

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITÉ ABOU EL-KACEM SAÂDALLAH- ALGER 2



FACULTÉ DES LETTRES ÉTRANGÈRES
DÉPARTEMENT DE FRANÇAIS

THÈSE

Naïma YETTOU

PRÉSENTÉE POUR L'OBTENTION DU GRADE DE DOCTORAT ES SCIENCES
FILIÈRE : FRANÇAIS
OPTION : SCIENCES DU LANGAGE

THÈME

**(RE)CONSTRUCTION ET CIRCULATION DU SENS
IDÉOLOGIQUE DANS ET PAR LES DISCOURS IDENTITAIRES
DE LA PRESSE FRANÇAISE.**

**ÉTUDE META-ENONCIATIVE PAR L'ANALYSE DES MODALISATIONS
AUTONYMIQUES (MA) GLOSIQUES (MAE) ET AGLOSIQUES (MAA)
DANS LE CHAMP DE LA REPRESENTATION DU DISCOURS AUTRE (RDA).**

Soutenue publiquement le 23 octobre 2023

devant le jury :

M. Youcef IMMOUNE	Professeur	Univ. Alger 2	Président
M. Jamel ZENATI	Professeur	Univ. Alger 2	Rapporteur
M ^{me} Lamia KARRA	MCA	Univ. Alger 2	Examinatrice 1
M. Abdelwahab DAKHIA	Professeur	Univ. Biskra	Examinateur 2
M ^{me} . Karima NABTI	MCA	ENV	Examinatrice 3

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023/2024



DÉDICACE

Cette passionnante recherche est dédiée avant tout :

À l'âme de mon très cher Père, mon mentor et guide spirituel.

À ma très chère Mère, qui incarne les valeurs de la patiente, du courage et du combat dans une âme sensible et débordante d'amour.

À ma raison de vivre : ma petite Fille chérie.

*À mon adorable Mari, le jardin secret sans lequel je n'aurais jamais
pu éclore, ni fleurir.*

MERCI à toutes et à tous.



REMERCIEMENTS

Mes sincères et profonds remerciements vont en premier, d'abord et avant tout, à mon directeur de recherche, Monsieur Jamel ZENATI, pour sa Présence, ses précieux conseils, ses encouragements et aussi son dévouement à son travail. Sa présence durant toutes ses années de labeurs a été pour moi une source intarissable de force, alimentant et guidant mes choix scientifiques, mes réflexions, etc. En un mot sa présence représente une chance inestimable, un privilège, que beaucoup d'autres doctorants n'ont pas pu avoir.

Partant du principe que « la gratitude est non seulement la plus grande des vertus, mais c'est également la mère de toutes les autres », je voudrais en ce jour solennel, lui exprimer ma gratitude. « Merci infiniment, Monsieur Zénati, du fond du cœur ».

Mes remerciements les plus vifs, sont adressés à Madame Jacqueline Authier-Revuz, pour l'aide précieuse qu'elle m'avait apportée, qui a considérablement contribué à la compréhension et l'organisation de mon travail.

Je remercie particulièrement mon Mari, pour sa compréhension, sa PATIENCE, son dévouement, sa présence, son soutien et son amour tout au long de la recherche.

Un remerciement ; du fond du cœur, à ma petite fille « chérie », qui tout au long de cette recherche n'a pas cessé de m'exprimer avec la plus grande sincérité un amour sans faille, qui a été pour moi une source de courage pour toujours aller de l'avant.

Je remercie ma petite famille, mes ami(e)s pour leur patience et leur soutien dans les moments les plus sombres, comme dans les moments les plus joyeux de cette recherche, puisqu'une recherche n'est pas uniquement un stress. Elle est aussi un plaisir, une passion pour les gens assoiffés de découvrir de nouveaux horizons scientifiques.

Je remercie vivement et chaleureusement, tous mes enseignants, qui m'avez transmis cet amour de la langue française et par la suite son enseignement, en particulier tou-te-s mes enseignant-e-s du département de français de Bouzareah, actuelle Alger 2.

Je remercie plus particulièrement, M. Youcef Immoune, M^{me} Amokrane, M. Djebli, M. Said Benmerade, de l'université D'Alger 2.

Une pensée particulière à M. Denis Legros, d'avoir participé à ce travail de recherche par son soutien, ses contributions documentaires, ses conseils et son orientation.

Un grand MERCI, pour une personne très particulière, unique en son genre M. Merouane Benzeroual, grâce à qui j'ai pu me procurer un grand pourcentage de la riche



documentation que comporte notre travail de recherche. « Sans votre précieuse aide cette thèse n'aurais pas été aussi riche ».

Mes remerciements les plus sincères, les plus chaleureux vont aux membres du jury d'avoir accepté d'évaluer mon travail de recherche. En outre, pour leur présence, pour leur lecture attentive de ma thèse, pour les remarques qu'ils m'ont adressées, les conseils qu'ils m'ont prodigués lors de cette soutenance afin d'améliorer mon travail.

Un grand merci est à adresser à mes cher(e)s étudiant(e)s, en leur compagnie j'ai beaucoup appris.

Je remercie toutes les personnes ayant contribué de prêt ou de loin à la réalisation et à l'aboutissement de ce travail de recherche, par quel que soit le moyen.

Merci à toutes les personnes que j'ai oublié de citer, de nommer dans ces quelques lignes, avec lesquelles j'ai partagé ma passion pour ma thèse et ma recherche. Je voudrais vous remercier de m'avoir écouté, conseillé, critiqué et encouragé.

*Je voudrais avoir une pensée très particulière pleine d'amour et d'affection, à ma très chère défunte collègue : Madame Soaud Rekik, décédée avant d'avoir soutenu une thèse qu'elle avait déposée ; rédigée avec soin et dans la douleur. Je voudrais lui dire que mon combat afin de finaliser cette thèse est une façon afin de lui rendre hommage et aussi pour lui dire que tu es à jamais gravée dans mon cœur. Repose en paix chère **SOUAD REKIK**.*

En ces moments solennels, et pour ne pas oublier l'apport d'une personne, humble dans son esprit, discrète dans son vécu. Un sincère hommage, est adressé à l'âme de notre père. Le père qui un jour a cru en nous et a fait en sorte à ce que nous soyons toujours à la recherche de ce qui est meilleur en poussant nos capacités au-delà de nos limites. Mais, à conditions de toujours accomplir dans le respect de la qualité ce que nous devons faire (en ce temps là, nous ne savions pas encore s'il avait bien fait ou pas, de cultiver en nous cet ardeur de toujours vouloir nous défier en affrontant la complexité pour obtenir ce qui est meilleur). Cette thèse en est la preuve vivante de ce qu'il a semé en notre personne, et dont nous avons partagé les détails dans les quelques pages ci-dessus.

**MERCI À VOUS TOUTES ET TOUS.
JE VOUS SUIS ENTIÈREMENT RECONNAISSANTE.**

Résumé

Jacqueline Authier-Revuz, linguiste de renom international, professeur émérite de la Sorbonne Nouvelle, est à l'origine d'une étude novatrice sur le langage. Cette dernière met « en relation le sujet parlant avec ses altérités : le monde, les autres, le langage lui-même »*1, c'est-à-dire elle traite de la relation, du rapport du sujet parlant à sa langue.

Une nouvelle thèse émerge explicitant la vision de Jacqueline Authier-Revuz, proposant une étude d'un point de vue énonciatif où « les théories des discours, théorie des systèmes du signe et théorie du sujet se trouve articulés les uns sur les autres. Ces études sont sollicitées en psychologie, analyse du discours et en linguistique générale, surtout dans le domaine de la description de l'énonciation et la description du métalangage »*.

La façon dont elle aborde le langage se résume en un intérêt particulier et « personnel, motiver fondamentalement »* par le rapport qu'entretient le sujet parlant avec sa langue. En d'autres mots « ce qui est la langue et la parole pour un sujet humain et les manières singulières qu'on a chacun de se poser dans le langage, loin de l'idée que la langue ne représente qu'un simple outil de communication commode dont on s'en sert »*.

Elle propose dans une clarté absolue une revisite de la conception selon laquelle « tout discours serait constitutivement traversé d'hétérogène » (MELLET 2010 : 1), y sont pensées ensemble les notions d'« interdiscours » de M. Pêcheux et de « dialogisme » de M. Bakhtine, l'objectif étant de proposer la notion de « non-coïncidence énonciative ».

Jacqueline se propose d'inventorier et de décrire « les " boucles " méta-énonciatives par lesquelles les locuteurs redoublent leur dire d'un commentaire qui en suspend l'évidence, elle montre que cette non-coïncidence affecte non seulement le rapport à l'interlocuteur (non-coïncidence interlocutive) et au discours autre (non-coïncidence interdiscursive) mais également le rapport entre les mots et les choses ou le rapport de la langue à elle-même (lapsus, jeux de mots par lesquels surgit l'équivoque de la langue) » (MEILLET 2010 : 1).

Cette recherche, loin de vouloir prétendre l'exhaustivité, souhaite mettre en avant la pertinence et la complexité de l'approche métadiscursive en analyse du discours, prenant en considération le métalangage naturel dans le champ de l'énonciation. Ce projet de recherche se focalise exceptionnellement, sur la question de la RDA et de l'autoreprésentation de l'énonciation, à travers une exposition et une étude systématique des gloses réflexives méta-énonciatives.

Cette recherche, se veut une étude du « discours autre » et de la représentation énonciative du discours autre dans et à travers le discours politique dans les espaces médiatiques, à savoir la presse écrite numérique, en Occident et plus particulièrement en France. Notre objectif est d'étudier la (re) construction et la contextualisation du sens en discours, sa manifestation et sa circulation en nous penchant sur l'analyse des modalisations autonymiques avec et sans glose, en nous plaçant du côté du sujet énonciateur, tout en nous penchant sur le discours sur le langage ou la notion de réflexivité langagière.

D'exposer en tirant au clair, les différents processus mis en œuvre, les enjeux implicites ou explicites ; à la fois linguistiques et énonciatifs, de construction idéologique du sens dans et par les discours qualifiés d'identitaire. De surcroît, examiner le vocabulaire mis en circulation à travers ce type de discours en interrogeant la modalisation autonymique de la « non-coïncidence des mots à eux-mêmes » où des mots sont affectés par d'autres mots ou le sens d'autres mots.

Autrement dit, comment le discours devient par excellence le théâtre d'une construction d'un « sens commun » et de mise en place d'un « qui va de soi » permettant la circulation des discours. Des discours charriant des sens multiples, allant dans tous les sens, variant d'un simple sens et allant à toute une idéologie. Le discours est pensé comme lieu où se conjuguent des sens qui à première vue paraissent et apparaissent « neutres ». Des sémantismes pouvant révéler des contenus explicites et/ou implicites insidieux et une propagande mystificatrice, suite à une minutieuse analyse des structures discursives et énonciatives mise en place par le sujet locuteur.

¹Toutes les citations marquées par (*), sont des propos de J. Authier-Revuz extrait d'une interview qu'elle avait accordée à l'université de Lausanne en Suisse (LUNIL) en 2020, que nous avons pris le soin de référencer au niveau de la bibliographie, secteur : vidéos.

Des discours pouvant véhiculer et cultiver des représentations tels : la haine, le racisme, la supériorité de la race, la xénophobie, l'islamophobie, le mépris, le refus d'autrui, etc., sous prétexte d'un communautarisme idéalisé ou même d'une laïcité clivée entre une France où tout le monde y trouve son compte et une autre France où l'assimilation reste la seule alternative proposée. Une situation critique et complexe qui trouve refuge et satisfaction dans le vaste champ des médias aux pouvoirs grandioses et illimités.

Mots-clés

Modalisations autonymiques (MA), Représentation du discours autre (RDA), Non-coïncidence du dire, Hétérogénéité, Méta-énonciation, Métadiscours.

Abstract

Jacqueline proposes to begin the process of inventorying and describing the meta-enunciative "loops" by which speakers repeat telling their utterance with a "comment" that suspends the evidence, she shows that this non-coincidence affects not only the relationship to the interlocutor (non-coincidence interlocutive) and to the discourse other (non-coincidence interdiscursive) but also the relationship between words and things or the relationship of the language to itself (lapsus, word games by which the equivocation of the language emerges).^{*2}

This study highlights the relevance of the metadiscursive approach to discourse analysis, taking into account the meta-enunciation by focusing on the self-representation question of enunciation, through an exhibition and a systematic study of reflexive glosses. This research aims to be a study of "other discourse" or "represented discourse" and its enunciative representation in and through political discourse in digital media spaces, namely the printed media on the web, in the West and more particularly in France.

Our goal is to study the (re) construction of meaning in discourse, its manifestation throughout linguistic and enunciative markers and its flow in digital media discourses by considering the analysis of autonymic modalizations with and without glosses, putting ourselves on the side of the enunciator subject, and focusing on the discourse on language or the linguistic reflexivity notion.

Expose, while at the same time, uncovering the different processes involved as well as the implicit or explicit issues of ideological construction of meaning in and through media discourses qualified as identity by examining the used vocabulary through this type of discourse while questioning the autonomous modalization of the "non-coincidence of words with themselves" where words are affected by other words or the meaning of other words.

In other words, how discourse becomes the stage for the construction of a "common sense" and for the establishment of a "self-evident" that allows or promotes the flow of discourses, carrying meanings ranging from the most neutral to an entire ideology. The discourse is thought and organized as a place where meanings come together. At first glance, these meanings seem and appear "neutral", but once submitted to a thorough analysis of the discursive and enunciative structures set up by the speaker-subject reveal explicit and/or implicit insidious contents and/or even conveying dangerous ideologies.

Discourses that can convey and serve as vectors for representations such as hatred, racism, racial superiority, xenophobia, Islamophobia, contempt, the refusal of others, etc. The list can be extended, only under the pretext of an "idealized communitarianism" or even a "divided secularism" between a France where everyone benefits and another France where assimilation remains the only alternative offered.

Keywords

Autonymic modalizations, Representation of Other Discourse (ROD), Non-coincidence of saying, Reflexive loops of saying, Heterogeneity, Meta-enunciation, Metadiscours

² All quotes marked with (*) are words by J. Authier-Revuz taken from an interview she gave to the University of Lausanne in Switzerland (LUNIL) in 2020, which we took on care to reference at the level of the bibliography, sector : videos.

جاكولين أوتيهيه – ريفوز (Jacqueline Authier-Revuz) لغوية ذات صيت عالمي، أستاذة فخريّة في جامعة السوربون الجديدة تعتبر صاحبة الفضل في إنشاء دراسة مبتكرة حول اللغة. هذه الأخيرة تضع "الشخص المتحدث في علاقة مع محيطه بما في ذلك: العالم، الغير، واللغة في حد ذاتها"³ بمعنى أنها تدرس علاقة الشخص المتحدث مع لغته.

هناك رسالة جديدة ظهرت تشرح وجهة نظر جاكولين أوتيهيه، وذلك بعرض دراسة من ناحية توضيحية أين تكون "نظريات الخطاب، نظرية نظام الإشارة ونظرية الفاعل موزعة الواحدة تلو الأخرى. هذه الدراسات مطلوبة بشكل واسع خاصة في مجال علم نفس، التحليل الحواري، وكذا الدراسات اللغوية العامة، خاصة في مجال الوصف، النطق وفي مجال وصف ما وراء اللغة " فهي تطرقت إلى اللغة بشكل يتلخص في اهتمام خاص و"شخصي، تحفيز أساسي" بسبب العلاقة الموجودة بين الشخص المتحدث ولغته بمعنى " أن اللغة والنطق بالنسبة للإنسان وكذا الطرق الاستثنائية لكل شخص مهما يكن للتوصل للغة وتوصيل الفكرة والخطاب، بعيدا عن فكرة أن اللغة لا تعتبر سوى وسيلة اتصال عادية نستعملها"

إنها تقترح بطريقة واضحة تعديلا للتصميم حيث أنه يساند "أن كل حوار هو في الحقيقة أساسا مخترق بالغير متجانس" كما جاء في مفهوم الخطاب المشترك للسيد بيشو، وكذا "الحوارية" للسيد بكتين، ليقتراح مفهوم " النطق الذي ليس من الصدفة". جاكولين تقترح إحصاء ووصف "الحلقات" الفوقية المنطقية التي من خلالها المتحدثون يعيدون حديثهم بملاحظة تعلق البديهية، حيث تبين أن النطق الذي ليس من الصدفة لا يؤثر على علاقة المتصل فقط (محادثة ليست من الصدفة) والحوار الآخر (المدخل التي ليست من الصدفة) بل على علاقة الكلمات والأشياء أو علاقة اللغة نفسها (زلة لسان، لعبة كلمات التي يظهر من خلالها التباس اللغة)"

هذا البحث، بعيدا عن الادعاء بأنه شامل، يرغب في تسليط الضوء على أهمية وتعقيد النهج "ما وراء الخطاب" في تحليل الخطاب حيث يؤخذ بعين الاعتبار ما وراء اللغة الطبيعية في مجال النطق. مشروع هذا البحث يركز بطريقة استثنائية في موضوع تمثيل الخطاب الآخر (RDA) ومخاطبة النطق لنفسهم خلال عرض ودراسة منهجية لاستنتاجات انعكاسية لما وراء الخطاب.

هذا البحث هو عبارة عن دراسة " للخطاب الآخر" وكذا التعريف النطقي بالخطاب الآخر من الداخل ومن خلال الخطاب السياسي في الساحات الإعلامية بما في ذلك الصحافة الكتابية الرقمية في الغرب وبالخصوص في فرنسا. هدفنا الأساسي هو دراسة تشكيل أو إعادة تشكيل ووضع سياق للمعنى في الخطاب، وكيفية ظهوره وتداوله من خلال التركيز على تحليل صيغ التعديلات المجهولة مع أو بدون شرح، وذلك بوضعنا من جهة الناطق واعتمادنا على الخطاب، اللغة أو انعكاسية اللغة. هذا العرض يهدف إلى توضيح، مختلف المراحل لمعالجة الموضوع، والتحديات الضمنية أو الصريحة؛ لغويا ولفظيا، لبناء أيديولوجية المعنى في ومن خلال الخطاب المصنف كهوية. وعلاوة على ذلك، فحص المفردات المتداولة من خلال هذا النوع من الخطاب وذلك بالاستعانة بالتساؤل حول تعديل المجهول الخاص ب " عدم مصادفة الكلمات مع بعضها البعض" أين توجد هناك كلمات متأثرة بكلمات أخرى أو معاني كلمات أخرى.

بعبارة أخرى، كيف يصبح الخطاب هو مسرح بناء "المعنى المشترك" وموضع "البديهي" الذي يسمح بتداول الخطاب. هناك خطابات تسوق معاني مختلفة، في جميع الاتجاهات، تختلف من معنى بسيط إلى أيديولوجية كاملة. الخطاب في مفهومه عبارة مكان يتم فيه الجمع بين المعاني التي تبدو للوهلة الأولى تبدو "محايدة". هناك دلالات يمكن أن تظهر خبايا صريحة أو وبشكل ضمني مأكرة وكذا دعاية غامضة، بعد تحليل دقيق للهيكلي الخطاب والنطقي الموضوع من طرف المتحدث.

هناك خطابات يمكن أن تحرك وتصفل عروض مثل الكراهية، العنصرية، التفوق العنصري، كراهية الأجانب، الإسلاموفوبيا، الازدراء، رفض الآخرين، وما إلى ذلك تحت شعار الشيوعية الأيديولوجية وكذا اللانكية المنقسمة بين فرنسا أين الكل يجد نفسه وفرنسا أخرى أين يكون الاستيعاب هو البديل الوحيد المتاح. هذه الوضعية الحرجة والمعقدة التي تلقى ملجأ وارتياح في الساحة الواسعة للإعلام الذي يملك تأثير قوي وغير محدود.

الكلمات الدالة

تعديل الاسم الذاتي (MA)، تمثيل الخطاب الآخر (RDA)، عدم مصادفة القول، عدم التجانس، ما وراء النطق، ما وراء الخطاب.

³ جميع الاقتباسات المميزة بعلامة (*) هي كلمات جاكولين أوتيهيه – ريفوز مأخوذة من مقابلة أجرتها مع جامعة لوزان في سويسرا (LUNIL) في عام 2020، والتي حرصنا على الرجوع إليها على مستوى الببليوغرافي، القطاع: مقاطع الفيديو.

Table des matières

I.	Choix du sujet de la recherche	19
II.	Objet de la recherche	22
III.	Source de recherche	24
IV.	Description du corpus	26
V.	Collecte du corpus	29
VI.	Méthode d'analyse	30
VII.	Problématique de recherche	31
VIII.	Hypothèses de la recherche	34
IX.	Objectifs de la recherche	34
X.	Plan de la thèse	35
<i>I.1.</i>	<i>Du langage à la langue au discours</i>	<i>44</i>
<i>I.2.</i>	<i>Langage et métalangage linguistique</i>	<i>46</i>
<i>I.2.1.</i>	<i>Métalangage, métalangue et métadiscours</i>	<i>47</i>
	I.2.1.1. Origine et genèse du concept « métalangage »	48
	I.2.1.2. Emploi du terme en linguistique	48
	I.2.1.3. Vers une nouvelle conception du « métalangage »	49
	I.2.1.4. Délimitation terminologique des concepts.....	51
<i>I.2.2.</i>	<i>Métalangage scientifique (didactique) Vs métalangage courant (familier)</i>	<i>51</i>
	I.2.2.1. Métalangage scientifique.....	51
	I.2.2.2. Métalangage courant	52
<i>I.2.3.</i>	<i>La réflexivité comme fonction métalinguistique</i>	<i>52</i>
<i>I.3.</i>	<i>La réflexivité langagière</i>	<i>53</i>
<i>I.4.</i>	<i>La linguistique énonciative</i>	<i>54</i>
<i>I.4.1.</i>	<i>L'énoncé</i>	<i>54</i>
<i>I.4.2.</i>	<i>L'énonciateur, locuteur, coénonciateur : délimitation des concepts</i>	<i>54</i>
	I.4.2.1. L'énonciateur.....	55
	I.4.2.2. Le locuteur.....	55
	I.4.2.3. Le coénonciateur	56
<i>I.4.3.</i>	<i>L'énonciation</i>	<i>56</i>
	I.4.3.1. Approche étendue	57
	I.4.3.2. Approche restreinte.....	57
<i>I.4.4.</i>	<i>Les différents types d'énonciation</i>	<i>58</i>
	I.4.4.1. Énonciation directe	58
	I.4.4.2. Énonciation différée	58
	I.4.4.3. Énonciation rapportée :	59
<i>I.4.5.</i>	<i>Les niveaux d'énonciation</i>	<i>59</i>
<i>I.4.6.</i>	<i>Les phénomènes énonciatifs</i>	<i>60</i>
	I.4.6.1. Les marqueurs de personne	60
	I.4.6.2. Les temps verbaux	60
	I.4.6.3. Les modalités.....	60
	I.4.6.4. Les types de phrases.....	60

I.4.6.5. La procédure de thématisation	61
I.4.6.6. Le discours rapporté.....	61
I.4.6.7. D'autres phénomènes	61
I.4.7. Du rapport entre langage, sujet et énonciation.....	61
I.4.7.1. La notion de « Sujet » dans le discours	62
I.4.7.2. De la « Subjectivité » du sujet-parlant.....	63
I.5. De la métalinguistique à la méta-énonciation	64
I.5.1. Naissance d'une connivence entre métalangage et autonomie	65
II.1. Représentation du discours autre (RDA) et ses implications	72
II.1.1. Le discours autre.....	72
II.1.2. L'autoreprésentation du dire (ARD).....	73
II.1.3. Cas de représentations du discours autre (RDA)	73
II.2. Représentation du discours autre (RDA) et enjeux énonciatifs	74
II.2.1. La représentation du discours autre (RDA) à travers les discours rapportés (DR) ou discours représentés.....	75
II.2.1. Les formes linguistiques marquant le discours d'autrui.....	77
II.3. Le fait autonymique dans le discours	79
II.3.1. Qu'est-ce qu'un fait autonymique ?	79
II.3.2. Signe usage/Signe mention et modalisation autonymique (MA)	80
II.3.2.1. Un signe en usage.....	80
II.3.2.2. Un signe en mention simple ou en autonymie,	80
II.3.2.3. Une modalisation autonymique	81
II.4. Les modalisations.....	81
II.4.1. Les modalisations autonymiques (MA)	82
II.5. Les boucles réflexives et la non-coïncidence du dire	82
II.5. Typologie des boucles réflexives ou modalisations autonymiques	83
II.5.1. Les modalisations autonymiques explicites (MAE) avec gloses	88
II.5.1.1. Modalisation autonymique explicite d'emprunt (MAEE).....	88
II.5.2. Les modalisations autonymiques a-glosiques (sans gloses) (MAA)	90
II.5.2.1. Modalisations autonymiques interprétatives (MAI).....	90
II.5.3. Les modalisations autonymiques ambiguës.....	92
II.5.3.1. L'indétermination interprétative de MA	92
II.5.3.2. L'indétermination de la MA dans un même type de non-coïncidence	93
II.6. D'autres cas de modalisation autonymique.....	94
II.6.1. L' « îlot textuel » (IT) : un cas particulier de (MAE) interdiscursive.....	94
II.7. La modalisation autonymique par « guillemets ».....	95
II.6.1. L'Hétérogénéité discursive	95
II.6.1.1. Hétérogénéité montrée (HM).....	97
II.6.1.2. Hétérogénéité constitutive (HC)	99
II.6.2. Les champs de non-coïncidence du dire	99
II. 6.2.1. La non-coïncidence du discours à lui-même	100
II.6.2.2. La non-coïncidence entre les interlocuteurs (énonciateur/co-énonciateur).....	101

II.6.2.3. La non-coïncidence entre les mots et les choses.....	101
II.6.2.4. La non-coïncidence des mots à eux-mêmes	102
II.7. Les représentations en discours	102
II.7.1. Les représentations entre identité/altérité	102
II.7.1.1. Qu'est-ce que l'altérité ?.....	103
II.7.1.2. L'identité.....	103
II.7.2. Le discours identitaire	106
II.7.2.1. Le discours politique identitaire	107
II.8. De la circulation idéologique des discours	110
III.1. Un type particulier de mise en scène énonciative chez Robert Vion : l'effacement énonciatif (EE).....	121
III.1.1. La mise en scène énonciative	121
III.1.2. Typologie de mise en scène énonciative selon Vion.....	121
III.1.2.1. Unicité énonciative.....	122
III.1.2.2. Dualité énonciative.....	122
III.1.2.3. Parallélisme énonciatif.....	122
III.1.2.4. Opposition énonciative	122
III.1.2.5. Effacement énonciatif.....	122
III.2. L'effacement énonciatif (EE)	122
III.2.1. Définitions	122
III.2.1.1. EE chez Robert Vion	123
III.2.1.2. EE chez Patrick Charaudeau	124
III.2.1.3. EE chez Alain Rabatel	124
III.3. L'effacement énonciatif comme stratégie discursive énonciative.....	125
III.4. La circulation discursive à travers la « Réitération » des dires.....	126
III.4.1. La notion bakhtinienne du « déjà-dit »	126
III.4.2. Multiplication du déjà-dit	127
III.5. Effacement et enjeux énonciatifs dans la presse écrite.....	128
III.6. Presse écrite et implications pragmatiques de l'effacement énonciatif.....	129
III.6.1. Les postures énonciatives	130
III.6.1.1. La surénonciation	130
III.6.1.2. La sous-énonciation.....	132
III.7. L'effacement énonciatif et le discours rapporté (DR).....	132
III.8. L'effacement énonciatif chez Jacqueline Authier-Revuz	133
III.8.1. Les îlots textuels (IT) comme modalité de l'EE	134
III.8.2. Modalisation autonymique allusive.....	134
III.9. L'effacement énonciatif au service des stratégies discursives	135
III.10. L'effacement énonciatif au sein de la presse écrite.....	136
III.11. Parcours et commentaires sur la circulation discursive	136
IV.1. Autour du corpus	143

IV.1.1. Pourquoi une étude des discours conjugués à l'encontre de la thématique du port du « Voile islamique » en France.....	143
IV.1.1.1 Synopsis	143
IV.1.2. Historique du corpus	147
IV.1.3. Le choix du corpus	148
IV.1.3.1. Le discours journalistique.....	149
IV.1.4. Les supports du corpus	149
IV.1.4.1. Le Monde.....	150
IV.1.4.2. Le Parisien	151
IV.1.4.3 Le Point	151
IV.1.5. Méthodologie de collecte du corpus.....	151
IV.1.6. Représentation graphique du nombre d'article par support	152
IV.2. Représentation du discours autres et ses manifestations discursives	153
IV.2.1. Représentation du Discours Autre (RDA) et ses manifestations	153
IV.2.1.1. Les formes non-marquées de l'hétérogénéité montrée	154
IV.2.1.2. Les formes marquées de l'hétérogénéité montrée	167
IV.2.2. Analyse des « boucles réflexives » du corpus	174
IV.2.2.1. Modalisations autonymiques explicites avec gloses (MAE)	174
IV.2.2.1.1. Modalisations autonymiques explicites d'emprunt (MAEE)	174
IV.2.2.2. Modalisations autonymiques sans glose ou aglosique (MAEA).....	187
IV.2.2.2.1. Modalisations autonymiques interprétatives	187
IV.2.2.3. Des modalisations autonymiques ambiguës	205
IV.2.2.3.1. L'indétermination interprétative de la MA.....	205
IV.2.2.3.2. L'indétermination dans un même type de non-coïncidence	206
IV.2.2.4. D'autres cas de modalisation autonymique.....	207
IV.2.2.4.1. L' « îlot textuel » (IT) : un cas particulier de (MAE)	207
IV.2.2.4.2. Cas particulier de MA avec glose.....	211
IV.2.2.5. Représentation visuelle et chiffrée des modalisations autonymiques avec et sans glose	212
IV.3. Étude des champs de non-coïncidence.....	214
IV.3.1. Non-coïncidence interlocutive entre les co-énonciateurs	214
IV.3.1.1. « Disons X »	214
IV.3.2. Non-coïncidence du discours à lui-même	215
IV.3.2.1. « Ce que X appelle »	215
IV.3.3. Non-coïncidence entre les mots et les choses	216
IV.3.3.1. « X ou plutôt Y ».....	216
IV.3.3.2. « X, le mot est mauvais».....	217
IV.3.4. Non-coïncidence des mots à eux-mêmes	218
V.1. Circulation discursive et réitération des dires dans l'affaire du foulard.....	222
V.1.1. Le « déjà-dit »	230
V.1.2. Multiplication du déjà-dit	233
• Discours de J.M.Blanquer, le dimanche 13/10/2019, BFM-TV	234

<i>V.2. L’effacement énonciatif (EE) dans la presse écrite : une mise en scène énonciative particulière.....</i>	237
<i>V.2.1. La mise en scène énonciative.....</i>	237
V.2.1.1. Typologie de mise en scène énonciative selon Vion.....	238
<i>V.3. L’effacement énonciatif dans la presse et ses implications pragmatiques</i>	248
<i>V.3.1. Les postures énonciatives</i>	248
V.3.1.1. La sur-énonciation	249
V.3.1.2. La sous-énonciation	233
<i>V.4. L’EE comme une modalité autonymique énonciative de circulation des discours idéologiques.....</i>	235
V.4.1. L’effacement énonciatif et le discours rapporté (DR)	235
<i>V.5. L’effacement énonciatif et les modalisations interdiscursives.....</i>	241
V.5.1. Les îlots textuels (IT) comme modalité de l’EE	241
V.5.2. Modalisation autonymique allusive	245
<i>TEXTES INTEGRAUX DU JOURNAL LE POINT</i>	303
<i>TEXTES INTEGRAUX DU JOURNAL LE MONDE</i>	356
<i>TEXTES INTEGRAUX DU JOURNAL LE PARISIEN</i>	407

Abreviations et conventions

ARD : Autoreprésentation du Dire
DA : Discours Autre
Dct : Discours citant
Dté : Discours cité
DD : discours direct
DI : discours indirect
DR : discours rapporté
DDL : discours direct libre
DIL : discours indirect libre
EE : effacement énonciatif
E : énonciateur
HC : hétérogénéité constitutive
HM : hétérogénéité montrée
IT : îlot textuel
Lct : Locuteur citant
lté : locuteur cité
L : Locuteur
MA : modalisation autonymique
MA « mots-choses » : modalisation autonymique de l'écart montré entre les mots et les choses
MDS : modalisation en discours second
N : Nom
PDV : points de vue
RDA : Représentation du Discours Autre
RD : Représentation du Discours
TU : Texte ultérieur
X : le terme qui fait l'objet d'un commentaire métalinguistique
X' : L'autonyme du terme qui fait l'objet d'un commentaire métalinguistique

Abréviations utilisées pour désigner les sources du corpus

LM. : Le Monde
LP : Le Parisien
PT : Le Point

Autres abréviations

AFP : agence France-presse
RN : Rassemblement National
FN : Front National

Tables des illustrations

Graphes

GRAPHE 1: NOMBRE TOTAL DES ARTICLES EN MATIERE DE POURCENTAGE DE L'AFFAIRE DU « PORT DU VOILE ISLAMIQUE EN FRANCE »	224
GRAPHE 2 : NOMBRE D'ARTICLES PAR SUPPORTS (JOURNAL) EN MATIERE DE POURCENTAGE DE L'AFFAIRE DU « PORT DU VOILE ISLAMIQUE EN FRANCE »	225
GRAPHE 3 : NOMBRE D'ARTICLES PAR SUPPORTS (JOURNAL)/ JOURS DE L'AFFAIRE DU « PORT DU VOILE ISLAMIQUE EN FRANCE » .	226
GRAPHE 4: NOMBRE D'ARTICLES DE L'AFFAIRE DU MEURTRE DE LA FAMILLE « DUPONT DE LIGONNES »	227
GRAPHE 5: RESULTATS COMPARATIFS DU NOMBRE D'ARTICLES PRODUITS EN 21 JOURS POUR LES DEUX AFFAIRES.	228

Tableaux

TABLEAU 1 : REPRESENTATION DES DIFFERENTS SUJETS DU LANGAGE. (CHARAUDEAU 2002 : 557)	63
TABLEAU 2 : REPRESENTATION DE L'HETEROGENEITE DISCURSIVE ET SES DIFFERENTES MANIFESTATION DANS LE LANGAGE.....	97
TABLEAU 3 : REPRESENTATION DES DIFFERENTS CAS DES MODALISATIONS AUTONYMIQUES AVEC ET SANS GLOSES META-ENONCIATIVES.....	213
TABLEAU 4 : NOMBRE TOTAL DES ARTICLES DE L'AFFAIRE DU « PORT DU VOILE ISLAMIQUE EN FRANCE »	224
TABLEAU 5 : NOMBRE D'ARTICLES PAR SUPPORTS (JOURNAL) DE L'AFFAIRE DU « PORT DU VOILE ISLAMIQUE EN FRANCE »	224
TABLEAU 6 : NOMBRE D'ARTICLES PAR SUPPORTS (JOURNAL) / JOURS DE L'AFFAIRE DU « PORT DU VOILE ISLAMIQUE EN FRANCE »	225
TABLEAU 7: NOMBRE D'ARTICLES PAR SUPPORTS (JOURNAL) DE L'AFFAIRE DU MEURTRE DE LA FAMILLE DE « DUPONT DE LIGONNES »	227
TABLEAU 8 : INFORMATIONS RECAPITULATIVES DES ARTICLES DU JOURNAL LE POINT (PT)	285
TABLEAU 9 : INFORMATIONS RECAPITULATIVES DES ARTICLES DU JOURNAL LE MONDE (LM)	290
TABLEAU 10 : INFORMATIONS RECAPITULATIVES DES ARTICLES DU JOURNAL LE PARISIEN (LP).....	297

Figures

FIGURE 1 : HETEROGENEITE, DIALOGISMES ET MODALISATION AUTONYMIQUE : FLOTTEMENTS (AUTHIER-REVUZ 2020 :295)	72
FIGURE 2 : NOMBRE D'ARTICLES PAR SUPPORTS (JOURNAUX)	153



Introduction Générale

- « *Le pouvoir est une question de langue, de discours et de vocabulaire. Il s'exerce en diffusant et imposant, si possible subrepticement, des sens implicites, des présupposés, des préjugés, qui sont tapis dans les usages de certains mots, dans les détours de certains discours. On les fait avaler comme un ingrédient caché dans la soupe ou comme un comprimé noyé dans une mie de pain. On en fait des évidences qui n'ont, dès lors, même pas besoin d'être explicitées, même plus besoin d'être dites.* »
(Blanchet, *les mots piégés de la politique*, 2017 : 9)
- « *Quelle est la cruauté de l'homme le meilleur s'il ne veille à la démarche de son discours, s'il ne se garde des embûches des mots !* »
(Maurice BEDEL, *Le mariage des couleurs*, 1951, I, 2)
- « *Pour conserver une chose, on changera les termes ; sur d'autres articles on conservera les mots pour déguiser le changement de la chose. S'agit-il de liberté de la presse ? Prévenir aura la même acception que réprimer. Celle du mot amnistie pourra s'assouplir au point d'équivaloir à proscription, exil, bannissement.* »
(L'abbé Grégoire cité par Hailon 2014 : 9)
- « *On imagine mal à quel point les mots, verbes, expressions toutes faites, sont autant de messages subliminaux qui finissent par endoctriner notre vision des choses.* »
(Besancenot, O., *Petit dictionnaire de la fausse monnaie politique* 2016 : 7)
- « *Le métalangage n'est pas seulement un outil scientifique nécessaire à l'usage des logiciens et des linguistes ; il joue aussi un rôle important dans le langage de tous les jours.* »
(Roman Jakobson 1960 : 217-218)
- « *Ce que nous devons essayer de comprendre est comment l'usage du langage peut-être, par certains côtés, aussi systématique et prédictible et en même temps, d'une autre manière, aussi imprévisible et novateur.* »
(Bouveresse cité par Hailon 2014 : 9)
- « *Le discours est le lieu de construction d'un sens qui échappe à l'intentionnalité.* »
(Michel Pécheux (1975), *les vérités de la Palice*, p.66)
- « *Quelle aventure extraordinaire que de changer de langue tout en restant dans la même langue.* »
(Patrice Martin & Christophe Drevet (2001), *la langue française vue d'ailleurs*, p. 195)
- « *Tout discours est une construction collective* »
(Kerbrat-Orecchioni, 1990 : 13)

Cette recherche s'ouvre sur différentes citations ; dont une première « épigraphe » extraite de l'ouvrage de Philippe BLANCHET (intitulé les mots piégés de la politique, publié en mai 2017 aux Éditions TEXTUEL), que nous avons décidé de lever les rideaux sur ce travail de recherche. Des citations qui illustrent parfaitement une réalité d'un intérêt pluriel soulevant des problématiques d'une grande ampleur dont nous envisageons de rendre compte à travers cette recherche.

Il s'agit du discours à travers la multitude des énoncés qu'il offre, comme théâtre où se jouent toutes les scènes possibles construites par un sujet énonciateur lors de son énonciation. Un sujet énonciateur qui se donne à cœur joie à des (en) jeux, parfois explicites, et le plus souvent implicites en impliquant ainsi son récepteur (qui peut être un lecteur) dans un processus d'interprétation de sémantismes le plus souvent périlleux et pas facile à déceler. Les processus d'interprétation et de décryptage se compliquent davantage, principalement, si le sujet énonciateur ou le sujet scripteur est un professionnel comme l'est un journaliste ou un politicien, par exemple. Ces derniers construisent des discours véhiculant des points de vue, des représentations qui ne sont pas forcément celles du réel du monde représenté.

Cette recherche propose une étude traitant des représentations, habituellement et le plus souvent abordées sous un angle typiquement sociolinguistique comme en témoignent les multiples travaux dans ce domaine de recherche. La nouveauté avec notre travail est de présenter une réflexion qui traite des représentations énonciatives, vue sous un autre aspect typiquement linguistique. Celui des représentations en relation avec le métalangage et la méta-énonciation en s'inscrivant plus particulièrement dans le champ du « discours autre », notamment la Représentation du discours autre (RDA) en relation avec les mécanismes constitutifs des modalisations autonymiques (MA) comme une dimension énonciative particulière dans l'étude du sens en contexte. Autrement dit, il s'agit de l'autoreprésentation de l'énonciation, d'une configuration particulière dont Jacqueline Authier-Revuz explique le fonctionnement :

« Au lieu de s'accomplir « simplement » sur le mode des évidences inquestionnées, l'énonciation se redoublant d'un commentaire d'elle-même, se représente localement comme « n'allant pas de soi » : le signe au moyen duquel on parle

devient, en même temps, ce dont on parle, cette structure sémiotique complexe correspondant à un mode d'énonciation dédoublé, celui d'un dire non-coïncident à lui-même. » (Authier-Revuz 1995 : quatrième de couverture)

Au moment de la construction de son discours, l'énonciateur fait appel à un choix de vocabulaire, de mots (venus de toute part pouvant être rapportés avec signalement de la source ou non). Des mots qui une fois énoncés actualisent le pouvoir dont ils jouissent dans la diffusion d'un sens (de façon explicite ou implicite), des présupposés, de préjugés voire de sous-entendus soigneusement dissimulés dans l'usage de certains mots qui charrient des sens qui deviennent avec le temps comme des évidences bien ancrées dans l'usage, dont nous n'avons même pas besoin d'explicitier⁴. Dès lors, une question cruciale s'impose et se pose : peut-on faire avec des mots communs qui ne sont pas à soi une parole de soi ? Il s'agit sans le moindre doute d'un sujet d'actualité sur lequel il faut se pencher pour arriver à en déjouer les enjeux, qu'on peut qualifier de sournois, de dangereux pour la société dans la mesure où des mots a priori « innocents » sont chargés de sens dont ils ne sont ni porteurs au préalable, ni sont censés en avoir.

Certes, les mots représentent de simples vocables pour certaines personnes et de véritables armes destructrices pour d'autres, qui font la pluie et le beau temps rien qu'on faisant appel à ce pouvoir à la fois magique et ravageur qu'ont les mots en contexte comme il l'a déjà souligné Ricardo Petrella en disant qu'« *Il existe des mots qui, à certains moments, font la loi* ».

I. Choix du sujet de la recherche

Cette recherche a vu le jour grâce à un intérêt particulier que nous accordions et que nous accordons toujours aux mots de la langue française en relation avec leur cotexte/contexte. Nous portons un intérêt particulier à leur utilisation, leur formation, leur sens et aussi leur diffusion, ainsi qu'à leur circulation dans les échanges langagiers quotidiens. Un sujet que nous avons déjà traité, mais sous un autre angle dans mon mémoire de magistère intitulé : *Étude lexicosémantique de la néologie dans le journal*

⁴Ce que Jacqueline Authier-Revuz nomme « *un qui va de soi* ».

El Watan. Cette recherche a pu aussi trouver sa raison d'être grâce à une proposition venue de la part de mon directeur de recherche, Monsieur ZENATI Jamel.

La proposition porte sur le vocabulaire usité dans certains discours politiques en circulation en Europe à travers un effacement énonciatif (EE), ou même par l'emploi de certains commentaires par l'énonciateur visant à recadrer son discours ou le discours de "soi" par rapport au discours autre qui met en jeu des phénomènes d'hétérogénéité discursive. En effet, la proposition était intéressante, d'autant plus que la fréquence du phénomène en question s'est accentuée depuis les événements du 11 septembre 2001, suite aux attentats suicides visant les deux tours jumelles (World Trade Center) aux États-Unis.

La recherche se focalise sur les discours médiatiques dans l'espace discursif français, tout en étant centrée sur les mots et leur sens en contexte, en circulation à travers des (auto)représentations dans et par ces discours en question. Ce travail de recherche se pose pour défi d'être explicitement linguistique en explorant comment le langage parle de lui-même où la langue prend pour objet sa propre nature, une propriété des langues naturelles humaines : le métalangage.

Il faut dire que depuis les attentats marquants des deux tours jumelles américaines, on assiste à la prolifération d'un discours particulièrement marqué par la présence d'une certaine forme de représentation à travers la mobilisation d'un discours sur l'autre, dans les espaces médiatiques, politiques, l'opinion publique, et même auprès des citoyens lambda. Depuis le 11 septembre 2001, le monde entier a basculé dans la peur, la peur de l'autre, cet étranger qui automatiquement ne partage pas les mêmes valeurs, les mêmes croyances, la même politique, le même espace géographique, voire la même couleur de peau. Cette peur, qui s'est installée, a conduit l'humanité entière vers une hostilité de l'Autre, laissant place à une nouvelle représentation qui scinde le monde en « *Nous versus Etranger. Cette représentation dualiste du monde humain alimente un mythe de concurrence vitale [...], en même temps qu'elle est au principe d'une division fondamentale de l'espèce humaine, fonctionnant comme substitut des vieilles divisions raciales* » (Taguieff cité par Hailon 2012 :7).

Cet « Autre » qui est ce que nous ne sommes pas forcément et qui constitue une

véritable menace pour ce que l'on appelle communément « l'ordre public ». Ces comportements traduisent l'éternel duel entre altérité/identité :

« Les mois de tapage médiatique autour de cette question ont largement contribué à renforcer le climat de « guerre des civilisations » que les grands médias ont installé en France après les attentats du 11 septembre 2001. Que ce soit par le prisme de « l'insécurité », du « communautarisme » ou de « la laïcité », de « l'intégrisme », de « la condition des femmes des quartiers » ou de « la nouvelle judéophobie » (Tévanian 2005 : 125).

Les comportements des uns vis-à-vis des autres sont devenus violents, voire extrêmement violents se traduisant dans des confrontations auxquelles sont livrés les concitoyens au quotidien pour afficher son plein pouvoir sur les autres, qui automatiquement n'adhèrent pas à la même communauté. Prenant l'exemple de la France (qui constitue l'espace de collecte de notre corpus d'énoncés), nous pouvons évoquer le cas du musulman(e)s qui s'en prennent à des non-musulman(e)s sous prétexte et arrière-plan religieux, d'une part. D'autre part, nous avons des Occidentaux qui s'en prennent à du musulman(e)s sous prétexte d'autodéfense, sans pour autant oublier les problèmes de la communauté juive qui se cristallisent dans la notion de l'antisémitisme.

Nous pouvons penser que tous ces événements sont la cause et la conséquence d'une médiatisation exagérée d'informations relatives à un problème qui existe entre les religions depuis la nuit des temps, à savoir le Judaïsme, l'Islam et le Christianisme. Un problème qui a été attisé par des propagandes médiatiques mystificatrices de la réalité que Philippe Blanchet (2017 : 13) avait dénoncée : *« j'ai été frappé, et même indigné, par ces mystifications, par ces pièges, que je suis à même de percevoir [...] ».*

Un pouvoir affiché par les uns et les autres par le biais de mécanismes matériels ou non-matériels. Et comme « le pouvoir ne se conquiert pas et ne s'exerce pas uniquement dans la sphère matérielle. Il n'est pas qu'une question de puissance institutionnelle et militaire, de force juridique et policière ou de moyens économiques et financiers. Il se conquiert et s'exerce aussi dans les activités langagières, celles par lesquelles les humains organisent le monde et lui donnent un sens en le mettant en mots » (Blanchet 2017 : 9).

À cet effet, nous allons nous pencher sur un autre type de pouvoir : un pouvoir intellectuel se manifestant dans les activités langagières et non par l'exercice d'un pouvoir physique ou matériel se manifestant par des violences ou des attentats physiques, matériels ou autres.

II. Objet de la recherche

Il va plus s'agir du pouvoir, du privilège, selon l'expression d'Emile Benveniste, des langues naturelles, de leur capacité à se prendre réflexivement pour objet : le fait autonymique. Il va s'agir du métalangage, dans et à travers les discours et plus particulièrement dans et par les discours politiques identitaires dans la sphère discursive en France.

En linguistique, le discours est certes considéré comme une réalité matérielle, constituée par des séquences sonores ou écrites associées à du sens que nous pouvons observer directement. Comme nous pouvons aussi l'appréhender du point de vue du sujet énonciateur de façon plus au moins complexe en nous penchons sur les direx qui se re-présentent comme n'allant pas « de soi ». L'énonciation d'un signe s'accomplit habituellement dans la « simplicité », c'est-à-dire dans l'oubli qui accompagne les évidences inquestionnées où le signe, transparent, et dans l'effacement de soi remplit sa fonction médiatrice. Le signe va au contraire résister et s'interposer comme réel en s'imposant comme objet de celui-ci, se redoublant d'un commentaire énonciatif provoquant un dédoublement énonciatif. Cette configuration énonciative relève de la réflexivité méta-énonciative ou de « la modalisation autonymique » de l'énonciation traversée par son autoreprésentation opacifiante.

S'intéresser à la modalisation en partant du fait autonymique « *se révèle être un outil d'analyse riche pour l'analyse du discours puisqu'il touche la structure énonciative, participe de l'Hétérogénéité discursive, et permet, entre autres, d'affiner l'approche des discours rapportés et d'aborder les phénomènes dialogiques.* » (Charaudeau 2002 : 84)

L'étude de l'approche méta-énonciative nous permettra de découvrir certains (en)jeux linguistiques mis en action par une grande diversité de formes (dont nous n'avons

proposé qu'un échantillon). Des formes que nous ne pouvons pas toutes répertorier du fait qu'elles ne sont pas toutes explicites, et dont certaines relèvent d'un travail de pure interprétation (des formes implicites rapprochées des formes explicites afin de pouvoir les interpréter).

Dans un premier temps, l'ordre imposé sera d'identifier, d'inventorier, de classer et de décrire les formes linguistiques ou discursives à l'origine de la réalisation de ce dédoublement méta-énonciatif propre à cette configuration. Dans un deuxième temps, il sera question de caractériser la spécificité de ce mode énonciatif dédoublé.

Ensuite, il sera question de la représentation de « l'autre », du « musulman(e) » dans et par les discours politiques identitaires en France. Nous supposons que ce genre de discours pourrait particulièrement être marqué par des représentations qui s'exercent à l'intérieur même de ce discours par les sujets locuteurs et/ou les sujets scripteurs, qui se trouvent en position de surplomb par rapport à leur discours, à travers des modalisations explicites et/ou implicites.

Certes, il est facile de déceler le sens des mots en langue lorsqu'il est explicite et se traduit par l'analyse des unités qui composent le système, en mettant en relation la forme et le sens du signe, c'est-à-dire « *rendre compte de la façon dont les sens sont apparés aux sons* » (Kerbrat-Orecchioni 1980 : 223).

Mais, qu'en est-il du sens des discours en rapport avec leur contexte d'énonciation, surtout si le sens est implicite ou relève du non-dit ou même du sous-entendu ? Peut-on réellement parler d'un processus d'identification, puis d'interprétation du sens dans et par les discours en rapport avec le contexte ?

Notre recherche intitulée : *(RE) CONSTRUCTION ET CIRCULATION DU SENS IDÉOLOGIQUE DANS ET PAR LES DISCOURS IDENTITAIRES DE LA PRESSE FRANÇAISE*. Étude méta-énonciative par l'analyse des modalisations autonymiques (MA) glosiques (MAE) et aglosiques (MAA) dans le champ de la représentation du discours autre (RDA), s'inscrit dans le champ plus vaste de la discipline de l'analyse du discours dont le cadre théorique se situe à la croisée de la sémiotique, la linguistique de l'énonciation et de la métalinguistique.

Notre recherche s'inscrit précisément dans le domaine de la linguistique de l'énonciation, puisque nous nous intéressons aux énoncés des locuteurs qui commentent leur propre discours par des gloses⁵ et/ou qui le marquent en utilisant des balises (guillemets, gras, Italique, etc.) en référence au cotexte et au contexte.

À cet effet, nous avons fait appel à l'approche méta-énonciative qui traite du métadiscours, c'est-à-dire du discours qui s'auto-évalue. Cette approche qui « semble à même de pouvoir permettre de construire un modèle propre à comprendre la construction idéologique du sens et de surcroît la circulation des représentations idéologiques de la place des sujets-locuteurs. » (Hailon 2011 : 13). Nous allons tenter, par les meilleurs moyens qui soient, de saisir le domaine de la représentation du discours, de « l'appréhender comme articulation métalangagière du dire à un autre dire – nouant réflexivité et altérité » (Authier 2020 : XVIII).

III. Source de recherche

L'analyse de notre corpus se fera en considérant deux aspects, à savoir quantitatif et qualitatif, en s'inspirant des travaux de Jacqueline Authier-Revuz et ceux de Fred Hailon, sans pour autant négliger ceux de Josette Rey-Debove, considérés comme précurseurs dans le domaine du métalangage et dont s'inspire J. Authier-Revuz. L'aspect quantitatif traitera de la fréquence des modalisations autonymiques avec et sans gloses réflexives dans les éditoriaux collectés (nous reviendrons de façon plus détaillée sur la collecte du corpus et sa constitution dans la première partie de notre partie pratique)⁶. L'aspect qualitatif quant à lui sera représenté par une typologie des modalisations autonymiques, des formes de discours autre, de leur manifestation. Il sera aussi question des phénomènes de non-coïncidences du dire (avec ces quatre champs), ainsi que du type d'hétérogénéité que l'énonciateur emploie en mobilisant des enjeux à la fois discursifs et énonciatifs.

⁵Une glose, selon Antoine Culioli, représente un moyen selon lequel se manifeste l'activité épilinguistique (métalinguistique), autrement dit, « dans des énoncés produits par le locuteur pour commenter de manière spontanée son discours, pour commenter un énoncé antérieurement proféré, à des fins de désambiguïsation, de réorientation argumentative, ou, plus largement de spécification sémantique » (Neveu 2011 :146).

⁶Cf. Chapitre IV le point (1.5)

L'adoption de la démarche d'Authier-Revuz et d'Hailon (qui s'en inspire) est motivée par le fait qu'une telle démarche sert non seulement à la caractérisation des régularités propres au sujet, mais elle représente aussi un mode d'accès à la description des discours sociaux, politiques ou médiatiques. Notre recherche se propose d'étudier le vocabulaire en circulation en relation avec les discours politiques conjugués à l'encontre de la thématique du « *Port du voile islamique en France* ». Pour atteindre l'objectif tracé, la démarche développée par J. Authier-Revuz semble la plus appropriée concernant l'analyse du vocabulaire sociopolitique.

En effet, cette dernière permet d'actualiser et de mettre à jour la façon dont un élément du lexique s'impose à tous et parfois même de déterminer comment un élément du lexique peut circuler d'un champ discursif à un autre, d'un camp politique à un autre, mettant ainsi en évidence un « qui va de soi » qui fait des mots leur efficacité politique. Les cooccurrences de certains éléments du lexique peuvent instaurer un lieu commun du discours pouvant être propice à la formation de certains présupposés créant ainsi des nœuds discursifs ou « amalgames » dans le jargon des journalistes, suivant l'explication de Krieg Alice dans son article traitant du livre de J. Authier-Revuz intitulé *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire* (1995).

C'est vers les années 80 que l'approche de Jacqueline Authier-Revuz voit le jour, elle constitue un croisement entre la théorie de la polyphonie de Michail Bakhtine et la théorie lacanienne du sujet être du langage, pour montrer « l'hétérogénéité » fondatrice et fondamentale du langage. Sa démarche ;

« Met en évidence un sujet divisé, qui se fait dans le langage et non faisant le langage. Dans cet environnement, la parole d'autrui est à la fois inévitablement présente dans sa propre parole (c'est « l'hétérogénéité constitutive du langage »), mais demande à être en quelque sorte circonscrite pour qu'il reste un espace pour l'identité, l'affirmation d'identité du sujet parlant. D'où les phénomènes d'« hétérogénéité montrée » : le sujet parlant, en montrant les zones d'hétérogénéité de son discours, revendique en quelque sorte la paternité du reste de son propos : « le sujet s'évertue, en désignant l'autre, localisé, à conforter le statut de l'un. C'est en ce sens que l'hétérogénéité montrée peut être considérée comme un mode de dénegation, dans le discours, de l'hétérogénéité constitutive qui, elle, relève de l'autre dans l'un. » (Claire Stolz).

En un mot, l'approche s'impose « comme un mode de saisie privilégié des énoncés circulants qui jalonnent la parole publique : avec elle s'affine le tracé des parcours polémiques qui caractérisent les formules “ maîtres-mots ”, “noms indistincts ” et autres mots “ d'ordre ” : la fracture sociale, la crise, la réforme... » (Krieg Alice 1996 : 154).

IV. Description du corpus

Vu l'importance que représentent les médias (sous ces formes multiples) dans le domaine de l'information dans le monde entier, vu leur mission censée garantir une impartialité totale quant à la transmission et la diffusion de l'information. Vu leur contribution à la couverture de tous les événements quotidiens qui font que des milliers d'individus à travers le monde les regardent par les yeux des médias, finissent par se faire des points de vue qui ne sont pas pour le moins neutres ni obligatoirement les leurs. L'influence exercée par les médias sur les individus n'est pas sans danger, c'est pour des raisons pareilles que nous ne pouvons pas ignorer leur pertinence quant au rôle joué dans la construction des discours, des représentations socioculturelles et idéologiques qui en découlent.

En considérant « l'affaire du foulard » en France, nous pouvons constater que les médias ont joué un rôle crucial, le mérite leur revient d'avoir propulsé sur le devant de la scène « *une idée a priori absurde* » (Tévanian 2005 : 10), puisque d'après ce dernier :

« Ce sont des politiques qui ont lancé le « débat », et ce sont bien les médias qui ont élevé « le voile-à-l'école » au rang de « problème de société »- sans d'ailleurs que les journalistes soient toujours conscients de ce qu'ils faisaient, et sans même qu'ils se donnent la peine d'explicitier la nature dudit problème : il leur a suffi de multiplier les émissions ou les articles de presse consacrés au sujet » (Ibid.).

Notre corpus est constitué d'articles, d'éditoriaux extraits d'un organe de presse Française d'information quotidienne. Le corpus est homogène ;

- Temporellement (Notre période d'investigation s'inscrit au mois d'octobre 2019 et plus exactement à partir du 11/10/2019 et se termine le 31/10/2019, suite au relancement de la polémique autour du voile islamique par le président du Rassemblement National : Julien Odoul) ;
- Thématiquement (Le port du voile islamique en France et la polémique qui tourne autour) ;

- Discursivement (discours politique⁷ identitaire de la presse quotidienne⁸). Le corpus est hétérogène quant à ses lecteurs.

Le corpus est constitué dans sa totalité par des discours écrits numériques. Il se focalise sur « l'affaire du foulard » ou « le port du voile islamique dans les espaces publics en France ». Un choix justifié par le fait que nous postulons que l'analyse d'un discours médiatique, à savoir celui de la presse écrite française, portant sur l'identité est un moyen pertinent d'étudier les discours dits identitaires, sachant que dernièrement on assiste au phénomène d'institutionnalisation du discours identitaire en France (Cas du Front National)⁹.

L'affaire des foulards, comme on dit, est une histoire qui remonte à il y a 34 ans en Hexagone. Elle a débuté exactement en octobre 1989 dans la commune de Creil, département de l'Oise en région Hauts-de-France. Depuis cette date, toute une polémique s'est construite autour de cette affaire faisant d'elle une affaire complexe, suscitant des débats houleux, qui n'a cessé de rebondir sur la scène politique, médiatique, et même sociale.

Pierre Tévanian, l'explique dans son livre : *Le voile médiatique. Un faux débat : « L'affaire du foulard islamique »* :

« Les pages qui suivent se proposent de dévoiler les mécanismes d'impositions qui ont conduit à transformer le port du foulard par quelques centaines d'écolières en un « problème de société » national voire international - jusqu'à rendre finalement envisageable, puis effectif, le vote d'une loi répressive par le parlement de la république française » (Tévanian 2005 : 9).

En 2019, c'est une vidéo de 2 minutes qui a relancé le débat sempiternel autour du voile islamique en France. Le « mérite » revient à un élu du Rassemblement National (RN) Julien Odoul, du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté à Dijon, qui a

⁷La thématique du port du voile islamique en France constitue un discours politique « objet de notre étude », puisque « seuls font partie de la communication politique "les discours sur lesquels se structurent les affrontements" (Hailon 2011 : 261).

⁸Notre choix du discours journalistique est justifié par le fait que « l'espace journalistique est un lieu de fabrication du discours politique, un lieu de commentaire et de confrontations politiques » (Hailon 2011 : 261).

⁹À propos de ce point, Monica Colombo & John. E. Richardson (2012 : 119) s'explique dans leur article intitulé : identité nationale et insécurité dans le discours anti-immigration : une analyse de la propagande visuelle du Front National, « *Durant les 20 dernières années, l'extrême droite est réapparue comme force électorale en Europe occidentale. Tous ces partis se sont mobilisés contre l'immigration et le multiculturalisme. Position et argumentation explicitement anti-immigrés ont été au centre des campagnes électorales du Front national qui a continué à amplifier les questions comme celle de l'insécurité, de l'identité nationale et de la sauvegarde des valeurs traditionnelles - arguments qui supposent que l'Autre représente une menace et qui justifient son exclusion à tous les niveaux : sociaux, économique et politique* ».

invectivé une mère de famille voilée accompagnant un groupe d'enfants (des élèves de CM2) dans l'hémicycle lors d'une sortie scolaire. Chose qui a provoqué un tollé général au sein de la société française, divisée quant à leur point de vue et réaction entre partisans/opposants vis-à-vis de ce sujet controversé.

Notre choix a été porté sur un corpus bien déterminé, soumis à une analyse minutieuse où seront examinés les cas de dédoublement énonciatifs présents dans chaque support. Constitué d'un nombre de discours extraits de la presse nationale quotidienne entre autres : Le Point, Le Monde, et le Parisien afin de tirer au clair ce que cache réellement cette « mystérieuse affaire » sur le plan discursif par et à travers les discours conjugués à son encontre.

Nous avons voulu savoir pourquoi après 34 ans, un événement tel que le port du voile islamique continu à enflammer la scène médiatique ?

Le corpus une fois soumis à l'analyse pourra dévoiler comment et pourquoi un sujet de politique générale, stipulant l'interdiction du port du voile islamique¹⁰ en hexagone dans les institutions publiques - une interdiction censée garantir l'Égalité, la Liberté des citoyens au sein d'une même République, celle de la France avec sa devise de Liberté, Égalité, et Fraternité¹¹ figurant dans l'article 2 de la Constitution française du 4 octobre 1958, qui s'inscrit dans un projet de lutte contre le terrorisme et la radicalisation islamiste - vire vers l'islamophobie.

L'analyse permettra de se prononcer si les discours énoncés autour du port du voile islamique en France auraient pu faire circuler des représentations radicalisées telles : l'islamophobie, le racisme et la xénophobie. Nous présumons que « *le racisme et la discrimination se manifestent sur le plan discursif, en ce sens que "les opinions et les croyances racistes sont produites et reproduites dans le discours [...] À travers le discours, les pratiques discriminatoires et d'exclusion sont préparées, promulguées et légitimées* » (Hailon 2012 : 123), en un mot tout passe par le discours.

¹⁰Pour la République le voile est un symbole religieux défendu par des musulmans extrémistes, intégristes et voire terroristes sous prétexte de « pudeur » de la femme, incarnation parfaite de l'inégalité entre hommes et femmes. Et potentielle menace des **Valeurs de la République**.

¹¹Trois mots qui ensemble, représentent les **valeurs** qui unissent les citoyens en tant que Français.

V. Collecte du corpus

Pour des résultats optimisés, nous avons adopté une méthode de collecte comportant plusieurs étapes :

De prime à bord, nous avons déterminé le nombre des journaux composant le support de notre corpus (trois au total). Un nombre justifié en fonction du temps que nous avons imparti à ce travail de recherche. Puis, vient le choix des titres de la presse écrite candidate à notre analyse : notre choix a porté sur des journaux ayant traité de l'affaire du voile islamique (comme ils la surnomment) : Le Point, le Monde et le Parisien.

Enfin, le choix des supports et de leur périodicité, il nous a semblé plus judicieux d'opter pour un quotidien, cela nous permettra d'avoir plus de matière à analyser, de surcroît, une meilleure représentativité du corpus.

En deuxième lieu, nous avons déterminé la période sur laquelle s'étale notre analyse. Cette dernière s'étale sur 21 jours : du 11 octobre 2019 jusqu'au 31 octobre 2019. La date du début est justifiée par le fait qu'elle représente le jour même où s'est déroulé l'incident qui avait relancé le débat sur l'interdiction/autorisation du port du voile islamique dans les espaces publics en France¹². La date de la fin est justifiée aussi par le fait qu'elle représente la prise de parole par le président Emmanuel Macron, qui avait tranché et pris la décision de non-interdiction du port du voile. Une fois la période d'étude délimitée, nous avons procédé au téléchargement de tous les articles rédigés autour de la thématique choisie.

En dernier lieu, vient la lecture balayage suivi d'une deuxième, voire une troisième lecture permettant d'identifier et de relever toutes les formes relatives à la (RDA), (ARD), ainsi que les modalisations autonymiques avec et sans gloses. Comme ultime étape, les formes identifiées et relevées sont classées afin de mieux organiser et de faciliter leur analyse et commentaires.

¹² En France et à partir du 11 octobre 2010, et en application de la loi n°2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public. Cette loi stipule que « *Nul ne peut, dans l'espace public, porter une tenue destinée à dissimuler son visage.* ». Autrement dit, que le port du voile intégrale est interdit dans les espaces publics.

VI. Méthode d'analyse

Notre méthode d'analyse s'est cristallisée dans la mise en pratique de l'approche méta-énonciative en rapport à la représentation des discours en l'occurrence, la conception développée par Jacqueline Authier-Revuz, afin de pouvoir observer le discours représenté¹³, ses manifestations et ses enjeux, d'en apporter une analyse des différentes RDA et des MA avec et sans gloses recensées dans nos supports.

Il sera question d'analyser les différentes RDA (représentation du discours autre), les discours rapportés¹⁴, les modalisations autonymiques avec glose : les allusions, les modalisations autonymiques sans glose (signalées à l'aide de modalisations typographiques notamment les guillemets, gras, l'Italique et les crochets). Nous avons effectué un relevé quasi exhaustif des différentes RDA et des différentes modalisations autonymiques présentes dans le journal Le Monde, Le Point et Le Parisien.

Notre intérêt a été porté sur l'analyse des modalisations autonymiques interdiscursives avec glose et sans glose, ainsi que les modalisations autonymiques explicites de l'écart entre mots-choses. Nous avons également procédé à l'analyse des modalisations autonymiques interprétatives glosées et non-glosées. L'intérêt a été particulièrement centré sur un type particulier de MAI, il est question des MA allusives et semi-allusives pouvant indiquer d'éventuels indices d'une parole idéologique. Leur interprétation selon le contexte de leur énonciation, c'est-à-dire en les renvoyant à une idéologie bien déterminée, peut révéler la présence d'un discours radicalisé sur le port du voile islamique en France, entre autre sur la femme musulmane.

Pour ce faire, nous avons procédé à la détermination des supports de la recherche, à savoir les journaux de la presse francophone, en version informatisée et archivée. Notre choix s'est porté sur le Monde, le Parisien et le Point. Le choix de ces supports est justifié et motivé par le taux élevé du nombre des lecteurs enregistré pour chacun des journaux.

¹³Le discours représenté traite de la problématique des différents modes de représentation de la parole dont l'instance énonciative est attribuée à d'autres sources que le locuteur. L'appellation de discours représenté est forgée par des linguistes, en l'occurrence, Fairclough en 1988 Roulet en 1999, qui la préfère à celle traditionnelle de « discours rapportés ».

¹⁴Discours rapporté (discours direct, discours indirect et discours direct libre et indirect libre) et discours direct (DD) autonymique sont considérés chez J. Authier-Revuz comme une forme de représentation du discours autre.

Nous avons également fait en sorte à ce que les journaux choisis soient porteurs et destinés à un lectorat adhérent à plusieurs idéologies politiques (nous y reviendrons pour plus de détails au niveau du chapitre IV consacré à la description du corpus).

VII. Problématique de recherche

Loin de prétendre l'exhaustivité, cette thèse se veut un espace de réflexion sur les enjeux discursifs identitaires en interrogeant les discours conjugués à l'encontre de certaines thématiques controversées depuis un certain temps dans l'espace médiatique à travers des discours politiques en France, et dont nous supposons la circulation de représentations à caractère « radicalisé » notamment « l'islamophobie ».

Nous allons tenter de « débusquer »¹⁵ les enjeux linguistiques et énonciatifs déployés dans certains discours « piégés »¹⁶ liés à ces thématiques controversées, à savoir le discours sur le port du voile islamique, d'en déjouer leurs pièges. En effet, notre réflexion porte sur la nature des processus discursifs : linguistiques et en l'occurrence méta-énonciatifs déployés et mis en jeu par les journalistes locuteurs leur permettant la (re)construction et la circulation du sens à travers des discours politiques, notamment identitaires.

Nous abordons de front la problématique de la nature des formes réflexives explicites et implicites, c'est-à-dire « quelles formes de langue nous avons et quelles formes de langue la langue nous propose pour revenir sur elle-même et sur sa parole », sous lesquelles peuvent se manifester les formes de réflexivité dans un discours dit de « soi ».

Cette recherche expose et traite la problématique de la représentation du discours autre (RDA) où se nouent réflexivité et altérité de l'autoreprésentation de l'énonciation à travers l'étude méta-énonciative des gloses réflexives du type : *si j'ose dire, à proprement parler, comme vous dites, si vous voyez ce que je veux dire, au sens propre, etc.* à laquelle convient des discours de la presse quotidienne. Cette recherche est vue sous un autre angle : celui du sujet énonciateur en train de commenter son

¹⁵ Terme employé par Philippe BLANCHET.

¹⁶ Dans son livre intitulé *Les mots piégés du politique*, Philippe BLANCHET qualifie les discours par lesquels une idéologie est discrètement imposée au plus grand nombre, où un « endoctrinement » est exercé et par lequel une pensée devient hégémonique.

propre dire via des commentaires, l'emploi des modalisations autonymiques et son rapport au langage.

Cette étude est consacrée à « l'autoreprésentation du dire en train de se faire » en étudiant des énoncés qui « constituent une configuration énonciative particulière : celle par laquelle l'énonciateur commente les mots qu'il utilise, configuration dont l'archiforme est le guillemet (repérable dans la graphie, mais aussi à l'oral par un coup de glotte et un décrochement intonatif) » (Krieg Alice 1996 : 149).

Dans un premier temps, il sera question du sens et de sa (re)construction en discours. En d'autres termes, il sera question de la problématique du sens en contexte dans les médias qui offrent une diversité inépuisable d'énoncés. Dans un deuxième temps, il sera question de s'interroger sur les marques explicites/implicites que le sujet locuteur laisse apparaître dans son discours.

À cet effet, nous allons tenter de répondre à une problématique de taille, qui s'interroge sur :

Quelles sont les formes ; linguistiques et discursives, à travers lesquelles se réalise le dédoublement méta-énonciatif d'une configuration énonciative opacifiante du dire, permettant la re-construction et la diffusion du sens idéologique dans la presse écrite française¹⁷ ?

Afin de pouvoir y répondre, nous allons décortiquer cette question centrale en plusieurs questions secondaires, dont le cheminement nous permettra d'arriver vers la fin à une réponse dont la reconstruction se base sur le lien que nous pouvons établir et tisser entre ses dernières :

Comment se manifestent-elles (ces formes) à travers la représentation du discours autre (RDA) et l'autoreprésentation du dire (ARD) en train de se faire par un sujet énonciateur dans des énoncés de la presse numérique quotidienne française ?

Quels sont les enjeux métalinguistiques, méta-énonciatifs des formes de modalisations autonymiques (MA) avec et sans glose ?

¹⁷ Dans sa version informatisée et archivée.

Quelles valeurs peuvent avoir les formes du dédoublement énonciatif et quels types d'hétérogénéité discursive et énonciative peuvent-elles engendrer.

Quelle incidence peuvent avoir ces formes sur la (re)construction et la diffusion du sens en discours et particulièrement les discours politiques identitaires ?

Nous allons nous interroger sur les formes de ces marques, allant de la plus explicite jusqu'à la forme implicite, que le locuteur laisse apparaître dans son discours. Nous questionnerons les mots qui constituent ces discours tout en essayant de démontrer la possibilité de l'existence d'un écart entre les mots et leur sens, entre les mots et la chose qu'ils désignent. Ensuite, tenter de répondre à des questions telles : les mots sont-ils réellement de simples signes référents à des objets, servant uniquement à décrire le monde qui nous entoure et à dénommer des objets, ou bien peuvent-ils avoir d'autres fonctions dans certains discours ?

Il va s'agir aussi de s'interroger sur les mécanismes de constructions du sens dans le discours politique identitaire, qui conjuguent des enjeux importants. Entre autres, comment l'autre « la femme voilée, la musulmane » est-elle (re) présentée dans les discours politiques identitaires dans l'espace médiatique français ? Et quels sont les enjeux déployés lors de sa mise en œuvre discursive et méta-énonciative ? C'est-à-dire, comment les sujets scripteurs construisent-ils du sens idéologiquement parlant dans un discours « de soi » traversé par un discours « autre » ?

On examinera la possibilité de ;

- La présence de certaines formes discursives et énonciatives contribuant à la (re)construction du sens dans les discours conjugués autour de la thématique du port du voile islamique en France.
- Nous essayerons de savoir, si ces discours en question entrent en dialogue avec des représentations extrémistes où la femme musulmane voilée est représentée non seulement comme une femme soumise, sans identité, mais beaucoup plus comme « une individuée » constituant une potentielle menace pour les valeurs de la République

française, c'est-à-dire « une terroriste », par l'étude du discours représenté ou rapporté¹⁸ et des modalisations autonymiques explicites et interprétatives.

- Le vocabulaire en circulation dans et par les discours médiatiques conjugués à l'encontre de la thématique du port du voile en France, sera questionné à son tour en nous penchons sur les modalisations autonymiques interprétatives, notamment la modalisation autonymique de l'écart entre mots-choses.

VIII. Hypothèses de la recherche

Afin d'apporter de probables réponses à notre questionnement nous supposons que ;

- La fréquence des modalisations autonymiques pourrait représenter le discours comme ponctué ou au contraire comme imperméable à toute non-coïncidence.
- Présence d'une certaine forme de marqueurs (MA) dans les discours identitaires en France, pourraient se manifester explicitement ou implicitement dans des conditions propices à leur construction
- Les MA avec et/ou sans gloses pourraient être à l'origine de l'hétérogénéité et pourraient provoquer une non-coïncidence pouvant altérer la transparence discursive dans les discours, que l'énonciateur aurait occultées ou divulguées.
- Le vocabulaire en circulation dans les discours politiques identitaires pourrait être porteur de nouveaux sens insidieux. Donc, il pourrait faire l'objet d'un glissement sémantique. Ainsi, être dévoyé de leurs anciens sens ou de leur sens premiers.
- L'effacement énonciatif (EE) pourrait se révéler comme un procédé discursif énonciatif de circulation de représentations positives et/ou négatives dans des espaces discursifs favorables à leur éclosion par « voix/e » de presse par l'emploi des MA.

IX. Objectifs de la recherche

Afin d'arriver à terme de notre recherche, nous nous sommes fixé les objectifs suivants :

- Tirer au clair la notion de représentation du discours autre (RDA) et autoreprésentation du discours (ARD), démontrer comment sa manifestation linguistique se décline en différentes modalités concernant les mécanismes de sa mise en œuvre discursifs.

¹⁸Pour J. Authier-Revuz « le discours rapporté » est considéré comme une modalisation autonymique du type interdiscursive.

- Mettre à nu et à jour les contenus implicites/explicites des discours politiques radicalisés dans les espaces médiatiques français, notamment la presse quotidienne écrite.
- Proposer une taxinomie des formes des modalisations autonymiques en circulation dans les discours sur l'interdiction du port du voile islamique en France.

X. Plan de la thèse

Le travail se scinde en deux parties, la première partie comporte l'ancrage théorique qui en regroupe trois chapitres. Cette partie est entièrement consacrée à un survol des concepts se rattachant au discours et au domaine de l'énonciation, en premier lieu. En second lieu, elle sera entièrement dédiée aux balisages et à la délimitation des concepts dans le champ métalinguistique et méta-énonciatif ; concepts nécessaires à l'élaboration des assises théoriques de notre recherche. La seconde partie, divisée en deux chapitres, constitue la partie pratique. Elle est consacrée à la présentation, à l'analyse et à l'interprétation des formes des MA du corpus, tout en mettant en amont le modèle méta-énonciatif et ses implications linguistiques, pragmatiques dans le discours de la presse quotidienne numérique. Il est également question de l'étude des phénomènes de non-coïncidence et de l'effacement de l'énonciateur en discours, **en tant que stratégies discursives énonciatives inhérentes à la construction du sens idéologique.**

L'encrage théorique s'ouvre sur un premier chapitre intitulé : *Du rapport entre discours, métalinguistique et méta-énonciation*. Dans un premier temps, il se consacre à définir une notion clé de notre recherche : le discours dans son ensemble et son intégralité. Nous nous appuyons sur des supports variés et multiples afin de constituer la littérature relative à ce champ de recherche qui est représentée par l'analyse du discours, en mettant l'accent sur le passage de l'étude de la langue à celui de la parole, fief par excellence du discours.

Il sera question de cette extraordinaire aventure linguistique liée à l'éclosion d'un nouveau champ interdisciplinaire se rattachant au discours et à son étude, une entité du langage jusqu'alors inexplorée dans le champ des études langagières. Nous reviendrons sur la naissance d'une discipline : analyse du discours, à l'origine d'un tournant crucial

dans les sciences du langage. Nous allons tenter de délimiter la notion de discours qui n'est pas facile à circonscrire sur un plan définitionnel. Nous exposerons par la suite le concept de l'énonciation et ses différents types, à savoir la vision d'É. Benveniste et de M. Bakhtine. En passant par la détermination de la notion de métadiscours (le discours sur le discours) en la rattachant à la notion de méta-énonciation. Le chapitre se clôt sur la notion de réflexivité énonciative, ainsi que sur la naissance d'une connivence entre le métalangage et l'autonymie. Un point qui prépare le terrain pour l'introduction du chapitre suivant en abordant la manière dont s'est nouée une relation entre le métalangage et l'autonymie : la modalisation autonymique (MA).

Un deuxième chapitre : **Les modalisations autonymiques (MA) à travers le champ des représentations du discours autre (RDA)**, expose la littérature autour de la notion de « Discours autre », de « représentation du discours autre », vu que notre travail se focalise sur la représentation du discours de l'Autre dans le discours de l'« Un ». L'appui théorique se construit majoritairement en s'inspirant des travaux développés par Jacqueline Authier-Revuz, considérée comme une pionnière dans ce domaine de recherche. On fera appel, notamment aux travaux plus récents développés par Fred Hailon s'inspirant à son tour de ceux de J. Authier-Revuz, mais qui représente une version remaniée de ces derniers. Le chapitre se clôt sur les mécanismes et les enjeux mis en œuvre dans la construction du sens idéologique par l'exposition des différents types de modalisations autonymiques glosées et non-glosées. Nous évoquerons également, le discours rapporté avec ces différentes formes (Ex. Direct, indirect, indirect libre, mixte, etc.) comme une forme de (RDA).

Un troisième chapitre : ***De la connivence entre effacement énonciatif (EE) et modalisations autonymiques (MA)***, entièrement consacré à la notion de l'effacement énonciatif (EE). Différents travaux entre anciens et récents seront convoqués afin d'exposer le phénomène en question, sa complexité et son lien avec la circulation des discours, en l'occurrence les discours représentés. Nous abordons d'abord les travaux les plus anciens de Robert Vion, Patrick Charaudeau, Laurence Rosier, en passant par ceux de Sophie Marnette, pour en arriver vers la fin aux travaux les plus récents de Jacqueline Authier-Revuz et Fred Hailon.

Sans oublier le pionnier dans le domaine Alain Rabatel, qui comptabilise à lui seul plusieurs articles et ouvrages dans le domaine de l'EE. Nous allons tenter de montrer et de démontrer comment l'EE constitue un mode à la fois linguistique et discursif de la circulation des discours. Nous traiterons également de sa manifestation dans le discours, ses objectifs et sa relation avec les discours représentés. Les enjeux de l'EE au sein de la presse écrite française et ses implications pragmatiques et linguistiques, notamment les postures de sous et surénonciations qui seront abordées, elles aussi.

La partie pratique comporte deux chapitres :

Le chapitre quatre intitulé : *Présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonomiques*, contient entre autre : la présentation, l'analyse et l'interprétation du corpus ainsi que la description de notre support pratique, à savoir les journaux sélectionnés. Des informations sur la thématique choisie seront fournies pour garantir une meilleure compréhension des résultats d'analyse. Le chapitre s'ouvre sur la description, la collecte du corpus, les difficultés liées à sa collecte et à son filtrage et les outils utilisés pour son analyse. Nous procéderons par la suite à un relevé quasi exhaustif des différentes RDA et MA avec et sans gloses dans les différents supports choisis. Comme ultime étape, nous exposerons les résultats de l'analyse des énoncés sélectionnés ou retenus suivant la typologie des modalisations autonymique élaborée par J. Autier-Revuz où seront traités les phénomènes d'hétérogénéité montrée et constitutive, ainsi que les champs de non-coïncidence du dire que les modalisations autonymiques mettent en jeu implicitement et/ou explicitement.

Un cinquième chapitre : *Pour une modalité de circulation des discours : l'effacement énonciatif (EE)*, viendra étayer son précédent pour démontrer comment l'étude et l'analyse des énoncés peuvent révéler l'existence d'un procédé à la fois discursif et énonciatif se rattachant au locuteur en tant qu'instance énonciative. Les effets pragmatiques qui en découlent pourraient rendre compte d'une réalité linguistique, celle de la circulation des vocabulaires, discours et des représentations idéologiques en passant par l'EE.

Le chapitre se clôt sur de nouvelles perspectives possibles de recherche dans le champ de l'autonomie et du métalangage. Des travaux très récents ayant pour ambition

d'articuler deux domaines de recherche, dont les recherches sont encore à un stade primaire : celui de la Néologie et de l'Autonymie. Des travaux dans cette visée ont été déjà amorcés par Fabienne Cusin-Berche et Marie-Françoise Mortureux qui ;

« Abordent le problème de l'autonymie en lexicologues et montrent quels sont les rapports des néologismes avec le statut autonymique des signes. Dans leur perspective, l'autonymie occupe une position frontière entre langue et discours. Les néologismes en discours ont une double référence : mondaine et réflexive, dans la mesure où en naissant ils désignent une nouvelle réalité tout en se montrant du doigt, en annonçant en quelque sorte leur apparition » (YanaGrunshpun 2005 : 210).

Et dont l'article numéro cinq intitulé, « *Autonymie et néologisme* » (p.113-122) dans l'ouvrage : *Parler des mots. Le fait autonymique en discours*¹⁹, constitue une ébauche qui fera bien germer des réflexions pertinentes dans un esprit toujours soucieux d'interroger les phénomènes langagiers en articulant la langue sur le discours et vice-versa.

Arrivé à terme de cette introduction, le travail de recherche, si passionnant tel qu'il a été vécu, n'a pas seulement été un chemin bordé de roses ni un parcours semé d'embûches. Nous avons goûté à cette passion qui nous transportait d'un domaine de recherche passionnant à un autre domaine si envoûtant. Nous avons également fait face à beaucoup de difficultés lors de sa réalisation suite à la logique de son organisation, la constitution de la documentation, le choix du corpus et son analyse, sa rédaction, etc. C'est pour des raisons pareilles qu'une recherche ne met pas seulement en avant un phénomène qu'elle propose d'étudier, elle raconte aussi les joies, les peines, le stress, l'angoisse, la patience, la passion, le dégoût, le triomphe, la confiance, la solitude, le partage, etc. En elle, nous avons mis toute notre âme et conscience, notre savoir et nos connaissances, notre professionnalisme et nos expériences pour que ce travail de recherche puisse servir à d'autres personnes dans leurs futures recherches afin de faire avancer les recherches en sciences du langage. De la même façon que les travaux d'autres personnes, linguistes, chercheurs, doctorants, etc. l'ont été pour nous durant cette recherche.

¹⁹*Parler des mots. Le fait autonymique en discours*, constitue un ouvrage comportant, vingt-deux textes réunis par Jacqueline Authier-Revuz, Marianne Doury et Sandrine Reboul-Touré. Élaboré sur la base d'un colloque : « *Le fait autonymique dans les langues et les discours* », organisé par l'équipe SYLED de l'université Paris 3 du 5 au 7 octobre 2000.

Une recherche n'est pas un postulat que nous prenons pour ultime vérité inchangeable, elle reste d'abord et avant tout, une proposition obéissant à un certain ordre logique et respectant des bases théoriques, ouverte à toute amélioration ou même rectification. Notre objectif est que cette recherche puisse être un lieu de débat pour toutes les personnes qui s'intéressent à ce champ de recherche. Cette recherche constitue une invitation et un lieu de rencontre, ouvert à toutes les propositions, conseils, et voire même les critiques.



Assises théoriques
Balisages et délimitation de concepts dans le champ
métalinguistique/ méta-énonciatif



Chapitre I : Du rapport entre discours, métalinguistique et méta-énonciation

Chapitre I : Du rapport entre discours, métalinguistique et méta-énonciation

« Le métalangage est tout autant que le langage-objet un aspect de notre comportement verbal, et comme tel, il constitue un problème linguistique ».
(Roman Jakobson 1963 : 69)

« Le métalangage naturel n'est rien d'autre que notre discours familier quotidien sur le langage, notamment sur la parole de l'autre. Il joue, dans la communication, un rôle autorégulateur, en permettant le partage des codes et en levant les ambiguïtés ».
(Josette Rey-Debove 1986 :1)

« C'est cette activité métalinguistique qui rend la linguistique possible »
(Dominique Maingueneau 2016 :21)

Chapitre I : Du rapport entre discours, métalinguistique et méta-énonciation

« *Nous nous sommes hommes, et ne nous tenons les uns aux autres que par la parole* » [Montaigne (1595), Essais, eI, ix, « Des menteurs »]. Effectivement, l'humain en tant qu'être social et vivant en communauté, partage avec ses pairs cette capacité complexe lui permettant de communiquer. Il échange par et dans le discours « *qui porte l'information, tremble de sentiments et d'émotions, qui circule en tous sens où il est des hommes, donc des intentions* » (Grinschpoun 2016 : 9).

Le discours n'est pas réservé, uniquement, à décrire le monde en (re) produisant le réel puisqu'au même discours :

« *La langue impose un certain découpage du monde selon un ordre des choses à dire non-défini naturellement, toujours à définir selon le temps et l'espace (culturel) de là où elle est émise. La langue ne décalque pas le réel. Elle ne le dit pas simplement. Elle ne dépend pas de lui, mais elle le façonne, l'organise* » (Hailon 2011 : 23-24).

Lorsque la communication est enclenchée, le locuteur s'adressant à un ou plusieurs interlocuteurs envoie un message chargé sur le plan sémantique. Les interlocuteurs essaient d'accéder au sémantisme du message en faisant appel à différents mécanismes de décryptage et d'interprétation. L'objectif recherché étant de construire un sens leur permettant la compréhension du message envoyé, puisque d'abord et avant tout « *le sens est quelque chose que l'on communique à l'interlocuteur* » (Hailon, citant Ducrot, 2011 : 46).

Ainsi, le locuteur et l'interlocuteur sont toujours pris dans cette boucle d'encodage/décodage où le premier énonce des dires alors que le second interprète les dires de ce dernier, comme l'a déjà souligné Hailon en citant (Parret 1991 : 13) : affirmant que « *sans interprétation, il n'y a pas de sens* » ou encore (Tournier, Bonnafous 1995 : 76) en déclarant qu'« *il n'y a de sens qu'interprété* ».

Une fois le discours construit, commence tout un processus d'interprétation du sens ; qui est dit aussi bien de façon explicite que de façon implicite. Le locuteur et son interlocuteur vont à tour de rôle « *donner du sens aux dires : à ce que l'on nous dit, à ce que l'on veut nous dire et à ce que l'on se dit.* » (Grinschpoun 2016 : 15), puisque « *Donner du sens aux dires peut avoir de multiples applications : motiver un sujet ou*

un groupe de sujets, éviter une manipulation médiatique, sortir d'une communication paradoxale, comprendre des enjeux, réguler des situations conflictuelles, entendre des messages implicites. » (Grinschpoon2016 : 14).

Le premier chapitre intitulé : ***Du rapport entre discours, métalinguistique et méta-énonciation***, constitue les prolégomènes de notre travail de recherche, entièrement consacré à la littérature indispensable à l'élaboration de notre appui conceptuel. Il s'agit en premier lieu : d'aborder la transition qui a permis le passage de l'étude de la langue à celui de discours.

En deuxième lieu, nous essayerons de montrer et de démontrer ce que recouvre la notion de métadiscours en adoptant une approche diachronique, retraçant son historique afin de cerner son acception tout en remontant à son origine. Nous proposons différentes définitions relevant de dictionnaires et d'auteurs du domaine afin de mettre en amont l'importance du métalangage dans et par le langage au quotidien.

En dernier, nous exposerons la notion d'énonciation, de méta-énonciation en évoquant la place du sujet énonciateur dans le processus de communication. Autrement dit, définir, cerner et circonscrire ces notions en les plaçant dans le contexte de notre recherche : l'approche méta-énonciative dans le métalangage.

I.1. Du langage à la langue au discours

L'aventure de l'étude du langage et des faits se rattachant à lui, telle que nous la connaissons aujourd'hui, scientifique et moderne²⁰, a pour origine la publication du *Cours de Linguistique Générale* (CLG) de Ferdinand De Saussure en 1916, considéré depuis comme l'ouvrage de référence de tous les temps. Une bible de la linguistique qui inaugure un nouveau champ disciplinaire : la linguistique générale qui prend pour unique et véritable objet d'étude « *la langue en elle-même et envisagée pour elle-même* » (Saussure1916 : 317).

²⁰ En tant que Sciences du langage, où se mêlent et s'entremêlent différentes disciplines linguistiques (traditionnelles et non traditionnelles) et non linguistiques (sociologie, philosophie, etc.), créant une toile linguistique, un réseau dont l'objectif commun est le langage humain et son étude.

Chapitre I : Du rapport entre discours, métalinguistique et méta-énonciation

Les études menées dans ce champ de recherche se focalisent et se consacrent, de prime abord, à l'étude de la partie systémique du langage : la langue, pérennisant ainsi une longue tradition qui trouve son origine dans les travaux de Saussure qui a accordé une grande primauté à l'étude de la langue, notamment écrite. Les études explorant la partie, dite instable, hétérogène et individuelle du langage représenté par la parole, vont devoir patienter un peu avant que des études dans ce champ puissent voir le jour.

Saussure De Saussure a délimité à la fois l'objet d'étude représenté par la langue, ainsi qu'une méthode de description de sa syntaxe, sa phonologie et sa sémantique. L'étude de la langue telle qu'il a conçue n'a jamais été reçue de façon consensuelle. Elle a suscité d'emblée des critiques qui ont fait que d'autres perspectives de recherche ont vu le jour.

En effet, les successeurs de F. De Saussure, entre partisans et opposants, ont développé différentes théories traitant d'abord de l'étude du langage en l'envisageant d'un point de vue systémique : étude de la langue. Nous avons ensuite assisté à tout un mouvement de linguistes proposant et développant d'autres perspectives de recherche où le langage est envisagé en prenant en considération sa deuxième entité : la parole.

À cet effet, une nouvelle ère s'annonce, se focalisant sur les influences extérieures au système de la langue : la sociolinguistique, la psycholinguistique, l'ethnolinguistique, etc. Nous pouvons également, à titre d'exemple, citer l'article de Charles Bally sur l'importance de la linguistique de la parole, les travaux d'Émile Benveniste sur l'énoncé et l'énonciation sont considérés comme des travaux précurseurs ayant menés l'étude du langage vers d'autres composantes linguistiques, en l'occurrence, la parole, le discours et le sujet parlant.

Cette nouvelle virée scientifique a fait éclater l'idée d'une science unique, d'un modèle unique, représenté par le structuralisme de Saussure, remettant ainsi en cause le primat de la langue sur la parole et donc tous les travaux précédents. Deux composantes jusqu'alors marginales et marginalisées seront remises à l'honneur : l'individu (comme sujet parlant détenteur de la parole), la société (comme se rattachant à un contexte) se concrétisant dans de nouveaux domaines de recherches.

Chapitre I : Du rapport entre discours, métalinguistique et méta-énonciation

Aujourd'hui, l'usage de la langue sous toutes ses formes est exploré, prouvant à la fois son importance et l'incapacité de la linguistique structurale à rendre compte de ces réalités complexes. Le glas de toute une époque ayant duré depuis 1916 jusqu'à la fin des années 70, a été sonné mettant en avant un langage complexe qui mériterait une minutieuse exploration à la lumière des voies actuelles.

Penser le langage aujourd'hui, impliquera de le penser dans sa totalité, c'est-à-dire le langage en tant qu'une langue plus une parole. « *Toute la question est évidemment de savoir comment articuler ces deux faces du langage humain* » (Maingueneau 2009 :28).

Actuellement, après des années d'exploration du langage, il est plus que tous les temps « admis que le système de la langue ne peut être étudié indépendamment de l'usage qui en est fait par les sujets parlants dans des situations concrètes » (Maingueneau 2009 : 28).

Jacqueline Authier-Revuz (interview 2020) ; qui constitue une référence pour les travaux que nous allons développer tout au long de cette thèse, se réclame à la fois d'un double héritage : l'héritage saussurien dont elle revendique radicalement l'appartenance et Émile Benveniste qui a ouvert la linguistique sur le discours et sur l'énonciation, des affirmations développées lors d'une interview accordée à l'université de Lausanne en 2020.

Jacqueline Authier-Revuz, parle aussi de « *l'invitation* » de Benveniste : celle de continuer Saussure et d'aller plus loin, en particulier à la façon dont s'inscrit un sujet dans le langage singulièrement, « *[...] pas en pensant la langue comme un système abstrait, comme une loi scientifique [...]* », il faut que l'intérêt soit porté aussi à « *des faits qui ne sont pas directement observables* ».

I.2. Langage et métalangage linguistique

Le langage, est certes défini comme une « *activité multiforme et faculté humaine, phénomène total, anthropologique, qui relie les gens dans la communication sociale* » (Saussure 916 : 25), l'objectif du locuteur étant de (re)produire le monde réel, la réalité.

Cette réalité « est à entendre de la manière la plus littérale de ; la réalité est produite à nouveau par le truchement du langage » (Benveniste 1966 : 25), ou même en parlant de nous-mêmes, des autres mais, pas uniquement.

Une observation attentive de notre langage quotidien, nous mène à d'autres constats : le langage nous offre la possibilité de l'utiliser et de l'employer de différentes manières. Habituellement, les humains utilisent le langage pour décrire le monde qui les entoure en parlant des objets (en référence à une expérience objective), connu en linguistique sous le concept de « *Langage-objet* ». Outre cette fonction, les humains utilisent ce même langage pour se prendre lui-même pour objet : le métalangage²¹ ou le langage parlant sur le langage. Le langage nous offre des enjeux linguistiques divers, allant jusqu'à la possibilité de prendre de la distance par rapport à ce que nous disons et par rapport aux mots employés.

I.2.1. Métalangage, métalangue et métadiscours

Le métalangage, la métalangue et le métadiscours sont des domaines d'étude où se sont donné rendez-vous plusieurs disciplines, en l'occurrence des logiciens, philosophes du langage, sémioticiens et linguistes. Une rencontre scientifique que Josette Rey-Debove nomme « *réunion interdisciplinaire* », pour un objectif commun et une réflexion commune, se résumant dans une description du langage naturel ;

« *La question du métalangage est à plus d'un titre un excellent terrain de rencontre. Dans l'histoire, elle a intéressé à la fois des grammairiens comme Pànini (IVe av. J.-C.), des sémioticiens comme Augustin (IVe -Ve) et des philosophes comme Porphyre, connu au VIe (écrits du IIIe s.), Salisbury (Metalogicon, 1159) Abélarc1, Shyreswood et Occam (les suppositiones).* » (Rey-Debove 1979 : 15)

Dans son ouvrage intitulé *Le métalangage*, elle part sur les traces de linguistes qui l'ont précédés, Jakobson et Harris, dans la perpétuité d'une tradition consistant en une observation du « *métalangage naturel à l'intérieur du discours naturel, c'est-à-dire de repérer, dans le discours, ce qui servait à parler du monde et de ce qui servait à parler des signes qui en parlaient* » (Rey-Debove 1979 : 15). En d'autres termes, de dégager les signes en usages et les signes en mention.

²¹Selon Emile Benveniste (1966 : 60), le métalangage est considéré « *comme ce qui caractérise en propre le langage humain* », désignant toute « *communication relative à une donnée linguistique* ».

I.2.1.1. Origine et genèse du concept « métalangage »

J. Rey-Debove, considère que la notion de métalangage représente un emprunt polonais très récent (du moins à son époque) adopté par les linguistes, en référence aux logiciens du cercle de Vienne : Tarski et Carnap entre 1931 et 1947. Pour qui le métalangage devait permettre d'analyser les langages scientifiques, logiques ou mathématiques.

Ensuite, il est adopté en anglais puis en allemand, pour débarquer enfin en français vers 1960, employé dans la description d'un langage formalisé.

D'après Gilles Siouffi, le mot fut employé pour la première fois en polonais par Alfred Tarski, puis adapté en anglais, en allemand et enfin en français vers 1960, uniquement pour la description d'un langage formalisé.

Son origine est renvoyée aux logiciens, où le métalangage est employé vers 1930 par Carnap Rudolf pour permettre d'analyser les langages scientifiques de types logique ou mathématique.

I.2.1.2. Emploi du terme en linguistique

En linguistique, le terme de métalangage est repris et utilisé en s'inspirant de son emploi en logique et philosophie des mathématiques où les linguistes cherchent à en faire une application en langue naturelle.

Pour Louis Trolles Hjelmslev, les langues naturelles et les langages logiques partagent une caractéristique commune, le fait d'être des sémiotiques qui possèdent un plan du contenu et un plan de l'expression, rendant possible l'idée de traduire ou de commenter les autres structures sémiotiques.

Roman Jakobson, quant à lui, à intégrer le métalangage dans les différentes fonctions qu'il a assigné au langage. Au côté de la fonction poétique, la fonction phatique, la fonction conative, la fonction expressive, la fonction référentielle, la fonction métalinguistique est définie comme se rattachant au code, en portant l'attention du locuteur sur le système de la langue elle-même.

I.2.1.3. Vers une nouvelle conception du « métalangage »

J. Rey-Debove, propose une nouvelle conception du métalangage, en s'éloignant de celle adoptée par les logiciens en métalogue et celle des mathématiciens adoptés en métamathématique. Elle forge le concept de « métalangage naturel » en opérant une nette distinction entre le métalangage naturel (objet de son étude) et le métalangage formalisé ;

I.2.1.3.1. Métalangage formalisé

Il trouve ses origines chez Hilbert dans la crise du fondement des mathématiques. Debove affirme qu'« il s'agit d'un métalangage de description, système axiomatisé et formalisé qui doit faire la preuve de la vérité dans le langage-objet (comme le fait la métamathématique pour les mathématiques, la métalogue pour la logique). » (Rey-Debove 1979 : 15).

Le métalangage formalisé est construit. Il n'est pas naturel, et servait à décrire un langage artificiel : la logistique, ayant peu de similitudes avec le langage naturel et le métalangage naturel. Cependant, il y a lieu à ne pas le confondre avec le métalangage scientifique (voir le point 2.2).

I.2.1.3.2. Métalangage naturel

Pour Josette Rey-Debove, « le métalangage naturel n'est rien d'autre que notre discours familier quotidien sur le langage, notamment sur la parole de l'autre. » (Rey-Debove 1997 : 10). Il a un rôle autorégulateur dans la communication où il permet un partage des codes en levant les ambiguïtés. Pour elle, le métalangage constitue une partie du langage dit ordinaire, il en est un sous-système. Le métalangage est alors, comme le langage, un objet naturel à décrire.

Rey-Debove (1979 :15) propose une approche différente de celle proposée par les logiciens²²et philosophes, qui « consiste à prendre le métalangage naturel pour objet d'étude, selon la tradition médiévale ». Selon elle, « Ce métalangage n'est donc pas à construire, c'est une donnée langagière. », tout en insistant sur l'opposition entre langage formalisé et langage naturel, qu'il ne faut pas confondre.

²²Pour les logiciens le métalangage décrivait un langage artificiel : la logistique.

Chapitre I : Du rapport entre discours, métalinguistique et méta-énonciation

Pour elle, il s'agissait d'observer le métalangage naturel à l'intérieur du discours naturel, d'effectuer un repérage de ce qui servait à parler du monde, de ce qui servait à parler des signes qui en parlaient, dans le discours.

Cette tradition a été reprise et développée par Jakobson, Harris et Josette elle-même dans son ouvrage intitulé : *Le métalangage*²³.

Josette Rey-Debove (1979 : 16), pense que « le métalangage logique sert à construire la définition de la vérité pour le langage-objet formalisé, et ne sert à rien d'autre. Le métalangage linguistique sert à décrire un langage naturel en construisant des définitions de l'acceptabilité et non de la vérité ».

Dominique Maingueneau, pour sa part pense que la linguistique n'est possible que grâce à l'activité « métalinguistique », voyant en l'aptitude qu'ont les linguistes à faire des commentaires sur la langue, une activité présente et exercée par tous les sujets parlants.

Pour Maingueneau, cette aptitude n'est pas seulement inhérente aux linguistes, tous les sujets parlants possèdent une « conscience épilinguistique »²⁴, leur permettant l'exercice de l'activité métalinguistique de façon plus au moins spontanée, sans pour autant faire l'objet d'un système de représentation explicite pouvant se manifester de différentes manières.

Selon Neveu (2001 : 227), **méta** : vient du grec qui signifie « ce qui dépasse, englobe ». Le terme de métadiscours quant à lui désigne « l'ensemble des faits relatifs à la réflexivité langagière susceptible d'être à l'œuvre dans un discours (gloses, reformulations, paraphrases, deixis discursives, etc.) où l'énonciation constitue l'objet même du discours de son énonciateur, pour un objectif d'évaluation, d'ajustement, de confirmation, de correction et de désignation du discours dit de « soi ».

²³*Le Métalangage* : est un ouvrage phare et inaugural de son auteur : Josette Rey-Debove, considérée dans le domaine de la métalangage comme une référence incontournable, grâce à son ouvrage édité pour la première fois en 1978, intitulé pour sa première version : *Le Métalangage naturel*. Elle est la première à avoir pensé à décrire le métalangage, comme elle le précise dans son livre inaugural : « le métalangage n'a jamais été décrit par un linguiste ». Josette Rey-Debove est la première linguiste à avoir développé de front la problématique linguistique de l'autonymie, en explorant les caractéristiques sémiotiques. Réédité en 1997 sous le titre de *Le Métalangage, étude linguistique du discours sur le langage*, il représente une mise au jour du système des formes sur lesquelles reposent le métadiscours et son secteur autonymique.

²⁴ Terme emprunté par Dominique Maingueneau au linguiste Antoine Culioli.

I.2.1.4. Délimitation terminologique des concepts

Josette Rey-Debove (1986 : 20-21), trouve que la fonction métalinguistique ne peut être saisie qu'en discours, correspondant à une codification, donc à un système de langue.

- **La métalangue :** La métalangue désigne un système métalinguistique codé par rapport à une langue donnée.
- **Le métadiscours :** est la réalisation du système de la métalangue en discours par rapport à un discours dans une langue donnée.

Maingueneau (2009 : 86), considère le métadiscours comme la « *manifestation de l'hétérogénéité énonciative* », du moment que tout locuteur peut à tout moment faire des commentaires sur sa propre parole. Selon lui, l'existence du métadiscours révèle une dimension foncièrement dialogique du discours dont la négociation passe « *à travers un espace saturé par les mots et les énoncés autres* ».

Le métadiscours peut avoir des fonctions variées, notamment la reformulation des propos, s'excuser, marquer l'inadéquation de certains mots et même s'autocorriger.

- **Le métalangage :** représente quant à lui l'ensemble de la métalangue et du métadiscours d'une langue.
- **La métalinguistique :** serait pour sa part, l'étude du métalangage.
- **Compétence métalinguistique :** elle représente la « *possibilité de parler des signes, de rapporter des paroles, de corriger son discours, de préciser un sens, de faire des jeux de mots, etc.* » (Debove 1979 : 16).

I.2.2. Métalangage scientifique (didactique) Vs métalangage courant (familier)

Le métalangage naturel peut être ou scientifique ou familier :

I.2.2.1. Métalangage scientifique

Il correspond dans ce cas au discours du linguiste en tant que spécialiste (linguistique), apprenant ou enseignant une langue. Il est naturel mais peut être partiellement ou entièrement formalisé.

I.2.2.2. Métalangage courant

Il relève d'une compétence (métalinguistique) que chacun de nous possède, avec les mêmes défauts et souplesses du langage ordinaire. Une compétence permettant à chacun de nous de décrire le monde avec une irresponsabilité identique à la compétence du langage, qui nous offre la possibilité de parler du monde qui nous entoure.

I.2.3. La réflexivité²⁵ comme fonction métalinguistique

Le langage ne se présente pas uniquement comme cette capacité complexe nous permettant de décrire le monde, de parler de nous-mêmes ou des autres. Il nous offre également la possibilité de parler des éléments qui le composent lui-même, puisqu'il est généralement admis que tout langage possède une fonction métalinguistique, c'est dire que tout langage est capable de parler de lui-même. Cette expression de « *fonction métalinguistique* » a été forgée pour la première fois par R. Jakobson, envisagée comme « *faculté* » de « *parler d'une langue* » impliquant « *celle de parler de cette langue* ».

Assez souvent, le métalangage est attribué aux linguistes, mais pas uniquement. Il faut savoir que chacun de nous, quel que soit son propos, ð fait appel à cette fonction métalinguistique « *lorsque des commentaires sur le dire sont indispensables à la communication, notamment lorsqu'il faut ajuster le discours à ce qu'il est censé désigner et signifier (pour rappeler, pour apprendre, pour désambiguïser)* » (J. Rey-Debove 1986 : 1).

Le langage met à notre disposition ; en tant que locuteurs, des enjeux (pouvant être des modalisations) qui nous permettent d'assumer notre entière responsabilité quant à nos discours. Il nous permet, également, de ne pas les assumer en prenant de la distance vis-à-vis de ce que nous employons comme sujet de l'énonciation, entre notre discours et le monde comme objet de l'énonciation. Il s'agit de ce que nous appelons en linguistique le « *métalangage* ».

²⁵D'après J. Rey-Debove, la réflexivité, est un terme « *abusif, et susceptible d'amener à des erreurs* » et dont nous devons nous méfier. Pour elle, l'autonyme n'est réflexif que partiellement, jamais totalement, « *puisque l'autonyme désigne une unité du langage primaire qui n'est que son homonyme [...]*, elle explique son point de vue par le fait qu' « *aucun signe ne peut se désigner ni se signifier* » (J. Rey-Debove 2011 :338).

I.3. La réflexivité langagière

Il faut dire qu'il y a longtemps, depuis Aristote, l'acceptation de *réflexivité* : particulièrement celle d'autonymie, avait une connotation péjorative puisqu'elle relevait d'un défaut des langues naturelles humaines, ayant pour origine des confusions entre usage et mention.

Nous devons l'acceptation à connotation « valorisée » de réflexivité : « *comme capacité et propriété des langues naturelles humaines* » à des linguistes comme R. Jakobson, avec son concept de « *faculté* » et de « *fonction métalinguistique* » du langage, qu'il rattache directement aux activités linguistiques usuelles.

Une acceptation « valorisée » que nous devons également à : E. Benveniste, qui définit la réflexivité d'une langue comme « *un pouvoir majeur, un privilège* » de la langue naturelle humaine. Une caractéristique attribuée, exceptionnellement, au langage par comparaison à tous les systèmes de signes de la sphère humaine. Un « pouvoir majeur » permettant de créer un deuxième niveau d'énonciation, qui rend réalisable la possibilité de tenir des propos signifiants sur la signifiante.

A.Culioli, parle d'« étagements » comme une de ses irréductibles spécificités que permet le langage humain, faisant de ce dernier un système de signes unique ;

« [...] le langage humain permet des étagements compliqués, puisqu'on peut toujours l'utiliser pour parler sur le langage [...]. C'est là un trait qu'on ne trouve jamais dans la communication animale. » (Culioli cité par Authier-Revuz 2011 :68).

Authier-Revuz (2011 : 7), quant à elle, parle d'une propriété fondamentale propre au langage humain, la définissant comme « *sa capacité à se prendre – réflexivement– pour objet* ».

Selon Authier-Revuz (1995 : 9), la réflexivité est une « *propriété* » universelle propre au langage humain qui résume « *sa capacité à se prendre lui-même pour objet* ». Nous parlons dans ce cas, de ce que nous appelons en linguistique le « métalangage naturel ». Ce dernier assure « *en tout système de signes de langue naturelle la possibilité de se référer à ses signes mêmes* » (Authier-Revuz 2011 : 67).

I.4. La linguistique énonciative

Selon Franck Neveu (2011 : 144), la problématique énonciative a été introduite en linguistique générale par Charles Bally en 1932 dans son ouvrage « *linguistique générale et linguistique française* ». Pour lui :

« Toute énonciation de la pensée par la langue est conditionnée logiquement, psychologiquement et linguistiquement. Ces trois aspects ne se recouvrent qu'en partie ; leur rôle respectif est très variable et très diversement conscient dans les réalisations de la parole ; l'analyse permet cependant de les retrouver par un jeu d'associations spontanées, soit discursif, soit mémorielles, mais toujours synchroniques, propre à un même état de langue ; ces associations permettent de découvrir les équivalences fonctionnelles qui sont à la base de tout système linguistique. Il y aurait avantage à étudier séparément les trois aspects indiqués plus haut ; mais les facteurs psychologiques de la pensée sont si bien engrenés dans sa texture logique qu'on ne peut en faire totalement abstraction dans l'analyse logique ; à son tour, la forme linguistique ne peut être entièrement séparée des deux autres ».

En France, Emile Benveniste est considéré comme le premier à avoir initié entre 1950 et 1970 un courant linguistique, baptisé plus tard « *linguistique de l'énonciation* » dont les composantes majeures sont : l'« *énoncé* » et l'« *énonciation* ».

I.4.1. L'énoncé

L'énoncé : est un concept qui « *désigne le produit d'un acte d'énonciation* » (Maingueneau 2009 :55).

O. Ducrot (1999 : 728), définit l'énoncé comme étant « *une réalisation particulière d'une phrase par un sujet parlant déterminé, en tel endroit, à tel moment* », en partant du principe que la phrase représente une entité linguistique abstraite pouvant être employée dans des situations différentes à l'infini.

I.4.2. L'énonciateur, locuteur, coénonciateur : délimitation des concepts

Les concepts de locuteur et énonciateur souffrent d'une ambiguïté sur le plan définitionnel, à cause de la complexité des statuts que leurs confère la subjectivité de l'individu en situation de parole. Le concept de coénonciateur est plus lucide puisqu'il se rattache au caractère interactionnel du langage.

I.4.2.1. L'énonciateur

Selon D. Maingueneau (2009 : 54), la notion d'énonciateur est issue des théories de l'énonciation linguistique. Tout en ayant une valeur instable, la notion d'énonciateur est à appréhender en fonction des relations qu'elle entretient avec des notions voisines, à savoir celle de *locuteur*.

L'instabilité de la notion d'énonciateur a pour cause la complexité de la notion de subjectivité parlante. Cette dernière peut se manifester sous différentes facettes : « *sujet producteur physique de l'énoncé, sujet responsable de l'acte de langage, sujet source du point de vue exprimé dans l'énoncé, sujet point d'origine des repérages des titres, sujet opposé à un autre sujet dans l'altérité fondatrice de l'échange de linguistique* (Maingueneau 2009 : 56).

Le terme d'« énonciateur » peut être employé pour désigner le locuteur, comme producteur de l'énoncé en référence à un « je ». Il peut désigner également, « l'instance qui soutient l'acte d'énonciation en train de se faire et qui n'a pas d'existence indépendamment de cet acte » (Maingueneau 2009 : 56).

On retrouve également la conception d'O. Ducrot (1984) se rattachant à la théorie de la polyphonie. L'énonciateur représente une valeur abstraite en désignant la source d'un point de vue (PDV), non pas la source d'un énoncé effectif.

Il faut toutefois préciser que l'individu qui parle n'est pas toujours, ni automatiquement l'instance qui prend en charge l'énonciation, donc ne pouvant être tenu comme responsable de sa validité.

I.4.2.2. Le locuteur

Le locuteur est par contre un concept, qui à l'origine désigne un individu qui produit une énonciation orale. Par la suite, ce même concept s'est rattaché à désigner l'individu produisant des énoncés écrits.

En 1984, O. Ducrot conceptualise une différence nette entre un individu extérieur à l'énonciation « locuteur- λ », et une instance interne à l'énonciation « locuteur-L ».

Une autre distinction de taille en rapport avec la théorie de la polyphonie est établie par le même linguiste ; O. Ducrot, entre « Sujet parlant », « énonciateur » et

« locuteur ». Le locuteur étant caractérisé comme le responsable de l'énonciation, le « sujet parlant » étant défini comme l'auteur empirique de l'énoncé, son producteur. Quant à l'énonciateur est considéré comme « *le point de vue d'où les événements sont présentés* ».

Le locuteur ne doit pas être pris et entendu comme « la personne qui, effectivement, a produit l'énoncé, mais celle qui est donnée, dans l'énoncé, comme la source de l'énonciation » (Ducrot 1999 : 729).

I.4.2.3. Le coénonciateur

Nous devons le terme de « coénonciateur » à A. Culioli, pour remplacer ceux de « destinataire » et d'« allocutaire », rendant compte du fait que l'énonciation est une coénonciation impliquant les deux partenaires. Ces derniers étant tous les deux actifs, on peut observer une participation des deux partenaires dans la construction du message : l'énonciateur et son coénonciateur communiquent en même temps. L'un parle et l'autre s'efforce d'interpréter le message en se mettant à la place de l'autre. Sans pour autant oublier les réactions du coénonciateur qui exercent une véritable influence sur l'énonciateur au moment où il parle.

En métadiscours, l'énonciateur est considéré comme son propre énonciateur en contrôlant son discours par des reformulations, voire même par des corrections.

Du côté des interactionnistes, l'énonciation est toujours bipolaire, puisque « *tout discours est une construction collective* » (kerbrat-Orecchioni 1990 : 13).

I.4.3. L'énonciation

Au sens large, et en nous référant à la définition proposée par Benveniste en 1974, on peut définir l'énonciation comme étant « *la mise en fonctionnement de la langue par un acte²⁶ individuel d'utilisation* » (Charaudeau 2002 :228-229), tout en l'opposant à « *énoncé* ». L'énonciation étant le processus et l'énoncé le produit de ce processus.

Une définition qui privilégie le pôle de l'énonciateur, négligeant le fait qu'une énonciation est foncièrement une « *accommodation intersubjective* », selon Culioli.

²⁶Un acte pris en charge par un énonciateur donné, dans un cadre spatio-temporel donné, et destiné à un coénonciateur (ou énonciataire) donné. (Neveu 2011 : 143).

Une définition qui pousse ainsi Ducrot à proposer une autre définition de l'énonciation comme : « *l'évènement constitué par l'apparition d'un énoncé* » (Charaudeau 2002 :230).

L'énonciation prise indépendamment de tout auteur ou énonciateur, prenant en considération le fait que l'individu qui produit l'énoncé n'est pas toujours, ni forcément l'instance qui en assume la responsabilité énonciative.

Suite à une grande diversité théorique, méthodologique et terminologique que présente la linguistique énonciative, Catherine Kerbrat-Orecchioni a proposé en 1980 une opposition entre une approche ou conception étendue et une approche restreinte de l'énonciation :

I.4.3.1. Approche étendue

Pour Franck Neveu, cette approche est fondée sur la description des relations entre l'énoncé et les éléments qui constituent le cadre de l'énonciation à savoir : situation d'énonciation, les protagonistes, circonstances spatio-temporelles, sans oublier les conditions générales de production et de réception du message.

Charaudeau quant à lui, reprend une définition proposée par Orecchioni, en 1980 où la linguistique de l'énonciation se confond avec analyse du discours ayant : « *pour but de décrire les relations qui se tissent entre l'énoncé et les différents éléments constitutifs du cadre énonciatif* » (Charaudeau 2011 :230).

I.4.3.2. Approche restreinte

Pour cette approche, il s'agit de rechercher « les procédés linguistiques (shifters, modalisateurs, termes évaluatifs, etc.) par lesquels le locuteur imprime sa marque de l'énoncé, s'inscrit dans le message (implicitement ou explicitement) et se situe par rapport à lui (problème de la distance énonciative) » (Charaudeau 2011 :230).

Une conception, qui renvoie le linguiste à l'étude des marques ou des traces énonciatives laissées par l'énonciateur, renvoyant l'énoncé à son énonciation et se manifestant par des unités linguistiques, à savoir : les pronoms personnels de première et deuxième personne, les désinences de verbes, adverbes de temps, adjectifs affectifs, les commentaires méta-énonciatifs, etc.

Chapitre I : Du rapport entre discours, métalinguistique et méta-énonciation

C'est dans cette seconde conception que s'inscrit notre travail de recherche, consistant en l'examen d'une catégorie particulière des « shifters ou modalisations », offrant au locuteur la possibilité de signer son énoncé de façon explicite ou implicite (discours journalistique pour notre cas), instaurant ainsi une distance ou non entre le sujet-parlant et son discours, donnant lieu à des phénomènes de non-coïncidences discursives.

O. Ducrot (1999 : 728), conçoit l'énonciation comme « l'évènement historique constitué par le fait qu'un énoncé a été produit, c'est-à-dire qu'une phrase a été réalisée ».

I.4.4. Les différents types d'énonciation

Selon Michel Perret, dans *L'énonciation en grammaire du texte*, nous pouvons dégager trois principaux types :

I.4.4.1. Énonciation directe

Il s'agit d'une énonciation où le locuteur et l'allocutaire sont en présence l'un de l'autre (cas de dialogue). Dans ce type d'énonciation il est généralement connu que le locuteur et l'allocutaire peuvent à tour de rôle s'échanger leur position dans une même et seule situation d'énonciation. L'allocutaire peut prendre la parole et ainsi devenir à son tour locuteur et vis-versa.

Dans ce même type, assez souvent, le locuteur et son allocutaire sont en connaissance de la situation d'énonciation qui est sous leurs yeux. Mais, cela n'empêche pas que nous pouvons rencontrer des discours de situations d'énonciation directes où :

- L'allocutaire n'a pas toujours droit à la parole (Ex. discours présidentiels);
- L'allocutaire n'a pas connaissance de tous les éléments de la situation d'énonciation (Ex. conversations téléphoniques).

I.4.4.2. Énonciation différée

Il s'agit d'une énonciation où le temps et le lieu d'énonciation ne sont plus communs au locuteur et l'allocutaire. Dans ce type d'énonciation les rôles de locuteur et allocutaire ne peuvent être échangés. Les exemples les plus représentatifs sont la

correspondance et le discours écrit (journalistique, didactique, littéraire) ; des discours dont lesquels l'allocutaire n'a pas la possibilité d'être à son tour sujet-scripteur.

I.4.4.3. Énonciation rapportée :

Pour reprendre une expression propre à Perret, nous dirons que nos discours du quotidien sont « truffés de dialogues » (Perret 1994 :13). Il est vrai que lorsque nous parlons, assez souvent, il est question de ce que nous ont dit ou font les autres, puisqu' « *un locuteur est sans cesse amené à reproduire des conversations qu'il a entendues, souvent avec les termes mêmes dans lesquels elles ont été prononcées. Il s'agit alors d'énonciation rapportées.* » (Perret 1994 :13).

Dans des cas pareils, nous sommes face à deux locuteurs, d'une part celui qui parle et d'autre part, celui dont les propos sont rapportés, donnant lieu à deux situations d'énonciations complètement différentes.

L'énonciation rapportée peut contenir ou être contenue dans une énonciation directe et/ou différée. Il est à préciser que le locuteur d'une énonciation rapportée orale ou écrite n'est pas le véritable responsable des propos rapportés. L'instance énonciative peut être connue ou inconnue par l'allocutaire.

Pour notre cas, il s'agira des trois types d'énonciation. Ces types sont tous présents et employés avec une fréquence assez élevée dans les discours journalistiques ; constituant même une caractéristique propre à ce genre de discours, relevant d'une exigence que s'imposent les journalistes-scripteurs.

Une contrainte de taille afin d'atteindre un maximum d'objectivité en rapportant les faits tels qu'ils se sont produits dans la réalité, dans un objectif de garantir une neutralité et « une transparence totale » quant aux événements relatés et rapportés.

I.4.5. Les niveaux d'énonciation

Lorsque nous sommes en présence d'énoncés oraux ou écrits produits par un seul locuteur, nommé locuteur primaire assez souvent symbolisé par L1, on parle d'une « énonciation de premier niveau », dans ces cas de figure.

Chapitre I : Du rapport entre discours, métalinguistique et méta-énonciation

Dans d'autres cas, le locuteur appelé primaire peut éprouver un besoin communicatif se traduisant par le fait de rapporter d'autres locuteurs, pouvant varier de un jusqu'à plusieurs locuteurs (symbolisés par : L2, L3, etc.), donnant lieu à « des situations de deuxième et de troisième niveau », voir même plus, selon Michel Perret (1994 :97).

Le locuteur primaire est considéré comme un locuteur-citant, or que les autres locuteurs sont des locuteurs-cités. Le discours produit par le locuteur primaire est appelé « discours rapportant » or, le discours produit par les locuteurs cités est appelé « discours cité ».

I.4.6. Les phénomènes énonciatifs

Dominique Maingueneau (2009:86), en plus des phénomènes morphosyntaxiques, attire l'attention sur l'importance des phénomènes énonciatifs, qui sont très variés et relevant de l'énonciation. Il en dégage sept catégories :

I.4.6.1. Les marqueurs de personne

Le « je », « tu », « nous », « vous » : ils désignent ceux qui participent à l'échange verbal. Tous les éléments à la troisième personne désignent ceux qui ne participent pas à cet échange.

I.4.6.2. Les temps verbaux

L'énoncé est repéré dans le temps par rapport à l'acte d'énonciation.

I.4.6.3. Les modalités

Nous pouvons citer à titre d'exemple : les appréciations comme « franchement », « super » et les modalités logiques du type « peut-être », « il est probable que » qui traduisent « *la manière dont l'énonciateur envisage la réalisation d'un évènement* » (Maingueneau 2009:87).

I.4.6.4. Les types de phrases

Les phrases affirmatives, interrogatives et exclamatives indiquent quelle relation est établie entre le locuteur et l'allocutaire par l'énonciation.

I.4.6.5. La procédure de thématisation

Elles permettent de mettre en évidence et en relief un constituant bien déterminé ou une partie d'une phrase.

I.4.6.6. Le discours rapporté

Citer les propos d'un autre locuteur dans son discours engendre automatiquement l'insertion d'une énonciation dans une autre énonciation. Divers procédés sont utilisés afin d'insérer le discours-cité dans le discours-citant, à savoir le style direct, le style indirect, le style indirect libre, etc.

I.4.6.7. D'autres phénomènes

I.4.6.7.1. Polyphonie linguistique

En relation avec « des phénomènes où le locuteur laisse percevoir dans son énoncé d'autres points de vue que le sien, dont il ne prend pas la responsabilité ».

I.4.6.7.2. Les guillemets, l'italique et le gras

L'emploi à titre d'exemple des guillemets montre que le locuteur attribue la responsabilité à d'autre, de l'usage qu'il en fait d'un mot ou de toute une phrase.

I.4.7. Du rapport entre langage, sujet et énonciation

Le langage est considéré comme le lieu incontournable et problématique de l'émergence du sujet humain en tant que sujet parlant. En effet, J. Authier-Revuz (interview pour université de Lausanne 2021) met l'accent sur cette problématique en expliquant que : « *le fait qu'on dit sujet parlant, ne nous sommes sujets qu'en tant que nous sommes parlant, si vous voulez c'est un trait fondamentalement humain* ».

E. Benveniste, parle de ce rapport entre sujet parlant et langage. Pour lui, le rapport entre les deux : est que le second sert d'instrument de communication pour le premier. Le premier « *se constitu(ant) dans et par le langage* ». Une relation d'interdépendance où l'un ne peut s'envisager sans l'autre. Benveniste conçoit le langage comme espace d'expression d'un « ego », d'une subjectivité qui ne peut avoir lieu que par opposition à un « tu ». Benveniste (1966 : 259-260) s'explique en affirmant que :

Chapitre I : Du rapport entre discours, métalinguistique et méta-énonciation

« C'est dans et par le langage que l'homme se constitue comme sujet ; parce que le langage seul fonde en réalité, dans sa réalité qui est celle de l'être, le concept d'« ego ». La « subjectivité » dont nous traitons ici est la capacité du locuteur à se poser comme « sujet ». Elle se définit, non par le sentiment que chacun éprouve d'être lui-même (ce sentiment, dans la mesure où l'on peut en faire état, n'est qu'un reflet), mais comme l'unité psychique qui transcende la totalité des expériences vécues qu'elle assemble, et qui assure la permanence de la conscience. Or nous tenons que cette « subjectivité », qu'on la pose en phénoménologie ou en psychologie, comme on voudra, n'est que l'émergence dans l'être d'une propriété fondamentale du langage. Est « ego » qui dit « ego ». Nous trouvons là le fondement de la « subjectivité », qui se détermine par le statut linguistique de la « personne ». La conscience de soi n'est possible que si elle s'éprouve par contraste. Je n'emploie je qu'en m'adressant à quelqu'un, qui sera dans mon allocution un tu. C'est cette condition de dialogue qui est constitutive de la personne, car elle implique en réciprocité que je deviens tu dans l'allocution de celui qui à son tour se désigne par je. Le langage n'est possible que parce que chaque locuteur se pose comme sujet, en renvoyant à lui-même comme je dans son discours. De ce fait, je pose une autre personne, celle qui, toute extérieure qu'elle est à "moi", devient mon écho auquel je dis tu et qui me dit tu. »

Pour Benveniste, traiter du sujet-parlant nous mène, de façon incontournable, à aborder la notion de sujet et de subjectivité du sujet parlant dans le langage.

I.4.7.1. La notion de « Sujet » dans le discours

Une « logorrhée » définitionnelle rend compte de la complexité à cerner théoriquement la notion de sujet, témoignant également de la multiplicité des positions théoriques des linguistes qui se sont prononcés sur cette problématique.

D'après Charaudeau (2002 :554-557), la précision du statut de la position du sujet parlant (locuteur) par rapport à son discours, requiert une notion importante : celle de « sujet de discours ».

Dans une problématique de l'altérité, le sujet se trouve contraint par des données relatives à la situation de communication lui imposant une certaine conduite d'une part, et l'adoption de stratégies lui permettant de s'individuer d'une autre part.

La notion de sujet implique celle de polyphonie, dans la mesure où il est porteur en lui de plusieurs voix qui le traversent.

Pour Maingueneau (2016 a : 27-28), le sujet parlant et l'usage qu'il fait du système de la langue s'impose comme incontournable à l'étude du système.

Chapitre I : Du rapport entre discours, métalinguistique et méta-énonciation

Ducrot, de sa part, postule pour une « pragmatique intégrée » dans laquelle il distingue dans le sujet, un être empirique extérieur à l'acte de langage et un locuteur considéré comme un être de discours. Ce dernier, étant un énonciateur responsable de l'énoncé en déterminant son point de vue.

Le tableau ci-dessous résume les différentes dénominations en se basant sur deux types de critères :

- 1 Une opposition entre locuteur interne/externe au discours ;
- 2 L'opposition entre production/réception.

Tableau 1: Représentation des différents sujets du langage. (Charaudeau 2002 : 557)

Sujet	Position de production	Position de réception
Externe (au discours)	Emetteur	{ Récepteur Interlocuteur
	Locuteur	Allocutaire
	Auteur	{ Auditeur Lecteur
Interne (au discours)	Enonciateur	{ Destinataire Allocutaire Co-énonciateur
	Narrateur	Narrataire
	Auteur modèle	Lecteur modèle

I.4.7.2. De la « Subjectivité » du sujet-parlant

La notion de « subjectivité » est un concept qu'on attribue à Émile Benveniste, forgé en 1958 lors de la publication d'un article intitulé : « *De la subjectivité dans le langage* » dans le journal de *Psychologie*. Repris par la suite dans son ouvrage *Problèmes de linguistique générale* en 1966.

Chapitre I : Du rapport entre discours, métalinguistique et méta-énonciation

En effet, Benveniste rattache la subjectivité à la capacité du locuteur à se poser comme un « sujet ». Une aptitude dont les fondements sont à explorer dans et par le langage.

Le locuteur, par l'emploi d'un « je » comme forme mise à sa disposition par la langue, lui permet de prendre conscience de soi. Cette dernière ne pouvant s'accomplir que dans l'intersubjectivité : s'adressant toujours à un « tu », condition sine qua non à son émergence. Une vision corroborée par Charaudeau (2002 :553), pour qui « *La conscience de soi n'est possible que si elle s'éprouve par contraste. Je n'emploie je qu'on m'adressant à quelqu'un, qui sera dans mon allocution un tu* ». Conclusion « *pas de subjectivité sans intersubjectivité* ».

En 1980, Catherine Kerbrat-Orecchioni ; en continuité aux travaux de Benveniste, publie son ouvrage intitulé « *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage* », c'est-à-dire les traces de l'inscription du sujet-parlant dans l'énoncé. Elle en propose une description des lieux où peut se manifester la subjectivité dans le langage, en proposant une liste élargie des marqueurs de subjectivité (Baptisés subjectivèmes), notamment les déictiques, les termes affectifs, les évaluateurs, les modalisateurs, etc.

I.5. De la métalinguistique à la méta-énonciation

Dans un discours, en tant que locuteurs, nous mêlons différents niveaux d'énonciation, en reformulant certaines phrases, en mettant à distance certaines expressions, en jouant avec le langage, voire même en commentant notre propre langage ;

« On peut se placer du point de vue du sujet-énonciateur-locuteur qui a une activité métalinguistique non consciente (je parle alors d'activité épilinguistique) ou qui, par les jeux de langage de tous ordres, s'adonne à la jouissance du métalinguistique » (Trevisse A. 2009 : 1-2).

Authier-Revuz (1995 : 99) note que cette activité métalinguistique relève de « *la méta-énonciation [qui] renvoie à la capacité qu'a le locuteur de commenter les mots qu'ils utilisent* ». Une configuration énonciative spécifique, traversée par son auto-représentation opacifiante permettant à l'énonciateur de prendre un élément de son langage pour objet. Ce dernier, relevant à son tour du métalinguistique traitant des faits

de langage internes, ayant pour objet le langage parlant de lui-même : métalangage. «*Méta*» au sens de «*sur*», c'est-à-dire le langage parlant sur le langage.

I.5.1. Naissance d'une connivence entre métalangage et autonymie

Le domaine du métalangage et celui de l'autonymie étaient jusqu'à une époque récente étudiés séparément. Rey-Debove (1986 : 57) fait remarquer que « *la plupart des chercheurs qui ont étudié l'autonymie ne sont malheureusement pas ce qui ont traité du métalangage* », en déplorant que « *souvent même, aucun rapprochement n'est amorcé entre les deux questions* ». Elle affirme que les deux phénomènes, à savoir : le métalangage et l'autonymie appartiennent au champ de la sémiotique.

Pour elle, le rapprochement entre les deux domaines se base sur des points essentiels, dont elle propose un résumé quasi-exhaustif :

« Le métalangage naturel se manifeste par la composante sémantique essentiellement lexicale (structures de surface) exprimant un thème sémantique (on parle du langage). Les phénomènes de syntaxe, de morphologie, de prosodie (intonation), de graphie (guillemets) sont seconds et désambiguïsateurs.

La composante lexicale métalinguistique est formée de deux ensembles sémantiquement apparentés, mais linguistiquement tout à fait distincts :

-Les mots métalinguistiques

-Les mots autonymes

Les autonymes sont le fondement du métalangage naturel, des relations entre langues différentes, et de toutes les manipulations du signe. Les mots métalinguistiques débouchent sur les terminologies scientifiques ; seuls les mots qui introduisent des autonymes ont une spécificité (verbes de parole, etc.) et existent dans toutes les langues » (Rey-Debove 1985 : 27)

Des années après, Authier-Revuz, publie son ouvrage intitulé : *Parler des mots. Le fait autonymique en discours* (2011)²⁷, où le métalangage et l'autonymie sont pensés de manière différente. Le métalangage est proposé comme étant intrinsèque au fait autonymique, qui représente une des formes de manifestation du métalangage dans le discours :

« L'autonymie est envisagée dans sa dimension d'universel des langues naturelles, comme élément crucial de la " métalangue dans la langue ". La structuration du

²⁷L'ouvrage se présente sous forme d'articles, 22 au total, des textes réunis par Jacqueline Authier-Revuz, Marianne Doury et Sandrine Reboul-touré, élaboré sur la base du colloque « *Le fait autonymique dans les langues et les discours* », organisé par l'équipe de SYLED, du 5 au 7 octobre 2000 par l'université Paris 3.

Chapitre I : Du rapport entre discours, métalinguistique et méta-énonciation

champ en autonymie et connotation/modalisation autonymique est opérée au plan sémiotique, sémantique, syntaxique et énonciatif » (Authier-Revuz 2011 : 67).

Chapitre I : Du rapport entre discours, métalinguistique et méta-énonciation

Aux termes de ce qu'a été dit supra, le métalangage s'impose comme un facteur majeur, participant à l'évolution des langues, en assurant un rôle autorégulateur en communication et répondant à un besoin communicatif : la distanciation, assurant au locuteur une protection lui permettant de « *mieux communiquer et mieux se cacher* », pour reprendre une expression de J. Rey-Debove. Outre le besoin communicatif, le métalangage assure un besoin ludique se traduisant dans des jeux de mots et des jeux de langage (ex. les mots croisés).

L'essor de la linguistique énonciative ; depuis les travaux précurseurs de Charles Bally et Emile Benveniste, a connu un véritable intérêt de la part des linguistes. Entre ceux qui l'envisagent d'un point de vue restreint ou étendu, l'énonciation constitue depuis un axiome important et non négligeable dans l'étude du langage.

Le mérite et l'idée d'une étude sur le métalangage dans *une perspective explicitement linguistique*, non pas philosophique ou logique, revient à la linguiste Josette Rey-Debove. Cette dernière, présente un véritable remaniement et une mise à jour des formes sur lesquelles repose le métadiscours. L'auteur, en parlant des manifestations du métalangage, adopte une approche sémiotique pour « *affirmer la légitimité et l'importance d'un domaine de recherche [...] qui s'est révélé incontournable pour l'étude des langues en général.* » (Josette Rey-Debove 2011 :335)²⁸.

Les travaux « précurseurs » de Rey-Debove ont ouvert la voie vers d'autres travaux, encore plus pointus et très pertinents, à savoir ceux de Jacqueline Authier-Revuz. Elle se distingue par le fait que ses travaux ne prennent qu'un aspect des manifestations du métalangage : les modalisations autonymiques, en adoptant de son côté une perspective linguistique, mais dans une approche ou théorie méta-énonciative.

La réflexivité langagière, la fonction métalinguistique ou le métalangage naturel incluent tous le fait autonymique, mais nous ne pouvons pas les réduire à ce simple fait puisqu'il n'en est qu'une petite partie.

²⁸Il s'agit dans ce passage de *Réflexions en forme de postface (P.335 jusqu'à P.341)*, rédigé par Josette Rey-Debove à la fin du livre de Jacqueline Authier-Revuz, intitulé *Parler des mots. Le fait autonymique en discours*, publié en 2011.

Chapitre I : Du rapport entre discours, métalinguistique et méta-énonciation

Nous constatons que lors de « tout fait de réflexivité autonymique, il y a un signe qui s'impose comme objet, propulsé sur le devant de la scène comme « personnage » auquel le dire fait référence, sortant par-là de son rôle de rouage ordinaire de la machinerie du dire, voué à l'effacement dans l'accomplissement de sa fonction ordinaire. » (Authier 2001 :71)

L'idée d'une articulation de l'étude du métalangage à celle de l'étude de l'autonymie prend forme et se cristallise grâce à la réflexion de J. Rey-Debove, qui prônait l'unification des deux domaines en une problématique seule et unique. Elle en déplorait même le fait que « *la plupart des chercheurs qui ont étudié l'autonymie ne sont malheureusement pas ceux qui ont traité du métalangage* » (Tamba 2003 :59).

Elle proposait de faire une description de l'autonymie dans une théorie de la signification où les signes sont situés et considérés intrinsèquement dans la relation entre signifiant et signifié, sonnait le glas d'une vieille tradition philosophique où les signes étaient considérés comme de simples noms des choses et où le métalangage était limitée à la notation logique. Affirmant ainsi que « *L'autonymie n'est pas une notion nécessaire pour comprendre le fonctionnement du langage, c'est le fondement même de l'existence spécifique de ce système de signes.* » (Josette Rey-Debove 2011 :335).

J. Rey-Debove choisit de se placer dans un angle sémiotique en proposant un riche inventaire de phénomènes linguistiques, tout à fait contraire à J. Authier-Revuz, qui décide de n'en prendre en ligne de mire qu' « *un sous-ensemble d'expressions liées à l'activité du sujet parlant* » (Tamba 2003 :60). Elle se focalise sur la modalisation autonymique, privilégiant ainsi la dimension énonciative ou plus précisément méta-énonciative de cette dernière.



Chapitre II
Les modalisations autonymiques (ma)
À travers les champs des représentations
Du discours autre

Chapitre II : les modalisations autonymiques (ma) à travers les champs des représentations du discours autre (rda)

Le sens en discours, sa construction, son interprétation et sa diffusion est considéré comme un phénomène parmi les plus étudié en linguistique et en sciences du langage. Le sens constitue une des clés nécessaires afin de percer le message et d'aboutir à sa compréhension. Sans elle, le locuteur et son interlocuteur sont conduits à des impasses où les fausses interprétations risquent de jouer en défaveur de la compréhension du message. En effet, de mener à des échecs de communication, qui vont faire que la discussion risque de tomber ou tombe dans un simple bavardage (comme nous les appelons communément : les paroles sans intérêt ; pour utiliser une modalisation autonymique).

Étudier le sens en linguistique relève principalement de la sémantique lorsque l'angle d'étude est principalement systémique (relève du système en lui-même et pour lui-même). Lorsque le sens est abordé en discours cela se complique davantage et les angles à partir desquels nous pouvons l'aborder sont multiples et s'avèrent assez souvent complexes. Dans la majorité des cas, son appréhension fait appel à plusieurs disciplines qui concourent à son étude, c'est-à-dire que le sens relève d'un domaine transdisciplinaire. Nous pouvons penser que le sens est un élément linguistique omniprésent que nous pouvons rattacher à tous les domaines de la recherche, qui s'inscrivent dans les études du langage.

Pour notre cas, il s'agit d'aborder le sens en contexte particulier, dans des discours et en relation avec le métalangage, en l'occurrence le sens que permettent de construire certaines formes qui émergent dans des situations d'énonciations particulières : la modalisation autonymique. Étudier comment le sujet parlant construit du sens dans des énoncés, face à des situations d'énonciation où sont superposées plusieurs couches d'énonciations. Si le métalangage est considéré justement comme le discours le discours (c'est-à-dire sur lui-même), alors comment pouvons-nous aborder le sens et l'étudier en le rapportant au métadiscours et plus particulièrement à la méta-énonciation ?

Il faut dire que pour ce domaine, plusieurs études récentes existent et parmi les plus récentes, celle qui considère le métadiscours en le rapportant aux faits autonymiques, qui jouent un rôle crucial dans la triade (sens- métadiscours- modalisations

Chapitre II : les modalisations autonymiques (ma) à travers les champs des représentations du discours autre (rda)

autonymiques). Les travaux de Josette Rey-Debove, considérés comme précurseurs dans ce domaine dont s'inspirent ceux de Jacqueline Authier-Revuz ainsi que ceux de Fred Hailon, nous serviront de références afin d'asseoir les assises théoriques de ce chapitre intitulé : *Les modalisations autonymiques (MA) à travers les champs des représentations du discours autre (RDA)*.

Dans ce chapitre, nous allons tenter d'identifier puis, de décrire les formes ; linguistiques et discursives, à travers lesquelles se réalise le dédoublement méta-énonciatif propre à une configuration particulière : « *Cette configuration énonciative spécifique — une énonciation traversée par son autoreprésentation opacifiante-relevant de la réflexivité méta-énonciative.* » (Authier 1995 : III).

À cet effet, la modalisation autonymique est représentée comme « *une forme propre au champ de la RDA* » (Authier-Revuz 2020 : 286), relevant en premier degré du champ ARD et secondairement du champ de RDA :

« La modalisation autonymique relève, elle définitoirement, du secteur ARD, de l'autoreprésentation du discours, et c'est secondairement, en tant que le discours autre apparaît comme l'un des paramètres à l'œuvre dans ces « boucles » du dire en retour sur lui-même, que cette forme entre dans le champ de la RDA » (Authier 2020 : 286).

« *L'arrêt sur mot* », « *mode dédoublé opacifiant du dire* » ou modalisation autonymique où la configuration méta-énonciative s'inscrit dans « *le cadre du dire du signe* », quand le mot ordinaire à connotation autonymique est « *conçu comme polysémie dans l'espace du signe* ». J. Authier-Revuz propose la formulation suivante pour expliquer cette différence :

« Au mode de dire simple d'un élément X en tant que renvoyant à un référent X

$X \rightarrow x$

S'oppose le mode complexe de dire, en dédoublement opacifiant, tel que la nomination du référent x s'effectue en faisant intervenir, en quelque façon, l'autonyme X', homonyme du signe X [...X'...] → x » (J. Authier-Revuz 2020 : 288)

Elle propose également dans son dernier livre ; édité en 2020, intitulé : *La représentation du discours autre. Principes pour une description*, un schéma illustré explicitant la « *question du rapport entre connotation /modalisation autonymique et discours autre* » (2020 : 295).

Chapitre II : les modalisations autonomiques (ma) à travers les champs des représentations du discours autre (rda)

Comme nous pouvons le constater, la modalisation autonome d'emprunt (MAE), constitue une *zone de Flottements* reliant la modalisation autonome au champ de représentation du discours autre (RDA). Désignant l'une des formes de manifestation du discours autre dans le discours de soi.

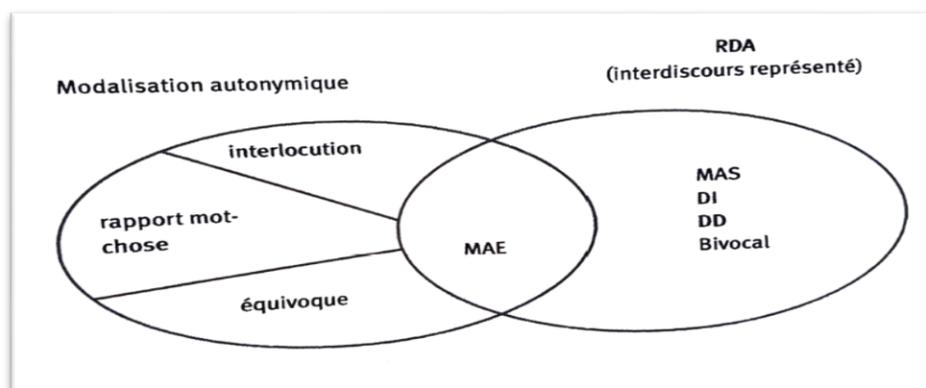


Figure 1 : Hétérogénéité, dialogismes et modalisation autonome : Flottements (Authier-Revuz 2020 :295)

II.1. Représentation du discours autre (RDA) et ses implications

II.1.1. Le discours autre

Le « discours autre », le discours d'autrui ou également discours représenté ou rapporté, sont des appellations qui s'appliquent à ce discours ; ayant subi une transformation minimale ou maximale, que l'énonciateur enchâsse et mobilise dans son propre discours pour répondre à des objectifs communicatifs très variés. En un mot, c'est-à-dire que nous « *parlons avec les mots des autres pour construire notre propre discours* » (L. Rosier 2008 : 1).

Selon Rey-Debove, le discours dit « *des autres* » employés par l'énonciateur dans son propre discours relève du discours à connotation autonome :

« Le discours à connotation autonome [...] constitue le lieu où l'énonciateur tient compte du langage des autres » (Rey-Debove 1978 :266).

Dans la description qu'elle propose dans son ouvrage sur le métalangage, elle en réduit les formes de connotation autonome au champ du discours des autres en privilégiant des formes en « *comme dit...* ». La connotation autonome se trouve ainsi réduite à une simple forme de l'emprunt- relevant comme la qualifie Authier-

Chapitre II : les modalisations autonomiques (ma) à travers les champs des représentations du discours autre (rda)

Revuz d'un « *discours rapportés présent dans les manuels d'initiation* », notamment le Discours direct (DD), le discours indirect (DI) et le discours indirect libre (DIL).

J. Authier-Revuz, considère le discours autre comme une forme de réflexivité langagière, désignant la « capacité de parler des propos qui ont été tenus ailleurs, par les autres ou par soi-même ; pas ceux qu'on est en train de tenir ».

II.1.2. L'autoreprésentation du dire (ARD)

Il s'agit d'une représentation, par l'énonciateur, de son énonciation « *en train de se faire* ». Le discours autre a pour objet un énoncé de RDA, alors que l'objet de l'ARD est la représentation par un même énonciateur de sa propre énonciation au moment où elle se déroule.

Nous pouvons citer pour ce cas :

- Des énoncés performatifs au sens strict : « *Je vous remercie* ».
- Des énoncés où l'acte de parole se trouve représenté simultanément à sa tenue : Je vous dis « au revoir ».

II.1.3. Cas de représentations du discours autre (RDA)

J. Authier-Revuz a restructuré l'analyse de la représentation du discours autre en trois traits définitoires : sur le plan énonciatif, sémantique et sémiotique donnant lieu à cinq formes canoniques de représentation de discours autre :

- Discours indirect (DI) ;
- Discours direct (DD) ;
- Discours indirect libre (DIL) ou Bivocal ;
- Modalisation autonymique d'emprunt (MAE) ;
- Modalisation autonymique seconde (MAS).

II.2. Représentation du discours autre (RDA) et enjeux énonciatifs

Tout énoncé produit par un locuteur est foncièrement « dialogique »²⁹ puisqu'il « réfère aux relations que tout énoncé entretient avec les énoncés produits antérieurement ainsi qu'avec les énoncés à venir que pourraient produire ses destinataires. » (Charaudeau 2002 : 175).

En effet, le discours d'un locuteur n'est pas uniquement constitué de ses propres dires (voix), de son point de vue, il est également porteur des voix et des points de vue d'autrui qui le traversent.

Le locuteur se manifeste dans son discours sous diverses facettes identitaires, jusqu'à dire qu'« il n'est jamais seul dans sa parole au point d'estimer que “ça parle” à travers lui » (Vion 2001 : 331) lui assurant ainsi son hétérogénéité. Une idée exprimée et développée « presque identiquement » par différents linguistes. Nous pouvons citer à titre d'exemple la notion « d'intertextualité » chez Julia Kristeva, la notion de « polyphonie » chez Ducrot, la notion de « polylinguisme » chez Bakhtine, la notion d'interdiscours de Michel Pêcheux ou encore la notion d'« hétérogénéité constitutive³⁰/hétérogénéité montrée³¹ » chez Authier-Revuz.

Le locuteur (L) au moment de la construction de son discours peut choisir d'« effacer » ou non les marques permettant de l'identifier en tant qu'instance énonciative (énonciateur L) dudit discours. La subjectivité du (JE/ICI/MAINTENANT) étant gommée par l'énonciateur rend non identifiable les sources de l'énonciation ; faisant en sorte que l'énonciateur L se trouve dans l'obligation d'assumer la responsabilité de son énoncé telle que l'explique Patrick Charaudeau dans Grammaire du sens et de l'expression :

²⁹Le concept a été développé par le cercle de Bakhtine, la même idée est exprimée chez Patrick Charaudeau & Dominique Maingueneau (2002 : 188), qui pensent que « toute énonciation, même produite sans la présence d'un destinataire, est en fait prise dans une interactivité constitutive, virtuelle ou réelle, elle suppose toujours la présence d'une autre instance d'énonciation à laquelle s'adresse le locuteur et par rapport à laquelle il construit son propre discours ».

³⁰Hétérogénéité constitutive : permet au locuteur d'exprimer le fait que toute parole est traversée d'une multitude de voix, même si le locuteur donne l'impression de manifester sa propre opinion.

³¹Hétérogénéité montrée : permet au locuteur de mettre en scène une « pluralité de voix », consciemment ou pas, dans son discours personnel.

Chapitre II : les modalisations autonomiques (ma) à travers les champs des représentations du discours autre (rda)

« Le sujet parlant s'efface de son acte d'énonciation, et n'implique pas l'interlocuteur. Il témoigne de la façon dont les discours du monde (le tiers) s'imposent à lui. Il en résulte une énonciation apparemment objective (au sens de « déliée de la subjectivité du locuteur ») qui laisse apparaître sur la scène de l'acte de communication des propos et des textes qui n'appartiennent pas au sujet parlant (point de vue externe) ». (Charaudeau 1992 : 649-650)

P. Charaudeau explique le choix de l'énonciateur de se dégager de sa subjectivité ; critère primordial dans un acte d'énonciation, par le fait que :

- « le Propos s'impose de lui-même » ;
- « le Propos est un texte déjà produit par un autre locuteur, et le sujet parlant n'aurait donc à jouer qu'un rôle de rapporteur (dont on sait qu'en réalité il peut être plus au moins objectif). Il rapporte : "ce que dit l'autre et comment il le dit" ». ³²

Dans ce dernier cas de figure, il s'agit du « discours rapporté » ; également désigné sous l'appellation de « discours représenté », comme une forme de manifestation de l'EE (en ce qui est de l'EE nous lui consacrons tout un chapitre III).

II.2.1. La représentation du discours autre (RDA) à travers les discours rapportés (DR) ou discours représentés³³

Nos discours sont majoritairement constitués de ce que les autres nous ont dit ou ce qu'ils ont dit, telle est la réalité. Nous rapportons ce que les autres nous ont dit à nous-mêmes ou à d'autres.

« Il est devenu commun d'affirmer que nous ne faisons jamais que nous entregloser (Montaigne, Essais), que nous parlons avec les mots des autres pour construire notre propre discours. » (Rosier 2008 :1)

Le discours dit de « soi » représente non seulement l'identité du sujet parlant, mais aussi l'identité des voies qui le traversent « discours rapportés » que Jacqueline Authier-Revuz nomme le « discours autre ». Le discours autre ou d'autrui est visible dans le discours par l'emploi de différents mécanismes linguistiques à savoir le balisage des propos autres (ou mots autres) par des guillemets, des parenthèses, des

³² C'est le cas de tous les discours rapportés.

³³ Rosier (2008 :4) s'explique à propos de la terminologie abondante se rattachant à ce concept : « Les oscillations terminologiques actuelles entre discours rapporté et représenté (qui ne se limite pas à cette dichotomie, on trouve en effet discours autre, discours déporté, discours importé, discours déplacé ...) entendent rendre compte de l'opposition entre l'existence effective d'une parole initiale rapportée et la mise en scène fictive d'une parole supposée. ».

Chapitre II : les modalisations autonymiques (ma) à travers les champs des représentations du discours autre (rda)

crochets, des soulignements, comme nous pouvons aussi rencontrer l'utilisation du caractère gras et/ou italique. Le discours autre peut aussi être introduit en faisant appel aux différents types de discours rapportés (discours direct, discours indirect, discours direct et indirect libre (discours mixte)).

Même si la représentation du discours autre RDA relève seulement de la modalisation autonymique d'emprunt (MAE), elle mêle réflexivité et altérité. En effet, puisque :

*« Le propre de la RDA, lieu d'extrême complexité énonciative, est de réaliser, dans des formes de langue – actualisées en discours- le nouage des deux modes que le langage a de n'être pas « un » : l'étagement interne que lui confère la dimension de sa réflexivité métalangagière, l'hétérogénéité, l'altérité, dont il est – loin d'un système réglé et clos de transmission d'information – constitutivement affecté. »
(Authier-Revuz 2020 : XVIII)*

Les pratiques et les théories se rapportant au DR sont multiples et variées relevant principalement de la linguistique de l'énonciation, en l'occurrence ceux développés en France. Durant les années soixante, une approche strictement linguistique du discours rapporté a été développée par la grammaire générative. Son objectif étant de « s'interroger sur les mécanismes de transposition d'un discours à l'autre et sur le problème de CO référence posé par cette double énonciation ».

En 1978, J. Rey-Debove publie son célèbre ouvrage ; strictement consacré au métalangage naturel. Un ouvrage dont va s'inspirer des années plus tard, J. Authier-Revuz, inaugurant une approche linguistique originale tout en intégrant les formes du discours rapporté à des modes de connotation particulière : la modalisation autonymique.

Oswald Ducros, de son côté, va s'appuyer sur des travaux de Ch. Bally pour élaborer une théorie polyphonique des énoncés.

M. Bakhtine, quant à lui, va développer dans son ouvrage : *Esthétique de la création verbale*, une étude où s'articule théorie linguistique et littéraire ; avec bien sûr les concepts de dialogisme et de polyphonie. D'autres travaux se penchant beaucoup plus vers une vision pragmatico-énonciative et cognitive ont été développés par Récanati.

II.2.1. Les formes linguistiques marquant le discours d'autrui

Selon L. Rosier, les formes linguistiques marquent de façon univoque le discours d'autrui, des « formes sont généralement regroupées sous l'étiquette discours rapporté (désormais DR). » (Rosier 2008 :1). Ces formes « *montrent à l'aide de moyens linguistiques (relevant de la morphosyntaxe, du lexique, de l'énonciation) et typographiques, les frontières entre mon discours et le discours d'autrui*³⁴ » [Je souligne]. Ce dernier, faisant l'objet d'une transformation minimale ou maximale, nous pouvons le déceler dans tel ou tel énoncé grâce aux composantes discursives et situationnelles.

Jusqu'à un certain temps, le DR ne pouvait bénéficier que d'un traitement grammatical ou phrastique, mais dernièrement on trouve qu'il peut exploiter « les acquis de la linguistique textuelle et de la pragmatique, de l'analyse conversationnelle et du discours » (Rosier : idem). De nouveaux corpus, issus de « l'écrit littéraire, médiatique³⁵, électronique », ont vu le jour grâce à ses nouvelles approches.

II.2.1.1. Le discours rapporté dans l'approche énonciative

Avant d'évoquer le discours rapporté et la place qu'occupe son étude dans l'approche énonciative. Il nous semble nécessaire de revenir sur une définition ; proposée par L. Rosier dans son ouvrage édité en 2008 : intitulé *Le discours rapporté en français. Cet ouvrage* traite de la problématique du discours rapporté en le renvoyant à sa dimension énonciative. Elle évoque le discours rapporté comme étant « *une mise en rapport de discours dont l'un crée un espace énonciatif particulier (le discours citant), tandis que l'autre (le discours cité) est mis à distance et attribué à une autre source, de manière univoque ou non.* » (2008 : 137).

Cette citation, résume ces manières que le locuteur ou l'énonciateur adopte dans son discours de soi afin de rapporter, de représenter, d'interpréter ou même de faire circuler les discours d'autrui.

³⁴ C'est nous qui soulignons ici, pour mettre l'accent sur la sémantique développée par Rosier et qui rejoint l'idée développée par Authier-Revuz de HM/HC.

³⁵ Selon L. Rosier (2008), le traitement « des discours rapportés dans la presse pose la question des responsabilités et des manipulations du discours d'autrui ».

Chapitre II : les modalisations autonomiques (ma) à travers les champs des représentations du discours autre (rda)

L'étude du discours rapporté, centré sur les activités du sujet parlant, nous inscrit dans une approche théorique contemporaine : l'approche énonciative, dont la vision se trouve radicalement mise à jour comparée à l'ancienne vision qualifiée d'étroite (la conception grammaticale). La conception ou l'approche énonciative va aborder le discours rapporté « *en faisant de lui un cas particulier de dédoublement énonciatif* » tel qu'il a été évoqué dans la théorie de J. Authier-Revuz.

Cette approche ne va pas traiter le discours rapporté tel qu'il a été traité dans la conception grammaticale, c'est-à-dire en traitant « *des marques dites classiques comme les verbes introducteurs, l'incise, les marqueurs graphiques et des mécanismes linguistiques, par exemple la concordance des temps les discordances énonciatives en insistant sur l'articulation nécessaire entre dimensions co-textuelle et contextuelle dans l'étude des formes* » (Rosier 2008 : 137).

Le discours rapporté va être évoqué de la même façon que celui de l'autonymie avec le principe de mot employé en usage ou en mention.

Le DD sera traité comme relevant de l'autonymie, puisque le discours cité sera employé dans le discours citant comme « *si on faisait seulement mention des mots de l'autre* », c'est-à-dire que le DD sera analysé en mention.

Le DI est analysé, seulement en usage, puisque le locuteur L1 fait usage du mot d'un autre locuteur I2.

II.2.1.1.1. Le discours rapporté et ses types

L. Rosier va faire une mise à jour des formes ou des types de discours rapporté :

- Le couple canonique : DD/DI ;
- Les formes libres : le discours indirect libre (DIL) et le discours direct libre (DDL) ;
- Les formes hybrides, par exemple le discours direct avec « *que* », discours indirect sans « *que* », discours rapporté neutre, discours indirect avec marqueur graphique ;
- Les formes aux confins : discours narrativisé (DN), conditionnel et autres formes de mise à distance, paradigme des formes selon X.

II.3. Le fait autonymique dans le discours

Les premières réflexions dans ce domaine remontent à il y a trente-quatre ans déjà. En effet, comme nous l'avons susmentionné, la publication du livre fondateur de Josette Rey-Debove sur le métalangage naturel³⁶ en 1978 en est la première référence. Depuis, le fait autonymique s'est imposé dans le champ de l'approche des discours comme une dimension pertinente.

II.3.1. Qu'est-ce qu'un fait autonymique ?

Le fait autonymique est un phénomène qui se rattache aux langues naturelles. Jacqueline Authier-Revuz, le définit comme « *la possibilité de « parler des mots* ». Pour elle le fait autonymique peut se manifester sous diverses formes puisqu'il est :

« Forcément présent dans les discours dont l'objet porte sur le langage ou qui s'interroge sur la langue : dans les grammaires, les dictionnaires, ou les interactions dans les cours de langue, par exemple. Mais il surgit également dans les situations les plus diverses dès que le discours ne se contente pas de parler des « choses » avec des mots, échangeant alors des mots à propos des mots. » (Jacqueline Authier-Revuz 2011 : Quatrième de couverture)

Or J. Rey-Debove se contente d'affirmer que « Le fait autonymique se manifeste dans deux systèmes sémiotiques, l'**autonymie** et la **connotation autonymique** » (Rey-Debove 2011 :335).

Le fait autonymique peut s'appliquer et être ainsi analysé dans :

« Des pratiques langagières variées, des conversations familières, des dialogues de théâtre, des débats idéologiques, des journaux télévisés, des écrits psychanalytiques, des récits romanesques, etc., saisissant, au-delà de la variété des formes, les différents enjeux (didactiques, esthétiques, subjectifs, idéologiques, etc.) du fait autonymique. Il apparaît ainsi une " rhétorique de l'autonymie ", qui se décline différemment selon les époques, les genres, les situations, les styles, et qui constitue désormais une " entrée " opératoire dans la description des discours. »(Jacqueline Authier-Revuz 2011 : Quatrième de couverture)

L'autonymie fait appel à « un deuxième niveau de signification où le signe, cessant de référer directement au monde, renvoie au signe » (Authier-Revuz 2011 : 7)

Étudier le fait autonymique nous conduit vers le champ disciplinaire de la métalinguistique. Il peut être appréhendé sous différents angles de la recherche.

³⁶ Le métalangage naturel par opposition au métalangage formalisé qui représente des constructions de langages artificiels.

Étudier le fait autonymique relève de l'aborder en le rapportant à une théorie de la réflexivité elle-même inhérente au signe.

II.3.2. Signe usage/Signe mention³⁷ et modalisation autonymique (MA)

Dans le langage, un signe linguistique peut être employé de plusieurs façons : en usage, en mention ou en connotation ou modalisation autonymique. Observant les exemples³⁸ 1, 2 et 3.

- 1 J'ai oublié de passer prendre mes *chaussures* chez le cordonnier.
- 2 Il y avait encore hier l'inscription « *Chaussures en solde* » sur la vitrine.
- 3 A chaque pas, le clown perdait ses « *chaussures* » si tant est que le mot convienne pour les bérets qu'il avait enfilés à ses pieds.

II.3.2.1. Un signe en usage

Est un signe ordinaire, c'est-à-dire qu'il revoie à un référent mondain : objet **chaussure** (exemple 1). Dans ce cas de figure, « *l'énonciateur vise le monde « à travers » le signe qui s'efface, transparent, dans sa fonction de médiation* » (Authier 2011 : 72).

II.3.2.2. Un signe en mention simple ou en autonymie,

Il permet réflexivement de signifier le signe et d'y référer (exemple B), c'est-à-dire que nous parlons à la fois de chaussure comme objet et de chaussure comme un signe pris « *dans sa matérialité singulière de signifiant et de signifié, qui est l'objet même du dire.* » (Authier-Revuz 2011 : 72). Le signe « chaussure » a le même statut morphosyntaxique et la même référence mondaine qu'un signe ordinaire employé en usage (1) à laquelle s'ajoute une référence au signe.

³⁷En ce qui concerne l'emploi de cette terminologie, nous l'avons adopté puisqu'il s'agissait de retracer l'histoire des concepts se rattachant à ce domaine de recherche, même si Josette Rey-Debove conteste leur utilisation en 2011. Elle écrit à ce propos «*Je constate que la terminologie qui oppose usage à mention, mots que j'ai empruntés au philosophe du langage au début de mes travaux, faute de meilleurs outils, et restée vivante parce qu'elle est facile à aborder. Marie-Anne Mochet, Jacqueline Authier-Revuz, et beaucoup d'autres en font un emploi constant ; il y a déjà longtemps, Paul Ziff faisait remarquer que les antonymes étaient en usage dans la phrase, comme tous les composants phrastiques. Je pense aujourd'hui que les termes d'usage et de mention sont à éviter ; c'est un point de vue de philosophe qui ne dispose pas de la définition saussurienne du signe et qui hérite des modi significandi du Moyen-âge (voyez ici Irène Rosier).*» (J.Rey-Debove 2011 :338).

³⁸Les exemples sont les mêmes exemples que ceux donnés par Authier-Revuz.

II.3.2.3. Une modalisation autonymique

Elle « représente une configuration sémiotique et énonciative complexe [...] incluant l'autonymie comme une de ses composantes» (Authier 2011 : 72). L'exemple (3), « *l'énonciateur vise le monde à travers le signe, mais le signe résiste, si l'on veut à l'effacement de la transparence, s'interposant comme objet sur le trajet du dire, s'imposant à lui*» (Authier : idem).

Au niveau de l'exemple (3), sur le plan énonciatif on peut remarquer une configuration particulière, celle « d'un mode dédoublé opacifiant du dire » (Authier 2020 :286), parlant à la fois d'un dire : « chaussure » en tant que signe, se double d'une représentation de ce dire dans laquelle il est parlé du mot par le commentaire « *si tant est que le mot convienne* ».

Il est question dans ce cas, d'une modalisation autonymique, dans un cadre particulier d'une autoreprésentation de l'énonciation en train de se faire, dont l'autonymie n'est qu'un élément constitutif nécessaire mais, non suffisant. En réalité, « *la modalisation autonymique est un signe linguistique à la fois en usage et en mention* » (Mellet, C., Rinck, F., & Sitri, F. 2010 : 1).

II.4. Les modalisations

Selon certains linguistes, à l'instar de P. Charaudeau, la modalisation relèverait de la problématique de l'énonciation, « elle désigne l'attitude du sujet parlant à l'égard de son propre énoncé, attitude qui y laisse des traces de divers ordres (morphèmes, prosodie, mimiques...) » (Charaudeau 2002 :382).

Entre une conception large et restreinte de la modalisation, nous pouvons distinguer la vision de Jean Dubois, qui la confond avec la notion d'énonciation mais, en se référant à la conception restreinte de la modalisation, elle ne serait qu'une dimension de l'énonciation :

« La modalisation ne constitue qu'une partie du phénomène de l'énonciation, mais elle en constitue le pivot dans la mesure où c'est elle qui permet d'explicitier ce que sont les positions du sujet parlant par rapport à son interlocuteur, à lui-même et à son propos ». (Charaudeau 2002 : 382-383)

Chapitre II : les modalisations autonymiques (ma) à travers les champs des représentations du discours autre (rda)

La modalisation est omniprésente dans le discours. Elle peut être explicite et se manifester par des marques particulières dans le discours comme elle peut aussi relever de l'implicite. Elle permet d'estimer le degré d'adhésion du locuteur à son énoncé. Son étude peut être appréhendée sous différents angles. Nous allons tenter, pour notre cas, d'aborder cette problématique sous l'angle de l'hétérogénéité énonciative, développée par J. Authier-Revuz :

« L'étude de cette dimension apparaît néanmoins très difficile car il y a une intrication des diverses modalités dans un même énoncé et une grande diversité dans leurs modes de manifestation linguistique » (Charaudeau 2002 :383).

II.4.1. Les modalisations autonymiques (MA)

Dans une perspective énonciative, la modalisation autonymique est d'abord et avant tout une modalité énonciative, une boucle réflexive méta-énonciative, se manifestant dans toute situation où l'énonciateur commente son propre dire en train de se faire témoignant d'un dédoublement au niveau de l'énonciation. La modalisation peut se manifester sous sa forme la plus réduite « *présence des guillemets* ». Elle peut également s'exprimer sous la forme d'énoncés méta-discursifs du type « *Comme dit X* ». Elle est considérée comme « *un fait d'énonciation modalisée par une autoreprésentation opacifiante* » (Charaudeau 2002 :84).

La modalisation autonymique constitue un cas de dédoublement énonciatif donnant lieu à des formes qui altèrent la transparence du discours. Authier-Revuz parle d'une « *forme de dédoublement opacifiant du dire* » (Authier 2011 :88), « *une figure de l'arrêt-sur-mot* » (Authier 2020 :291). Cette boucle méta-énonciative va suspendre doublement : (1) un dire ordinaire pour inscrire ou greffer un commentaire ; (2) la transparence du signe.

II.5. Les boucles réflexives et la non-coïncidence du dire

Les boucles réflexives sont le fruit d'une « *capacité et force* » qu'a le langage de parler de lui-même ; qu'aucune autre communication ne possède. Elles relèvent du champ de l'autoreprésentation de l'énonciation, se manifestant par des commentaires méta-énonciatifs ou des formes du type « *si vous voyez ce que je veux dire, comme vous dites, au sens propre, comment dire ?, si j'ose dire, à proprement parler, ce qu'on*

Chapitre II : les modalisations autonomiques (ma) à travers les champs des représentations du discours autre (rda)

appelle, etc. », . Une structure sémiotique complexe correspondant à un mode d'énonciation dédoublé, celui d'un dire non coïncidant à lui-même. Ces formes si variées dont l'énonciateur accompagne son dire, relèvent de ce que Jacqueline Authier-Revuz appelle « *boucles réflexives* ».

Pour Authier-Revuz, les boucles réflexives sont :

«... ces formes de la langue, que la langue nous propose pour revenir sur elle-même et sur sa propre parole (en train de se faire) par des commentaires du genre : « c'est pas le mot, pour ainsi dire, le mot est trop vague, il n'y a pas trop de mots, il y a pas de mots, au sens du mot, au sens de X et pas au sens de y, dans tous les sens du mot, c'est le cas de le dire, si j'ose dire, si tu veux dire, passez moi l'expression, tu vois ce que je veux dire, etc. On a en quelque sorte un sujet parlant qui n'est jamais content de ses dire, les mots qui se présente à lui dans la langue ; en étant un système fini, elle est toujours pauvre, manquante, insuffisante par rapport aux choses qu'il désigne, pour dire que la langue n'est pas suffisante pour dire le monde qu'il décrit, justement pour dire que sous les mots il y a toujours d'autres mots qui se cachent ...»

(J. Authier-Revuz, interview de Lausanne 2020)

Les non-coïncidences se rattachent à la fonction que revêtent les formes du dire, c'est-à-dire les boucles réflexives, représentées par une négociation obligée des énonciateurs affectant constitutivement leur dire. Donnant lieu à une relation interlocutive : celle du discours traversé par d'autres discours, celle des mots aux choses et enfin celle des mots à eux-mêmes traduisant ce lien entre le sujet et son sens dans une conception théorique lacanienne.

II.5. Typologie des boucles réflexives ou modalisations autonomiques

La modalisation autonome est une configuration énonciative que permet le système de la langue, elle se manifeste dans différentes réalisations toutes particulières les unes que les autres. Elles montrent et démontrent « *un dire qui ne coïncide pas avec lui-même et les négociations obligées des énonciateurs avec les discours qui traversent leurs énoncés.* » (Rosier 2008 : 37).

« Les formes – manifestes – de la modalisation autonome peuvent être considérées comme autant de réponses extériorisées que l'énonciateur apporte à la « rencontre », ponctuelle, qu'il fait dans son dire, de « quelque chose » qui en altère – y faisant jouer « de l'autre » - l'évidence, le « UN » de ce qui va de soi » (Authier-Revuz 2020 : 292).

Chapitre II : les modalisations autonymiques (ma) à travers les champs des représentations du discours autre (rda)

J. Authier-Revuz, propose une taxinomie des formes des boucles réflexives dont s'inspire F. Hailon. Une taxinomie qui représente une version simplifiée et remaniée de sa précédente. Les deux modèles vont nous servir de base, d'appui afin de procéder à la constitution d'un modèle adapté à nos supports de recherche.

Cette taxinomie sera exposée dans ce chapitre, afin de pouvoir l'articuler sur nos supports de recherche, ayant pour objectif l'identification, la collecte, puis l'interprétation des formes de modalisations autonymiques; au niveau de la partie pratique (Voir Chapitre IV, point 2.2.). À cet effet, nous allons commencer par les formes les plus explicites, en allant vers les formes les plus implicites.

Nous allons proposer une classification «Personnalisée », jumelant la taxonomie proposée par J. Authier-Revuz et celle proposée par F. Hailon. Pour notre cas, nous allons essayer d'analyser les formes de modalisations autonymiques en nous focalisant sur le fait que celles-ci soient ;

- Gloser : c'est-à-dire accompagnées d'un «*commentaire méta-énonciatif*»³⁹(balisées ou sans balisage⁴⁰), d'une part ;
- Non-glosées : c'est-à-dire non-accompagnées d'un commentaire méta-énonciatif (avec ou sans balisage), d'une autre part.

J. Authier-Revuz, propose une taxonomie bien particulière en se focalisant sur le type des formes. D'après elle, les types de formes des modalisations autonymiques varient de l'explicitation maximale à l'interprétatif. Elle en distingue :

- **Formes maximalement explicites avec je dis X' réalisé ;**

Dans cet ensemble de formes qu'Authier-Revuz (1995 : 103) définit comme « *des formes dont le caractère méta-énonciatif est explicité – maximalement- par la présence sur la chaîne d'un élément référant à la personne, au temps et à l'acte d'énonciation* ».

³⁹ Selon J. Authier-Revuz (Lausanne : 2021), un commentaire méta-énonciatif est «*les propos qu'on tient sur la parole qu'on en train de faire*» ; du type « *si vous voyez ce que je veux dire* », donnant lieu à «*une couche métalangagière dans le langage et dans la langue*».

⁴⁰Balisage de «Balise », au sens d' «index, qui désignent, par une mise en relief, un point local dans un document (par exemple l'italique, le soulignement, le clignotement, etc.), selon les travaux de François Rasteir, in *arts et sciences du texte*. (Neveu 2001:67).

Chapitre II : les modalisations autonomiques (ma) à travers les champs des représentations du discours autre (rda)

Dans cet ensemble de formes nous pouvons retrouver trois modes, à savoir :

- La succession : X, je dis X' ;
- La superposition partielle de "je dis X' à X" ;
- Le remplacement de X par le détour méta-énonciatif de ce que j'appelle X' ;
- Frontières et variantes du méta-énonciatif explicite en je dis X'.
 - **Formes explicitement méta-énonciatives impliquant un je dis X' ;**

Authier-Revuz (1995 : 112) définit cet ensemble de formes comme étant :

« explicitement métalinguistique, constitué d'expressions circonstancielles (subordonnées, syntagmes prépositionnels, adverbiaux) et d'apposition, présente, sous l'apparence d'une construction régulière dans la phase où ils apparaissent (contrairement à l'évidence rupture de ces « autres phrases » que sont les incises en je dis X'), une rupture dans la combinatoire syntactico-sémantique ramenable au cas précédent des incises en je dis X', et « régularisable » dans leur cadre : circonstants et appositions, « irrégulier » quant au fil où ils s'insèrent, sont en revanche parfaitement « régulier », envisager comme des expansions d'un je dis X', fournissant aux premiers une proposition principale et aux secondes le substantif (l'autonyme) qu'elles requièrent ».

Dans cet ensemble de formes nous pouvons retrouver :

- Les circonstants méta-énonciatifs ;
- L'apposition méta-énonciative : X, (et je dis X') termes.
 - **Formes explicitement métalinguistiques comportant un autonyme X' ou Y' ;**

Pour Authier-Revuz (1995 : 119) dans ce cas, *« la modalisation autonymique ne passe plus ici par une forme comportant - ou impliquant au plan syntactico-sémantique - un je dis X', disant correctement le dire de X en train de se faire, mais des formes comportant l'autonyme X' (ou un autre élément Y' dans les formes de « couplage »), disant quelque chose - de l'ordre du commentaire, de l'explication, du jugement, ... - à propos du dire de X ».*

Dans cet ensemble de formes nous avons :

- La succession de X et de l'autonyme X' ;
- La superposition de X et de X' dans une forme du type le l dit X' ;
- L'énonciation par détour métalinguistique : ce que l appelle X', le N dit X' ;
- Le couplage de X et de l'autonyme Y'.
 - **Formes sans élément autonyme ou sans élément métalinguistique univoque ;**

Chapitre II : les modalisations autonymiques (ma) à travers les champs des représentations du discours autre (rda)

Selon Authier-Revuz (1995 : 125), « *contrairement aux trois ensembles précédents qui réalisent, différemment, mais de façon univoque, la configuration de modalisation autonymique sur un élément X, il n'en est plus ainsi de l'ensemble des formes suivantes dont l'identification comme forme de dédoublement opacifiant suppose des éléments contextuels et interprétatifs* ».

Cet ensemble de formes comporte :

- Forme sans éléments antonyme, avec couplage de X et de Y ;
- Enfin et quoi : ouverture et clôture du mouvement de dédoublement opacifiant de réserve sur X ;
- Formes diverses d'opacification sans éléments métallique univoque.

- **Guillemets, italiques, intonation : formes non segmentales de la modalisation autonymique ;**

Authier-Revuz (1995 : 133) parle de toutes « *ses formes typographiques et intonatives en combinaison, sur un élément X, avec les divers types de forme de modalisation autonymique* ».

- **Formes purement interprétatives de modalisations autonymiques**

Dans cette typologie qu'Authier-Revuz (1995 : 141-142) nomme le « *dégradé* » des formes de modalité autonymique des plus aux moins explicites jusqu'à celles qui sont purement interprétatives. Elle explique minutieusement : comment les premières s'exercent différemment des secondes. Selon elle, les premières s'exercent :

« selon que l'opération de modalisation autonymique y est marquée sur un mode univoque ou non. Dans les premières, le travail de construction interprétative permet de « saturer » la structure : soit en identifiant ce fragment X qui est l'objet d'un commentaire opacifiant univoque (pour parler comme l, par exemple), soit en construisant le commentaire, non réalisé, dont un fragment X est univoquement marqué comme porteur (cas du signal seul) ».

Pour les secondes qualifiées de non univoques, « *c'est à l'interprétation que revient de trancher l'ambiguïté entre valeur standard et valeur méta-énonciative d'une construction, d'un morphème (X ou Y ; ce X, par exemple), ou de situer une forme d'auto-représentation du dire, à travers un continuum, du côté de la transparence ou de l'opacification (X c'est-à-dire Y ; etc..., par exemple)* ».

Chapitre II : les modalisations autonymiques (ma) à travers les champs des représentations du discours autre (rda)

Les premières aussi bien que les secondes, se manifestent dans le discours en faisant appel à plusieurs modes pouvant être univoques ou non univoques, c'est-à-dire ambigus :

« Ces formes, disparates, constituent cependant un ensemble de formes linguistiquement marquées de la modalité autonymique : que ce soit, en effet sur un mode univoque – imposant une modalité autonymique dans un énoncé –, ou sur un mode ambigu – imposant de choisir entre des valeurs parmi lesquelles figure la modalité autonymique –, et, quelle puisse être, dans les deux cas, l'importance de la prise en compte du plan discursif dans le travail interprétatif éventuellement requis, la modalité autonymique s'y manifeste à travers un ensemble de formes linguistiquement descriptibles – incises, circonstants, appositions, ..., relatives de forme spécifiques, constructions de couplage, marqueurs de d'écran de décrochement méta-énonciatif, indicateurs de stéréotypie, signaux – qui en assurent, en tant que telles, un marquage. Au-delà, s'ouvre le champ des formes non-marquées, purement interprétatives, de l'auto-représentation opacifiante du dire ». « référence »

Dans le cas des secondes modélisations autonymiques, non univoques, on considère l'absence de forme linguistiquement interprétable (comme l dit, par exemple) comme déclencheur de tout un système discursif basé sur l'interprétation où se font communément interpellier les champs de non-coïncidence du dire et les intentions implicites de l'énonciateur. De ce fait, le récepteur est livré à des opérations d'interprétation posées sur la base de son savoir, qu'il fait appel à des éléments d'une configuration discursive *« via des relations de différence, de discordance et/ou d'identité, ressemblance »*.

Le récepteur procède à l'interprétation d'un élément X comme porteur d'une configuration énonciative de dédoublement opacifiant en *« X, comme l dit »* en faisant appel à des allusions, le discours indirect libre, les réminiscences, etc.

Jacqueline Authier-Revuz (1995 : 142), évoque le fonctionnement de ce mode spécifique par le fait que :

« le caractère foncièrement incertain de la reconnaissance interprétative qu'il suppose, de la part d'un récepteur, d'une intention implicite de l'énonciateur tirer celle d'une reprise, allusion, des mots d'un autre, ou celle d'un jeu de mots non marqué, par exemple tirer, il constitue, dans le champ de la modélisation autonymique, la zone par laquelle, insensiblement en bascule du versant représenté au versant constitutif des non-coïncidences énonciatives tirer là où les mots sont toujours de l'ordre de la reprise, et là où il joue toujours, qu'on le veuille ou non ».

F. Hailon, à son tour, propose de classer les formes des modalisations autonymiques en fonction que celles-ci soient :

Chapitre II : les modalisations autonomiques (ma) à travers les champs des représentations du discours autre (rda)

- Des modalisations autonomiques explicites (MAE) avec glose;
- Des modalisations autonomiques interprétatives (MAI) sans glose ;
- Des modalisations autonomiques ambiguës.

Tout en nous inspirons des deux taxinomies exposées en supra, celle de J. Authier-Revuz et celle de F. Hailon, nous allons tenter de proposer une taxinomie en jumelons les deux précédentes.

II.5.1. Les modalisations autonomiques explicites (MAE) avec gloses

Dans cette partie, nous proposons et nous exposons les (MA) explicites avec gloses, qui sont essentiellement des modalisations autonomiques d'emprunt (MAE), avec ou sans balisage. Ce type de modalisation autonome se caractérise ; lorsqu'elles sont glosées par le fait que « *le caractère méta-énonciatif est explicité par la présence sur la chaîne d'un élément référent à la personne, au temps et à l'acte dénonciation* » (Hailon 2007 : 74).

II.5.1.1. Modalisation autonome explicite d'emprunt (MAEE)

D'après (Authier-Revuz 2020 :297), «*elle apparaît dans le dire indépendamment de toute autre forme de RDA, ou même de contexte référent à un quelconque discours* ». Elle représente un mode autonome de représentation du discours autre.

Selon (Hailon 2011 :73-74), il est important de distinguer et de différencier les MAE balisées avec glose de celles qui possèdent une glose, mais qui ne sont pas balisées.

Pour Hailon (2011 :74), «*dans le cas des MA d'emprunt, lorsque les modalisations sont glosées, le caractère méta-énonciatif est explicité par la présence sur la chaîne d'un élément référant à la personne, au temps et à l'acte d'énonciation* ».

Elles sont principalement construites sous la forme *X'*, *comme l dit* ou *selon l...X*, avec une source l attribuée.

II. 5.1.1.1. Modalisations autonomiques stéréotypiques

Nous pouvons pour ce cas, distinguer entre les formes en N dit *X'*, forme en *X'*, selon l'expression consacrée ou *X'* et comme on dit, pour exprimer un détour métalinguistique.

Chapitre II : les modalisations autonomiques (ma) à travers les champs des représentations du discours autre (rda)

II.5.1.1.1.1. Les formes en N dit X

D'après Hailon (2011 : 74), ces formes de «*l'énonciation par détour métalinguistique*» telles nommées par J. Authier-Revuz, sont des formes par lesquelles l'acte d'énonciation est suspendu par l'énonciateur. Il passe par un autonome d'énonciation X' ou Y' pour suspendre son acte d'énonciation. Dans ce cas, «*la nomination s'accomplit par le détour d'acte(s) d'énonciation autre(s)*».

Pour ces formes, Jacqueline distingue quatre formes de constructions possibles du dédoublement méta-énonciatif, à savoir par *succession*, *superposition*, *remplacement* ou par *couplage*.

II.5.1.1.1.2. Les formes en X', selon l'expression consacrée ou en X', comme on dit

Elles représentent des formes d'emprunt en X', *selon l'expression consacrée ou en X', comme on dit* avec commentaire explicite de l'autonome. Son rôle étant la précision de la valeur stéréotypique de l'emprunt.

II.5.1.1.2. Modalisation autonomique explicite d'emprunt individuel ou collectif

Selon Hailon (2011 : 82) dans ce type de modalisation autonomique «l'emprunt [c'est-à-dire le dire autre ou le dire de l'emprunt] réfère soit à une collectivité d'énonciateurs, soit à un énonciateur en particulier. Il y est formellement exprimé en X'», par le biais de glose méta-énonciative du type : Comme l dit. Elles sont essentiellement des MA interdiscursives, construites selon la forme X', comme l dit ou selon l ...X', avec une source l attribuée.

II.5.1.1.3. Modalisation autonomique explicite MAE de l'écart montrer entre le mot et la chose

En général, il s'agit de mot « accompagné d'un commentaire explicite sur la nature du retour sur le dire ». Il explique que le « *retour sous la forme d'un commentaire explicite est de nature à spécifier l'adéquation dans le processus de la nomination* » (Hailon 2011 : 87).

Chapitre II : les modalisations autonomiques (ma) à travers les champs des représentations du discours autre (rda)

J. Authier-Revuz parle de façon très précise de « *figure de la contrainte du vrai* », puisque dans ce cas de figure, nous parlons de la nomination juste qui s'oppose à la nomination fautive (faite par les autres). Il s'agit d'un cas de *nomination obligée*.

II.5.2. Les modalisations autonomiques a-glosiques (sans gloses) (MAA)

Sont des (MA) implicites sans glose énonciative (sans commentaire), il s'agit essentiellement de modalisations autonomiques interprétatives (MAI) dont la présentation est opaque. Elles sont non marquées, relevant de l'allusion et ne sont interprétables que contextuellement.

L'absence des commentaires méta-énonciatifs (gloses) complique la distinction des intentions sémantiques du locuteur-scripteur-journaliste de manière précise. De surcroît, elle ne permet pas la connaissance des sources énonciatives (cas d'un discours de l'emprunt), encore moins de distinguer la nature de la non-coïncidence.

Dans le cas d'un discours de l'emprunt, l'analyse et l'interprétation des MAA s'effectueront :

« à partir d'identités de la parole selon les caractéristiques sociologiques, "topographiques" ou idéologiques de qui parle, c'est-à-dire selon les traits sociaux, spatiaux ou idéologiques de la langue empruntée et de la personne morale ou de l'individu à qui elle est censée, interprétativement, renvoyer » (Hailon 2011 : 261).

II.5.2.1. Modalisations autonomiques interprétatives (MAI)

Elles sont produites sans gloses, c'est-à-dire sans commentaires méta-énonciatifs et avec balisages. Selon Hailon, Elles peuvent être des MA interdiscursives d'emprunt, une MA «mots-choses», MA des mots à eux-mêmes, ou encore une MAS pouvant avoir plusieurs attributions locutives lorsqu'elle est possiblement interdiscursive. Elles peuvent se présenter sous la forme de type « X » délimitée.

Les MAI sont capables d'« être à la fois une MA d'emprunt, une MA « mots-choses » et/ou une MA de l'équivoque » (Hailon 2011 :99). D'après lui, les MAI ont le pouvoir de cumuler plusieurs valeurs des champs de non-coïncidence.

II.5.2.1.1. Modalisation autonome interdiscursive sans glose ou (MAIE)

Elles regroupent les MA sans gloses, c'est-à-dire sans commentaire méta-énonciatif, pouvant être balisées ou non. Elles peuvent se présenter sous la forme « X » délimitée, sans référence de la source énonciative (cas de MAS). Nous pouvons le rapporter à la glose « comme l dit » en « je dis X ».

II.5.2.1.1.1. La modalisation autonome allusive

Authier-Revuz considère la MA allusive comme une MA de nature interdiscursive (MAI), « *elle est un fait discursif d'un dire de l'emprunt, non explicite, à des mots d'ailleurs* ». Elle se présente sans balisage et sans glose, ce qui la rend plus difficile à repérer et à interpréter. Pour (Hailon 2011 :35), cette modalisation non-explicite porte sur « *du risque choisi ou du risque subi de jouer volontairement des mots autres* ».

II.5.2.1.1.2. MA semi-allusive (MAS)

Elles sont nécessairement, des MA balisées mais dont la source n'est pas précisée ; pouvant disposer d'éventuels indices d'une parole idéologique. Cette absence d'explicitation de la source énonciative, selon Hailon (2001 :101), « *impose [au lecteur] d'interpréter la MA en contexte, c'est-à-dire idéologiquement* ». Chose que nous allons adopter au niveau du chapitre VI, afin d'arriver à proposer d'éventuelles interprétations à ce type de forme de MA.

La majorité des cas des modalisations autonomiques semi-allusives (MAS) sont forcément des MAI, se limitant à la seule modalisation autonome d'emprunt (Hailon 2011 : 99). L'îlot textuel sans glose est considéré comme une MA semi-allusive, comme emprunt en partie réalisé.

II.5.2.1.3. Modalisation autonome interprétative « mots-choses »

Dans le cas des MAI « mots- chose » « *aucune glose ne spécifie la valeur de l'écart dans le processus de nomination* » (Hailon 2011 : 100). Dans ce cas, le locuteur (L) fait un retour, non pas sur les dire de l'autre, mais sur ses propres dire.

II.5.2.1.4. Modalisation autonomique interprétative des mots à eux-mêmes

Dans le cas des MAI des « mots à eux-mêmes », « aucune glose ne spécifie la valeur de l'écart dans le processus de la valeur de l'équivoque » (Hailon 2011 : 100).

II.5.3. Les modalisations autonomiques ambiguës

Ce sont des modalisations autonomiques dont le statut sémiotique est ambigu. Selon Hailon (2011 : 99), ces MA « ne se limitent pas interprétativement à la seule valeur de l'interdiscours mais qui peuvent ouvrir sur l'ensemble des valeurs de non-coïncidence du dire, notamment celle de l'écart dans la nomination ». Selon lui, la possibilité qu'ont les modalisations autonomiques a se « superposées les unes aux autres », nous conduit à cette indétermination interprétative de la MA.

Hailon pense qu'afin de décrire les modalités précises de l'indétermination interprétative, il faut analyser la nature de l'ambiguïté de la modalisation autonomique. Hailon (2011 : 109) précise deux types de modalités à analyser, celle de l'indétermination interprétative et celle de l'indétermination dans un même type de non-coïncidence. Cette analyse nous permettra de comprendre l'ambiguïté interprétative de certains faits d'altérité des modélisations autonomiques en question.

II.5.3.1. L'indétermination interprétative de MA

Selon Hailon (2011 : 110), l'indétermination interprétative est renvoyée à l'absence de gloses méta-énonciatives qui imposent de « *comblent doublement le creux interprétatif de la MA du fait de l'opacification de la forme même du signe linguistique (la réflexion du signe dans l'acte dénonciation) et du manque de critères d'attribution locative lorsqu'il s'agit d'un possible discours d'emprunt* ».

En l'absence de glose méta-énonciative le lecteur est appelé à restituer le sens. Nous pouvons restituer le sens en évaluant à la fois l'implicite et manque ou l'absence de modélisation méta-énonciative ou de commentaire. Hailon constate que « *dans le discours journalistique, il est fort courant que le L-journaliste joue sur l'implicite de sorte que la responsabilité de l'interprétation retombe sur le lecteur* » (Tuomarla 2000 :79).

Chapitre II : les modalisations autonomiques (ma) à travers les champs des représentations du discours autre (rda)

L'indétermination interprétative inscrit « *une ambivalence* » entre deux types de non-coïncidence, par exemple entre une non-coïncidence du discours à lui-même et une non-coïncidence entre les mots et les choses. Dans ce cas, « *il n'est pas question du seul rapport de transmission d'un dire d'un énonciateur à un autre ce que serait le DR pour L. Rosier, nous sommes aussi dans un rapport du mot à la chose* » (Hailon 2011 : 111).

Hailon trouve que le locuteur attire l'attention du récepteur lorsqu'il met certains mots entre guillemets. De ce fait le locuteur appelle le récepteur à un véritable travail interprétatif sur le plan de l'énonciation.

Hailon (2011 : 113), précise que le « travail dans l'ambiguïté de la réception permet de pointer des phénomènes de circulation idéologique dans le cas où une MA n'est pas seulement une MA d'emprunt des maux des autres, mais également lorsque l'énonciateur s'auto-commente, qu'il fait un retour sur les mots qu'il utilise. La reconstruction sémantique renvoie aux jeux des représentations sémantiques entre dit et non-dit entre dit et dire, et ceci pour du dit qui reste à dire, à comprendre.

Pour lui, cette « construction s'effectue par les jeux des représentations et des rapports de force en présence par lesquelles s'articule des jeux de sens ». Il conclut tout en illustrant par l'exemple du FN que « c'est à partir des MAI et de l'interprétation qui en est fait dans les valeurs de non-coïncidence qu'il semble possible de trouver des indices d'une idéologie du FN. Ces MA sans attache méta-énonciative précise peuvent être des vecteurs idéologiques, c'est-à-dire ce par quoi passe l'idéologie frontiste. Elles peuvent rendre effective les représentations idéologiques du FN ».

II.5.3.2. L'indétermination de la MA dans un même type de non-coïncidence

En se référant à la typologie de J. Authier-Revuz, un type de forme de MA correspond à un type particulier de non-coïncidence du dire (les quatre types que nous allons citer ci-dessous au niveau de ce même chapitre, point II.6.2.). Il arrive que certains cas de MA correspondant à un même champ de non-coïncidence s'inscrivent dans plus d'un type de forme de MA.

Hailon (2011 : 113) explique que que dans le cas de l'indétermination de la modalisation autonomique dans un même type de non-coïncidence, nous pouvons rencontrer des types ou certains types de modalisation autonomique qui peuvent avoir une valeur ou plusieurs valeurs de non-coïncidence. Nous pouvons citer l'exemple des

modalisations autonymiques interdiscursives en X délimite. L'indétermination existe entre les types de non-coïncidence (modalisation autonymique interdiscursive et ou modalisation autonymique mots chose). Cette indétermination peut exister aussi au sein même du champ de non-coïncidence par exemple dans le champ interdiscursif. Les modalisations autonymiques peuvent être alors considérées comme des modalisations autonymiques secondes du type X délimité avec un extérieur non désigné.

II.6. D'autres cas de modalisation autonymique

II.6.1. L' « îlot textuel » (IT) : un cas particulier de (MAE) interdiscursive

L'îlot textuel (IT) représente un type très particulier de représentation du discours autre. Il « désigne une des configurations d'apparition de la MAE (interdiscursive), en contexte de RDA. » (Authier-Revuz 2020 :303). L'IT peut apparaître dans un processus de « reformulation paraphrastique », en DI ou MAS, dans ce cas de figure L'IT « manifeste la résistance – locale ou étendue », [...] à sa traduction, « bloquée » par la MAE », c'est-à-dire qu'il désigne une des configurations de manifestation de la MAE, apparaissant en contexte de RDA, énonciativement intégré.

D'après Authier-Revuz, L'îlot textuel peut se présenter sous deux manières ;

- **Avec glose** : c'est-à-dire, qu'un locuteur L (citant) insère les mots ou les propos d'un autre locuteur l (cité) ; bien spécifié, dans son discours de soi, sous la forme de (*l a dit que «X »*), *comme l dit*. Le fragment emprunté est alors commenté d'une glose.
- **Sans glose** : c'est-à-dire, qu'un locuteur L (citant) insère les mots ou les propos d'un autre, que nous pouvons interpréter comme locuteur l (cité), puisqu'il est non spécifié. Le fragment emprunté est présenté sans glose. Dans ce cas de figure, « *les mots de l sont ceux par lesquels parle L, tout en se gardant de préciser l'origine de son dire* » (Hailon 2011 :30).

Que l'îlot textuel se présente avec ou sans glose, le locuteur L signale toujours le discours autre (l'emprunt) par des guillemets. Le segment emprunté se présente comme avoir résisté à l'opération de « reformulation-traduction ».

II.7. La modalisation autonomique par « guillemets »

Pour ce type de modalisation par « guillemets », nous sommes face au cas le plus courant et le plus discret. La MA par guillemets indique parfaitement sur quoi elle porte ; tout à fait le contraire des commentaires méta-énonciatifs qui, généralement, « *sont placés sur un autre plan énonciatif que le reste de la phrase et n'indiquent pas clairement sur quel élément ils portent* » (Maingueneau 2007 : 141).

Les guillemets permettent un encadrement typographique des éléments sur lesquels ils portent, sans pour autant que le fil syntaxique soit rompu. En revanche, Cet emploi permet de savoir exactement sur quoi porte la modalisation autonomique, à savoir le mot qui est mis entre guillemets (parfaitement intégré à la syntaxe de la phrase où il figure). A contrario, les gloses ou les commentaires ont un sens relativement net d'un point de vue syntaxique (il n'est pas intégré à la phrase, il s'y ajoute sous forme d'un commentaire), le lecteur doit, en outre lui-même, déterminer sur quoi porte ce modalisateur.

Le mot une fois placé entre guillemets, l'énonciateur se contente en effet d'attirer l'attention du co-énonciateur sur ce mot, tout en lui laissant le soin de comprendre pourquoi il attire son attention ? Pourquoi, il ouvre ainsi une faille dans son propre énoncé ?

Les guillemets indiquent « une sorte de manque, de creux à combler interprétativement. Selon les contextes, les guillemets peuvent donc prendre des significations très variées, qui relèvent des quatre types de modalisations autonomiques » (Maingueneau 2007 : 142). Souvent, mettre une unité entre guillemets « c'est en effet on renvoyé la responsabilité à un autre, un autre dont l'énonciateur cherche à se démarquer ».

II.6.1. L'Hétérogénéité discursive

Elle rend compte de la non-homogénéité du discours, qui combine des séquences textuelles différentes : registres de langue, genres de discours, modalisations et autres. L'un des facteurs majeurs de l'hétérogénéité est la présence d'un discours « autre »

Chapitre II : les modalisations autonymiques (ma) à travers les champs des représentations du discours autre (rda)

dans le discours personnel dit de « soi », « *attribuable à une autre source énonciative. Au plan de l'énonciateur* » (Charaudeau 2002 : 292 citant Authier-Revuz).

En 1982 la linguiste Authier-Revuz, va croiser la théorie de Bakhtine de la polyphonie et celle de Lacan du sujet être de langage, traduisant un concept fondateur et fondamental en langage : « l'hétérogénéité ». Elle en dégage une nette distinction entre deux types d'hétérogénéité : montrée et constitutive. Mettant en évidence un sujet clivé, se faisant dans le langage et non le contraire.

Nous proposons un tableau récapitulatif de l'hétérogénéité discursive et de ses différentes manifestations dans le langage.

Tableau 2 : Représentation de l'hétérogénéité discursive et ses différentes manifestations dans le langage

Hétérogénéité Discursive	Hétérogénéité Montrée	Hétérogénéité Montrée Marquée	Discours direct (DD)
			Discours indirect (DI)
			Guillemets (« »)
			Gloses méta-énonciatives
			Modalisations autonymiques (îlots textuels)
		Hétérogénéité Montrée Non-marquée	Discours direct libre (DDL)
			Discours indirect libre (DIL)
			Allusion
			Réminiscence
			Ironie
stéréotype			
Hétérogénéité Constitutive	Espace réservé au discours dit de « soi »		

II.6.1.1. Hétérogénéité montrée (HM)

Elle correspond à la présence d'un discours autre pouvant être localisé et localisable dans le fil du texte explicitement ou implicitement. Une négociation de l'altérité s'installe, cherchant à déterminer et à préserver une frontière avec ce qui ne relève pas de son discours individuel (hétérogénéité constitutive).

L'hétérogénéité montrée est visible dans le discours à travers la parole d'autrui dans le discours dit de « soi », inévitablement présente, mais qui reste malgré tous « limitée », laissant un espace à l'émergence et l'affirmation d'une identité : celle du sujet parlant, d'où les phénomènes d'hétérogénéité constitutive.

L'HM est considéré comme des « formes linguistiques représentant des modes divers de négociation du sujet parlant avec l'hétérogénéité constitutive de son discours » (Authier-Revuz : 99).

L'HM est un concept qui « réfère d'une part aux différentes formes du discours rapporté et d'autre part à quatre autres formes au moyen desquelles le sujet parlant fait retour sur ses propres paroles [énumération des divers secteurs de non-coïncidence] » (Sarfati cité par Authier 2021 : 295). Le discours rapporté relève des phénomènes de l'hétérogénéité montrée (HM) ou discours « autre ».

II.6.1.1.1. Hétérogénéité montrée non-marquée

Elle est visible dans des cas comme : le discours indirect libre ; allusion ; ironie ; réminiscence ; le stéréotype et pastiche.

En ce qui concerne l'hétérogénéité montrée non marquée, on constate la présence ni des guillemets, ni des commentaires métadiscursifs, rien n'est présent pour les signaler de façon claire et visible. Leur repérage requiert une interprétation de la part du récepteur.

Les différents cas selon lesquels peuvent se manifester les phénomènes de l'HM non-marquée sont :

- **Allusion**

Selon Rosier (2008 : 37), cette forme cachée nécessite pour son interprétation le recours à « l'extralinguistique, à notre connaissance du monde et des discours qui circulent dans une société donnée ».

- **Réminiscence**

Selon (Hailon 2011 : 36), elle représente un « *emprunt non intentionnel, qui échappe à l'énonciateur* ». L'auteur parle également de réminiscence dans le cas où l'inconscient prend le pas sur l'intentionnalité. Son décryptage relève de l'interprétation et dépend directement de la culture du lecteur.

- **L'ironie**

Elle représente en rhétorique « une figure [de style] consistant à dire le contraire de ce qu'on veut dire pour railler, et non pour tromper » (Dubois 2012 : 258).

L'ironie est considérée comme un type bien particulier d'HM non-marquée, puisque « c'est justement le propre de l'ironie que de jouer sur les frontières. S'il existait des marques univoques d'ironie il n'y aurait plus d'ironie» (Maugueneau 2014 :148).

Il affirme, que « sur ce point l'ironie se comporte comme le discours indirect libre qui lui non plus n'a pas de marques propres et opère sur une frontière énonciative, entre deux voix ».

Toutes ces conditions font que nous nous retrouvons bien souvent dans la « zone du doute » à propos du caractère ironique ou non-ironique des énoncés.

Le caractère du « doute » permet à l'énonciateur, à celui qui produit l'énoncé de ne pas être son asserteur⁴¹, c'est-à-dire celui qui prend l'énoncé en charge.

- **Discours indirect libre**

Il est considéré comme un procédé littéraire, permettant de rapporter des paroles sans rupture du récit. Le discours indirect libre fonctionne comme un intermédiaire entre le DD et le DI.

⁴¹Le concept et sa définition ont été repris à Maingueneau (2014 : 142).

Chapitre II : les modalisations autonomiques (ma) à travers les champs des représentations du discours autre (rda)

Il se caractérise par des phrases non subordonnées (indépendantes). Il y a aussi absence de guillemets, avec une transposition des temps et des personnes.

▪ Le stéréotype

Selon Jean Dubois (2012 : 442), « il désigne un trait linguistique figé communément utilisé ; parfois les locuteurs qui l'emploient finissent par avoir l'impression de ne pas l'utiliser et le condamnent fortement chez les autres ». Dubois donne l'exemple, en français, de l'omission de ne lors de la négation.

II.6.1.1.2. Hétérogénéité montrée marquée

Elle est visible dans des cas comme : le discours direct ; discours indirect ; guillemets ; gloses méta-énonciatives (indiquant une non-coïncidence de l'énonciateur avec ce qu'il dit), modalisations autonomiques (îlots textuels).

II.6.1.2. Hétérogénéité constitutive (HC)

Elle est visible dans des discours dominés et truffés par l'interdiscours, « le discours n'est pas seulement un espace où viendrait s'introduire de l'extérieur du discours autre, il se constitue à travers un débat avec l'altérité, indépendamment de toute trace visible de citation, allusion, etc. » (Charaudeau 2002 : 293). L'hétérogénéité constitutive est représentée par l'espace qu'occupe la parole de « soi », permettant au sujet parlant de revendiquer la paternité de son dit : le reste de son discours.

Authier-Revuz conçoit l'hétérogénéité constitutive en se référant à la psychanalyse lacanienne où le sujet est « irréductiblement » clivé, divisé par un inconscient, vivant dans l'illusion nécessaire, d'une conscience et d'un discours autonome lui appartenant.

Sarfati (cité par Authier 2021 : 295) trouve que le concept d'HC renforce le postulat de Bakhtine selon lequel : « *tout discours est porteur de trace d'autres discours* ».

II.6.2. Les champs de non-coïncidence du dire

Représentés généralement par des espaces de dialogisme, interdiscursifs et interlocutifs, voire co-énonciatifs. Le mode spécifique sur lequel les énonciateurs accomplissent leur énonciation, se dédoublant d'un commentaire d'elle-même, se présentant comme n'allant pas de soi – localement – ce mode d'énonciation dédoublé,

celui « *d'un dire non coïncident à lui-même* ». J. Authier-Revuz (1995 : 100) nomme non-coïncidences énonciatives représentées « *les images d'écart, de non-un dans le dire, produites au plan méta-énonciatif* ».

Les formes⁴² variées dont dispose l'énonciateur sont étudiées, par rapport à leur fonction, en appui sur diverses approches théoriques, à savoir la théorie de Lacan, de Bakhtine et de Pêcheux du sujet et du sens, comme négociation obligée des énonciateurs dans les champs de non-coïncidences. Les images que les énonciateurs produisent de leur énonciation sont étudiées, comme affectée localement d'hétérogénéité, ou de « non-coïncidences », relevant selon Authier-Revuz de quatre champs ;

II. 6.2.1. La non-coïncidence du discours à lui-même

Ce type de non-coïncidence du dire regroupe tous les procédés de citation et de renvoi à d'autres sources. Selon Authier, traversé par des discours autres, le discours est celui « *dans lequel résonnent d'autres discours* » (Hailon 2011 : 26) représenté par des commentaires du type : « *X, j'emprunte ce terme à ..., pour reprendre le mot de ..., ce que l appelle ..., le, l dirait ...* » (Authier 2020 : 292), « *comme on dit* », « *ce que X appelle* », « *comme dit X* », « *pour parler comme X* », « *le soi-disant* », « *X, selon l'expression consacrée* » (Hailon 2011 : idem).

Cette figure de la non-coïncidence interdiscursive est celle d'un *dire d'emprunt*, puisque le sens qui découle du discours est toujours une négociation avec des extérieurs qui le constituent (se référer à la théorie du déjà-dit de Bakhtine « Chapitre III, 5.1 »). Des échos à cette théorie peuvent être signalés chez Pêcheux, avec sa théorie du « *dit d'ailleurs* », du « *dit conditionné* » où le postulat est que « *ça parle avant, ailleurs et indépendamment* » (Hailon 2011 : 27). Un « déjà-dit » explicité et montré par une glose qui signifie explicitement l'antériorité du dire autre.

⁴² Se référer au chapitre II, point (4.2.), où sont inventoriées et décrites les formes dont l'énonciateur accompagne son dire. Des formes que Authier-Revuz nomme Boucles réflexives et leurs fonctions : non-coïncidence du dire.

II.6.2.2. La non-coïncidence entre les interlocuteurs (énonciateur/co-énonciateur)

« Elle indique un écart entre les coénonciateurs » (Maingueneau 2007 : 141). Cette non-coïncidence est signalée par des gloses : « comme vous dites », « disons X », « X, si vous voulez », « x, (si) vous voyez ce que je veux dire » (Hailon 2011 : 26). Ou encore : « X, passez-moi l'expression ; si vous voulez ; je crois que vous n'aimez pas le mot ; X comprenez Y ; comme vous venez de dire ; ce que vous appelez X ; comme vous le dites si bien » (Authier-Revuz 2020 : 292).

Elle marque un écart dans la communication entre locuteur et allocataire - que sépare leur irréductible singularité, qui n'emploient pas les mêmes mots, et qui ne leur donnent pas le même sens à ses mêmes mots, en prenant pour origine à la fois, la théorie de l'intersubjectivité de Benveniste, la théorie de dialogisme de Bakhtine et celle de Lacan du sujet clivé.

II.6.2.3. La non-coïncidence entre les mots et les choses

Cette non-coïncidence entre les mots et les choses est très bien illustrée par des commentaires du type : « il n'y a pas d'autres mots », « il faut dire X », « si on peut dire » (Hailon 2011 :27), « X, c'est le mot ; le mot est faible ; pour ainsi dire ; c'est beaucoup dire ; ce qu'on pourrait peut-être appeler X » (Authier 2020 : 292). Ou encore « ce qu'il faut appeler X » ; « on pourrait dire » ; « comment dire » ; « J'allais dire » ; « X ou plutôt Y » ; « s'il faut donner un nom » (Maingueneau 2007 : 141).

Pour Maingueneau (2007 : 141), « il s'agit d'indiquer que les mots employés ne correspondent pas exactement à la réalité à laquelle ils sont censés référer ».

Des commentaires méta-énonciatifs, qui selon (Hailon 2011 :27), sont produits par l'énonciateur, ayant pour but de :

- « **Ratifier la nomination** » : en affirmant la non-coïncidence entre les mots et les choses par des formes comme : « X, je dis bien X » ; « ce qu'il faut appeler X », « X, c'est le mot juste ».
- « **Questionner la nomination** » : en disant le travail vers la coïncidence, la visée du un – « X, est-ce le mot ? » ; « dirais-je X ? » ; « Comment dire ? »

Chapitre II : les modalisations autonomiques (ma) à travers les champs des représentations du discours autre (rda)

- « *Inscrire par défaut la nomination* » : en dénonçant la non-coïncidence, le défaut de la nomination : « *X, je dis X faute de mieux* » ; « *pour ainsi dire* » ; « *X, le mot est mauvais* ».

II.6.2.4. La non-coïncidence des mots à eux-mêmes

Elle concerne des « mots affectés d'autres sens ou d'autres mots » (Hailon 2011 :27) : représentées par des commentaires comme « dans tous les sens du mot », « c'est le cas de le dire », « à proprement parler », « X, au sens propre ; aux deux sens du mot ; à tous les sens du mot ; sans (avec) jeu de mots ; c'est le cas de le dire ;... » (Authier 2020 : 293). D'autres sens sont faits jouer dans un mot, par une équivoque, propre à toute langue : polysémie, calembour, métaphore, anagramme, homonymie.

La non-coïncidence des mots à eux-mêmes, fait référence à « la théorie lacanienne d'une inadéquation des mots (sujet de la langue) à la langue comme unité commune » (Hailon 2011 : 27).

Maingueneau (2007 :141), des cas où « *l'énonciateur est confronté au fait que le sens des mots est équivoque* ». Généralement ce sont des mots auxquels on peut attribuer un double sens, pouvant recevoir plusieurs interprétations, covenant à différentes choses.

II.7. Les représentations en discours

Du moment que le discours est le lieu, le moyen par lequel les groupes sociaux et les individus définissent et reconfigurent leur identité que celle-ci soit ethnique, culturelle, nationale ou régionale, voire même personnelle. Il serait intéressant de se pencher sur l'identité et sa représentation par et dans les discours. La notion d'identité telle qu'elle est représentée dans les discours est-elle toujours porteuse de son sens premier-supports traditionnels d'identification individuelle et collective (Bourse 2018 : 13) ? Ou bien a-t-elle acquis d'autres sens du fait de l'évolution sociale et même du fait de la mondialisation ?

II.7.1. Les représentations entre identité/altérité

Les représentations, un terme au pluriel assez souvent rattaché à l'adjectif « *sociales* » formant ensemble l'expression de « *représentations sociales* », ayant pour origine le

Chapitre II : les modalisations autonomiques (ma) à travers les champs des représentations du discours autre (rda)

domaine de la sociologie à travers le concept de « *représentation collective* » ; dénomination forgée par Durkheim en 1898, traitant de la question du rapport entre la signification, la réalité et son image. Les représentations sociales (l'imaginaire et donc les discours) jouent un rôle très déterminant dans la construction des identités, notamment l'identité nationale dont l'affirmation s'impose comme un principe contre l'universalisme.

II.7.1.1. Qu'est-ce que l'altérité ?

« Altérité » ou « principe d'altérité » est « le caractère de ce qui est autre », une notion issue du domaine de la philosophie. D'après Charaudeau (2002 : 32), elle définit « *l'être dans une relation qui est fondée sur la différence* », c'est-à-dire que « *le moi ne peut prendre conscience de son être-moi que parce qu'il existe un non-moi qui est autre, qui est différent* », s'opposant ainsi au principe d'identité.

Le même terme a été repris par la suite en analyse du discours en gardant le même sémantisme, pour s'appliquer à la relation de communication en désignant l'un des quatre principes qui fondent l'acte de langage, à savoir le principe d'influence, de régulation, de pertinence et celui d'altérité.

Le principe d'altérité définit « l'acte de langage comme un acte d'échange entre deux partenaires que sont en l'occurrence le sujet communiquant (je) et le sujet interprétant (tu). Ceux-ci se trouvent dans une relation interactionnelle non-symétrique du fait qu'ils remplissent chacun un rôle différent : l'un de production du sens du langage, l'autre d'interprétation du sens de cet acte » (Charaudeau 2002 : 32).

À l'intérieur de cette boucle langagière, les places du (je) et du (tu) se trouvent incessamment interchangeables, « il s'instaure donc entre les deux partenaires un regard évaluateur de réciprocité qui postule l'existence de l'autre comme condition pour la construction de l'acte de communication dans lequel se co-construit le sens » (Charaudeau 2002 : 33).

II.7.1.2. L'identité

L'identité ou concept d'identité a vu le jour au début des années soixante-dix en référence à Bruno Witte qui affirmait qu'un : « *un nouveau concept apparut à ce*

Chapitre II : les modalisations autonomiques (ma) à travers les champs des représentations du discours autre (rda)

moment-là [au début des 1970] et pouvait sembler une panacée contre tous les maux dont souffrait la construction européenne : celui d'identité » (Bruno de Witte cité par M. Bourse 2018 : 25).

L'identité est un fait sociopolitique, portant assez souvent sur le syntagme *d'identité nationale*, qui revêt des significations complexes exigeant la prise en compte du contexte dans le décortilage du sens d'une part, et sa (re)construction d'une autre part. Nous pouvons définir l'identité comme : « *l'ensemble de caractéristiques communes entre les personnes qui se reconnaissent comme appartenant à une même nation* » (Bourse 2018 : 17).

Philippe Descola (2009) s'explique à propos de l'identité nationale tout en se référant à Claude Lévis-Trauss, pour qui « l'identité se forge par des interactions sur les frontières, sur les marges d'une collectivité. L'identité ne se constitue en aucune façon d'un catalogue de traits muséifié, comme c'est souvent le cas lorsque des États s'emparent de la question de l'identité nationale. Les sociétés se construisent une identité, non pas en puisant dans un fonds comme si on ouvrait des boîtes, des malles et des vieux trésors accumulés et vénérés, mais à travers un rapport constant d'interlocution et de différenciation avec ses voisins ».

Autrement dit, Lévis-Trauss conçoit le syntagme d'identité nationale au sens de *diversité culturelle*, dans lequel il affirme « *le droit de chaque culture de se préserver des valeurs de l'autre* ». Nous comprenons que pour lui, l'identité nationale ne peut être envisagée au sens d'uniformisation des *racés et des cultures*.

L'idée selon laquelle les identités sont constituées de systèmes clos, renvoyant au principe de « culture », est erronée. Claude Lévis-Trauss insistait sur le retour aux « systèmes d'interaction » pouvant concevoir une façon nouvelle d'appréhender la vie sociale.

L'identité personnelle représente un choix stratégique. L'individu se positionne par rapport à un groupe auquel il appartient d'une part, et de quel groupe il est différent d'une autre part, donc auquel il n'appartient pas. Sur plan national, il sera plutôt question de définir et de déterminer ce qui unit une communauté, c'est-à-dire ce qui lui est intérieur de ce qui lui est extérieur ;

Chapitre II : les modalisations autonomiques (ma) à travers les champs des représentations du discours autre (rda)

« Traditionnellement l' "identité" se définissait à la fois par la distinction de l'extérieur - "l'autre" – et la représentation de l'intérieur - "soi". L'identité se compose d'éléments distinctifs permettant de reconnaître un individu ou une autre collectivité sans confusion possible avec un ou une autre » (Bourse 2018 : 25).

Charaudeau (2002 : 32) pense que l'identité signifie *« que la relation entre deux êtres est conçue sur le mode du même »*, pas au sens d'uniformisation, mais en d'autre sens : c'est ce qui nous rapproche de l'autre.

En analyse du discours, l'utilisation de la notion d'identité est rattachée à deux autres notions, à savoir celle de sujet et d'altérité, relevant respectivement du domaine de la psychologie et de la philosophie. La notion d'identité confère au sujet parlant une identité caractérisée par un certain nombre de traits en tant qu'il produit un acte de langage. Cette même identité du sujet de discours se construit, en articulation avec l'acte d'énonciation, de deux façons différentes : soit d'une identité dite *« personnelle »* ou d'une autre dite *« de positionnement »*.

- **L'identité personnelle** : selon Patrick Charaudeau, elle est double, à la fois sociologique et psychologique. Il propose de distinguer d'une part ;
 - 1- **Une identité psychosociale dite « externe »** regroupant un ensemble de traits définissant le sujet communiquant en fonction de son âge, sexe, statut, sa place hiérarchique, sa légitimité de parole et ses qualités affectives dans une relation de pertinence au langage. D'autre part ;
 - 2- **une identité discursive dite « interne »**, celle du sujet énonciateur que nous pouvons décrire soit à l'aide de catégorie locutive, des modes de prise de parole, de rôles énonciatifs et de modes d'intervention, soit à l'aide du jeu entre traits d'identité externe et interne et de leur articulation dont résultent les stratégies discursives.
- **L'identité de positionnement** est caractérisée par *« la position que le sujet occupe dans un champ discursif en rapport avec les systèmes de valeurs qui y circulent, non pas de façon absolue, mais du fait des discours que lui-même produit »* (Charaudeau 2002 : 30).

Arnaud (2015 : 18) pense que *« l'identité c'est être un individu, tout en saisissant l'existence de l'autre, qui est aussi la sienne constitutivement »*. En effet, l'individu ne peut prendre conscience de son ego que par opposition à un « Autre », qui lui fait prendre conscience constitutivement parlant de son « je ».

Chapitre II : les modalisations autonymiques (ma) à travers les champs des représentations du discours autre (rda)

Selon lui, l'identité se cristallise dans et par ce que le « soi » affiche par son corps et son discours en situation sociale. « L'identité se définit par les interactions interpersonnelles, se réajustant en situation. Elle est mobile et plurielle. Elle est un système psycho-affectif, culturel et cognitif de socio-individuation. Elle met en scène des composantes du discours et permet la mise en place de scènes, de stratégies qui peuvent permettre l'ordonnement et la mise en ordre normalisante ; pour ce que cela engendre du point de vue des discours » (Arnaud 2015 :19).

II.7.2. Le discours identitaire

D'après Bertrand Badie, professeur à Sciences Po, le discours identitaire représente en soi un discours mobilisateur, c'est-à-dire qui mobilise les individus autour d'une question donnée (le droit ou l'interdiction du port du voile islamique dans les espaces publics en France métropolitaine). Ce dernier, dans un tchat sur *Le Monde*, analyse l'impact du discours identitaire sur le système mondial, voyant que : « *le discours identitaire est expression d'incertitude* », il affirme même que :

« La mobilisation est particulièrement forte lorsque la société se trouve dans une situation de trouble ou de ce que Durkheim appelait l'anomie. Dans les situations de crise, lorsque les individus perdent leurs repères, lorsqu'ils se sentent menacés, lorsqu'ils sont confrontés à l'incertitude, la question identitaire devient non seulement mobilisatrice, mais porteuse de toutes leurs angoisses et des possibilités de la gérer. Une crise économique, une crise d'intégration sociale, un défaut de fonctionnement des institutions, celles-là même qui sont destinées à assurer la coexistence entre les individus, peuvent banalement faire exploser en même temps la "demande" identitaire et, par voie de conséquence, l'offre identitaire. En cela, le passage d'une société au registre identitaire est expression de malaise, de pathologie, d'incertitude. C'est en quelque sorte une fièvre sociale » (Le Monde 23 décembre 2009).

Michel Bourse (2018 : 20) pense que « le discours identitaire constitue pour plusieurs communautés un symbole qui permet aux individus de se définir et de définir leur rapport aux autres. Il est aussi l'outil par lequel se construit l'identité personnelle : c'est en fait dans la production de discours qu'émergent les représentations sociales et ce sont les faits de récits auxquels les individus ont recours qui peuvent éclairer la façon dont ils se positionnent socialement, dont ils se définissent par rapport aux autres et dont ils définissent les autres ».

II.7.2.1. Le discours politique⁴³ identitaire⁴⁴

Le discours politique identitaire désigne une réflexion autour du discours politique tout en le rattachant à la notion d'identité. Comme son nom l'indique, il s'agit d'un discours politique où se revendique une identité pouvant être personnelle, sociale, ethnique, religieuse, etc.

Circonscrire la notion de l'identité au discours politique en général, et au discours politique identitaire en particulier n'est pas chose aisée. Traiter du discours politique identitaire « *tels qu'il est présent, présenté et re-présenté dans les médias, en particulier celui de la presse quotidienne* » (Arnaud 2015 : 9), nous oblige à traiter de certains sujets « sensibles », qui assez souvent, démarrent de simples faits pour déclencher des affaires où le discours identitaire trouve amplement son compte.

Traiter du discours politique identitaire « *tel qu'il est présent, présenté, et représenté dans les médias, essentiellement dans la presse sous ses diverses formes, y compris numériques, et à travers les genres qui la caractérisent, y compris ceux de l'internet* » (Arnaud 2015 : 9) n'est pas une chose aisée à cause du flou définitionnel du concept d'« identité », ainsi que son inscription dans une approche transdisciplinaire.

L'affaire du port du foulard dans les espaces publics en France, a démarré d'un simple fait divers banal ; lorsque trois jeunes filles dans la région de Creil se sont présentées à leur établissement scolaire en portant des foulards sur la tête. Le renvoi de ses écolières et la dimension qu'avait pris l'affaire, avait fait d'elle l'une des affaires les plus médiatisées en France. Pour ne pas dire l'une des affaires politiques les plus controversées en France, qui déchire à chaque fois qu'elle ressurgit à la surface, la population de tout un pays entre partisans et opposants au port du foulard dans les espaces publics. Rejoignant ainsi Hailon, qui avait affirmé que parfois de « *simples faits* » deviennent de véritables « *déclencheurs de discours identitaires* ».

⁴³ Discours politique : désigne les paroles des hommes et des femmes politiques dans l'exercice de leurs fonctions, ou plus généralement un ensemble de production discursive ayant trait au politique.

⁴⁴ Selon Michel Bourse (2018 : 13), Identitaire : « *est un adjectif qui caractérise la revendication par une communauté de son identité menacée, selon le Larousse* ».

Chapitre II : les modalisations autonomiques (ma) à travers les champs des représentations du discours autre (rda)

Depuis ce temps, cette affaire n'a pas cessé de prendre des dimensions exagérées pour constituer un véritable discours identitaire, où les musulmans revendiquent leur identité religieuse musulmane, donc la liberté de s'habiller comme ils le veulent (revendication du port du voile islamique). De l'autre côté, les non-musulmans trouvent dans cet acte (le port du voile) une atteinte aux valeurs de la République, à savoir le principe de laïcité qui impose une égalité et neutralité entre ses concitoyens, donc l'interdiction d'afficher son appartenance religieuse de façon ostentatoire.

L'affaire du port du voile peut être considérée comme une « revendication d'une identité nationale » perdue. Elle peut être considérée comme la quête ou la recherche d'une appartenance à une culture musulmane par des descendants d'Algériens, de Marocains et de Tunisiens sur le sol français, vu l'Histoire coloniale qui relie la France à ces anciens pays colonisés.

Si l'on rejoint la conception de B. Anderson (cité par M. Bourse 2018 : 23), qui affirmait que « la communauté imaginaire nationale naît donc, non pas dans le cœur des pays européens, mais dans les contrées à la marge des centres des décisions politiques européens ». Autrement dit, le sentiment d'identification à une culture, à une terre, à une religion passe par « la définition d'une terre d'origine, d'une filiation avec les pays d'où leurs aïeux viennent ».

À cet effet, le port du voile par la communauté musulmane de France peut être considéré comme une forme de revendication de l'identité de leurs ancêtres sur le sol français, à savoir la revendication d'une identité nationale algérienne, marocaine et tunisienne. Le sentiment de rejet dont était et sont victimes les communautés minoritaires, notamment les immigrés Maghrébins, peut être l'élément déclencheur de cette quête identitaire. M. Bourse (2018 :24) explique comment des identités nationales vont laisser place à d'autres identités plus restreintes, émergeant de communautés bien déterminées ; « *On peut noter que ces "imaginaires nationaux" seront de plus en plus remis en cause par d'autres imaginaires : des communautés moins généralisantes que les identités nationales et qui sont basées désormais sur des revendications identitaires propres comme les communautés des femmes, des homosexuels, des migrants, des jeunes* ».

Chapitre II : les modalisations autonymiques (ma) à travers les champs des représentations du discours autre (rda)

Il explique ce comportement par le fait que « ces communautés ne se reconnaissent pas dans les communautés imaginaires nationales, soit parce qu'elles sont en contradiction avec les idées que les nationalismes peuvent défendre, soit parce que les nationalismes ne vont pas assez loin dans la reconnaissance de leur différence ».

Donc, on peut considérer les discours qui se rattachent à l'affaire du port du voile en France comme des discours identitaires, vu qu'il y a revendication d'une identité nationale (chrétienne) par ceux qui veulent interdire son port dans les espaces et les services publics d'une part. La revendication d'une autre identité nationale (celle des aïeux, qui se veut musulmane) par la communauté Maghrébine de France, qui revendique le port du voile d'autre part. La France se trouve ainsi face à une nouvelle forme d'identité collective à base « *ethnico-religieuse* » et communautaires.

De surcroît, comme l'affaire a pris des dimensions politiques nous pouvons dire que « *l'affaire du port du voile en France* » et les discours qui lui sont associés peuvent être considérés comme des discours faisant parti du genre discursif appelé : *les discours politiques identitaires*.

Delphine Giuliani-Seguin⁴⁵ expose dans son article un phénomène de taille auquel on assiste dernièrement en France : celui de « *l'institutionnalisation du discours politique identitaire* ». Pour l'autrice cette question peut être abordée selon de multiples points de vue, dont l'analyse de discours médiatique semble présenter pour elle un angle d'approche pertinent de ces phénomènes. Le mot « *institutionnalisation* » est envisagé dans « *une acception sociologique large, comme un processus par lequel un mode de croyance ou une conduite est instituée par la collectivité* » (Giuliani-Seguin 2012 :138). Il montre comment l'État-nation ou la religion sont des facteurs qui jouent un rôle de définition et dans l'étude du discours identitaire peut porter sur la façon dont elle ou telle religion et traiter au sein d'un discours médiatique.

Dans leur article « *Discours nationalistes racialistes et techniques politiques de subjectivation* », Arnaud Richard et Camille Ricaud dans (Hailon 2012 : 33-49), évoque le discours politique identitaire en se focalisant sur « *la manière dont il définit*

⁴⁵Vous pouvez consulter l'article de D. Giuliani-Seguin intitulé : *Le discours identitaire dans le corpus IntUne : l'exemple de l'islam* dans l'ouvrage de (Hailon 2012 : 137-158).

et place des catégories d'individus dans le champ d'une société donnée » (Hailon 2012 : 33). L'article s'interroge sur les « *perspectives générales de fonctionnement des processus politiques par lesquels nous construisons l'identité de certaines populations en vue d'exercer sur elles un traitement spécifique* » (2012 :34).

Arnaud Richard et Camille Ricaud (2012 : 34) se réfèrent à une idée foucauldienne, propre à Michel Foucault, selon laquelle « l'intérêt de la conception du racisme est d'avoir une portée sociale générale en mobilisant le concept de stigmatisation comme conditionnement socio-discursif ».

II.8. De la circulation idéologique des discours

Nous pouvons dire que l'héritage légué par Bakhtine, revisité par Jacqueline Authier-Revuz, nous a conduits à une réflexion de taille : le dialogisme. Ce dernier, nous a mené à de fines analyses des multiples formes de « dialogisation intérieure »⁴⁶.

Hailon (2011 : 99) voit dans le cumul des valeurs des modalisations autonomiques une possibilité de circulation idéologique des discours. Pour lui, cette circulation est d'autant favorisée par les MA sans commentaire méta-énonciatif (sans glose), représentant un cadre discursif propice à l'indétermination sémantique : clé de la circulation idéologique.

Dans son ouvrage *Idéologie par voix/e de presse*, Hailon (2011 : 161) consacre tout un chapitre (Chap. 5) à ce qu'il nomme la circulation des points de vue mondains. Au cours de ce dernier, il observe « *des faits d'altérité en « X » qui inscrivent une circulation idéologique des dire dans le discours des locuteurs citants et qui prennent sens dans une contextualisation signifiante* ».

Des faits d'altérités dont l'émergence se rattache à « *un travail de friction* » entre énonciation représentante (ER) et énonciation représentée (Er). Deux systèmes de représentation dont « *le rapport idéologique (s'effectue) dans un acte d'identification, de neutralité ou de rejet de l'énonciation de l'autre dans les discours* » (Hailon 2011 : 161). Ces derniers, disposent d'un mode bien particulier pour leur expression, notamment les faits d'altérité, qui « *semblent s'exprimer selon le mode de collectivités d'énonciateurs, d'organisation discursives (par exemple de syndicats ou de partis*

⁴⁶Expression employée par Claire Stolz.

Chapitre II : les modalisations autonymiques (ma) à travers les champs des représentations du discours autre (rda)

politiques) ou d'autres voix non caractérisées, mais balisées. Ils semblent renvoyer aux manières de dire "étrangères" et permettent à travers leur caractérisation de faire entendre plus distinctement une voix et/ou autre » (Hailon, Ibid.).

Chapitre II : les modalisations autonymiques (ma) à travers les champs des représentations du discours autre (rda)

En somme de ce chapitre, nous pouvons tirer plusieurs conclusions à propos des réflexions et problématiques développées tout au long de ce chapitre.

Préalablement, nous pouvons dire que traiter de la problématique du sens et de son interprétation relève d'une tâche complexe. Le sens reste l'une des problématiques les plus abordées et étudiées en sciences du langage. Nous pouvons facilement le rattacher à tous les domaines puisque quel que soit le phénomène que nous voulons étudier, le sens intervient comme une composante majeure, surtout lorsqu'il s'agit d'analyser des discours.

Aborder la problématique du métalangage, des modélisations autonymiques, de la représentation du discours autre (RDA) et des phénomènes de non-coïncidence nous pousse à une réflexion de taille, en l'occurrence celle du sens en relation avec le domaine du métalangage naturel.

Autrement dit, Quelles incidences peuvent avoir certaines formes méta-énonciatives relevant du domaine du métalangage sur le sens ? Des formes méta-énonciatives dont l'énonciateur représente la composante intermédiaire lors de la manipulation du sens, surtout en le rapportant à des activités réflexives relevant du métalangage naturel.

Les commentaires que l'énonciateur utilise dans son discours lors de sa construction, permettent d'apporter des corrections, des modifications au sens de son propre discours. Ils peuvent apporter notamment des ajustements au sens véhiculé ou diffuser dans le discours des autres, à travers l'emploi de boucles réflexives.

La langue met à la disposition de l'énonciateur des formes appelées les boucles réflexives, lui permettant de substituer à son énonciation des couches méta-énonciatives un donnant lieu et induisant à une modification sur le plan du sémantisme du discours en question.

Le phénomène de la représentation du discours autre dans le discours de soi n'échappe pas non plus à l'utilisation de ces formes méta-énonciatives complexes qui sont les boucles réflexives ou les gloses méta-énonciatives qui contribuent de façon considérable à la modification du sens/signification du discours rapporté.

Chapitre II : les modalisations autonymiques (ma) à travers les champs des représentations du discours autre (rda)

Aborder le sens en relation avec le métalangage ou le métadiscours, particulièrement dans le domaine de la méta-énonciation nous mène vers l'étude des formes méta-énonciatives. Ces dernières, sont mises à sa disposition du sujet parlant pour des fins discursives et énonciatives, donnant lieu à des énoncés « décalés » sur le plan sémantique, suite à la superposition de plusieurs couches d'énonciation.

Afin de pouvoir étudier le sens en contexte métadiscursif nous pouvons le rapporter au fait autonymique. Un domaine de réflexion dont le mérite et l'hommage doivent être rendus à Josette Rey-Debove, considérée comme l'inauguratrice d'une lignée de chercheurs dont les travaux représentent des réflexions innovantes en particulier ceux de Jacqueline Authier-Revuz et de Fred Hailon.

Nous pouvons dire que leurs travaux sont considérés comme des références dans le domaine de l'articulation du sens sur le domaine métadiscursif et le fait autonymique, qui se rapporte à l'identification et à la description des formes linguistiques, discursives et énonciatives à travers lesquels se réalise le dédoublement méta-énonciatif.

L'identification et la description des formes méta-énonciatives nous permettent de constater la présence de deux formes de boucles réflexives, à savoir les modalisations autonymiques avec gloses, c'est-à-dire celles accompagnées d'un commentaire méta-énonciatif. Elles nous permettent aussi de constater la présence d'autres formes que Jacqueline Authier-Revuz appelle les boucles réflexives interprétatives, puisque celles-ci se présentent sans gloses ou commentaires.

Nous pouvons aussi constater que les formes qui se présentent avec des boucles méta-énonciatives sont décrites et identifiées par Jacqueline Authier-Revuz et par Fred Hailon en proposant des taxinomies assez différentes chez l'une que chez l'autre. Les différences enregistrées entre les deux classements ne peuvent remettre en cause le fait que les deux relèvent du même principe. Un principe qui se rattache foncièrement à la présence, voire à l'absence des gloses méta-énonciatives, identifiés, répertoriés et décrites par les deux linguistes.

L'analyse et l'interprétation du sens qui résulte en discours suite à la présence ou à l'absence de ces formes, sont rapportées aux taxinomies précédentes qui facilitent la

Chapitre II : les modalisations autonymiques (ma) à travers les champs des représentations du discours autre (rda)

compréhension et l'interprétation des boucles réflexives et du sens qui en découle suite à leur emploi en discours.

Contrairement aux formes possédant des gloses ou des boucles réflexives, nous pouvons dénombrer celles qui se présentent sans gloses. Des formes non seulement complexes lors de leur identification mais également lors de leur interprétation. Cette complexité réside dans le fait qu'elles se présentent sans boucles méta-énonciatives, compliquant davantage leur analyse et interprétation.

Afin de les identifier, les analyser puis les interpréter nous pouvons procéder de la sorte ; en nous basant sur des rapprochements des formes suspectes aux formes citées dans la taxinomie d'Hailon et d'Authier-Revuz, dont ils ont déterminé les principes de fonctionnement au préalable.

Certaines personnes parmi celles qui vont lire notre travail de recherche, pourraient se demander pourquoi nous avons traité du domaine de la représentation du discours autre (RDA) et du secteur de l'auto-représentation du dire (ARD) ? En effet, la modalisation autonymique se présente comme une forme propre aux champs de la représentation du discours autre, c'est-à-dire que la représentation du discours autre dans le discours de soi se croise avec la modalisation autonymique. Cette dernière représente une façon ou une manière de représenter le discours de l'Autre. L'énonciateur fait appel à certaines formes de modalisations autonymiques afin de pouvoir représenter le discours de l'« autre » dans le discours de « soi ».

Les formes les plus utilisées sont les modalisations autonymiques interdiscursives dites d'emprunt (pour utiliser à notre tour une modalisation autonymique d'emprunt introduisant un dire de l'autre, ici Jacqueline Authier-Revuz) qui nous permettent d'emprunter les paroles de l'autre, de les enchâsser et de les intégrer au discours de soi. Les frontières entre les deux discours sont représentées par les concepts de discours citant/ discours cité.

Le discours « autre » représente le discours de l'Autre que nous allons rapporter de façon explicite et/ou implicite, afin de le citer dans le discours de « soi ». Il peut être représenté explicitement de différentes manières, nous pouvons citer à titre d'exemple le discours indirect, le discours direct, le discours bivocal (le discours indirect libre et

Chapitre II : les modalisations autonymiques (ma) à travers les champs des représentations du discours autre (rda)

le discours direct libre). Nous pouvons également citer la modalisation autonymique interdiscursive d'emprunt, qui est justement le point de convergence entre la représentation du discours autre et le domaine des modalisations. La modalisation autonymique seconde représente un parfait exemple, concrétisée avec la formule : « X » selon l.

Le discours « autre » peut être également représenté de façon implicite en passant par les formes dites interprétatives des modalisations autonymiques. Les exemples les plus illustratifs sont : la MA allusive, la MA semi-allusive et l'îlot textuel sans glose.

La modalisation autonymique se présente sous forme de commentaires, que l'énonciateur utilise pour revenir sur ses propres paroles ou sur les paroles de l'autre. Elle relève du domaine des faits autonymiques, qui sont des phénomènes se rattachant à l'utilisation du discours pour parler du discours lui-même. En effet, cela nous conduit à ce que nous appelons le métadiscours dont la modalisation autonymique est considérée comme une des formes qui nous offre la possibilité de revenir sur le discours en train de se faire.

L'incidence du fait autonymique sur le sémantisme (sens/signification) des énoncés nous conduit vers des énoncés dont le sens est tributaire du fait autonymique. La notion de signe en usage et de signe en mention et de modalisation autonymique, que nous avons développée au niveau du (point 3.2. de ce chapitre) témoigne de l'incidence du fait autonymique sur le sens en discours.

Les boucles réflexives ou les modalisations autonymiques représentent un concept développé par Jacqueline Authier-Revuz afin d'identifier, de décrire et d'expliquer le fonctionnement de ces formes, nous permettant de revenir sur le discours en train de se faire. Les boucles réflexives mettent fin à une idée reçue sur le métalangage dont l'utilisation était strictement réservée à des domaines bien particuliers en l'occurrence scientifiques.

Étudier le métalangage en l'articulant sur le fait autonymique, en l'occurrence les modalisations autonymiques nous permet de constater l'importance du métalangage dans le langage quotidien, dans le langage de tous les jours. En effet, que vous soyez linguistes, journalistes, enseignants ou même citoyen lambda le métalangage fait partie

Chapitre II : les modalisations autonymiques (ma) à travers les champs des représentations du discours autre (rda)

de votre langage quotidien. Vous l'utilisez de façon consciente ou peut-être même sans vous en rendre compte. L'illustration la plus parfaite est l'anecdote du personnage de Molière dans la pièce du « *Bourgeois Gentilhomme* ». Le personnage de « *Monsieur Jourdain* » venait de découvrir qu'il faisait de la prose sans s'en rendre compte : « *Par ma foi, il y a plus de quarante ans que je dis de la prose sans que j'en susse rien, et je vous suis le plus obligé du monde de m'avoir appris cela* » (**Extrait du Bourgeois gentilhomme de Molière, scène VI, acte II**).

Jacqueline Authier-Revuz propose six formes de boucles réflexives allant de la plus explicite jusqu'à celles qui sont implicites (interprétatives). Fred Hailon quant à lui, propose trois grands types en se basant sur la présence ou l'absence de gloses dans le discours. Nous avons constaté que les boucles réflexives ou les modalisations autonymiques explicites (avec gloses) sont les plus nombreuses. En outre, les boucles réflexives ou les modalisations autonymiques sans gloses (interprétatives) sont les moins nombreuses.

Différentes modalités d'identification des modélisations autonymiques peuvent être prises en considération. Nous pouvons citer le cas le plus utilisé et le cas le plus simple, à savoir la présence de certains signes typographiques en particulier les guillemets, l'Italique, le gras, les parenthèses, les crochets et même les soulignements peuvent justement signaler la présence d'une modélisation autonymique sans pour autant qu'il y ait une glose méta-énonciative.

L'emploi de modalisations autonymiques (boucles réflexives) par l'énonciateur, nous conduit à la présence de ce que nous appelons l'hétérogénéité discursive. La présence de l'hétérogénéité discursive rend compte du nom « Un » du discours, c'est-à-dire de la non-homogénéité du discours. Ce dernier combine plusieurs séquences textuelles différentes dans un même et seul discours. L'un des facteurs les plus principaux qui témoignent de la présence d'une hétérogénéité discursive est la présence d'un discours « autre » dans le discours de « soi » qu'on peut attribuer de façon explicite ou implicite à une autre source énonciative.

Les phénomènes d'hétérogénéité discursive, à savoir l'hétérogénéité montrée avec ses deux types (hétérogénéité montrée marquée et non-marquée), nous permettent de nous

Chapitre II : les modalisations autonomiques (ma) à travers les champs des représentations du discours autre (rda)

rendre compte de l'utilité de la théorie du déjà-dit de Michael Bakhtine (proposé des années auparavant) et de celle de la polyphonie de Docrot.

Les phénomènes d'hétérogénéité discursive peuvent également faire écho à la théorie de l'interdiscours proposée par Pêcheux où le discours « *a pour propriété constitutive d'être en relation multiforme avec d'autres discours* » (Charaudeau 2002 : 324).

La présence de façon explicite ou implicite de boucles réflexives interdiscursives et d'emprunt témoigne de la présence d'un discours extérieur qui traverse le discours de soi. Nous pouvons citer d'un côté les modalisations autonomiques explicites interdiscursives et d'emprunt, en l'occurrence les MA stéréotypiques, les MA secondes. De l'autre côté, nous mentionnerons le cas des modalisations autonomiques implicites interdiscursives et d'emprunt, notamment le cas des allusions, des réminiscences, de l'ironie et de beaucoup d'autres modalisations.

L'emploi par le sujet énonciateur des formes de langue, à savoir les modalisations autonomiques avec et sans gloses, donne lieu à des écarts dans le discours. L'écart est représenté chez Jacqueline Authier-Revuz par les champs de non-coïncidences du dire. L'écart peut être d'ordre discursif, c'est-à-dire affecter le discours lui-même, un cas observable dans les champs de non-coïncidences du discours à lui-même et la non-coïncidence interlocutive. Cet écart peut être d'ordre non-discursif et affecter les mots du discours et leurs significations, c'est le cas de la non-coïncidence des mots à eux-mêmes et de la non-coïncidence des mots aux choses. Ces deux derniers champs de non-coïncidences permettent de rendre compte du vocabulaire en circulation dans les discours.



Chapitre III
De la connivence entre l'effacement énonciatif (EE) et les
modalisations autonymiques (MA)

Le chapitre trois : *De la connivence entre l'effacement énonciatif (EE) et les modalisations autonymiques (MA)*, expose une réflexion particulière, qui traite de la problématique de l'effacement énonciatif⁴⁷(EE) relevant du domaine de l'énonciation. Il sera question de traiter le phénomène de l'EE comme une stratégie particulière, comme un procédé de manifestation implicite ou explicite du locuteur comme instance énonciative, notamment dans la presse écrite française, relançant ainsi le débat sur la capacité du langage à être objectif d'une part et la problématique de la subjectivité de l'énonciateur, d'autre part.

Le présent chapitre dont l'intitulé est *De la connivence entre l'effacement énonciatif (EE) et les modalisations autonymiques (MA)*, expose une réflexion particulière qui traite de la problématique de l'effacement énonciatif (EE) relevant du domaine de l'énonciation. Le phénomène de l'EE est envisagé comme une stratégie particulière, comme un procédé de manifestation implicite ou explicite du locuteur comme instance énonciative, notamment dans la presse écrite française. Cette réflexion nous mène inéluctablement à relancer le débat sur la capacité du langage à être objectif d'une part, et la problématique de la subjectivité de l'énonciateur d'autre part.

Notre objectif est d'examiner la possibilité d'aborder l'effacement énonciatif de l'auteur dans ses discours, comme pouvant être un choix, une stratégie discursive inhérente au locuteur scripteur. Ce dernier, tantôt manifestant sa subjectivité dans son discours, tantôt la masquant pour laisser apparaître une pseudo-objectivité. Nous pouvons également envisager L'EE comme une contrainte imposée par les lois d'un genre discursif, notamment le discours journalistique (pour notre cas) qui se veut neutre et objectif en se pliant à une contrainte, à savoir son rattachement à une instance énonciative (l'organe de presse) qui ne peut à son tour échapper au contrôle et à la censure de l'État comme institution suprême.

Le chapitre expose également les stratégies et les enjeux relevant de l'effacement énonciatif mis au service de la circulation des discours dans la presse française dans la

⁴⁷La problématique de l'effacement énonciatif nous pousse également à nous interroger, d'une part sur la notion de subjectivité du sujet parlant, d'autre part sur la capacité du langage à être objectif et à produire des énoncés objectifs.

Chapitre III: De la connivence entre effacement énonciatif (ee) et modalisations autonomiques (ma)

diffusion des idéologies et des représentations politiques, en général dominantes. Des stratégies et enjeux déployés par les sujets scripteurs ou les journalistes locuteurs pour servir et répondre à de multiples objectifs discursifs.

Étudier le phénomène de l'effacement énonciatif « implique de développer une approche énonciative des discours nécessitant la prise en compte des sujets, au niveau de la production comme de l'interprétation ». Sachant pertinemment que « le sujet parlant laisse inévitablement des traces de sa présence au sein de ces productions langagières. » (Vion 2003 : 331).

La notion des énoncés embrayés et non embrayés fait aussi l'objet d'étude du chapitre comme pouvant être une forme d'EE, afin de démontrer la complexité des activités et des stratégies langagières entreprises par les sujets parlants dans le système communicatif, en l'occurrence celle de l'effacement énonciatif.

La notion des énoncés embrayés et non embrayés fait aussi l'objet d'étude du chapitre comme pouvant être une forme d'EE, afin de démontrer la complexité des activités et des stratégies langagières entreprises par dans le système communicatif par les sujets parlants, en l'occurrence celle de l'effacement énonciatif.

Cette partie tente de démontrer que l'EE, envisagé comme un modalisateur, représente des « moyens par lesquels un locuteur manifeste la manière dont il envisage son propre énoncé [...], indiquent que l'énoncé n'est pas entièrement assumé ou que l'assertion est limitée à une certaine relation entre le sujet et son discours. » (Dubois 2012 : 305).

Les marques données et laissées par le sujet parlant dans son énoncé sont considérées comme des composantes du procès d'énonciation participant à l'estimation du degré de son adhésion à son énoncé.

L'étude de l'un des différents concepts utilisés dans « l'analyse de l'énonciation »⁴⁸, en l'occurrence le « concept de transparence » s'intéresse « à la présence ou à l'effacement du sujet d'énonciation ». (Dubois 2012 : 305)

⁴⁸Les concepts utilisés dans l'analyse de l'énonciation et permettant la compréhension de la modalisation sont :
Le concept de distance qui envisage le rapport sujet/monde par l'intermédiaire de l'énoncé.
Le concept de transparence qui envisage la présence ou l'effacement du sujet d'énonciation donnant lieu ou bien à la transparence, ou bien à l'opacité du discours.
Le concept de tension qui envisage les rapports entre le locuteur et son interlocuteur par le biais du texte.

Afin d'éclairer et d'étayer nos propos, différents travaux sur l'effacement énonciatif (EE) seront cités, en l'occurrence ceux d'Alain Rabatel, Laurence Rosier, Sophie Marmette, Robert Vion ainsi que d'autres travaux ayant apporté leur précieuse contribution.

En outre, nous allons exposer des travaux récents s'inscrivant dans une autre perspective que ceux cités supra, proposés par Authier-Revuz (1995/2020) et Hailon (2011). Les travaux en question rattachent l'EE et sa manifestation à un type particulier de MA dont les modalisations autonymiques interprétatives, plus exactement l'îlot textuel et l'absence de la source énonciative pour Authier-Revuz.

III.1. Un type particulier de mise en scène énonciative chez Robert Vion : l'effacement énonciatif (EE)

Robert Vion propose une théorisation de la notion de « mise en scène énonciative », développée par Ducrot dans son livre intitulé « *Esquisse pour une théorie polyphonique de l'énonciation* » en 1984, concept qu'il avait lui-même emprunté à Charles Bally (développé en 1932). Il en propose cinq types de mise en scène énonciative dont fait partie l'EE.

III.1.1. La mise en scène énonciative

Est une notion permettant « d'appréhender la pluralité des voix qui habite la parole d'un locuteur » (Vion 2001 : 332). Cette notion nous permet de prendre en compte non seulement les différentes « formes de discours rapportés, la reprise de propos du partenaire, l'existence de plusieurs voix correspondant toutes au locuteur, la construction de voix non identifiables, mais également, la possibilité pour le locuteur de donner l'impression qu'il déserte ses énoncés », tel que l'explique (Vion 2001 : 333).

III.1.2. Typologie de mise en scène énonciative selon Vion

Comme nous l'avons précédemment signalé, Vion propose cinq types de mise en scène énonciative susceptibles de se subdiviser en sous-types :

III.1.2.1. Unicité énonciative

Elle est représentée par des énoncés où l'hétérogénéité constitutive est non manifeste. Dans ce type, le locuteur donne l'impression d'être à l'origine de son propos, qu'il parle seul dans son discours.

III.1.2.2. Dualité énonciative

Le locuteur adopte deux positions énonciatives distinctes se cristallisant dans des actes contradictoires, des productions de double sens ou encore les commentaires du dit (cas des gloses méta-énonciatives).

III.1.2.3. Parallélisme énonciatif

Il offre au locuteur la possibilité de la construction d'un discours en relation avec d'autres opinions en donnant sa parole à un certain nombre d'énonciateurs exprimant des opinions dans le même sens que ses propres opinions. C'est le cas des différentes formes du discours rapporté.

III.1.2.4. Opposition énonciative

Offre au locuteur la possibilité de s'opposer aux voix d'énonciateurs construites dans son discours.

III.1.2.5. Effacement énonciatif

Pour plus de détails, voir ci-dessous (**2. L'effacement énonciatif**).

III.2. L'effacement énonciatif (EE)

III.2.1. Définitions

Selon la définition de (Vion 2001 : 334) l'EE est une « *stratégie* » (non consciente) adoptée par le locuteur qui simule une « *objectivation* » de son discours en gommant à la fois les sources énonciatives et les embrayeurs (je-ici-maintenant) lui permettant de ne pas parler à la première personne. Le locuteur tente à travers cette énonciation d'assigner au langage une fonction purement descriptive. Dans ce cas-là, le locuteur est montré comme un sujet parlant mis en marge de son énonciation. Il n'intervient pas, il ne fait que constater et décrire le monde tel qu'il se présente.

Chapitre III: De la connivence entre effacement énonciatif (ee) et modalisations autonomiques (ma)

Le locuteur (L) au moment de la construction de son discours peut choisir d'« effacer » ou non les marques personnelles permettant de l'identifier en tant qu'instance énonciative (énonciateur L) dudit discours, de s'exprimer dans « l'anonymat » comme si son énoncé ne lui est pas propre. Les marqueurs de subjectivité (JE/ICI/MAINTENANT) permettant l'identification du locuteur dans son discours sont gommés. Ces marques étant gommées par l'énonciateur rendent non identifiables et les marques et les sources de l'énonciation ; faisant en sorte que l'énonciateur L se trouve dans l'obligation d'assumer la responsabilité de son énoncé donnant lieu à une énonciation objective se rapprochant de la notion d'énonciation historique ou « le récit » établie par E. Benveniste.

III.2.1.1. EE chez Robert Vion

R. Vion rattache le choix du locuteur ou sa stratégie énonciative au fait que le discours est le résultat d'une instance énonciative s'exprimant selon des besoins et des exigences discursives relevant d'une part du locuteur lui-même, et d'autre part de la notion du genre et du type de discours.

« L'effacement énonciatif constitue une stratégie, pas nécessairement consciente, permettant au locuteur de donner l'impression qu'il "objectivise" son discours en "gommant" non seulement les marques les plus manifestes de sa présence (les embrayeurs), mais également le marquage de toute source énonciative identifiable » (Vion 2001 : 334).

En effet, pour Vion ;

« Plusieurs cas de figure sont alors possibles :

— Faire jouer au langage une fonction purement descriptive selon laquelle il se contenterait de constater et de relater les dispositions d'un monde tel qu'il serait sans l'intervention d'un sujet parlant. Cette disposition particulière peut faire penser à la notion d'énonciation historique par laquelle Benveniste opposait "histoire" à "discours".

— Construire un énonciateur abstrait et complexe, comme celui qui prendrait en charge un proverbe, un slogan publicitaire, un texte de loi, un article non signé de journal.

— Construire un énonciateur "universel" comme celui qui prendrait en charge un discours scientifique ou théorique » (Vion 2001 : 334).

III.2.1.2. EE chez Patrick Charaudeau

Patrick Charaudeau dans *Grammaire du sens et de l'expression* envisage une autre forme d'effacement énonciatif qu'il rattache au discours rapporté par le locuteur. Pour lui, le locuteur s'efface de son acte d'énonciation pour laisser apparaître un deuxième acte, voir un troisième acte d'énonciation donnant lieu à une énonciation à la fois différée et rapportée :

« Le sujet parlant s'efface de son acte d'énonciation, et n'implique pas l'interlocuteur. Il témoigne de la façon dont les discours du monde (le tiers) s'imposent à lui. Il en résulte une énonciation apparemment objective (au sens de « déliée de la subjectivité du locuteur ») qui laisse apparaître sur la scène de l'acte de communication des propos et des textes qui n'appartiennent pas au sujet parlant (point de vue externe) » (Charaudeau 1992 : 649-650).

P. Charaudeau explique le choix de l'énonciateur qui se dégage de sa subjectivité ; critère primordial dans un acte d'énonciation représenté dans et par le « je », par le fait que :

« Le propos s'impose de lui-même » ;

« Le propos est un texte déjà produit par un autre locuteur, et le sujet parlant n'aurait donc à jouer qu'un rôle de rapporteur (dont on sait qu'en réalité il peut être plus au moins objectif). Il rapporte : « ce que dit l'autre et comment il le dit »⁴⁹.

III.2.1.3. EE chez Alain Rabatel

D'après l'article d'Alain Rabatel, en référence aux analyses de R. Vion et de P. Charaudeau, l'effacement énonciatif « peut s'étendre en un sens restreint aux "Propos", ou énoncé non embrayé ». Une caractéristique commune aux deux linguistes, ou « en un sens élargi » aux « textes » uniquement admis chez P. Charaudeau.

R. Vion établit un « quasi-rapprochement » entre l'énonciation historique et l'effacement énonciatif, renvoyant à la distinction (qu'il qualifie d'étrange) établie entre « histoire » et « discours »⁵⁰ donnant lieu à deux modes d'énonciation, à savoir le plan du discours et le plan de l'énonciation historique (le récit).

⁴⁹ C'est le cas de tous les discours rapportés.

⁵⁰ Selon Émile Benveniste la distinction entre histoire et discours renvoie à la distinction entre deux modes d'énonciation. Selon lui le discours est caractérisé par un fort investissement du locuteur « il faut entendre par discours dans sa plus large extension : toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur, et chez le

Selon la conception de Benveniste et l'analyse de Vion, le plan correspondant à l'énonciation historique ou le récit serait proche de la mise en scène énonciative de l'effacement énonciatif. Conception totalement erronée d'après Vion, qui reproche à Benveniste d'avoir uniquement pris en compte « *l'apparence de l'effacement énonciatif pour une réelle absence du sujet* ». Pour lui, il ne s'agit en réalité que d'une « *stratégie conduite par le sujet* » pour un souci d'*objectiver* son discours. Un discours qui selon Vion ne peut et ne pourrait être « *objectif* » ni même « *impersonnel* » puisque d'après lui, le récit « *intervient toujours dans un cadre interlocutif* » en obéissant à des conditions.

III.3. L'effacement énonciatif comme stratégie discursive énonciative

Les stratégies discursives sont des moyens que le sujet parlant manipule et gère au niveau interlocutif des places discursives (lui assurant des tâches comme la description, l'argumentation et la narration) et énonciatives (lui assurant une mise en scène des sources et la prise de distance vis-à-vis des propos co-construits) dans un but d'atteindre des objectifs communicatifs visant en général à influencer et/ou à persuader son auditeur.

Ainsi, le sujet parlant peut reformuler un discours jugé non adéquat à une situation langagière, il peut assumer son discours comme il peut ne pas l'assumer en prenant une distance vis-à-vis de ces paroles. Il peut s'engager en adoptant ou en se démarquant d'un point de vue. Il peut révéler ses sources énonciatives comme il peut les occulter. Il peut choisir de construire son discours comme une simple description de la réalité et être dans ce cas-là un simple rapporteur de la réalité. Il peut également adopter une stratégie argumentative pour défendre ou être contre un point de vue. Il peut aussi se contenter de son discours personnel comme il peut faire appel au discours d'autrui, afin de donner de la crédibilité et de l'objectivité à son discours, etc. Nous

premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière» (Benveniste 1966 :214-242) alors que l'histoire ou le récit serait caractérisée « à vrai dire, il n'y a même plus alors de narrateur. Les événements sont posés comme ils se sont produits à mesure qu'ils apparaissent à l'horizon de l'histoire. Personne ne parle ici ; les événements semblent se raconter d'eux-mêmes» (Benveniste 1966 : 241).

comprenons par là, que le locuteur met au service de ces activités langagières différentes stratégies discursives.

Au cours de son discours, le locuteur peut choisir d'alterner entre plusieurs types de mise en scène énonciative sur le plan énonciatif. Il peut dans un même discours passer de l'unicité énonciative en allant vers l'effacement énonciatif, comme il peut à titre d'exemple faire appel au parallélisme énonciatif par la citation d'énonciateur prestigieux.

III.4. La circulation discursive à travers la « Réitération » des dire

À ce propos, nous évoquons la conception de Laurence Rosier développée dans un article publié dans la revue *Langage*, numéro 156 en 2004, affirmant que la récursivité et la réitération des discours constituent une condition majeure qui favorise et fait circuler les discours :

La circulation des discours suppose qu'il ne suffit pas d'un simple rapport de discours d'un énonciateur à l'autre, mais d'une multiplication de ce rapport : pour être un discours en circulation, un discours doit avoir fait l'objet de plusieurs transmissions. (Rosier 2004 : 65)

D'après L. Rosier, les discours circulent lorsqu'il y a plusieurs transmissions entre les individus, c'est-à-dire que les discours des uns et des autres sont mobilisés au service des activités langagières dans une sphère d'échange permanente à l'infini. Cette sphère permettant aux uns comme aux autres de construire un discours hétérogène, comportant non seulement leur parole personnelle représentant leur identité discursive (appelé chez J. Authier discours de soi), mais également celles des autres avec lesquels ils partagent une identité discursive ou pas (appelé chez J. Authier discours autre). Ce phénomène peut se traduire en linguistique dans le concept ou la notion du « déjà-dit ».

III.4.1. La notion bakhtinienne du « déjà-dit »

Est un concept que nous devons à M. Bakhtine, selon lequel le sujet parlant est dépossédé d'une partie de son discours puisque « *tout discours se constitue dans l'atmosphère du "déjà-dit"* » (Hailon 2011 : 42) dans la mesure où « *il est toujours le produit d'une antériorité [...]* ».

Le déjà-dit « se réalise par la reprise des mots hérités, socialement et historiquement [...] » (Hailon : idem), des circonstances qui font que le locuteur est dépossédé d'une partie de son discours.

Le « déjà-dit » est considéré comme un fondement et une condition de la communication intersubjective, il représente « l'expression d'un flux ininterrompu de paroles » (Hailon : idem).

Selon la théorie de Michail Bakhtine le « dialogisme discursif » se fonde sur le principe que « les discours existent par d'autres discours, c'est-à-dire que le discours est attribuable à une autre source énonciative » (Hailon 2011 :42).

À partir de ce qui est cité en supra, un important constat se pose et s'impose de lui-même mettant l'accent sur les frontières qui séparent le discours de « l'autre » du discours de « soi ». Autrement dit, comment pouvons-nous marquer le discours de l'autre dans la parole individuelle. Un principe bakhtinien que nous avons évoqué précédemment dans (chapitre II, point 5), rejoignant un principe que Jacqueline Authier-Revuz nomme « hétérogénéité montrée/hétérogénéité constitutive ».

III.4.2. Multiplication du déjà-dit

Les discours n'existent que par d'autres discours mettant en pratique le principe de dialogisme où ils sont attribués à d'autres sources énonciatives (rejoignent en grammaire la notion de « discours rapporté » et ces types).

En effet, lorsqu'un discours de « soi » est construit, il contient toujours un pourcentage d'un discours « autre » qui lui est antérieur et extérieur en même temps. Un discours repris à son tour à l'infini par d'autres personnes, tout en l'adaptant à leur tour à leur discours. Le discours autre est désigné comme étranger à leur propre discours soit en marquant l'étrangeté du discours autre en utilisant des guillemets, gras, italique, les parenthèses, etc., soit par son intégration dans leur discours, sans pour autant signaler son étrangeté.

Donc, le discours autre finit par former un seul bloc avec le discours de soi, donnant lieu à un seul discours dont les frontières entre discours "autre" et discours de "soi" ne sont pas faciles à déterminer.

Le discours « autre » dans le discours personnel témoigne de la « reprise » des discours par les locuteurs. Il semble indiquer une circulation des dires, qui selon L. Rosier ferait disparaître les marques de l'hétérogénéité que démontre l'effacement de la source énonciative, participant ainsi à l'évidence idéologique du (ça va de soi).

III.5. Effacement et enjeux énonciatifs dans la presse écrite

Le discours journalistique constitue un genre discursif particulier où le locuteur (journaliste) représente une entité abstraite, une institution représentée par un organe de presse. En effet, l'effacement énonciatif est employé et intervient comme une stratégie mettant le locuteur « en quelque sorte » à l'abri des sanctions que peuvent lui engendrer certaines prises de position ou même certains points de vue vis-à-vis de certaines thématiques « sensibles ».

Le locuteur fait alors appel à l'EE qui assure à son discours une « *objectivation par recours à un énonciateur universel porteur de la raison et de l'objectivité* » (Vion 2001 : 347). La notion d'« *énonciateur universel* » garantit au discours du locuteur d'être objectif, c'est-à-dire « *d'être produit par n'importe quel locuteur compétent, dans des situations quelconques, et valable pour tous les lecteurs capables de le comprendre, sans être adressé à aucun d'eux en particulier* » (Rivara 2000 : 62-63). Un enjeu de taille lui permettant, en tant qu'instance énonciative, et à son discours d'exister sans avoir un risque d'être censuré, ni d'être sanctionné.

L'effacement énonciatif dans la presse est caractéristique d'un « positionnement institutionnel » du locuteur, comme dans le cas du journaliste où, même s'il appose sa signature, l'article relèvera toujours d'une instance locutive complexe impliquant principalement l'organe de presse en question.

Dans le cas de la presse écrite, l'existence d'une autre catégorie d'effacement dans laquelle la dilution de la source ne renvoie pas à une description impersonnelle, mais à un énonciateur abstrait plus au moins proche de l'énonciateur « universel » propre aux discours juridiques et scientifiques, qui peut se caractériser par :

« L'effacement des marques du locuteur et la construction d'un énonciateur abstrait vont couvrir aussi bien les textes de loi, les articles de journaux, les slogans publicitaires que les discours scientifiques » (Vion 2001 : 347).

III.6. Presse écrite et implications pragmatiques de l'effacement énonciatif

Sophie Marnette est l'auteur d'un article intitulé « *L'effacement énonciatif dans la presse contemporaine (2004)* », dans lequel elle envisage le lien ou la relation entre l'EE et le discours rapporté dans les pratiques journalistiques. Elle développe l'idée selon laquelle dans la presse écrite la relation qui lie le locuteur citant (L1) au locuteur cité (I2) n'est pas bipolaire, si on la compare à la fiction littéraire où (L1) est fréquemment en position de surénonciation (locuteur-narrateur premier) et (I2) en position de sous-énonciation (locuteur-personnage second).

Pour un journaliste locuteur, sa position peut varier entre la surénonciation, la sous-énonciation ou la co-énonciation. Le journaliste-locuteur peut endosser plusieurs rôles qui lui confèrent le changement de postures énonciatives, ainsi il peut être un simple rapporteur en rapportant les événements comme étant des informations faisant partie de l'ensemble des informations (ex. les articles écrits à la première personne).

Il peut également effacer sa voie pour donner la parole en priorité à d'autres sources pour objectiver son discours, donnant lieu à une posture de sous-énonciation de (L1) et surénonciation de (I2). En fait, la réalité n'est pas aussi limpide que cela paraît, le journaliste locuteur se met en position de sous-énonciation afin de laisser l'autre parler à sa place (en général il s'agit du discours rapporté) pour prétendre à la « neutralité » de son discours.

Par contre, si nous examinons bien certains exemples nous pouvons constater que le journaliste ne peut prétendre à la neutralité « absolue », puisqu'un journal quotidien est en général porteur d'une politique bien définie explicitement ou implicitement défendue par et dans les éditoriaux. Le journaliste-locuteur engage un jeu lui conférant différentes postures énonciatives où assez souvent l'adoption de l'une des postures en cache bien une autre.

À partir des données exposées ci-dessus, nous pouvons dire que les postures énonciatives adoptées par le Locuteur L1 lui procurent un effacement énonciatif ou

bien par l'effacement de sa voie ou bien par effacement de la source des propos rapportés.

III.6.1. Les postures énonciatives

Rabatel propose des éléments d'une topique énonciative concernant les effets pragmatiques qui découlent des phénomènes de co-énonciation dans l'effacement énonciatif par les discours rapportés. Ces phénomènes donnent lieu à des postures diverses les unes relevant de la sous-énonciation, les autres de la surénonciation.

Selon Michel Sandras (2017 : 95), Rabatel trouve que « Les postures énonciatives expriment des marquages de territoire et des rapports de force momentanés, des positions haute ou basse ou de proximité, par rapport à l'interlocuteur ou aux autorités de toute nature, sans être le reflet pur et simple de statuts, de places, de faces ».

Deux cas peuvent caractériser une co-énonciation, rendant compte non seulement des déséquilibres et des désaccords, mais également des ajustements qui en résultent.

III.6.1.1. La surénonciation

Elle est définie par le précurseur du domaine A. Rabatel comme étant un « phénomène interactionnel intervenant dans des interactions inégales, dissensuelles (sur les plans du statut des locuteurs, sur les plans cognitifs, pragmatiques), dans lesquelles le locuteur citant déforme à son avantage le dire du locuteur cité en estompant l'origine énonciative et la visée des propos rapportés » (Rabatel 2003 : 36).

Sandras (2017 : 95), définit « la surénonciation comme l'adoption par l'énonciateur d'un point de vue surplombant (la doxa, les autres, l'autre) assurant qu'il domine, au moins pour un temps, le jeu énonciatif. »

Le journaliste peut se placer en position de surénonciation en citant son propre discours et en mettant en scène des propos argumentatifs. Mais ce cas-là est rare, compte tenu du fait que le journal veille toujours à prétendre à une « objectivité » qu'il se garde de préserver.

Chapitre III: De la connivence entre effacement énonciatif (ee) et modalisations autonymiques (ma)

Selon Rabatel, le positionnement de (L1) en surénonciation et de (I2) en sous-énonciation se manifeste d'un point de vue linguistique et discursif sous plusieurs manières :

III.6.1.1.1.1. L1 émet des jugements implicites sur le discours de L2

Le journaliste locuteur L1 peut évaluer le discours de I2 (locuteur cité) explicitement par l'emploi d'adjectifs ou d'adverbes placés en dehors du discours rapporté. Il peut aussi le faire implicitement par l'emploi de dénominations personnelles à l'intérieur même du discours rapporté. Des jugements peuvent être portés en jouant sur le sémantisme des verbes de parole, de pensée ou même de toutes autres expressions introductrices. Le conditionnel peut être également utilisé pour marquer une certaine distanciation, laissant planer un certain doute ou désaccord par rapport au discours rapporté.

III.6.1.1.1.2. L1 efface l'origine de I2

L'effacement du locuteur cité est dû à de multiples raisons. L'une d'elles peut se rattacher à l'impossibilité de retracer la ou les traces de toutes les sources. Elle peut aussi relever de la non-importance de citer la source ou les sources originales du fait rapporté.

III.6.1.1.1.3. L1 efface le vouloir dire de I2 : recontextualisation des discours rapportés

Le journaliste locuteur insère dans son discours personnel les discours d'autres locuteurs, qui sont automatiquement intégrés à son discours pour constituer une nouvelle situation d'énonciation. Cette dernière, n'est pas forcément la même que leur situation d'énonciation initiale. En vérité, le discours rapporté une fois rapporté il ne représente pas le point de vue du locuteur cité, mais il va exprimer un nouveau point de vue, celui du locuteur citant qui va le reconstruire à sa manière.

« Comme on le sait, tout discours rapporté est par essence recontextualisé puisqu'il est détaché de la situation d'énonciation initiale et inséré dans un autre discours, qu'il y ait ou non transposition des embrayeurs » (sternberg cité par Marnette 2004 : 55)

III.6.1.1.1.4. L1 efface le dire de I2

Selon Sophie Marnette (2004), « L'effacement énonciatif provient aussi de l'absence d'embrayeurs ou de leur transposition dans le discours rapporté, qu'il s'agisse de DI, de DN ou [...] de discours mixtes (discours indirect ou neutre avec guillemets, discours narrativisé avec segments transposés ou neutres) ». Elle affirme même que « Les DN sont particulièrement indiqués dans ce cas car même lorsqu'ils sont accompagnés de segments entre guillemets, ceux-ci ne comportent presque jamais d'embrayeurs non transposés ». Elle ajoute en ce qui concerne leur rôle c'est de « présenter les discours de I2 comme des événements énonciatifs (c'est-à-dire produisant des énoncés) plutôt que comme des contenus (ou des formes) discursifs et de les mettre sur le même pied que d'autres événements non énonciatifs ».

III.6.1.2. La sous-énonciation

Elle est définie comme renvoyant « à des situations déséquilibrées dans lesquelles le point de vue du locuteur citant (ou cité) s'efface devant la représentation du point de vue d'autrui » (*Rabatel 2003 : 36*).

« La sous-énonciation correspond au contraire à une position de repli, de réserve ou de précaution, laquelle peut être contrainte ou choisie, « par politesse, respect, admiration, soumission, libre adhésion, aliénation ou feintise, etc. » (Sandras 2017 : 95).

III.7. L'effacement énonciatif et le discours rapporté (DR)

Selon certains linguistes et à l'instar de Robert Vion, voient que l'effacement énonciatif peut se manifester à travers le discours rapporté. Il s'agit de l'expression d'un type particulier de mise en scène énonciative, à savoir l'effacement énonciatif pouvant se manifester à travers la notion de mise en scène des voix « discours citant/cité », tout à fait semblables à la notion de polylinguisme de Bakhtine ou encore la notion de polyphonie de Ducrot. Ces dernières permettant ainsi au locuteur de « parler avec ou contre d'autres opinions qu'il convoque, de manière plus au moins explicite ou implicite » (*Hailon 2011 : 44*).

Charaudeau parle d'une énonciation « apparemment » objective qui en résulte de l'effacement énonciatif du locuteur, laissant apparaître sur la scène

Chapitre III: De la connivence entre effacement énonciatif (ee) et modalisations autonymiques (ma)

communicationnelle « *des Propos et des Textes qui n'appartiennent pas au sujet parlant (point de vue externe)* » (Rabatel 2003 :33). Il explique que le « point de vue externe» renvoie à des Textes et des Propos déjà produits par un autre locuteur dont le sujet parlant n'en fait que rapporter les propos ou les textes en jouant le rôle d'un rapporteur plus au moins objectif. Il s'agit, dans ce cas de figure, d'une catégorie grammaticale bien identifiée : le discours rapporté avec ses différents types.

L. ROSIER cherche à dépasser le fait que le discours rapporté soit un moyen de manifestation de l'effacement énonciatif pour proposer une autre vision. Celle de la circulation des discours dans la dimension citationnelle à partir de l'effacement énonciatif.

Pour elle, le travail sur le DR nous oblige à nous arrêter au premier niveau de la distinction du discours citant/cité. Or, qu'il lui semble important de dépasser cette distinction et propose une « mise en abîme» du discours citant en proposant la multiplication d'un dire « d'avant» pour une théorisation de la circulation des DR.

Rosier pense que le discours peut circuler selon plusieurs moyens et que nous ne pouvons pas limiter à sa seule duplication ou encore à l'estompage des marques dans la répétition des manières de dire, à travers le DD, le DI, le DDL, le DIL, des formes mixtes de DD avec "que" et le DI mimétique.

Rosier propose d'autres formes sous lesquelles le discours peut aussi bien circuler, en l'occurrence : les formes en *selon X*, le conditionnel, les énoncés prescriptifs impersonnels en *il faut X*, les assertions de portées générales, les postures de sur et sous-énonciation, etc.

III.8. L'effacement énonciatif chez Jacqueline Authier-Revuz

Dans le modèle restreint de Jacqueline Authier-Revuz, les manifestations linguistiques et énonciatives de l'effacement énonciatif sont appréhendées autrement que celles d'A. Rabatel, R. Vion et autres.

Chapitre III: De la connivence entre effacement énonciatif (ee) et modalisations autonomiques (ma)

Authier-Revuz voit dans l'absence des marques se rattachant à l'EE, plus particulièrement l'absence d'une notification de la source, une possibilité de renvoi à un type particulier de faits d'énonciation.

Pour elle, l'EE correspondrait à une absence de balisage. Autrement dit, il correspond à une absence de marques cité-citant, renvoyant ainsi à des formes de représentation du discours autre en modalisations autonomiques interdiscursives, représentées par les îlots textuels et la modalisation autonomique allusive.

III.8.1. Les îlots textuels (IT) comme modalité de l'EE

Selon Hailon (2011 :101), sont considérés comme un type de représentation de discours autre (RDA). Ils sont appelés également modalisation autonomique semi-allusive :

« L'IT est une RDA pour laquelle L rapporte un autre acte d'énonciation sur le mode de la reformulation -traduction (DI), alors qu'un élément (îlot) apparaît comme non traduit, c'est-à-dire comme fragment conservé du message d'origine. Dans le cas de l'IT en contexte de DI, L parle avec des mots I, il les utilise en les mentionnant. Dans le cas de l'IT sans glose, les mots de I sont ceux par lesquels parlent L, tout en se gardant de préciser l'origine de son dire. »

M. Perret parle des îlots textuels comme « un fragment de style direct que le locuteur primaire ne reprend pas à son compte, dont il laisse la responsabilité à un autre énonciateur, en général désigné » (Perret 1994 : 102).

(Perret 1994 :102-103) précise dans le même sens, que l'îlot textuel peut se manifester aussi bien sous la forme d'une *connotation autonomique*, qu'il définit comme « *un fragment d'un discours de l'autre, une sorte de citation, mais utilisé par le locuteur primaire dans son propre discours* », qu'il rattache de façon directe à « *l'effet guillemet, bien connu des journalistes* »

III.8.2. Modalisation autonomique allusive

Elle peut être définie comme un fait discursif d'un « *dire de l'emprunt, non explicite, à des mots d'ailleurs* » (Hailon 2011 : 45), de nature interdiscursive et son interprétation relève de la culture du lecteur ayant pour tâche de la décrypter.

Présentée sans balisage, sans glose ni précision de la source empruntée. Pour Authier-Revuz, la modalisation autonomique allusive relève uniquement de l'interprétation du

locuteur, qui ne peut la déceler qu'en écho à ce qu'elle appelle un « *déjà-entendu* » de la mémoire discursive.

III.9. L'effacement énonciatif au service des stratégies discursives

Les stratégies discursives sont des moyens que le sujet parlant manipule et gère au niveau interlocutif des places discursives (lui assurant des tâches comme la description, l'argumentation et la narration) et énonciatives (lui assurant une mise en scène des sources et la prise de distance vis-à-vis des propos co-construits), dans un but d'atteindre des objectifs communicatifs visant en général à influencer et/ou de persuader son auditeur.

Ainsi, le sujet parlant peut ;

- Reformuler un discours jugé non adéquat à une situation langagière ;
- Assumer son discours comme il peut ne pas l'assumer en prenant une distance vis-à-vis de ces paroles ;
- S'engager en adoptant ou on se démarquant d'un point de vue,
- Révéler ses sources énonciatives comme il peut les occulter ;
- Choisir de construire son discours comme une simple description de la réalité et être dans ce cas-là un simple rapporteur de la réalité.
- Adopter une stratégie argumentative pour défendre ou être contre un point de vue ;
- Se contenter de son discours personnel comme il peut faire appel au discours d'autrui afin de donner de la crédibilité et de l'objectivité à son discours, etc.

Nous comprenons par là que le locuteur met au service de ces activités langagières différentes stratégies discursives.

Au cours de son discours, le locuteur peut choisir d'alterner entre plusieurs types de mise en scène énonciative sur le plan énonciatif. Il peut dans un même discours passer de l'unicité énonciative en allant vers l'effacement énonciatif, comme il peut faire appel au parallélisme énonciatif par la citation d'énonciateur prestigieux.

III.10. L'effacement énonciatif au sein de la presse écrite

Le discours journalistique constitue un genre discursif particulier où le locuteur (journaliste) est représenté et représente une entité abstraite, une institution (un organe de presse). L'effacement énonciatif est pour lui une stratégie le mettant « en quelque sorte » à l'abri des sanctions que peuvent lui engendrer certaines prises de position ou même certains points de vue vis-à-vis de certaines thématiques sensibles.

Le locuteur fait appel à l'EE qui assure à son discours une « *objectivation par recours à un énonciateur universel porteur de la raison et de l'objectivité* » (Vion 2001 : 347). Cette notion d'« *énonciateur universel* » va garantir à son discours d'être objectif, c'est-à-dire « *d'être produit par n'importe quel locuteur compétent, dans des situations quelconques, et valable pour tous les lecteurs capables de le comprendre, sans être adressé à aucun d'eux en particulier* » (Rivara 2000 : 62-63).

L'effacement énonciatif dans la presse est caractéristique d'un « positionnement institutionnel du locuteur, comme dans le cas du journaliste où même s'il appose sa signature, l'article relèvera toujours d'une instance locutive complexe, impliquant principalement l'organe de presse en question.

Dans le cas de la presse écrite, l'existence d'une autre catégorie d'effacement dans laquelle la dilution de la source ne renvoie pas à une description impersonnelle, mais à un énonciateur abstrait plus au moins proche de l'énonciateur « universel » propre aux discours juridiques et scientifiques.

Selon Vion (2001 :347), « L'effacement des marques du locuteur et la construction d'un énonciateur abstrait vont couvrir aussi bien les textes de loi, les articles de journaux, les slogans publicitaires que les discours scientifiques ».

III.11. Parcours et commentaires sur la circulation discursive

Le locuteur définit sa relation quant au discours énoncé, qui peut traduire ;

- Soit une mise en écart, une distance vis-à-vis de son discours. « *Il s'agit des cas où le locuteur ne semble plus prendre en charge son discours* » (Vion 2001 : 335). Cela s'explique probablement par le fait que le locuteur veut être un simple rapporteur d'un

Chapitre III: De la connivence entre effacement énonciatif (ee) et modalisations autonomiques (ma)

"discours sur le monde ", nul besoin de faire appel à une quelconque référence (médiation d'un autre sujet).

- Soit parce que l'instance énonciative est abstraite (comme l'État par exemple).

Il peut aussi s'agir d'une « *impersonnalité* » où les discours sont énoncés par effacement des embrayeurs personnels, portant ainsi atteinte à la dimension linguistique du discours.

L'anonymat peut également constituer une stratégie discursive énonciative relevant de l'effacement énonciatif et mise au service du locuteur. Un sujet peut parler à la première personne sans dévoiler son identité. Inversement, il peut dévoiler son identité sans passer par l'expression de la première personne (cas des énoncés impersonnels).

Deux grands types de discours semblent propices à la manifestation de l'effacement énonciatif des marques du locuteur, construisant ainsi la notion d'un « énonciateur abstrait ». Sont concernés les discours prétendant la description du monde et les discours dans lesquels le locuteur ne peut être l'instance énonciative de propos qui engagent à titre d'exemple une entité abstraite. C'est le cas du discours juridique, discours scientifique et du discours journalistique.

Le discours historique ou le récit tel que l'avait conçu Émile Benveniste relève d'une conception erronée d'une mise en scène énonciative : l'effacement énonciatif désignant une stratégie discursive relevant des choix que le locuteur engage lors de son discours.

Dans ce cas, il est question d'un « énonciateur abstrait » dont les marques personnelles du locuteur sont indissociables du discours, même si sur le plan linguistique le locuteur donne l'impression de gommer sa présence à travers l'effacement des embrayeurs sur le plan énonciatif les marques du discours sont toujours présentes. Cette idée est fort bien exprimée par Rivara (2000 : 144-145);

« Si dans les situations où un locuteur se parle à lui-même, on peut encore déceler une relation d'interlocution, alors les textes narratifs, historiques ou fictionnels ne nous autorisent certainement pas à formuler hypothèse qui a été baptisée « le narrateur effacé ». Il convient donc de rejeter l'idée d'un mode d'énonciation, le récit, qui serait dépourvu d'une origine constituée par un énonciateur et une situation, même si la relation des énoncés du type « récit » à l'origine énonciative appelle une élucidation ».

Chapitre III: De la connivence entre effacement énonciatif (ee) et modalisations autonymiques (ma)

L'étude de l'effacement énonciatif dans certains discours nous mène à développer un intérêt particulier à la subjectivité du locuteur dans ces discours.

Donc, nous concluons que l'étude de l'effacement énonciatif met en scène à la fois la problématique de la « subjectivité » chez le sujet parlant aussi bien que la problématique de « l'objectivité » dans et du langage. Nous confirmons une fois de plus que la notion de subjectivité est inhérente à celle de discours même en cas d'effacement énonciatif et nous confirmons notamment que l'objectivité du langage n'empêche en rien la subjectivité du locuteur. Une subjectivité omniprésente dans son discours qu'elle soit déclarée ou qu'elle soit cachée.

« Le sujet est nécessairement présent dans ses messages même lorsque, par effacement énonciatif, ces derniers se trouvent objectivés. L'effacement énonciatif constitue donc l'un des « choix » possibles au niveau des activités discursives mises en œuvre par les sujets. Ces choix, liés aux diverses activités que les sujets doivent gérer simultanément, concernent aussi bien la relation sociale que la relation interlocutive » (Vion 2001 : 348).

Le sujet parlant peut choisir entre être l'unique et le seul locuteur dans son discours « discours monophonique », comme il peut faire appel à d'autres locuteurs actualisés ou pas dans son discours par la situation d'interlocution « discours polyphonique », à travers des énonciateurs correspondant aux sources énonciatives construites dans le discours :

« Le locuteur, responsable de l'énoncé, donne existence, au moyen de celui-ci, à des énonciateurs dont il organise les points de vue et les attitudes. Et sa position propre peut se manifester soit parce qu'il s'assimile à tel ou tel des énonciateurs, en les prenant pour représentant (l'énonciateur est alors actualisé), soit simplement parce qu'il choisit de les faire apparaître et que leur apparition reste significative, même s'il ne s'assimile pas à eux » (Ducrot cité par Vion 2001 : 332).

Le discours rapporté (avec ses différents types) s'avère être une stratégie discursive énonciative propice à l'effacement énonciatif pour le Locuteur-journaliste, puisque selon (Perret 1994 : 98) tout énoncé contenant du discours rapporté, à savoir « *le style ou discours direct cache l'existence d'un L1 [locuteur primaire] effacé* ». Le discours rapporté représente une modalité de manifestation de l'EE à travers les modalisations autonymiques interdiscursives, représentée par les îlots textuels et la modalisation autonymique allusive.

Chapitre III: De la connivence entre effacement énonciatif (ee) et modalisations autonymiques (ma)

Les postures énonciatives permettent aux locuteurs journaliste d'adopter plusieurs statuts, à savoir celui de co-énonciation, sous-énonciation et de surénonciation. Un véritable jeu discursif et énonciatif qui va d'une manifestation explicite à une manifestation implicite tout en permettant à sa subjectivité de s'exprimer.

Le principe de réitération ou « *la démultiplication du dire en circulation brouille ou rend caduque l'identification de la source énonciative* » (Rabatel 2004 a : 8) par des phénomènes de collage, réappropriation et ré-énonciation favorisant ainsi l'effacement énonciatif.

Selon la théorie de Vion, Rabatel et Rosier, la seule démultiplication n'est pas suffisante à la circulation des discours et des vocabulaires. Nous avons constaté que la notion de modalisation autonymique (concept forgé par Authier-Revuz) s'inscrit dans la problématique de l'énonciation en désignant l'attitude du sujet parlant à l'égard de son propre énoncé, actualisant ainsi la notion d'hétérogénéité dans le discours en relation avec la notion d'altérité.

Charaudeau (2002 : 382-383) voit que « La modalisation constitue une partie d'un phénomène : l'énonciation, pour qui elle constitue le Pivot dans la mesure où elle permet d'explicitier les positions du sujet parlant par rapport à son interlocuteur, à lui-même et à son propos ».

Selon les travaux de L. Rosier (2005 : 3) relatifs à la circulation des discours en rapport et en relation avec DR nous pouvons en distinguer deux types :

- **Une circulation remarquée** : la première multiplie à des fins diverses les médiations du discours.
- **Une circulation effacée** : elle tend à effacer les médiations du discours.

Chapitre III: De la connivence entre effacement énonciatif (ee) et modalisations autonymiques (ma)

À la lumière des données exposées supra, traitant du lien entre discours représenté dans la presse écrite française et l'effacement énonciatif comme modalité de circulation des discours d'une part, et des éléments exposés et développés ci-dessus, d'autre part.

Nous pouvons déduire que l'effacement énonciatif relève d'une stratégie discursive permettant au locuteur ; généralement en position de surplomb même en cas de posture énonciative de sous-énonciation en tant qu'instance énonciative ou non, de mettre en jeu des stratégies énonciatives, lui permettant de se manifester doublement de façon explicite et/ou implicite dans son discours à des degrés variés.

Le locuteur donne parfois « l'impression » qu'il s'efface, qu'il gomme les marques permettant de l'identifier dans son discours, se manifestant linguistiquement et discursivement parlant à travers la présence ou l'absence d'embrayeurs ou de marqueurs permettant de l'identifier dans son discours.

En réalité, le choix du locuteur comme nous l'avons constaté à travers cette micro-étude « *ne signifie pas pour autant une absence du locuteur, ni même un effacement de la subjectivité* » (Vion 2001 : 335).

En fait, « l'effacement énonciatif constitue l'un des choix possibles quant à la mise en scène des voix dans le discours » (Vion 2001 :335). En d'autres termes, l'EE est l'une des possibilités de mise en scène du discours autre et de sa représentation dans le discours de soi. L'EE s'offre au locuteur pour qu'il puisse rendre compte de cette pluralité de voix qui habitent son discours, en adoptant des choix discursifs et énonciatifs lui permettant l'organisation de son discours qu'il soit « monophonique ou polyphonique »⁵¹.

⁵¹Expression empruntée à Michel Perret.



Cadre pratique
Modèle méta-énonciatif et ses implications linguistiques et
pragmatique dans le discours de la presse



Chapitre IV : Présentation, analyse et interprétation des formes de modalisations autonomiques du corpus

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

De prime à bord, comme l'indique son titre, le chapitre se consacre à la présentation du corpus nécessaire à la mise en pratique des assises théoriques de notre recherche. « [...] Travailler avec des données linguistiques comme des textes, mais également des enregistrements, des vidéos ou tout autre échantillon contenant du langage » relève de ce que Sandrine Zufferey (2020 : 4) appelle : la linguistique de corpus. L'utilisation d'un corpus est désormais quelque chose de courant, voire incontournable dans la plupart des domaines relevant de la linguistique et des sciences du langage.

Le chapitre aborde notamment les motivations du choix de notre corpus, la méthode de sa collecte, son organisation, son filtrage, son analyse et les supports de la recherche. Il se termine par l'exposition des résultats qui se rattachent aux modalisations autonymiques interprétatives et interdiscursives, à leur interprétation et aux effets de sens qu'elles produisent, sans oublier les champs de non-coïncidences du dire selon le type de l'hétérogénéité que les gloses ou les modalisations autonymiques mettent explicitement en jeu.

Il sera aussi question de l'étude des phénomènes d'hétérogénéités, notamment hétérogénéités montrée et constitutive. Mais, avant de nous plonger dans cette partie du chapitre, nous tenons à tirer au clair certaines précisions qui sont importantes à la compréhension des étapes suivantes.

IV.1. Autour du corpus

IV.1.1. Pourquoi une étude des discours conjugués à l'encontre de la thématique du port du « Voile islamique » en France.

IV.1.1.1 Synopsis

Aujourd'hui, plus que tous les temps, une vision rétrospective s'impose par rapport à certains événements qui se sont produits dans le monde et qui frappent notre esprit. Mais ce qui nous frappe le plus, c'est la répétition à quelques détails près de ces mêmes faits. Nous avons l'impression qu'il y a des sauts en arrière, que l'histoire se répète en nous (re)racontant un événement qui n'est pas pour le moins anodin, au contraire, qui cache beaucoup plus qu'il n'en dit.

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

Face à la montée du Terrorisme⁵² (qu'on qualifie assez souvent d'islamiste) et du radicalisme religieux à l'origine de certains événements ayant touché le monde entier, conduisant à des attentats suicides perpétrés contre les USA et plusieurs pays de l'Europe et plus particulièrement la France.

À la suite de ces événements tragiques, il a été constaté l'apparition dans les discours de vocables chargés sémantiquement de sémèmes d'une violence extrême et d'une stigmatisation dont est victime une communauté de France « les immigrés ». Le phénomène a pris une très grande place que ce soit dans les espaces discursifs médiatiques, que ce soit dans la vie de tous les jours proférés par de simples citoyens ou diffusés par les médias à travers des constructions très élaborées sur le plan morphologique (lexicale) ou sur le plan sémantico-pragmatique, sans pour autant oublier ses dimensions énonciatives.

Une liste de termes qui risquent d'être interminables, actualisée selon les besoins communicatifs où certains termes sont galvaudés au point de ne plus pouvoir dégager le véritable sens que leurs usagers leur attribuent. Ces termes vont être mélangés à toutes les sauces, à l'éducation, aux affaires internationales, mais surtout dans le domaine politique et religieux où les termes sont livrés à un véritable champ de bataille sémantique.

Ainsi, une véritable guerre des mots est livrée. Des termes comme djihadiste, salafisme, terroriste, islam, radicalisme, fanatique, radicalisation, laïcité, communautarisme, citoyenneté, voile islamique, burqa, niqab, hallal, burkini⁵³, etc. Une liste qui est loin d'être exhaustive surtout si on lui rajoute tous les dérivés qui leur sont associés. Une réalité que R. Koren a bien illustré en expliquant comment,

« L'actualité a remis à l'honneur les débats sur la nomination tant des événements qui ont bouleversé la France que de ses divers acteurs, entraînant des discussions métalinguistiques lourdes d'enjeux sociaux et politiques. Faut-il dire « terroriste »

⁵² Terme défini par Bacary Domingo Many dans son article intitulé Discours religieux dans les médias : radicalisme, terrorisme et culture de la paix en se référant à deux écoles de pensées. L'une définit le vocable du terrorisme en fonction des acteurs des agressions ; tandis que l'autre le définit en fonction des agressions elle-même. En ligne sur https://www.kas.de/c/document_library/get_file?uuid=486c155e-3674-5fa7-cd2f-bf337b702f27&groupId=252038. Consulté 07/07/2018.

⁵³ Burkini est un néologisme créé à partir du mot burqa et le mot bikini. Il a pour sens « est un maillot de bain pour femme couvrant le tronc ainsi qu'une grande partie des membres et de la tête. Selon ses partisans, il permet aux femmes de se baigner en conformité avec la pudeur islamique ; ses opposants y voient un instrument de lutte politique au service d'une idéologie qui refuse l'égalité aux femmes. »

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonomiques du corpus

ou « islamiste », « Juifs de France » ou « Français juifs » (on a longtemps dit « Israélites ») ? À quoi « État juif », « État hébreu » réfèrent-ils et quels sont les enjeux de ces qualifications ? De quoi « je suis Charlie », « laïcité », « intégration », « apartheid » et « République » sont-ils le nom ? Les Américains discutent pour savoir s'il faut dire illégal aliens ou undocumented immigrants, en France on parle d'étrangers en situation irrégulière appelés tantôt « sans-papiers », tantôt « clandestins » » (Roselyne Koren 2016 : 1).

Des vocables traduisant assez souvent, l'horreur et la violence des actes commis par et contre une seule et unique espèce : la race humaine. Des individus animés par l'hostilité (le refus de l'autre, l'endoctrinement, le lavage des cerveaux, l'incivisme, la non-cohabitation entre les religions et les groupes ethniques, l'injustice de certaines politiques dans le monde, le racisme, l'intolérance religieuse, etc.) envers leurs semblables ont généré des crimes faisant aboutir l'humanité dans une impasse. Conséquence, tout le monde se méfie de tout le monde, tout le monde a peur de tout le monde. Résultat, la politique de la prudence a disparu pour laisser place à une politique où on prend tous les risques afin d'être celui qui attaque et non celui qui subit les crimes ou les attaques.

Le souci de bien vouloir préserver l'État en tant que Nation⁵⁴ avec tout ce qui se rattache à cette notion, à savoir la sécurité du peuple, la défense de l'espace géographique, les valeurs de la république (laïcité) et même les croyances affichées de la Nation (Christianisme) pousse certains États à adopter des politiques que nous pouvons qualifier de dangereuses. Ces politiques sont assez souvent discriminatoires en vers « l'autre », qui n'est pas accepté en tant qu'individu faisant partie de cet État, ayant des droits et des devoirs à accomplir. C'est souvent le cas des immigrés de France en général (vu l'histoire de France avec toutes ses colonies dans le monde) et des musulmans de France en particulier. Sans oublier la fameuse proposition de la politique de l'assimilation des immigrés qui attise des débats remontés droits de l'enfer, qui bafoue toute autre identité à part celle décrite par l'État français veillant à son application en toute souveraineté.

⁵⁴ Selon Michel Bourse (2018 : 15), la Nation est un concept analysable sous trois catégories : « D'abord la nation est une catégorie qui comprend les données naturelles, par exemple l'élément ethnique (la population) et l'élément géographique (le territoire). La seconde catégorie comprend les facteurs culturels, comme la langue, la culture, la religion. Dans certains cas le critère ethnique et le critère linguistique peuvent être confondus, comme aussi le critère politique et le critère religieux. La troisième catégorie comprend les facteurs subjectifs : la conscience, la volonté, le sentiment national ».

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

À tous ces ingrédients s'ajoute le rôle prépondérant que jouent les médias dans la formation et la déformation de la réalité par la construction et la diffusion d'informations relatives à tout ce qui concerne cette communauté de France comme l'explique Rouquine⁵⁵ dans son article intitulé Comment les médias forment et déforment notre réalité ;

« ... Notre perception de la réalité est beaucoup plus celle des autres, voir des médias, que la nôtre. Et c'est là que les dérives les plus graves peuvent survenir. Si les médias jouent un rôle des plus utiles dans notre société assoiffée d'information, n'oublions pas que sans les médias, il n'y aurait jamais eu l'Holocauste, il n'y aurait jamais eu de génocide au Rwanda, il n'y aurait jamais eu de guerre en Irak, lesquels ont nécessité une mobilisation incroyable de l'opinion publique. »

C'est ainsi que les musulmans de France sont devenus une crainte, une nuisance et une menace qu'il faut à tout prix maîtriser et neutraliser aux yeux de l'opinion publique déclenchant *« La nécessaire lutte contre la radicalisation [qui] est en effet devenu un point de consensus national, la controverse portant simplement sur les moyens les plus appropriés pour mener ladite lutte »*⁵⁶.

Grâce ou à cause des médias sous toutes leurs formes (presse écrite, télévision, internet, etc.) une nouvelle opinion des musulmans de France voit le jour. Cette opinion n'est pas forcément positive, mais plutôt à connotation négative. Elle laisse place à des confrontations au quotidien se cristallisant assez souvent par et dans des discours radicalisés, d'une violence linguistique inouïe mobilisant un vocabulaire traduisant à la perfection la complexité et la dangerosité de la situation et communiquant ainsi un arrière-plan où se cachent des représentations sournoises du musulman, de sa façon de penser, de vivre, de s'habiller, d'agir, etc.

Sous couvert du principe de laïcité, plusieurs lois seront promulguées pour stigmatiser les immigrés de France en général, et ceux de confession musulmane en particulier, leur interdisant plusieurs traits qui constituent leur identité musulmane notamment le port du voile islamique dans des espaces publics.

Le voile islamique représente l'une des polémiques les plus controversées en France, qui se traduisent par et dans un ensemble d'évènements regroupés sous plusieurs

⁵⁵ <https://www.agoravox.fr/actualites/medias/article/comment-les-medias-forment-et-44958>, consulté le 05/10/2018.

⁵⁶ <http://lmsi.net/La-Radicalisation>, consulté le 05/10/2018.

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

dénominations ; ayant fait l'objet d'une étude et dont les résultats sont présentés dans un article de Camila Arêas, intitulé les nominations de l'« affaire du foulard » dans la littérature en sciences humaines et sociales : enjeux sociopolitiques de l'argumentation scientifique.

IV.1.2. Historique du corpus

Notre corpus de recherche se focalise sur un ensemble d'évènements que l'on appelait alors sans autre précision « l'affaire »⁵⁷ du foulard (Arêas 2016 : 1) dont l'origine remonte au mois d'octobre 1989 en France à Creil concernant des collégiennes qui ont porté un voile islamique à l'intérieur de leur collège. Ensuite, il y a eu l'affaire de la crèche Baby Loup (2010-2014) suite à un licenciement d'une salariée de la même crèche pour avoir porté un foulard islamique pendant l'exercice de son travail. Enfin, l'émeute urbaine de Trappes provoquée suite à un contrôle controversé d'une femme portant le voile intégral (2013).

Depuis, cette « affaire » n'a cessé de rebondir sur la scène politique, médiatique et sociale. En effet, la même affaire resurgira en 2019 suite à une vidéo de 2 minutes postée sur Facebook, filmée lors d'une séance au Conseil Régional par un élu du FN. Le débat sempiternel autour du voile islamique en France est ainsi relancé, tout le « mérite » revient un élu du Rassemblement National (RN) du Conseil National de Bourgogne Franche Compté Julien Oudoul, qui a invectivé une mère voilée accompagnant un groupe d'enfants dans l'hémicycle lors d'une sortie scolaire. Un comportement qui a fait fendre en larme le fils de la mère en question provoquant un tollé général au sein de la société française, elle-même divisée quant à leur point de vue et réaction vis-à-vis d'un sujet controversé.

Nous avons choisi de soumettre à l'analyse un certain nombre de discours liés à l'affaire du voile de 2019 parus dans la presse nationale quotidienne française : Le Point, Le Parisien, Le Monde, afin de tirer au clair ce que cette dite « affaire du foulard » cache réellement sur le plan discursif par et à travers les discours conjugués à son encontre.

⁵⁷ L'« affaire du foulard » ou également appelée l' « affaire de Creil », l'« affaire du collège de Creil », l'« affaire des foulards de Creil », l' « affaire des voiles coraniques », « le problème du port du voile dans les salles de cours » ou encore « la bataille du tchador » d'après Paul Siblot.

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonomiques du corpus

Nous avons voulu savoir pourquoi, après 31 ans, un évènement a priori banal « lié aux textiles - un style vestimentaire » continue à enflammer la scène médiatique, sociale et surtout attisé pas la scène politique sous couvercle de « Laïcité ».

Il faut dire que ces nombreux évènements ont donné lieu à de nombreuses lois sur le port du voile islamique, les plus importantes restent la :

- loi sur les signes religieux dans les écoles publiques françaises (2004) ;
- loi interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public (2010).

IV.1.3. Le choix du corpus

La motivation de notre choix se justifie par rapport à divers critères. Le plus important est l'intérêt particulier que nous portons à un type de discours très prolifique sur le plan discursif, linguistique, énonciatif, pragmatique, etc., à savoir le discours journalistique dans sa version papier ou numérique.

L'autre motivation se rattache à un souci qui est celui de vouloir travailler sur un corpus de presse française comportant des journaux nationaux rassemblant un grand lectorat et appartenant à différentes idéologies politiques, défendues de façon explicite ou implicite.

Notre choix a été porté notamment sur le journal « *Le Monde* » : réputé de centre gauche, « *le Parisien* » : un journal dit d'extrême droite, et le « *Point* » : un journal classé au centre droit.

Le corpus se compose d'une compilation d'articles de presse écrite authentiques, informatisés, structurés, sélectionnés et rassemblés selon un but précis et obéissant à des critères en vue de l'élaboration d'une étude linguistique nous permettons d'atteindre les objectifs tracés de la recherche ;

« Un corpus est un regroupement structuré de textes intégraux, documentés, éventuellement enrichis par des étiquetages, et rassemblés : (i) de manière théorique réflexive en tenant compte des discours et des genres, et (ii) de manière pratique en vue d'une gamme d'application » (*F. Rastier 2002 : 2*).

Du moment que nous traitons de la question du discours politique identitaire, il nous a semblé pertinent de nous intéresser à l'étude d'un corpus de presse écrite. Pour ce faire, nous avons opté pour le discours médiatique puisqu'il est « *considéré comme un lien entre l'instance institutionnelle et l'instance citoyenne, mais il est aussi un lieu*

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

important de la construction identitaire » (Giuliani-Seguin 2012 : 139). Sans omettre que « *le discours d'information est une activité langagière qui permet que s'établisse dans les sociétés le lien sans lequel il n'y aurait point de reconnaissance identitaire* » Charaudeau (2005 : 7-8).

IV.1.3.1. Le discours journalistique

Le discours journalistique ou le discours de la presse « *un gisement documentaire aussi riche et qui se renouvelle sans cesse* » (Ringoot 2014 : 3). Pour notre cas, nous avons opté pour le discours de la presse quotidienne écrite dans sa version informatisée et archivée, qui constitue un support de travail varié par toutes ses rubriques : internationales, culturelles, sportives, économiques, santé, sociétés, sciences et surtout politiques.

Les éditoriaux, les chroniques, les tribunes, etc. représentent une source inépuisable, intarissable en matière d'analyse du discours, en énonciation, en pragmatique et même en lexicologie-sémantique pour les linguistes. Puisque « *quelles que soient les disciplines des sciences humaines et sociales dans lesquelles s'inscrivent les objectifs d'un exercice, d'un dossier, d'un mémoire ou d'une thèse, la presse fournit une documentation incontournable pour comprendre des sujets sociétaux contemporains ou passés* » (Ringoot 2014 :3).

Le domaine de la presse est un domaine en constante innovation dictée par l'exigence du genre et les plumes des journalistes qui sont en constante création langagière. Le discours journalistique regroupe seulement les discours qu'ils livrent dans le cadre du média d'exercice, mais « *les discours professionnels de type corporatiste ou syndical, didactique ou explicatif, ne rentrent pas dans le cadre du discours journalistique* » (Ringoot 2014 :17).

IV.1.4. Les supports du corpus⁵⁸

La presse écrite ou « quatrième pouvoir » a toujours été, et continue d'être, au centre d'intérêt des recherches universitaires et scientifiques. Elle suscite toujours le même engouement que ce soit par le rôle crucial qu'elle joue quant à la transmission et la

⁵⁸ Nous avons défini les journaux en fonction des principaux éléments à prendre à compte afin de déterminer une fiche d'identité, élaborée et proposée par Roseline Ringoot (2014 : 204).

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

diffusion d'informations au quotidien auprès de ses lecteurs, que ce soit au niveau des stratégies discursives innovantes déployées au service d'un genre textuel rigoureux « le genre journalistique ». Ce genre offre, sans interruption, de nouveaux horizons de recherche pouvant être exploité aussi bien en sociologie, psychologie, histoire, communication qu'en sciences du langage.

Pour une vision plus large, nous avons opté pour la constitution d'un corpus varié et représentant la recherche et les objectifs tracés. Pour ce faire, nous avons choisi plusieurs supports afin qu'il puisse contenir le maximum de formes possibles que nous souhaitons étudier. Ce choix nous permettra la vérification des hypothèses énoncées en amont de cette recherche.

Les supports de la recherche sont des journaux français quotidiens ou « *LES GRANDS MÉDIAS* »⁵⁹ en version informatisée⁶⁰. Ils sont au nombre de trois : Le Monde, Le Point et Le Parisien. Nous allons les présenter brièvement afin de déterminer leur fiche d'identité et le lectorat auquel s'adressent ces journaux. Cela nous permettra de déterminer l'idéologie dominante dans chaque support qui est essentielle à l'analyse des discours observés.

IV.1.4.1. Le Monde

Le Monde est un journal français fondé par Hubert Beuve-Méry en 1944., il est le quotidien national payant le plus lu en France (2,42 millions de lecteurs en 2016) et le deuxième en nombre d'exemplaires vendus (323 565 exemplaires par numéro en 2019).

Il à été le journal le plus diffusé à l'étranger jusque dans les années 2000, avec une diffusion journalière hors de France de 40 000 exemplaires, tombée à 26 000 exemplaires en 2012. Sa ligne éditoriale est parfois présentée comme étant de centre gauche, bien que cette affirmation soit récusée par le journal lui-même, qui revendique un traitement non partisan.

59 Une formule que nous avons empruntée à Pierre Tévanian (2005 : 17), désignant la grande presse quotidienne et hebdomadaire, notamment : Le Monde, Libération, Le Figaro, Le Parisien, France-Soir, Le nouvel Observateur, l'Express, Le Point, Marianne, etc.

60 Notre choix a été porté sur la version informatisée et non pas sur la version papier, par rapport à un souci de simplification de la collecte des articles sélectionnés pour cette recherche.

IV.1.4.2. Le Parisien

Le Parisien, un journal quotidien régional français fondé en 1943, diffusé en Île-de-France et dans l'Oise. Il a également une édition nationale diffusée sur le reste du territoire français sous le titre Aujourd'hui en France. Ce dernier est l'un des principaux quotidiens nationaux payants d'information générale en France. Grâce à ses dix éditions départementales, Le Parisien est le premier quotidien d'information régionale à Paris et en Île-de-France, et dans l'Oise. Sa ligne éditoriale est généraliste, s'intéressant particulièrement aux faits divers et à l'actualité locale. Elle attire ainsi un lectorat peu clivé politiquement.

Depuis 2015, Le Parisien est détenu par le groupe LVMH appartenant au milliardaire français Bernard Arnault, un des hommes les plus riches du monde selon Forbes. Il bénéficie de subventions de la part de l'État français (comme de nombreux journaux français).

IV.1.4.3 Le Point

Est un magazine⁶¹ d'actualité, un hebdomadaire français, créé en 1972 par une équipe de journalistes venant essentiellement de L'Express et proches d'Olivier Chevrillon et de Claude Imbert. Son format s'inspire de celui du magazine américain *Time*. Traditionnellement classé au centre droit, le journal ouvre ses pages à toutes les opinions politiques (interviews, analyses, etc.). C'est l'un des cinq magazines d'actualité hebdomadaires de dimension nationale en France. Depuis 1997, il appartient à la famille Pinault, qui détient la totalité du groupe Sebdo-Le Point via sa holding Artémis. Nous tenons à préciser que nous avons travaillé sur le point dans sa version numérique qui est considéré comme un quotidien et non un hebdomadaire. En effet, sur le net le journal *Le Point*, publie des numéros chaque jour.

IV.1.5. Méthodologie de collecte du corpus

Nous avons adopté une méthodologie comportant plusieurs étapes :

⁶¹ Le point est considéré comme un magazine hebdomadaire pour sa version papier mais, en version informatisée (sur le Net), il publie des articles au quotidien sur son espace <https://www.lepoint.fr/>.

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

De prime à bord, nous avons déterminé le nombre de journaux composant les supports de notre corpus (trois au total).

Puis, vient le choix des titres de la presse écrite candidats à notre analyse. Notre choix s'est porté sur des journaux ayant traité l'affaire du voile islamique (comme ils la surnomment dans les journaux). Les supports dont notre corpus (bien évidemment après dépouillage) est constitué de : trois quotidiens numériques écrits (Le Monde, le Parisien, et Le Point).

Enfin, le choix de la périodicité (c'est-à-dire la parution du journal), il nous a semblé plus judicieux d'opter pour trois quotidiens pour avoir plus de matière à analyser et pour une meilleure représentation du corpus.

En second lieu, nous avons déterminé la période sur laquelle s'est étalée notre analyse (1 mois après l'incident qui avait relancé le débat sur le port du voile), puis nous avons procédé au téléchargement⁶² de tous les articles rédigés sur la thématique choisie.

En dernier lieu, vient la lecture balayage suivi d'une deuxième lecture (troisième voire cinquième, selon les besoins de la recherche). La lecture fonctionne comme un moyen nous permettant d'identifier et de relever (la quasi-totalité) des formes relatives à la (RDA) (ARD) et des modalisations autonymiques avec et sans gloses. Comme ultime étape, les formes relevées sont classées en référence au modèle proposé par Jacqueline Authier-Revuz et Fred Hailon, afin de mieux organiser et faciliter leur analyse.

IV.1.6. Représentation graphique du nombre d'article par support

Pour la constitution de notre corpus final, nous avons collecté et enregistré en totalité 111 articles en 21 jours (Du 11/10/2019 au 31/10/2019), dont 39 pour Le Monde (LM), 32 pour Le Parisien (LP) et 40 pour Le Point (P).

⁶² Pour le téléchargement des supports, nous avons d'abord téléchargé les articles des trois journaux en accès libre (Monde, Point, Parisien). Afin de nous procurer l'intégralité des articles réservés aux abonnés, nous avons souscrit à un abonnement chez ces journaux.

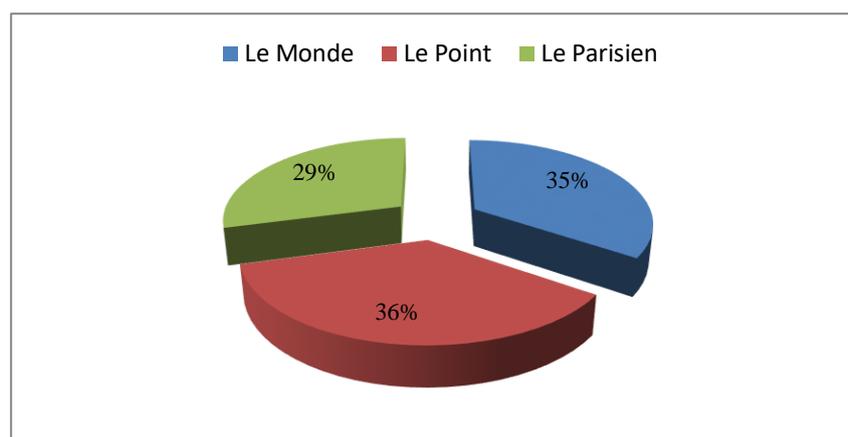


Figure 2 : Nombre d'articles par supports (Journaux)

La représentation visuelle du nombre d'articles par support montre que les résultats sont approximativement proches, avec une légère avance du journal (LP) avec 40 articles correspondant à 36%. Cela s'explique par le fait que ce journal consacrait un, deux voire trois articles par jour à la thématique du port du voile en France. En deuxième position, le journal Le Monde avec 39 articles et un pourcentage de 35%. En dernier nous retrouvons le journal du Parisien avec seulement 33 articles et un pourcentage de 29%.

IV.2. Représentation du discours autres et ses manifestations discursives

Ce point du chapitre vise à éclairer la manière dont le discours en train de se produire est (auto)représenté. En outre, de montrer et de démontrer par quels moyens se manifeste-t-il?

Au niveau de ce point, l'ensemble du corpus sera analysé selon deux versants :

Le premier est consacré et centré sur le discours autre, c'est-à-dire à la représentation du discours autre dans le discours de « soi », le second sera quant à lui dédié aux formes des modalisations autonymiques.

IV.2.1. Représentation du Discours Autre (RDA) et ses manifestations

Selon le schéma de J. Authier-Revuz, une MA interdiscursive - image de la non-coïncidence du discours à lui-même - est un élément d'un plus grand ensemble, celui de la représentation du discours autre (RDA) dans lequel on retrouve le discours direct

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

(DD), le discours indirect (DI), le discours indirect libre (DIL), le discours direct libre (DDL) et la MA interdiscursive d'emprunt.

Pour autant, la MA interdiscursive n'est pas une forme de discours rapporté au titre où le sont les discours direct, indirect, ou la modalisation du dire comme « discours second sur le contenu (du type selon, pour, d'après un tel) ».

La MA cumule deux modes sémiotiques et doit être analysée en mention et en usage contrairement au mode du DD qui a en soi une valeur autonymique analysable en mention ou du DI qui est analysable en usage seul.

Selon J. Authier-Revuz, le DD est un acte de « *citation-monstration* » et doit être analysé en mention, contre le DI qui est un acte de « *reformulation-traduction* » et qui doit être analysé en usage. Le discours autre se manifeste et se cristallise dans tous les phénomènes de l'hétérogénéité montrée, pouvant être explicite (marquée) ou être implicite (non-marquée).

Le discours autre peut être représenté par le locuteur et se manifester dans le discours de soi de différentes façons donnant lieu à une hétérogénéité discursive montrée.

Le discours journalistique foisonne de discours autre. Ce genre journalistique exige du journaliste locuteur de rapporter les paroles de différentes personnes et cela pour différentes raisons.

Notre corpus montre un taux très élevé de discours autre, que nous pouvons lier et expliqué par le fait que la thématique choisie « le port du voile islamique dans les espaces publics » est d'une grande complexité et sensibilité, exigeant des décisions et des prises de position du plus haut niveau étatique. Ce qui pousse les journalistes locuteurs à user des discours des autres, c'est-à-dire du discours de ces personnes qui elles seules peuvent se prononcer et décider dans cette « affaire ».

Nous avons pour notre cas, dégagé deux types de forme d'hétérogénéité montrée :

IV.2.1.1. Les formes non-marquées de l'hétérogénéité montrée

L'hétérogénéité montrée peut se manifester de façon non-marquée, c'est-à-dire de façon invisible pour le récepteur. Leur On en a dénombré quatre types, à savoir : le DIL, l'ironie, l'allusion ou les réminiscences et les stéréotypes.

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

Pour notre cas, nous avons pu relever les cas suivants :

IV.2.2.1.1.1. Le discours indirect libre

Connu pour être à mi-chemin entre le DD et le DI par ces caractéristiques.

Considérons l'exemple (IV.1) rencontré dans notre corpus :

Ex. IV.1

Le Point, Le 17 octobre 2019, à 20h30, par Jean-Loup Bonnamy, Voile : les grands malheurs naissent des petites humiliations Jean-Loup Bonnamy.

Notre identité est chrétienne. Mais l'islam peut trouver sa place en France. En témoignent ces millions de Français musulmans qui vivent leur foi paisiblement.

Pour pouvoir analyser l'exemple cité ci-dessus, nous allons le réécrire dans le DD et DI afin de pouvoir mieux dégager le fonctionnement du DIL.

- **Réécriture en DD**

Les millions de Français musulmans : « Notre identité est chrétienne, mais l'islam peut trouver sa place en France ».

- **Réécriture en DI**

Les millions de Français musulmans qui vivaient leur foi paisiblement témoignent que leur identité est chrétienne, mais que l'islam peut trouver sa place en France.

En comparant les trois types de discours, à savoir DD, DI et DIL nous constatons que ;

- 1- Le discours indirect libre emprunte ou discours direct les marques de subjectivité représentées dans cet exemple par la présence de « notre » « notre identité et chrétienne », témoignant de la présence d'une autre situation énonciative qui n'appartient pas à la situation d'énonciation actuelle, c.-à-d. celle du journaliste.
- 2- Nous pouvons également remarquer, que le pronom relatif « qui » introduit une phrase dont le verbe est au présent « vivent ». Selon la norme et dans le discours indirect la subordonnée relative est introduite par un pronom relatif et le verbe est censé se présenter à l'imparfait et non pas au présent.
- 3- Il y a aussi l'emprunt au DI du verbe introducteur ayant pour sens dire ou penser (il a dit) par l'emploi de « En témoignent ».

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

Cela s'explique par le fait que l'article dont nous avons extrait cet exemple est une « tribune », rédigée par le journaliste Jean-Loup Bonnamy sous forme d'un récit où il fait appel à un discours narrativisé. Certes, l'article est traversé par des séquences de discours direct signalé par la présence des guillemets, mais quatre-vingts pour cent du texte représentent un discours narrativisé. Le journaliste veut que le « rythme narratif ne soit pas cassé », c'est-à-dire que le rythme soit interrompu. Il use du DIL pour rapporter des paroles sans rompre son récit.

IV.2.2.1.1.2. L'ironie

Nous avons relevé l'exemple du Parisien du 14/10/2019 :

EX. IV.2

Le Parisien, Le 14 octobre 2019, à 21h56, par François Rousseaux, «Islam», «nationalité», «voile» : on a vu la première de Zemmour sur CNews.

« Vous êtes un parangon de l'extrême droite »

Puis, place au face-à-face annoncé, dans lequel le polémiste affrontera quatre soirs par semaine un contradicteur différent. Ce lundi, le journaliste et écrivain Mohamed Sifaoui, auteur en 2010 du pamphlet « Zemmour, une supercherie française ». L'affiche parfaite pour un buzz convoité. Ce spécialiste de l'Islam a d'emblée attaqué: « Vous êtes un parangon de l'extrême droite [...] j'estime que vous êtes en roue libre, et notamment sur l'islam, un sujet que vous ne maîtrisez guère ». « Je n'ai rien contre personne, ni contre les musulmans, ni contre les non-musulmans », a martelé Zemmour, avant de qualifier à nouveau l'islam « d'organisation totalitaire ».

Le journaliste emploi comme titre dans son article, les propos de l'écrivain *Mohamed Sifaoui* adressés à *Eric Zemmour* : « **Vous êtes un parangon de l'extrême droite** », lors d'une émission de débats « *Face à l'info* » sur CNews. L'expression signifie que Zemmour est le plus parfait modèle d'extrême droite qui puisse exister.

Le terme « parangon » signifie « *modèle parfait ou représentant de* », mais comme nous le savons tous ; être le représentant parfait de « l'extrême droite » n'est pas pour autant une bonne chose. En effet, les valeurs que représente l'extrême droite sont radicales, au sens de racisme, xénophobie, islamophobie, etc. En outre, le parti est connu pour avoir un degré de tolérance zéro en vers les concitoyens français d'origine étrangère ou musulmane.

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

L'expression est utilisée de façon ironique pour signifier le contraire de ce que cet énoncé laisse entendre. Le sens qui est visé dans cet exemple est que Zemmour est la plus mauvaise personne qui puisse exister, puisque les idées qu'il développe et qu'il défend sont aussi radicales et dangereuses que celles du parti d'extrême droite représenté dans la personne de Marine Le Pen, fervente militante de la France anti-islamiste.

IV.2.2.2.1.1.3. L'allusion ou réminiscence

▪ L'allusion

Nous allons tenter d'analyser les propos de Jean-Michel Blanquer, ministre français de l'éducation nationale.

EX. IV.3

Le Monde, Le 13 octobre 2019, à 17h25, par anonyme, Pour Jean-Michel Blanquer, le voile islamique n'est « pas souhaitable dans la société ».

Ce que le voile islamique « dit sur la condition féminine n'est pas conforme à nos valeurs » : interrogé dimanche 13 octobre sur BFM-TV sur le port du voile par des accompagnatrices de sorties scolaires, le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a marqué sa ferme opposition. Cette dernière va bien au-delà du milieu scolaire : « Le voile n'est pas souhaitable dans notre société », a-t-il assuré.

Il a toutefois bien rappelé que la loi autorisait le port du voile dans l'espace public ainsi que lors des sorties scolaires par les femmes accompagnatrices. Mais « nous ne souhaitons pas encourager le phénomène », a ajouté le ministre, qui, déjà le mois dernier, avait déjà condamné une affiche de la fédération de parents d'élèves FCPE défendant le droit de mères voilées de faire des sorties scolaires, le mois dernier.

EX. IV.4

Discours de Marine Le Pen face à Emmanuel Macron en avril 2017

[...] Il faut faire libérer l'ensemble de ces femmes il faut faire reculer les islamistes et pour cela je le crois il faut interdire le voile dans l'espace public. [...] [Je souligne]

Jean-Michel Blanquer, actualise et accentue dans ses propos une idéologie qui est celle du Front National (FN), celle de *l'interdiction du port du voile dans les espaces publics*. Il y a un glissement dans les représentations de l'idéologie du FN vers le discours institutionnel – représenté dans la personne le ministre de l'éducation nationale. Monica Colombo & John. E. Richardson (2012 : 122) parle à ce propos d'un « un processus de racialisation [qui] se manifeste dans le discours des élites, qui attribue à certains groupes certaines caractéristiques tellement "étrangères" qu'il en devient impossible de concevoir ces personnes comme membres égaux faisant partis de la même communauté que l'élite ».

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

Monica Colombo & John. E. Richardson (2012 : 123) pensent qu'il y a une évolution, au cours des vingt dernières années, du discours interne se rattachant aux partis politiques modérés en France, dont le contenu a été en grande partie influencé par la voix du FN :

« L'exigence d'une "préférence nationale" allait devenir un argument politique exploité par les partis modérés de droite et de gauche, qui ont commencé à exploiter l'idéologie de Le Pen de façon moins extrémiste, dans le cadre d'une rhétorique plus codifiée » (*Jugé et Perez, 2006 : 189 cité par Monica Colombo & John. E. Richardson 2012 : 123*).

Marine Le Pen⁶³, toujours fidèle à sa conception raciste selon laquelle le voile islamique est égal à l'islamisme :

« Selon Wodak (2003, 2007), l'extrême droite est de plus en plus subtile dans l'expression de son appui au racisme. Plutôt, les points de vue anti-immigration sont généralement justifiés par des arguments (topoi) liés à la protection des emplois, aux abus des allocations sociales ou encore aux incompatibilités culturelles, et centre leur attention sur les musulmans et la soi-disant islamisation de l'Europe » (Hailon 2012 : 122).

Plus grave encore, cette conception renvoie ses propos à la thèse d'Éric Zemmour, qui est celle de l'islam égal l'islamisme, et l'islamisme est égal au terrorisme. Donc, nous pouvons par rapprochement déduire que le voile est égal au terrorisme, c'est-à-dire que les femmes voilées sont des terroristes, représentant une potentielle menace pour la France. Elle le dit à propos de la femme accompagnatrice ; agressée verbalement par Julien Oudoul, qu'elle qualifie de « militante » :

"Tout dit qu'elle est une militante en réalité. Parce qu'aucun (...) journaliste n'a réussi à la contacter et que le premier [sic] interview qu'elle donne c'est au travers d'une structure (?) très proche des Frères musulmans" et qui "défend une vision radicale de l'islam", a déclaré sur Europe 1 la présidente du Rassemblement national. (Article du journal Le Point, 17/10/2019).

Lors de la déclaration de Jean-Michel Blanquer ; en rapport avec l'incident de la femme (accompagnatrice scolaire) prise à partie dans l'hémicycle par Julien Oudoul, il s'exprime en disant que « *le voile islamique n'est pas souhaitable dans notre société* ». Il ajoute « *nous ne souhaitons pas encourager le phénomène* ». Il dit également « *ce*

⁶³ Parmi les arguments défendus par le Front national nous pouvons citer les questions de sécurité, de prospérité nationale, d'identité nationale et de sauvegarde des valeurs culturelles traditionnelles. En général, ces arguments électoraux présupposent toujours que « l'autre », l'étranger représente une menace dans ces domaines et c'est pour des raisons pareilles que la République française doit à tout prix l'exclure à tous les niveaux sociaux, économiques et politiques. Une politique anti-immigrés, xénophobe et raciste.

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

que le voile l'islamique dit sur la condition féminine n'est pas conforme à nos valeurs ».

L'emploi des déictiques « *notre* », « *nous* » et « *nos* » dans « *le voile islamique n'est pas souhaitable dans notre société* », il dit encore « *nous ne souhaitons pas encourager le phénomène* » et « *ce que le voile l'islamique dit sur la condition féminine n'est pas conforme à nos valeurs* » est très révélateur. Il faut noter que « *notre, nous et nos* » ne désignent pas à proprement parler le locuteur + quelqu'un d'autre, mais il construit plutôt un groupe dont le locuteur est supposé faire partie. Il est question de la constitution d'une collectivité dont les contours sont mal définis, dont le locuteur se déclare membre.

Le fait d'avoir construit une collectivité (discursivement parlant) que son discours désigne, il y a automatiquement existence d'une autre partie qui n'adhère pas forcément et que son discours exclut. Nous pouvons comprendre qu'il s'agit d'une collectivité où le voile islamique et son port n'ont pas leur place. Nous pouvons comprendre qu'il y a exclusion des femmes qui portent un voile, autrement dit des femmes musulmanes.

L'utilisation de la négation dans les phrases que nous avons relevées « *n'est pas conforme* », « *n'est pas souhaitable* » et « *nous ne souhaitons pas encourager* », tout cela renvoie directement à une thématique chère à Jean-Marie Le Pen et Marine Le Pen. Autrement dit : les leaders du Front National. Marine Le Pen utilisent des verbes qui sont plus clairs, plus expressifs, dont la charge sémantique est forte par exemple le verbe « *interdire* » dans le segment « *il faut interdire le voile dans l'espace public pour faire reculer l'islamisme* ».

Le ministre de l'éducation nationale ne l'utilise pas or, il emploie le verbe « *souhaiter* » avec la négation. Le sens du verbe interdire peut être compris et détecté dans le verbe « *souhaiter + négation de* » de façon indirecte.

Nous pouvons parler d'une sorte « *d'atténuation sémantique* », un euphémisme⁶⁴ du verbe interdire de Marine Le Pen actualisé dans l'emploi du verbe « *souhaiter*

⁶⁴« L'euphémisme ou l'euphémisation pour M. Bonhomme : « *on euphémise sous la pression d'autrui et à l'intention d'autrui* » [déjà-dité] (2005 : 240). D'après Dumarsais, l'euphémisme est « une figure par laquelle on

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

+ négation » de Blanquer. Nous pouvons déceler un comme un glissement sémantique du verbe « interdire » vers le verbe « souhaiter + négation », si on le rapporte à d'autres discours qui vont lui donner du sens, c'est-à-dire de « *relié les discours à d'autres discours qui les rendent possibles* ».

Les échos auxquels renvoient le discours de M. Blanquer et les connexions qu'il tisse avec d'autres discours, en l'occurrence ceux du FN sont les causes qui ont provoqué l'indignation de plusieurs personnalités politiques. En effet, lors de la prononciation de ses paroles par le ministre de l'éducation nationale, diverses personnalités venants du même parti politique ou non que Blanquer, à savoir Sibeth Ndiaye (porte-parole du gouvernement), Gérald Darmanin (ministre de l'action et des comptes publics), Cédric O (secrétaire d'État chargé du numérique), Julien Denormandie (Ville), et Christophe Castaner (Ministre d'Intérieur) ont justement condamné les propos de Monsieur le Ministre. Ils trouvaient que les propos renvoyés directement à des idées racistes, à des idées islamophobes qui étaient et qui sont les idées se cristallisent dans toute une idéologie développée par le Front National.

À cet effet, nous pensons qu'il y a une allusion entre le discours du ministre de l'éducation nationale qui est renvoyé directement au discours de Jean-Marie Le Pen (le papa) et Marine Le Pen (la fille).

Le discours du ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer avait provoqué une très grande indignation de la part des hommes d'État politique, puisque son discours laissé entendre « un sémantisme » appartenant au Front National.

Marine Le Pen, présidente du Front National, est parmi ceux qui postulent pour une utilisation politique de l'identité nationale, à savoir l'utilisation du thème d'insécurité qu'elle rattache toujours aux immigrés noirs africains et musulmans maghrébins. Une

déguise des idées désagréables, odieuses ou tristes, sous des noms qui ne sont point les noms propres de ses idées ; ils leur servent comme de voile, et ils en expriment en apparence de plus agréables, de moins choquantes, ou de plus honnêtes, selon le besoin » (Dans Charaudeau et Maingueneau 2002 : 241). Cette définition renvoie au travestissement du sens et au fait que les mots peuvent se « déguiser » de leur « inter-dit » qui renvoie à l'expression de l'interdiscursivité et plus largement à l'hétérogénéité des dires, c'est-à-dire à la relation qu'entretient un discours ou un mot avec tout autre que lui-même (discours, interlocuteur, mot pour la chose, mot pour lui-même).E. Benveniste, dans « euphémisme ancien et moderne » (1966), y ajoute la dimension paradoxale de l'euphémisation à travers le double sens du mot euphémisme qui peut signifier dire et taire, parler et garder le silence (Benveniste 1966 : 308), ou de manière dynamique dire tout en taisant ou taire tout en disant. Cet aspect est pertinent dans l'approche idéologique de l'énonciation du discours de la presse. » (Hailon 2011 : 113).

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

utilisation dont Claude Levi-Strauss, avait dénoncé et mis en garde à cause des conséquences dramatiques que celle-ci provoque.

L'idée sous-jacente dans les discours de Marine Le Pen, selon laquelle l'identité serait plutôt affichée, or qu'en réalité l'identité « *se réduit moins à la postuler ou à l'affirmer qu'à la refaire, la reconstruire ; et que toute utilisation de la notion d'identité commence par une critique de cette notion* » (Pierre Noël Denieuil citant Levis-Trauss 2009 : 83).

▪ La réminiscence

Nous avons pu recenser un cas de dire de l'emprunt non intentionnel, il s'agit de l'extrait de l'article du 14/10/2019 publié par le journal le *Parisien* ;

EX. IV.5

Le Parisien, Le 14 octobre 2019, à 21h56, par François Rousseaux, «Islam», «nationalité», «voile» : on a vu la première de Zemmour sur CNews.
« Dans un instant, Christine Kelly pour cette nouvelle affaire... euh... émission ». Au moment de passer l'antenne à la nouvelle tranche « Face à l'info », le lapsus de Laurence Ferrari en dit long sur l'arrivée d'Eric Zemmour sur CNews. L'affaire? Malgré une condamnation pour provocation à la haine religieuse, l'ouverture d'une enquête et trois semaines de polémiques, la chaîne info du groupe Canal + a tenu bon : Eric Zemmour est arrivé lundi à 19 heures comme « éditorialiste et écrivain » pour cette nouvelle émission de débats orchestrée par la journaliste Christine Kelly. [Je souligne]

L'usage du terme « affaire »⁶⁵ par Laurence Ferrari représente un dire de l'emprunt non intentionnel, directement rattrapé et corrigé par l'emploi d'un autre terme plus approprié « émission ». Le journaliste locuteur F. Rousseaux signale le propos comme venant de l'inconscient par l'utilisation du mot « lapsus ».

Le lapsus « affaire » permet à Laurence Ferrari de redoubler son dire d'un commentaire qui en suspend l'évidence par une non-coïncidence affectant le rapport de la langue à elle-même.

Le terme « affaire » étant lui-même péjoratif lorsqu'il est employé dans la presse. Il est souvent utilisé pour qualifier des problèmes complexes, interminables et épineux.

⁶⁵ Le Robert (dico en ligne) définit affaire comme « l'ensemble de faits créant une situation où divers intérêts sont aux prises. Une affaire compliquée, délicate. L'affaire Dreyfus. On a voulu étouffer l'affaire. [Au sens] de scandale. Les affaires (en politique, dans la gestion, l'économie...). Évènement, crime posant une énigme policière. ».

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

L'animatrice et journaliste, Laurence Ferrari, qualifie « le sujet » d'une émission consacrée à débattre la question du « *port du voile islamique par les accompagnatrices scolaires dans les services publics* » d'une « affaire » par réminiscence, comme un rappel à la mémoire d'un souvenir qui est celui de l'affaire des foulards de Creil en septembre 1989, diffusée par le journal télévisé du soir sur Antenne 2.

Cette dernière avait commencé comme « *un conflit scolaire local* » qui a fini par obtenir « *dans l'histoire contemporaine de ce pays [France], une telle ampleur médiatique, politique et sociale* », selon Ismaïl Ferhat (2019 : 07), auteur de l'ouvrage *les foulards de la discorde*.

VI.2.2.1.1.4. Le stéréotype

Nous avons été interpellés par mot employé dans une expression dont la récurrence dans notre corpus a éveillé une curiosité quant à l'emploi exact de ce terme dans cette expression, dont le sens semble figé et fixé, et dont la représentation semble négative. Nous soupçonnons que le mot tel qu'il est employé dans l'expression, fait référence à un lieu de vie d'une tranche de la population française bien déterminée : la communauté immigrée, plus exactement celle des musulmans de France.

Nous allons alors tenter de comprendre comment le segment en question, c'est figé dans le discours de la presse, et dans le discours politique pour finir par constituer un stéréotype. Nous soupçonnons que le stéréotype en question est chargé de mauvaises représentations (sens négatif) en désignant un groupe bien déterminé de la population française : les musulmans de France.

Le segment concerné est « certains quartiers » et « quartiers populaires ». Pour ce faire, nous allons d'abord prélever les passages contenant ces deux segments dans les trois supports. Nous allons par la suite les analyser en prenant en considération le cotexte et le contexte.

Le mot se présente dans les trois supports sous différentes façons, avec guillemets ou sans, en italique ou non.

- **Le Point**

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonomiques du corpus

Dans certains quartiers, "sans les mamans voilées, il n'y aurait pas de sorties scolaires". Pour ces femmes, ainsi que pour des parents d'élèves et enseignants, le débat politique sur le sujet est "stérile" et "hypocrite". [16/10/2019]

EX.IV.7

Sur le terrain, la question ne se pose tout simplement pas : "c'est une réalité", constate Carla Dugault, coprésidente de la FCPE (fédération de parents d'élèves), expliquant que dans certains quartiers, les sorties scolaires seraient juste impossibles sans l'implication de ces femmes.

EX.IV.8

"On parle du climat scolaire, mais quel climat crée-t-on avec ces polémiques ?", s'indigne une directrice d'école en Seine-Saint-Denis, dans un quartier très défavorisé où "80 % des femmes sont voilées".

EX.IV.9

Selon lui, "depuis 30 ans, le voile est devenu beaucoup plus visible dans la société française et dans certains quartiers".

EX.IV.10

"Peut-être que ce débat en cache un autre, c'est la montée du communautarisme, c'est ce qui met en cause, notamment dans les quartiers populaires, en permanence la République", a ajouté M. Valls.

EX.IV.11

« En théorie, c'est un formidable outil de cohésion nationale. Le problème, c'est qu'il n'est pas appliqué correctement. Par exemple, il faudrait assurer la mixité sociale. C'est très dur de faire vivre la laïcité dans des quartiers entièrement homogènes. On ne peut qu'avoir des replis communautaires et des peurs de part et d'autre. »

EX.IV.12

"Le voile est utilisé dans certaines circonstances, certains quartiers, par certains, comme instrument de revendication et de séparatisme dans la République, qu'on appelle communautarisme", a dit Emmanuel Macron.

EX.IV.13

En avril, il avait déjà dénoncé le "*communautarisme* qui s'est installé dans certains quartiers de la République" et annoncé qu'il serait "intraitable" face à l'« islam politique qui veut faire sécession avec notre République ».

EX.IV.14

En revanche, Emmanuel Macron s'en est pris de nouveau au « communautarisme ». « Le voile est utilisé dans certaines circonstances, certains quartiers, par certains, comme instrument de revendication et de séparatisme dans la République, qu'on appelle communautarisme ».

EX.IV.15

"Le port du voile dans l'espace public n'est pas mon affaire. Dans les services publics, à l'école, c'est mon affaire", a déclaré le chef de l'Etat aux chaînes Antenne Réunion et Réunion La 1ère, lors d'une visite à La Réunion, en s'en prenant avec virulence au "communautarisme" et au voile lorsqu'il est un "instrument de revendication et de séparatisme" dans "certains quartiers".

EX.IV.16

M. Macron "n'est pas chef des services publics, il est président de la République. Il est garant de la préservation de la laïcité qui est (?) un trésor français. Et dans le même temps il vient dire: +il y a des quartiers entiers, il y a un islam politique qui, au travers du communautarisme, cherche à faire sécession avec la République+. Et à cela qu'est-ce qu'il apporte comme réponse ? Rien, je m'en lave les mains", a accusé la dirigeante d'extrême droite finaliste de la présidentielle en 2017.

EX.IV.17

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonomiques du corpus

"Le port du voile dans l'espace public n'est pas mon affaire. Dans les services publics, à l'école, c'est mon affaire", a déclaré le chef de l'Etat aux chaînes Antenne Réunion et Réunion La 1ère, lors d'une visite à La Réunion, en s'en prenant avec virulence au "communautarisme" et au voile lorsqu'il est un "instrument de revendication et de séparatisme" dans "certains quartiers".

EX.IV.18

Des enseignants font aussi prévaloir le principe de réalité: dans "certains quartiers", "sans les mamans voilées, il n'y aurait pas de sorties scolaires".

EX.IV.19

La sénatrice (ex-PS) des Bouches-du-Rhône Samia Ghali a dénoncé un texte qui "stigmatise". Elle a accueilli le même jour au Sénat une trentaine de femmes et enfants des "quartiers populaires" de Marseille, dont certaines mères voilées.

EX.IV.20

Macron explique dans *Valeurs actuelles* cette tendance par « plusieurs phénomènes qui se mélangent », notamment l'échec du modèle d'intégration : « Vous avez des gens qui ne sont pas intégrés, qui sont en sécession de la République, qui se moquent de la religion mais l'utilisent pour provoquer la République. Vous avez typiquement, dans certains quartiers, beaucoup de jeunes filles qui mettent des voiles parce que ça embête le monde. Elles sont petites-filles de l'immigration, mais leurs grands-mères ne portaient pas le voile en arrivant en France. »

EX.IV.21

En ce qui concerne le port du voile, "ma position sur le sujet du voile dans l'accompagnement des sorties scolaires a toujours été la même", a-t-elle rappelé, assurant qu'une interdiction "aurait des effets pervers très négatifs, notamment d'exclusion d'un certain nombre de femmes qui portent le voile dans un certain nombre de quartiers".

Concernant le journal le *Point* le mot « quartiers » a été repéré 16 fois, accompagné tantôt de l'adjectif « Certains » antéposé, et de l'adjectif « populaires » postposé. On a aussi un cas où « quartier » est associé au segment « très défavorisé » (adverbe + adjectif).

Nous allons tenter d'analyser le champ lexical des mots apparus en même temps et se rapportant au nom « quartier ».

Nous avons également constaté et remarqué que le segment « certains quartiers » se présente à plusieurs reprises intercalé entre deux guillemets. Cela nous renvoie vers l'utilisation des guillemets comme un processus de manifestation d'une hétérogénéité marquée : représentant soit une modalisation autonomique d'emprunt (c'est-à-dire d'un discours autre représenté dans le discours de soi), soit une modalisation autonomique interprétative (vu l'absence de glose). Rendant plus difficile l'interprétation de la modalisation autonomique en question. Nous pensons qu'il s'agit pour ce cas, d'une modalisation autonomique interprétative à valeur stéréotypique.

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

L'emploi de l'adjectif « certain » sans article, nous renvoie vers un emploi spécifique⁶⁶, par antiphrase, consistant à désigner « *quelque chose qui est à déterminer; qu'on ne veut pas déterminer* ». Dans ce sens-là, l'adjectif « certains » est toujours mis devant le nom, c'est-à-dire antéposé, tel que nous le constatons dans notre corpus : « certains quartiers ».

L'emploi du segment « certain quartier » renvoie à des quartiers qu'on ne veut pas déterminer, qu'on ne veut pas nommer, clairement, à savoir les quartiers des immigrés, plus particulièrement les musulmans. En effet, les passages où nous avons relevé le segment « certains quartiers », à proximité il y a toujours des mots qui renvoient à cette communauté. Nous pouvons facilement repérer la présence de tout un champ lexical renvoyant à cette communauté : voile (nom), islam (nom), voilée (adj.), immigration (nom).

Le mot quartier apparaît, assez souvent, pas loin des mots (dans la même phrase) : communautarisme, République, le voile, Islam.

Nous avons dans ce cas de figure des amalgames et des rapprochements que, Madame Marine Le Pen, a l'habitude de composer ensemble pour argumenter une thématique qui revient tout le temps dans ses projets politiques : l'insécurité.

Nous pouvons dire que ces quartiers, qu'on refuse de nommer, qu'on ne veut pas nommer, sont des quartiers où le communautarisme évolue, représente une menace pour la République. Cette communauté peut s'interpréter comme renvoyant à la communauté des musulmans immigrés de France.

La présence d'un certain nombre de mots, l'ordre et l'occurrence de leur apparition dans le discours, sans pour autant oublier l'instance énonciative, peut constituer une référence lors de l'interprétation et construction du sens par le locuteur.

Nous pouvons parler de la présence d'un stéréotype, d'un cliché, que Marine Le Pen, veut instaurer et diffuser dans la société française : celui de la communauté musulmane qui représente une menace pour la République française laïque, à cause du

⁶⁶ Selon le Dictionnaire de l'Académie Française en ligne ; « certains » Adjs, indéfinis.

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonomiques du corpus

communautarisme religieux et de l'islam politique qui se développe à l'intérieur de ces communautés.

Le cliché de l'immigré comme menace, comme délinquant terroriste représentant un danger pour la République française. Un individu ne respectant aucun principe de la République, à savoir la laïcité, et renvoyant à l'image du terroriste musulman, nous renvoie directement à des associations, des amalgames dont nous avons l'habitude de retrouver chez Jean-Marie Le Pen et Marine Le Pen. Les présidents (père et fille) du Front National (FN) puis Rassemblement National (RN), un parti d'extrême droite en France connu pour ses engagements et sa haine affichée et démesurée pour les immigrés de France, en général et les musulmans de France en particulier.

Pour des raisons pareilles, nous pouvons penser que le segment « certains quartiers » renvoie à une représentation négative, visant à stigmatiser en se basant sur la religion une communauté particulière de France : les musulmans issus de l'immigration.

- **Le Monde**

EX.IV.22

Elles deviennent alors la cible vers laquelle convergent toutes les ignominies nourries par les fantasmes sur les habitants de nos « quartiers » : territoires interdits soumis aux « barbus », aux caïds et aux dealers, selon l'imaginaire simpliste de ceux qui n'y vivent pas.

Mardi, devant les députés, Edouard Philippe n'a pas masqué certaines « dérives », en soulignant notamment le phénomène de déscolarisation des jeunes filles dans certains quartiers.

EX.IV.23

« Le voile est utilisé dans certaines circonstances, certains quartiers, par certains, comme instrument de revendication et de séparatisme dans la République, qu'on appelle communautarisme », a dit Emmanuel Macron.

EX.IV.24

En avril, il avait déjà dénoncé le « communautarisme qui s'est installé dans certains quartiers de la République » et annoncé qu'il serait « intraitable » face à l'« islam politique qui veut faire sécession avec notre République ».

EX.IV.25

Elles s'appellent Maheen, Latifa, Fati, Nawel, Mina, Asma ou encore Ouatania. Elles ont entre 23 ans et 64 ans, elles sont issues de la bourgeoisie, de la classe moyenne ou d'un quartier populaire.

EX.IV.26

Ils s'y attendaient, disent-ils. Pour les responsables associatifs des quartiers populaires, les représentants de la communauté musulmane et les fidèles, le drame qui a eu lieu lundi 28 octobre à Bayonne (Pyrénées-Atlantiques) –

Pour le journal le *Monde*, on trouve moins d'occurrence du mot « quartier », présenté avec ou sans guillemets.

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonomiques du corpus

• Le Parisien

EX.IV.27

Les enseignants y répondent déjà et il faut donner à la société les moyens d'y travailler davantage, par l'action socio-éducative, l'éducation populaire laïque dans les quartiers défavorisés... Quelle alternative offre-t-on aux Frères musulmans ? Supprimer les emplois aidés, comme l'a fait le gouvernement depuis deux ans, c'est donner les clés des quartiers populaires à ceux qui font du prosélytisme. Les islamistes s'y développent, les évangélistes aussi.

EX.IV.28

Dans ce quartier populaire du boulevard Victor-Hugo où l'on croise, entre autres, des aînés faisant leurs courses à l'hypermarché, des cadres sup se retroussant les manches dans des immeubles modernes et des femmes avec une poussette coiffées d'un hijab, les voix sont dissonantes sur ce sujet sensible.

EX.IV.29

En revanche, Macron a ciblé le communautarisme à l'œuvre, a-t-il dit, dans « certains quartiers » : « Le voile est utilisé dans certaines circonstances, par certains, comme instrument de revendication et de séparatisme dans la République, qu'on appelle communautarisme [...]. J'ai un problème avec une revendication qui devient politique », a-t-il martelé.

EX.IV.30

Alain Ramadier. Je suis élu au conseil municipal d'Aulnay-sous-Bois depuis 1989. Je suis donc un élu de banlieue, j'essaie d'être pragmatique. Il y a dans nos quartiers beaucoup de familles musulmanes, c'est un fait. Or, dans nos écoles, si on interdit aux mamans d'accompagner les sorties, il n'y aura plus de sortie. Ce sont elles qui s'impliquent dans la vie de l'école. Je parle bien du voile, du foulard, pas d'une burqa !

EX.IV.31

plein débat, la sénatrice Samia Ghali (ex-PS) a accueilli au Sénat une trentaine de femmes et enfants des quartiers populaires de Marseille, dont certaines mères voilées.

Pour le journal le parisien, nous avons enregistré uniquement 5 occurrences du mot « quartier ».

IV.2.1.2. Les formes marquées de l'hétérogénéité montrée

L'hétérogénéité montrée se manifeste dans le discours aussi de manière marquée, c'est-à-dire qu'elle comporte des marques nous permettons de la localiser de façon rapide et simple. Nous pouvons en dénombrer cinq types :

IV.2.1.2.1. Le discours rapporté direct

Il représente la forme canonique la plus connue de discours rapporté. Il consiste à rapporter de façon « authentique » des propos tenus par des personnes tierces ou par soi-même. Il se caractérise par l'emploi des deux points (:), guillemets (« »), phrase exclamative ou interrogative.

Ex. IV.32

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonomiques du corpus

Le Parisien, Le 17 octobre 2019, à 20h28, par François Rousseaux, Débat sur le voile : Olivier Galzi rappelé à l'ordre par LCI.

Stupéfaction de Rodrigo Arenas, co-président de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) : « comparer les uniformes SS au voile, on atteint un point Godwin quand même » a-t-il riposté en plateau. [je souligne]

Le discours autre est rapporté de façon très canonique : DD, on retrouve tous les éléments relatifs au DD, l'énonciateur ou la source : Rodrigo Arenas, les deux points et les guillemets, et le message : « comparer les uniformes SS au voile, on atteint un point Godwin quand même », la phrase introductive placée vers la fin : a-t-il riposté en plateau, que nous avons pris le soin de souligner.

Nombreux sont les exemples de ce type, nous ne pouvons pas tous les citer. Leur présence dans les textes des journalistes reflète : le souci de l'authenticité et d'objectivité des discours. Des caractéristiques majeures du discours journalistique, qu'offre le DD en étant le plus proche des propos tenus et possédant toutes les caractéristiques de la situation de l'énonciation.

IV.2.1.2.2. *Le discours rapporté indirect*

Le DI représente lui aussi une forme canonique très usée de discours rapporté. Consistant à rapporter de façon « non-authentique » des propos tenus par des personnes tierces ou par soi-même. Il se caractérise l'emploi d'une proposition subordonnée, une transposition complexe des temps et des personnes, changement des déictiques et même un changement de type de phrase.

EX.IV.33

Le Point, Le 15 octobre 2019, à 16h06, par AFP, Femme voilée: 90 personnalités demandent à Macron de condamner une "agression".

Vendredi, Julien Odoul, membre du bureau national du RN, avait demandé à ce qu'une mère d'élève qui accompagnait une sortie au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté retire son voile. Les élus du RN avaient ensuite quitté la salle, avant de dénoncer une "provocation islamiste". [Je souligne]

Il est construit comme une proposition subordonnée (introduite par "que") d'un verbe signifiant dire (avait demandé), transposition des temps (ici le plus que parfait).

IV.2.1.2.3. *La modalisation autonomique*

Ce type de forme de l'HM marquée sera développée au cours de ce chapitre, au niveau du point (IV.2.2). Nous vous renvoyons donc, à cette partie qui se consacre à l'étude

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonomiques du corpus

des modalisations autonomiques de façon détaillée. Les modalisations autonomiques sont étudiées de façon séparée, que celles-ci soient glosées ou aglosiques.

Toute fois, nous allons quand même présenter des MA avec et sans glose, balisée ou non balisée, bien sûr ; sans pour autant entrer dans les détails, que nous proposons (comme nous l'avons déjà précisé) en supra au niveau du point (IV.2.2.).

- **Modalisation autonomique sans glose, avec balisage ;**

Ex. IV.34

Le Point, Le 12 octobre 2019, à 21h56, par AFP, Un élu RN provoque un tollé en demandant à une femme d'ôter son voile.

Dans cette vidéo, on peut voir le président du groupe RN à l'assemblée régionale Julien Odoul demander qu'une femme voilée présente dans le public, accompagnatrice d'un groupe d'enfants venu de Belfort assister à l'assemblée plénière, retire son voile. Julien Odoul, par ailleurs membre du bureau national du RN, en a notamment appelé aux « principes laïques », à « la loi de la République » ou encore au règlement du conseil régional. Les élus du RN ont ensuite quitté la salle, avant de dénoncer dans un communiqué une « provocation islamiste ».

Les segments « principes laïques », « la loi de la République » et « provocation islamiste », représente des modalisations autonomiques, balisées par des guillemets en contexte de DI, avec précision de la source citée.

Le journaliste locuteur L, emprunte les mots une fois de Julien Oudoul, une autre fois, les propos des élus RN.

- **Modalisation autonomique sans glose, sans balisage ;**

EX.IV.35

Le Monde, Le 25 octobre 2019, à 2h56, par « inconnu », Souâd Ayada : « Aujourd'hui, le visible de l'islam en France est saturé par le voile et le djihad »

Un des traits de notre époque, et qui témoigne de son extrême brutalité, est d'avoir congédié cet ordre du discours où, détaché de ce que prescrivent la norme et le droit, de ce qu'autorise ou interdit la loi, l'on envisage ce qui est préférable et ce qui est souhaitable, où l'on formule des propositions qui, habitées par des valeurs et des principes, relèvent de l'examen des mœurs sans pour autant se confondre avec un discours moralisateur. Nos contemporains répugnent, en effet, à cet usage de la parole qui discute et délibère sur ce qui serait le meilleur pour notre société, dans une perspective qui met en jeu la politique, mais en un sens qui ne soit pas le clivage entre des amis et des ennemis.

Dans ce passage du journal Le Monde, du 25/10/2019, nous pouvons considérer comme préférable et souhaitable (que nous avons pris le soin de souligner) comme un

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonomiques du corpus

dire de l'emprunt, c'est-à-dire une MA d'un dire de l'emprunt. Les deux segments sont présentés sans balisage et sans glose.

Le journaliste locuteur, reprend les mots de Jean-Michel Blanquer, lors d'une émission BFM (13/10/2019). Il s'agit de débats sur la politique où Blanquer a été interrogé sur le droit de port du voile par des accompagnatrices scolaires dans les services publics.

Blanquer, avait expliqué qu'il *préférerait* qu'elles ne portent pas le voile, parce qu'il n'est pas *souhaitable* dans la société française.

Pour arriver à détecter ce dire de l'emprunt, nous nous sommes appuyés sur un dire antérieur « un déjà-dit ».

- **Modalisation autonomique avec glose, avec balisage ;**

Ex. IV.36

Le Parisien, Le 15 octobre 2019, à 14h31, par R.K., Port du voile islamique : ce que dit la loi sur les signes religieux

Il estime qu'il n'existe « aucun vide juridique » à combler. Alors que le gouvernement se divise sur la nécessité de faire évoluer la loi de 2004 sur le port du voile, notamment pour les parents d'élèves en sortie scolaire, Me Thierry Vallat, avocat au barreau de Paris, revient sur les dispositions qui encadrent aujourd'hui le port de signes religieux dits « ostentatoires ». [Je souligne]

Le mot « ostentatoires », est une MA balisée par la présence des guillemets, accompagnée d'un commentaire méta-énonciatif (dits) fonctionnant comme une glose, du type en « N dit X ».

- **Modalisation autonomique avec glose, sans balisage ;**

Ex. IV.37

Le Parisien, Le 28 octobre 2019, à 14h31, par X ? « Féministes, nous sommes solidaires avec les femmes voilées ».

Nous condamnons l'attitude selon nous irresponsable du ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, qui a invité les équipes enseignantes à décourager localement les femmes voilées d'accompagner les sorties scolaires, en dépit de leur bon droit.

Le segment « irresponsable », représente un dire de l'emprunt non-balisé, accompagné d'une glose méta-énonciative « selon nous ». Il s'agit d'une modalisation autonomique interdiscursive seconde « selon ».

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

Le dire de l'emprunt « irresponsable » est celui de Macron, qui avait qualifié le comportement des médias et des politiciens qui stigmatisaient les musulmans en faisant l'amalgame entre le port du voile et la radicalisation.

IV.2.1.2.4. Les gloses méta-énonciatives

Ce type de forme de l'HM marquée, lui aussi sera développé au niveau de ce chapitre, point (IV.2.2.1). Mais nous allons quand même citer quelques exemples, afin de permettre de mieux saisir cette notion qui est assez complexe.

Les gloses méta-énonciatives, sont un témoignage de la présence d'une non-coïncidence de l'énonciateur avec ses dires. Elles permettent à l'énonciateur de faire un retour sur ses dires ou les dires de quelqu'un d'autre.

- **Gloses méta-énonciatives**

Ex. IV.38

Le Point, Le 16 octobre 2019, à 20h23, par APF, Voile : la polémique se poursuit, deux plaintes déposées.

La gauche déplore une « stigmatisation » de la part de l'État. « Nos concitoyens musulmans en ont marre » et « ce n'est pas à l'État de stigmatiser une religion. Cette stigmatisation en réalité, c'est du racisme, disons-le clairement », a accusé sur Sud Radio le député insoumis Éric Coquerel.

Dans cet exemple du journal Le Point, du 16/10/2019, nous avons un segment de DD « ce n'est pas à l'État de stigmatiser une religion. Cette stigmatisation en réalité, c'est du racisme, disons-le clairement ». Il s'agit de discours autre dont le locuteur 1 commente explicitement son dire par la glose « *Disons-le clairement* ». Cette glose méta-énonciative permet un retour sur le dire et marque un écart dans la communication entre le locuteur et allocutaire qui n'emploient pas forcément les mêmes mots, et leur donnent des sens différents, donnant lieu à des phénomènes de non-coïncidence interlocutive.

Dans cet exemple, nous pouvons considérer l'incise : a accusé sur Sud Radio le député insoumis Éric Coquerel, comme une glose méta-énonciative introduisant un dire autre ou un discours autre (Voir le point IV.2.2.4.2.1.)

IV.2.1.2.5. *Les guillemets et autres signes typographiques*

Les guillemets, les parenthèses et les crochets sont utilisés eux aussi pour signaler une HM marquée.

Le phénomène des guillemets peut traduire « *non prise en charge au niveau de l'unité lexicale* » (Maingueneau 2014 :142).

Ex. IV.39

Le Point, Le 17 octobre 2019, à 9h59, par AFP, La femme voilée prise à partie est "une militante", selon Marine Le Pen.

Titre : La femme voilée prise à partie est "une militante", selon Marine Le Pen

On peut interpréter « **une militante** » dans ce cas là comme une MAE de l'écart entre mot-chose, doublement balisée, avec glose méta-énonciative (Selon Marine Le Pen, sous la forme X' comme l dit).

Maingueneau (2007 : 143), explique parfaitement ce cumule entre les guillemets et un modalisateur, « *qui explicite ce qui motive leur emploi [C.-à-d. les guillemets]* ».

L'usage des guillemets et du caractère gras par le journaliste, rend compte d'un double usage :

En premier, celui du discours autre signalé comme non appartenant à son propre discours, avec un renvoi à la source cité (ici Marine Le Pen), par l'utilisation d'une modalisation autonymique interdiscursive seconde « selon ».

En second, celui de la distanciation vis-à-vis des propos de M. Le Pen marquant une non-prise en charge de l'unité lexicale « **une militante** ». Nous pouvons expliquer cette non-prise en charge de l'unité lexicale, par le fait que Marine Le Pen est et représente la présidente du Front National avec toute l'idéologie qu'elle charrie, à savoir sa haine affichée à l'Islam et aux musulmans. Le journaliste ne veut pas être assimilé à des idées racistes surtout des idées venant du FN connu par ses prises de position anti-islamiste et radicalisée. L'usage d'un double balisage permet d'attirer l'attention du lecteur sur le fait que ce mot « *appartient à un univers de valeurs différent de celui partagé par la rédaction du journal et ses lecteurs* ». (Maingueneau 2007 : 144)

La seconde interprétation de la MA « une militante », peut s'interpréter comme un écart entre mot-chose prononcer par Marine Le Pen. Nous pouvons le rapprocher de la

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

forme « *X, je dis bien X* », « *une militante, je dis bien une militante* », le mot « militante » étant l'équivalent de « terroriste » chez Marine Le Pen. Pour des raisons pareilles le journaliste prend ses distances vis-à-vis de ce mot, que nous pouvons juger islamophobe.

On retrouve aussi l'usage des crochets, pour introduire des explications, une adaptation du discours autre par des reformulations :

Ex. IV.40

Le Point, Le 23 octobre 2019, à 04h02, par lepoint.fr, L'appel de 101 musulman(e)s contre le voile.

Dans cette tribune, les signataires ajoutent avoir décidé de faire entendre leur voix, car « les événements [les] obligent à prendre [leurs] responsabilités ».

Ex. IV.41

Le Point, Le 30 octobre 2019, à 17h18, par Hugo Domenach et Olivier Pérou, Immigration, laïcité... Emmanuel Macron se dévoile.

Et le président, qui avait maladroitement déclaré que « le port du voile dans l'espace public n'[était] pas [s]on affaire », accepte de finalement s'étendre sur le sujet : « Vous savez, quand on parle du voile, beaucoup de jeunes femmes qui le portent sont filles ou petites-filles d'immigrés.

Les exemples 41 et 42, représentent des cas de discours autre (présence des guillemets) introduit dans le discours de soi comme DD mais, avec une reformulation des marques de l'énonciation pour faire intégrer les discours cités au discours citant sur le plan de l'énonciation et de la syntaxe. Le journaliste donne une impression de rapporter le Dté en mode de DI, qui lui exige une adaptation des marques d'énonciation. L'énoncé « les événements [les] obligent à prendre [leurs] responsabilités » était en réalité : « les événements [nous] obligent à prendre [notre] responsabilités », et l'énoncé « le port du voile dans l'espace public n' [était] pas [s] on affaire », était en réalité : « le port du voile dans l'espace public n' [est] pas [m] on affaire ».

Nous tenons à préciser que l'emploi des crochets ; utilisé pour une fin : celle de l'adaptation des marques de l'énonciation, est absent dans le journal le parisien. Nous avons par contre enregistré deux cas pour le monde or, la majorité des cas que nous avons signal ont été collectés au niveau du journal Le Point.

Nous avons également constaté la présence d'un autre signe typographique : les parenthèses.

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

Les parenthèses, ont été également employées pour signaler l'intervention du journaliste locuteur afin d'introduire des reformulations et une adaptation des marques de l'énonciation (voir exemple 42), exactement de la même manière que les crochets dans les exemples ci-dessus.

Ex. IV.42

Le Point, Le 12 octobre 2019, à 17h30, par AFP, Un élu RN provoque un tollé en demandant à une femme d'ôter son voile

« Je me rends mardi à Belfort pour rencontrer les enfants, leurs enseignante et accompagnatrices », a-t-elle ajouté samedi dans un tweet, dans lequel elle dit s'être entretenue « longuement avec cette maman afin de lui apporter tout (son) soutien ».

Nous tenons à préciser, que nous avons fait de notre mieux afin d'exposer les formes marquées et non-marquées de l'hétérogénéité montrée séparément, afin de permettre aux lecteurs de bien, de mieux saisir ces concepts fondamentaux. En réalité, sur le plan des pratiques langagières, les formes de l'hétérogénéité montrée (marquée et non-marquée), ainsi que les phénomènes de l'HC, se combinent entre eux donnant lieu à des cumuls, sous forme de boucles réflexives provoquant des champs de non-coïncidence du dire.

IV.2.2. Analyse des « boucles réflexives » du corpus

Ce point du chapitre, prends appui sur les théories énonciatives de Jacqueline Authier-Revuz et les travaux de F. Hailon. L'analyse sera centrée sur les formes dites directes et indirectes, des cas de dédoublement énonciatif (MA) enregistrés dans notre corpus. Nous allons tenter d'analyser de façon quasi exhaustive les MA explicites avec glose (qui sont essentiellement des MA d'emprunt) ; leur présence élevée pouvant se justifier par le genre discursif journalistique, afin d'observer le sémantisme donné par ces dernières.

Nous allons par la suite, essayer d'analyser les MA sans glose, qui sont essentiellement des MA interprétatives.

IV.2.2.1. Modalisations autonymiques explicites avec gloses (MAE)

IV.2.2.1.1. Modalisations autonymiques explicites d'emprunt (MAEE)

La MAE est à distinguer des autres modes de RDA, notamment du mode du DD.

Observons les exemples suivants (A/B):

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

Ex. IV. 43A.

Le Point, Le 25 octobre 2019, Modifié le 25/10/2019 à 14:33 - Publié le 25/10/2019 à 09:01, FOG - Communisme, islamisme, antisémitisme : toujours fécond, le ventre de la bête.

On n'attend plus que le grand retour de Georges Marchais. Il y a dans l'air comme un parfum de formol. Notez, c'est normal : la CGT vient de sortir de son bocal pour lancer avec d'autres centrales des journées d'action dans les services publics. Comme disait l'un des grands sociologues du XXe siècle, « *les syndicalistes ont tellement l'habitude de ne rien faire que, lorsqu'ils font grève, ils appellent ça une journée d'action* » (Coluche)⁶⁷. [Je souligne]

Ex. IV. 43B.

Le Monde, Le 29 octobre 2019, à 11h17 - Mis à jour le 29 octobre 2019 à 11h26, Cette photo de Yassine Belattar aux côtés de femmes voilées est un photomontage. On aperçoit Yassine Belattar poser aux côtés de deux jeunes femmes voilées. L'humoriste et une des deux femmes portent chacun (*sic*) une pancarte. La première dit : « Avec vos lois démocratiques, nous vous coloniserons. » Sur la seconde, on peut lire : « Avec nos lois coraniques, nous vous dominerons. ». [Je souligne]

Dans l'exemple A, on remarque que A représente une MAE marquée par la présence de la glose méta-énonciative « *Comme disait X* » concrétisée, renvoyant à « *comme disait l'un des grands sociologues du XXe siècle* » : Coluche⁶⁸.

Dans cet exemple, « *la modalisation autonymique nous permet de superposer un emploi autonome et un usage des mots d'autrui. On cite et on se distancie en même temps* » (Rosier 2008 :36).

Rosier affirme que « *les segments mis entre guillemets sont à la fois intégrés à la phrase et mis à distance* » (2008 : ibid.). En effet, le segment « *les syndicalistes ont tellement l'habitude de ne rien ...* » est intégré au discours du locuteur journaliste comme faisant parti d'un seul bloc : le discours citant. En même temps, il est mis à distance par l'emploi de marqueurs typographiques ; ici pour notre cas : les guillemets.

Arrêtons-nous un moment sur cet exemple, le discours citant mentionne ; hors discours, une figure artistique française très célèbre en France « *comédien et humoriste Coluche* », mais pourquoi l'énonciateur physique de ce discours le qualifie de « *l'un des grands sociologues du XXe siècle* ». Quelle est la relation entre les deux ?

⁶⁷ Citation de Coluche que vous pouvez consulter sur la page web : <https://www.babelio.com/auteur/-Coluche/6005/citations>

⁶⁸ Coluche ou Michel Colucci, humoriste et comédien français. Nous reviendrons dans l'analyse et l'interprétation du même exemple sur pourquoi et comment Coluche est invoqué comme le plus grand sociologue du 20e siècle.

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

La glose méta-énonciative « *comme disait l'un des grands sociologues du XXe siècle* », exige pour son interprétation un véritable travail d'observateur mobilisant plusieurs connaissances extralinguistiques. Il s'agit d'une MAEE individuel, se réalisant sous la forme *Comme l dit X*, avec un X réalisé, d'une part et d'un dire autre « *l'un des grands sociologues du XXe siècle* », d'autre part.

Il est question des mots venus d'ailleurs, de Pierre Bourdieu⁶⁹ (lui-même grand sociologue du XXe siècle) lors d'une conférence à l'institut d'études politiques (I.E.P) en 2001. En réponse à la question d'un étudiant concernant la candidature de Coluche à la Présidentielle en 1981, Bourdieu avait répondu à la question : selon vous quel autre sociologue y-a-t-il en France ? Par Coluche.

Dans cette partie du discours, on n'arrive pas vraiment à trancher : qui est cité Bourdieu ou Coluche ? On est confus par ce jeu de mots et ses tournures discursives visant en général à brouiller les traces des instances énonciatives responsables du dire autre, ayant pour objectif la facilitation de la circulation des discours et la non-responsabilité par rapport à un dire dont le journaliste cherche à se distancier.

L'énonciateur (le journaliste), se met en position de sous-énonciation par rapport à deux autres énonciateurs, à savoir Bourdieu et Coluche, choisissant de s'exprimer sous les mots des autres, pour des raisons soit argumentatives ou rhétoriques. L. Rosier parle d'une stratégie discursive, qu'elle nomme *modestie énonciative*, qui du point de vue social valorise l'énonciateur Journaliste, par sa connaissance et sa capacité à dire « *la bonne citation au bon endroit* ».

Or, l'exemple B représente une forme canonique, c'est-à-dire un type de discours rapporté classique bien identifié, en l'occurrence le DD. La présence des deux points (:), des guillemets (« ») et du verbe de parole sont les marques qui le caractérisent. Le discours représenté est repris de manière intégrale, c'est-à-dire que les propos du locuteur cité sont repris mot-à-mot par le locuteur citant. On distingue clairement deux discours ; un discours citant et un discours cité.

⁶⁹ Vous pouvez retrouver l'intervention de P. Bourdieu sur la page : <https://www.youtube.com/watch?v=f93Qox0-dSU>, consulté le 17/07/2022 à 20h47.

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonomiques du corpus

Ce discours mobilise le principe de la récursivité, dans la mesure où le locuteur-journaliste reprend en intégralité le discours de « deux jeunes femmes », intégré à son discours par le moyen des marques canoniques relatives au discours rapporté direct.

IV.2.2.1.1.1. Modalisations autonomiques stéréotypiques

IV.2.2.1.1.1.1. Les formes en N dit X

Dans les exemples ci-dessous, nous sommes face à des formes qu'Authier-Revuz nomme «*formes explicitement métalinguistique*». Dans ces cas, la MA passe par des formes comportant l'autonyme X', «*disant quelque chose – de l'ordre du commentaire, de l'explication, du jugement, ...- à propos du dire de X.* » (Authier-Revuz 1995 :119).

Ex. IV.44

Le Parisien, Le 15 octobre 2019 à 14h31, modifié le 15 octobre 2019 à 20h19, Port du voile islamique : ce que dit la loi sur les signes religieux

Alors que le gouvernement se divise sur la nécessité de faire évoluer la loi de 2004 sur le port du voile, notamment pour les parents d'élèves en sortie scolaire, Me Thierry Vallat, avocat au barreau de Paris, revient sur les dispositions qui encadrent aujourd'hui le port de signes religieux dits «ostentatoires».

Dans cet exemple, la glose «*dits*» est placée entre l'autonyme «*ostentatoires*» et *signes religieux* renvoyant à un «*déjà-dit*» d'avant comme «*représentation méta-énonciative de la stéréotypie*» (Hailon 2011 : 74). Le locuteur, par cette glose, commente explicitement son dire en train de se faire sur *sa nature doxique*. Le propos est donc opacifié dans le dire par un retour de la forme signifiante.

Le syntagme «*signes religieux ostentatoires*», se trouve dissocié par la glose méta-énonciative *dits*. Le locuteur déconstruit une lexicalisation à propos d'un dire commun *signes religieux ostentatoires*, en sous-entendant que les signes religieux ne sont pas toujours et obligatoirement ostentatoires. L veut défaire un cliché doxique, celui de signes religieux ostentatoires, c'est-à-dire déconstruire, défaire l'idée selon laquelle les signes religieux mettent en valeur de façon excessive des croyances et des pratiques religieuses se manifestant à travers certaines idéologies non conformes au vivre en commun.

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonomiques du corpus

D'après Hailon (2011 : 74), «*la glose "dits" est de nature à défaire le cliché*» des signes religieux ostentatoires⁷⁰. Pour lui, c'est un «*terme de la doxa*» qui désigne le voile islamique, en particulier. La stéréotypie du voile islamique en tant que signe ostentatoire religieux, véhiculant le non-respect de la laïcité, symbole de radicalisation se dissout par le locuteur par l'emploi de la glose méta-énonciative *dits*, encore par l'utilisation d'un signe typographique : *les guillemets* pour l'autonyme «*ostentatoire*», marquant une prise de distance avec ce dire autre qui n'est pas son dire. Un point de vue autre qu'il n'est pas censé partager, même si cela relève d'un dire communément partagé par la doxa.

EX.IV.45

Le Point, Modifié le 25/10/2019 à 15:24 - Publié le 22/10/2019 à 20:30, Nicolas Cadène, figure controversée de la laïcité

Le débat sur la laïcité n'est pas nouveau. Il était même bien plus virulent au début du XXe siècle, notamment après l'affaire Dreyfus qui avait cristallisé la haine des catholiques *dits* concordataires, qui souhaitaient à tout prix défendre les privilèges de l'Église catholique : « Les gens oublient qu'il y avait un climat de haine terrible en 1905. Les propos antisémites, anti-protestants, anti-francs-maçons étaient légion à cette époque », rappelle Nicolas Cadène avec son accent nîmois.

EX.IV.46

Le Monde, Publié le 29 octobre 2019 à 16h20 - Mis à jour le 29 octobre 2019 à 16h38, « C'est par l'inclusion des mères voilées que nous lutterons contre le communautarisme »

Au contraire, la droite *dite* républicaine s'est emparée du sujet pour demander une loi interdisant aux femmes de porter le voile lors de sorties scolaires, et la majorité présidentielle se divise sur le sujet.

Pour les exemples : 45 et 46, il s'agit de même cas que dans l'exemple proposé précédemment. Il est question d'une stéréotypie de nature doxique mais, les MA «*concordataires*» et «*républicaine*» ne sont pas segmentés comme pour «*ostentatoires*» qui est mis entre guillemets. Le locuteur opère une énonciation par détour métalinguistique pour défaire une stéréotypie d'un dire «*déjà-répété*» renvoyant à un «*ailleurs de la nomination*»; sans que cet ailleurs discursif soit préciser, par rapport à un dire (ici-maintenant).

Dans les exemples que nous venons de citer supra, le locuteur veut à travers les gloses méta-énonciatives signaler explicitement une inadéquation des dénominations des

⁷⁰ Du terme ostensible, il désigne ce qui est visible et mis en valeur de façon excessive, le terme ostentatoire désigne quelque chose qui est non seulement visible mais qui cherche au surplus à attirer l'attention. <https://www.cadremploi.fr/editorial/conseils/droit-du-travail/detail/article/la-religion-au-travail-quelles-sont-les-limites.html>.

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

autres, qui pour lui ne correspondent pas au réel. Pour le locuteur, «*les mots de l'autre ne disent pas la réalité des choses, ils donnent une représentation fausse du réel*» (Hailon 2011 :79). Selon Hailon, il s'agit d'un «*interdiscours doxique*» pris en «*défaut de mal nommer* ».

Nous avons également recensé la présence de formes «*explicitement métalinguistique*» (Authier-Revuz 1995 : 119), comportant un autonome X' ou Y', se réalisant dans le commentaire comme *ce que l appelle X'*. Il s'agit d'un mode d'émergence du mot d'ailleurs associé aux mots de soi, le X est renvoyé à un « dit ailleurs » sans spécifier la source de ce dit.

Authier-Revuz (1995 : 123) s'explique à propos de :

« cette configuration du dédoublement méta-énonciatif où la nomination ne s'accomplit que par le détour de la représentation de l'association mot-chose qui la fonde : là où la relative déterminative (on ce ou moins souvent en N) que j'appelle X' suspend déjà le caractère absolu de la nomination par le simple fait de sa représentation, cette forme que l appelle X', renvoyant au même éventail de valeurs que comme dit l, suspend en outre l'implication de l'énonciateur dans un acte de nomination qui s'accomplit sur le mode de la représentation d'une nomination effectuée ailleurs. Outre la variété de ses "ailleurs", ces formes parcourent le champ non inventorable des jugements de l'énonciateur sur l'adéquation de X au référent » (Authier-Revuz 1995 :123).

EX.IV.47

Le Point, publié le 24/10/2019 à 21:55, par AFP, Macron tranche sur le voile dans l'espace public: "Ce n'est pas l'affaire de l'État".

« Le voile est utilisé dans certaines circonstances, certains quartiers, par certains, comme instrument de revendication et de séparatisme dans la République, **qu'on appelle** communautarisme », a dit Emmanuel Macron.

EX.IV.48

Le Point, Publié le 17/10/2019 à 09:59, par AFP, La femme voilée prise à partie est "une militante", selon Marine Le Pen.

La mère voilée prise à partie vendredi par l'élu RN Julien Odoul a décidé de porter plainte à Dijon et à Paris, a annoncé mercredi le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF). "Aujourd'hui, j'ai une opinion négative de **ce qu'on appelle la République**", avait déclaré cette femme dans un entretien accordé au CCIF, qui entend avec d'autres associations se porter partie civile à ses côtés.

Les segments autonomes X, des formes dites par détour métalinguistique, sont renvoyés à un « dit ailleurs » par rapport à un dire hic et nunc, c'est-à-dire un dire ici et maintenant, sans pour autant spécifier la source.

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

Les autonymes « X' » : « communautarisme » et « République » représentent des « dits ailleurs ». Dans l'exemple 47, Macron fait appel à un dire qui ne lui est pas propre. Cette énonciation s'accomplit sur le mode de « *la représentation d'une nomination effectuée ailleurs* », donc elle suspend l'implication de l'énonciateur dans cet acte de nomination.

Même analyse pour l'exemple 48, la femme qui parle de « République », nomme la chose mais ne s'implique pas dans cette nomination. Pour elle, il y a une inadéquation dans cette nomination, il y a un décalage entre la chose nommée et le référent, ou le réel. La nomination « République » pour cette femme ne correspond pas au réel. Pour cette femme, victime d'une agression raciste par le parlementaire Julien Oudoul, la République française incarnant les valeurs de liberté, égalité et fraternité se trouve dissipée, donc pour elle la nomination « République » n'est plus valable pour elle.

Nous avons rencontré aussi des cas (exemples 49 et 50), que Authier-Revuz nomme ou appelle :

- **Formes diverses, non phrastiques, de la succession de X et de l'autonyme X'.**

EX.IV.49

Le Point, Publié le 17/10/2019 à 20h30, par Hugo Domenach, Julien Odoul : l'opportunisme dévoilé.

« Le geste de Julien Odoul fait de lui un lanceur d'alerte *(sic)*. Depuis quatre jours, on débat d'une réalité que d'aucuns auraient voulu cacher », assure Jean Messiha, membre du bureau politique et lui aussi coutumier des formules-chocs sur les plateaux de télévision.

EX.IV.50

Le Parisien, Publié le 21/10/2019 à 17h31, par A.A, Meaux : enquête ouverte après les menaces d'un agent municipal sur une femme voilée.

Le cliché, qui fait polémique à Meaux, n'est pas daté. On n'en connaît ni le contexte, ni la source, ni l'authenticité. Il semble pris sur la place de la République à Paris. On y voit une femme brandir une pancarte portant l'inscription « Française, musulmane et voilée, si je vous dérange, je vous invite à quitté *(sic)* mon pays ».

IV.2.2.1.1.1.2. Formes en X', selon l'expression consacrée ou en X', comme on dit

Nous n'avons relevé qu'un seul exemple en « X', comme on dit »

EX.IV.51

Le Point, Le 25 octobre 2019, Modifié le 25/10/2019 à 14:33 - Publié le 25/10/2019 à 09:01, FOG - Communisme, islamisme, antisémitisme : toujours fécond, le ventre de la bête.

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonomiques du corpus

[...] Comme disait l'un des grands sociologues du XXe siècle, « les syndicalistes ont tellement l'habitude de ne rien faire que, lorsqu'ils font grève, ils appellent ça une journée d'action » (Coluche)⁷¹. [Je souligne]

L'exemple 51, représente une forme d'emprunt en X', avec un commentaire explicite « Comme on dit » de l'autonyme X', tout en précisant la valeur stéréotypique de l'emprunt.

IV.2.2.1.1.2. Modalisation autonymique d'emprunt explicite individuel ou collectif

Modalisation autonymique d'emprunt individuel ou collective, il s'agit dans ce cas-là d'une modélisation interdiscursive. Dans le cas de la modalisation individuelle ou collective, l'emprunt réfère en général soit à un énonciateur en particulier, soit à un groupe d'énonciateur. Il est exprimé en X', *comme l dit*.

Nous citons quelques exemples que nous avons relevés dans les trois supports à savoir : *Présent, Point et le Monde*.

Nous avons rencontré dans notre corpus plusieurs exemples, le nombre élevé de ce type de MAE, peut être dû principalement au genre journalistique qui rapporte non seulement les événements mais, aussi les paroles d'autres personnes.

Nous avons pris le soin de citer ; dans chaque support, les différentes gloses méta-énonciatives, introduisant le dire de l'emprunt renvoyant à une source énonciative bien déterminée individuelle ou collective. Nous allons par la suite choisir les exemples les plus pertinents, pour en proposer une analyse.

- ***Le journal Le Point***

1. Comme la rappeler plusieurs fois la justice ;
2. Comme la rappeler Édouard Philippe ;
3. Comme le rappelle Francette Popineau ;
4. Comme le répète à l'envie le Premier ministre Édouard Philippe ;
5. Comme le rappelle sur Twitter Nicolas Caden.

- **Le journal Le Monde**

⁷¹ Citation de Coluche que vous pouvez consulter sur la page web : <https://www.babelio.com/auteur/-Coluche/6005/citations>

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

6. Comme la rappeler Monsieur Philippe ;
7. Comme l'avait fait savoir, en pleine séance, le président du conseil régional ;
8. Comme le reconnaît un soutien du chef de l'État ;
9. Comme il l'a déclaré Mercredi (en référence au chef de l'État) ;
10. Comme l'aurait souhaité le philosophe Jürgen Habermas ;
11. Comme l'on rappelait de nombreux observateurs.

- **Le journal Le Parisien**

12. Comme la rappeler Édouard Philippe ;
13. Comme le rappel assez rapidement Marie-Guite Dufay ;
14. Comme le rappel Tom Riou, avocat expert en droit public ;
15. Comme cela était rapporté dès samedi dernier par le Monde.

Les exemples que nous avons cités ci-dessus, montrent le nombre important de MAEE individuelles ou collectives. Nous pouvons en dénombrer trois manières de renvoi, il s'agit d'un renvoi à une source énonciative bien déterminée et bien connu du grand public (Cas des exemples 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13 et 14).

Nous avons aussi constaté le renvoi à des instances énonciatives abstraites (Cas l'exemple 15 : le renvoie au journal Le Monde et l'exemple 1 : renvoi à une instance énonciative abstraite étatique la justice)

Nous avons aussi constaté un renvoi à des collectivités énonciatives comme dans l'exemple 11 « *les nombreux observateurs* ».

Nous allons examiner ensemble, deux exemples, qui ont attirés notre attention :

- **MAEE collective**

EX.IV.52

Le Monde, Publié le 29 octobre 2019 à 16h20, par Jean-Rémy Hochmann, « C'est par l'inclusion des mères voilées que nous lutterons contre le communautarisme »

Ainsi, comme l'ont rappelé de nombreux observateurs, rien dans la loi n'interdit à une maman voilée d'accompagner une sortie scolaire. [Je souligne]

Le segment représenté que nous avons souligné « *rien dans la loi n'interdit à une maman voilée d'accompagner une sortie scolaire* » et parfaitement intégré sur le plan syntaxique et énonciatif au dire de L (journalistes).

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

Le segment est accompagné par une glose « *comme l'ont rappelé de nombreux observateurs* » montrant de façon explicite l'emprunt à un l. Il s'agit dans ce cas-là, d'une MAEE de l'usage d'un dire d'une collectivité dénonciateur : ici représentée par les observateurs.

Le journaliste-locuteur parle en utilisant, en reprenant les mots *des observateurs* sans les signaler (l'emprunt habituellement est intercalé entre deux guillemets). Il « *fait entendre leur voix dans son dire* » (Hailon 2011 : 83). Dans ce cas, la voix *des observateurs*, vient contredire les dires de Julien Oudoul (qui avait demandé de faire sortir une femme voilée de l'hémicycle lors d'une sortie scolaire).

Le journaliste désire apporter un soutien à cette mère qui est complètement protégé par la loi, qui lui permet et ne lui interdit nullement pas d'accompagner les enfants en sortie scolaire tout en étant voilée. Donc, de renforcer encore une fois l'idée que le député RN était dans le tort et de pointer du doigt les idées racistes et islamophobes soutenues par le FN.

- **MAEE individuelle**

EX.IV.53

Le Parisien, Publié le 16 octobre 2019 à 09h17, par AFP, "Sans mamans voilées, pas de sorties scolaires": le terrain loin du débat politique.

[...] Parents, profs, enseignants s'accordent à reconnaître que l'école a avant tout besoin de "sérénité", **comme le rappelle Francette Popineau**, secrétaire générale du Snuipp-FSU (le premier syndicat du primaire). [Je souligne]

L'exemple 53 est un cas de MAEE individuel, nous constatons que le segment « sérénité » est complètement intégré syntaxiquement et énonciativement dans le dire de L. Le segment en question est commenté par une glose explicite de l'emprunt « *comme le rappelle Francette Popineau* ». Le locuteur L parle avec les mots de l Francette Popineau. Le segment « sérénité » représente un MAEE de l'usage de dire individuel, d'un énonciateur bien identifié, dont la source est bien signalée, celui de la secrétaire générale du Snuipp-FSU (le premier syndicat du primaire).

« Sérénité » est intercalée entre guillemet, il est modalisé, comme étant un mot étranger, un dire autre. Le passage par le dire de Mme la secrétaire générale du syndicat de primaire renforce la parole du journaliste L, lui permettant de « Façonner

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

un discours de vérité » (Hailon 2011 : 83), celui d'un climat de calme et de tranquillité au sein de l'école, et non pas un climat de tension et d'agitation suite à des affaires comme celle du port du voile à l'école.

Nous avons également rencontré des exemples de MAEE individuel ou collectif commentées par la glose méta énonciative « *selon les propos de l* », différents exemples ont été relevés :

- **Le journal Le Point**

1. Selon la vidéo complète de l'assemblée plénière ;
2. Selon un sondage Ifop;
3. Selon une source IREM;
4. Selon lui;
5. Selon les informations du Parisien;
6. Selon Marine Le Pen;
7. Selon des chercheurs;
8. Selon M. Ferhat;
9. Selon l'auteur de manifeste métaphysique ;
10. Selon M. Bauberot ;
11. Selon Blanquer ;
12. Selon un de ses proches.

- **Le journal le Monde**

13. Selon les informations du monde ;
14. Selon un proche, par les propos du député LRM ;
15. Selon Boubakeur ;
16. Selon le président du service départemental d'incendie et de secours (SDI) de l'Oise ;
17. Selon Le Parisien ;
18. Selon un participant à ce dîner ;
19. Selon Jean-Rémy Haussmann, psychologue du développement.

- **Le journal Le Parisien**

20. Selon le monde ;

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonomiques du corpus

21. Selon vous (en référence à Laurence Rossignol)
22. Selon le journal Libération ;
23. Selon le récit des forces de l'ordre ;
24. Selon une source proche du dossier ;
25. Selon les policiers ;
26. Selon certains ;
27. Selon le parquet de Bobigny ;
28. Selon la mairie.

Comme vous pouvez le constater, nous avons différentes gloses méta-énonciatives, envoyant à des MAEE de l'usage d'un dire d'une collectivité d'énonciateur (exemples 22, 38, 40 et 41), ou un énonciateur bien identifié (exemple 19, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 29, 30, 31, 33, 34 et 36), le reste des gloses renvoient à des instances abstraites ou non identifiables. Nous allons tenter d'analyser l'exemple du journal Le Monde, du 30/10/2019 et du 16/10/2019 :

EX.IV.54

Le Monde, du 30 octobre 2019, « Après l'attaque de Bayonne, l'inquiétude des musulmans français »

La réunion avait pour objectif de « voir comment nos concitoyens dont la religion est l'islam peuvent vivre tranquillement leur religion en respectant absolument toutes les lois de la République », **selon les mots du chef de l'Etat**, dans un entretien accordé à RTL.

Le segment du discours cité « *voir comment nous concitoyens dans la religion et l'islam peut vivre tranquillement leur religion on respectant absolument toutes les lois de la République* » et explicitement désigné comme un segment de l'emprunt. Il est doublement balisé, il est intercalé entre deux guillemets et présenter en italique.

Le segment est accompagné d'un commentaire « selon les mots du chef de l'État », complètement et parfaitement intégré syntaxiquement et énonciativement au discours de l'énonciateur ou le discours citant. La glose méta-énonciative « selon les mots du chef de l'État » représente un commentaire qui « *semble être ainsi propre à la manière de dire du chef de l'État* ».

EX.IV.55

Le Monde, Publié le 16 octobre 2019 à 09h40, par AFP, Une sortie scolaire annulée à Creil en raison d'une accompagnatrice voilée.

Plus tard dans la journée de lundi, **selon le président du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de l'Oise, Eric de Valroger**, un officier, qui « *pensait*

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonomiques du corpus

bien faire », a refusé l'accès de la caserne à une seconde femme qui portait « *un voile simple, un hijab* », annulant cette fois-ci la visite d'un second groupe d'élèves de maternelle. Cela s'est fait, selon *le Parisien*, après l'aval donné par la directrice de l'école au téléphone.

Dans cet exemple, les segments « *penser bien faire* », « *un voile simple, un hijab* » sont exprimés sous leur forme explicite, avec glose « selon le président du service départemental d'incendie et de secours SDIS de l'Oise, *Éric de valroger* ».

La seconde glose méta-énonciative « selon *Le Parisien* » est suivie d'un discours rapporté mais, non balisé (après Laval donnée par la directrice de l'école au téléphone), parfaitement intégré syntaxiquement et énonciativement au discours citant.

IV.2.2.1.1.3. Modalisation autonome explicite (MAE) de l'écart montré entre le mot et la chose

Nous avons enregistré un cas de MAE de l'écart entre (mot-chose) mais non balisée, le mot voile est accompagné d'un commentaire explicite du retour dans le dire (je parle bien du). Ce « retour sous la forme d'un commentaire explicite est de nature à spécifier l'adéquation dans le processus de la nomination » (Hailon 2011 :87).

EX.IV.56

Le Parisien, Publié le 29 octobre 2019 à 16h05, par Thomas Poupeau, Port du voile en sortie scolaire : un député LR de Seine-Saint-Denis s'oppose à l'interdiction Alain Ramadier. [...]. Or, dans nos écoles, si on interdit aux mamans d'accompagner les sorties, il n'y aura plus de sortie. Ce sont elles qui s'impliquent dans la vie de l'école. Je parle bien du voile, du foulard, pas d'une burqa !

Selon Authier-Revue (1995 :557), ce type de figure de la nomination correspond à ce qu'elle appelle *une figure de la contrainte du vrai*, une figure de la nomination obligée. Il s'agit dans ce cas-là de la nomination juste, du *voile/foulard* s'opposant à la nomination fautive : celle des autres automatiquement, c'est-à-dire s'opposant au mot *burqa*.

Le mot *burqa* représente la tenue portée par les femmes islamistes, intégristes, radicalistes renvoyant directement à l'islamisme et au terrorisme.

Le mot voile/foulard, se présente avec un renvoi à un énonciateur : Alain Ramadier, c'est-à-dire avec glose mais méta-énonciative. Il s'agit dans ce cas-là d'une modalisation autonome interdiscursive.

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

Sur le plan lexical, le mot *burqa* renvoie à un mot socialement chargé de représentations négatives renvoyant à la tenue portée par les femmes qui adhèrent à un islam radical, renvoyant ainsi à un islamisme radical, renvoyant à son tour au terrorisme islamiste. Or que le mot *voile ou foulard* renvoie socialement à un foulard porté par des femmes qui n'adhèrent pas à un islamisme radical, au contraire il est revendiqué par des musulmanes qui adhèrent à un islam dit modéré.

IV.2.2.2. Modalisations autonymiques sans glose ou aglosique (MAEA)

Nous avons pu détecter la présence de plusieurs exemples, dont nous avons pris le soin de relever et d'interpréter.

IV.2.2.2.1. Modalisations autonymiques interprétatives

Selon Hailon, l'analyse des effets de sens de ce type de modalisations « *permet de rendre compte de l'effcience de la mise à distance dans l'énonciation, c'est-à-dire ce par rapport à quoi les locuteurs-journalistes s'identifient et ceci pour accord ou pour désaccord avec les représentations en cours.* » (Hailon 2010 :324).

IV.2.2.2.1.1. Modalisation autonymique interdiscursive sans gloses (MAIE)

Il s'agit généralement d'une MAE, sans commentaire méta-énonciatif, avec balisage.

IV. 2.2.2.1.1.1. Modalisation autonymique allusive

De nature interdiscursive, fait discursif d'un dire de l'emprunt, difficilement ; repérable du fait qu'elle est non explicite, puisqu'elle se présente sans glose et sans aucune balise. Elle relève des mots d'ailleurs, des mots de l'autre, du jeu ou des jeux que le locuteur L en fait on peut faire des mots des autres.

EX.IV.57

Le Monde, Le 28 octobre 2019 à 17h32, par X, « Féministes, nous sommes solidaires avec les femmes voilées »

Or nous assistons au contraire depuis cet incident à des discours honteux assimilant les femmes voilées aux criminels islamistes ou à ceux qui portaient jadis des uniformes nazis. Nous avons vu M. Odoul invité sur d'innombrables plateaux, et les femmes voilées quasi nulle part. Quitte à réaffirmer l'évidence, ces femmes, nos collègues, nos voisines, nos amies, sont des êtres humains à part entière, douées d'empathie, horrifiées comme chacun par la violence des attentats, et évidemment incapables d'enfoncer un couteau dans la chair de quelqu'un ou même de s'en réjouir.

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

En référence à Hailon (2001 : 162-163), uniformes nazis, peut être envisagée selon « *les traits historiques de la langue empruntée* » comme une modalisation autonymique « *chronotype* ». Uniformes nazis peut être interprété comme une modalisation interdiscursive de la forme du « *dit ailleurs, en d'autres lieux, à d'autres époques, prise dans le champ de la mémoire discursive historique* ».

Interprétativement « uniformes nazis » comme on disait à l'époque Nazie, faisant référence à l'époque de l'Allemagne Nazie vers les années 1920. Il pourrait s'agir d' « *un retour polémique aux représentations* » de l'Allemagne Nazie, qui semait l'effroi dans toute l'Europe par son idéologie de dictature totalitaire. Il y a un rapprochement pour dire que les femmes vêtues de voile islamique, leur tenue provoque en Europe une sensation identique (le fait de terroriser) que celle provoquée par les Nazis qu'on pouvait reconnaître et distinguer par leur tenue militaire Nazie.

Le segment « uniformes nazis », est présenté dans cet extrait sans guillemets, pleinement assumé par son énonciateur. Nous savons pertinemment que le segment en question nous renvoie à une période peu glorieuse de l'Histoire de toute l'humanité : la première et la deuxième Guerre Mondiale.

Le journaliste-locuteur, qui est inconnu pour cet article, n'a pas le droit de mentionner « uniformes nazis » sans guillemets. Hailon (2002 :13) confirme que le journaliste ou « *Le journal n'a pas à reproduire systématiquement et sans guillemets ce langage associatif ou militant.* ».

Le segment « uniformes nazis » est une expression qui charrie des sens très péjoratifs, renvoyant aux crimes commis par l'Allemagne Nazie et ses alliés contre l'humanité. « Uniformes nazis » est chargé de représentations négatives sur le plan social, dans le monde entier.

Le fait de reprendre cette expression par le journaliste sans aucune distance « guillemets » insinue, qu'il y a un partage de point de vue : celui de la non gravité des actes commis par les nazis.

L'extrait du 28/10/2019 qui polémique sur le phénomène du port du voile, présente le segment « uniformes nazis » sans balisage. Le journaliste-locuteur dans ce passage fait

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

référence aux propos du journaliste Olivier Galzi sur LCI lors d'un débat sur le port du voile ; où il dénonce des « discours honteux », assimilant le voile des femmes musulmanes à l' « uniforme SS ».

Le journaliste Olivier Galzi dérive et dresse un dangereux parallèle entre le voile et « l'uniforme nazi ». Nous avons un emploi par allusion du segment « uniforme nazi » par rapport au « voile islamique ».

Nous avons comptabilisé dans les textes des supports de la recherche : Le Point, Le Monde et Le Parisien, en tout six (6) occurrences de l'expression avec la morphologie « uniforme nazi », sans balisage. Les cinq autres occurrences, sont présentées balisées, avec la morphologie « uniforme SS ».

Notre attention a été attirée par le dernier segment de ce même paragraphe, plus précisément le passage que nous avons souligné :

Quitte à réaffirmer l'évidence, ces femmes, nos collègues, nos voisines, nos amies, sont des êtres humains à part entière, douées d'empathie, horrifiées comme chacun par la violence des attentats, et évidemment incapables d'enfoncer un couteau dans la chair de quelqu'un ou même de s'en réjouir.

Lors d'une lecture superficielle de ce segment, tout semble « normal », il s'agit d'un journaliste-locuteur qui prend la défense d'un groupe de femme « voilée », qu'il nomme et qu'il désigne clairement : « nos collègues, nos voisines, nos amies ». Après un examen minutieux des structures de surfaces nous pouvons observer la présence d'un racisme latent.

Nous pouvons interpréter le segment en question en nous référant aux travaux de Monica Colombo et John Richardson (2012 : 119-136) développés dans leur article : *identité nationale et insécurité dans le discours anti-immigration : une analyse de la propagande visuelle du Front national*.

Les deux auteurs traitent de la représentation de l'immigré dans les discours du Front national. Ils expliquent comment l'immigré qui est un étranger va se transformer et passer pour un ennemi on se basant sur un principe qu'il nomme « *in-group* » et « *out-group* », c'est-à-dire on va essayer de déterminer ceux qui font partie du groupe (un groupe bien déterminé généralement dominant) de ceux qui en sont exclus (un groupe généralement dominé), développant ainsi une idéologie raciste suprématiste.

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

Si l'on remarque le « in-group » que le journaliste nomme pour déterminer et désigner ces femmes voilées, on peut remarquer qu'il nomme particulièrement trois catégories bien déterminées. Il s'agit pour le journaliste de « ses collègues, de ses voisines et de ses amies ». Le journaliste ne cite nullement « nos épouses, nos filles, nos mères ou encore nos sœurs », c'est-à-dire le reste du groupe, qui est le « out-group ».

Implicitement le journaliste détermine un groupe qui est le groupe « des collègues, des voisines et des amies » - qu'on peut ici facilement interpréter par les femmes de confession musulmanes, parce que pour lui en tant que Français natif de confession chrétienne, il est quasiment impossible ou même impensable que sa mère, sa fille, sa sœur ou même son épouse font partie de cette catégorie de femmes voilées.

Il a délimité qui sont les femmes voilées pour lui, il y a un groupe de femmes voilées et un autre qu'il n'a pas cité : automatiquement qui sont des femmes non voilées, c'est-à-dire les femmes françaises de confession chrétienne. Donc, implicitement, nous pouvons dire qu'il s'agit d'une insinuation de la part de l'auteur à une ethnicisation et racialisation sur un fond religieux « chrétienne/musulmane » d'un conflit social : le port du voile.

Dans certains cas, le segment est présenté et représenté comme une modalisation autonymique interdiscursive de l'emprunt comme dans les passages :

EX.IV.58

« Est-ce qu'il n'est pas là, justement, le problème, la difficulté, est-ce qu'il ne faudrait pas le déplacer et dire : c'est pas un signe religieux qu'on veut interdire ou étendre l'interdiction d'un signe religieux. C'est un signal politique, comme on interdit un uniforme SS, tout simplement, voilà. » [MA interdiscursive d'un dire de l'emprunt sans glose]

EX.IV.59

Stupéfaction de Rodrigo Arenas, co-président de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) : « comparer les uniformes SS au voile, on atteint un point Godwin quand même » a-t-il riposté en plateau. [MA interdiscursive d'un dire de l'emprunt avec glose, représentée par l'incise : a-t-il riposté]

« La question du port du voile, tout comme celle de l'uniforme, est une arlésienne des débats parlementaires », constate l'historien de l'éducation Claude Lelièvre, qui y voit « une technique d'agitation politique pure », sous-tendue par « l'idée de remettre de l'ordre dans l'école ». [MA interdiscursive d'un dire de l'emprunt avec glose, représentée par l'incise : constate l'historien de l'éducation Claude Lelièvre]

Dans les autres cas, le segment est représenté comme modalisé en « X », comme dans le titre :

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonomiques du corpus

EX. IV.60

Titre : Le journaliste a dérapé en comparant l'interdiction éventuelle du voile à celle du port de « l'uniforme SS ».

EX. IV.61

Mauvaise passe pour LCI. Mercredi matin, lors d'un débat sur le port du voile, le journaliste Olivier Galzi a dressé un parallèle entre le voile et « l'uniforme SS », après avoir diffusé un extrait du discours d'Emmanuel Macron sur la laïcité.

Hailon (2002 : 17) conclue, en ce qui concerne le « *travail de resémantisation des représentations se fait à travers la substitution et la mise en évidence des désignations identitaires et par l'établissement d'un racisme implicite construit sur la dualité identité/altérité nationale* ».

Pour notre exemple, il y a substitution entre « uniforme SS » et « femme voilée ». Ce qui laisse à comprendre qu'il y a une représentation raciste de la femme voilée, comme terroriste, puisque les nazis étaient équivalents aux terroristes de « daech », ils ont en commun un point : leur barbarie et leur actes barbares vis-à-vis de l'humanité.

IV. 2.2.2.1.1.2. Modalisation autonomique semi-allusive

Considérant ensemble un exemple de modalisation autonomique semi-allusive. Il s'agit d'un discours de, Monsieur le Président Emmanuel Macron, qu'il avait prononcé suite à l'incident provoqué par Julien Oudoul, provoquant le relancement de l'affaire du port du voile dans les espaces publics et la volonté de sa généralisation aux services publics.

Nous interprétons ce passage comme une modélisation discursive d'un dire de l'emprunt non explicite, à des mots d'ailleurs, signalée avec des balises.

Ex. IV.62

Le Point, Le 30 octobre 2019 à 17h18, par Hugo Domenach et Olivier Pérou, Immigration, laïcité... Emmanuel Macron se dévoile.

« Vous avez des gens qui ne sont pas intégrés, qui sont en sécession de la République »

Macron explique dans *Valeurs actuelles* cette tendance par « plusieurs phénomènes qui se mélangent », notamment l'échec du modèle d'intégration : « Vous avez des gens qui ne sont pas intégrés, qui sont en sécession de la République, qui se moquent de la religion mais l'utilisent pour provoquer la République. Vous avez typiquement, dans certains quartiers, beaucoup de jeunes filles qui mettent des voiles parce que ça embête le monde. Elles sont petites-filles de l'immigration, mais leurs grands-mères ne portaient pas le voile en arrivant en France. ». [Je souligne- je mets en gris]

EX. IV.63

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

Le Monde, Le 30 octobre 2019 à 15h57, par Le Monde, Immigration, communautarisme, voile : Macron s'explique dans « Valeurs actuelles ».

« L'otage de deux périls qu'il faut éviter »

Revenant sur la polémique du voile, relancée par un élu du Rassemblement national, le 11 octobre, et qui a déchiré jusqu'à sa majorité, Emmanuel Macron estime dans l'article que l'on « a été pendant quinze jours l'otage de deux périls qu'il faut éviter : le communautarisme et le Rassemblement national, voilà pourquoi je n'ai pas voulu rentrer là-dedans ».

« Quand on parle du voile, beaucoup de jeunes femmes qui le portent sont filles ou petites-filles d'immigrés, elles ne viennent pas d'arriver », ajoute-t-il. A ses yeux, « c'est l'échec de notre modèle [d'intégration par l'économie] qui se conjugue avec la crise de l'islam », qui « conduit à des formes très dures d'islam politique ». [Je souligne]

Considérons les deux extraits ci-dessus, celui du journal Le Point, du 30/10/2019 et celui du journal Le Monde de la même date. Les deux articles rapportent les propos de M. Macron, concernant l'affaire du port du voile islamique en France. On a comme une impression que les deux articles communiquent entre eux, qu'il y a comme un écho concernant l'usage des segments « jeunes filles » et « jeunes femmes ».

Ils sont utilisés pour désigner les musulmanes maghrébines issues de l'immigration, renvoyant de façon presque identique à une représentation négative, à un stéréotype, créé par les politiciens et les journalistes concernant le mot « jeunes ». Un usage dont Hailon (2002 :13) avait dénoncé dans son article intitulé : *Idéologisation dialoguée dans la presse. Dans la campagne électorale de 2002 en France.*

Ne serait-il pas souhaitable de préciser chaque fois que possible le statut de ces « jeunes » dont l'âge varie de douze à trente ans ? Ne sont-ils pas collégiens, lycéens, étudiants, ouvriers, employés, chômeurs, délinquants, pères ou mères de famille, comme vous et moi, qui trouverions curieux d'être qualifiés simplement d'« adultes » ? L'expression « les jeunes » part d'une bonne intention : éviter toute mention ethnique pour ne pas nourrir le racisme. Mais elle apparaît souvent comme une volonté de masquer la réalité et finit par provoquer l'effet inverse de celui qui était souhaité. Quand on écrit « jeunes » désormais, des lecteurs traduisent automatiquement : jeunes Noirs ou jeunes Maghrébins... [Hailon souligne].

« Quand on écrit « jeunes » désormais, des lecteurs traduisent automatiquement : *jeunes Noirs ou jeunes Maghrébins...* » c'est de cela qu'il question : de la construction de représentations négatives et de stéréotype dans la presse. Désormais, le mot « jeunes » renvoie de façon négative aux Maghrébins musulmans issus de l'immigration en tant que voyou, délinquants, semeurs de trouble, une menace pour la République et ses valeurs.

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

On croirait facilement entendre parler, la présidente du parti d'extrême droite ; Marine Le Pen, s'exprimer et non pas le président de la République française.

Des pratiques dangereuses dont Hailon (2002 : 8) et d'autres ont signalés, indiquant qu'il s'agit d'une « *resémantisation d'une mise en évidence idéologique* ». Selon lui les journalistes-locuteurs et les politiciens tentent ; à travers des pratiques pareilles, de créer « *une vision politique stéréotypie* » donnons lieu à « *des réévaluations discursive et sociale pour une idéologisation dialoguée* », tout simplement, puisque « *Les mots ne sont pas innocents. Ils traduisent une idéologie, une mentalité, un état d'esprit. Laisser passer un mot, c'est le tolérer. Et de la tolérance à la complicité, il n'y a qu'un pas.* », tel que l'explique Gisèle Halimi.

On pense, que l'emploi des segments signalés en gris, à savoir *certains quartiers, jeune fille, jeune femme* sont teintées d'une représentation stigmatisante, renvoyant aux femmes immigrées maghrébines musulmanes de France.

Nous allons tenter de montrer et de démontrer : comment ces segments renvoient à un stéréotype que Marine Le Pen a l'habitude de développer dans ses discours, à savoir les jaunes immigrés maghrébins musulmans, constituant une menace pour la République, ses valeurs et sa sécurité.

Dans les deux extraits les locuteurs traduisent, facilement et directement les segments (certains quartiers- jeunes filles- jeunes femmes), en fonction et en les rattachant à un champ lexical présent dans ces deux paragraphes en question.

On peut repérer dans les deux extraits, tout un champ lexical renvoyant aux femmes musulmanes. On peut repérer : voile, immigration, religion, immigrés et islam. Le lecteur peut aisément, faire le rapprochement entre le segment « jeunes femmes », « jeunes filles » aux femmes de confession musulmanes d'origine Maghrébines (un rapprochement que permet le mot « immigrés »). Le segment « certains quartiers » lui aussi, est par déduction rattaché directement à une communauté bien particulière de France : la communauté immigrée maghrébine musulmane.

On assiste peut-être à la création d'un nouveau stéréotype à représentations négatives (puisqu'il cache en lui-même une certaine stigmatisation, une ségrégation se basant sur

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

la religion d'une communauté bien déterminée), celui de « jeunes femmes ou jeunes filles » équivalant à « femmes musulmanes ».

Or, dans le langage dit ordinaire « jeunes femmes ou jeunes filles » aurait pu être n'importe quelle femme ou fille, jeune (c'est-à-dire appartenant à une tranche d'âge bien déterminée), sans pour autant que sa religion ou sa croyance soit prise en compte.

Mais le problème ne réside pas uniquement dans la création d'un stéréotype avec des représentations négatives. Nous soupçonnons un parallélisme entre le discours de M. Macron et Mme Marine Le Pen.

Nous pouvons faire un rapprochement entre ces « jeunes femmes ou jeunes filles » et l'insécurité. En nous basant toujours sur le champ lexical présent à proximité, renvoyant à la thématique de l'insécurité telle que évoquée par Marine Le Pen (l'insécurité = les jeunes immigrants maghrébins musulmans).

On peut repérer les mots qui nous renvoient vers des amalgames et des combinaisons chers à Marine Le Pen. Nous avons les mots : *République*, *communautarisme*, *islam politique* : un champ lexical que Marine Le Pen a l'habitude d'employer en même temps, dans le contexte de l'insécurité, un problème dont la cause est liée, rattachée à ce jeune immigré, maghrébin musulman issu de l'immigration.

Nous pouvons dire qu'il y a un jeu de l'emprunt non explicite dans le discours d'Emmanuel Macron, en reprenant les mêmes mots combinés dans une seule et même situation. Emmanuel Macron, consciemment ou inconsciemment reprend les mots du Rassemblement National. Donc, il insinue et actualise le jeu du RN sur la thématique de l'insécurité.

Justement, c'est pour des raisons pareilles que les journalistes avaient signalé cette dérive dans le discours de M. Macron, dans un article qu'ils avaient intitulé : **Laïcité : quand la macronie se prend les pieds dans le voile**. Macron, on voulait s'exprimer par rapport à l'affaire du port du voile islamique en France, s'est retrouvé piégé dans les mêmes combinaisons que d'habitude Marine Le Pen manipule et utilise de la même façon qu'il avait fait lui-même. Il se trouve juste que Marine Le Pen le dit clairement,

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

honnêtement : l'insécurité de la République est menacée par les tous les immigrés en général, puis particulièrement des jeunes noirs et maghrébins qui sont musulmans.

Pire encore, Marine Le Pen lorsqu'elle parle de l'interdiction du port du voile dans les espaces publics elle le rattache à un islam radical, un islam politique. Elle parle même de « militante » concernant les femmes qui portent un voile.

Emmanuel Macron, dans son discours évoquant le port du voile par des jeunes femmes qui sont probablement fille ou petite fille d'immigrés et dont il rattache l'échec à « *un modèle d'intégration par l'économie avec la crise de l'islam conduisant inévitablement à des formes très dures d'Islam politique* » insinue et laisse comprendre qu'il y a une contamination des idées du RN dans le discours du Président de la république. Chose qui est grave et inadmissible par les partis de gauche (exemple Aurélien Taché), qui prône une République française : laïque et démocratique.

Le plus scandaleux dans ce discours et qui actualise davantage un sémantisme, une idéologie du FN, c'est le choix du « journal » auquel s'est adressé le Président Macron : *Valeurs Actuelles*⁷².

En ce qui concerne son positionnement politique, le sociologue Rémy Rieffel, pense que depuis l'arrivée de Geoffroy Lejeune, ancien journaliste au Point, à Valeurs actuelles le fait classer à l'extrême-droite.

Selon Le Monde (2012), le magazine a une ligne éditoriale conservatrice, « *plus à droite que celle du Figaro* », qualifiant le titre de « *journal qui veut tirer la droite vers la droite* ». Le Monde pense que cette ligne éditoriale se durcit depuis, et que l'hebdomadaire « *multiplie les couvertures « choc » sur l'islam ou l'immigration, autant de signaux envoyés à un électorat de droite radicalisé et parfois tenté par le Front national* ».

Nous avons également le cas des propos du Jean-Michel Blanquer, invité sur le plateau de BFM TV un dimanche, qui avait dit que le voile islamique « n'est pas souhaitable

⁷² Le magazine Valeurs Actuelles, est considéré comme « un magazine d'actualité, d'opinion hebdomadaire français, créé en 1966 par Raymond Bourguine. À l'origine revue d'information boursière reprenant le contenu de l'hebdomadaire Finance, il devient peu à peu un journal d'opinion et généraliste. Sa ligne éditoriale conservatrice se radicalise en 2012 avec l'arrivée d'Yves de Kerdrel à sa tête. Le titre est classé à l'extrême droite de l'échiquier politique par la plupart des observateurs ». [Je souligne] (Informations sur Wikipédia)

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

dans notre société » et que le gouvernement ne « souhaite pas encourager le phénomène » et il a ajouté en parlant du voile « ce que dit le voile sur la condition féminine n'est pas conforme à nos valeurs ».

Des propos qui lui ont valu, le lendemain, sur le site du *Point*, une sévère critique. « *Le député Aurélien Taché, porte-drapeau de l'aile gauche de la majorité et tenant d'une laïcité ouverte, charge le ministre en insinuant que ce dernier fait le jeu du Rassemblement national* : « *Je regrette d'entendre Jean-Michel Blanquer dire que la loi protège le droit de ces accompagnatrices à participer aux sorties scolaires – comme l'a rappelé plusieurs fois la justice – et, dans le même temps, dire qu'elles feraient mieux d'enlever le voile. Cela revient à dire que, finalement, il ne faudrait peut-être pas respecter la loi. C'est dans ce genre de situations confuses où des gens comme Julien Odoul récupèrent les mots de Jean-Michel Blanquer. On renforce ceux que l'on prétend combattre.* ».

Un exemple que nous avons analysé au niveau du point (IV.2.2.2.1.1.3) L'allusion ou réminiscence, plus exactement comme une MA allusive.

Un autre emploi a attiré notre attention, au niveau de l'exemple 61, il s'agit de l'emploi de la deuxième personne du pluriel « *vous* » ; que nous avons pris le soin de signaler en gras. Le président Macron, emploi « *vous* » en s'adressant au journaliste de Valeurs Actuelles dans les segments « Vous avez des gens ... » et « Vous avez typiquement ... ». On pense qu'il ne s'agit pas d'un « *vous* » employé uniquement par un souci de vouvoiement. On pense que l'emploi du « *vous* » par le président Macron « *ne signifie pas « toi+ d'autres », mais il crée un ensemble dont le locuteur s'exclut et à l'intérieur duquel il situe son allocataire* » (Ducrot 1999 : 730).

Si l'on revient au début du passage de l'exemple 61, on peut remarquer le segment « plusieurs phénomènes qui se mélangent », qu'on va retrouver dans un autre article où le président Macron, reprochait à certains commentateurs politiques leur irresponsabilité par rapport à la création d'amalgame. Il a également accusé les journalistes d'avoir tout « *confondu dans le débat et les commentaires* » concernant ces déclarations sur l'affaire du port du voile (le passage ci-dessous reprend les propos du président relatifs à cette question);

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

Le Point, Le 16 octobre 2019 à 21h48, par Olivier Faye, « Le communautarisme, ce n'est pas le terrorisme » : Macron souligne « l'irresponsabilité » de certains « commentateurs politiques »

Le chef de l'Etat a d'abord cherché à faire dévier cette question clivante. Interrogé lors de la conférence de presse qui clôturait le conseil des ministres franco-allemand, à Toulouse, il a notamment pointé du doigt l'« *irresponsabilité* » de « *certain commentateurs politiques* » qui amalgament dans ce débat des problématiques distinctes. « *Vous voudriez me mettre le singe sur l'épaule, je crois qu'il est sur la vôtre*, a répondu M. Macron à un journaliste. *Tout a été confondu dans le débat et les commentaires.* »

Nous pouvons dire que Macron cherchait à se démarquer, à prendre ces distances des politiciens et des journalistes « irresponsables », qui sont responsables de certains amalgames à savoir : celui du communautarisme et de l'islam. L'emploi du « vous » peut être interprété comme une façon de signifier que « vous » désigne le groupe des politiciens et des journalistes « irresponsables » des amalgames dont « moi » le président Macron je ne fait pas partie. Un groupe dans lequel il situe le journaliste auquel il s'adressait, et duquel il s'exclut.

Donc, nous pouvons dire qu'il est ici plus question d'un « vous » exclusif que d'un « vous » de vouvoiement.

IV.2.2.2.1.1.3. MA d'emprunt (MAE) interdiscursive

Sont des modalisations autonymiques d'emprunt en : l dit que ... « x » ; comme l dit. Nous avons rencontré des gloses méta-énonciatives que nous pouvons rapprocher des deux formes proposées par Hailon (2011 : 100).

- **I dit que ... « X »**

L'exemple ci-dessous, illustre un cas de MAE interdiscursive. Nous sommes face à un dire d'ailleurs, que le journaliste locuteur signale comme étranger à son discours en usant de l'usage des guillemets. Le segment « un tête-à-tête » est un dire de l'emprunt, que spécifie comme tel, la glose méta-énonciative « comme le titre l'hebdomadaire ». Cette glose peut être rapprochée de l dit que ... « X », « X » étant le segment « un tête-à-tête » et l dit que ... : « comme le titre l'hebdomadaire », pouvant être compris comme le dit l, l étant dans ce cas le magazine l'hebdomadaire.

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

Le journaliste locuteur reprend des propos utilisés par l'hebdomadaire, « un tête-à-tête », une expression pour qualifier l'interview qu'a donnée le président Emmanuel Macron à ce magazine : *Valeurs actuelles*.

EX.IV.64

Le Point, Le 30 octobre 2019 à 17h18, par Hugo Domenach et Olivier Pérou, Immigration, laïcité... Emmanuel Macron se dévoile.

Est-ce donc pour déconcerter ceux qui nourrissent ces débats sans queue ni tête que le président de la République a accepté un entretien – un « tête-à-tête », comme le titre l'hebdomadaire – avec Valeurs actuelles ? [Je souligne le dire de l'emprunt]

• Comme l dit

Des MAE interdiscursives en « comme l dit », ont été observées dans notre corpus, elles sont au nombre de 17, nous nous contenterons de présenter deux exemples pour chacun des supports. Elles se sont présentées avec la glose « comme le rappelle l », pouvant se rapprocher de la forme « comme l dit », les verbes « rappeler » et « dire » faisant parti des verbes de parole.

EX.IV.65

Le Point, Le 15 octobre 2019 à 20h02, par Erwan Bruckert et Olivier Pérou, Laïcité : quand la macronie se prend les pieds dans le voile.

« Je regrette d'entendre Jean-Michel Blanquer dire que la loi protège le droit de ces accompagnatrices à participer aux sorties scolaires – comme l'a rappelé plusieurs fois la justice – et, dans le même temps, dire qu'elles feraient mieux d'enlever le voile. [Je souligne le dire de l'emprunt]

EX.IV.66

Le Point, Le 16 octobre 2019 à 09h17, par AFP, "Sans mamans voilées, pas de sorties scolaires": le terrain loin du débat politique.

Parents, profs, enseignants s'accordent à reconnaître que l'école a avant tout besoin de "sérénité", comme le rappelle Francette Popineau, secrétaire générale du Snuipp-FSU (le premier syndicat du primaire). [Je souligne le dire de l'emprunt]

EX.IV.67

Le Monde, Le 14 octobre 2019 à 16h44, par Assma Maad, La loi autorise sans ambiguïté les mères qui portent le voile à accompagner les sorties scolaires.

Comme le rappellesur Twitter Nicolas Cadène, rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité, « la loi de 2004 interdit le port de signes ostensibles aux seuls élèves – parce que mineurs en phase d'acquisition des bases du savoir – et non aux parents. Jacques Chirac et la Commission Stasi à l'origine de la loi ne voulaient justement pas d'une application plus large ». [Je souligne le dire de l'emprunt]

EX.IV.68

Le Monde, Le 15 octobre 2019 à 17h, par Le Monde avec AFP et Reuters, Voile islamique : Edouard Philippe ne souhaite pas de loi sur les accompagnants scolaires.

Si la loi n'interdit pas le port du voile dans cette situation, comme l'a rappelé M. Philippe, le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, avait estimé quant à lui, dimanche, qu'il n'était « *pas souhaitable dans notre société* ». [Je souligne le dire de l'emprunt]

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

EX.IV.69

Le Parisien, Le 15 octobre 2019 à 20h39, par, Edouard Philippe défavorable à une loi sur le voile pour les accompagnants scolaires.

Si la loi n'interdit pas le port du voile dans cette situation, comme l'a rappelé Édouard Philippe, le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer avait estimé dimanche qu'il n'était « pas souhaitable dans notre société ». . [Je souligne le dire de l'emprunt]

EX.IV.70

Le Parisien, Le 16 octobre 2019 à 17h43, par Aurélie Sipos, Affaire de la mère voilée : Julien Odoul peut-il être poursuivi pour ses propos ?

Comme le rappelle Tom Riou, avocat expert en droit public, les élus, en conseil municipaux ou régionaux, bénéficient d'une quasi-immunité, au regard de la jurisprudence, quand ils s'expriment sur des affaires qui concernent leur territoire. [Je souligne le dire de l'emprunt]

Les exemples que nous avons exposés supra, représentent tous des cas de mondialisation autonymique explicite de l'emprunt. Nous avons des segments d'un dire autre, introduit en général dans le discours citant par des guillemets, c'est-à-dire balisé. Nous avons enregistré aussi des cas doublement balisés introduits à l'aide de guillemets et marqué en italique et dont la glose méta-énonciative spécifie le dire : comme un dire de l'emprunt. Ce dernier étant renvoyé à un locuteur l cité.

Les gloses rencontrées sont : comme la rappeler l, comme l'a fait savoir l, comme l le révèle, comme l la rapporté, ainsi que d'autres gloses méta-énonciatives que nous avons pu facilement rapprocher sémantiquement de la glose comme l dit.

Nous avons enregistré également, des cas où le dire de l'emprunt est introduit sans balisage, c'est-à-dire sans utilisation des guillemets, sans Italique et sans gras (sans aucune mention d'un dire emprunté). Nous pouvons justement déduire qu'il s'agit d'un dire de l'emprunt par rapport à la glose méta-énonciative, qui spécifie que le dire la précédant ou la succédant, représente un dire de l'emprunt qui renvoie un locuteur l cité.

IV.2.2.2.1.1.4. MA « mots-choses » sans glose

EX.IV.71

Le Monde, Le 16 octobre 2019 à 09h40, par AFP, Une sortie scolaire annulée à Creil en raison d'une accompagnatrice voilée.

Plus tard dans la journée de lundi, selon le président du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de l'Oise, Eric de Valroger, un officier, qui « pensait bien faire », a refusé l'accès de la caserne à une seconde femme qui portait « un voile simple, un hijab », annulant cette fois-ci la visite d'un second groupe d'élèves de maternelle.

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

Le segment « un voile simple, un hijab », est une MA « mots-choses » sans glose, avec balisage. Nous pouvons la considérer comme une MA « mots-choses », puisqu'il s'agit de bien préciser la nomination. En effet, il est question d'un « voile simple » ou plus précisément d'un « hijab », mot qui est en adéquation avec la réalité que le locuteur nomme.

« Un voile simple » est séparé de « un hijab » par une virgule, dont le rôle est de préciser le sens et définir les liens logiques entre les éléments. La virgule est utilisée en apposition pour apporter une précision ou une explication. Pour cet exemple, il s'agit d'une précision du segment « un voile islamique », où le journaliste-locuteur précise qu'il est question d'un « hijab » et non pas « un tchador » ou « une burqa ».

Pour pouvoir l'interpréter, nous avons rapproché cette MA « un voile simple, un hijab », de la glose « ce qu'il faut appeler X » : « un voile islamique ou ce qu'il faut appeler, un hijab » ou « X, c'est le mot juste » : « un voile simple, un hijab c'est le mot juste », pour pouvoir l'interpréter en tant que MA de l'écart entre « mots-choses » interprétative.

IV.2.2.2.1.1.5. MA des mots à eux-mêmes sans glose

Après une longue réflexion, nous avons pu établir un lien entre ce type de modalisation autonymique et certains mots que Culioli (1990 : 65-73) nomme « médiateur » et dont l'« opacité » ressentie nous révèle une altérité entre les mots et les choses.

En effet, l'ouvrage de Philippe Blanchet (2017), *Les mots piégés de la politique* expose ces mots « mistificateurs » dont nous usons dans le domaine politique et qui donnent lieu à « des formes de proagande », dont il propose de « *déjouer les pièges sémantiques* ». Afin de « *retrouver la liberté d'expression et la confiance en sa propre parole, en ses propres mots ; c'est retrouver la confiance en son droit à la parole, en sa propre pensée, en son propre combat, en sa propre vision du monde, en son propre projet desociété* » (2017 : 14).

Hailon, parle de ces mots où aucune glose ne spécifie la valeur de l'écart dans le processus de la valeur de l'équivoque. En d'autres termes, le nouveau faiseau sémique

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

du mot en question n'est pas signalé par des figures propres à la langue française, à savoir : polysémie, calembour, métaphore, anagramme, homonymie (ou figure de l'équivoque).

Blanchet (2017 : 7), s'explique quant aux mots dont l'usage et le pouvoir de propagande mis au jour par certains événements de l'actualité. Il pense même que « *les mots, verbes, expressions toutes faites, sont autant de messages subliminaux qui finissent par endoctriner notre vision des choses* » (2017 : 10-11).

L'auteur propose même une analyse de certains mots, qui selon lui, sont des victimes de cette pratique, dont : « je suis Charlie, Laïcité, Radicalisme, Communautarisme, Incivilité ».

Pour notre cas, nous avons enregistré dans les textes collectés à partir de nos trois supports la présence massive de plusieurs mots. Nous pouvons citer :

- Laïcité avec 88 occurrences ;
- Radicalisation (29 occurrences) ;
- Communautarisme (76 occurrences) ;
- Citoyenneté (3 occurrences) ;
- Intégration (18 occurrences) ;
- République (150 occurrences), etc.

Une liste, qui est loin d'être arrêtée, victime de glissements de sens et de renversements des mots. Nous proposons à travers cette analyse de revenir sur les plus pertinents ; *laïcité, radicalisation et communautarisme*. Nous allons essayer de proposer un résumé des mots que nous soupçonnons qui sont des victimes de dérives sémantiques et pouvant fonctionner comme **MA des mots à eux-mêmes sans glose**, à partir de l'analyse de Blanchet.

- **Laïcité**

Selon Blanchet (2017 : 33-50), la « *laïcité* » est un principe politique et juridique qui est apparu vers 1870, en lien avec les lois sur l'école publique et la séparation de l'Église et de l'État en France.

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonomiques du corpus

À l'origine, le terme « laïc » désignait une personne qui n'était pas membre du clergé, puis il a évolué pour signifier qu'une personne, une chose qui n'appartient à aucune religion.

Il affirme que depuis les années 2000, le terme laïcité est de plus en plus utilisé, en particulier dans les médias, en réaction à des événements liés à la religion musulmane, tels que les attentats du 11 septembre 2001, le débat sur le port du voile et les attentats contre Charlie Hebdo. *La laïcité a été associée à une opposition à l'islam plutôt qu'à une politique de relations raisonnées entre les institutions, la société civile et les religions.*

Le concept de laïcité a connu un changement majeur avec la loi de 2004 qui a interdit le port de signes religieux ostensibles dans les écoles publiques, introduisant ainsi une neutralisation de l'expression religieuse dans l'espace public. Cela a brouillé la séparation entre la sphère de l'autorité étatique et la sphère des libertés individuelles. Par la suite, d'autres restrictions ont été mises en place, telles que l'interdiction du port de certains vêtements à la plage. La laïcité a également été érigée en tant que "valeur de la République" et a été intégrée dans les programmes d'enseignement et les chartes de l'école.

Cependant, cette conception de la laïcité a été critiquée pour sa coercition et son caractère discriminatoire envers les pratiques religieuses, principalement celles de la sphère musulmane. Blanchet pense que « *Certains estiment que la laïcité a été radicalisée, passant d'une conception laïque de la laïcité à une conception religieuse, d'une logique démocratique à une logique totalitaire et d'une laïcité égalitaire à une laïcité identitaire* ».

Le terme laïcité est devenu une valeur incontestable et intangible, mais ses implications et ses pratiques réelles soulèvent des questions sur le respect des droits humains et sur la notion même de séparation entre l'État et la religion.

Blanchet (2017 : 35) parle de « Laïcité » comme « *un terme désormais [à partir des années 2000] réactif et ciblé* ». Il le désigne (2017 : 37) comme un terme ayant acquis « *un nouveau sens pour une nouvelle 'valeur' de la République* », qui va même aboutir

à « *une conception 'radicalisée'* » du principe de la laïcité. Ce dernier, fini même par s'attacher à « *une discrimination à peine voilée* » contre les musulmans de France.

- **Radicalisation**

Pour Blanchet (2017 : 51-65), le terme « *radicalisation* » est devenu courant après l'attaque du siège de Charlie Hebdo en 2015 et est souvent associé aux agressions, attentats et activités revendiqués au nom d'une certaine conception de l'islam et de l'organisation djihadiste Daech. Son utilisation médiatique a considérablement augmenté depuis 2011, en particulier en ce qui concerne l'islam, le terrorisme islamiste et les journaux de droite.

Blanchet constate qu'avant les années 2000, le terme était rarement utilisé dans les médias et les politiques publiques. Le mot "radical" vient du latin et désigne à l'origine ce qui est relatif à la racine de quelque chose, puis a été utilisé pour décrire une attitude intransigeante et *jusqu'aboutiste*⁷³.

Le verbe "radicaliser" a été inventé au XIXe siècle pour décrire l'adhésion à des idées radicales, et le terme "radicalisation" a été dérivé du verbe dans les années 1930 pour décrire le processus d'adoption d'une idéologie extrémiste. *Cependant, ces dernières années, le terme "radicalisation" est devenu ambigu et hypocrite, utilisé de manière floue dans les documents officiels et principalement associé à la radicalisation musulmane à potentiel djihadiste.* Cela crée de la stigmatisation et de l'injustice envers les populations musulmanes et laisse entendre que toute forme de radicalité est dangereuse. *Le terme lui-même n'est pas clairement défini et ses utilisateurs ont du mal à s'accorder sur sa signification précise.* Blanchet (2017 : 60) qualifie le terme de « radicalisation » d'« *ambigu, aux sous-entendus hypocrites et aux conséquences dangereuses* ». L'auteur va même jusqu'à proposer des termes plus adéquats pour le remplacer, dont le terme « *Fanatisme* ».

- **Communautarisme**

Blanchet (2017 : 67-77), trouve que le terme "communautarisme" est souvent utilisé dans le débat politique français pour opposer une conception républicaine de la société

⁷³ L'expression « Jusqu'aboutiste » a été utilisée par Ph. Blanchet (2017 : 36) comme un néologisme tiré de « jusqu'au bout ».

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

à une conception perçue comme menaçante pour la France. Il fait référence à la revendication de droits spécifiques par des minorités linguistiques, culturelles, régionales, immigrées ou religieuses, qui souhaitent former des communautés intermédiaires entre les individus et la communauté nationale. L'accent est souvent mis sur la supposée menace posée par la communauté arabo-musulmane. Certains politiciens, comme Nicolas Sarkozy, accusent le communautarisme de diviser, d'opposer et de conduire au racisme et à l'exclusion.

Une étude approfondie menée par Fabrice Dhume remet en question la notion même de communautarisme en France. Il montre que le terme est un néologisme spécifiquement français, et contrairement à une croyance répandue, il n'est pas emprunté à l'anglais. Dhume démontre également que le communautarisme tel qu'il est présenté dans le discours politique français est largement une invention nationaliste. Il n'y a aucune preuve convaincante de l'existence de communautés distinctes revendiquant des droits spécifiques en France. Au contraire, il y a des mouvements qui luttent contre les discriminations et réclament une égalité des droits pour tous, sans distinction.

Les discours dénonçant le communautarisme cherchent à discréditer les revendications d'égalité des droits et les protestations contre les discriminations en France. En construisant une opposition entre une prétendue communauté ethno-nationale française et les minorités, ces discours renforcent les discriminations et les inégalités. Dhume souligne également que ceux qui accusent les autres de communautarisme sont eux-mêmes communautaristes, cherchant à imposer un modèle unique du "citoyen français" basé sur des critères linguistiques, culturels et religieux spécifiques. Ces discours restreignent la liberté, renforcent les inégalités et brisent la fraternité, tout en prétendant défendre les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité.

En conclusion, Blachet déclare que *le communautarisme tel qu'il est présenté dans le discours politique français est une construction idéologique servant à maintenir les inégalités et à promouvoir une vision étroite de l'identité nationale. Il ne repose sur aucune réalité tangible et contribue à diviser la société plutôt qu'à la rassembler.*

IV.2.2.3. Des modalisations autonymiques ambiguës

Sont des MA dont il faut préciser la nature de leur ambiguïté, afin de pouvoir les analyser. Hailon (2011 :109) détermine deux types :

IV.2.2.3.1. L'indétermination interprétative de la MA

Cette indétermination est en grande partie causée par l'absence de glose.

EX.IV.72

Le Parisien, Publié le 13 octobre 2019 à 17h14, par **Nicolas Berrod**, Qui est Julien Odoul, l'élU RN qui s'en est pris à une mère de famille voilée ?

Il a longtemps été présenté comme un visage de la « dédiabolisation » du Front national (FN, devenu Rassemblement national en 2017) présidé par Marine Le Pen.

La boucle réflexive du dire porte sur le segment modalisé « dédiabolisation ». En l'absence de commentaire méta-énonciatif de l'énonciateur sur son dire en train de se faire, on peut donc, interprétativement, l'établir en « comme l dit ». On peut considérer le segment « dédiabolisation » comme renvoyant à un dire de l (locuteur cité). « Dédiabolisation » revoit à la façon, c'est-à-dire à un dire autre (de toute une collectivité d'énonciateur), dont les autres décrivent Julien Odoul. Cette MA sera alors prise et analysée comme une forme de non-coïncidence du dire à lui-même.

La deuxième interprétation, pourra être celle de la non-coïncidence des mots aux choses, dans la mesure où l'énonciateur signale le mot « dédiabolisation » comme inadéquat pour décrire Julien Odoul, plus exactement son visage. Après l'incident qu'il avait déclenché à l'intérieur de l'hémicycle, en agressant verbalement une femme accompagnée de son fils et de plusieurs enfants dans le cadre d'une sortie scolaire.

L'énonciateur met l'accent sur le fait que Julien Odoul pourrait être non pas le visage de la « dédiabolisation », mais le visage de la « diabolisation » du Front national, suite à son comportement inadmissible et inacceptable envers une femme musulmane voilée.

Selon le journaliste-locuteur ou l'énonciateur le segment modalisé « dédiabolisation » représente une inadéquation du nom et la chose désignée dans le réel (son référent : le visage de Odoul).

Cette indétermination interprétative de la modalisation autonymique, comme l'explique (Hailon 2011 : 111) « *inscrit une ambivalence entre deux types de non-*

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

coïncidence, entre les non-coïncidence du discours à lui-même et entre la non-coïncidence entre les mots et les choses ». Il explique que dans ce cas il n'est pas question du « *seul rapport de transmission d'un dire d'un énonciateur à un autre ce qui serait le discours rapporté pour L. Rosier, nous sommes aussi (nous le soulignons) dans un rapport du mot à la chose.* Il en conclue que « *Les valeurs de non-coïncidence peuvent se superposer les unes aux autres* », compliquant ainsi l'opération d'interprétation, que le journaliste-locuteur renvoie de façon directe à son lecteur.

IV.2.2.3.2. L'indétermination dans un même type de non-coïncidence

Les MAI en « X » sont aussi ambiguës. Nous avons plusieurs façons de les interpréter. Nous pouvons les considérer comme des MAI et /ou MA « mots-choses ».

Nous vous proposons quelques exemples, d'indétermination dans un même type de non-coïncidence.

Ex.IV.73

Le Point, Publié le 12 octobre 2019 à 17h30, par **AFP**, Un élu RN provoque un tollé en demandant à une femme d'ôter son voile.

Julien Odoul, par ailleurs membre du bureau national du RN, en a notamment appelé aux « principes laïques », à « la loi de la République » ou encore au règlement du conseil régional. Les élus du RN ont ensuite quitté la salle, avant de dénoncer dans un communiqué une « provocation islamiste ».

Interprétativement, nous pouvons considérer « provocation islamiste » comme relevant d'une non-coïncidence du dire à lui-même, s'agissant d'une modalisation autonymique d'un dire de l'emprunt, que nous pourrions rapprocher de la glose « comme l dit », c'est-à-dire que « provocation islamique » relève d'un dire extérieur celui des élus RN. Nous pouvons également la rapprocher de la glose « X selon l », c'est-à-dire que « provocation islamique » relève d'une manière de dire, celle des élus RN. Donc, nous pouvons considérer le segment « provocation islamique » comme MA de discours second (MAS).

IV.2.2.4. D'autres cas de modalisation autonymique

IV.2.2.4.1. L' « îlot textuel » (IT) : un cas particulier de (MAE)

Nous avons constaté que l'(IT) est très présent dans notre corpus, vu l'importante fréquence de ce dernier dans le discours de la presse, et cela sous ces deux formes, c'est-à-dire avec ou sans glose méta-énonciative.

IV.2.2.4.1.1. L' « îlot textuel » (IT): avec glose

EX.IV.74

Le Point, Publié le 12 octobre 2019 à 17h30, par AFP, Un élu RN provoque un tollé en demandant à une femme d'ôter son voile.

Sous-titre : « Déferlement de la haine »

La présidente PS du conseil régional, Marie-Guite Dufay, a répondu que ni le règlement du conseil régional ni la loi n'interdisaient le port du voile au sein de l'hémicycle, selon la vidéo complète de l'assemblée plénière, disponible sur le site Internet de la collectivité. Marie-Guite Dufay a dénoncé dans la soirée, elle aussi dans un communiqué, un « déferlement de la haine » et condamné des comportements « indignes d'élus de la République », n'excluant pas de « signaler ces faits au procureur de la République et de porter plainte ».

« Je me rends mardi à Belfort pour rencontrer les enfants, leurs enseignante et accompagnatrices », a-t-elle ajouté samedi dans un tweet, dans lequel elle dit s'être entretenue « longuement avec cette maman afin de lui apporter tout (son) soutien ». **[Je souligne l'incise fonctionnant comme glose méta-énonciative]**

Les segments « déferlement de la haine », « indignes d'élus de la République », « signaler ces faits au procureur de la République et de porter plainte », « Je me rends mardi à Belfort pour rencontrer les enfants, leurs enseignante et accompagnatrices », « longuement avec cette maman afin de lui apporter tout (son) soutien » représentent des (IT)îlots textuels, avec glose sous la forme de « selon X » : (incise Marie-Guite Dufay a dénoncé, a-t-elle ajouté samedi dans un tweet, que nous avons souligné), avec balisage (présence des guillemets), et source énonciative attribuée (Marie-Guite Dufay).

Les guillemets signalent la nature empruntée du segment cité, qui semble avoir résisté à l'opération de « reformulation-traduction » en situation de DI. Le locuteur (L) rapporte un autre acte d'énonciation sur le mode de la reformulation- traduction (DI), or que des éléments apparaissent comme non traduit.

Les éléments résistants ou (IT) sont montrés comme des fragments conservés du message cité (d'origine). Le locuteur L citant ; dans un cas d'îlots textuels en situation

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

de DI, utilise les mots du locuteur l cité dans son propre discours, « il parle avec les mots de l ».

Les segments sont intégrés, homogénéisés syntaxiquement et énonciativement contexte de DI. Les premiers (« déferlement de la haine », « indignes d'élus de la République », « signaler ces faits au procureur de la République et de porter plainte »), sont introduits par un verbe de parole au passé composé « a dénoncé ». Les seconds segments, ils sont eux aussi introduits par un verbe de parole « a-t-elle ajouté ».

Dans ce cas d'IT, le locuteur les utilise pour rapporter un PDV d'un locuteur cité. Donc le locuteur L fait à la fois usage et mention des mots de la présidente PS du conseil régional, Marie-Guite Dufay. Le locuteur L parle avec les mots de cette dernière ; même en sous-titre, mis entre guillemets et en gras « **Déferlement de la haine** ».

Autrement dit, le locuteur citant L parle du « Déferlement de la haine » ; qu'avait provoqué l'incident provoqué par Julien Odoul dans l'hémicycle de l'assemblée nationale, suite à l'agression verbale de l'accompagnatrice scolaire, tout en utilisant les mots de Marie-Guite Dufay. En plus simple, il donne la voix à la présente qui a assisté, tout vu, donc elle est considérée comme le témoin. L'emprunt de la voix de la présidence donne plus de crédibilité à ses propos et plus d'objectivité à son article.

Ce type l'îlot textuel enchâssé dans une structure de DI (selon la configuration *l dit que ... « X »*), peut être interprété comme une MA interdiscursive.

EX.IV.75

Le Parisien, Publié le 16 octobre 2019 à 22h38, par A.T., La femme voilée prise à partie par un élu RN va porter plainte.

Selon le communiqué, une seconde plainte sera également déposée auprès du parquet de Paris cette fois pour « provocation publique à la haine raciale par des élus ». Cette plainte parallèle vise le tweet de l'élu RN Julien Odoul qui accompagnait la vidéo de l'incident et évoquait l'attentat du 3 octobre à la préfecture de police de Paris: « Après l'assassinat de nos 4 policiers, nous ne pouvons pas tolérer cette provocation communautariste », avait-il écrit.

Ces deux plaintes visent l'élu RN Julien Odoul, ainsi qu'une femme qui l'aurait « poursuivie dans les couloirs » du Conseil régional et lui aurait fait subir des violences verbales « en raison du port de son voile et de son appartenance supposée ou réelle à la religion musulmane ». [Je souligne la glose de MDS]

Nous avons dans l'exemple IV. 75, un cas d'IT avec une configuration de modalisation en discours second (MDS), avec la glose méta-énonciative « selon X ».

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

Chacun des segments : « provocation publique à la haine raciale par des élus », « Après l'assassinat de nos 4 policiers, nous ne pouvons pas tolérer cette provocation communautariste », « poursuivie dans les couloirs » et « en raison du port de son voile et de son appartenance supposée ou réelle à la religion musulmane » sont des îlots textuels, parfaitement intégrés, homogénéisés sur le plan syntaxique et énonciatif au discours du locuteur L (Discours de soi) en contexte de DI.

EX.IV.76

Le Monde, Publié le 13 octobre 2019 à 17h27, par X, Pour Jean-Michel Blanquer, le voile islamique n'est « pas souhaitable dans la société ».

Sous-titre : Attitude « choquante » du RN en Bourgogne-Franche-Comté

M^{me} Ndiaye a jugé « choquante » la réaction de M. Odoul. « Qui est-il pour stigmatiser une femme qui accompagne les enfants en sortie scolaire ? », a-t-elle dénoncé. « C'est évidemment à condamner et c'est idiot d'en arriver à ce type de situation », a critiqué M. Blanquer. « La règle était claire, il n'y avait pas d'interdiction de porter le voile dans ce conseil des jeunes, donc il n'y avait pas lieu de faire ça », a-t-il ajouté.

« Humilier une maman devant son fils et devant des enfants dans une assemblée où siègent les élus de la République, c'est une honte pour la République », a condamné Benjamin Griveaux, le candidat LRM (La République en marche) à Paris sur Radio J, voyant en M. Odoul un « sinistre personnage » qui « considère qu'un bon "coup de com" vaut toutes les politiques ».

Le Parti communiste a réclamé des sanctions et même le député européen RN Nicolas Bay a pris ses distances avec la « *maladresse d'un jeune élu régional* » et des « *propos malvenus* ». « *C'était inutilement blessant et agressif* », a-t-il reconnu sur Franceinfo-France Inter, tout en restant « *intraitable* » sur le refus de l'islamisme et du « *communautarisme* ». [Je souligne les incises]

Dans l'exemple du Monde, les passages signalés en gris, dont le nombre est assez important (80 % du discours de soi représente des discours d'emprunt, des discours autres), et dont les tailles varient (allant du simple mot : « intraitable », « choquante » jusqu'à des phrases complexes : « La règle était claire, il n'y avait pas d'interdiction de porter le voile dans ce conseil des jeunes, donc il n'y avait pas lieu de faire ça »), représentent des îlots textuels en situation de DI.

À la différence de l'exemple précédent, ils sont doublement balisés (Italique + guillemets), avec golses et dont la source est identifiée, introduit avec des verbes de parole (sous forme d'incise). Les îlots textuels, ci-dessus, sont des MA inerdiscursives.

Observons ensemble, le titre et sous-titre de ce même article.

EX.IV.77

Pour Jean-Michel Blanquer, le voile islamique n'est « pas souhaitable dans la société ».

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

Sous-titre : Attitude « choquante » du RN en Bourgogne-Franche-Comté

Nous allons vite remarquer qu'il s'agit d'un îlot textuel pour le segment : « **pas souhaitable dans la société** » relevant du discours second (*selon la configuration MDS⁷⁴ avec îlot textuel : selon l ... « X »*) (Hailon 2011 : 30), avec double balisage (guillemets, gras).

Le locuteur-journaliste utilise pour le titre, les mots de Jean-Michel Blanquer qu'il introduit par une préposition « pour » selon la configuration (Pour l ... « X ») que nous pouvons rapprocher de la glose méta-énonciative (Selon l ... « X »).

Pour le sous-titre, par contre, le segment « **choquante** », il s'agit d'un îlot textuel doublement balisé, sans glose ni attribution de la source. « *De cette homogénéisation, il découle que la forme en l dit que ... « X » - avec « X » en IT comme fragment de discours cité* » (Hailon 2011 : 31). C'est interprétativement que nous allons comprendre dans la suite de l'article qu'il est question des propos de Mme Ndiaye qui a jugé « choquante » la réaction de M. Odoul.

IV.2.2.4.1.2. L' « îlot textuel » (IT) : sans glose

EX.IV.78

Le Point, Publié le 22 octobre 2019 à 19h46, par AFP, Voile : Aurélien Taché s'est excusé auprès de Jean-Michel Blanquer.

Jean-Michel Blanquer avait considéré que le port du voile n'était « pas souhaitable dans notre société », en plein débat sur le port de signes religieux ostentatoires par les accompagnants lors de sorties scolaires. Le député du Val-d'Oise avait alors estimé que « les propos du ministre amènent de la confusion » et déploré que le Rassemblement national puisse « récupérer les mots de Jean-Michel Blanquer ». [Je souligne le pronom relatif introduisant « selon la norme » la subordonnée en contexte de DI]

L'exemple en question montre, les segments en gris (îlots textuels) : « pas souhaitable dans notre société », « les propos du ministre amènent de la confusion » et « récupérer les mots de Jean-Michel Blanquer » en contexte de DI, balisé mais, sans glose méta-énonciative. L'absence de glose ; qui d'habitude permet de spécifier l'interprétation de « X » comme dire de l'emprunt, nous oblige à considérer les constructions du type en l dit que ... « X », interprétativement. Ce n'est qu'interprétativement, que les « X » des constructions en (l dit que ... « X »), sont considérés comme des dire de l'emprunt en Contexte de DI. Donc, des modalisations autonymiques interdiscursives.

⁷⁴ MDS : Modalisation en Discours Second.

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

Nous pouvons facilement déduire que nous sommes face à un contexte d discours indirect, puisque les ITs sont introduits par « *que* » subordonnés aux verbes de parole : « considérer » et « estimer ».

Les fragments (ITs) sont présentés et montrés à l'intérieur du discours de soi comme « autre », c'est ce qui permet de créer « *un effet de rupture du fil du discours* ». En effet, nous pouvons observer un premier segment : « pas souhaitable dans notre société », puis un deuxième : « les propos du ministre amènent de la confusion » et enfin, un troisième segment : « récupérer les mots de Jean-Michel Blanquer ». On est passé du DI au DD sans pour autant passer par une transition permettant un changement du statut du segment.

Selon Hailon (2011 : 32), « *ce point semble permettre un passage sans transition au DD avec un changement de statut du segment : il semble que, dans ce segment, on passe du statut homogène de l'îlot textuel en DI (MA interdiscursive) à l'hétérogénéité structurelle du DD* ». D'après lui, il y a là « *une trace de l'ambiguïté du discours journalistique dans sa façon de rapporter et de représenter un discours autre* »

Hailon, cite également, Sophie Moirand qui a pointé « *l'ambiguïté du discours de la presse quotidienne à propos du traitement de certains évènements scientifiques à caractère politique* ». D'après Sophie marron, les îlots textuels sans gloses, procède à « *un gommage systématique de la source énonciative originelle des savoirs ou explication diffusée* », ce qui provoque dans le discours du locuteur comme des fractures provoquées par de multiples points d'interrogation : « *les micros segments guillemetés* ».

IV.2.2.4.2. Cas particulier de MA avec glose

Nous avons observé également des cas particuliers de MA avec glose :

IV.2.2.4.2.1. L'incise comme glose (MA avec les marques du DD)

(Hailon 2011 : 61-62), parle d'un cas particulier de MA avec des marques du DD.

Observons l'exemple ci-dessous :

EX.IV.79

Le Point, Publié le 25 octobre 2019 à 08h44, par AFP, Voile: droite et extrême droite reprochent à Macron de ne pas trancher.

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

"Le port du voile dans l'espace public n'est pas mon affaire. Dans les services publics, à l'école, c'est mon affaire", a déclaré le chef de l'Etat aux chaînes Antenne Réunion et Réunion La 1ère, lors d'une visite à La Réunion, en s'en prenant avec virulence au "communautarisme" et au voile lorsqu'il est un "instrument de revendication et de séparatisme" dans "certains quartiers". [Je souligne]

Nous avons trois RDA : "Le port du voile dans l'espace public n'est pas mon affaire. Dans les services publics, à l'école, c'est mon affaire", "communautarisme" et "certains quartiers". La RDA « faire une loi sur les accompagnants scolaires » est commentée d'une *incise*⁷⁵ « a déclaré le chef de l'Etat », comme marque de DD, laissant « *penser à un certain type de DR : le DRi, discours rapporté à statut indéterminé* » (Hailon 2011 : 63). L'incise « a déclaré le chef de l'Etat », dans l'extrait en question, peut être rapprochée de la glose « selon X », « selon le chef de l'état ».

IV.2.2.5. Représentation visuelle et chiffrée des modalisations autonymiques avec et sans glose

Nous vous proposons un tableau récapitulatif des différentes modalisations autonymiques avec et sans gloses présentées et analysées dans notre corpus (42 cas). Pour permettre aux lecteurs d'avoir une vision d'ensemble (un panorama) sur les résultats de la recherche en matière de boucles réflexives. Nous tenons quand même à préciser que les résultats proposés ne sont pas exhaustifs vu le nombre très importants de certaines modalisations autonymiques dans notre corpus, à savoir la modalisation autonymique explicite d'emprunt (MAEE) et les MA interdiscursives.

⁷⁵Selon J. Dubois (2012 : 242), l'incise ou l'incidente, est « une proposition parenthétique enchâssée dans une autre proposition, sans mot de subordination »

**Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations
autonymiques du corpus**

**Tableau 3 : Représentation des différents cas des modalisations autonymiques avec et
sans gloses méta-énonciatives**

Nature de la modalisation autonymique				Nombre de cas enregistrés et traités
Modalisation autonymique explicite avec glose (MAE)	Modalisation autonymique explicite d'emprunt (MAEE)	Modalisation autonymique stéréotypique	Les formes en N dit X	07 cas
			Les formes en X', selon l'expression consacrée ou en X', comme on dit	01 cas
		<i>Modalisation autonymique explicite d'emprunt individuel ou collectif</i>		43 cas enregistrés 04 cas traités
		<i>Modalisation autonymique explicite (MAE) de l'écart montré entre le mot et la chose</i>		01 cas
Modalisation autonymique explicite sans glose (MAEA)	Modalisation autonymique interprétative	Modalisation autonymique Interdiscursive aglosique	Modalisation autonymique allusive	04 cas
			Modalisation autonymique semi-allusive	03 cas
			Modalisation autonymique d'emprunt interdiscursive	07 cas
			Modalisation autonymique « mot-chose » sans glose	01 cas
			Modalisation autonymique des mots à eux-mêmes sans glose	06 cas
Modalisation autonymique ambiguë	Indétermination interprétative de la Modalisation autonymique		01 cas	
	Indétermination dans un même type de non- coïncidence		01 cas	
D'autre cas de modalisation autonymique	Ilot textuel	Ilot textuel sans glose	01 cas	
		Ilot textuel avec glose	04 cas	
	cas particulier de modalisation autonymique avec glose	L'incise comme glose méta- énonciative	01 cas	

IV.3. Étude des champs de non-coïncidence

Dans son ouvrage édité en 1995 en deux tomes ; intitulé *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, Jacqueline Authier-Revuz, dénombre quatre champs de non-coïncidence du dire, en relation avec le type d'hétérogénéité que les gloses des MA manifestent explicitement.

Les commentaires que l'énonciateur fait sur sa propre énonciation en train de se faire, donnent lieu à ces champs de non-coïncidence, dont nous proposons une analyse afin de montrer l'existence d'une altérité entre l'énonciateur, sa parole, les mots et le sens construit.

IV.3.1. Non-coïncidence interlocutive entre les co-énonciateurs

Notre corpus contient quelques cas de non-coïncidence interlocutive, « *marquants d'impossible la communication* » (Authier-Revuz 1995 : 100) entre le locuteur et son interlocuteur. Nous les avons relevés dans le quotidien *Le Monde*, représenté par des gloses (postposée ou antéposée) du type :

IV .3.1.1. « Disons X »

Considérons l'exemple suivant :

EX. IV.80

Le Monde, du 15 octobre 2019, « Jusqu'où laisserons-nous passer la haine des musulmans ? »

« **Disons-le** d'emblée, comme l'a fait savoir, en pleine séance, la présidente du conseil régional : rien, ni dans le règlement ni dans la loi, ne justifiait que cette femme soit poussée vers la sortie de l'assemblée régionale. »

EX. IV.81

Le Monde, du 28 octobre 2019, « Féministes, nous sommes solidaires avec les femmes voilées »

« **Merci, disons-nous** au gouvernement, **de ne pas instrumentaliser nos luttes pour mieux voiler vos difficultés** » (Institut des cultures d'islam, Paris, 2016, exposition "Sacrées Graines" »

EX.IV.82

Le Monde, du 16 octobre 2019, « Voile : la polémique se poursuit, deux plaintes déposées »

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

Sous-titre : Il faut « être intraitable avec le communautarisme. Mais ne stigmatisons pas nos concitoyens. Faire bloc, c'est ça la République », a lancé le chef de l'État. La gauche déplore une « stigmatisation » de la part de l'État. « Nos concitoyens musulmans en ont marre » et « ce n'est pas à l'État de stigmatiser une religion. Cette stigmatisation en réalité, c'est du racisme, disons-le clairement », a accusé sur Sud Radio le député insoumis Éric Coquerel.

Cette non-coïncidence ou non-un marque un écart communicationnel entre le locuteur et l'allocutaire, n'ayant pas les mêmes mots et qui ne donnent pas, automatiquement, le même sens aux mots.

IV.3.2. Non-coïncidence du discours à lui-même

Cette non-coïncidence rend compte d'un discours traversé par d'autres discours, « *imposant au dire l'ailleurs de l'interdiscours* » (Authier-Revuz 1995 : 100). Il s'agit d'une figure interdiscursive de l'emprunt. Nous avons enregistré plusieurs cas dans les différents supports, par des commentaires tels que :

IV .3.2.1. « Ce que X appelle »

EX.IV.81

Le Point, du 17 octobre 2019, « La femme voilée prise à partie est "une militante", selon Marine Le Pen ».

« La mère voilée prise à partie vendredi par l'élu RN Julien Odoul a décidé de porter plainte à Dijon et à Paris, a annoncé mercredi le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF). "Aujourd'hui, j'ai une opinion négative de ce qu'on appelle la République", avait déclaré cette femme dans un entretien accordé au CCIF, qui entend avec d'autres associations se porter partie civile à ses côtés. »

EX.IV.82

Le Point, du 24 octobre 2019, « Macron tranche sur le voile dans l'espace public: "Ce n'est pas l'affaire de l'Etat ».

« "Le voile est utilisé dans certaines circonstances, certains quartiers, par certains, comme instrument de revendication et de séparatisme dans la République, qu'on appelle communautarisme", a dit Emmanuel Macron. »

EX.IV.83

Le Monde, du 25 octobre 2019, « Emmanuel Macron : « Le port du voile dans l'espace public n'est pas l'affaire de l'Etat ».

« Emmanuel Macron, qui a appelé à plusieurs reprises à ne pas faire d'amalgame et « stigmatiser » les musulmans, s'en est de nouveau pris jeudi avec virulence au « communautarisme », en allusion à l'islam politique, qu'il a plusieurs fois dénoncé ces dernières semaines. « Le voile est utilisé dans certaines circonstances, certains quartiers, par certains, comme instrument de revendication et de séparatisme dans la République, qu'on appelle communautarisme », a dit Emmanuel Macron. »

EX.IV.84

Le Parisien, du 24 octobre 2019, « Emmanuel Macron : «Le port du voile dans l'espace public n'est pas mon affaire» »

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

« En revanche, Macron a ciblé le communautarisme à l'œuvre, a-t-il dit, dans « certains quartiers » : « Le voile est utilisé dans certaines circonstances, par certains, comme instrument de revendication et de séparatisme dans la République, **qu'on appelle communautarisme** [...]. J'ai un problème avec une revendication qui devient politique », a-t-il martelé. »

IV 3.2.2. « Pour reprendre le mot de ... »

EX.IV.85

Le Monde, du 30 octobre 2019, « Après l'attaque de Bayonne, l'inquiétude des musulmans français »

« La réunion avait pour objectif de « voir comment nos concitoyens dont la religion est l'islam peuvent vivre tranquillement leur religion en respectant absolument toutes les lois de la République », **selon les mots du chef de l'Etat**, dans un entretien accordé à RTL ».

Pour l'exemple (IV.85), nous pouvons rapprocher la glose « selon les mots du chef de l'Etat » de la glose « pour reprendre le mot de ... », identifiée et répertoriée par Authier-Revuz.

Le sens de ces discours est à négocier avec les discours extérieurs qui le constituent. La notion du « déjà-dit », du parler « dit d'ailleurs » est explicite et signifiée par la présence de la glose : « **Ce que X appelle** », « **Pour reprendre le mot de ...** ».

La parole d'autrui, ici présente dans les cinq exemples ci-dessus (3.2. non-coïncidence du discours à lui-même), ne peut échapper à ce que Bakhtine nomme « *saturation du langage* », qui constitue une théorie de la production du sens et du discours, posant le milieu des autres discours comme un « *extérieur constitutif* », celui d'un déjà-dit, faisant « *le tissu même du discours* ». (Cf. Authier 1984 : 100).

IV.3.3. Non-coïncidence entre les mots et les choses

Cette figure n'est pas dialogique (*hétérogène non dialogique*)⁷⁶, comme le sont les deux autres précédentes, elle ne relève pas des mots des autres mais, des propres mots de l'énonciateur mobilisés pour dire le monde, c'est-à-dire l'écart entre « (*mots-choses*) est dans l'énonciation » (Hailon 2011 : 27).

Authier-Revuz (1995 : 100), parle d'un écart « *marquant d'impossible la nomination complète du réel* ».

IV.3.3.1. « X ou plutôt Y »

EX.IV.86

⁷⁶ Authier considère l'écart rencontré dans la nomination comme étant un hétérogène non dialogique.

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

Le Monde, Publié le 15 octobre 2019 à 17h29, par X, Education : « Sur la question des mères accompagnatrices voilées, islamistes et laïcs radicaux ont partie liée ». Tribune. Une affiche de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) a suscité, il y a peu, les foudres des plus laïcistes de la République. Une femme, foulard sur la tête et sourire aux lèvres, aux côtés d'une enfant, proclame son droit à accompagner des sorties scolaires. Un torrent de boue a alors déferlé sur notre fédération, qui serait devenue un suppôt de Satan, ou, plutôt, de Mahomet.

Dans cet exemple, il s'agit d'un cas de non-coïncidence entre les mots et les choses, illustré par le commentaire « X ou plutôt Y ». Le segment « un suppôt de Satan, ou, plutôt, de Mahomet » a pour but de ratifier la nomination et d'affirmer la non-coïncidence.

IV.3.3.2. « X, le mot est mauvais »

EX.IV.87

Le Monde, Publié le 24 octobre 2019 à 10h44, par Adrien Sénécot, Pourquoi une loi pour « interdire le voile » en France aurait peu de chances d'exister.

Le précédent des arrêtés « antiburkini »

L'exemple des arrêtés « antiburkini », qui se sont multipliés en France à l'été 2016, illustre bien les équilibres qui entrent en compte dans ce sujet. Une trentaine de communes, notamment Villeneuve-Loubet, dans les Alpes-Maritimes, avaient décidé d'interdire le port de tenues « *manifestant de manière ostensible une appartenance religieuse lors de la baignade et sur les plages* ». Ces textes visaient en fait le mal nommé burkini, une tenue de baignade qui couvre le corps et les cheveux, mais pas le visage.

Nous avons un exemple, consistant à dénoncer la non-coïncidence ou « *le défaut de la nomination* » entre les mots et choses. Le segment (le mal nommé burkini) se présente avec un soulignement (pour attirer l'attention des lecteurs). Nous pouvons le rapprocher de la glose « X, le mot est mauvais ».

Le mot « burkini » est construit par analogie au mot « bikini », qui laisse voir pratiquement tout le corps de la femme, représentant un symbole de libération de l'idée de diabolisation du corps de la femme. Or, le burkini est construit à partir de « burqa » et de « bikini », un maillot de bain qui couvre le corps de la femme en intégralité.

Le journaliste locuteur, trouve que le mot « burkini » représente un défaut de nomination en le comparant au mot « bikini », il y a un décalage entre l'élément X et son référent. Même si sur le plan sémantique le mot "burkini" et "bikini" sont tous les deux des tenues spécialement conçues pour la plage et la baignade.

IV.3.4. Non-coïncidence des mots à eux-mêmes

Notre corpus présente des cas de non-coïncidence des mots à eux-mêmes « *imposant au dire l'ailleurs de la langue* » (Authier-Revuz 1995 : 100), sans glose mais avec des jeux de mots « Cf. (Authier-Revuz 1995 : Chapitre VIII) “*sans (avec) jeux de mots*” ».

EX.IV.88

Le Point, du 18 octobre 2019, à 18h22, par AFP, « Le voile, éternel sujet de crispation en France »

On observe alors "une montée en puissance de l'usage du thème de la laïcité", utilisé "non pas au sens libéral" mais "comme un instrument de totale marginalisation du religieux".

Cet exemple, présente un cas de non-coïncidence des mots à eux-mêmes, le mot « laïcité » se trouve affecté d'autres sens et d'autres mots. Le mot laïcité est ainsi dévoyé de son sens originel « *principe de séparation entre l'État et l'église* », on va garder « *principe de séparation* » et on va modifier le segment « *entre l'État et l'église* » par le segment « *entre les religions* ».

Cela va donner un sens dévoyé de son sens premier, qui est « *principe de séparation entre les musulmans et les non-musulmans* », vu que la laïcité comme principe a été utilisé comme un argument, une cause pour interdire aux femmes musulmanes de porter un voile islamique au sein des services publics (même en tant que bénévoles), après bien sûr l'instauration d'une loi interdisant aux fonctionnaires de mettre un voile lors de l'exercice de leur fonction.

EX.IV.89

Le Point, Publié le 29 octobre 2019 à 15h48, par AFP, Une loi interdisant le voile lors des sorties scolaires "serait contre-productive", selon Blanquer.

"L'article 1er de notre Constitution indique le chemin (...): la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale parce qu'elle est indivisible, nous combattons fermement toutes les tentations de repli communautaire", a ajouté le ministre. [M. Blanquer]

Il a ajouté vouloir poursuivre ce cap en "redonnant du sens au mot de laïcité" et "à notre destin collectif", défendant la République pour "l'émancipation de tous et qui nous unit dans notre pays, la France".

Dans l'exemple (IV.89), le segment "redonnant du sens au mot de laïcité" représente une figure de non-coïncidence des mots à eux-mêmes. Le mot « Laïcité » apparaît comme affecté d'un autre sens ou d'autres mots. Le mot « laïcité » apparaît affecté par le sens du mot « communautarisme », en référence au passage que nous avons souligné.

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

Le mot « Laïque » apparaît dans le passage souligné en apposition, intercalé entre deux virgules, apportant une précision à son segment précédent « République indivisible » et le segment qui le suit « démocratique et sociale ».

Les propos de M. Blanquer, laisse comprendre que le mot « *laïque et Laïcité* », ayant pour sens ; « neutralité religieuse », a été affecté par le sens du mot « communautarisme », ayant pour sens ; « une communauté partageant la même religion, identité » au sens de diviser, division.

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

À terme de cette étude de la représentation du discours autre, des différentes formes de modalisations autonymiques, des gloses méta-énonciatives exprimant de façon explicite les valeurs de non-coïncidence du dire, en relation avec le type d'hétérogénéité que les gloses des MA manifestent explicitement. Nous pouvons tirer les conclusions suivantes, en relations avec le corpus choisi et la thématique se rapportant à ce même corpus.

Le discours journalistique, est un genre truffé de discours autre, la notion de polyphonie, d'interdiscours et de déjà-dit sont inhérente à ce genre de discours.

Les espaces que se trace le locuteur dans son discours, comportant à la fois le discours de soi et le discours autre sont délimités de façon explicite ou implicite par les phénomènes de l'hétérogénéité montrée (HM) (marquée et non-marquée), ainsi que ceux de l'hétérogénéité constitutive (HC).

La représentation du discours autre peut se faire et se manifester à travers différentes façons. La RDA peut se faire de façon complètement assumée par le locuteur, donc de ne pas être marqué par quel que soit le moyen typographique (guillemets, crochets, parenthèses, Italique, gras, soulignement, etc.), et être parfaitement intégré sur le plan syntaxique et énonciatif. Le DA peut se représenter de façon marquée, dans ce cas le locuteur prend des distances quant aux propos représentés, donc ne les assume pas.

Cette manière de représenter le discours autre est révélatrice d'un décalage de PDV du locuteur par rapport aux discours représenté. Cette manière de faire peut être à l'origine d'une exigence du genre journalistique : la neutralité et l'objectivité quant aux événements rapportés. Elle peut être à l'origine de véritables enjeux journalistiques dont nous avons exploré quelques facettes : les postures énonciatives et l'EE (voir chapitre V).

Le discours de soi constitue un discours qui ne relève pas uniquement du seul locuteur, il peut être traversé par différents autres discours qui relèvent du discours autre et sa représentation. Le locuteur (L) a le choix entre s'exprimer seul (dans un style narrativisé) ; ce qui est en réalité une pure allusion, ou donner la voix à d'autres locuteurs (I), donnant lieu à des énonciations de premier, deuxième, ou de troisième degré.

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

La MA peut se manifester dans le discours de différentes façons, explicite c'est-à-dire avec glose, balisée ou non-balisée, d'une part. Elle peut également se manifester de façon implicite, c'est-à-dire sans glose ou commentaire méta-énonciatif, avec ou sans balisage.

Les gloses méta-énonciatives se présentent sous forme de marqueurs, qui sont localisables, isolables et analysables dans leur unité (cas des modalisations autonymiques explicites). Dans d'autres cas, les modalisations autonymiques se présentent sans marqueurs et prennent des combinaisons plus ou moins repérables (cas des MA interprétatives).

Les MA se présente de façon balisée pour signaler une distanciation du locuteur par rapport à cette MA, donc une non prise en charge des propos balisés. Elle se présente également de façon non balisée ; et dans ce cas-là son repérage devient difficile et son analyse relève de la pure interprétation.

Il existe des modalisations autonymiques interprétatives caractéristiques du discours de la presse à savoir, la modalisation autonymique d'emprunt (MAE) et la modalisation autonymique interdiscursive.

La présence de MAEE en taux important dans notre corpus, c'est-à-dire, dans le discours journalistique, produit et diffusé par la presse, reflète une tendance excessive à la représentation du discours autre et la manière dont peuvent se manifester les phénomènes d'hétérogénéité montrée.

La présence des modalisations autonymiques interdiscursives, laisse voir une structuration discursive inhérente au discours de la presse. Un discours truffé par des interdiscours dont rendent compte les gloses méta-énonciatives, sous la forme « I dit que X » ou « selon X », etc.

Nous avons aussi constaté que le nombre de modalisations autonymiques avec gloses et sans glose, sont présentes de façon identique. En effet, pour les MA avec gloses, nous avons pu relever des modalisations autonymiques explicites d'emprunt (MAEE), modalisations autonymiques stéréotypiques, MA d'emprunt individuel ou collectif, des MAE de l'écart entre mots-choses.

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

Concernant les MAA (sans gloses), nous avons pu relever des MA interprétative, des MA interdiscursives (MA semi-allusive, îlots textuels). Nous avons aussi observé des cas de MA ambiguës.

Les îlots textuels rencontrés dans cette micro-étude, avec ces deux formes avec et sans gloses en contexte de DI, nous mène à la conclusion suivante :

Le discours autre traverse le discours de soi dans le discours de la presse de plusieurs façons, complexes et ambiguës, donnant lieux à des modélisations autonymiques interdiscursives. Ces dernières sont facilement repérables et interprétables grâce à la présence de la glose, ou difficilement interprétables à cause de l'absence de la glose méta-énonciative, d'où la nécessité de procéder à l'analyse des îlots textuels en question en faisant appel à leur l'interprétation suivant des critères relevant du cotexte mais en grande partie du contexte.

L'étude des différents champs de non-coïncidences ; avec ses quatre formes, nous a permis de nous rendre compte de cette altérité que le discours de soi laisse apparaître en son sein.

La présence de non-coïncidence entre les interlocuteurs, nous mène à conclure que le locuteur et son interlocuteur ne sont pas sur la même onde discursive, c'est-à-dire par rapport à la construction ou la reconstruction du sens du discours du locuteur L.

La présence d'une non-coïncidence du discours à lui-même rend compte de cette complexité du « discours dans le discours » incarnée par les phénomènes de l'hétérogénéité du discours. Des phénomènes qui font remonter à la surface la problématique des limites et les traces du discours de soi ; c'est-à-dire l'hétérogénéité constitutive et le discours autre ; c'est-à-dire l'hétérogénéité montrée.

La présence dans notre corpus d'une non-coïncidence entre les mots et les choses, représentées par des figures modélisation autonymique de l'écart entre mot et chose, montre comment et quels enjeux l'énonciateur mobilise pour dire le monde, tout en confrontant ses propres mots à des enjeux pouvant donner lieu à des interprétations sémantiques diverses.

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

Une non-coïncidence entre les mots et les choses, qui indique que les mots employés ne correspondent pas exactement à la réalité à laquelle ils sont censés référés. Pour des raisons de cet ordre, qu'on trouve le locuteur est toujours en train de revenir sur ces mots, afin de ratifier la nomination, de la questionner, ou même afin d'inscrire des défauts ou des inadéquations ou des adéquations par rapport aux nominations que les autres énonciateurs utilisent, ou même par rapport à ses propres mots.

Pour notre corpus, nous avons constaté des phénomènes de non-coïncidence des mots eux-mêmes reflétant des mots qui sont dévoyés de leur sens, des mots qui sont affectés par d'autres sens où, justement, les énonciateurs jouent avec les mots en donnant des équivoques. Ces derniers, nous indiquant que les mots ne signifient pas uniquement ce qu'ils signifient dans les dictionnaires (sens propre) mais, qu'ils peuvent signifier beaucoup ou rien.

Tout au long du corpus ce que nous avons étudié nous avons rencontré un phénomène qui a attiré notre attention et qui sans cesse la CC n'a cessé d'être récurrent nous avons rencontré dans plusieurs articles le verbe désambiguïser utilisé par les journalistes pour à chaque fois jouer avec le sens des mots qui est sans cesse interpellé pour être ajusté réfuter ou même dénoncer ce phénomène peut nous mener à parler du vocabulaire en circulation dans la presse écrite numérique. Un vocabulaire qui mérite d'être étudié davantage afin d'arriver à conclure quand aux enjeux employés et déployer quant à la construction sémantique de ces mots qui se trouve sans cesse galvaudé par les journalistes locuteurs leur faisant dire tout et n'importe quoi.

Dans un domaine comme le domaine politique, le discours devient une arme dont se sert aussi bien les politiciens les hommes d'État de journalistes les partisans les opposants afin de servir des fonds politiques des fins politiques qui ne sont pas souvent aussi clair limpide et innocente que le discours de ces mêmes personnes laisse croire. Il faut que le locuteur récepteur soit toujours prêt, sur ses gardes afin de pouvoir interpréter, décoder et déchiffrer le message qui lui est destiné sur le plan sémantique.

L'étude des formes des modalisations autonymiques explicites ou interprétatives donne lieu à tous les phénomènes d'altérité que couvre l'hétérogénéité constitutive et montrer dans mon lieu à des non-coïncidences du dire de différents types laisse voir un

Chapitre IV : présentation, analyse et interprétation des formes des modalisations autonymiques du corpus

discours de la presse complexe varier et qui est assez souvent demande une étude minutieuse des structures déployer par journaliste afin d'arriver à dégager les fins les objectifs et les résultats tracés par ce discours en question.



Chapitre V : Pour une modalité de circulation des discours. L'effacement énonciatif (ee)

*« La circulation des discours suppose qu'il ne suffit pas d'un simple rapport de discours d'un énonciateur à l'autre mais d'une multiplication de ce rapport ; pour être un discours en circulation, un discours doit avoir fait l'objet de plusieurs transmissions. »
(L. Rosier 2004 : 65)*

Le cinquième chapitre, dont l'intitulé est *Pour une modalité de circulation des discours : l'effacement énonciatif (EE)*, clôt notre travail de recherche en se focalisant sur un phénomène d'ordre énonciatif : l'effacement énonciatif. Il en propose une analyse des mécanismes et des enjeux déployés par les journalistes scripteurs afin de faire circuler des discours, faisant à leur tour circuler des représentations idéologiques, auprès de l'espace public, voire de toute la société.

Pour notre cas, nous supposons, que les discours en circulation en relation avec la thématique du port du voile islamique dans les espaces publics en France, recourent à une stratégie énonciative : EE, afin de mieux garantir leur circulation et par la suite leur diffusion. Nous supposons, également, que ce recours peut s'expliquer par le fait que certains discours, font circuler des représentations négatives, celle d'un racisme latent, dans et par les discours diffusés dans la presse quotidienne, en faisant appel à l'effacement énonciatif comme étant une modalité autonymique énonciative. Des discours porteurs de représentations pouvant être négatives et dont les journalistes veulent se distancier, donc de ne pas les assumer, sous couverture d'une objectivation imposée par un genre discursif : le discours journalistique.

Cet EE, va brouiller les traces, de ce fait rendre difficile ou impossible l'identification des sources énonciatives responsables des discours en question pour des raisons pouvant être linguistiques, sociales, politiques et voire religieuses.

À cet effet, nous allons essayer d'articuler ; ce que nous avons précédemment développé en relation avec l'effacement énonciatif en matière de l'art linguistique, (Voir chapitre III, point 3) sur l'une des affaires les plus médiatisées en France : « *l'affaire du voile islamique* ».

V.1. Circulation discursive et réitération des dires dans l'affaire du foulard

Examinons ensemble ces trois citations, dont la première a déjà été mentionnée au niveau du chapitre III. La deuxième et la troisième sont extraites de l'ouvrage de Tévanian, publié en 2005, dont l'intitulé est : *Le voile médiatique. Un faux débat : « L'affaire du foulard islamique »* et proposant une analyse de l'affaire du foulard.

Citation n° 1 :

*« La circulation des discours suppose qu'il ne suffit pas d'un simple rapport de discours d'un énonciateur à l'autre, mais d'une **multiplication** de ce rapport : pour être un discours en circulation, un discours doit avoir fait l'objet de plusieurs transmissions » (Rosier 2004 : 65).*

Citation n° 2 :

*« Cela dit, si la **multiplication** des émissions et des articles consacrés au sujet a indéniablement provoqué un effet de dramatisation propice au développement d'attitude de peur et de rejet à l'égard des élèves « voilées » [...] » (Tévanian 2005 : 10).*

Citation n°3 :

*« Il leur a suffi de **multiplier** les émissions ou les articles de presse consacrés au sujet. » (Ibid.)*

La théorie proposée par Rosier, selon laquelle les discours ont besoin de faire l'objet de plusieurs transmissions d'un énonciateur à un autre, est largement consolidée par les propos de la citation 2 de Tévanian. L'émergence d'une représentation de « peur et de rejet à l'égard des élèves voilées » n'a pu être possible que grâce à une **multiplication** des dire, assurée par une armada d'émission et d'articles de presse. On remarque bien le principe de répétition, de réitération des dire évoqué plus haut par L. Rosier.

Un nombre de parutions et de diffusions massives de l'affaire du foulard a été constaté, Pierre Tévanian (2005 : 15) propose des chiffres du nombre de couvertures de magazines, les « Unes » des journaux et les articles de presse, parus au cours de l'année 2003 ;

- 26 couvertures au thème du « voile » et de la « laïcité », assurées par des hebdomadaires, notamment Paris Match, Le Figaro Magazine, Le Nouvel Observateur, L'Express, Le point, Valeurs actuelles et Marianne.
- + 100 de « Unes » ont été consacrées par Le Monde, Aujourd'hui en France, Le Figaro et Libération.
- 1248 articles publiés, uniquement, dans trois principaux quotidiens : Le Monde, Libération et Le Figaro.

Chapitre V : Pour une modalité de circulation des discours. L'effacement énonciatif

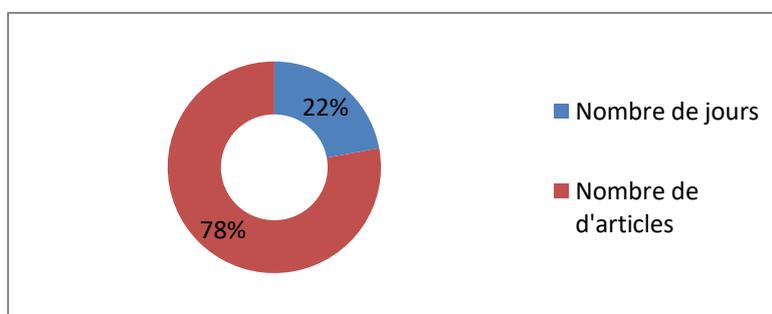
Pour notre cas, nous avons également constaté cette pullulation de discours et d'article relatifs à ladite affaire du foulard, représentée par le flux important d'articles publiés.

Le tableau ci-dessous, représente les chiffres enregistrés du nombre d'article produits relatifs au nombre de jours.

Tableau 4 : Nombre total des articles de l'affaire du « Port du voile islamique en France »

Nombre de jours	21
Nombre d'article	111

Nous proposons une représentation visuelle en pourcentage des chiffres enregistrés du nombre d'articles en uniquement 21 jours, c'est-à-dire du 11 au 31 octobre 2019 :



Grphe 1:Nombre total des articles en matière de pourcentage de l'affaire du « Port du voile islamique en France »

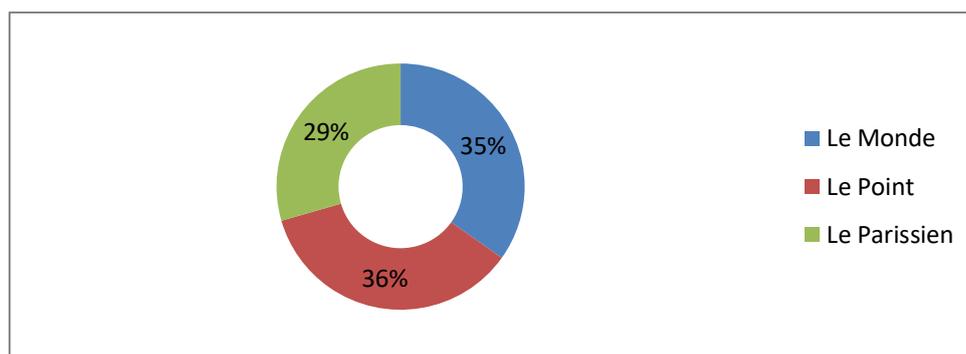
Comme vous pouvez le constater, en vingt-un jours seulement, on a dénombré 111 articles avec un pourcentage de 84 % pour seulement 21 jours avec un pourcentage de 16 % dans les trois journaux retenus pour notre recherche, répartis comme suit :

Tableau 5 : Nombre d'articles par supports (Journal) de l'affaire du « Port du voile islamique en France »

Le Journal	Nombre total d'articles produits
Le Monde	39
Le Parisien	32
Le Point	40

Les résultats visibles sur le tableau montrent, 32 articles pour Le Parisien avec un pourcentage de 29 % placé en queue de liste, 39 pour Le Monde avec un pourcentage de 35% et en tête de liste le journal Le Point avec 40 articles et un pourcentage de 36 %.

Chapitre V : Pour une modalité de circulation des discours. L'effacement énonciatif



Graphie 2 : Nombre d'articles par supports (Journal) en matière de pourcentage de l'affaire du « Port du voile islamique en France »

Un nombre que nous pouvons qualifier d'élever. 111 articles contenant assez souvent les mêmes informations au niveau des 3 journaux, qui se répètent et qui sont relatées dans différents styles sous la plume de plusieurs journalistes.

Pour plus de visibilité quant au nombre important d'articles produits, nous vous proposons une représentation chiffrée et visuelle du nombre d'articles produits pour chaque support par jour.

Tableau 6 : Nombre d'articles par supports (Journal) / jours de l'affaire du « Port du voile islamique en France »

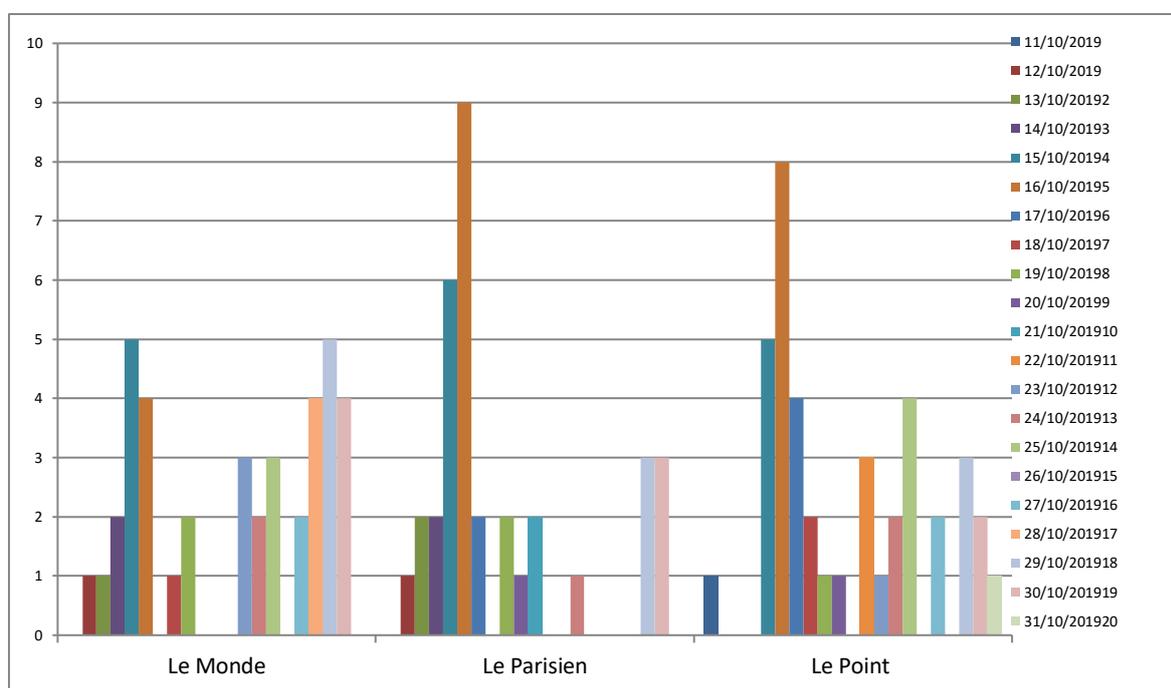
Les jours	Nombre d'article par support/jour			Les jours	Nombre d'article par support/jour		
	Le Monde	Le Parisien	Le Point		Le Monde	Le Parisien	Le Point
11/10/2019	0	0	1	22/10/2019	0	0	3
12/10/2019	1	1	0	23/10/2019	3	0	1
13/10/2019	1	2	0	24/10/2019	2	1	2
14/10/2019	2	2	0	25/10/2019	3	0	4
15/10/2019	5	6	5	26/10/2019	0	0	0
16/10/2019	4	9	8	27/10/2019	2	0	2
17/10/2019	0	2	4	28/10/2019	4	0	0
18/10/2019	1	0	2	29/10/2019	5	3	3
19/10/2019	2	2	1	30/10/2019	4	3	2
20/10/2019	0	1	1	31/10/2019	0	0	1
21/10/2019	0	2	0				

Comme il est clairement indiqué sur le tableau, le nombre d'article produit sur l'affaire du port du voile islamique en France, varie de 0 jusqu'à 9 articles par jour sur la même affaire.

La moyenne des articles produits par jour étant de 3 à 4 articles par jour distribués sur différentes rubriques, à savoir la rubrique sociale, politique, économique, tribune, etc.

Chapitre V : Pour une modalité de circulation des discours. L'effacement énonciatif

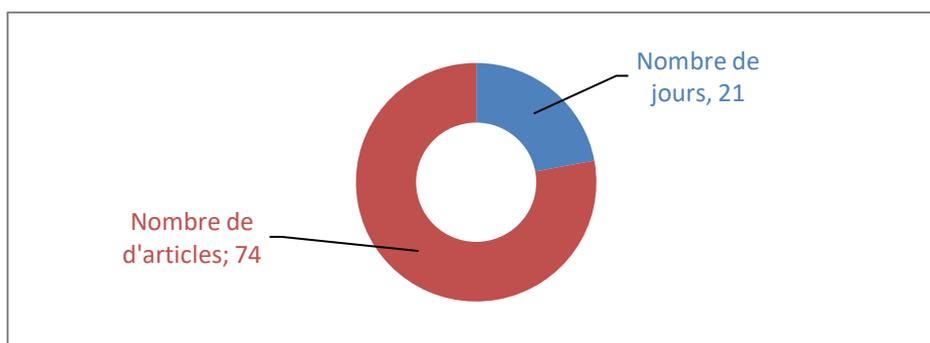
Cette représentation imagée, montre de façon plus claire les résultats chiffrés enregistrés sur le tableau (V.3).



Graph 3 : Nombre d'articles par supports (Journal)/ jours de l'affaire du « Port du voile islamique en France »

Prenons l'exemple d'une autre affaire, d'une très grande ampleur et importance que l'affaire du port du voile islamique dans les espaces publics en France. Une affaire nommée par les journalistes : l'affaire de la famille Dupont de Ligonnès.

Une affaire criminelle qui a bouleversé la France, où tout un pays se réveille un 21 avril 2011 sur le meurtre de cinq membres de la famille Dupont de Ligonnès, retrouvés mort dans leur domicile familial à Nantes (Loire-Atlantique) en France. Il s'agit d'une mère et ses quatre enfants, un quintuple meurtre non élucidé où on pense que la mère et ses quatre enfants ont été assassinés entre le 3 et le 6 avril 2011, sans pouvoir déterminer l'auteur du crime et dont les soupçons sont dirigés contre le père Xavier Dupont, vu pour la dernière fois le 15 avril 2011.



Graph 4: Nombre d'articles de l'affaire du meurtre de la famille « Dupont de Ligonès »

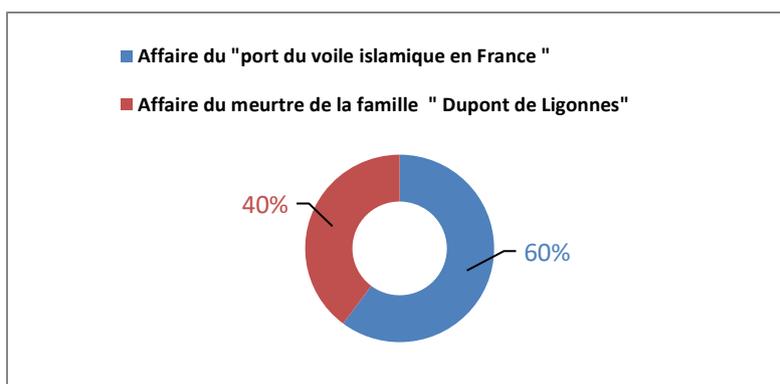
Le graphique à secteur représenté dans l'image (V.4), nous renseigne sur le nombre d'articles publiés dans les mêmes journaux que ceux où nous avons effectué la collecte du corpus de travail relatif à « l'affaire du port du voile islamique dans les espaces publics en France », répartis comme suit :

Tableau 7 : Nombre d'articles par supports (Journal) de l'affaire du meurtre de la famille de « Dupont de Ligonès »

Nom du journal	Nombre total d'article produits
Le Monde	6
Le Parisien	9
Le Point	59

Nous enregistrons seulement 74 articles (38 articles moins que l'autre affaire) répartis comme suit : 6 articles pour le journal Le Monde, 9 pour le Parisien contre 59 articles pour le journal Le Point, qui s'est taillé la part du lion pour cette affaire. Le Monde et Le point sont en queue de liste avec uniquement les chiffres timides de 6 et 9 articles en 21 jours, c'est-à-dire la même durée que l'autre affaire.

Établissons une petite comparaison, entre les deux affaires par rapport au nombre total d'articles enregistrés au niveau des mêmes supports précédents, c'est-à-dire : Le Parisien, Le Monde et Le Point, pour la même durée : 21 jours.



Graphie 5: Résultats comparatifs du nombre d'articles produits en 21 jours pour les deux affaires.

Les résultats de la comparaison entre les deux affaires, montre que l'affaire du port du voile islamique en France a été largement médiatisée avec 111 articles, avec un pourcentage majoritaire de 60 %, contre un pourcentage moins important : 40 % pour l'affaire du meurtre de la famille Dupont de Ligonnès.

Nous nous basons sur les résultats chiffrés et imagés des graphiques à secteurs, nous pouvons dégager les constats suivants :

- Le nombre d'articles réservés par Le Parisien pour l'affaire Dupont : 9, largement inférieur à celui réservé à l'affaire du port du voile : 32 pour un journal s'intéressant particulièrement aux faits divers et à l'actualité locale ;
- Le Monde quant à lui instaure un déséquilibre parfait entre les deux affaires, 6 articles pour l'affaire de Ligonnès contre 39 pour l'affaire du voile, un nombre que nous pouvons qualifier de minimaliste pour le journal le plus lu en France et à l'étranger ;
- Le Point détient le record, avec 59 articles pour l'« affaire Dupont » et 41 pour L'« affaire du port du voile en France », un nombre très élevé que nous pouvons expliquer par le fait que le journal ouvre ses pages à toutes les opinions politiques (interviews, analyses, etc.).

Le moins qu'on puisse dire, est que l'affaire « Dupont », un « familicide » d'une horreur sans précédent, se trouve moins médiatisée avec seulement 74 articles, comparée à « l'affaire du foulard » qui est plus médiatisée avec 111 articles, voire 38 articles de plus.

Des chiffres plus élevés pour l'affaire du voile, c'est-à-dire une médiatisation plus importante, que nous pouvons expliquer par la « sensibilité » de l'affaire qui a pris des

dimensions plus sérieuses, mobilisant tout un pays : peuple et État. Créant ainsi des amalgames entre des couples tels : identité nationale/ communautarisme, laïcité/ islam, musulman/terroriste, etc. La multiplication du nombre d'article permet non seulement une sur-médiatisation d'un évènement, mais plus encore, elle garantit une circulation assurée des discours.

Nous allons à travers un exemple, essayé d'expliquer la notion de circulation des discours à travers le principe de réitération (récursivité) des dires dans et travers les discours autres en nous appuyant sur une analyse linguistique établie par L. Rosier (2005 : 110), qui traite les formes de récursivité.

Elle distingue ce qu'elle appelle « la circulation re-marquée »⁷⁷ des discours, qu'elle situe sur le plan de la modalisation des sources énonciatives en la rapportant à la médiation. Selon Rosier, les discours représentés ou rapportés (DD ou DI) obéissent à une norme qui est « la coprésence d'un seul discours citant et d'un ou (plusieurs) discours cité. » (Rosier 2005 : 110).

Dans ce cas-là, l'énonciateur se pose comme un médiateur et la circulation emprunte des relais, des intermédiaires, il y a comme une « chaîne d'énonciateurs ». C'est-à-dire qu'un énonciateur 3 dit X à un énonciateur 2, qui le dit à son tour à un énonciateur 1. L'énonciateur 2 joue le rôle d'un intermédiaire entre l'énonciateur 3 et 1.

Dans l'exemple ci-dessous (V1), les paroles « des instituteurs » et de la « maman » sont rapportées au journaliste par un intermédiaire, représenté par la présidente Marie-Guite Dufay qui se pose comme un énonciateur médiateur du discours.

EX.V1. Publié par Le Point, le 16 octobre 2019 à 18h29, Besançon : manifestation de soutien à la mère voilée prise à partie au conseil régional.

"Les instituteurs sont atterrés parce que l'essentiel du travail qu'ils faisaient avec les mamans, pour les intégrer au travail sur la citoyenneté, est mis à mal", a déclaré devant la presse la présidente (PS) de la région Marie-Guite Dufay (PS), soulignant que "la maman est extrêmement choquée".

L'exemple (V2), les paroles de « la directrice de l'école » sont reprises par « Alain Bollery », reprises à leur tour par le Journaliste du Parisien « Nicolas Berrod ».

⁷⁷Selon Rosier (2005 : 104), une circulation remarquée, multiplie à des fins diverses, les médiations du discours. Elle l'oppose à une circulation effacée qui au contraire de sa précédente tente d'effacer les médiations du discours. (Nous reviendrons sur la circulation effacée au niveau du point V.3).

Chapitre V : Pour une modalité de circulation des discours. L'effacement énonciatif

EX.V2. Publié par Le Parisien, le 16 octobre 2019, par Nicolas Berrod, Femme voilée avec son fils : notre journaliste raconte les coulisses de sa photo « iconique ». Peu après, Alain Bollery reçoit un coup de fil de la directrice de l'école des élèves de Belfort qui participaient à la sortie scolaire. « Elle me dit qu'elle préférerait qu'on ne voie pas les enfants », raconte le reporter. Celui-ci accepte de changer le cliché et en choisit un autre, montrant Julien Odoul en train de quitter la salle.

Selon Rosier (2005 : 121), le passage du discours rapporté au phénomène de circulation discursif est possible lorsque le discours va « *au-delà de deux espaces énonciatifs, vers des relais énonciatifs et des parcours plus complexes* ».

En ce qui nous concerne, la majorité des discours sur la thématique du voile islamique en France, fait l'objet de plusieurs relais énonciatifs complexes offrant ainsi un moyen de circulation pour les discours de cette même thématique.

Rosier pense, que ces discours qui se revendiquent d'une chaîne d'énonciateurs assimilent le dire (fait rapporté) à une « *généalogie savante ou populaire* », donnant lieu à une « mise en abîme » d'un discours transmis par plusieurs énonciateurs. Une pratique nous rappelle une ancienne tradition orale, « *une pratique de transmission propre à l'histoire orale et aux civilisations non écrites* ».

V.1.1. Le « déjà-dit »

La notion bakhtinienne du « *déjà-dit* » est largement présente dans les discours que nous avons collectés. En effet, nous avons remarqué qu'une très grande partie des discours (articles des journalistes) ne leur appartiennent pas, il s'agit d'un discours autre, venu d'ailleurs, d'un discours représenté dans le discours de « *soi* » marqué comme étant étranger, soit :

- Par l'emploi de stratégies relevant de la langue française, en l'occurrence le discours rapporté et ses différents types (largement identifier en grammaire).
- Par l'emploi de marqueurs typographiques : guillemets, italique, gras signalant une parole autre qui traverse le discours du locuteur, attribuable à une autre source énonciative pouvant être identifiable ou pas.

Examinons ensemble un article publié par *Le Monde* ;

EX. V3. Article publié par Le Monde, le 13/10/2019
Titre : Pour Jean-Michel Blanquer, le voile islamique n'est « pas souhaitable dans la société »

Chapitre V : Pour une modalité de circulation des discours. L'effacement énonciatif

Sous-titre : Le ministre de l'Éducation nationale a affirmé que ce que le voile « dit sur la condition féminine n'est pas conforme à nos valeurs ».

Publié le 13 octobre 2019 à 17h27 - Mis à jour le 14 octobre 2019 à 07h24 Temps de Lecture 2 min.

Le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, à l'Élysée, le 9 octobre. BERTRAND GUAY / AFP

Ce que le voile islamique « dit sur la condition féminine n'est pas conforme à nos valeurs » : interrogé dimanche 13 octobre sur BFM-TV sur le port du voile par des accompagnatrices de sorties scolaires, le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a marqué sa ferme opposition. Cette dernière va bien au-delà du milieu scolaire : « *Le voile n'est pas souhaitable dans notre société* », a-t-il assuré.

Il a toutefois bien rappelé que la loi autorisait le port du voile dans l'espace public ainsi que lors des sorties scolaires par les femmes accompagnatrices. Mais « nous ne souhaitons pas encourager le phénomène », a ajouté le ministre, qui, déjà le mois dernier, avait condamné une affiche de la fédération de parents d'élèves FCPE défendant le droit de mères voilées de faire des sorties scolaires.

Interrogé sur les signes possibles de radicalisation à l'école, Jean-Michel Blanquer a mentionné l'exemple de « *petits garçons qui refusent de tenir la main des petites filles* » : « *Ce n'est évidemment pas acceptable dans l'école de la République. La solution est simple et rapide, mais si cela débouche sur un problème plus grave, on le signale.* »

La porte-parole du gouvernement, Sibeth Ndiaye, a, elle, assuré sur France 3 n'avoir « pas de difficulté à ce qu'une femme voilée participe à une sortie scolaire », exprimant sa « position personnelle » et en reconnaissant des « débats au sein du gouvernement ».

Attitude « choquante » du RN en Bourgogne-Franche-Comté

Tous deux, en revanche, ont unanimement condamné l'attitude de l'élu Rassemblement national (RN) qui avait pris à partie, vendredi une mère voilée, accompagnatrice d'un groupe d'enfants au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Le président du groupe d'extrême droite à l'assemblée régionale, Julien Odoul, a lui-même filmé et publié une vidéo où il demande instamment à ce qu'une femme voilée présente dans le public, accompagnatrice d'un groupe d'enfants venu de Belfort assister à l'assemblée plénière, retire son voile. Les élus du RN ont ensuite quitté la salle, avant de dénoncer dans un communiqué une « provocation islamiste ». M^{me} Ndiaye a jugé « choquante » la réaction de M. Odoul. « *Qui est-il pour stigmatiser une femme qui accompagne les enfants en sortie scolaire ?* », a-t-elle dénoncé. « *C'est évidemment à condamner et c'est idiot d'en arriver à ce type de situation* », a critiqué M. Blanquer. « *La règle était claire, il n'y avait pas d'interdiction de porter le voile dans ce conseil des jeunes, donc il n'y avait pas lieu de faire ça* », a-t-il ajouté.

« *Humilier une maman devant son fils et devant des enfants dans une assemblée où siègent les élus de la République, c'est une honte pour la République* », a condamné Benjamin Griveaux, le candidat LRM (La République en marche) à Paris sur Radio J, voyant en M. Odoul un « *sinistre personnage* » qui « *considère qu'un bon "coup de com" vaut toutes les politiques* ».

Le Parti communiste a réclamé des sanctions et même le député européen RN Nicolas Bay a pris ses distances avec la « *maladresse d'un jeune élu régional* » et des « *propos malvenus* ». « *C'était inutilement blessant et agressif* », a-t-il reconnu sur Franceinfo-France Inter, tout en restant « *intraitable* » sur le refus de l'islamisme et du « *communautarisme* ».

Chapitre V : Pour une modalité de circulation des discours. L'effacement énonciatif

Dans l'article du Monde au niveau de l'exemple (V3), publié le 13/10/2019, nous remarquons le degré ou le pourcentage des discours antérieurs qui traversent le discours des journalistes, pour différentes raisons discursives et non discursives ;

- 1- Une obligation imposée par le genre du discours journalistique. Par souci d'objectivité discursive et se voulant toujours objectif, les journalistes rapportent toujours des paroles attribuées de façon explicite ou implicite à d'autres instances énonciatives, par soucis d'honnêteté professionnelle de reproduction de la vérité ;
- 2- Le refus d'assumer la responsabilité des paroles autres que sa parole individuelle.

Le nombre important de passage renvoyant à une autre instance énonciative (que nous avons pris le soin de souligner dans cet article) que le Locuteur-scripteur (E1) ici représenté par AFP — signalé au niveau de tous les passages que nous avons colorié en gris, se présentant en italique et guillemetés — témoigne du discours autre. Ce dernier est rapporté par l'énonciateur primaire dans un souci de garantir et de préserver d'authenticité de l'information, vue le rang important des instances énonciatives rapportées, renvoyant aux :

- Ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer (E2) ;
- La porte-parole du gouvernement, Sibeth Ndiaye (E3) ;
- Les élus du RN (E4) ;
- Mme Ndiaye (E5) ;
- Benjamin Griveaux, le candidat LRM (La République en marche) (E6) ;
- Le député européen RN Nicolas Bay (E7) ;
- Le Parti communiste (E8).

Au total, nous avons huit instances énonciatives dans un article de quelques lignes. Les journalistes utilisent une technique bien connue des journalistes appelée « patchwork », un phénomène sur lequel nous reviendrions un peu plus loin en détail.

La notion de « reprise »⁷⁸ d'un énoncé ou d'énoncés appartenant à un autre interlocuteur, témoigne d'« un phénomène élémentaire » en énonciation. La reprise « offre une illustration particulièrement nette de la polyphonie » telle qu'envisagée par Bakhtine. Elle rend compte, d'une façon très précise, de « la présence de voix différentes à travers une même énonciation », comme c'est le cas dans cet exemple cité plus haut.

V.1.2. Multiplication du déjà-dit

Du moment que les discours existent par d'autres discours (principe du dialogisme), les discours se trouvent attribués à d'autres sources énonciatives. En effet, lorsqu'un discours de « soi » est construit, il contient toujours un pourcentage d'un discours « autre » qui lui est antérieur et extérieur en même temps. Un discours de "soi" à son tour repris par d'autres personnes à l'infini. En l'adaptant à leur tour à leur discours soit en le désignant comme étranger à leur propre discours en marquant l'étrangeté du discours autre en utilisant des guillemets, gras, italique, les parenthèses, etc. Soit en l'intégrant dans leur discours et de ne pas signaler son étrangeté, finir ainsi par former un seul bloc avec le discours de soi.

Ce discours autre dans le discours personnel témoigne de la « reprise » des discours par les locuteurs et semble indiquer une circulation des dits qui selon L. Rosier ferait disparaître les marques de l'hétérogénéité que démontre l'effacement de la source énonciative participant ainsi à l'évidence idéologique du (ça va de soi).

Examinons à titre d'exemple le discours de J.M. Blanquer, le ministre de l'éducation nationale invité sur BFM-TV, le dimanche 13 octobre 2019, sur le port du voile islamique concernant les accompagnatrices scolaires.

Les articles rédigés sur le discours de J.M. Blanquer dans le journal Le Monde, Le Point et Le Parisien, reprennent ce même discours, mais pas de la même manière, ils le font en déployant différentes stratégies.

D'une part, nous avons des articles où les mots du ministre de l'Éducation nationale sont repris tels quels, comme c'est le cas dans l'exemple V4, V5 et V6 (utilisation du

⁷⁸En référence à Maingueneau (2014 :1143).

discours rapporté direct). En effet, le locuteur journaliste se soucie de rapporter à l'identique les paroles de Monsieur le Ministre, pour donner plus de crédibilité à ses propos en premier lieu, se dégager de la responsabilité que peuvent engendrer ses paroles, en second lieu.

D'autre part, nous avons constaté également des articles où les propos de Monsieur le Ministre ont été reformulés. Mais, signalés comme un discours extérieur au discours de soi (utilisation des guillemets et de l'italique). Une distance est prise par le journaliste locuteur par rapport à ces propos, en référence à l'explication de J. Authier-Revuz concernant l'usage des mots guillemetés comme « des paroles tenues à distance » par le locuteur, c'est le cas que nous exposons dans l'exemple V7.

Nous avons d'abord transcrit le discours original du Ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, afin de pouvoir mieux déterminer, et dégager les discours qui ont fait objet d'une circulation.

- **Discours de J.M.Blanquer, le dimanche 13/10/2019, BFM-TV⁷⁹**

[...] J.M.Blanquer : « Mais parce que le voile en soi n'est pas souhaitable dans notre société tout simplement c'est pas quelque chose à encourager c'est pas quelque chose d'interdit, mais c'est pas non plus quelque chose à encourager ce que ça dit sur la condition féminine ce que ça dit n'est pas conforme à nos valeurs tout simplement après ça veut pas dire que c'est interdit heureusement on est une société de liberté où on peut se vêtir comme on le veut, etc. »

Ex. V4

- **Le Monde, du 14 octobre 2019, Voile à l'école : Jean-Michel Blanquer demande des sanctions contre le député LRM Aurélien Taché**

[...] devant le bureau exécutif du mouvement présidentiel, Ilana Cicurel a expliqué que M. Blanquer avait essayé de tenir « une position d'équilibre » lorsqu'il a rappelé dimanche que « la loi n'interdit pas aux femmes voilées d'accompagner les enfants ». Avant d'ajouter que « le voile en soi n'est pas souhaitable dans notre société ».

Ex. V5.

- **Le Monde, du 13 octobre 2019, Pour Jean-Michel Blanquer, le voile islamique n'est pas souhaitable dans la société »**

Ce que le voile islamique « dit sur la condition féminine n'est pas conforme à nos valeurs » : interrogé dimanche 13 octobre sur BFM-TV sur le port du voile par des accompagnatrices de sorties scolaires, le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a marqué sa ferme opposition. Cette dernière va bien au-delà du milieu scolaire : « Le voile n'est pas souhaitable dans notre société », a-t-il assuré.

⁷⁹ Nous avons retranscrit le discours de J.M. Blanquer afin de permettre au lecteur une meilleure visibilité des modifications apportées par le journaliste-locuteur. Nous avons surligné en gris les passages concernés et désignés comme discours autre dans le discours de soi.

Chapitre V : Pour une modalité de circulation des discours. L'effacement énonciatif

Dans exemple (V4) et (V5), on est en présence d'un énoncé produit par un seul locuteur (un locuteur primaire symbolisé par le journaliste (L1), produisant une énonciation de « troisième niveau » (cas de l'exemple V4) et « deuxième niveau » (cas de l'exemple V5).

Dans l'exemple V4, le journaliste locuteur (locuteur primaire) rapporte le discours de (13) (locuteur troisième : Monsieur Blanquer) à travers les dires du locuteur (12) (locuteur second : Ilana Cicurel).

Selon Perret, l'exemple V.4 donne lieu à trois situations d'énonciation, donc (trois « je », trois « ici », trois « maintenant »). À l'intérieur de son discours rapportant, le journaliste locuteur introduit les paroles de M. Blanquer (13) rapportées par Ilana Cicurel par l'emploi d'un verbe de parole « a expliqué » dans la première partie.

La deuxième partie quant à elle reste floue. On ne sait pas réellement si L1 rapporte toujours les dires de 13 via (12), ou bien L1 est en train de rapporter les paroles de M. Blanquer comme étant (12) sans passer par l'intermédiaire d'Ilana Cicurel.

Le Journal Le Point et Le Parisien, eux aussi enregistre ce même phénomène de déjà-dit et sa multiplication dans les articles publiés, en relation au discours du Ministre de l'éducation. Les exemples V6 et V7 montrent très bien, comment le discours de soi du journaliste locuteur se trouve traversé par un discours autre, celui de J-M Blanquer lui-même, ou rapporté via d'autres sources.

Ex. V6

- Le Point, 13 octobre 2019, Pour Jean-Michel Blanquer, le voile islamique n'est « pas souhaitable dans la société »

Sous-titre : Le ministre de l'éducation nationale a affirmé que ce que le voile « dit sur la condition féminine n'est pas conforme à nos valeurs ».

Ce que le voile islamique « dit sur la condition féminine n'est pas conforme à nos valeurs » : interrogé dimanche 13 octobre sur BFM-TV sur le port du voile par des accompagnatrices de sorties scolaires, le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a marqué sa ferme opposition. Cette dernière va bien au-delà du milieu scolaire : « Le voile n'est pas souhaitable dans notre société », a-t-il assuré.

Il a toutefois bien rappelé que la loi autorisait le port du voile dans l'espace public ainsi que lors des sorties scolaires par les femmes accompagnatrices. Mais « nous ne souhaitons pas encourager le phénomène », a ajouté le ministre, qui, déjà le mois dernier, avait condamné une affiche de la fédération de parents d'élèves FCPE défendant le droit de mères voilées de faire des sorties scolaires.

Dans l'exemple (V6) du journal Le Point, on est non seulement face à un discours rapporté Direct (DD), c'est-à-dire rapporté de manière intégrale sans aucune

modification, signalé par les deux-points et les guillemets (en gris) mais, on constate aussi la présence d'un discours indirect (DI), introduit par le pronom relatif « que », et que nous avons pris le soin de souligner.

La présence du déictique « nous » dans « nous ne souhaitons pas encourager le phénomène » et de la forme fléchie « nos » dans « dit sur la condition féminine n'est pas conforme à nos valeurs », dans la RDA renvois aux dires (déjà-dit) de J-M. Blanquer. Il n'y a aucune adaptation des repères énonciatifs aux cadres existants, cas exact d'une MA. « Nous » et « nos » renvoient au locuteur d'une autre situation d'énonciation, apparaissant comme hétérogène sur le plan des repérages énonciatifs.

L'adjectif possessif « notre », présente un nouveau cas de « télescopage énonciatif »⁸⁰. Il renvoie à un autre acte d'énonciation tout en étant construit dans une continuité syntaxique du discours citant. Il n'y a pas d'adaptation des repères énonciatifs, il s'agit d'un emploi en mention DD, qui apparaît sur le plan des repères énonciatifs comme hétérogènes au discours de soi.

Ex. V7.

- **Le Parisien, 16 octobres 2019, #NotInMyName : des députés LREM se désolidarisent d'Aurore Bergé sur le voile en sortie scolaire**

Sous-titre : La porte-parole du parti de la majorité a indiqué qu'elle allait voter une proposition de loi des Républicains interdisant le port du voile aux femmes qui accompagnent des groupes d'élèves.

Ces désaccords sont une nouvelle illustration des divisions de la majorité sur le sujet du voile. Dimanche, le ministre de l'Education nationale Jean-Michel Blanquer avait estimé que le voile islamique « n'est pas souhaitable dans la société ». Le député Aurélien Taché avait répliqué, dans une interview au Point, que cette prise de position « renforce » le Rassemblement national.

Le Parisien, quant à lui, emploie une forme hybride de discours rapporté le DDL. Il s'agit d'un discours cité dans un discours citant, c'est-à-dire de la représentation de la parole du Ministre de l'éducation, J-M. Blanquer.

Un déjà-dit dont l'objectif est « l'effet d'objectivité », un effet qui est beaucoup plus lié à « l'idéologie du vérisme »⁸¹ des pratiques discursives journalistiques. Un DR par DD qui par sa matérialité même permet d'en faire un « usage trompeur » : (reproduction tronquée, inexacte), qui selon Authier-Revuz est qualifié, d'un « rapport d'un acte d'énonciation par un autre acte d'énonciation, et non dans un rapport de

⁸⁰Expression de F. Hailon (2011 :59).

⁸¹Une expression employée par L. Rosier.

paroles dans un acte d'énonciation, le DD textuel n'est en rien la restitution fidèle, littérale, de la situation rapportée » (Hailon 2011 : 59).

Le locuteur journaliste citant fait mention des paroles de l'autre (J-M Blanquer), tout en les intégrant à sa propre syntaxe. Nous remarquons que les verbes du discours cité sont restés au présent : « n'est pas souhaitable », temps de l'énonciation original. Les verbes du discours citant sont au plus que parfait : « avait estimé », « avait répliqué », temps de l'énonciation réelle.

Une adaptation des marques de subjectivité, « notre société » du discours cité devient « la société » dans le discours citant.

En ce qui concerne la modalisation « renforce », elle peut être interprétativement considérée comme une MA interdiscursive, comme dire du député Aurélien Taché.

V.2. L'effacement énonciatif (EE) dans la presse écrite : une mise en scène énonciative particulière

En référence à la vision de Robert Vion, considérant L'EE comme une mise en scène particulière. Nous pouvons dire que nous sommes face à un véritable enjeu que nous pouvons qualifier de typiquement inhérent au discours de la presse.

Nous allons tenter à travers la thématique du voile islamique en France d'articuler les acquis du chapitre III en matière de l'art théorique à l'aide d'exemples extraits de nos trois supports, à savoir Le Monde, Le Parisien et Point afin de pouvoir rendre compte d'une mise en scène énonciative particulière.

V.2.1. La mise en scène énonciative

Notre corpus offre un terrain fertile, il laisse paraître et apparaître une pluralité de voix traversant la parole du locuteur par voie de différentes formes se rattachant aux discours rapportés (Direct, indirect, mixte). Le discours journalistique comme genre discursif, offre à son locuteur la possibilité de rapporter les discours autres, qui ne sont ni plus ni moins que des discours d'autrui que le locuteur enchâsse dans son discours de soi. Le journaliste locuteur rapporte tantôt pour des visées narratives (rapporter pour raconter), tantôt pour des visées argumentatives (rapporter pour argumenter).

V.2.1.1. Typologie de mise en scène énonciative selon Vion

Comme nous l'avons précédemment signalé, Vion propose cinq types de mise en scène énonciative susceptibles de se subdiviser en sous-types :

V.2.1.1.1. Unicité énonciative

Partons du principe Bakhtinien, que tout discours est traversé par d'autres discours, l'unicité du sujet parlant correspondrait plutôt à une illusion.

Les énoncés, ou même les fragments d'énoncés produits par le locuteur donnent l'impression qu'il parle seul dans son discours et effaçant toute trace d'hétérogénéité constitutive relèvent de l'unicité énonciative.

Les exemples les plus courants sont généralement des énoncés produits « à la première personne, ne comportent ni forme négative, ni attitude modale, ni discours rapporté, ni même allusion à une autre opinion. » (Vion 2001 : 333)

Pour notre cas, nous n'avons rencontré (zéro cas) aucun énoncé ou même fragments d'énoncés relevant de l'unicité énonciative. Tous les énoncés produits à la première personne (je) sont enchâssés dans le discours de soi par des marques typographiques (guillemets, italique, etc.) relevant du discours direct.

V.2.1.1.2. Dualité énonciative

En ce qui concerne la dualité énonciative, nous pouvons dire que notre corpus en contient plusieurs cas. Nous allons tenter de donner plusieurs exemples tirés des différents supports selon les cas rencontrés et enregistrés.

- **Des productions de double sens**

EX. V8.

- Le Monde, 12 octobre 2019 à 09h27

- Titre : Au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, un responsable du RN agresse une femme voilée

- Sous-titre : Une accompagnatrice scolaire a été prise à partie par des élus du parti d'extrême droite lors d'une assemblée plénière vendredi. La présidente socialiste de la région n'exclut pas de porter plainte.

Quand Julien Odoul, président du groupe Rassemblement national (RN) et porte-parole de son parti, a demandé à la présidente (PS) Marie-Guite Dufay, « au nom de nos principes laïcs », d'enjoindre à la jeune femme « de bien vouloir retirer son voile islamique », personne n'a d'abord compris de quoi il parlait. Le temps de chercher des yeux l'objet de son ire soudaine, de réaliser la présence de la mère de famille, puis passé le moment de sidération, les autres élus ont réagi.

Examinons de plus près, l'exemple ci-dessus (V8) :

Le locuteur introduit un premier énoncé où il demande à madame la présidente aux « noms des principes de la laïcité », d'enjoindre à la jeune femme « de bien vouloir retirer son voile islamique ».

Nous avons ici deux productions contradictoires, de double sens. La première est de vouloir appliquer les principes de la loi (de la Laïcité), d'une part, la deuxième est celle d'obliger une femme (une accompagnatrice scolaire) à se vêtir autrement, et de retirer son voile.

Si on revient aux lois de la laïcité inscrite dans la constitution française – reposant sur l'obligation de l'État de ne pas intervenir dans les convictions de chacun et l'égalité de tous devant la loi, quelle que soit leur religion - concernant le port du voile islamique, nous n'allons trouver aucune loi interdisant le port du voile dans les espaces publics pour des accompagnatrices scolaires.

De l'autre, on est face à une « agression » quant à la liberté d'une femme. Sa demande formulée à l'attention de madame la présidente où il lui demande d'ordonner expressément à cette femme de retirer son voile, en est la preuve tangible de sa violation des lois de la laïcité.

Nous avons deux énoncés sémantiquement contradictoires, un énoncé qui porte en lui le sens de la liberté charrié dans le mot « laïcité » et un autre énoncé qui porte en lui le sens de non-liberté charrié dans le verbe « enjoindre ».

Le locuteur exprime paradoxalement l'idée de laïcité⁸² et aussi de son contraire « le communautarisme », thème très favorisé par le groupe du Rassemblement national (RN) et de son porte-parole et son président Julien Odoul.

- **Les commentaires du dit (cas des gloses méta-énonciatives)**

⁸²Selon le Conseil constitutionnel (décision du 21 février 2013(nouvelle fenêtre)), résultent du principe de laïcité :

Le respect de toutes les croyances et l'égalité de tous les citoyens devant la loi sans distinction de religion ;
La garantie du libre exercice des cultes ;
La neutralité de l'État ;
L'absence de culte officiel et de salariat du clergé.

Chapitre V : Pour une modalité de circulation des discours. L'effacement énonciatif

Le locuteur recourt aux commentaires sur le dire ou commentaires méta-énonciatifs, indispensables à la communication pour différentes raisons. En général, ces commentaires ont comme fonction : d'ajuster le discours en relation avec ce qu'il est censé désigner et signifier.

EX. V9.

- Le Parisien, 30 octobres 2019 à 14h31

- Titre : Macron choisit Valeurs actuelles pour parler immigration, communautarisme et voile

- Sous-titre : Le président de la République se confie sur 12 pages à l'hebdomadaire ultra-conservateur.

Tout en condamnant la « sécession » communautariste, Macron revendique de ne pas vouloir « parler de racisme anti-Blanc », de ne pas « rentrer dans cette dialectique » qu'il juge « mortifère ». « Mortifère », un terme qu'il emploie également pour parler d'Eric Zemmour.

Dans l'exemple (V9), nous avons affaire à un emploi autonymique (à la fois en usage et en mention) du mot « mortifère », mis entre guillemets pour signaler qu'il s'agit d'un discours autre, à la fin de la première phrase. La deuxième phrase : « Mortifère », un terme qu'il emploie également pour parler d'Eric Zemmour, représente un commentaire méta-énonciatif explicatif du mot « mortifère » et de son emploi par M. Macron. Ce commentaire permet au locuteur de revenir sur la parole en train de se faire. Donc, il s'agit d'un discours sur le discours en train de se faire.

Dans les exemples (V9), nous sommes face à un commentaire sur le dire, ou ce que nous appelons les gloses méta-énonciatives, lesquelles nous avons traité au cas par cas au niveau du chapitre IV.

- **Les actes contradictoires (Ex. Promettre/menacer)**

Nous n'avons enregistré aucun cas

V.2.1.1.3. Parallélisme énonciatif

Il s'agit dans ce cas de figure des différents types des discours rapportés, où le locuteur construit un discours en donnant sa parole à d'autres énonciateurs avec lesquels il partage la même opinion.

EX. V10.

- Le Point, 16 octobres 2019 à 12h50

- Titre : Laïcité : quand la macronie se prend les pieds dans le voile

Chapitre V : Pour une modalité de circulation des discours. L'effacement énonciatif

- Sous-titre : Sans ligne directrice sur la laïcité, la majorité et le gouvernement s'écharpent et espèrent une prise de parole du président. Mais celle-ci se fait attendre...

Dans ce gloubiboulga de visions contradictoires et de critiques assassines, une position semble faire l'unanimité : Emmanuel Macron doit parler ! « Le flou n'est plus possible », glisse un ministre venu de la droite. « Ce serait bien pour couper court aux vaines polémiques », assure quant à lui François Patriat, le patron des sénateurs LREM. La majorité attend plus que jamais la parole du chef, au point de croire à toutes les rumeurs de prises de parole présidentielles. Mardi après-midi, le doute s'immisce : en pleine séance de questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, l'ancien ministre de l'Agriculture Stéphane Travert lâche à un groupe de députés dans une boucle Telegram : « Le PR va s'exprimer ce soir sur ce sujet. Normalement. »

L'exemple (V10), illustre parfaitement un cas de parallélisme énonciatif, dans lequel le Journaliste locuteur, tente de partager son opinion avec d'autres énonciateurs, qui est « l'obligation et la nécessité de la prise de la parole par le Président Macron par rapport à l'affaire de l'obligation du port du voile par les accompagnatrices scolaires lors des sorties scolaires ».

Pour se faire entendre et pour se faire plus de crédibilité, le journaliste locuteur va recourir aux discours autres (des énonciateurs partageant la même opinion que lui) afin d'étayer et de consolider son point de vue (PDV) auprès des lecteurs. Des discours autres venus d'ailleurs que nous avons signalés en gris dans le passage ci-dessus.

La citation d'énonciateur prestigieux, représente aussi un cas de parallélisme énonciatif, puisque le locuteur veut faire un parallèle entre ses propres dires et les dires d'un autre énonciateur pour mettre l'accent sur ses connaissances encyclopédiques.

EX. V11.

- Le Point, 18 octobre 2019 à 18h22

- Titre : Le voile, éternel sujet de crispation en France

De nouveau au cœur d'une polémique, le port du voile creuse depuis trente ans de profondes lignes de fracture qui puisent dans le rapport complexe de la France à la laïcité et à l'islam, selon des chercheurs.

[...]

"L'affaire de Creil a créé un cycle dont on n'est pas sorti, avec une focalisation sur le foulard", constate Ismaïl Ferhat, maître de conférence à l'Université Picardie, qui a coordonné l'ouvrage "Les foulards de la discorde".

L'emploi et la mention d'énonciateur prestigieux, renvoyant ici même « aux chercheurs » de façon générale, et « Ismaïl Ferhat, maître de conférences à l'Université Picardie » en particulier, démontre comme un rapprochement entre les points de vue du journaliste et des personnes spécialiste en la matière.

V.2.1.1.4. *Opposition énonciative*

Le journaliste locuteur exprime librement, non seulement des opinions qu'il partage avec d'autres énonciateurs mais, il exprime également son opposition pour des opinions qu'il ne partage pas et auxquelles il n'adhère pas.

EX. V12.

- Le Point, 30 octobres 2019 à 17h18

- Titre : Immigration, laïcité... Emmanuel Macron se dévoile

- Sous-titre : Dans des confidences à nos confrères de « Valeurs actuelles », le président de la République donne son avis sur l'immigration et le port du voile.

« Cette crise conduit à des formes très dures d'islam politique »

Et le président, qui avait **maladroitement** déclaré que « le port du voile dans l'espace public n'[était] pas [s]on affaire », accepte de finalement s'étendre sur le sujet : « Vous savez, quand on parle du voile, beaucoup de jeunes femmes qui le portent sont filles ou petites-filles d'immigrés. Elles ne viennent pas d'arriver. C'est l'échec de notre modèle qui se conjugue avec la crise que vit l'islam. » Et de conclure : « Cette crise conduit à des formes très dures d'islam politique. »

L'emploi de l'adverbe « maladroitement » par le journaliste locuteur, démontre sa position par rapport aux paroles de Macron : « le port du voile dans l'espace public n'[était] pas [s]on affaire »⁸³.

Il s'agit à la fois d'un commentaire méta-énonciatif et d'une prise de position par rapport à un point de vue autre que celui qu'il partage, dont la présence de l'adverbe « maladroitement » marque une prise de distance, un point de vue auquel le locuteur ne partage pas forcément, donc n'y adhère pas.

V.2.1.1.5. *L'effacement énonciatif (EE)*

Le locuteur, comme instance énonciative peut à travers le procédé de l'EE choisir de se manifester explicitement ou implicitement à travers son discours. Le locuteur donne ainsi l'illusion qu'il s'efface de son discours, laissant place à d'autres instances énonciatives mais, la réalité est que les traces de la présence du locuteur et de sa subjectivité sont toujours présentes dans son discours, trahissant par là un enjeu et un procédé énonciatif pouvant procurer au locuteur un caractère objectif à son discours.

⁸³Le discours original de Macron étant : « *Le port du voile dans l'espace public n'est pas mon affaire. Dans les services publics, à l'école, c'est mon affaire. Dans les services publics, il y a un devoir de neutralité. Quand on éduque nos enfants, on demande qu'il n'y ait pas de signe religieux ostentatoire. Après, ce qui se passe dans l'espace public, c'est pas l'affaire de l'Etat ou du président de la République.* »

V.2.1.1.5.1. L'EE comme un choix

Le locuteur peut choisir de parler sans faire appel à d'autres voix. Il peut également, choisir de faire parler d'autres voix dans son propre discours pour des raisons multiples, que nous avons déjà citées et expliquées.

EX. V13.

Le Point, 14 octobres 2019 à 12h25

Titre : Un élu RN provoque un tollé en demandant à une femme d'ôter son voile

Scène choc au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté ce vendredi.

Julien Odoul, un élu du Rassemblement national (RN), a pris à partie une femme voilée qui se trouvait dans le public. Il a demandé qu'elle retire son voile. (§1)

Dans le paragraphe (§1) de l'exemple (V13), le locuteur journaliste rapporte les faits qui se sont déroulés au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, par l'emploi d'un discours narrativisé⁸⁴. L'acte de dire est évoqué à travers les verbes « a pris » et « a demandé ».

Les temps du récit sont le passé composé ; et les personnes 3èmes personnes (il) renvoyant à Julien Odoul, le principe étant de conserver le système d'énonciation du récit.

Dans cette vidéo, nous pouvons apercevoir le président du groupe RN à l'assemblée régionale Julien Odoul demander qu'une femme voilée présente dans le public, accompagnatrice d'un groupe d'enfants venu de Belfort assister à l'assemblée plénière, retire son voile. Julien Odoul, par ailleurs membre du bureau national du RN, en a notamment appelé aux « principes laïques », à « la loi de la République » ou encore au règlement du conseil régional. Les élus du RN ont ensuite quitté la salle, avant de dénoncer dans un communiqué une « provocation islamiste ». (§2)

Le deuxième paragraphe (§2), quant à lui, débute par un discours narrativisé identiquement au style employé au niveau du (§1). En outre, vers la fin du (§2) le journaliste locuteur choisit de s'effacer au profit de la voix de Julien Odoul, rapportée en utilisant des marqueurs typographiques (les guillemets), que nous avons signalée en couleur grise.

V.2.1.1.5.2. L'EE comme une contrainte liée au genre discursif journalistique

Le journaliste locuteur, est assez souvent confronté à des situations où il est obligé de rapporter à l'identique certains propos, à l'instar des discours politiques, déclarations, etc. Pour des raisons de fidélité au discours citant, le journaliste locuteur nous fait

⁸⁴Le discours narrativisé (ou récit de paroles) résume les propos sans chercher à restituer les paroles prononcées. Le soin de les imaginer est laissé au lecteur.

Chapitre V : Pour une modalité de circulation des discours. L'effacement énonciatif

vivre certaines expériences non par sa propre expérience mais à travers le discours d'autrui. Donc, il s'efface au détriment d'autres voix pour donner plus de crédibilité aux informations communiquées. Donc, respecter et appliquer la condition majeure dans le discours de la presse : l'objectivité des événements relatés.

L'effacement de L1 au détriment d'un I2, propulse le I2 en posture énonciative de surénonciation et L1 (locuteur principal) se voit attribuer une posture énonciative de sous-énonciation.

Examinons les exemples suivants, où le L1 est en posture de surénonciation et I2 en posture de sous-énonciation :

EX.

- Le Point, 30 octobre 2019 à 17h18, Immigration, laïcité... Emmanuel Macron se dévoile, Dans des confidences à nos confrères de « Valeurs actuelles », le président de la République donne son avis sur l'immigration et le port du voile, Par Hugo Domenach et Olivier Pérou

« Vous avez des gens qui ne sont pas intégrés, qui sont en sécession de la République »

Macron explique dans *Valeurs actuelles* cette tendance par « plusieurs phénomènes qui se mélangent », notamment l'échec du modèle d'intégration : « Vous avez des gens qui ne sont pas intégrés, qui sont en sécession de la République, qui se moquent de la religion mais l'utilisent pour provoquer la République. Vous avez typiquement, dans certains quartiers, beaucoup de jeunes filles qui mettent des voiles parce que ça embête le monde. Elles sont petites-filles de l'immigration, mais leurs grands-mères ne portaient pas le voile en arrivant en France. »

Dans l'exemple ci-dessus, nous pouvons clairement remarquer que le locuteur journaliste donne la parole à Monsieur le Président Emmanuel Macron. Il introduit cette parole en utilisant les deux points spécifiques au discours direct. Il laisse parler M. Emmanuel Macron, le Président, et s'efface au détriment du président qui représente une instance énonciative hiérarchiquement plus importante que lui comme étant un journaliste. Cet effacement énonciatif propulse I2 sur le devant de la scène discursive et relègue au second rang le journaliste L1. Ce choix de s'effacer de son discours au détriment d'une instance énonciative qui lui est hiérarchiquement supérieur, peut être interprété comme une exigence du genre journalistique, qui se veut un discours objectif.

V.2.1.1.5.3. L1 citant son propre discours en mettant en scène des propos argumentatifs

EX. V14.

- Le Monde, 16 octobre 2019 à 17h33

- Titre : Le Conseil français du culte musulman dénonce des « réactions hystériques » sur le voile

« Les instituteurs sont atterrés parce que l'essentiel du travail qu'ils faisaient avec les mamans, pour les intégrer au travail sur la citoyenneté, est mis à mal », a déclaré devant la presse la présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté Marie-Guite Dufay (PS), soulignant que « la maman est extrêmement choquée ». « Je leur ai dit "regardez, le pays vous protège, la République vous protège, on a des lois qui vous protègent, vous aviez à être là, c'était votre place". Mais aujourd'hui ils n'entendent pas ça, ils n'entendent que la vindicte dont elle a été l'objet », a-t-elle ajouté, évoquant sa rencontre avec la famille de la femme invectivée.

EX. V15.

Le Parisien, du 19 octobre 2019, à 12h15, par Robin Korda et Cyril Simon, « J'en ai marre d'avoir peur » : elles portent le voile en France et nous racontent.

« Au quotidien, je n'ai pas vraiment de remarques. [...]. Ce serait renier notre libre arbitre et nous réduire à l'état de choses...

Il faut insister sur un point : on ne porte pas le voile pour provoquer ! [...]. Je lui ai dit qu'on n'avait pas à s'excuser pour des gens qui salissent notre religion alors qu'on ne leur a rien demandé. On condamne totalement leur action. Eh bien cette dame avait été satisfaite de ma réponse. Ça montre que le dialogue est possible. Mais pas avec tout le monde. »

Les passages ci-dessus (V14), (V15), présentent un cas de surénonciation d'un énonciateur qui cite ses propres paroles. En général, le locuteur met en scène des propos dans un cadre argumentatif. Le locuteur s'efface au détriment d'une autre instance énonciative abstraite

EX. V16.

- Le Monde, 25 octobre 2019 à 9h13

- Titre : Emmanuel Macron : « Le port du voile dans l'espace public n'est pas l'affaire de l'Etat »

- Sous-titre : Le chef de l'Etat a rappelé le « devoir de neutralité » dans les services publics, mais « ce qui se passe dans l'espace public, ce n'est pas l'affaire du président ».

« Le port du voile dans l'espace public n'est pas l'affaire de l'Etat. » Jeudi 24 octobre, Emmanuel Macron a voulu clarifier sa position sur cette polémique qui depuis quinze jours divise au sein même du gouvernement, dont se sont emparées la droite et l'extrême droite.

En visite à La Réunion, le chef de l'Etat, que ses opposants comme ses partisans pressaient d'intervenir sur ce sujet sensible, a tranché, sur la chaîne Réunion La 1ère : « Le port du voile dans l'espace public n'est pas mon affaire. Dans les services publics, à l'école, c'est mon affaire. Dans les services publics, il y a un devoir de neutralité. Quand on éduque nos enfants, on demande qu'il n'y ait pas de signe religieux ostentatoire. Après, ce qui se passe dans l'espace public, c'est pas l'affaire de l'Etat ou du président de la République. »

Le passage ci-dessus de l'exemple (V16), représente un cas d'effacement énonciatif dans lequel le journaliste locuteur donne sa voix à une autre voie, celle du Président de la république Emmanuel Macron, qui représente une institution idéologique abstraite : l'État.

Face à l'affaire très « sensible » du port du voile islamique dans les espaces publiques, ayant provoqué une véritable polémique au sein des membres de la république et des citoyens français, d'une part, et sa récupération par les parties de droite et d'extrême droite, d'autre part, le journaliste locuteur considère que la voix du président, qui représente tout un État est plus crédible que sa voix par la souveraineté.

À cet effet, les propos du président sont introduits sans aucune modification, ni reformulation en usant d'un type de discours rapporté classique et connu de tous : Le DD rapporté. L'usage de la source du discours citant (M. le Président de la république Macron), introduit par l'usage des deux points, intercalé entre guillemets et en caractère Italique.

Le journaliste locuteur s'efface au profit d'un énonciateur hiérarchiquement social plus puissant et important que lui. Donc, le Président de la république se trouve en position de surplomb, c'est-à-dire en posture énonciative de surénonciation reléguant les propos et la voix du journaliste locuteur au second plan.

V.2.1.1.5.4. Le recours du locuteur au pronom « on »

Dans les exemples (V17), (V18) et (V19) cités ci-dessous, le locuteur L1 emploie le pronom indéfini « on » pour se désigner dans le discours. Marnette explique l'emploi du « on » par le fait « *que le caractère « omniperso-nnel » de ce " on " intégrant à la fois le journaliste et ses lecteurs renforce la position de surénonciation du journaliste locuteur par rapport aux autres sources citées ailleurs dans l'article* » (Marnette 2004 : 52).

EX. V17.

Le Monde, du 23 octobre 2019, «À quoi joue Jean-Michel Blanquer, après ses propos sur le port du voile ?»

Deux propositions de loi, déposées par la droite, seront néanmoins débattues ces prochains jours à ce sujet – la première, mercredi 23 octobre, en commission au Sénat. **On peut**, sans trop de risque, y voir une nouvelle occasion, pour le ministre de l'Éducation, de prendre la parole.

EX. V18.

Chapitre V : Pour une modalité de circulation des discours. L'effacement énonciatif

Le Monde, du 29 octobre 2019, «Le cliché de la femme voilée portant l'agenda caché d'un islam politique»

Du point de vue des principales concernées, **on constate** aujourd'hui qu'un double mouvement est en train de s'opérer : là où il est une obligation, les femmes cherchent à s'en libérer, tandis qu'elles s'opposent à l'entrave qui leur est faite de le porter là où il est leur permis de le faire [...]

EX. V19.

Le Monde, du 29 octobre 2019, «Nulle part le port du voile n'accompagne une vitalité démocratique»

On peut aussi ajouter, du côté des réussites, la mise en place, depuis 2007, de la seule aumônerie militaire d'un pays non musulman où les imams ne sont pas sous l'autorité d'un chrétien. Cette initiative est vécue avec fierté par les musulmans défendant au péril de leur vie le drapeau français. **Si on compare** ces données au traitement discriminatoire réservé aux évangéliques, privés qu'ils sont de baux emphytéotiques [de longue durée] et subissant des préemptions abusives dès qu'ils veulent acheter une bâtisse, **on mesure** le chemin parcouru pour/par les musulmans. Même les salafistes ne connaissent pas autant d'entraves que celles infligées aux Témoins de Jéhovah, empêchés par des manifestations d'ouvrir des «salles du Royaume», soumis pendant des années à des centaines de contrôles fiscaux, ou encore à des licenciements du fait de leur conviction.

EX. V20.

Le Point, du 14 octobre 2019 à 12h25, « Un élu RN provoque un tollé en demandant à une femme d'ôter son voile

Dans cette vidéo, **on peut** voir le président du groupe RN à l'assemblée régionale Julien Odoul demander qu'une femme voilée présente dans le public, accompagnatrice d'un groupe d'enfants venu de Belfort assister à l'assemblée plénière, retire son voile.

EX. V21.

Le Point, du 16 octobre 2019 à 12h50, «Laïcité : quand la macronie se prend les pieds dans le voile »

Dans les rangs de La République en marche, c'est le retour de quelques vieux spectres du quinquennat. **On s'attend** à une séquence interne délétère où renaissent les disputes de mars dernier lorsqu'Aurélien Taché – encore lui – avait comparé les « hijabs de running » vendus par Décathlon aux serre-tête des jeunes filles

EX. V22.

Le Point, du 18 octobre 2019 à 10h53, «Voile : les grands malheurs naissent des petites humiliations »

On a l'impression que la France n'aurait le choix qu'entre Edwy Plenel et Alain Finkielkraut, c'est-à-dire entre le laxisme complaisant des islamo-gauchistes et un laïcisme excessif. Or, d'autres voies existent.

EX. V23.

Le Parisien, du 12 octobre 2019 à 15h52, « Dijon : un élu RN s'en prend à une femme voilée en pleine séance du conseil régional

Sous-titre : Julien Odoul a demandé à la présidente de région de faire partir une maman qui accompagnait un groupe d'enfants venus assister aux débats de l'assemblée.»

Durant plusieurs secondes, il semble y avoir un flou dans la salle. Les autres élus RN applaudissent, et **on entend** certains crier, par exemple, « laïcité » ou « la France des Lumières, c'est ça ». Certains clichés montrent le jeune garçon de la maman mise en cause pleurant dans ses bras

EX. V24.

Chapitre V : Pour une modalité de circulation des discours. L'effacement énonciatif

Le Parisien, du 14 octobre 2019 à 21h56, « «Islam», «nationalité», «voile» : on a vu la première de Zemmour sur CNews »

Et le duel a repris de plus belle entre un Eric Zemmour passablement agacé et un Mohamed Sifaoui venu pour en découdre, chacun campant sur ses positions. En plateau, on n'entendait plus que les mots « islam », « nationalité », « voile », ou « laissez-moi parler ! ».

EX. V25.

Le Parisien, du 16 octobre 2019 à 21h01, «Port du voile : «Ne stigmatisons pas nos concitoyens», avertit Macron »

Dans son entourage, on qualifie par ailleurs de « nauséabonde » l'interpellation par un élu RN de cette mère de famille portant un voile en sortie scolaire.

V.3. L'effacement énonciatif dans la presse et ses implications pragmatiques

Au sein du discours de la presse, les relations unissant le locuteur citant L1 au locuteur cité l2 dans les DR et en relation à l'EE sont multipolaires. Elles varient en fonction des rôles endossés par le journaliste.

Dans ce qui suit, nous allons nous intéresser aux manières de manifestation des postures énonciatives, indiquant le positionnement de L1 en surénonciation et de l2 en sous-énonciation.

V.3.1. Les postures énonciatives

Nous avons pour notre cas, enregistré différents cas de postures énonciatives rendant compte des rapports de force, de déséquilibres ou de désaccords, d'une part. Des rapports de proximités et d'ajustements, d'une autre part.

Nous allons proposer des exemples tirés des différents supports de notre corpus, à savoir le journal : Le Monde, Le Point et Le Parisien, selon les cas rencontrés pour chaque journal.

Nous allons d'abord nous intéresser aux différents cas de surénonciation, puis nous allons exposer les cas de basse position se rattachant au phénomène de sous-énonciation.

Nous tenons à préciser, que lors d'une posture de surénonciation, il s'agit de la co-construction inégale d'un PDV surplombant. Or, en posture de sous énonciation, il s'agit de la co-construction inégale d'un PDV dominé.

V.3.1.1. La sur-énonciation

La surénonciation, tout à fait comme la sous-énonciation se trouve favorisée par le phénomène de l'effacement énonciatif, offrant au *producteur physique de l'énoncé écrit ou oral [de s'effacer] au profit du jeu des énonciateurs.*

V.3.1.1.1. L1 émet des jugements implicites sur le discours de L2

Les exemples que nous allons analyser ci-dessous, illustrent des cas où L1 (discours citant) va se trouver et se placer en position de surplomb par rapport à un I2 (discours cité), se trouvant en position basse de sous-énonciation.

V.3.1.1.1.1. Evaluation du discours de I2 par L1 : emploi d'adjectif ou d'adverbe

EX. V26.

Le Monde, du 24 octobre 2019 à 10h44, par Adrien Sénécat, « Pourquoi une loi pour « interdire le voile » en France aurait peu de chances d'exister »

En l'espèce, le Conseil d'État a estimé que les tenues de baignade, notamment le fameux burkini, n'ont pas engendré de risques de trouble à l'ordre public dans la commune. L'arrêté pris par le maire de Villeneuve-Loubet ne se fondait par ailleurs pas « *sur des motifs d'hygiène ou de décence* ». Il portait donc « *une atteinte grave et manifestement illégale aux libertés fondamentales que sont la liberté d'aller et venir, la liberté de conscience et la liberté personnelle* ».

L'emploi de l'adjectif « *Fameux* » permet, dans cet exemple, au locuteur L1 de porter un jugement explicitement pour évaluer le discours de I2, ici le maire de Villeneuve-Loubet.

EX. V27.

Le Parisien, du 14 octobre 2019 à 21h47, par Pauline Théveniaud, Le gouvernement se divise sur le port du voile

Un sujet clivant, brûlant, surgit. Et les clivages réapparaissent. Certes, les ministres ont condamné d'une seule voix l'attitude de Julien Odoul, élu RN qui a exigé d'une mère voilée accompagnant des enfants (dont son fils) au conseil de Bourgogne Franche-Comté, qu'elle retire son foulard. Mais sur le fond... Cette affaire met en lumière les points de vue divergents qui cohabitent au sein du gouvernement sur le port du voile. Le fait est admis dans les rangs de l'exécutif : « il y a un débat, c'est un sujet sur lequel on n'est pas d'accord ». « Différences de sensibilités », dit-on pudiquement en haut lieu.

L'adverbe « *Pudiquement* » placé en dehors du discours rapporté, permet au journaliste locuteur L1 d'évaluer de façon explicite les propos de I2 « *Différences de sensibilités* ».

Chapitre V : Pour une modalité de circulation des discours. L'effacement énonciatif

Nous avons d'autres exemples d'emploi d'adjectifs et adverbes par le locuteur L1, ayant pour objectif de porter un jugement sur le discours de I2.

EX. V28.

Le Parisien, du 24 octobre 2019 à 20h16, par Pauline Théveniaud, Emmanuel Macron : « Le port du voile dans l'espace public n'est pas mon affaire »

Emmanuel Macron, lui, a brièvement martelé la sienne ce jeudi : « Le port du voile dans l'espace public n'est pas mon affaire. C'est ça, la laïcité. Le port du voile dans les services publics, à l'école, quand on éduque nos enfants, c'est mon affaire. C'est ça, la laïcité. »

EX. V29.

Le Parisien, du 14 octobre 2019 à 21h56, par François Rousseaux, «Islam», «nationalité», «voile» : on a vu la première de Zemmour sur CNews

Les décibels sont montés, Christine Kelly a tenté sans succès pendant près d'une demi-heure de modérer ce débat où ne manquaient que les gants de boxe. « Si vous nous interrompez toutes les deux minutes, on ne va pas y arriver ! », lui a sèchement lancé Zemmour. « Si ça vous gêne que je vous pose des questions, dites-le tout de suite ! », a-t-elle tenté de recadrer.

EX. V30.

Le Point, du 17 octobre 2019 à 9h59, par Clément Mahoudeau, La femme voilée prise à partie est "une militante", selon Marine Le Pen.

"J'ai trouvé cette interpellation rugueuse et certainement maladroite même si, sur le fond, (M. Odoul) a posé la bonne question", a commenté Marine Le Pen.

EX. V31.

Le Monde, du 16 octobre 2019 à 17h33, anonyme, Le Conseil français du culte musulman dénonce des « réactions hystériques » sur le voile.

Dénonçant une « rhétorique »⁸⁵ d'extrême droite « outrageusement banalisée » et des « réactions hystériques » sur la question du voile, le Conseil français du culte musulman (CFCM) s'est dit, mercredi 16 octobre, inquiet des « récents déferlements » stigmatisant les musulmans.

EX. V32.

Le Monde, du 18 octobre 2019 à 17h15, anonyme, « Ne pas confondre la haine des femmes voilées et la critique du voile ».

D'une part, on a pu observer que certains s'attachent à condamner la forme odieuse de l'interpellation pour mieux laisser entendre que, sur le fond, les motivations du représentant RN ne seraient pas totalement irrecevables.

EX. V33.

Le Monde, du 28 octobre 2019 à 17h32, anonyme, « Féministes, nous sommes solidaires avec les femmes voilées »

Depuis l'incident créé par un élu RN au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, des discours honteux assimilant les femmes voilées aux criminels islamistes se multiplient. Un collectif de responsables associatifs féministes s'indigne dans une tribune au « Monde ».

EX. V34.

⁸⁵Le mot Rhétorique en référence au discours de Julien Odoul.

Chapitre V : Pour une modalité de circulation des discours. L'effacement énonciatif

Le Parisien, du 16 octobre 2019 à 20h01, par Olivier Beaumont, Port du voile : «Ne stigmatisons pas nos concitoyens», avertit Macron

On peut le faire tous ensemble en respectant pleinement notre laïcité. Ne nous divisons pas », a-t-il achevé, loin de délivrer le fameux grand discours sur la laïcité maintes fois annoncé depuis le début de son quinquennat. Mais en donnant, tout même là, quelques jalons. Un début.

EX. V35.

Le Parisien, du 30 octobre 2019 à 19h19, par Robin Korda, Femmes voilées et «sorcières d'Halloween» : le bureau du Sénat saisi sur les propos de Jean-Louis Masson

« Je saisisrai le bureau du Sénat du 6 novembre (NDLR : la prochaine session) à propos des paroles du sénateur Masson [...] que j'estime injurieuses, racistes et incitatrices à la haine, et qui outrepassent la liberté d'expression des parlementaires à laquelle je suis particulièrement attaché », écrit-il.

Tous les exemples exposés supra, représentent les différentes façons possibles pour un locuteur d'évaluer le discours d'une source par l'emploi d'adjectifs ou d'adverbes.

V.3.1.1.1.2. Jeux de sémantisme sur les verbes de parole, de pensée et expressions introductrices

EX. V36.

Le Monde, du 30 octobre 2019, « Immigration, communautarisme, voile : Macron s'explique dans « Valeurs actuelles »

L'article reprend sur 12 pages des échanges du chef de l'État avec un journaliste du titre, des propos tenus avant l'attaque d'un sympathisant d'extrême droite contre la mosquée de Bayonne. « L'idée d'échanger avec Valeurs actuelles est la volonté de parler à tous les Français y compris dans les espaces politiques qui ne sont pas forcément les siens», argue-t-on mercredi à l'Élysée, alors que la prise de parole du chef de l'État sur ces sujets dans une publication très conservatrice fait débat.

« Quand vous êtes président de la République, c'est important de pouvoir vous adresser à tous les Français», abonde sur Franceinfo le ministre du Logement, Julien Denormandie, pour qui c'est un « devoir de parler aussi d'immigration», pour ne pas laisser le sujet aux « extrêmes». « Manifestement il veut s'adresser à cet électorat très particulier de gens de droite, qui ont souvent tendance (...) à élever la température verbale contre l'islam voire plus», a estimé sur LCI le député de La France insoumise (gauche radicale, LFI) Alexis Corbière, qui avait lui-même accordé un entretien à l'hebdomadaire.

L'exemple (V36), représente un cas où le locuteur journaliste joue sur le sémantisme des verbes de parole et de pensée ou bien même de toute autre expression introductrice : « argue-t-on », « Abonde » et « a estimé ».

EX. V37.

Le Parisien, du 30 octobre 2019, à 14h31, anonyme, Macron choisit Valeurs actuelles pour parler immigration, communautarisme et voile

Chapitre V : Pour une modalité de circulation des discours. L'effacement énonciatif

« Quand on parle du voile, beaucoup de jeunes femmes qui le portent sont filles ou petites-filles d'immigrés, elles ne viennent pas d'arriver », relève-t-il. « C'est l'échec de notre modèle (d'200 par l'économie) qui se conjugue avec la crise de l'islam ». Crise qui « conduit à des formes très dures d'islam politique », analyse-t-il.

EX. V38.

Le Point, du 30 octobre 2019, à 14h16, par AFP, Le voile n'est pas un "vecteur d'émancipation" pour les femmes déclare Schiappa.

"[...], ce sont nos fondements et je crois que la laïcité peut être aussi une protection pour les droits des femmes", a-t-elle souligné.

En ce qui concerne le port du voile, "ma position sur le sujet du voile dans l'accompagnement des sorties scolaires a toujours été la même", a-t-elle rappelé, [...]"

"[...]. Ce qui est primordial pour moi, c'est de protéger les enfants du fait religieux dans l'école", a-t-elle souligné.

Les exemples sont nombreux et multiples, nous ne pouvons pas tous les citer. On a opté pour un exemple pour chaque support.

V.3.1.1.1.1.3. Doute et désaccord marquant une distanciation par l'emploi du conditionnel

EX. V39.

Le Monde, du 15 octobre 2019, « Éducation : « Sur la question des mères accompagnatrices voilées, islamistes et laïcs radicaux ont partie liée »

Ainsi, en défendant le droit, parfois bafoué, des mères portant un foulard à accompagner leurs enfants en sortie scolaire, la FCPE aurait foulé aux pieds l'une de ses valeurs cardinales, la laïcité. De caricature en caricature, l'image paisible, très banale et tout à fait légale, de ces mamans investies comme tant d'autres dans l'école de leurs enfants, est dégradée, dénigrée, insultée – juste parce qu'elles sont manifestement musulmanes.

EX. V40.

Le Monde, du 19 octobre 2019, « Vider l'abcès du débat sur le voile »

Il y a ensuite eu l'offensive de la droite sénatoriale annonçant le dépôt d'une proposition de loi visant à étendre aux parents d'élèves l'interdiction de porter des signes religieux au motif que le voile serait « une marque de soumission » et parfois de « sécession ».

EX. V41.

Le Monde, du 24 octobre 2019, « Pourquoi une loi pour « interdire le voile » en France aurait peu de chances d'exister »

Au contraire, une éventuelle loi interdisant le port du voile dans l'espace public serait plus générale et viserait, en fait, la pratique religieuse en elle-même.

EX. V42.

Le Point, du 17 octobre 2019, à 20h30, par Julien Odoul : l'opportunisme dévoilé, Julien Odoul : l'opportunisme dévoilé.

[...]. Selon les informations du Parisien, elle aurait recadré l'élu par SMS. « Marine Le Pen et moi pensons la même chose sur ce sujet : on peut tout dire à condition d'avoir le vocabulaire pour le faire », lance l'eurodéputé Gilbert Collard. Et d'ajouter :

Chapitre V : Pour une modalité de circulation des discours. L'effacement énonciatif

« c'est le problème des politiques d'aujourd'hui : il y a les idées qu'on défend et les ego que l'on caresse ».

EX. V43.

Le Parisien, du 16 octobre 2019, à 06h23, par Vincent Mongaillard, Voile : « Il ne faut pas réduire l'islam à un morceau de tissu ».

Face à la énième polémique, elle appelle à l'apaisement et à « ne pas réduire l'islam à un morceau de tissu ». « Moi, je suis pour la paix. Le voile est devenu un problème politique qui crée des fractures », observe cette mère d'une fillette de 4 ans. Pour elle, il ne **faudrait** surtout pas bannir des sorties scolaires les mamans voilées. « Ça **serait** les marginaliser », redoute-t-elle.

Dans les exemples (V39) jusqu'à (V43), il est question de l'emploi du conditionnel de presse, dont foisonne le journal Le Monde, marquant une certaine distanciation, inscrivant un doute ou le désaccord vis-à-vis du discours rapporté.

V.3.1.1.2. L1 efface l'origine de l2

L'effacement de l'origine du discours cité par le locuteur journaliste est dû à de multiples raisons, parmi elles l'impossibilité ou l'inutilité de retracer la ou les traces de toutes les sources.

EX. V44.

Le Monde, du 14 octobre 2019, « Voile à l'école : Jean-Michel Blanquer demande des sanctions contre le député LRM Aurélien Taché »

Une décision sensible, car une telle commission est habilitée à « prononcer des sanctions proportionnées à la gravité des manquements commis », allant de l'exclusion du parti à la mise en garde ou au simple rappel à l'ordre. « Mais généralement, un passage devant la commission des conflits est synonyme d'exclusion », EXPLIQUE **un dirigeant du parti**, en RAPPELANT que c'est cette même instance qui avait prononcé l'exclusion de la députée de l'Oise Agnès Thill, en juin, à la suite de ses propos anti-PMA (procréation médicalement assistée).

EX. V45.

Le Monde, du 14 octobre 2019, « Voile à l'école : Jean-Michel Blanquer demande des sanctions contre le député LRM Aurélien Taché »

Cet épisode risque de laisser des traces. Lundi soir, plusieurs responsables de LRM craignaient que l'affrontement entre M. Blanquer et M. Taché entraîne de profondes divisions au sein du groupe à l'Assemblée nationale. « Si Taché est viré, beaucoup de députés vont se rebeller car la ligne de Blanquer est minoritaire en interne », PREDISAIT **un haut dirigeant du parti**. « Chaque semaine, Taché franchit un nouveau seuil dans l'insulte vis-à-vis de Blanquer. Il est temps que cela cesse », ESTIME au contraire **un soutien du ministre**. Constat dépité d'**un responsable de la majorité** : « C'est un sujet miné à la veille des élections municipales. »

Les exemples (V44) et (V45), le journaliste locuteur L1 en position de surénonciation, efface les sources ou le locuteur cité l2, elles sont anonymes. Il parle d'un « dirigeant du parti » dans l'exemple 4 et d'« un haut dirigeant du parti », « un soutien du

ministre », « d'un responsable de la majorité » dans l'exemple 5 pour différentes raisons, allant de la possibilité ou l'inutilité de citer les sources jusqu'au souci de vouloir protéger le locuteur cité.

EX. V46.

Le Point, du 30 octobre 2019, à 17h56, par Hugo Domenach et Olivier Pérou, Immigration, laïcité... Emmanuel Macron se dévoile.

C'est dans le vol retour de son déplacement à Mayotte et à La Réunion que le chef de l'État s'est confié au journal en sirotant un jus de tomate et en mangeant des olives. Cinquante minutes d'échange « à bâtons rompus » pour un recueil de confidences de 11 pages avec lequel Emmanuel Macron entend « sceller véritablement le passage à l'acte II de son quinquennat », selon un de ses proches, et, sans doute aussi, donner le tempo régalien de la prochaine campagne présidentielle. [...] . Avec cet entretien, Emmanuel Macron n'entend, lui, laisser aucun espace à « cette poutre de droite », au risque qu'elle lui tombe dessus.

Cet extrait est tiré du journal Le Point en octobre 2019. Il a été publié suite à la polémique qu'avait suscité la publication d'une vidéo sur Facebook par le président du RN, Julien Oudoul suite à l'agression verbale d'une femme au sein l'assemblée nationale de Bourgogne Franche-Comté, lui demandant de retirer son voile au nom des « valeurs laïques » de la république française.

Une vidéo qui avait suscité un tollé parmi les représentants de l'État entre opposants et partisans. Une affaire qui avait même débouché sur le dépôt d'une loi interdisant le port du voile dans tous les espaces publics.

Une situation intenable qui a suscité l'intervention du président Emmanuel Macron afin de trancher sur cette affaire. Cela explique pourquoi le journaliste locuteur a voulu rapporter les propos du chef de l'État, identiquement, tels qu'ils ont été énoncés par lui.

Cependant le chef de l'État ne s'est pas exprimé immédiatement et il a pris du temps pour le faire. Il ne l'a fait que lors de son vol retour de son déplacement à Mayotte et à la Réunion, lors duquel il avait accordé un entretien à l'hebdomadaire Valeurs Actuelles.

Le journalisme n'étant pas présent lors de cet entretien, devait passer par l'intermédiaire d'autres personnes ayant assisté à cet entretien, d'où l'emploi de l'expression « selon un de ses proches » une expression modalisatrice.

Chapitre V : Pour une modalité de circulation des discours. L'effacement énonciatif

Le journaliste locuteur a quand même veillé à employer des segments entre guillemets sous forme de discours mixte où il reprend les paroles du président telles quelles, vu la sensibilité de l'affaire du port du voile islamique en France dans les espaces publics.

La source à laquelle le journaliste locuteur renvoie les propos reste anonyme (des propos rapportés par un proche) dont on ignore le nom et le prénom.

Le journaliste locuteur à tenter de rapporter à l'identique les paroles du chef de l'État, vu leur importance par rapport à tout le désordre provoqué par cette affaire. On constate que le journaliste locuteur occupe une position de surénonciation vis-à-vis des locuteurs de la source I2, des intermédiaires qui rapportent la parole de Macron considéré comme I3.

L'impossibilité de remonter aux sources des paroles à rapporter se traduit par l'absence d'un DD, ainsi que par l'emploi du DI et du discours narrativisé.

V.3.1.1.3. L1 efface le vouloir dire de I2 : re-contextualisation des discours rapportés

Le locuteur journaliste, assez souvent, rapporte des discours qu'il insère dans son propre discours. Des discours qui sont automatiquement recontextualisés, parce qu'ils sont détachés de leur situation initiale et insérés dans d'autres discours, donc d'autre situation d'énonciation.

EX. V47.

Le Monde, du 13 octobre 2019, « Pour Jean-Michel Blanquer, le voile islamique n'est « pas souhaitable dans la société »

« Humilier une maman devant son fils et devant des enfants dans une assemblée où siègent les élus de la République, c'est une honte pour la République », a condamné Benjamin Griveaux, le candidat LRM (La République en marche) à Paris sur Radio J, voyant en M. Odoul un « sinistre personnage » qui « considère qu'un bon “coup de com” vaut toutes les politiques ».

Le Parti communiste a réclamé des sanctions et même le député européen RN Nicolas Bay a pris ses distances avec la « maladresse d'un jeune élu régional » et des « propos malvenus ». « C'était inutilement blessant et agressif », a-t-il reconnu sur Franceinfo-France Inter, tout en restant « intraitable » sur le refus de l'islamisme et du « communautarisme ».

EX. V48.

Le Monde, du 27 octobre 2019, « Gérard Larcher juge que ne pas traiter le sujet des « relations avec l'islam » est « une faute politique »

Concernant les mères accompagnatrices scolaires voilées, il plaide pour « légiférer, de manière apaisée, mais claire et courageuse », alors que le Sénat examinera mardi une proposition de loi LR sur l'application de la « neutralité religieuse ». Interrogé

pour savoir s'il faut interdire les listes communautaristes, il note que « *le sujet est juridiquement complexe* » mais que « *c'est d'abord un combat politique* » et « *une responsabilité de l'État* »

EX. V49.

Le Parisien, du 13 octobre 2019, à 17h14, par Nicolas Berrod , Qui est Julien Odoul, l' élu RN qui s'en est pris à une mère de famille voilée ?

Une cagnotte pour soutenir la maman voilée

Que pense-t-il des propos très violents qu'aurait tenus, selon le Monde, une élue régionale d'extrême-droite à la mère voilée vendredi : « Vous êtes soumise, vous allez voir, quand les Russes vont arriver, vous allez dégager! »? « Je condamne ces propos. Ce n'est pas une élue du RN, on l'a viré de notre groupe car elle avait des positions pas adéquates, comme le montre cet épisode », se défend Julien Odoul.

Il n'empêche : même le député européen RN Nicolas Bay a pris ses distances avec la « maladresse d'un jeune élu régional » et des « propos malvenus ». « C'était inutilement blessant et agressif », a-t-il estimé ce dimanche sur France Inter.

Les ministres Jean-Michel Blanquer et Sibeth Ndiaye ont aussi condamné cet incident. « Qui est-il pour stigmatiser une femme qui accompagne les enfants en sortie scolaire ? », a dénoncé la porte-parole du gouvernement sur France 3.

EX. V50.

Le Point, du 12 octobre 2019, à 17h30, par anonyme, Un élu RN provoque un tollé en demandant à une femme d'ôter son voile.

« **Aucun regret** »

« Je n'ai aucun regret d'avoir défendu les valeurs de la République et de la laïcité qui sont au cœur de mon engagement politique », a déclaré sur Europe 1 Julien Odoul, qui préside le groupe du RN au sein de ce conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, considérant qu'il s'agissait d'« une provocation communautariste ». « Venir (...) dans une enceinte démocratique avec un voile islamique, je considère que c'est une provocation communautariste », a-t-il estimé en justifiant sa demande par le « contexte » d'attentats depuis 2012 et de « divisions sur ces sujets du voile ». « S'il y a un regret que j'ai, a poursuivi Julien Odoul, c'est que ces enfants aient été confrontés aux vociférations, aux insultes, et aux injures des élus de gauche, qui ont été honteux durant cette séance. ».

Le député européen et membre de la direction du RN Nicolas Bay a pris ses distances dimanche avec la « maladresse d'un jeune élu régional » et des « propos malvenus ». « Je n'aurais pas fait comme cela », a-t-il affirmé. Le vice-président du parti, Jordan Bardella, a pour sa part déclaré sur LCI dimanche qu'il ne « partageait pas la méthode » de « prendre à partie les gens », mais « qu'il y a un véritable sujet de fond derrière, qui est celui des revendications communautaristes ».

Dans les exemples du Monde, Point et le Parisien, on a comme l'impression que le journaliste locuteur recourt à une pratique de « couper-coller »⁸⁶. Il recycle des discours, tirés d'autres journaux ou d'autres sources, en les collant les uns aux autres

⁸⁶Qui dit recontextualisation, dit automatiquement une nouvelle situation d'énonciation donnant lieu à une nouvelle interprétation du sens.

par un phénomène de « montage-collage » que Marnette nomme « l'effet patchwork » qui accentuerait selon elle, la recontextualisation⁸⁷ des discours rapportés.

Selon Marnette, les discours rapportés dits mixtes renforcent la visibilité de « l'effet patchwork ». Nous ciblons, particulièrement, les passages ou les segments entre guillemets venant juste à la suite d'un verbe de parole et d'une conjonction de subordination (Que nous avons pris le soin de souligner dans les exemples ci-dessus).

Le journaliste locuteur recycle des DD trouvés dans d'autres journaux, magazines ou même vidéos en les rattachant les uns aux autres. Il y a bel est bien une manipulation des discours des sources I2 par L1. Donc, nous pouvons dire que le journaliste locuteur se trouve en position de surénonciation par rapport aux sources citées car le PDV exprimé est non pas le même que celui des sources citées mais, celui qu'il a reconstruit pour eux.

V.3.1.1.4. L1 efface le dire de I2

L'absence des embrayeurs (je, ici, maintenant) ou de leur transposition dans le DR, à savoir le DI ou le DN ou même de discours mixtes, provient lui aussi de l'effacement énonciatif.

EX. V51.

Le Monde, du 29 octobre 2019, « Cette photo de Yassine Belattar aux côtés de femmes voilées est un photomontage »

Sous-titre : Une image prise lors d'un rassemblement contre l'islamophobie à Paris a été détournée sur les réseaux sociaux.

[...] Une photo, en particulier, a été partagée plusieurs centaines de fois sur Facebook. [...] La photo de ces pancartes, relayée sur les réseaux sociaux, a été trafiquée./Facebook. [...]

En clair, la photo a été modifiée selon un procédé très commun : seul le texte de la pancarte a été changé. Un autre cliché d'une femme en hijab pris lors de ce rassemblement parisien a également été détourné par des internautes, dont certains sont proches de la « fachosphère ». [...]

EX. V52.

Le Parisien, du 15 octobre 2019, à 21h55, par Christel Brigaudeau et Pauline Théveniaud, Pourquoi le voile divise toujours.

Les messages ont tout de même été passés pour tenter de siffler la fin de la partie. La ligne sur la laïcité, c'est le Premier ministre, Édouard Philippe, qui a été chargé de la délivrer, ce mardi, à l'Assemblée, en réunion de groupe puis dans l'hémicycle. Il a écarté l'idée d'interdire le port de signes religieux aux accompagnants scolaires via

⁸⁷Qui dit recontextualisation, dit automatiquement une nouvelle situation d'énonciation donnant lieu à une nouvelle interprétation du sens.

Chapitre V : Pour une modalité de circulation des discours. L'effacement énonciatif

une nouvelle loi. Aujourd'hui, seuls les personnels de l'Education nationale et les élèves du public sont soumis à cette obligation de neutralité.

EX. V53.

Le Point, du 17 octobre 2019, à 20h30, par Jean-Loup Bonnamy, Voile : les grands malheurs naissent des petites humiliations.

Le vendredi 11 octobre, à Dijon, lors d'une réunion au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, un élu RN a demandé l'exclusion d'une mère de famille voilée, qui était dans l'assistance pour accompagner une sortie scolaire. Cela a déclenché une vague d'émotion chez de nombreux musulmans français, y compris dans des familles où l'on ne porte pas le voile. L'élu bourguignon a, quant à lui, argué du principe de laïcité et de la loi de 1905. Mais il semble avoir oublié qu'entre 1945 et 1968, le chanoine Kir, alors maire de Dijon, exerçait ses fonctions sans quitter sa soutane.

Le journaliste locuteur, emploie le discours narrativisé, le DI et nous remarquons qu'il fait appel à la forme passive de la phrase, ne laissant ainsi apparaître dans son discours aucun embrayeur nous renvoyons à la présence de la situation d'énonciation initiale. Il efface ainsi tout dire de I2 et se met en position de surénonciation via un discours semblable au récit ou une fiction littéraire, où L1 est fréquemment surénonciateur (s'imposant comme locuteur-narrateur premier) et I2 sous-énonciateur (comme locuteur-personnage second).

V.3.1.2. La sous-énonciation

Dans la presse écrite, certaines thématiques sont plus favorables à un effacement du point de vue du locuteur citant (ou cité), afin de laisser apparaître une représentation du point de vue d'autrui. La sous-énonciation assure à L1 une position de repli de façon choisie ou imposée. En effet, le locuteur L1 cite ou mentionne des figures intellectuelles, artistiques, sportives, etc. très connues et reconnues hors discours par le public, puisqu'« *il y a congruence entre la place socioculturelle et la place énonciative* » (Rosier 2008 : 42).

Pierre Tévanian (2005), témoigne de cette situation réelle très caractéristique de « *la thématique du port du voile* » dans la presse.

Observons ensemble l'exemple suivant :

EX. V54.

Le Point, du 17 octobre 2019 à 20:30 par Hugo Domenach, Julien Odoul : l'opportunisme dévoilé

Si Marine Le Pen a confirmé ce matin que son parti était hostile au bout de tissu, « *marqueur de radicalité* », elle n'en a pas moins condamné la forme « *rugueuse* » et

Chapitre V : Pour une modalité de circulation des discours. L'effacement énonciatif

« maladroite ». Selon les informations du Parisien, elle aurait recadré l'élu par SMS. « Marine Le Pen et moi pensons la même chose sur ce sujet : on peut tout dire à condition d'avoir le vocabulaire pour le faire », lance l'eurodéputé Gilbert Collard. Et d'ajouter : « c'est le problème des politiques d'aujourd'hui : il y a les idées qu'on défend et les ego que l'on caresse ».

Le journaliste, Hugo Domenach, se met en position de sous-énonciation en citant les propos de Marine Le Pen et Gilbert Collard, la première étant la présidente du parti d'extrême droite : le Rassemblement National (RN), dont l'idéologie est hostile à la communauté immigrée et musulmane de France, le second étant un député européen, avocat et écrivain en même temps.

Le journaliste locuteur L1, adopte une posture de sous-énonciation en adoptant une position de réserve et de précaution. Il prend ses distances par rapport au discours cité de Marine Le Pen qui qualifie le foulard des femmes musulmanes d'un « marqueur de radicalité ». Le segment cité est mis entre guillemets pour le marquer comme un discours autre, appartenant à une autre instance énonciative, voire pour ne pas assumer et prendre des distances vis-à-vis d'un propos « raciste » surtout venant de la part de Marine Le Pen.

Au contraire, nous pouvons nettement remarquer que l'expression qui assimile et réduit le foulard islamique à un « bout de tissu », n'est pas mise en exergue, c'est-à-dire n'est pas signalée comme discours cité. Au contraire, elle est introduite dans le reste du discours comme faisant partie de lui, comme un DI introduit par le pronom relatif « que ». Soit le journaliste locuteur trouve que les paroles de Marine Le Pen sont assimilables à ses propres propos. Donc, ils ont le même point de vue sur le foulard, qui ne représente pas plus et pas moins « qu'un bout de tissu ». Soit il trouve que ses paroles ne sont pas choquantes pour les mettre entre guillemets, donc de se distancier de ses paroles.

Si c'était le cas, c'est-à-dire que le foulard musulman est assimilable à un « bout de tissu », pourquoi il provoquerait autant de discorde et de polémique autour de lui.

V.4. L'EE comme une modalité autonymique énonciative de circulation des discours idéologiques

V.4.1. L'effacement énonciatif et le discours rapporté (DR)

Le discours rapporté reste un moyen, une pratique très connue et employée (de manière proportionnellement élevée) dans le domaine de la presse écrite, puisque le journaliste est assez souvent confronté à rapporter des événements de la réalité.

L'abondance du DD « *dit authentique* », comme dans notre corpus qui traite de la thématique du port du voile islamique en France dans les espaces publics, sous forme de témoignage et d'entretien à la première personne (je), contamine le discours de L1 et lui favorise un pseudo-effacement au profit du discours qu'il rapporte.

En effet, Marnette (2004 : 58) précise que dans le discours journalistique et particulièrement « *dans la presse d'information, L1 peut aussi paraître s'effacer lorsqu'un texte / projet de loi écrit cannibalisme le texte qui le décrit. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'une loi que les tendances du quotidien réproouvent a priori, ce pseudo-effacement peut servir d'argumentation indirecte (je ne dis rien mais je n'en pense pas moins) de sorte que L1 est bien en fait un surénonciateur, sans parler explicitement* ».

Prenons l'exemple du discours, d'Emmanuel Macron, se prononçant en octobre 2019, quant à l'affaire du port du voile dans les espaces publics suite à toute la polémique controversée que cette affaire avait provoquée au sein des citoyens français et entre les hommes politiques appartenant au même parti politique. Nous allons montrer comment les trois journaux, notamment Le Monde, Le Parisien et Point, ont traité chacun dans son coin et à sa manière, le discours énoncé (entretien accordé au magazine Valeurs Actuelles) par le Président en relation à ce sujet ou à cette thématique de la « discorde »⁸⁸.

Le journal Le Point a consacré tout un article de 1309 mots à cette interview, Le Monde lui consacre 664 mots et enfin Le Parisien, lui en consacre 572.

EX. V55.

⁸⁸ Le terme a été repris à Ismaïl Ferhat, auteur du livre les foulards de la discorde. Retour sur l'affaire de Creil 1989.

Chapitre V : Pour une modalité de circulation des discours. L'effacement énonciatif

Le Monde, du 30 octobre 2019, à 15h57, par AFP, Immigration, communautarisme, voile : Macron s'explique dans « Valeurs actuelles »

Sous-titre : Le président de la République a déclaré auprès de la publication ultraconservatrice ne pas vouloir « tomber dans le piège » de l'amalgame entre communautarisme et islam.

Immigration, communautarisme et voile... L'hebdomadaire ultraconservateur Valeurs actuelles publie jeudi 31 octobre un long compte rendu d'une entrevue avec Emmanuel Macron, qui s'est déroulée le 25 octobre, dans l'avion retour de sa visite à La Réunion.

Le président réaffirme lutter « de toutes ses forces contre le communautarisme » et dit ne pas vouloir « tomber dans le piège » de l'amalgame entre communautarisme et islam. Le chef de l'Etat revendique de ne pas vouloir « parler de racisme anti-Blanc », une « dialectique » qu'il juge « mortifère ».

M. Macron insiste par ailleurs sur la nécessité de mieux lutter contre l'immigration illégale, en réduisant les délais d'instruction des dossiers du droit d'asile ou les abus de l'aide médicale d'Etat (AME), mais il refuse d'avoir « un discours simplificateur sur l'immigration ». Il souligne notamment son refus de restreindre le « droit du sol » dans l'Hexagone.

Il affirme cependant vouloir « régler vite » la question « des gens qui viennent avec un visa touristique, qui restent trois mois et ensuite se mettent à l'AME », se défendant « d'avoir le discours du Rassemblement national [extrême droite, RN] ».

Ne pas laisser le sujet aux « extrêmes »

L'article reprend sur 12 pages des échanges du chef de l'Etat avec un journaliste du titre, des propos tenus avant l'attaque d'un sympathisant d'extrême droite contre la mosquée de Bayonne. « L'idée d'échanger avec Valeurs actuelles est la volonté de parler à tous les Français y compris dans les espaces politiques qui ne sont pas forcément les siens », argue-t-on mercredi à l'Élysée, alors que la prise de parole du chef de l'Etat sur ces sujets dans une publication très conservatrice fait débat.

« Quand vous êtes président de la République, c'est important de pouvoir vous adresser à tous les Français », abonde sur Franceinfo le ministre du logement, Julien Denormandie, pour qui c'est un « devoir de parler aussi d'immigration », pour ne pas laisser le sujet aux « extrêmes ». « Manifestement il veut s'adresser à cet électorat très particulier de gens de droite, qui ont souvent tendance (...) à élever la température verbale contre l'islam voire plus », a estimé sur LCI le député de La France insoumise (gauche radicale, LFI) Alexis Corbière, qui avait lui-même accordé un entretien à l'hebdomadaire.

« L'otage de deux périls qu'il faut éviter »

Revenant sur la polémique du voile, relancée par un élu du Rassemblement national, le 11 octobre, et qui a déchiré jusqu'à sa majorité, Emmanuel Macron estime dans l'article que l'on « a été pendant quinze jours l'otage de deux périls qu'il faut éviter : le communautarisme et le Rassemblement national, voilà pourquoi je n'ai pas voulu rentrer là-dedans ».

« Quand on parle du voile, beaucoup de jeunes femmes qui le portent sont filles ou petites-filles d'immigrés, elles ne viennent pas d'arriver », ajoute-t-il. A ses yeux, « c'est l'échec de notre modèle [d'200 par l'économie] qui se conjugue avec la crise de l'islam », qui « conduit à des formes très dures d'islam politique ».

Mais pour le président de la République, le problème n'est pas « la maman qui porte un voile et qui accompagne son enfant en sortie scolaire », mais « les enfants qui sont déscolarisés ».

« Celle-là n'est pas perdue : elle a mis son enfant à l'école publique et elle vient faire une sortie scolaire. C'est même par elle qu'on va reconquérir les personnes

égarées », défend-il. C'est une « énorme erreur » de « l'humilier ». Pour mieux intégrer, Emmanuel Macron assume donc « une priorité » : l'éducation.

EX. V56.

Le Parisien, du 30 octobre 2019, à 14h31, par AFP, Macron choisit *Valeurs actuelles* pour parler immigration, communautarisme et voile.

Sous-titre : Le président de la République se confie sur 12 pages à l'hebdomadaire ultra-conservateur.

C'est un échange qui va faire du bruit, non pas forcément pour son contenu mais pour le journal dans lequel il a lieu. Emmanuel Macron a en effet choisi l'hebdomadaire ultra-conservateur Valeurs actuelles pour s'exprimer sur l'immigration, le communautarisme et le voile.

« Je lutte de toutes mes forces contre le communautarisme », répète une nouvelle fois le chef de l'Etat, qui, en revanche, ne veut « pas tomber dans le piège communautarisme = islam », dans cet échange publié jeudi et réalisé le 25 octobre, dans l'avion retour de sa visite à La Réunion.

Tout en condamnant la « sécession » communautariste, Macron revendique de ne pas vouloir « parler de racisme anti-Blanc », de ne pas « rentrer dans cette dialectique » qu'il juge « mortifère ». « Mortifère », un terme qu'il emploie également pour parler d'Eric Zemmour.

« Otage de deux périls, le communautarisme et le RN »

Le chef de l'Etat en profite pour dénoncer « l'humiliation » subie par la mère voilée pointée du doigt par l' élu RN du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Concernant cette polémique sur le voile, il estime qu'« on a été pendant quinze jours l'otage de deux périls qu'il faut éviter : le communautarisme et le Rassemblement national, voilà pourquoi je n'ai pas voulu rentrer là-dedans ».

« Quand on parle du voile, beaucoup de jeunes femmes qui le portent sont filles ou petites-filles d'immigrés, elles ne viennent pas d'arriver », relève-t-il. « C'est l'échec de notre modèle (d'200 par l'économie) qui se conjugue avec la crise de l'islam ». Crise qui « conduit à des formes très dures d'islam politique », analyse-t-il.

Le président de la République insiste aussi sur la nécessité de mieux lutter contre l'immigration illégale, en réduisant les délais d'instruction des dossiers du droit d'asile ou les abus de l'Aide médicale d'Etat (AME), mais refuse d'avoir « un discours simplificateur sur l'immigration ».

« Pouvoir s'adresser à tous les Français »

L'article reprend sur 12 pages des échanges du chef de l'Etat avec un journaliste de l'hebdomadaire, avant donc l'attaque contre la mosquée de Bayonne. Mardi soir, lors de l'inauguration du nouveau Centre européen du judaïsme (CEJ) à Paris, le président a également précisé sa vision de la laïcité rappelant qu'elle « n'est pas un outil de lutte contre les religions ».

« L'idée d'échanger avec Valeurs actuelles est la volonté de parler à tous les Français y compris dans les espaces politiques qui ne sont pas forcément les siens », explique-t-on mercredi à l'Elysée. « Quand vous êtes président de la République, c'est important de pouvoir vous adresser à tous les Français », abonde sur Franceinfo le ministre du Logement Julien Denormandie, pour qui c'est un « devoir de parler aussi d'immigration », pour ne pas laisser le sujet aux « extrêmes ».

« Manifestement il veut s'adresser à cet électorat très particulier de gens de droite, qui ont souvent tendance [...] à élever la température verbale contre l'islam voire plus », a estimé sur LCI le député LFI Alexis Corbière, qui avait lui-même accordé un entretien à l'hebdomadaire.

EX. V57.

Le Point, du 30 octobre 2019, à 17h18, par Hugo Domenach et Olivier Pérou, Immigration, laïcité... Emmanuel Macron se dévoile.

Sous-titre : Dans des confidences à nos confrères de « Valeurs actuelles », le président de la République donne son avis sur l'immigration et le port du voile.

Sur la laïcité, Emmanuel Macron voulait « prendre son temps » pour ne pas être « complice d'une confusion collective ». Une confusion collective largement entretenue par le coup d'éclat ô combien médiatique de l'élu du Rassemblement national Julien Odoul sur le port du voile des accompagnatrices scolaires, mais entretenue aussi par la majorité elle-même après l'altercation entre le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer et le député de La République en marche Aurélien Taché. Est-ce donc pour déconcerter ceux qui nourrissent ces débats sans queue ni tête que le président de la République a accepté un entretien – un « tête-à-tête », comme le titre l'hebdomadaire – avec Valeurs actuelles ? Un journal à contretemps de la pensée macronienne sur les sujets d'immigration et de laïcité.

C'est dans le vol retour de son déplacement à Mayotte et à La Réunion que le chef de l'État s'est confié au journal en sirotant un jus de tomate et en mangeant des olives. Cinquante minutes d'échange « à bâtons rompus » pour un recueil de confidences de 11 pages avec lequel Emmanuel Macron entend « sceller véritablement le passage à l'acte II de son quinquennat », selon un de ses proches, et, sans doute aussi, donner le tempo régalien de la prochaine campagne présidentielle. Là où la gauche s'est tuée, la droite gigote encore. Ou plutôt, comme le répète à l'envi le Premier ministre Édouard Philippe, « la poutre [de droite] travaille encore ». En témoigne le vote ce mardi soir au Sénat d'une loi à l'initiative de la droite interdisant le port du voile lors des sorties scolaires. Avec cet entretien, Emmanuel Macron n'entend, lui, laisser aucun espace à « cette poutre de droite », au risque qu'elle lui tombe dessus. Morceaux choisis.

« Il ne faut pas avoir de fantasmes »

Point de révélations ni de prises de position nouvelles dans cet entretien. Emmanuel Macron se contente de noyer le poisson, de défendre son action et de prendre des positions dans la droite ligne de sa politique mêlant fermeté et humanisme. Pour lui, loin d'être submergée, la France fait face à un volume d'immigrés constant : « Il ne faut pas avoir de fantasmes. La France a toujours eu des gens qui venaient pour des raisons familiales, politiques ou économiques. On a toujours eu 10 à 14 % de la population qui était d'origine étrangère. » En revanche, pour lui, quelque chose s'est cassé à la fin des Trente Glorieuses : « la fabrique de l'200 par le modèle économique ».

« Quand j'arrive, en 2017, les chiffres sont épouvantables »

Sur le sujet, il ne se prive pas de critiquer François Hollande, son prédécesseur : « Quand j'arrive, en 2017, les chiffres sont épouvantables sur l'efficacité des politiques de retour. Il faut aussi regarder en face : au fait migratoire s'additionne le fait religieux. » Et de mettre en garde contre les amalgames : « La peur de l'autre, de l'étranger, dont les pratiques sont différentes, s'est cumulée à la peur du religieux. C'est ça qui peut faire système aujourd'hui. Voilà l'amalgame sur lequel joue Marine Le Pen et auquel je n'adhère pas du tout. C'est un amalgame qui ne va rien régler des problèmes qu'on a depuis trente ans. »

« Cette crise conduit à des formes très dures d'islam politique »

Et le président, qui avait maladroitement déclaré que « le port du voile dans l'espace public n'[était] pas [s]on affaire », accepte de finalement s'étendre sur le sujet : « Vous savez, quand on parle du voile, beaucoup de jeunes femmes qui le portent sont filles ou petites-filles d'immigrés. Elles ne viennent pas d'arriver. C'est l'échec de notre modèle qui se conjugue avec la crise que vit l'islam. » Et de conclure : « Cette crise conduit à des formes très dures d'islam politique. »

« Vous avez des gens qui ne sont pas intégrés, qui sont en sécession de la République »

Macron explique dans *Valeurs actuelles* cette tendance par « plusieurs phénomènes qui se mélangent », notamment l'échec du modèle d'200 : « Vous avez des gens qui ne sont pas intégrés, qui sont en sécession de la République, qui se moquent de la religion mais l'utilisent pour provoquer la République. Vous avez typiquement, dans certains quartiers, beaucoup de jeunes filles qui mettent des voiles parce que ça embête le monde. Elles sont petites-filles de l'immigration, mais leurs grands-mères ne portaient pas le voile en arrivant en France. »

Pour le président, de ce point de vue, le chantier prioritaire est l'école : « J'ai une priorité. L'éducation est capitale, et c'est pour ça que j'ai beaucoup utilisé la carte Jean-Michel Blanquer. Les radicaux laissent leurs enfants dans l'école de la République quand elle enseigne bien le calcul, éduque, enseigne les valeurs. Ça rassure les parents et il faut revenir à ce modèle-là. L'école de la République a déjà su enseigner aux petits enfants illettrés de familles catholiques, les avait fait entrer dans la République. » Et de différencier le communautarisme, un « projet politique », de l'islam.

« Mon problème n'est pas la maman qui porte un voile »

Le président revient également sur la question du voile lors des sorties scolaires : « La République doit être intraitable. Mon problème n'est pas la maman qui porte un voile en accompagnant son enfant en sortie scolaire... Celle-là n'est pas perdue : elle a mis son enfant à l'école publique et elle vient faire une sortie scolaire. C'est même par elle qu'on va reconquérir les personnes égarées. »

« Mon principal problème, ce sont les enfants qui sont déscolarisés »

« Le port du voile est-il compatible avec la culture française ? » l'interroge ensuite le journal. Réponse : « Si c'est son choix, c'est son choix. Si c'est le choix de son mari et qu'elle est opprimée, au moins elle se dit que son enfant va pouvoir choisir et pourra être libre. Mais si on l'humilie... » Et d'ajouter : « Mon principal problème, ce sont les enfants qui sont déscolarisés. Mais l'enfant qui est bien intégré, dont les parents sont musulmans, il n'embête personne. Sa mère a un foulard, elle n'embête personne, on ne peut pas lui dire : *Vous, vous n'êtes pas la bienvenue*. Ça, c'est une énorme erreur. »

« La Puma, c'est beaucoup plus généreux que l'AME ! »

À la fin de l'entretien, Emmanuel Macron insiste sur un sujet qui n'est pas un sujet « droits de l'homme » et qu'il veut « régler vite » : « Ce sont les gens qui viennent avec un visa touristique, qui restent trois mois et ensuite se mettent à l'AME. Personne ne défendra ces cas : ils sont indéfendables. » Emmanuel Macron tient également à préciser son diagnostic au sujet de la prestation universelle maladie, dite Puma : « Ce qui ne va pas, c'est que, quand vous demandez l'asile, vous n'êtes pas à l'AME, vous êtes à la Puma. C'est beaucoup plus généreux que l'AME ! Ce que je veux qu'on fasse, c'est mettre un délai de carence pour réguler cette aide. »

En conclusion, il finit par se justifier sur son long silence lors de la polémique sur le voile : « On a été pendant quinze jours l'otage des deux périls qu'il faut éviter : le communautarisme et le Rassemblement national. Voilà pourquoi je n'ai pas voulu entrer là-dedans. »

Le Point propose un article de 1309 mots, c'est-à-dire deux fois la taille réservée par Le Parisien et le monde à cette affaire. On constate une présence excessive du discours direct ainsi que des passages qui sont relatés en utilisant le discours mixte mais, la présence du discours direct narrativisé (DN) est minime par rapport à la taille de

l'article et des séquences signalées comme discours authentique appartenant au Président.

Au contraire des deux autres journaux, Le journaliste locuteur de Point s'est contenté de rapporter uniquement les propos du chef de l'Etat. L'utilisation de passage long en DD ou discours mixtes permet d'instaurer une vivacité à l'article et de donner au lecteur une impression d'être présent lors de cette interview, qui elle est en réalité rapporter d'un autre magazine « Valeurs Actuelles ».

Le choix de L1 de se mettre en position de sous-énonciation, de s'effacer en effaçant sa voix pour laisser parler celle du chef de l'Etat est une stratégie pour ne laisser entendre que la voix du président s'adressant au peuple français.

Hailon (2011 : 161-162), parle pour ce cas de figure de « *discours d'expert* » ou de « parole d'expertise dans la presse » par référence à A. Tavernier. Il est question de « *normativisation du réel par le dire de l'autre, par l'autre* ». L'autre représente cette « parole d'expertise » qui confère au journaliste locuteur la construction de représentations à même d'être le réel mais selon leurs propres représentations, non pas selon les représentations de l'autre.

Ainsi, il confirme « l'impossible neutralité de l'emprunt », comme il confirme qu'« il n'y a pas de neutralité non plus de l'identité de l'autre emprunté, - l'autre est exprimé comme figure d'autorité ou de discrédit, comme gage d'authenticité ou de fausseté -, pas plus qu'il n'y a de sens objectif de la parole empruntée ». [Je souligne]

Le journaliste par son effacement instaure aux lecteurs comme une impression de présence du président lui-même, qui s'adresse à son peuple comme lors d'une déclaration officielle directe faite à la télévision. Le peuple entend son président à travers l'article du journaliste locuteur certes mais, les propos ou le discours qu'il entend n'est à l'identique celui du président. Le discours que le journaliste locuteur leur propose est teinté de représentations qui ne sont ni automatiquement, ni forcément celles du Président Macron. En réalité, le journaliste locuteur laisse entendre par le peuple un discours teinté de ses propres représentations. La parole empruntée du président fonctionne comme un gage proférant à sa parole une authenticité et un discrédit à travers une figure de l'autorité : celle du président de la République.

En effet, ce type de discours favorise et manifeste un effacement énonciatif, dans « *les discours dans lesquels le locuteur ne saurait passer pour être l'énonciateur de propos qui engagent...* » (Vion 2001 : 347), comme s'est le cas ici. Le journaliste ne saurait et ne pourrait se faire passer pour le président.

Donc, il lui emprunte sa parole pour à la fois ne pas s'engager et pour donner plus d'authenticité à son propre discours.

V.5. L'effacement énonciatif et les modalisations interdiscursives

À la différence de R. Vion, A. Rabatel, S. Marnette et autres linguistes, J. Authier-Revuz, considère que l'EE peut se manifester à travers des modalisations autonymiques interdiscursives, à savoir L'îlot textuel et MA allusive.

Nous avons pour notre part constaté la présence d'exemples très pertinents dans les articles sélectionnés, dont nous proposons une analyse détaillée.

Nous allons de prime à bord, nous intéresser à l'îlot textuel, plus facile à repérer par rapport à MA allusive, qui elle nécessite une véritable interprétation faisant appel à plusieurs éléments relevant de la connaissance et de la compétence individuelle, d'une part et de la mémoire sociale et collective, d'autre part.

V.5.1. Les îlots textuels (IT) comme modalité de l'EE

Analysons ensemble ce premier exemple tiré du journal Le Monde ;

EX. V58.

Le Monde, du 12 octobre 2019, à 09h27, Par Jean-Pierre Tenoux, «Au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, un responsable du RN agresse une femme voilée»

Quand Julien Odoul, président du groupe Rassemblement national (RN) et porte-parole de son parti, a demandé à la présidente (PS) Marie-Guite Dufay, « au nom de nos principes laïcs », d'enjoindre à la jeune femme « de bien vouloir retirer son voile islamique », personne n'a d'abord compris de quoi il parlait. Le temps de chercher des yeux l'objet de son ire soudaine, de réaliser la présence de la mère de famille, puis passé le moment de sidération, les autres élus ont réagi.

Le ton est monté, longtemps. La présidente a refusé de faire la moindre remarque à l'intéressée, d'autant que le règlement intérieur de l'assemblée ne le permettait pas, l'incident « troublant le déroulement des travaux » n'ayant pas été créé par la mère mais par M. Odoul lui-même. Au terme d'interminables minutes de confusion et d'invectives senties entre conseillers, les élus du RN ont quitté l'hémicycle.

Chapitre V : Pour une modalité de circulation des discours. L'effacement énonciatif

Dans l'exemple (V58), les segments « au nom de nos principes laïcs », « de bien vouloir retirer son voile islamique », « troublant le déroulement des travaux » représentent des îlots textuels, sans gloses. Les segments en question sont parfaitement intégrés, homogénéisés syntaxiquement et énonciativement au contexte de DI.

Le journaliste-énonciateur introduit le premier et le deuxième segment en usant d'une reformulation en DI (introduite par un verbe de parole : *a demandé*), il emprunte les propos de Julien Odoul sous forme d'îlots textuels, sous forme de discours direct, pour parler avec ses mots, mais en même temps les guillemets et le caractère italique signale qu'il s'agit de propos rapportés identiquement, tels que les a énoncés l'énonciateur premier, c'est-à-dire Julien Odoul.

EX. V59.

Le Monde, du 29 octobre 2019, à 16h20, par anonyme, « C'est par l'inclusion des mères voilées que nous lutterons contre le communautarisme »

Interdire aux mères voilées l'accompagnement des sorties scolaires aurait pour effet sur les jeunes enfants de renforcer leur tendance spontanée à diviser le monde entre « nous » et « eux », selon Jean-Rémy Hochmann, psychologue du développement, qui s'exprime dans une tribune au « Monde ». (§1) [...]

Très tôt, les enfants divisent la société entre « eux » et « nous », et préfèrent des individus qu'ils reconnaissent comme membres de leur groupe, selon qu'ils parlent la même langue qu'eux, avec le même accent, ont la même couleur de peau, aiment les mêmes choses ou connaissent les mêmes chansons. (§2)

Dans l'exemple cité supra (V59), il s'agit d'un îlot textuel avec glose méta-énonciative « selon X », ici « selon Jean-Rémy Hochmann ». Le locuteur journaliste primaire (L1) emploie les termes et les cite et même temps (il s'agit d'un emploi autonymique, les mots sont employés en usage et en mention) : « nous » et « eux » dans l'exemple (V59), (§1).

La présence de la modalisation en discours second « selon » nous permet de déduire qu'il s'agit d'une représentation d'un discours autre dans le discours de soi, puisque les propos sont renvoyés à la source qui est ici Jean-Rémy Hochmann. Les guillemets et l'italique signalent que le locuteur parle avec les mots des autres.

Par contre, le (§2) représente un îlot textuel, chose qui est différente du (§1) où L1 rapporte des discours du locuteur cité I2, où le journaliste rapporte le discours de I2 : Jean-Rémy Hochmann, sans présence de glose méta-énonciative.

Chapitre V : Pour une modalité de circulation des discours. L'effacement énonciatif

Dans le (§2), l'énonciateur (journaliste) L1, utilise les mots de l2 : Jean-Rémy Hochmann comme des fragments de DD dans son propre discours, sans dire que ce sont les mots de l2.

L'îlot textuel peut varier d'un simple mot, comme il peut aller jusqu'à la phrase voire jusqu'au paragraphe ;

Observons les exemples tirés du journal Le Point et Le Parisien :

EX. V60.

Le Point, du 15 octobre 2019, à 16h15, par AFP, Édouard Philippe écarte l'idée d'une nouvelle loi sur le voile.

Édouard Philippe veut « mener sans faiblesse la lutte contre la radicalisation ».

L'option ne semble pas être sur la table pour Édouard Philippe. Après la polémique au conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, et la prise de position du ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer, le Premier ministre a déclaré qu'il ne souhaitait pas « faire une loi sur les accompagnants scolaires ». À la place, il a préféré pointer plutôt « l'enjeu » des « dérives communautaires » et de la « déscolarisation ». « Je ne pense pas pour ma part (...) que l'enjeu aujourd'hui, ce soit de faire une loi sur les accompagnants scolaires », a souligné le Premier ministre à l'Assemblée nationale, en réponse au député (LR) Jean-Louis Masson, qui l'exhortait à « sortir de l'ambiguïté ». « Serez-vous prêt oui ou non à interdire le port du voile lors des sorties scolaires ? » avait lancé l'élu du Var.

« L'enjeu, c'est de combattre efficacement, avec le soutien de l'ensemble de nos concitoyens, les dérives communautaires », a poursuivi Édouard Philippe. « L'enjeu, c'est d'éviter que les enfants, en raison des convictions religieuses de leurs parents pouvant relever du communautarisme ou de l'islam politique, échappent à l'école », a-t-il insisté, en pointant le « danger de la déscolarisation », « bien plus immense que l'expression d'une liberté permise par la loi ». « Ma ligne, c'est de me battre pour défendre la laïcité », « c'est de mener sans faiblesse la lutte contre la radicalisation », a encore ajouté le Premier ministre.

Comme nous pouvons le remarquer, l'îlot textuel, représente un cas de RDA puisqu'il s'agit bel et bien de rapporter les paroles d'un locuteur l2 par un locuteur L1. Mais, les paroles de l2 ne sont pas rapportées par l'utilisation du DI ou le DIL, comme c'est le cas des segments que nous avons pris le soin de souligner.

Les segments signalés en gris, représente des îlots textuels puisqu'ils sont intégrés au discours du locuteur L1 comme faisant partie de son discours. La présence des guillemets nous renseigne sur le fait que ce sont des segments d'un DD, signalés comme appartenant à un autre locuteur l2.

EX. V61.

Le Parisien, du 30 octobre 2019, à 14h31, par AFP, Macron choisit Valeurs actuelles pour parler immigration, communautarisme et voile.

Chapitre V : Pour une modalité de circulation des discours. L'effacement énonciatif

[...] « Je lutte de toutes mes forces contre le communautarisme », répète une nouvelle fois le chef de l'Etat, qui, en revanche, ne veut « pas tomber dans le piège communautarisme = islam », [...]

Tout en condamnant la « sécession » communautariste, Macron revendique de ne pas vouloir « parler de racisme anti-Blanc », de ne pas « rentrer dans cette dialectique » qu'il juge « mortifère ». « Mortifère », un terme qu'il emploie également pour parler d'Eric Zemmour.

« Otage de deux périls, le communautarisme et le RN »

Le chef de l'Etat en profite pour dénoncer « l'humiliation » subie par la mère voilée pointée du doigt par l'élu RN du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

[...] Le président de la République insiste aussi sur la nécessité de mieux lutter contre l'immigration illégale, en réduisant les délais d'instruction des dossiers du droit d'asile ou les abus de l'Aide médicale d'Etat (AME), mais refuse d'avoir « un discours simplificateur sur l'immigration ».

« Pouvoir s'adresser à tous les Français »

[...] Mardi soir, lors de l'inauguration du nouveau Centre européen du judaïsme (CEJ) à Paris, le président a également précisé sa vision de la laïcité rappelant qu'elle « n'est pas un outil de lutte contre les religions ».

[...] le ministre du Logement Julien Denormandie, pour qui c'est un « devoir de parler aussi d'immigration », pour ne pas laisser le sujet aux « extrêmes ». [...].

En ce qui concerne l'exemple de l'article du Parisien, ci-dessus, nous tenons à porter à votre attention que nous avons fait exprès de couper tous les passages qui ne sont pas concernés par les îlots textuels. Nous n'avons gardé que les fragments extraits du discours (originel) d'Emmanuel Macron, que le journaliste locuteur a réemployé comme faisant partie du discours de soi (que nous avons signalés en gris).

Les passages que nous avons coupés relèvent de ce qu'on appelle le discours rapporté indirect ou bien le discours mixte, à savoir le discours indirect libre et le discours direct libre.

Les séquences contenant des segments mis entre guillemets relève d'un discours autre, que le journaliste locuteur a utilisé comme faisant partie de son discours de soi pour construire son discours final relevant de ce que J. Authier-Revuz nomme l'îlot textuel.

Il s'agit bel et bien d'un discours autre appartenant au discours d'Emmanuel Macron, échangé avec le magazine Valeurs Actuelles, lors de sa prise de parole quant à l'interdiction du port du voile dans les espaces publics par les accompagnatrices scolaires.

Comme vous pouvez le remarquer, l'auteur ou le journaliste locuteur utilise les mots de Macron, voire les mots d'autres politiciens pour parler avec leurs propres mots.

Chapitre V : Pour une modalité de circulation des discours. L'effacement énonciatif

Certes, ils sont signalés à l'aide de « » guillemets comme appartenants au discours autre mais, cela n'empêche pas le journaliste locuteur de les utiliser, les manipuler, les recontextualiser dans son discours de soi pour faire partie intégrante de son discours.

Vers la fin, on obtient un discours sous forme d'un seul bloc ; donnant une impression de continuité sur le plan énonciatif et syntaxique, un discours qui ressemble à ce qu'on appelle le discours narrativisé mais avec une petite touche de discours autre qui relève bien sûr du discours d'Emmanuel Macron dans cet exemple.

Le journaliste locuteur expose son PDV, construit son discours mais pas avec ses propres mots. Il le fait en utilisant les mots des autres, ceux de Macron.

V.5.2. Modalisation autonymique allusive

Contrairement à l'îlot textuel, la modalisation autonymique allusive est difficile à distinguer. Identiquement à l'IT, elle relève d'un dire de l'emprunt, c'est-à-dire de mots venus d'ailleurs mais, elle ne se manifeste pas de façon explicite comme c'est le cas de l'IT (la présence des guillemets, l'italique, gras, glose méta-énonciative).

La modalisation autonymique allusive est implicite. En effet, nous ne pouvons pas la déceler de façon simple est facile puisqu'elle est en général présentée son balisage, sans gloses et même sans aucune précision de la source empruntée.

La MA allusive est purement interprétative. Pour l'analyser nous ne pouvons faire autrement que de se baser sur l'interprétation, qui relève de la culture du lecteur ou de la personne qui va l'analyser.

Le décryptage de la MA allusive ne peut se faire qu'en faisant appel à une mémoire discursive, c'est-à-dire en essayant de retrouver des échos avec d'autres dits, qu'on appelle un « déjà-entendu » et essayer de retrouver en quelque sorte des connexions, des échos ou des points de convergence qui pourraient justement participer à l'interprétation de la MA allusive.

Examinons ensemble l'exemple (V62), tiré du journal *Le Monde* et l'exemple (V63) d'Ina.fr :

EX. V62.

Le Monde, du 30 octobre 2019, à 15h57, par AFP, Immigration, communautarisme, voile : Macron s'explique dans « Valeurs actuelles»

M. Macron insiste par ailleurs sur la nécessité de mieux lutter contre l'immigration illégale, en réduisant les délais d'instruction des dossiers du droit d'asile ou les abus de l'aide médicale d'État (AME), mais il refuse d'avoir « un discours simplificateur sur l'immigration». Il souligne notamment son refus de restreindre le « droit du sol» dans l'Hexagone.

Il affirme cependant vouloir « régler vite» la question « des gens qui viennent avec un visa touristique, qui restent trois mois et ensuite se mettent à l'AME», se défendant « d'avoir le discours du Rassemblement national[extrême droite, RN] ».

[...] « Quand on parle du voile, beaucoup de jeunes femmes qui le portent sont filles ou petites-filles d'immigrés, elles ne viennent pas d'arriver», ajoute-t-il. À ses yeux, « c'est l'échec de notre modèle [d'intégration par l'économie] qui se conjugue avec la crise de l'islam», qui « conduit à des formes très dures d'islam politique».

EX. V63.

a- Discours de Jean-Marie Le Pen, le 24/10/1989, suite à l'affaire des foulards de Creil :

À propos de la polémique sur le port du foulard coranique, Jean-Marie Le Pen président du Front national déclare : "il n'y aurait pas d'affaire de tchador, ni beaucoup d'autres problèmes en France, s'il n'y avait un courant d'immigration tout à fait excessif... quand on va chez les autres, on se conforme à leurs mœurs et leurs coutumes, c'est de la plus élémentaire politesse. Quand on ne se croit pas capable de le faire, on rentre chez soi...Ceux qui portent une croix sont chez eux (...) et quand on porte une croix, on ne la porte pas sur la tête."

Au niveau de l'exemple (V62), nous apercevons de façon claire et nette, explicitement, le lien qu'établit Jean-Marie Le Pen, entre la présence indésirable d'une tranche de la population « les migrants » sur le sol français entre l'islam terroriste « utilisation de l'expression : *affaire de tchador* » et « *les problèmes en France* ». Jean-Marie Le Pen établit un lien direct entre certains problèmes en France et la présence des "migrants", en l'occurrence « le port du voile islamique » (dans ses formes les plus extrémistes : le tchador) comme une marque ou un signe de non-respect et non-conformité aux mœurs, coutumes de la France.

Nous pouvons également citer les discours de Marine Le Pen (la fille) ; datant du 1er mai 2019 à Metz ou même celui datant du 20 avril 2022. Ses discours témoignent de sa vision de l'islam et des musulmans (dont Marine Le Pen ne fait que perpétuer une longue tradition, inaugurée par son père Jean-Marie Le Pen).

En réponse à une question sur le droit au port du voile islamique, au cas où elle serait élue, elle répond aux animateurs de la façon suivante. Dans un premier temps, elle parle d'une idéologie islamiste qui aurait pour objectif de s'attaquer aux fondements

de la république française, égalité entre homme et femme, la laïcité, la démocratie tout en cherchant à imposer une loi religieuse qui s'appelle « la chariaa ». Dans un deuxième temps, elle évoque les étrangers clandestins présents sur le sol français, dont elle demande l'expulsion. Dans un troisième temps, elle demande la fermeture de 570 mosquées radicales, elle en propose même la création d'une charte sur la laïcité dont l'Etat doit être ferme concernant son application.

Elle finit par répondre à la première question ; concernant le droit ou l'interdiction du voile, en trouvant que le voile doit être interdit, parce que ce dernier est assimilable à un « uniforme »⁸⁹ imposé par les islamistes, une situation qu'elle qualifie d'inadmissible en France. Marine Le Pen (fille de Jean-Marie Le Pen est présidente actuelle du FN) parle de « multiculturalisme lié à l'immigration-submersion », où elle établit des comparaisons entre « islamisme » et « nazisme ».

Marine Le Pen conclue sur, l'obligation de lutter contre l'islamisme, et pour cela il n'y a pas un autre moyen que celui de libérer les femmes en interdisant le port du voile dans tous les espaces en France.

Lors du même face-à-face du deuxième tour des élections présidentielles en France, le 20 avril 2022. M. Macron lui reprochait de faire des amalgames par le fait « *de créer un système d'équivalence par un cheminement qui confond tous les problèmes et qui les entretient* »⁹⁰, où « *en partant d'une question sur le voile, elle passe au terrorisme, pour revenir à l'islamisme et enfin pour aller aux étrangers.* »

Par contre au niveau de l'exemple (V63), on y trouve le même lien établi par le Président Macron, mais de façon implicite, pouvant même être inconsciente, entre la lutte contre l'immigration illégale et le fait que le foulard est porté par des filles et petites-filles d'immigrés.

D'où les articles publiés par les différents journaux, sous différents titres où ils reprochaient au Président de la République d'être tombé dans le piège de l'idéologie de la droite extrémiste. Le Point titre : Laïcité : quand la macronie se prend les pieds dans le voile, publié le 16/10/2019. Le Monde à son tour, publie un article le

⁸⁹L'« uniforme », par référence implicitement à l'uniforme nazi.

⁹⁰Les propos sont repris à Emmanuel Macron, lors du face à face du deuxième tour des élections présidentielles en France, le 20 avril 2022.

19/10/2019 portant le titre : De l'immigration au voile, comment le débat a échappé à Emmanuel Macron.

On trouve que le choix du Président de s'exprimer dans un même discours, le même jour sur deux affaires habituellement abordées de façon séparée, actualise de façon consciente ou inconsciente le discours énoncé par Le PEN il y a 30 ans déjà⁹¹.

Ces deux extraits présentent les mots de « voile », « immigrations illégales » et « immigration excessive » associée à la même idée « une affaire » au sens de « problèmes ». Les échos établis nous renvoient à des représentations d'un parti d'extrême droite (Front National), qui se retrouve actualisé dans les discours du Président de la République : Macron. Ce dernier, appartient à un parti qui s'affiche comme étant un parti classé du centre gauche au centre droit de l'échiquier politique français et parfois présenté comme un parti attrape-tout, développant une idéologie à l'encontre de celle du FN.

Des thématiques chères au parti d'extrême droite le FN, à savoir l'immigration, l'islam radical, le terrorisme⁹², se retrouvent mises en avant et actualisées dans le discours du chef de l'État qui appartient plutôt à une idéologie de centre-gauche ou de centre-droit. Nous pouvons dire qu'il y a comme une contamination idéologique entre les idées de « la république en marche » par celles du FN.

Nous avons été attirés également par l'endroit où a eu lieu l'entrevue accordée par le chef de l'Etat au Magazine Valeurs actuelles. Selon le journal Le Monde, « *L'hebdomadaire ultraconservateur Valeurs actuelles publie jeudi 31 octobre un long compte rendu d'une entrevue avec Emmanuel Macron, qui s'est déroulée le 25 octobre, dans l'avion retour de sa visite à La Réunion* ». Nous pouvons dire que traiter d'une affaire aussi importante que « l'affaire du port du voile en France », lors de son voyage retour à bord d'un avion, après une visite d'Etat à la Réunion, montre soit une absence d'intérêt, une indifférence de la part du Président vis-à-vis de ce problème, soit une abstinence au risque d'alimenter la polémique. Surtout en sachant

⁹¹Le discours de M. Le Pen.

⁹² Le terme « terrorisme » n'est pas cité de façon explicite dans les deux discours. On trouve que Macron parle « *des formes très dures d'islam politique* », or que Le Pen fait référence au « *Tchador* », le voile islamique porté en Iran. Et qui dit Iran, dit automatiquement islam radical ou terrorisme.

Chapitre V : Pour une modalité de circulation des discours. L'effacement énonciatif

que le Président s'est abstenu et a préféré garder le silence quant à l'affaire en question, malgré les appels qui l'invitaient à prendre la parole et à se prononcer. La polémique a touché des membres au sein du même parti politique de Macron : M. Blanquer contre M^{me} Sibeth Ndiaye. L'affaire a provoqué un véritable déchirement au sein du parti même de Macron « La République en marche ».

En guise de conclusion à ce cinquième chapitre, qui traite de l'effacement énonciatif sous différents angles (Vion, Bakhtine, Rabatel, Marnette, Hailon, et Authier-Revuz), se focalisant essentiellement sur un phénomène énonciatif : l'EE, comme une modalité de circulation des dire.

En nous basant sur les résultats de notre micro-étude, composée de 63 exemples, extraits d'un discours de la presse écrite numérique, que nous avons collectés et analysés au cours de ce chapitre, où nous avons essayé de traiter du phénomène de l'effacement énonciatif en le rapportant au discours journalistique, plus particulièrement à la thématique du port du voile dans les espaces publics en France.

Nous avons constaté que l'effacement énonciatif est inhérent au genre discursif journalistique. En effet, le locuteur ou le journaliste locuteur adopte des stratégies discursives lui permettant tantôt de manifester, tantôt d'effacer sa présence dans ses discours en faisant appel à un effacement énonciatif.

L'EE, relève beaucoup plus d'une allusion d'effacement et non pas d'un effacement réel sur le plan linguistique, énonciatif, discursif ou même pragmatique. Nous pouvons en constater les traces laissées par le journaliste locuteur dans son discours sur le plan linguistique, énonciatif, discursif ou même pragmatique.

Nous avons constaté que les discours autres (les discours représentés ou les discours rapportés) favorisent la présence ou l'émergence de l'effacement énonciatif, puisque le journaliste locuteur rapporte des paroles d'autres personnes qu'il fait intégrer à son discours. Les paroles rapportées lui permettent de se mettre en position ou en posture de sous-énonciation ou de surénonciation et même de co-énonciation, chose qui favorise l'effacement de sa voix par rapport à d'autres voix auxquels il donne le « droit de parole ». Que le journaliste locuteur se trouve en position de sous-énonciation ou en position de surénonciation, cela lui permet de s'effacer au détriment d'autres voix auxquelles il accorde ce droit de parole.

L'effacement énonciatif (EE), qu'il soit considéré comme un dire du « déjà-dit » ou qu'il soit considéré comme une « réitération des dire » de l'autre. Que celui-ci soit

Chapitre V : Pour une modalité de circulation des discours. L'effacement énonciatif

considéré comme un îlot textuel ou comme une modalisation autonymique allusive, cela relève toujours d'un dire autre, d'un dire de l'emprunt. Donc, nous pouvons déduire que l'effacement énonciatif est une conséquence d'une modalisation autonymique interdiscursive.

De surcroît, l'EE permet au journaliste locuteur de s'effacer de son discours afin de produire des énoncés objectifs, condition sine qua non du genre discursif journalistique. Le journaliste locuteur rapporte des événements du quotidien en s'engageant à fournir à ses lecteurs la version la plus authentique possible, tout en prétendant à la neutralité et l'objectivité de son discours.

Le discours journalistique prétend proposer à ses lecteurs des articles teintés d'une objectivité, d'une neutralité par rapport aux événements rapportés ou narrés. La réalité est que le journaliste locuteur affiche toujours son point de vue à travers ces articles, les traces de sa présence peuvent se manifester de façon explicite ou implicite sous forme d'un pseudo-effacement pouvant être révélé à l'aide d'une minutieuse analyse.

Nous pouvons considérer particulièrement, « l'îlot textuel » se présentant sans glose méta-énonciative, comme une modalité ou une des modalisations autonymiques interdiscursives favorisant l'émergence de l'effacement. Les îlots textuels sont considérés comme un type particulier de modalisation autonymique se rattachant à l'effacement énonciatif surtout en contexte de RDA.

La modalisation autonymique allusive interdiscursive, c'est-à-dire d'emprunt, elle peut être aussi un champ ou un terrain propice à la manifestation de l'effacement énonciatif. Toute fois, il faut préciser que celle-ci n'est analysable qu'interprétativement, puisqu'au niveau du cotexte cela reste difficile afin d'établir ou de retrouver des traces explicites sur le plan discursif ou même sur le plan de la langue.

Alors, l'intervention d'éléments extérieurs au cotexte reste indispensable à son analyse. La prise en considération d'éléments relevant du contexte, en faisant appel à « déjà-entendu », à une mémoire antérieure que nous pouvons prétendre à l'explication de la MA allusive dite de l'emprunt.

Chapitre V : Pour une modalité de circulation des discours. L'effacement énonciatif

L'interprétation se basant a fortiori sur un dire antérieur, c'est-à-dire sur des télescopages, des amalgames, des connexions interdiscursives entre des discours du locuteur énonciateur et d'autres locuteurs dont le discours est rapporté de façon non signalée ; ni par des procédés grammaticaux propres au discours rapporté, citation de la source.

En effet, c'est pour des raisons pareilles que le nombre de modalisation autonymique allusive reste très rare, puisque leur repérage relève d'un pur travail interprétatif, mais qui reste quand même basé sur une référenciation à l'évènement énonciatif.

Donc, nous ne pouvons nullement faire assumer au locuteur les propos tels qu'ils sont interprétés, c'est-à-dire que nous ne pouvons pas lui attribuer la responsabilité de l'énonciation en question (prise en charge du discours par un sujet énonciateur). Les propos interprétés restent tout de même des possibilités de sens parmi d'autres attribuables à des propos tenus sur un sujet précis, dans le sens où l'analyse se base et est constituée à partir de données interprétatives.



Conclusion générale



« Le plus souvent, il faut le reconnaître, nous ne prenons pas nos distances par rapport au langage ; [...] nous nous le sommes tellement approprié qu'il semble être devenu un simple instrument docile qui obéit à nos intentions [...] .Fasciné par le sens [...] nous n'arrivons pas à prendre au sérieux la forme, nous confondons aisément [...] la réalité extralinguistique et l'outil linguistique [...] .[...] Il arrive que le langage soit remis en question, qu'il ne soit plus aussi transparent que nous l'imaginons parfois ; un malentendu peut nous révéler l'ambiguïté foncière des langues naturelles : les mots, ces médiateurs par excellence, nous font ressentir leur opacité, et nous révèlent qu'il n'y a pas une relation immédiate entre les mots et les choses. »

(Culioli 1990 : 65-73)

Tout chose dans la vie doit arrivée à sa fin, pour ainsi accomplir sa mission selon les moyens mis à sa disposition, l'expérience cumulée durant notre existence et le temps dont nous disposons pour la mener à bien et à terme. Ainsi, ne nous pouvons échapper à ce dessein inéluctable auquel nous sommes programmés d'une façon ou d'une autre. Cette passionnante recherche, qui a nourri nos pensées durant des années, vient d'arriver à terme. Ces quelques pages résument onze années de recherche couronnées par une joie incommensurable d'avoir pu mener à bien et à terme une recherche s'inscrivant dans le cadre d'un doctorat « Es science » en sciences du langage, langue française.

Cet espace de recherche, caractérisé par la réflexion et le débat est une invitation ouverte à tous ceux, chercheurs, praticiens et même étudiants pour partager notre passion qui se résume dans notre capacité à oser penser autrement, tout en exprimant des idées novatrices ; ne serait est-ce que par notre différentes façon de penser et d'organiser notre réflexion, ouvrant de nouvelles pistes de recherche à une réflexion plurielle qui s'accomplie dans le respect d'une éthique, d'une déontologie par la reconnaissance des travaux précédents qui ont éclairé nos voies de recherche.

Étudier les faits de langage, exige de nous chercheurs de l'aborder sous différentes facettes, afin de pouvoir appréhender et expliciter le phénomène en question. Aborder les faits de langage en les analysants uniquement d'un point de vue systémique (au niveau de la langue), exige la prise en considération des éléments internes se rapportant uniquement au cotexte. Les analyser d'un point de vue extérieur au système exigerait la prise en considération du contexte, qui fait intervenir plusieurs composantes dans l'étude et l'explication des faits de langage en question.

L'une des composantes extérieures majeures relève du locuteur, en tant que composante principale se rattachant au discours et à la construction du sens qui en découle. Intervenant des fois, comme étant un locuteur, d'autres comme étant un récepteur. Considérer le langage par rapport à son sujet ; pouvant être locuteur-énonciateur ou récepteur exigerait de nous une nouvelle vision, plus globalisante et plus précise.

La conception théorique « *prétentive* » selon laquelle le sens communiqué par la langue est intrinsèquement rattachée au sujet comme source autonome, a été remise en question par des approches théoriques diverses, mettant à jour une idée postulant que « *toute parole est déterminée en dehors de la volonté d'un sujet, et que celui-ci « est parlé plutôt qu'il ne parle* » (Authier 1984 : 99).

Nous pensons que dernièrement toutes les recherches penchent plutôt vers une non-séparation des deux domaines, à savoir la langue et la parole. Il est plutôt question d'une nouvelle perspective, qui appelle à l'articulation des deux domaines l'un sur l'autre, c'est-à-dire de considérer la langue tout on se réfèrent à la parole et la parole tout on se référant à la langue. À partir de ces constats nous pouvons dire que Ferdinand de Saussure, avec sa dichotomie langue/parole a mis l'accent sur la pertinence de cette opposition, qui est une opposition théorique. En revanche, sur le plan pratique, le système et sa concrétisation opèrent dans la complémentarité qui ne cesse de ressurgir dans toute étude se rattachant au langage de façon ou bien clair, net et visible ou bien de façon implicite. Une opposition qui a été fondée par Ferdinand de Saussure en 1916, mais qui continue jusqu'à nos jours à faire montrer et démontrer sa pertinence dans la linguistique ; toutes spécialités confondues.

Le choix de l'épigraphe de A. Culioli (1990) ; surplombant la conclusion générale, résume parfaitement, cette dualité qui oppose la langue à la parole.

À l'issue de ce parcours, nous espérons disposer d'acquis suffisants, que nous allons tirer de cette micro-étude afin de pouvoir conclure sur les éléments développés et étudiés dans cette recherche. Les résultats proposés seront, bien évidemment, en rapport avec la finalité de la recherche et des objectifs tracés et, surtout en rapport direct avec un corpus particulier.

Cette thèse de doctorat, Es sciences, s'inscrit dans le cadre de la mise en avant de la théorie « métadiscursive », en particulier l'approche méta-énonciative. Nous souhaitons par cette étude de montrer et de démontrer à la fois la pertinence et la complexité de l'approche méta-énonciative, dans le domaine de analyse du discours. L'objectif est de considérer parallèlement le métalangage en énonciation et le rapport qu'entretient le sujet parlant à sa langue.

Autrement dit, nous désirons mettre en avant l'importance et la pertinence de l'approche énonciative quant à l'étude des représentations du discours autre dans le discours de "soi" par l'étude du discours rapporté qui constitue la parole de l'autre traversant le discours de soi.

À travers cette recherche nous avons étudié le « discours autre », sa représentation par le sujet-parlant, dont un type de représentation du discours autre particulier « les modalisations autonymiques » avec et sans glose, selon la conception de Jacqueline Authier-Revuz et celle de Fred Hailon. On nous basons sur les assises théoriques d'Authier-Revuz, nous avons proposé une analyse méta-énonciative des différents types de MA à travers la RDA. Nous avons pu réaliser notre étude grâce à un corpus d'article de presse écrite française en version informatisée et archivée : Le Point, Le Monde et Le Parisien traitant de la thématique du port du voile en France.

Nous avons fondé « la spécificité du discours métalinguistique non pas sur le fait que la langue est son objet mais sur son organisation interne et la présence de certains marqueurs qui sont la trace d'une activité métalinguistique au sens d'un travail sur la façon dont ce qui est dit est dit relativement à ce qui est à dire dans le cours même de l'énonciation» (J-J. Franckel 2002 : 12).

Au cours de notre recherche, nous avons pris d'abord le soin de bien définir et délimiter les concepts et notions se rattachant au domaine du langage, métalangue et la métalinguistique. Nous avons présenté un aperçu diachronique relatant l'évolution des travaux relatifs à ce domaine, dont ceux de Josette Rey-Debove, chose qui nous a permis de comprendre l'origine des travaux proposés par Authier-Revuz. Nous avons également pu connaître les points de divergence et de convergence, entre la théorie méta-énonciative élaborée par Authier-Revuz portant sur les modélisations autonymiques ou les boucles réflexives et leurs valeurs dans les champs de non-coïncidence du dire. De surcroît, établir une relation entre sa théorie et les autres théories précédentes dont elle s'inspire, à savoir celle du métalangage naturel de Josette Rey-Debove, la théorie lacanienne du sujet parlant et celle de dialogisme Michael Bakhtine.

L'adoption d'une méthodologie de la recherche, que nous avons pris le soin de détailler au niveau de l'introduction a été primordial dans la constitution et le choix de nos supports de recherche ayant constitué notre corpus. L'identification, puis le repérage des « discours autre » et des modalisations autonymiques avec est sans glose, nous a été d'une grande utilité quant à la classification, l'analyse et l'interprétation des résultats de la recherche.

Un premier constat se dégage de cette micro-étude, nous avons confirmé la présence d'une forme de marqueurs (sous forme de modalisations autonymiques) dans les discours identitaires de la presse écrite en France, qui se sont manifestés explicitement (cas des modalisations autonymiques avec gloses) ou implicitement (cas des modalisations autonymiques sans gloses) dans des conditions propices à leur construction.

Nous avons constaté, également, que les modalisations autonymiques avec gloses sont plus présentes dans les discours de la presse française, vu leur nombre important dans le corpus en comparaison avec les MA aglosiques. Les modalisations autonymiques interdiscursives d'emprunt et les MA explicites de l'emprunt sont très présentes dans le discours journalistique. Leur présence pouvant s'expliquer par la nature et le genre du discours journalistique, qui privilégie le discours rapporté pour garantir une pseudo-neutralité et l'objectivité de son discours. Des résultats qui nous mènent à la confirmation de notre première hypothèse, donc nous concluons que la fréquence élevée des modalisations autonymiques représente le discours comme ponctué par une non-coïncidence discursive rythmée par la présence d'un discours autre dans le discours de soi.

Les modalisations autonymique sans gloses ou interprétatives sont moins présentes du fait de la difficulté de leur identification. Nous avons relevé certains cas, notamment les allusions, qui nous ont permis de pouvoir nous prononcer sur la présence d'une idéologie radicalisée (celle du Front National) grâce à l'absence de glose méta-énonciative qui « *impose de combler doublement le creux interprétatif de la MA du fait de l'opacification de la forme même du signe linguistique (la réflexion du signe dans*

l'acte d'énonciation) et du manque de critères d'attribution locutive lorsqu'il s'agit d'un possible discours de l'emprunt » (Hailon 2011 : 110).

Lors de notre analyse effectuée au niveau du chapitre IV. Nous avons constaté qu'il y a eu effectivement un glissement de l'idéologie d'un parti de l'extrême : le Front national dans les discours d'un parti républicain, à savoir le discours de Jean-Michel Blanquer sur le port du voile dans les espaces publics en France. Le même constat a été relevé pour le discours d'Emmanuel Macron livré au Magazine Valeurs Actuelles. Un discours lors duquel le Président s'était prononcé à propos de l'interdiction du port du voile dans les espaces publics où il y avait un glissement d'une idéologie typiquement radicaliste, celle du Front national (Marine Le Pen). Ces résultats peuvent révéler une contamination des discours de la république (sencés être laïcs) par des discours d'extrême droite.

Le président Macron avait consciemment ou inconsciemment, actualisé des combinaisons, des connexions que nous retrouvons habituellement et exceptionnellement dans les discours de Marine Le Pen. Le Président avait choisi de s'adresser à son peuple dans un magazine connu pour sa position très favorable à l'extrême droite. Il a répondu à une interview en évoquant en même temps les problèmes liés à la présence des immigrés en France, d'un côté, le port du voile et la radicalisation de certains citoyens, d'un autre côté. En effet, le fait de se prononcer dans un même discours sur des problèmes de l'immigration, le port du voile en France et la radicalisation nous renvoie de façon directe à des combinaisons que Marine Le Pen utilisent dans ces discours pour défendre le thème de l'insécurité, surtout lors des élections présidentielles.

Au cours de l'analyse quantitative, nous avons pu constater que la circulation des discours était beaucoup plus lié à leur récursivité, au déjà-dit, qui existe avant et qui est réactualisé dans les discours de tous les jours. L'analyse qualitative, nous a permis l'examen des manifestations du discours autre et la manière dont le sujet parlant les représente dans son discours. Nous avons pu également, étudier les caractéristiques linguistiques et pragmatiques que permettaient les modalisations autonimiques.

Nous avons pu constater que l'îlot textuel, représente un cas particulier de modalisation autonymique (avec ou sans glose) permettant un effacement énonciatif du sujet parlant et/ou de la source citée. Donc, favorisant une circulation des discours, surtout ceux à caractère idéologique dans et par la presse écrite numérique française auprès du public.

Cette recherche s'est donnée pour mission : la réflexion sur un phénomène que le langage humain recèle à l'intérieur de lui-même, il s'agit de la capacité du langage à se prendre lui-même pour objet : traduisant ainsi sa capacité partiellement réflexive. Cette capacité inhérente au langage humain que Jakobson qualifie de « fonction métalinguistique » se traduit par un emploi du langage pour parler du langage lui-même.

En 1963, Jakobson dans son ouvrage *Essais de linguistique générale*, traduit par N. Ruwet, expose le métalangage non pas uniquement comme un outil scientifique propre aux linguistes et aux logiciens, il en parle du métalangage comme faisant parti des échanges langagier quotidien, en opérant une nette distinction entre le « langage-objet » parlant des objets, et le langage parlant du langage lui-même : « le métalangage » :

« Une distinction a été faite dans la logique moderne entre deux niveaux de langage, le « langage-objet », parlant des objets, et le « métalangage » parlant du langage lui-même. Mais le métalangage n'est pas seulement un outil scientifique nécessaire à l'usage des logiciens et des linguistes; il joue aussi un rôle important dans le langage de tous les jours. Comme Monsieur Jourdain faisait de la prose sans le savoir, nous pratiquons le métalangage sans nous rendre compte du caractère métalinguistique de nos opérations. (Jakobson 1963 :217-218)

Josette Rey-Debove, nous donne le meilleur exemple en se référant et en citant le discours même du linguiste mais, pas uniquement, puisque « *chacun de nous, quel que soit son propos, recourt nécessairement à cette 'fonction métalinguistique' lorsque des commentaires sur le dire sont indispensable à la communication, Notamment lorsqu'il faut ajuster le discours à ce qu'il est censé désigner et signifier (pour rappeler, pour apprendre, pour désambiguïser)* » (Rey-Debove 1986 :1). En 2020, Jacqueline Authier-Revuz, parle d'une affaire métalangagière qu'elle rattache à du dire sur un autre dire (2020 :2).

En un mot, « *Le métalangage a pour objet le langage en général, systémique et discursif, scientifique et vulgaire.* » (J. Rey-Debove 2011 :340).

L'énonciation et la méta-énonciation restent tous les deux des domaines récents et complexes. Cette étude rend compte de la « complexité énonciative » des activités langagières en relation avec le sujet parlant, comme en témoigne la multiplicité des notions se rattachant à ce même domaine, à savoir : la distanciation, le degré de prise en charge, la polyphonie, dédoublement ou division du sujet parlant, décalage énonciatif, etc.

L'étude de la notion de sujet comme un « je » s'inscrivant dans le domaine de l'énonciation, et soulevant les problématiques de subjectivité / d'objectivité nous pousse à conclure que tous les discours sont marqués subjectivement parlant, par des formes et des niveaux différents, rejoignant ainsi Kerbrat-Orecchioni postulant que « la subjectivité est partout ».

L'aspect le plus novateur dans la recherche de J. Authier-Revuz, se résume et se traduit en un intérêt particulier et absolue porté à l'énonciation. Elle s'intéresse à l'énonciation à travers les formes de langue, un secteur particulier des formes de langue à savoir : la réflexivité langagière. En effet, le langage humain à la force et la capacité de parler de lui-même. Une capacité de l'homme et qu'aucune communication animale ne connaît : la réflexivité langagière. Elle donne comme exemple, les discours rapportés, qui sont justement « ces propos tenus et venus d'ailleurs par rapport à ce que l'on est en train de tenir : son discours de soi. »

L'étude de l'autonymie, en tant que phénomène relevant de la linguistique, offre une double réflexion se matérialisant en deux perspectives : une perspective large et une seconde restreinte. Une perspective large, sémiotique, développée par Josette Rey-Debove, présentée sous forme de connotation autonymique, d'une part. D'autre part, la perspective étroite, énonciative ou/et métadiscursive, élaborée par Jacqueline Authier-Revuz, présentée comme des manifestations spontanée du « dire en train de se faire » relevant d'une modalisation autonymique.

Dans ce travail, nous avons examiné les cas de dédoublement énonciatif, à travers l'étude des MA, en nous appuyant sur les théories énonciative de J. Authier-Revuz et

les travaux de F. Hailon dans le discours de trois Journaux de la presse française, et nous avons pu dégager les grandes tendances.

Nous pouvons dire que la modalisation autonymique (MA) est « une figure de « l'arrêt-sur-mot » » (Authier 2011 :89), puisque là où « *le signe ordinaire s'efface, devient transparent dans l'accomplissement de sa fonction de médiation est, localement, suspendu : le mot, moyen du dire, résiste, s'interpose comme corps sur le trajet du dire, et s'y impose comme objet.* » (Authier 2011 :89), donnant lieu à « *ses mots qui ne vont pas de soi* » comme les appelle Authier-Revuz.

Selon J. Authier-Revuz, les types de formes des MA ou boucles réflexives varie des formes allant de « l'explicitation maximale jusqu'à l'interprétatif ». En effet, puisque les modalisations autonymiques peuvent se manifester de façon très explicite avec des gloses méta-énonciatives, être balisées à l'aide de marqueurs typographiques, en l'occurrence : le caractère gras/italique, ou encore les guillemets. Comme elles peuvent être totalement implicite, c'est-à-dire sans glose méta-énonciative avec balisage ou sans balisage. La MA,

« ne se limite pas aux mots entre guillemets, elle recouvre l'ensemble des procédés par lesquels l'énonciateur dédouble en quelque sorte son discours : il parle tout en commentant en même temps sa parole en train de se faire. En parlant ainsi de sa propre parole l'énonciateur produit une sorte de boucle dans son énonciation » (Maingueneau 2007 :40).

L'étude des positions énonciatives que le sujet-locuteur peut adopter dans son discours nous a conduit à l'étude d'une stratégie énonciative : l'effacement énonciatif (EE) est en lien étroit avec les discours représentés (DR) dans et par certains discours en circulation dans les espaces médiatiques en France. L'article met sous les projecteurs le phénomène de la circulation des discours et des vocabulaires à travers la représentation du discours "autre" dans le discours de "soi" en mobilisant des enjeux énonciatifs à travers un principe bakhtinien la multiplication du "déjà-dit" et un mode discursif *l'effacement énonciatif (EE)* : Une mise en scène énonciative par laquelle « *le locuteur donne l'impression qu'il objectivise son discours* » (F. Hailon 2011 : 44), et où sa « *subjectivité semble effacée* » (F. Hailon : ibid.) conduisant à l'absence d'indicateur de subjectivité : le cas des énoncés non embrayés.

La circulation des discours et des vocabulaires dans et par les discours conjugués à l'encontre de la thématique du « *port du voile islamique en France* », peut occulter des stratégies énonciatifs se traduisant par un effacement énonciatif pouvant avoir des conséquences linguistiques, discursives, énonciatives et pragmatiques. Face à un nouveau type de discours émergent dans la presse écrite française sous les plumes de journalistes chevronnés : dont les caractéristiques se dessinent et se traduisent par et dans les vocabulaires en circulation dans les discours politiques « dits identitaires » surtout ceux se rattachant à des thématiques controversées ; qui continue à diviser l'hexagone avec toutes ces catégories sociales, en l'occurrence celle du port du voile islamique dans les espaces publics en France.

L'utilité de l'effacement énonciatif peut se résumer comme pouvant être :

« L'expression d'un mode de production des discours où le déjà-dits est réempruntable sans mention de l'autre emprunté soit parce qu'il est approprié au dire de l'énonciateur cité comme 'bon mot' identifiable, soit parce qu'il reste originellement et définitivement sans adresse comme savoirs supposés partagés, soit parce qu'il est commun à tous et accepté comme allant de soi universellement, comme coulant communément de source. » (Hailon 2011 : 43).

Les liens étroits qu'entretiennent le discours journalistique et le discours rapporté, nous ont permis de nous pencher en partie sur son étude. Le discours rapporté rend compte d'une réalité discursive naturelle et complexe, allant du discours rapporté jusqu'à la polyphonie. A travers sa dimension référentielle, le discours rapporté possède le pouvoir de représentation du réel. Citer autrui ou se citer soi-même dans le discours de soi relève d'un enjeu double, celui permis par le système de la langue, d'une part, et celui du sujet parlant, d'autre part. Il s'agit entre autre, de sa *dimension modale*, c'est-à-dire de « *la relation que l'énonciateur entretient avec sa propre énonciation* (Maingueneau 2014 :142). Le discours rapporté parlant sur le discours des autres ou sur le discours de soi relève du domaine de la RDA et de l'ARD.

La représentation du discours autre a été répertoriée par Authier-Revuz comme un secteur relevant de l'activité métalangagière, elle lui consacre tout un chapitre, ou elle tente d'interroger les fondements.

L'étude du discours rapporté, comme simple « variations offerte au narrateur pour inscrire la parole des personnages » (Authier-Revuz 2020 : XIII), s'est nettement

améliorée. Le discours rapporté s'est « élargi à une grande variété de régions du fonctionnement discursif : celui de la presse écrite et audio-visuelle qui s'est en un temps taillé la part du lion » (Authier-Revuz 2020 : XIV). Le discours rapporté est considéré comme « paroles parlant de parole », elle irait même jusqu'à parler de RDA comme l'une des branches du métalangage.

L. Rosier, dans ces travaux sur le DR et ses formes rend compte de la complexité des facteurs énonciatifs à prendre en considération lors de son étude. Pour s'expliquer, elle cite les précédents travaux de (Gauvenet, 1976 : p.9) :

« [...] on s'aperçoit très vite qu'on ne saurait le [= le discours rapporté] réduire à ces simples mécanismes morpho-syntaxiques, et que le fait de rapporter des paroles est un phénomène extrêmement complexe qui suppose deux situations de communication, la première ayant suscité un acte de parole, et la deuxième permettant la reprise de ces paroles dans des conditions et à des fins que l'on devra préciser » (Rosier 2008 : 4).

Le discours rapporté fait intervenir des enjeux importants dépendant du type, du genre de discours dans lequel il est employé et auquel il se rattache. Rosier (2008 :4) explique que le fait de citer (rapporter) représente pour « *les scientifiques un des moyens de transmission du savoir, un phénomène relevant de la didactique pour les enseignants, un moyen de production dans le champ journalistique et un travail de recherche pour les philologues* ».

Sur le plan énonciatif, le DR représente un décalage au niveau de l'énonciation. Il est considéré comme un cas particulier, marqué de double énonciation, traduisant ainsi les concepts de dialogisme et de polyphonie.

D'après les résultats de cette recherche, nous pouvons dire qu'il y a une étroite relation, une connivence entre DR et la notion de « *genre de discours* ». Comme nous pouvons le constater pour notre cas, nous pouvons conclure que le DR et le genre discursif journalistique sont étroitement liés dans la mesure où nous avons enregistré un nombre important de discours autre, dont foisonne notre corpus. Cela confirme une fois de plus, les travaux développés par L. Rosier dans cet axe plaidant : « *Pour une approche discursive attentive notamment aux rapports entre genres de discours, formes de discours rapporté et pratiques sociales correspondantes.* » (Rosier 2005 : 2).

Les phénomènes d'hétérogénéité discursive, que permettent d'inscrire les MA et RDA, en l'occurrence ceux d'hétérogénéité constitutive et montrée, permettent au sujet parlant d'exprimer son discours tout en circonscrivant les zones de son hétérogénéité, donc de son identité, et celle qu'il réserve aux discours d'autrui, créant ainsi une négociation entre identité et altérité discursive ;

« Le sujet s'évertue, en désignant l'autre, localisé, à confronter le statut de l'un. C'est en ce sens que l'hétérogénéité montrée peut être considérée comme un mode de dénégation, dans le discours, de l'hétérogénéité constitutive qui, elle relève de l'autre dans l'un » (Drlav cité par Authier-Revuz 1982 :145).

L'ensemble des formes de l'hétérogénéité montrée permettent d'inscrire «l'autre» dans le fil du discours. Des formes comme le discours direct, les guillemets, la glose, discours indirect libre, l'ironie, nous permettent de nous arrêter sur le statut de certaines notions énonciatives, comme la distance, degré de prise en charge, etc., en dépit de leur caractère naturel. Nous pouvons dire que les problématiques de l'HC ou celle de dialogismes, « montrent que l'intradiscours⁹³ est constamment traversé par l'interdiscours » (Maingueneau 2009 : 80).

Les modalisations autonymiques d'emprunt ; beaucoup plus celles qui relèvent de ce qu'on appelle l'interdiscursivité, font aboutir à une non-coïncidence du discours à lui-même puisque la non-coïncidence interdiscursive est celle d'un dire venu d'ailleurs, un dire de l'emprunt. Le sens qui découle du discours produit par l'énonciateur est toujours une négociation avec des extérieurs qui le constituent. La glose méta-énonciative signifie explicitement l'antériorité du dire autre par rapport au discours de soi.

L'étude des champs de non-coïncidence discursive, avec ses quatre types, notamment le champ de la non-coïncidence des mots à eux-mêmes et le champ de la non-coïncidence entre les mots et les choses permet de rendre compte du vocabulaire en circulation dans les discours politiques identitaires qui s'est avéré porteur de nouveaux sens insidieux. Donc, ayant fait l'objet d'un glissement sémantique sur le plan du sens et de la signification. Nous avons pu le constater dans l'exemple : « nous ne souhaitons pas » qui avait passé pour le verbe « interdire » dans le discours de M. Blanquer. Nous

⁹³ L'intradiscours, selon Maingueneau (2009 : 80), désigne « l'ensemble des relations entre les constituants du même discours, s'oppose à l'interdiscours, c'est-à-dire aux relations entre ce discours et d'autres ».

pouvons dire que nous sommes face à un verbe qui a été dévoyé de son ancien sens ou de leur sens premiers pour acquérir un nouveau sens dont il n'était pas porteur au préalable.

L'étude du modèle méta-énonciatif développé par J. Authier-Revuz et Fred Hailon, notamment l'exposition et l'analyse des formes et des valeurs des modalisations autonymiques, ont permis de mettre en avant les formes de non-coïncidence du dire, en l'occurrence les non-coïncidences affectant le rapport aux dires autres ou la modalisation autonymique d'emprunt, dont foisonne le genre discursif journalistique (cas de notre corpus). À travers cette étude centrée sur les boucles réflexives, notamment interdiscursives, des "modes de dire" relatifs à la manière dont l'énonciateur tient compte du langage des autres, sont mis en évidence dans et travers des genres et des types de discours particulier : le discours journalistique. Un genre dont nous pouvons dire qu'il est par essence et par excellence « interdiscursif ». Donc, les MA avec et/ou sans gloses sont à l'origine de l'hétérogénéité discursive donnant lieu une non-coïncidence qui altère la transparence discursive dans les discours, que l'énonciateur aurait occultées ou divulguées. D'où la confirmation de notre troisième hypothèse de recherche.

L'EE et les postures de sous et sur-énonciation, « des notions relativement récentes dans le champ de la linguistique de l'énonciation », rendent compte de situations énonciatives qui donnent lieu à une co-énonciation. Cette dernière fait aboutir à son tour à la production d'un énoncé mutuellement construit assumé en général par deux ou même plusieurs participants ou énonciateurs, donnant lieu à des mises en scène permettant aux énonciateurs l'adoption de postures variées de sous et de sur-énonciation dans leur discours de citant-cité.

L'effacement peut être considéré comme une « *manière d'objectiver son discours* », en adoptant des stratégies discursives multiples, en effaçant les marques d'énonciation en l'occurrence les embrayeurs d'une part, ou par un recours à la notion de l'énonciateur universel.

L'étude des phénomènes de représentation du discours autre en relation avec les modalisations autonymiques et le Locuteur, en particulier, permet de révéler la

manifestation de certains enjeux énonciatifs et discursifs qui ne sont pas sans conséquence sur la signification des discours en circulation, en l'occurrence l'EE.

Le degré de l'effacement énonciatif peut déterminer plus ou moins l'objectivité des discours rapportés, dans la mesure où le locuteur-journaliste va endosser le rôle d'un rapporteur se contentant seulement de rapporter un discours tel qu'il a été produit par son instance énonciative. Donc, nous pouvons dire que son discours est objectif à un certain pourcentage.

En final, on peut dire que l'effacement énonciatif « *constitue [...] l'un des choix possibles quant à la mise en scène des voix dans le discours* » (Vion 2001 : 335). On est alors en présence d'un locuteur qui semble ne plus prendre en charge son discours, soit parce qu'il s'agit d'un discours sur le monde, soit l'instance est abstraite comme L'État, la raison universelle ou encore le bon sens. Finalement, l'effacement énonciatif (EE) se révèle comme un procédé discursif énonciatif de circulation de représentations positives et/ou négatives dans des espaces discursifs favorables à leur éclosion par « voix/e » de presse par l'emploi des MA.

La ré-énonciation ne peut pas être considérée comme la seule et unique cause de circulation des discours, elle est certes l'une des plus principales mais, actuellement, on se met à reconsidérer la notion de contexte dans un cadre très élargi.

L. Rosier (2008 :132), résume cette vision « réductrice », consistant à limiter la circulation des discours au simple fait des discours venant d'ailleurs. Elle invite l'ensemble des chercheurs ; linguistes et autres à adopter une vision plus « global » en reconsidérant des facteurs extralinguistiques ;

« La circulation des discours dépasse les phénomènes grammaticaux du discours rapporté : en effet, des discours qui circulent (qu'il s'agisse d'un mot ou d'un texte) ne sont pas nécessairement des discours rapportés c'est-à-dire des discours qui montrent qu'ils sont dans un processus de circulation d'un énonciateur à l'autre, mais des mécanismes plus larges d'appropriation, et de renoncements successives des discours selon des recontextualisations (par exemple, changement de support matériel, passage dans l'oral à l'écrit numérique ...) La circulation des discours suppose donc qu'il ne suffit pas d'un simple rapport de discours d'un énonciateur à l'autre mais d'une multiplication de ce rapport : pour être un discours en circulation, un discours doit avoir fait l'objet de plusieurs transmissions. »

Pour notre cas, nous avons pu remarquer que notre corpus fait à la fois l'objet d'une « circulation re-marquée » et d'une « circulation effacée », comme le montrent et le démontrent les résultats proposés au niveau du (Chapitre V).

La question de l'identité dans le discours politique et sa mise en scène discursive par des sujet-locuteurs est toujours imprégnée d'une idéologie représentée dans la notion de point de vue (PDV) du sujet-locuteur. Arnaud (2015 :16) affirme que « *toute prise de parole politique pose nécessairement un point de vue, à partir duquel le locuteur énonce son discours, et implique une prise en compte de l'autre, allié ou adversaire, que le locuteur doit identifier, nommer, auquel il s'adresse parfois* ».

L'emploi de la notion d'identité dans les discours politiques par les journalistes-scripteurs à travers les médias, pose la problématique des discours dérivés de politiques étatiques se fondant sur des principes d'identité nationale. En (2005)⁹⁴ Claude Lévi-Strauss, avait signalé et mis en garde contre ce genre de discours dont les conséquences sont désastreuses. En effet, Lévi-Strauss avait sévèrement critiqué et condamné cette façon de s'accaparer les identités nationales par les États. Nous pensons que l'affaire du port du voile islamique en France, s'inscrit dans ce genre de discours dont parlait Lévi-Strauss. Et c'est pour des raisons pareilles qu'à chaque fois que cette même affaire resurgit, elle provoque des désastres aux seins de la société.

Les médias, en l'occurrence la presse écrite, représentent l'organe d'information le plus puissant, qui à travers des mises en scène prétend rendre compte de la réalité. Une réalité qui n'est pas vraiment transparente, au contraire elle est opaque puisque la presse « *crée un événement qui lui est propre, tout en le proposant comme reflet de ce qui se passerait réellement dans l'espace public. L'information résulte donc de la conjonction entre l'"événement brut" qui se produit dans l'espace public et l'"événement construit" par les médias* » (Charaudeau 2003). L'information étant conjointement produite entre l'événement brut qui se produit dans l'espace public et l'événement construit par les médias qui assez souvent se confondent pour n'en former qu'un seul, où la crédibilité de l'information n'est qu'un simulacre, une illusion de la réalité.

⁹⁴ Article du journal Le Monde, publié le 04/11/2009 à 18h44. Consultable sur internet à l'adresse : <https://urlz.fr/1Cu>. Consulté le 25/07/2022.

Pour Richard Arnaud (2015 : 17), les médias créent du sens social en le re-citant et en l'activant, « *en se posant comme médiateur socioculturelle* ». Pour lui, les médias représentent « *un dispositif de sens commun cherchant à créer de l'unité (plurielle) dans la diversité (singulière)* ».

Le discours journalistique constitue pour les linguistes un champ d'étude sans fin et sans égal. L'étudier sous toutes ses facettes représente un challenge, un véritable défi, puisqu'il s'inscrit dans un type, genre de discours où se mêle un besoin pressant de communiquer le réel, d'informer les autres, d'une part. D'autres parts, nous avons les redoutable plume des journalistes, où écrire est art, laissant places à des prouesses rhétoriques, lexicales et voir même sémantiques et pragmatiques. Le locuteur-scripteur envoûte son lecteur par des jeux et des enjeux linguistiques et extralinguistiques, où le seul maître est la créativité dans tout ses sens. Le locuteur se trouve confronter à des enjeux de taille, dont il ignore la plus part du temps les règles.

Face à un exigeant art, qui se renouvelle sans cesse, pour fasciner et enivrer jour le jour davantage plus de lecteurs, les journalistes se trouvent face, non seulement, aux exigences du discours lui-même, mais aussi face à la censure et à la conformité aux idéologies dominantes, récompensant ceux qui les respectent et supprimant, voire censurent ceux qui ne leur adhèrent pas.

Emile ZOLA (1888), avait pris conscience de cette force phénoménale : la presse écrite, produisant de l'information en continu, quotidiennement, où captiver l'intérêt du public ne pouvait être atteint que par le renouveau du style, du mot, des idées et même des centres d'intérêts, dont il avait critiqué la façon de faire :

« Mon inquiétude unique devant le journalisme actuel, c'est l'état de surexcitation nerveuse dans lequel il tient la nation. Aujourd'hui remarquez quelle importance démesurée prend le moindre fait, des centaines de journaux le publient à la fois, le commentent, l'amplifient et souvent, pendant une semaine, il n'est pas question d'autre chose. Quand une affaire est finie, une autre commence. Les journaux ne cessent de vivre dans cette existence de casse-cou. Si les sujets d'émotion manquent, ils en inventent. » (É. Zola, Le Figaro 24/11/1988).

Le discours journalistique se révèle et s'avère un discours de l'interdiscours par excellence. Roseline Ringoot (2014 :39) affirme que parmi les particularités du discours journalistique c'est sa revendication de son interdiscursivité.

La problématique de la subjectivité dans le discours journalistique représente un champ de recherche universel. L'interdépendance entre le discours, la subjectivité et le locuteur affirme l'idée que l'objectivité pure n'existe pas. Tout discours, de surcroît le discours journalistique est plus ou moins trempé de la subjectivité de son locuteur.

Le journaliste ou le locuteur-scripteur introduit dans son discours un peu ou même beaucoup de lui-même dans ses discours. Il décrit, explique, narre le monde en fonction de sa propre vision. À ce sujet le journaliste Philippe Ridet (2008 : 10), réfute complètement l'idée d'objectivité du journaliste et de son discours : « *Je ne crois pas à l'objectivité et la notion de neutralité du journaliste. Je pense qu'il faut être honnête avec son lecteur, dire ce qu'on a vu, entendu et ressenti lors de l'évènement* ». Le constat est clair, il n'y a pas de discours purement objectif, en réalité tout discours contient un certain degré de subjectivité.

Dans son article intitulé : Les médias, un manipulateur manipulé, Charaudeau (2003) s'arrête sur ce point crucial : l'objectivation du discours du journaliste qu'il qualifie d'un « *regard distancié, neutre, non impliqué* ». Il conclue même sur l'impossibilité de l'information subjective, puisque « *plus aucun journaliste sérieux n'y souscrit* », il ajoute « *Bien plus, ils revendiquent tous le droit à la subjectivité dans l'exercice du métier de journaliste. Position raisonnable, car l'information est faite d'un entrecroisement de discours qui circulent dans la société, discours sur lesquels les médias opèrent sélection, commentaire et mise en scène, selon une double tentative de crédibilité et de captation, à l'adresse d'un public qu'ils ne maîtrisent pas et qui de surcroît construit ses propres interprétations* ».

Le Champ disciplinaire du métalangage reste un domaine peu ou mal exploré par les chercheurs, même si les premiers écrits remontent aux travaux de Roman Jakobson concernant les fonctions du langage, en l'occurrence la fonction métalinguistique.

Nous avons pour notre part, traité dans ce travail de recherche de ce que Jacqueline Authier-Revuz appelle la réflexivité énonciative. En d'autres termes, nous avons abordé « *la connotation autonymique sous l'angle d'une modalisation réflexive du dire* ». Une conception qui nous a conduit à envisager le phénomène sous l'angle de la modalisation autonymique, en étudiant l'autonymie par rapport à ces manifestations :

c'est-à-dire l'étude des marqueurs linguistiques et non-linguistiques que l'énonciateur laisse paraître et apparaître dans son discours, nous renvoyant vers l'identification du (Je, ici, maintenant).

Des marqueurs, participant de ce fait à l'orientation du récepteur concernant la saisie et la construction du sens du discours, en fonction de plusieurs paramètres relevant à la fois du locuteur et de son interlocuteur, puisque «les processus de construction du sens se font en fonctions des représentations des locuteurs».

Outre ces perspectives de recherche développées par Authier-Revuz, l'autonymie peut se construire à travers un jeu d'interaction du discours offrant des observations sur la conversion de la langue en discours. L'intérêt est porté sur les « manifestations [...] qui verbalise l'activité métalinguistique sous-jacente à la création des néologismes dans les discours où apparaissent leurs premières occurrences.» (J. Authier-Revuz 2011 : 113).

Les riches contributions⁹⁵ de Marie-Françoise Mortureux et Fabienne Cusin-Berche dans le domaine de l'autonymie néologique⁹⁶, explicitent le phénomène de l'autonymie en tant que lexicologues, illustrant un aspect de la compétence linguistique que J. Rey-Debove nomme «*sentiment morphologique*» donnant lieu à une «*compétence morphologique*» qui permet aux sujets locuteurs d'«analyser les mots en usage (enregistrer par la "norme"), à repérer les éléments éventuellement semblables, et à utiliser les éléments dégagés pour en former d'autres,

Dans leur perspective, l'autonymie occupe une position frontière entre la langue et le discours où les néologismes en discours vont avoir une double référence mondaine et réflexive. Les deux linguistes, montrent les rapports des néologismes avec le statut autonymique des signes.

Dans les articles que nous avons collectés, nous avons rencontré un cas de néologisme récurrent en autonome : « macronie » ;

EX. Le Point, du 15 octobre 2019, « Laïcité : quand la macronie se prend les pieds dans le voile »

⁹⁵ Des contributions qui trouvent leur origine dans les travaux prédécesseurs de la pionnière dans le domaine Josette Rey-debove, in *Le métalangage (P.-)*.

⁹⁶ Expression employée par M-F. Mortureux et F. Cusin-Berche.

Titre : « Laïcité : quand la **macronie** se prend les pieds dans le voile »

Dans ce cas de figure, nous avons une construction matricielle interne, relevant du processus d'affixation, plus particulièrement celui relevant de la suffixation, par l'ajout en final du suffixe (ie) à un radical qui est ici « Macron » ; patronyme du Président français, par analogie à de mots comme aristocratie, monarchie. La suffixation en -ie peut faire penser que Macronie fait référence à un pays, à un regroupement de personnes partageant les mêmes valeurs.

Le signifié du néologisme «*macronie*», peut être construit à partir des deux éléments le composant, en l'occurrence : Macron et le suffixe (ie), pouvant avoir une connotation neutre, d'une part pour les partisans du président Emmanuel Macron. D'autre part, on peut lui trouver une connotation péjorative chez les opposants et toutes personnes en désaccord avec la politique du Président. Le néologisme «*macronie*», désigne en général, «*le gouvernement français sous la présidence d'Emmanuel Macron et la politique qu'il met en œuvre* » ou comme «*l'entourage proche d'Emmanuel Macron* ». ⁹⁷

Enfin, et afin de clore notre thèse sur des projets linguistiques aussi ambitieux qu'importants, nous proposons les lignes directrices envisagées pour une recherche future. Dont l'idée a germé et a pris forme lors de la réalisation de ce travail de recherche, centré sur le domaine métalinguistique traitant de la méta-énonciation, des modalisations autonymiques, des boucles réflexives et non-coïncidence du dire. Nous avons constaté au fur et à mesure que nos lectures avançaient, la complexité et les ramifications de ce domaine de recherche.

La découverte d'un ouvrage (édité en 2011, intitulé : *parler des mots. Le fait autonymique en discours*, textes réunis par Jacqueline Authier-Revuz, Marianne Doury, Sandrine Reboul-Touré) a provoqué en nous une surprise et une joie de taille, notamment suite à la lecture de l'article numéro 5 (page 113 jusqu'à la page 122), intitulé : *Autonymie et néologie*, rédigé par Fabienne Cusin-Berche et Marie-Françoise Mortureux. Les deux linguistes, exposent leurs études tout en se focalisant sur les faits

⁹⁷ Informations collectées à partir du site : <https://dictionnaire.orthodidacte.com/article/definition-macronie>

autonymiques (l'autonymie), en l'articulant sur le domaine du lexique, en l'occurrence celui du néologisme (néologie).

La lecture de l'article en question a fait germer l'idée d'une potentielle recherche à envisager pour un projet d'habilitation. En effet, en terminant la lecture de cet article nous avons eu de nouvelles perspectives de recherche qui s'orientent dans ce même domaine de recherche.

Le choix d'une décision pareille a été motivé par le fait que le domaine de la néologie et des néologismes nous est familier. Notre connaissance et notre maîtrise sont justifiées par la réalisation d'un mémoire de magistère dont le sujet de recherche porte sur *la néologie dans le journal EL Watan*. Il s'agit plus exactement d'une *étude Lexicosémantique* des créativités lexicales ou plus exactement de la productivité lexicale et de sa dynamique dans le discours journalistique, à savoir les matrices internes et externes de la néologie.

Pour ces raisons, nous avons décidé de nous pencher davantage sur la possibilité de retravailler sur les deux domaines, à savoir le domaine des néologismes et de la néologie en association au domaine du métalangage, plus exactement l'autonymie dans des discours sur la langue.

Comme vous pouvez le constater, même en étant arrivé à la fin de cette conclusion, les idées se bousculent davantage, ne voulant guère mettre un terme à un travail de recherche qui pourrait sans doute faire couler plus d'ancre. Mais le travail étant en lui-même achevé, les mots s'épuisent.

Aujourd'hui, nous avons comme une sensation d'être envahie par un sentiment de vide et de tristesse de n'avoir plus cette mélodie qui a bercé nos jours et nos nuits, nos réveils comme nos sommeils par une incessante réflexion ; toujours remises en cause et en question, par des lectures fructueuses et abondantes. Nous avons comme l'impression d'être tourmentée par cette fidélité jurée à notre recherche, trahie par le fait même de la rédaction de cette conclusion, sonnante ainsi le glas de ce travail de recherche, d'une part. D'autre part, nous avons aujourd'hui comme une impression d'être enfin « momentanément » libérée, dans l'attente d'une prochaine

« incarcération » scientifique dont le plaisir et la souffrance ont été à la fois intenses et égaux.

Pour mettre fin à cette passionnante recherche dont l'objectif premier est d'arriver à apporter d'éventuelles réponses à des questions qui tournent autour du langage, de sa facette la plus complexe : la parole, tout en l'actualisant sur le potentiel que recèle le système de la langue. Bien évidemment, cela ne peut-être envisageable que si nous pensons cette organisation orchestrée par les sujets-parlants dans le seul but de construire un sens codé. Un sens dont le récepteur est appelé à décoder en faisant appel à différents processus relevant à la fois du linguistique et de l'extralinguistique. Malgré ses opérations complexes et indéterminables se rattachant au sens/signification, reste à dire que le rôle, que « *l'essentiel d'une langue est son pouvoir de véhiculer le sens* » (Ducrot 1989 :150). Un sens qui reste toujours au centre des études quelque soit l'angle envisagé par une recherche.

Le sens en cotexte ou le sens en contexte, il faut dire que les recherches évoluent et la conception théorique « *prétentiveuse* » selon laquelle le sens communiqué par la langue est intrinsèquement rattaché au sujet comme source autonome, a été remise en question par des approches théoriques diverses, mettant à jour une idée postulant que « *toute parole est déterminée en dehors de la volonté d'un sujet, et que celui-ci « est parlé plutôt qu'il ne parle* » (Authier 1984 : 99).



Bibliographie

OUVRAGES

Authier, J. (1995). Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire (Tome I & II), Col. Sciences du langage, Larousse, Paris.

Authier, J. (2011). Parler des mots : le fait autonymique en discours. Presses Sorbonne Nouvelle.

Banks, D. (2005). Les marqueurs linguistiques de la présence de l'auteur. Les marqueurs linguistiques de la présence de l'auteur, 1-290.

Benveniste, E. (1966). Problèmes de linguistique générale, 1 vol. Les Etudes Philosophiques, 21 (3).

Blanchet, P. (2017). Les mots piégés de la politique. Éditions Textuel.

Baylon, C., & Mignot, X. (1991). La communication. Paris : Nathan Université, coll. Fac. Linguistique.

Bourse, M. (2018). Variations sur le discours identitaire : essai. Variations sur le discours identitaire, 1-297.

Charaudeau, P. (1992). Grammaire du sens et de l'expression. Paris, Hachette.

Culioli, A. (1990). Pour une linguistique de l'énonciation : opérations et représentations (Vol. 1). Editions Ophrys.

Cusin-Berche, F. (2003). Les mots et leurs contextes. Presses Sorbonne nouvelle.

De Mattia-Viviès, M., & Joly, A. (2001). De la syntaxe à la narratologie énonciative.

Ducrot, O. (1989). Logique, structure, énonciation. Editions de Minuit, Paris.

Ducrot, O. (1997). Le dire et le dit, Minuit, Col. Propositions, Lonrai (Normandie).

Ferhat, I. (2019). Les foulards de la discorde : Retours sur l'affaire de Creil, 1989. Editions de l'Aube.

Grinschpoun, M. F. (2016). L'analyse de discours : donner du sens aux dires. Enrick B. éditions.

Guilbert, T., & Lefort, P. (Eds.). (2019). Discours et (re) constructions identitaires : Analyses interdisciplinaires. Presses Universitaires du Septentrion.

Haillet, P. P. (2007). Pour une linguistique des représentations discursives (p. 207). De Boeck-Duculot.

Hailon, F. (2011). Idéologie par voix/e de presse. Editions L'Harmattan.

Hailon, Fred, Arnaud Richard et Marion Sandré (dir.), (2012), « Le discours politique identitaire, Le discours et la langue », Revue de linguistique française et d'analyse du

discours, tome 3.1 (2011 [2012]), E.M.E. & InterCommunications, Bruxelles et Fernelmont, 190 pages.

Hailon, F. (2014). L'ordre idéologique : éléments de cognition politique. L'ordre idéologique, 1-225.

Jakobson, R. (1963). Essais de linguistique générale. Les Etudes Philosophiques, 18 (4).

KERBRAT-ORECCHIONI, C. (1986). L'implicite, Paris, Armand Colin.

Kerbrat-Orecchioni, C. (1980). L'énonciation : de la subjectivité dans le langage (4e Ed.). Paris, Armand Colin.

Maingueneau, D. (2016a). Aborder la linguistique. Média Diffusion.

Maingueneau, D. (2016b). Les termes clés de l'analyse du discours. Média Diffusion.

MAINGUENAU Dominique., 2014. Discours et analyse de discours, Paris.

Maingueneau, D. (2007). Analyser les textes de communication-2e éd. Armand Colin.

Maingueneau, D. (1994). L'énonciation en linguistique française.

Perret, M. (1994). L'énonciation en grammaire du texte (Vol. 45). Nathan.

Philippe, R. (2008). Le Président et moi.

Richard, A. (2015). Le Discours politique identitaire dans les médias. Le discours politique identitaire dans les médias, 1-238.

Rey-Debove, J. (1978). Le métalangage : étude linguistique du discours sur le langage. Le Robert, Paris.

Rey-Debove, J. (1979). Les logiciens et le métalangage naturel. Histoire Épistémologie Langage, 1 (1), 15-22.

Roselyne, R. (2014). Analyser le discours de presse. Paris, Éditions Armand Colin.

Rosier, L. (2008). Le discours rapporté en français. Éditions Ophrys.

Sarfati G-E. (2014). Éléments D'analyse de discours (2e ed), Paris.

Saussure, F. D. (1968). Cours de linguistique générale I-II, Béjaia, éditions Talantikit.

Siouffi, G. (2018). 100 fiches pour comprendre les notions de grammaire (5e ed). Editions Bréal.

Tévanian, P. (2005), Le voile médiatique. Un faux débat : « l'affaire du foulard islamique ». Paris, Éditions Raisons d'agir.

Zufferey, S. (2020). Introduction à la linguistique de corpus. ISTE Group.

OUVRAGES ÉLECTRONIQUES

Authier-Revuz, J. (2019). La représentation du discours autre. In *La Représentation du Discours Autre*. De Gruyter.

Rivara, R. (2000). La Langue du récit : Introduction à la narratologie énonciative. *La langue du récit*, 1-334.

Tremblay, J. M. (2005). Denise JODELET, Formes et figures de l'altérité. Margarita Sanchez-Mazas et Laurent Licata, L'Autre : Regards psychosociaux.

DICTIONNAIRES

Charaudeau, P., & Maingueneau, D. (2002). *Dictionnaire d'analyse du discours*. Seuil.

Dubois, J., Giacomo, M., Guespin, L., Marcellesi, C., Marcellesi, J. B., & Mével, J. P. (2012). *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*. Larousse.

Ducrot, O., & Schaeffer, J. M. (1999). *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. Seuil.

Neveu, F. (2011). *Dictionnaire des sciences du langage*. Armand Colin.

Mounin, G. (1974). *Dictionnaire de la linguistique*. Presses universitaires de France.

MÉMOIRES ET THÈSES

Authier-Revuz, J. (1982). Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : éléments pour une approche de l'autre dans le discours. *DRLAV. Documentation et Recherche en Linguistique Allemande Vincennes*, 26 (1), 91-151.

Authier-Revuz, J. (1992). *Les non-coïncidences du dire et leur représentation méta-énonciative. Etude linguistique et discursive de la modalisation autonymique* (Doctoral dissertation, Paris 8).

Revuz, J. A. (1993). *Les non-coïncidences du dire et leur représentation méta-énonciative. Etude linguistique et discursive de la modalisation autonymique : thèse de doctorat d'Etat, soutenue le 16 mai 1992 à l'Université de Paris VIII : résumé de l'auteur. Linguisticae investigationes : Revue internationale de linguistique française et de linguistique générale*, 17 (1), 239-252.

Hailon, F. (2009). *Idéologie et discours de presse (circulations discursives et non-coïncidences des mots et du monde dans un corpus de presse, dans la période des présidentielles d'avril 2002)* (Doctoral dissertation, Thèse de doctorat soutenue en septembre 2009 à l'Université de Poitiers. [consultable en ligne : <http://theses.univ-poitiers.fr/notice/view/2082>]).

ARTICLES ÉLECTRONIQUES (PDF)

Amiriaux, V. (2009). L'« affaire du foulard » en France : retour sur une affaire qui n'est pas encore une. *Sociologie et sociétés*, 41 (2), 273-298.

Amossy, R., & Koren, R. (2008). Argumentation et Analyse du discours. *L'analyse du discours entre critique et argumentation*.

Attal Pierre. M. Charolles (éd.), S. Fischer (éd.), J. Jayez (éd.), *Le discours : représentations et interprétations*, Presses universitaires de Nancy, 1990. In : *L'Information Grammaticale*, N. 52, 1992. pp. 52-54. <https://urlz.fr/ICkk>

- Authier-Revuz, J. (1978). Les formes du discours rapporté. Remarques syntaxiques et sémantiques à partir des traitements proposés. *DRLAV. Documentation et Recherche en Linguistique Allemande Vincennes*, 17 (1), 1-87.
- Authier-Revuz, J. (1984). Hétérogénéité (s) énonciative (s). *Langages*, (73), 98-111.
- Authier-Revuz, J. (1992). Repères dans le champ du discours rapporté. *L'information grammaticale*, 55 (1), 38-42.
- Authier-Revuz, J. (1993). *Les non-coïncidences du dire et leur représentation méta-énonciative. Etude linguistique et discursive de la modalisation autonymique*. Paru in *Linguisticæ Investigationes*, n° XVII-1, 1993, p. 239-252. (Thèse de Doctorat d'Etat, soutenue le 16 mai 1992 à l'Université de Paris VIII).
- Authier-Revuz, J. (1993a). Arrêts sur Mots : l'épreuve de la langue dans l'énonciation et l'écriture. In *L'écriture et le souci de la langue*, I. Fénoglio (ed.), col. Au cœur des textes, Editions Academia-Bruylant, Louvain la Neuve, 87-113.
- Authier-Revuz, J. (1993b). Du je de l'intention au jeu de hasard : figures méta-énonciatives du « bien-dire ». *Cahiers de praxématique*, (20), 88-113.
- Authier-Revuz, J. (1995). Méta-énonciation et comparaison : remarques syntaxiques et sémantiques sur les subordonnées comparatives de modalisation autonymique. *Faits de langues*, 3 (5), 183-192.
- Jacqueline, A. R. (2000a). Aux risques de l'allusion. In *Colloque sur l'allusion dans la littérature, Presses de la Sorbonne, Paris IV, 209-235, à paraître*.
- Authier-Revuz, J. (2000b). Deux mots pour une chose : trajets de non-coïncidence. Répétition, altération, reformulation, 37-61.
- Authier-Revuz, J. (2015). Autonymie : pièges et stratégies d'une énonciation à doubles-fonds. In *Colloque sur les illusions de l'autonymie : la parole rapportée de l'autre dans la littérature, Hermann, université Pau*.
- Balaçchi, R. N. (2007). L'expression de la subjectivité en français. *Etude sémanatico-pragmatique du pronom JE, Demiurg, Iași*.
- Bourdieu, P. (1980). L'identité et la représentation. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 35 (1), 63-72.
- Ebongue, A. E. (2016). Arnaud Richard, Fred Hailon, Nahida Guellil, dirs, Le Discours politique identitaire dans les médias. Paris, Éd. L'Harmattan, coll. Questions contemporaines, 2016, 228 pages. *Questions de communication*, (30), 447-449.
- Eldjimi, N. M. Quand le sens passe à côté des signes. *Fabula*, É., 2020. *Fabula, Atelier Littéraire : Polyphonie En Linguistique De L'Énonciation (Jacqueline Authier-Revuz)*. [online] *Fabula.org*. Available at : <<https://urlz.fr/ICkn>> [Accessed 13 July 2020].
- Floury, N. 2014. La subversion lacanienne du sujet moderne. In Chappé, R., & Crétois, P. (Eds.), *L'homme présumé*. Presses universitaires de Provence, p.255-263.

Hailon, F. Ideologisation dialoguée dans la presse dans la campagne électorale de 2002 en France.

Hailon, F. (2010a). Le rapport idéologique en discours, entre mots autres et mots "à soi". *Signes, Discours et Sociétés : Revue semestrielle en sciences humaines et sociales dédiée à l'analyse des Discours*, e-publication.

Hailon, F. (2010b). Resémantisation de faits d'altérité des corpus de presse français. In *Actes du colloque de l'AFLS « les voix du français : usages et représentations »* (pp. 321-332).

Grunshpun, Y. (2005). Parler des mots. Le fait autonymique en discours, sous la direction de J. Authiez-Revuz, M. Doury, S. Reboul-Touré. 2003, Presses Sorbonne Nouvelle. *Linx. Revue des linguistes de l'université Paris X Nanterre*, (52), 207-211.

Koren, K. « Introduction », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], 17 | 2016, mis en ligne le 15 octobre 2016, consulté le 23 septembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/aad/2295> ; DOI : 10.4000/aad.2295

Rabatel, A. (2004a). L'effacement énonciatif dans les discours rapportés et ses effets pragmatiques. *Langages*, (4), 3-17.

Rabatel, A. (2004b). Stratégies d'effacement énonciatif et posture de sur-énonciation dans le Dictionnaire philosophique de Comte-Sponville. *Langages*, (4), 18-33.

Rabatel, A. (2004c). Effacement énonciatif et effets argumentatifs indirects dans l'incipit du *Mort qu'il faut* de Semprun. *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, (17).

Rabatel, A. (2003). L'effacement énonciatif dans le discours représentés et ses effets pragmatiques de sous-et de sur-énonciation. *Estudios de lengua y literatura francesas* (14), 33-61.

Rastier, F. (2005). Enjeux épistémologiques de la linguistique de corpus. *La linguistique de corpus*, (31-45).

Rey-Debove, J. (1985). Le métalangage en perspective. *DRLAV. Documentation et Recherche en Linguistique Allemande Vincennes*, 32 (1), 21-32.

Roulet, E. (1991). Vers une approche modulaire de l'analyse du discours. *Cahiers de linguistique française*, 12, 53-81.

Sandras, M. (2017). Sur-énonciation et sous-énonciation dans une page de *La Prisonnière*. *Poétique*, (1), 95-107.

Tamba, I. (2003). Autonymie, dénomination et fonction métalinguistique : Quelques remarques. *Parler des mots. Le fait autonymique en discours*, 59-66.

Trevise, A. (2009). Miser sur l'inévitable activité métalinguistique des apprenants dans l'enseignement des langues.

Sitri, F. (2021). Jacqueline Authier-Revuz, La représentation du discours autre. Principes pour une description. Berlin, De Gruyter, 2020, 685 p. *Langage et société*, (2), 229-232.

Vion, R. (2007). Dimensions énonciatives, discursive et dialogique de la modalisation. *Linguas & Letras*, 8 (15), 193-224.

SITOGRAFIE (Pages HTML)

Adam, J. M., & Lugrin, G. (2006). Effacement énonciatif et diffraction co-textuelle de la prise en charge des énoncés dans les hyperstructures journalistiques. *Semen. Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, (22).

Authier-Revuz, J. (1995). Méta-énonciation et comparaison : remarques syntaxiques et sémantiques sur les subordonnées comparatives de modalisation autonymique. *Faits de langues*, 3 (5), 183-192.

Arêas, C. (2013). Le voile comme véhicule politique et utopique du corps : émancipation sociale et investissement territorial. *Encyclo. Revue de l'école doctorale ED 382*, (3), 145-156.

Arêas, C. (2016). Les nominations de l'« affaire du foulard » dans la littérature en sciences humaines et sociales : enjeux socio-politiques de l'argumentation scientifique. *Argumentation et analyse du discours*, (17).

Badie, B. (2009). Le discours identitaire est expression d'incertitude [The discourse on identity expresses uncertainty]. *Le Monde*. fr.

Charaudeau, P. (2003). Les médias, un manipulateur manipulé. *La manipulation à la française*.

Denieuil, P. N. (2009). L'identité selon Claude Lévi-Strauss. De la substance à la structure. *Raison présente*, 169 (1), 83-93.

Franckel, J. J. (2020). De l'énonciation à la méta-énonciation. *Corela. Cognition, représentation, langage*, (HS-31).

Grossmann, F., & Rinck, F. (2004). La surénonciation comme norme du genre : l'exemple de l'article de recherche et du dictionnaire en linguistique. *Langages*, (4), 34-50.

LE JOURNALISME Emile Zola, Le Figaro 24.11.1888, supplément littéraire

source : Gallica.

Le texte de Zola a été cité par F-O. Giesbert en 2005 et en 2015. Entretien de Giesbert avec le Nouvel Obs

Krieg, A. (1996). Jacqueline Authier-Revuz, Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire. *Mots. Les langages du politique*, 47 (1), 149-154.

Maingueneau, D. (2004). Hyperénonciateur et « participation ». *Langages*, (4), 111-216.

Marnette, S. (2004). L'effacement énonciatif dans la presse contemporaine. *Langages*, (4), 51-64.

Mellet, C., Rinck, F., & Sitri, F. (2010, May). Hétérogénéités énonciatives : quelques formes de modalisation autonymique d'emprunt dans des genres de discours distincts. In *Colloque Croisements-Diversité*.

Mellet, C., Rinck, F., & Sitri, F. (2013). Hétérogénéité des textes, hétérogénéité des genres. *Pratiques. Linguistique, littérature, didactique*, (157-158), 47-59.

Muñoz, J. M. L. (2004). Effacement énonciatif et co-construction de l'opinion dans les forums du journal Le Monde. *Langages*, (4), 79-95.

Provenzano, F. (2010). Effacement énonciatif et doxa dans le discours théorique : l'exemple de Julia Kristeva. *Argumentation et analyse du discours*, (5).

Rosier, L. (2004). La circulation des discours à la lumière de « l'effacement énonciatif » : l'exemple du discours puriste sur la langue. *Langages*, (4), 65-78.

Rosier, L. (2005). Chaînes d'énonciateurs et modes d'organisation textuels : du discours rapporté à la circulation re-marquée des discours. *Cahiers de praxématique*, (45), 103-124.

Rabatel, A. (2007). Les enjeux des postures énonciatives et de leur utilisation en didactique. *Éducation et didactique*, (1-2), 89-116.

Trévisé, A. (1997). Métalexique, métadiscours et interactions métalinguistiques. *Linx*, 36 (1), 41-54.

Vion, R. (2001). Effacement énonciatif et stratégies discursives. *De la syntaxe à la narratologie énonciative*, 331-354.

Vion, R. (2004). Modalités, modalisations et discours représentés. *Langages*, (4), 96-110.

Vidéos

https://www.youtube.com/watch?v=i_bZhJ3Z29I, mise en ligne le 05/06/2021, par université de Lausanne, consulté le 20/06/2022 à 12h12.

<https://mediakiosque.univ-pau.fr/video/1965-les-illusions-de-lautonymie-la-parole-rapportee-de-lautre-dans-la-litterature/>, mise en ligne le 18/01/2016, par université De Pau et des pays de l'Adour, consulté le 20/06/2022 à 13h00.

<https://www.youtube.com/watch?v=f93Qox0-dSU>, mise en ligne le 29/12/2019, par Institut d'Études Politiques (I.E.P), consulté le 17/07/2022 à 20h30.

SITES OFFICIELS DES JOURNAUX (SUPPORTS DE LA RECHERCHE)

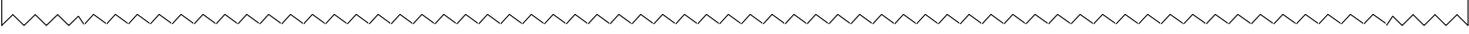
<https://www.lemonde.fr/>

<https://www.leparisien.fr/>

<https://www.lepoint.fr>



ANNEXES





Annexe I:
Tableaux récapitulatifs des articles collectés par supports

ARTICLES DU JOURNAL LE POINT

Tableau 8 : Informations récapitulatives des articles du journal Le Point (Pt)

N°	JOURS ⁹⁸	TITRES	SOUS-TITRES	AUTEURS
1	11/10/2019	Un élu RN provoque un tollé en demandant à une femme d'ôter son voile		AFP
2	12/10/2019			
3	13/10/2019			
4	14/10/2019			
5	15/10/2019	Laïcité : quand la macronie se prend les pieds dans le voile	Sans ligne directrice sur la laïcité, la majorité et le gouvernement s'écharpent et espèrent une prise de parole du président. Mais celle-ci se fait attendre...	Par <u>Erwan Bruckert</u> et <u>Olivier Pérou</u>
		Le député Aurélien Taché, franc-tireur et poil à gratter de la majorité		AFP
		Édouard Philippe écarte l'idée d'une nouvelle loi sur le voile	Le Premier ministre est intervenu après la polémique sur une accompagnante scolaire prise à partie par le conseiller régional RN Julien Odoul.	AFP
		Femme voilée: 90 personnalités demandent à Macron de condamner une "agression"		AFP
		Coignard - Voile islamique : les limites du « en même temps »	CHRONIQUE. La majorité se lézarde sur la question de la laïcité. Emmanuel Macron, longtemps attentiste, ne pourra rester toujours silencieux.	<u>Sophie Coignard</u>
6	16/10/2019	Voile : la polémique se poursuit, deux plaintes	Il faut « être intraitable avec le	AFP

⁹⁸En ce qui concerne la date mentionnée dans ce tableau, il s'agit de la date de la publication de l'article. La date de modification des articles est autre que celles mentionnée dans les tableaux.

		déposées	communautarisme. Mais ne stigmatisons pas nos concitoyens. Faire bloc, c'est ça la République », a lancé le chef de l'État.	
		Besançon: manifestation de soutien à la mère voilée prise à partie au conseil régional		AFP
		Édouard Philippe écarte l'idée d'une nouvelle loi sur le voile		AFP
		Voile: la polémique se poursuit, Macron appelle à ne pas "stigmatiser nos concitoyens"		AFP
		Laïcité : quand la macronie se prend les pieds dans le voile		AFP
		"Sans mamans voilées, pas de sorties scolaires": le terrain loin du débat politique		AFP
		Laïcité : Camaïeu condamnée pour avoir licencié une salariée voilée		Marc Leplongeon
		Voile et laïcité: Larcher demande à Macron de s'exprimer		AFP
7	17/10/2019	Julien Odoul : l'opportunisme dévoilé	Passé par le PS et l'UDI, l'élu RN à l'origine de la polémique sur le voile est un habitué des coups d'éclat médiatiques. Le voici chez Cyril Hanouna.	<u>Hugo Domenach</u>
		Voile : les grands malheurs naissent des petites humiliations	TRIBUNE. L'affaire du voile de Dijon est déplorable. L'histoire montre que les humiliations fabriquent de la violence et renforcent la propagande des islamistes.	Jean-Loup Bonnamy*

		La femme voilée prise à partie est "une militante", selon Marine Le Pen		CLEMENT MAHOUDEAU
		Polémique sur le voile: "Nous devons revenir à la raison", demande Le Gendre		LUDOVIC MARIN
8	18/10/2019	Le voile, éternel sujet de crispation en France		Sébastien BOZON
		Voile: Manuel Valls "totalement" d'accord avec Jean-Michel Blanquer		ERIC FEFERBERG
9	19/10/2019	Voile: "La loi dit les choses clairement", souligne Cazeneuve		THOMAS SAMSON
10	20/10/2019	Collomb (LREM) favorable à l'éducation plus qu'à une loi sur le voile		JEFF PACHOUD
11	21/10/2019			
12	22/10/2019	Nicolas Cadène, figure controversée de la laïcité	Rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité, il défend dans le climat actuel une interprétation discutée de la loi de 1905. Portrait.	Louis Chahuneau
		Voile : Aurélien Taché s'est excusé auprès de Jean-Michel Blanquer	À l'issue d'un arbitrage de Stanislas Guérini, le député LREM a regretté ce que certains avaient perçu comme une attaque contre le ministre de l'Éducation.	AFP
		Laïcité: Aurélien Taché s'excuse auprès de Jean-Michel Blanquer		Guillaume Souvant
13	23/10/2019	L'appel de 101 musulman(e)s contre le voile		Le Point.fr
14	24/10/2019	Macron tranche sur le voile dans l'espace public: "Ce n'est pas l'affaire de l'Etat"		Richard BOUHET
		Voile dans l'espace public : « pas mon		AFP

		affaire », déclare Macron		
15	25/10/2019	Voile: droite et extrême droite reprochent à Macron de ne pas trancher		FRANCOIS LO PRESTI
		Voile dans l'espace public : « pas mon affaire », déclare Macron		Le Point.fr
		FOG - Communisme, islamisme, antisémitisme : toujours fécond, le ventre de la bête	Dans « Le siècle rouge. 1919-1989 », Jean-Christophe Buisson analyse magistralement cette incroyable hallucination collective que fut le communisme.	Le Point.fr
		Voile: droite et extrême droite reprochent à Macron de ne pas trancher		Francois Lo presti
16	26/10/2019			
17	27/10/2019	Sorties scolaires: la question du port du voile en débat au Sénat		PIERRE ANDRIEU
		Sorties scolaires : la question du port du voile en débat au Sénat		Le Point.fr
18	28/10/2019			
19	29/10/2019	Loi interdisant le voile lors des sorties scolaires: Blanquer redit son opposition au Sénat (2)		Le Point.fr
		Une loi interdisant le voile lors des sorties scolaires "serait contre-productive", selon Blanquer		Christophe ARCHAMBAULT
		Port du voile: le Sénat vote l'interdiction pour les parents accompagnant les sorties scolaires		DOMINIQUE FAGET
20	30/10/2019	Immigration, laïcité... Emmanuel Macron se dévoile	Dans des confidences à nos confrères de « Valeurs actuelles », le	<u>Hugo Domenach</u> et <u>Olivier Pérou</u>

			président de la République donne son avis sur l'immigration et le port du voile.	
		Le voile n'est pas un "vecteur d'émancipation" pour les femmes déclare Schiappa		ERIC FEFERBERG
21	31/10/2019	Les déclarations de Macron sur le voile et l'immigration font toujours des vagues		GERARD JULIEN

ARTICLES DU JOURNAL LE MONDE

Tableau 9 : Informations récapitulatives des articles du journal Le Monde (LM)

N°	JOURS	TITRES	SOUS-TITRES	AUTEURS
1	11/10/2019			
2	12/10/2019	Au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, un responsable du RN agresse une femme voilée	Une accompagnatrice scolaire a été prise à partie par des élus du parti d'extrême droite lors d'une assemblée plénière vendredi. La présidente socialiste de la région n'exclut pas de porter plainte.	Jean-Pierre Tenoux
3	13/10/2019	Pour Jean-Michel Blanquer, le voile islamique n'est « pas souhaitable dans la société »	Le ministre de l'éducation nationale a affirmé que ce que le voile « dit sur la condition féminine n'est pas conforme à nos valeurs ».	
4	14/10/2019	Voile à l'école : Jean-Michel Blanquer demande des sanctions contre le député LRM Aurélien Taché	Le ministre de l'éducation a exigé la saisie de la commission des conflits de La République en marche, après que l'élu du Val-d'Oise a critiqué ses propos sur le port du voile.	Alexandre Lemarié
		La loi autorise sans ambiguïté les mères qui portent le voile à accompagner les sorties scolaires	Le patron de LR Christian Jacob a appelé à appliquer la loi concernant les accompagnatrices scolaires voilées, laissant entendre qu'elle ne l'était pas, tout en dénonçant une « ambiguïté » sur la question.	Assma Maad
5	15/10/2019	Voile islamique : Edouard Philippe ne souhaite pas de loi sur les accompagnants scolaires	La polémique a été relancée, vendredi, lorsqu'un élu RN a pris à partie une mère voilée lors d'une séance du conseil régional de Bourgogne-Franche-	Le Monde avec AFP et Reuters

			Comté.	
		Education : « Sur la question des mères accompagnatrices voilées, islamistes et laïcs radicaux ont partie liée »		
		Le gouvernement étale ses divisions sur la laïcité	Le débat autour du port du voile, déclenché à la suite d'un esclandre provoqué par un élu régional RN, fait resurgir les différences idéologiques au sein de la Macronie.	Cédric Pietralunga , Alexandre Lemarié et Olivier Faye
		« Jusqu'où laisserons-nous passer la haine des musulmans ?	90 personnalités, parmi lesquelles Omar Sy, Céline Sciamma ou Christine Delphy, demandent à Emmanuel Macron, dans une tribune au « Monde », de condamner l'agression d'une accompagnatrice scolaire voilée.	
		Voile islamique : la droite sénatoriale vise les accompagnatrices de sorties scolaires	Une proposition de loi a été déposée pour interdire les signes religieux aux accompagnants d'élèves, et sera examinée en séance publique le 29 octobre.	Par Julie Carriat
6	16/10/2019	« Le communautarisme, ce n'est pas le terrorisme » : Macron souligne « l'irresponsabilité » de certains « commentateurs politiques »	A propos de la polémique des mères voilées accompagnatrices, il a refusé de « donner les bons points et les mauvais points » aux membres de sa majorité.	Olivier Faye
		Le Conseil français du culte musulman dénonce des « réactions hystériques » sur le voile	L'instance, interlocutrice privilégiée de l'Etat concernant le culte musulman, s'inquiète du « climat anxigène » des derniers jours, « sous couvert du respect de la	Le Monde avec AFP

			laïcité et de lutte contre la radicalisation et le terrorisme ».	
		Une sortie scolaire annulée à Creil en raison d'une accompagnatrice voilée	Un groupe d'une école maternelle de cette ville de l'Oise a dû rebrousser chemin après qu'un pompier de la caserne qu'il devait visiter a refusé l'entrée d'une femme voilée.	Le Monde avec AFP
		Voile : l'exécutif en quête d'une position d'équilibre	Ces derniers jours, plusieurs membres du gouvernement s'étaient affrontés après qu'un élu RN avait pris à partie une accompagnatrice voilée au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.	Cédric Pietralunga
7	17/10/2019			
8	18/10/2019	« Ne pas confondre la haine des femmes voilées et la critique du voile ».		
9	19/10/2019	Vider l'abcès du débat sur le voile		Le Monde
		De l'immigration au voile, comment le débat a échappé à Emmanuel Macron	Du 16 septembre au 16 octobre, récit d'un mois où les questions d'immigration et d'islam, de terrorisme et de communautarisme se sont mélangées dans une grande confusion, révélant les contradictions de la majorité.	Cédric Pietralunga , Alexandre Lemarié, Abel Mestre, Sylvia Zappi, Julie Carriat, Olivier Faye et Solenn de Royer
10	20/10/2019			
11	21/10/2019			
12	22/10/2019			
13	23/10/2019	Port du voile : le débat traverse la communauté éducative	Le débat au sein du gouvernement sur le port du foulard a ravivé, chez les directeurs d'école, des questionnements que certains pensaient	Mattea Battaglia

			« dépassés ».	
		« Madame, vous ne partirez pas avec votre foulard » en sortie scolaire	Plusieurs mères portant le voile racontent leurs relations parfois difficiles avec l'école de leurs enfants.	Aurélie Collas
		A quoi joue Jean-Michel Blanquer, après ses propos sur le port du voile ?	En durcissant sa position sur le port du voile lors des sorties scolaires, mais aussi dans la société, le ministre de l'éducation adresse des signaux aux enseignants sur un autre terrain que celui du droit.	Mattea Battaglia et Camille Stromboni
14	24/10/2019	« Le Monde des lecteurs » - Société : A propos des « mamans » voilées	« Dans leur fonction d'accompagnatrices, elles ne sont ni des mères, ni des mamans, mais des femmes responsables, des citoyennes conscientes qui viennent épauler l'Education nationale dans une de ses missions. » déclare Martine Segalen.	
		Pourquoi une loi pour « interdire le voile » en France aurait peu de chances d'exister	Marine Le Pen a réaffirmé son souhait d'interdire le voile dans « l'intégralité de l'espace public ». Une telle loi aurait toutes les chances d'être censurée.	Adrien Sénecat
15	25/10/2019	Emmanuel Macron : « Le port du voile dans l'espace public n'est pas l'affaire de l'Etat »	Le chef de l'Etat a rappelé le « devoir de neutralité » dans les services publics, mais « ce qui se passe dans l'espace public, ce n'est pas l'affaire du président ».	Le Monde avec AFP
		Latifa Ibn Ziaten : « Je porte ce foulard depuis le décès de mon fils, en signe de deuil »		Grégoire Biseau
		Souâd Ayada : « Aujourd'hui, le visible de l'islam en		

		France est saturé par le voile et le djihad »		
16	26/10/2019			
17	27/10/2019	A Paris, un rassemblement pour dire « stop à l'islamophobie »	Pendant quatre heures, dimanche 27 octobre, des intervenants se sont succédé au micro appelant à « protéger la liberté religieuse », à « respecter et à soutenir nos sœurs voilées ».	Louise Couvelaire
		Gérard Larcher juge que ne pas traiter le sujet des « relations avec l'islam » est « une faute politique »		Le Monde avec AFP
18	28/10/2019	« Féministes, nous sommes solidaires avec les femmes voilées »		
		Nilüfer Göle : en trente ans, « le voile a changé de signification »		Cécile Chambraud
		Que dit la tradition coranique sur le voile ?	Dans le Coran, les versets cités à l'appui du port du voile se trouvent dans deux sourates, qui n'évoquent pas directement la chevelure.	Cécile Chambraud
		Histoires de voiles, des femmes témoignent	Cheminement spirituel, acte militant, geste hérité de la tradition, affirmation identitaire ou pression sociale, le port du foulard islamique reste en France un sujet récurrent de polémique. Qu'en disent celles qui le portent ?	Cécile Chambraud et Louise Couvelaire
19	29/10/2019	Cette photo de Yassine Belattar aux côtés de femmes voilées est un photomontage	Une image prise lors d'un rassemblement contre l'islamophobie à Paris a été détournée sur les réseaux sociaux.	Les Décodeurs
		« Le cliché de la		

		femme voilée portant l'agenda caché d'un islam politique » ne correspond pas au réel		
		« La pérennité de la querelle identitaire oblige Emmanuel Macron à une riposte sérieuse »		Françoise Fressoz
		« Nulle part le port du voile n'accompagne une vitalité démocratique »		
		« C'est par l'inclusion des mères voilées que nous lutterons contre le communautarisme »		Jean-Rémy Hochmann
20	30/10/2019	Immigration, communautarisme, voile : Macron s'explique dans « Valeurs actuelles »	Le président de la République a déclaré auprès de la publication ultraconservatrice ne pas vouloir « tomber dans le piège » de l'amalgame entre communautarisme et islam.	Le Monde avec AFP
		« Pour clarifier la situation des accompagnatrices voilées de sorties scolaires, une loi est nécessaire »		
		« Il faut qu'on sorte de cette séquence, et vite » : Macron piégé par le débat sur le voile	Dépassé sur sa gauche comme sur sa droite, le chef de l'Etat se retrouve pris en tenaille par les oppositions dans un débat qu'il a lui-même lancé.	Cédric Pietralunga , Abel Mestre et Sacha Nelken
		Après l'attaque de Bayonne, l'inquiétude des musulmans français	Des voix s'élèvent pour dénoncer un climat politique délétère autour de la question du voile et de l'islam.	Louise Couvelaire

21	31/10/2019			
----	------------	--	--	--

ARTICLES DU JOURNAL LE PARISIEN

Tableau 10 : Informations récapitulatives des articles du journal Le Parisien (LP)

N°	JOURS	TITRES	SOUS-TITRES	AUTEURS
1	11/10/2019			
2	12/10/2019	Dijon : un élu RN s'en prend à une femme voilée en pleine séance du conseil régional	Julien Odoul a demandé à la présidente de région de faire partir une maman qui accompagnait un groupe d'enfants venus assister aux débats de l'assemblée.	Nicolas Berrod
3	13/10/2019	Qui est Julien Odoul, l'élu RN qui s'en est pris à une mère de famille voilée ?	Le conseiller régional, qui a protesté contre la présence d'une mère accompagnatrice d'un groupe d'enfants et vêtue d'un foulard islamique, était auparavant engagé politiquement au centre.	Nicolas Berrod
4	14/10/2019	«Islam», «nationalité», «voile» : on a vu la première de Zemmour sur CNews	La première de «Face à l'info», présentée par Christine Kelly sur CNews s'est soldée par un échange bruyant et vigoureux entre le polémiste et le journaliste et écrivain Mohamed Sifaoui.	François Rousseaux
		Le gouvernement se divise sur le port du voile	Le camp Blanquer d'un côté, la ligne N'Diaye de l'autre. L'affaire de la maman voilée au conseil régional de Bourgogne Franche-Comté a réveillé les lignes de fractures sur cette épineuse question au sein de la majorité présidentielle.	Pauline Théveniaud
5	15/10/2019	Pourquoi le voile divise toujours	La vidéo d'un élu RN prenant à partie une mère voilée accompagnant une sortie scolaire à Dijon relance, une nouvelle fois, le vif débat sur le port de signes religieux.	Christel Brigaudeau et Pauline Théveniaud
		Faut-il une loi sur le port du voile pour les accompagnants scolaires ?	Malgré le vote de la loi sur les signes religieux en 2004, le port du voile ne cesse de faire l'objet de polémiques. Nous avons interrogé Bruno Retailleau (LR) et Laurence Rossignol (PS) pour en	Christel Brigaudeau et Alexandre Sulzer

			débattre.	
		Edouard Philippe défavorable à une loi sur le voile pour les accompagnants scolaires	Édouard Philippe a clarifié, devant les députés, la position de l'exécutif sur le port du voile par les femmes accompagnant des élèves en sortie scolaire.	
		Affaire de la maman voilée : 90 personnalités demandent à Macron de condamner une «agression»	Omar Sy, Marina Foïs, Kev Adams... dénoncent l'épisode du 12 octobre au conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, ainsi que la réaction de plusieurs ministres.	Par A.T. avec AFP
		Port du voile islamique : ce que dit la loi sur les signes religieux	De nouveau au cœur du débat politique, le voile divise la majorité sur la nécessité, ou non, de faire évoluer le cadre légal sur le sujet.	Par R.K.
		Philippe défavorable à une loi sur le voile pour les accompagnants scolaires	Le Premier ministre estime que « l'enjeu aujourd'hui (n'est pas) de faire une loi sur les accompagnants scolaires ».	Par V.G. avec AFP
6	16/10/2019	La femme voilée prise à partie par un élu RN va porter plainte	Elle a annoncé, par le biais de son avocate, porter plainte pour « violences en réunion » et « incitation à la haine raciale », notamment contre Julien Odoul.	Par A.T.
		Port du voile : «Ne stigmatisons pas nos concitoyens», avertit Macron	Le président de la République s'est exprimé après plusieurs jours de polémique sur le foulard islamique.	Olivier Beaumont
		Affaire de la mère voilée : Julien Odoul peut-il être poursuivi pour ses propos ?	L'élu RN s'en est pris à une mère voilée, vendredi dernier en plein conseil régional. Il pourrait être poursuivi.	Aurélie Sipos
		#NotInMyName : des députés LREM se désolidarisent d'Aurore Bergé sur le voile en sortie scolaire	La porte-parole du parti de la majorité a indiqué qu'elle allait voter une proposition de loi des Républicains interdisant le port du voile aux femmes qui accompagnent des groupes d'élèves.	Nicolas Berrod

		Femme voilée avec son fils : notre journaliste raconte les coulisses de sa photo «iconique»	Le journaliste Alain Bollery, correspondant du Parisien - Aujourd'hui en France en Bourgogne, a pris en photo le moment où la mère de famille serre son enfant dans ses bras après avoir été visée par un élu du Rassemblement national.	Nicolas Berrod
		«Ils ont détruit ma vie» : la mère voilée prise pour cible par un élu RN témoigne	Fatima E., qui accompagnait un groupe d'enfants au conseil régional de Bourgogne Franche-Comté vendredi dernier, a dû quitter la salle avec son fils à la suite de l'interpellation de l'élu RN Julien Odoul.	Nicolas Berrod
		Port du voile : Larcher demande à Macron de s'exprimer	« On attend un président de la République qui rassemble », a déclaré ce mercredi le président du Sénat.	Le Parisien avec AFP
		Pourquoi le voile divise toujours		
		Voile : «Il ne faut pas réduire l'islam à un morceau de tissu»	Alors que la polémique sur le port du voile islamique repart de plus belle, nous sommes allés à la rencontre des habitants de Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine).	Vincent Mongaillard
7	17/10/2019	Débat sur le voile : Olivier Galzi rappelé à l'ordre par LCI	Le journaliste a dérapé en comparant l'interdiction éventuelle du voile à celle du port de « l'uniforme SS ».	François Rousseaux
		Affaire de la mère voilée : Julien Odoul n'a pas que des amis au Rassemblement national	Si le RN défend l'interdiction du voile pour les accompagnatrices scolaires, il garde ses distances avec les méthodes de son conseiller régional qui a pris à partie une mère voilée, vendredi 11 octobre.	Alexandre Sulzer
8	18/10/2019			
9	19/10/2019	Seine-Saint-Denis : l'arrestation d'une conductrice voilée dégénère, un chien abattu	Les policiers assurent que la conductrice qui roulait à vive allure sur une voie de tramway à l'île Saint-Denis, avait « refusé le contrôle et insulté les policiers ».	M.Fr. et N.R.

		«J'en ai marre d'avoir peur» : elles portent le voile en France et nous racontent	Elles ont de 19 à 55 ans, habitent aux quatre coins de la France et ne se connaissent pas. Sarah, Zouna, Sabrina, Hind, Safia et Inès ont pour point commun d'assister, souvent lasses, au retour d'un débat qui les concerne mais auquel elles ne sont presque jamais invitées à prendre part.	Robin Korda
10	20/10/2019	Seine-Saint-Denis : la conductrice voilée libérée près de 48 heures après son arrestation polémique	Cette femme dont le chien a été abattu lors de l'interpellation a été relâchée ce dimanche soir. Elle est poursuivie pour outrage, rébellion et menace envers personne dépositaire de l'autorité publique.	O.V. (avec N.V. et M.Fr.)
11	21/10/2019	Seine-Saint-Denis : l'«appel à la raison» du maire après l'interpellation polémique de la conductrice voilée	Après un week-end agité, Mohamed Gnabaly (SE) désire calmer les esprits. La conductrice interpellée, elle, veut porter plainte. Elle affirme que sa chienne a été abattue gratuitement par les policiers.	Par G.B. et M. Fr.
		Meaux : enquête ouverte après les menaces d'un agent municipal sur une femme voilée	Les propos de cet employé et les signalements qui ont suivi ont conduit à l'ouverture d'une enquête pour « incitation à la haine raciale ». Le maire (LR) Jean-François Copé condamne ces propos.	A.A.
12	22/10/2019			
13	23/10/2019			
14	24/10/2019	Emmanuel Macron : «Le port du voile dans l'espace public n'est pas mon affaire»	Pour le président, le voile est moins une question que le communautarisme qu'il qualifie de «cœur du problème de la République».	Par Pauline Théveniaud
15	25/10/2019			
16	26/10/2019			
17	27/10/2019			
18	28/10/2019			
19	29/10/2019	Port du voile en sortie	Alain Ramadier est l'un des	Thomas

		scolaire : un député LR de Seine-Saint-Denis s'oppose à l'interdiction	deux seuls députés LR à s'être opposé à cette proposition de loi formulée par son propre parti.	Poupeau
		Port du voile : le Sénat examine une proposition de loi LR sur les sorties scolaires	Un sujet d'autant plus explosif qu'il intervient au lendemain d'une attaque d'un ancien élu FN contre une mosquée à Bayonne.	Le Parisien avec AFP
		Port du voile : le Sénat vote l'interdiction des signes religieux lors des sorties scolaires	Cette proposition de loi LR devrait rencontrer plus d'opposition à l'Assemblée.	Christel Brigaudeau
20	30/10/2019	Femmes voilées et «sorcières d'Halloween» : le bureau du Sénat saisi sur les propos de Jean-Louis Masson	Le sénateur socialiste David Assouline, vice-président de l'instance, dénonce des paroles « injurieuses » et « racistes ».	Robin Korda
		Interdiction du voile en sortie scolaire : pour la sénatrice LR d'Aulnay, un coup c'est oui, un coup non	Alors que le Sénat a voté un texte interdisant tout signe religieux pour les accompagnatrices en sortie scolaire, Annie Delmont n'a pas participé au vote. En mai, elle avait pourtant dit oui à un texte similaire.	Thomas Poupeau
		Macron choisit Valeurs actuelles pour parler immigration, communautarisme et voile	Le président de la République se confie sur 12 pages à l'hebdomadaire ultra-conservateur.	Le Parisien avec AFP
21	31/10/2019			



Annexe II :
Textes intégraux des journaux par supports

TEXTES INTEGRAUX⁹⁹ DU JOURNAL LE POINT

Article 1

**Un élu RN provoque un tollé en demandant à une femme d'ôter son voile
VIDÉO. La scène s'est déroulée au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.
Face au refus de la présidente, les élus RN ont quitté l'hémicycle.**

Source AFP

Modifié le 14/10/2019 à 12 : 25 - Publié le 12/10/2019 à 17 : 30 | Le Point.fr

Scène choc au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté ce vendredi. Julien Odoul, un élu du Rassemblement national (RN), a pris à partie une femme voilée qui se trouvait dans le public. Il a demandé qu'elle retire son voile. Mise en ligne sur Twitter vendredi après-midi, la vidéo est devenue virale ce samedi. Elle a désormais été vue plus de 1,2 million de fois.

Dans cette vidéo, on peut voir le président du groupe RN à l'assemblée régionale Julien Odoul demander qu'une femme voilée présente dans le public, accompagnatrice d'un groupe d'enfants venu de Belfort assister à l'assemblée plénière, retire son voile. Julien Odoul, par ailleurs membre du bureau national du RN, en a notamment appelé aux « principes laïques », à « la loi de la République » ou encore au règlement du conseil régional. Les élus du RN ont ensuite quitté la salle, avant de dénoncer dans un communiqué une « provocation islamiste ».

« Déferlement de la haine »

La présidente PS du conseil régional, Marie-Guite Dufay, a répondu que ni le règlement du conseil régional ni la loi n'interdisaient le port du voile au sein de l'hémicycle, selon la vidéo complète de l'assemblée plénière, disponible sur le site Internet de la collectivité. Marie-Guite Dufay a dénoncé dans la soirée, elle aussi dans un communiqué, un « déferlement de la haine » et condamné des comportements « indignes d'élus de la République », n'excluant pas de « signaler ces faits au procureur de la République et de porter plainte ».

⁹⁹Après une longue réflexion, nous avons jugé de l'intérêt primordial de faire figurer en annexes l'intégralité des textes des articles des journaux constituant notre corpus de recherche. Les articles étant à la disposition des lecteurs, ils pourront à leur tour vérifier les analyses et les commentaires que nous proposons et qui sont en relation directe avec ces articles. La mention de l'intégralité des textes des articles permettra aussi à d'autres chercheurs de pouvoir revenir sur notre recherche dans le but de l'améliorer, critiquer ou même la corriger, sachant que les articles n'ont pas été disponibles en « open source », c'est-à-dire en version gratuite. Nous avons été contraints de souscrire à des abonnements dans les trois journaux afin de pouvoir les télécharger en intégralité.

« Je me rends mardi à Belfort pour rencontrer les enfants, leurs enseignante et accompagnatrices », a-t-elle ajouté samedi dans un tweet, dans lequel elle dit s'être entretenue « longuement avec cette maman afin de lui apporter tout (son) soutien ».

La secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa, est également montée au créneau samedi sur Twitter, affirmant notamment que « c'est en humiliant les mères publiquement devant leurs enfants qu'on crée du communautarisme ».

« Aucun regret »

« Je n'ai aucun regret d'avoir défendu les valeurs de la République et de la laïcité qui sont au cœur de mon engagement politique », a déclaré sur Europe 1 Julien Odoul, qui préside le groupe du RN au sein de ce conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, considérant qu'il s'agissait d'« une provocation communautariste ». « Venir (...) dans une enceinte démocratique avec un voile islamique, je considère que c'est une provocation communautariste », a-t-il estimé en justifiant sa demande par le « contexte » d'attentats depuis 2012 et de « divisions sur ces sujets du voile ». « S'il y a un regret que j'ai, a poursuivi Julien Odoul, c'est que ces enfants aient été confrontés aux vociférations, aux insultes, et aux injures des élus de gauche, qui ont été honteux durant cette séance. ».

Le député européen et membre de la direction du RN Nicolas Bay a pris ses distances dimanche avec la « maladresse d'un jeune élu régional » et des « propos malvenus ». « Je n'aurais pas fait comme cela », a-t-il affirmé. Le vice-président du parti, Jordan Bardella, a pour sa part déclaré sur LCI dimanche qu'il ne « partageait pas la méthode » de « prendre à partie les gens », mais « qu'il y a un véritable sujet de fond derrière, qui est celui des revendications communautaristes ». Plusieurs membres du gouvernement ont condamné ce week-end l'attitude de l'élue RN et rappelé que la femme interpellée était dans son droit, tout en exprimant des divergences sur le port du voile.

Article 2

Laïcité : quand la macronie se prend les pieds dans le voile

Sans ligne directrice sur la laïcité, la majorité et le gouvernement s'écharpent et espèrent une prise de parole du président. Mais celle-ci se fait attendre...

Par Erwan Bruckert et Olivier Pérou

Modifié le 16/10/2019 à 12 : 50 - Publié le 15/10/2019 à 20 : 02 | Le Point.fr

Comment penser la laïcité en macronie ? Taché contre Blanquer. Blanquer contre Taché. La passe d'armes entre le député du Val d'Oise et le ministre de l'Éducation nationale ce lundi, à propos du voile islamique porté par les accompagnatrices de sorties

scolaires, a fait ressurgir les dissensions qui demeurent – et s'amplifient – chez des Marcheurs en quête d'une ligne directrice.

Rappel des faits d'une discorde en trois actes : pour Jean-Michel Blanquer, invité sur le plateau de BFM TV dimanche, ce que le voile islamique « dit sur la condition féminine n'est pas conforme à nos valeurs », qu'il « n'est pas souhaitable dans notre société » et que le gouvernement ne « souhaite pas encourager le phénomène ». Le lendemain, sur le site du Point, le député Aurélien Taché, porte-drapeau de l'aile gauche de la majorité et tenant d'une laïcité ouverte, charge le ministre en insinuant que ce dernier fait le jeu du Rassemblement national : « Je regrette d'entendre Jean-Michel Blanquer dire que la loi protège le droit de ces accompagnatrices à participer aux sorties scolaires – comme l'a rappelé plusieurs fois la justice – et, dans le même temps, dire qu'elles feraient mieux d'enlever le voile. Cela revient à dire que, finalement, il ne faudrait peut-être pas respecter la loi. C'est dans ce genre de situations confuses où des gens comme Julien Odoul récupèrent les mots de Jean-Michel Blanquer. On renforce ceux que l'on prétend combattre. » Acte III enfin, le soir même, excédé par ces attaques, Jean-Michel Blanquer demande au bureau exécutif de La République en marche que des sanctions soient prises contre l'élu. La boîte de Pandore est ouverte et, au Point, un ministre de premier plan s'en agace : « On en est à faire une médiation entre un ministre et un député... Pfff ! »

Une majorité coupée en deux

Dans les rangs de La République en marche, c'est le retour de quelques vieux spectres du quinquennat. On s'attend à une séquence interne délétère où renaissent les disputes de mars dernier lorsqu'Aurélien Taché – encore lui – avait comparé les « hijabs de running » vendus par Décathlon aux serre-tête des jeunes filles. Lors de la traditionnelle réunion de groupe ce mardi matin – qui s'annonçait houleuse –, le Premier ministre calme les ardeurs : « L'accompagnant scolaire est un collaborateur occasionnel du service public. Dans le droit actuel, il n'est pas tenu au principe de neutralité. » Le droit, rien que le droit. Ce qu'il répétera l'après-midi devant la représentation nationale.

Sur les réseaux sociaux comme dans la presse, les opposants de la ligne Taché, au premier rang desquels la porte-parole du mouvement Aurore Bergé, dégainent sans attendre. « Blanquer a demandé la saisine de nos instances, non pas pour faire une police de la pensée, mais parce qu'on ne peut pas accepter qu'un député dise que le ministre de l'Éducation nationale sert de marchepied au RN, indique au Point la députée des Yvelines. Et sur le fond, Aurélien Taché ne peut pas se prévaloir de parler au nom de la majorité du mouvement. Il n'est pas porte-parole ou responsable des idées. Et les

Français comme nos électeurs sont sur une ligne bien plus claire et plus ferme que la sienne. »

Qui dit vrai ? Bien malin celui qui pourrait affirmer quelle est la position majoritaire du groupe LREM à l'Assemblée, chaque courant se prévalant de l'avoir de son côté. Une élue en vue, proche de la vision de Taché, considère qu'il y a « une base solide d'un côté comme de l'autre d'une cinquantaine de députés, et un ventre du mou qui fluctue au gré du vent ». À gauche du spectre, il y a bien un petit groupe d'une trentaine de parlementaires qui s'entend pour défendre une vision « libérale » : composé notamment de Taché, Éric Bothorel, Coralie Dubost, Fiona Lazaar, Paula Forteza ou Anne-Christine Lang, il se réunit ce mardi soir pour débattre de la marche à suivre. Mais ils sont peu à s'engager publiquement pour défendre le député du Val d'Oise. « Le problème avec Aurélien, c'est qu'il joue tout seul. Même moi qui suis sur sa ligne, il arrive à m'énerver », glisse l'un d'eux.

Macron attendu comme le Messie

De l'autre côté de l'échiquier macroniste, on tire à feux nourris. Un député de LREM, spécialisé sur les questions d'immigration et de radicalisation, fulmine : « Après la FCPE, le planning familial, ça suffit ! Ce sont les derniers endroits, les dernières institutions, où les femmes pouvaient encore s'émanciper et être libres de leur corps, qui est clairement attaqué. Et de voir des idéologues improvisés de La République en marche nous vendre une laïcité ouverte ou un communautarisme larvé, j'enrage ! 66 % des Français, selon un sondage Ifop, sont favorables à une interdiction des signes religieux lors d'une sortie scolaire. Plus largement, beaucoup de gens en ont marre de la place de la religion dans le débat public ! » Interrogé par Le Point, un ministre qui a pris le train En marche depuis ses tout débuts tance le comportement de Taché et l'accuse clairement de clientélisme : « Comme l'ensemble de la société, les Marcheurs considèrent qu'on ne défend pas assez la laïcité. Ceux qui ont intérêt à envenimer le débat et taper inutilement le font avec des desseins personnels. Un député qui demande à rapatrier les djihadistes puis traite le ministre le plus populaire du gouvernement de RN, ça ne peut pas rester sans réponse ! » Et pourtant, un autre membre du gouvernement n'est pas de cet avis : « Si vous écoutez le groupe dans son ensemble, vous comprenez vite qu'ils sont majoritairement sur la ligne Taché. »

Dans ce gloubiboulga de visions contradictoires et de critiques assassines, une position semble faire l'unanimité : Emmanuel Macron doit parler ! « Le flou n'est plus possible », glisse un ministre venu de la droite. « Ce serait bien pour couper court aux vaines polémiques », assure quant à lui François Patriat, le patron des sénateurs LREM. La majorité attend plus que jamais la parole du chef, au point de croire à toutes les rumeurs

de prises de parole présidentielles. Mardi après-midi, le doute s'immisce : en pleine séance de questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, l'ancien ministre de l'Agriculture Stéphane Travert lâche à un groupe de députés dans une boucle Telegram : « Le PR va s'exprimer ce soir sur ce sujet. Normalement. » Ouf, les parlementaires LREM respirent. Eux qui attendent la parole n'hésitent pas une seconde à diffuser l'information hors des murs du Palais-Bourbon. Pourtant, l'Élysée n'a prévu aucune allocution et n'en envisage pas de sitôt, confirme une source au Château. « Contrairement à une rumeur insistante, le président ne s'exprimera pas ce soir – ni le 13 novembre – sur le thème de la laïcité ou de la lutte contre le communautarisme », fait savoir l'entourage du chef de l'État au gouvernement et aux députés. Et une parlementaire LREM de déplorer : « Peut-être qu'il nous laisse faire un tour de manège supplémentaire. »

Article 3

Le député Aurélien Taché, franc-tireur et poil à gratter de la majorité

AFP Modifié le 15/10/2019 à 20 : 41 - Publié le 15/10/2019 à 18 : 38 | AFP ²

Le député "marcheur" Aurélien Taché, dont les déclarations sur le voile agitent le mouvement présidentiel, est un jeune élu de l'aile gauche au parcours atypique, rompu aux coups d'éclat mais assez isolé.

Tenant d'une laïcité de "tolérance", l'élu du Val-d'Oise, 35 ans, co-animateur du pôle idées de La République en marche, a mis en colère le ministre de l'Education après une interview au Point dans laquelle accuse Jean-Michel Blanquer de "renforcer" le Rassemblement national par ses positions "confuses" sur le voile.

Tout en reconnaissant que "la loi n'interdit pas aux femmes voilées d'accompagner les enfants", le ministre a estimé que "le voile en soi n'est pas souhaitable dans notre société", provoquant un débat au sein même du gouvernement et de LREM qui a saisi son médiateur.

Si le débat mérite d'être posé, ce doit être de façon "organisée", a souhaité le patron des députés LREM Gilles Le Gendre, sa vice-présidente Marie Lebec étrillant une "sortie extrêmement malheureuse" du député.

Egalement de l'aile gauche, Jean-François Cesarini a même critiqué une série de "prises de position d'Aurélien Taché très peu populaires dans le groupe".

Certains collègues le soutiennent néanmoins, comme Laetitia Avia qui voit en lui "quelqu'un qui porte ses sujets avec beaucoup de conviction" et "fait de la politique avec ses tripes". "Aurélien n'oublie pas d'où il vient" et "ce qu'il dit parle et résonne en beaucoup de personnes", affirme la porte-parole de LREM à l'AFP.

Ce n'est pas la première fois que le mouvement doit "gérer" le trublion Taché. En mars, il avait reçu un rappel à l'ordre après ses propos tendant à comparer voile et serre-tête.

A l'époque déjà, la droite se frottait les mains face aux remous suscités, réclamant une "laïcité plus exigeante". Eric Ciotti (LR) épinglait alors M. Taché "porte-parole de l'islamo-gauchisme".

"Il se sent obligé d'être le porte-parole des musulmans de France", selon une source LREM.

Clivant

Le député au débit mitraillette est l'un des plus politiques au Palais Bourbon, dans la droite ligne de son itinéraire d'autodidacte. D'abord apprenti en plomberie, ce petit-fils de résistant communiste a entrepris à 19 ans un cursus en droit public à l'université de Limoges où il devient président de l'Unef.

Le syndicalisme étudiant, "ça apprend à avoir une lecture politique d'un milieu et à savoir par quelle technique on peut influencer sur les choses", retient-il.

Après un passage à la Région Ile-de-France sous Jean-Paul Huchon, celui alors socialiste entre en cabinet ministériel à 30 ans sous le précédent quinquennat, auprès de Sylvia Pinel puis Emmanuelle Cosse, au Logement, en pleine crise des migrants.

Puis il devient délégué du groupe SOS, sur l'économie sociale et solidaire. Et démissionne du PS en 2016 pour rejoindre En Marche ! où il contribue au programme sur logement et lutte contre la pauvreté.

"J'ai été anarchiste à 15 ans, socialiste à 25, macroniste à 35 mais je n'ai jamais changé d'idées", assure-t-il, concédant avoir "gardé (s) a sensibilité libertaire".

Elu pour la première fois en 2017, il s'active avec les trentenaires de la "bande de Poitiers" pour rééquilibrer la politique menée, jugée trop à droite.

Par son rapport au Premier ministre sur l'200 des étrangers, il marque de son empreinte le sensible projet de loi asile-immigration, quitte à agacer le ministre Gérard Collomb. Sur le controversé texte anticasseurs, il s'abstient.

S'il co-dirige avec Marlène Schiappa le pôle idées du parti, il participe un temps en parallèle à un club de réflexion, Hyperion. Cela lui vaut des inimitiés dans un parti prônant le "collectif": "il est tout seul", d'après une collègue.

Le député est prêt à échanger, à la Fête de l'Huma, comme à la Convention de la droite de Marion Maréchal, événement auquel il renonce finalement en septembre.

Peu avant le débat début octobre au Parlement sur l'immigration, Aurélien Taché reçoit Carola Rackete, la capitaine du navire humanitaire SeaWatch, une proclamation en soi.

Mais "LREM n'est ni le PS, ni l'Unef" et un mouvement politique ne se construit pas "qu'avec des coups médiatiques intempestifs", grince un responsable.

Article 4

Modifié le 16/10/2019 à 12 : 50 - Publié le 15/10/2019 à 20 : 02 | Le Point.fr

Comment penser la laïcité en macronie ? Taché contre Blanquer. Blanquer contre Taché. La passe d'armes entre le député du Val d'Oise et le ministre de l'Éducation nationale ce lundi, à propos du voile islamique porté par les accompagnatrices de sorties scolaires, a fait ressurgir les dissensions qui demeurent – et s'amplifient – chez des Marcheurs en quête d'une ligne directrice.

Rappel des faits d'une discorde en trois actes : pour Jean-Michel Blanquer, invité sur le plateau de BFM TV dimanche, ce que le voile islamique « dit sur la condition féminine n'est pas conforme à nos valeurs », qu'il « n'est pas souhaitable dans notre société » et que le gouvernement ne « souhaite pas encourager le phénomène ». Le lendemain, sur le site du Point, le député Aurélien Taché, porte-drapeau de l'aile gauche de la majorité et tenant d'une laïcité ouverte, charge le ministre en insinuant que ce dernier fait le jeu du Rassemblement national : « Je regrette d'entendre Jean-Michel Blanquer dire que la loi protège le droit de ces accompagnatrices à participer aux sorties scolaires – comme l'a rappelé plusieurs fois la justice – et, dans le même temps, dire qu'elles feraient mieux d'enlever le voile. Cela revient à dire que, finalement, il ne faudrait peut-être pas respecter la loi. C'est dans ce genre de situations confuses où des gens comme Julien Odoul récupèrent les mots de Jean-Michel Blanquer. On renforce ceux que l'on prétend combattre. » Acte III enfin, le soir même, excédé par ces attaques, Jean-Michel Blanquer demande au bureau exécutif de La République en marche que des sanctions soient prises contre l'élu. La boîte de Pandore est ouverte et, au Point, un ministre de premier plan s'en agace : « On en est à faire une médiation entre un ministre et un député... Pfff ! »

Une majorité coupée en deux

Dans les rangs de La République en marche, c'est le retour de quelques vieux spectres du quinquennat. On s'attend à une séquence interne délétère où renaissent les disputes de mars dernier lorsqu'Aurélien Taché – encore lui – avait comparé les « hijabs de running » vendus par Décathlon aux serre-tête des jeunes filles. Lors de la traditionnelle réunion de groupe ce mardi matin – qui s'annonçait houleuse –, le Premier ministre calme les ardeurs : « L'accompagnant scolaire est un collaborateur occasionnel du service public. Dans le droit actuel, il n'est pas tenu au principe de neutralité. » Le droit, rien que le droit. Ce qu'il répétera l'après-midi devant la représentation nationale.

Sur les réseaux sociaux comme dans la presse, les opposants de la ligne Taché, au premier rang desquels la porte-parole du mouvement Aurore Bergé, dégainent sans attendre. « Blanquer a demandé la saisine de nos instances, non pas pour faire une police de la pensée, mais parce qu'on ne peut pas accepter qu'un député dise que le ministre de l'Éducation nationale sert de marchepied au RN, indique au Point la députée des Yvelines. Et sur le fond, Aurélien Taché ne peut pas se prévaloir de parler au nom de la majorité du mouvement. Il n'est pas porte-parole ou responsable des idées. Et les Français comme nos électeurs sont sur une ligne bien plus claire et plus ferme que la sienne. »

Qui dit vrai ? Bien malin celui qui pourrait affirmer quelle est la position majoritaire du groupe LREM à l'Assemblée, chaque courant se prévalant de l'avoir de son côté. Une élue en vue, proche de la vision de Taché, considère qu'il y a « une base solide d'un côté comme de l'autre d'une cinquantaine de députés, et un ventre du mou qui fluctue au gré du vent ». À gauche du spectre, il y a bien un petit groupe d'une trentaine de parlementaires qui s'entend pour défendre une vision « libérale » : composé notamment de Taché, Éric Bothorel, Coralie Dubost, Fiona Lazaar, Paula Forteza ou Anne-Christine Lang, il se réunit ce mardi soir pour débattre de la marche à suivre. Mais ils sont peu à s'engager publiquement pour défendre le député du Val d'Oise. « Le problème avec Aurélien, c'est qu'il joue tout seul. Même moi qui suis sur sa ligne, il arrive à m'énerver », glisse l'un d'eux.

Macron attendu comme le Messie

De l'autre côté de l'échiquier macroniste, on tire à feux nourris. Un député de LREM, spécialisé sur les questions d'immigration et de radicalisation, fulmine : « Après la FCPE, le planning familial, ça suffit ! Ce sont les derniers endroits, les dernières institutions, où les femmes pouvaient encore s'émanciper et être libres de leur corps, qui est clairement attaqué. Et de voir des idéologues improvisés de La République en marche nous vendre une laïcité ouverte ou un communautarisme larvé, j'enrage ! 66 % des Français, selon un sondage Ifop, sont favorables à une interdiction des signes religieux lors d'une sortie scolaire. Plus largement, beaucoup de gens en ont marre de la place de la religion dans le débat public ! » Interrogé par Le Point, un ministre qui a pris le train En marche depuis ses tout débuts tance le comportement de Taché et l'accuse clairement de clientélisme : « Comme l'ensemble de la société, les Marcheurs considèrent qu'on ne défend pas assez la laïcité. Ceux qui ont intérêt à envenimer le débat et taper inutilement le font avec des desseins personnels. Un député qui demande à rapatrier les djihadistes puis traite le ministre le plus populaire du gouvernement de RN, ça ne peut pas rester sans réponse ! » Et pourtant, un autre membre du gouvernement n'est pas de cet avis :

« Si vous écoutez le groupe dans son ensemble, vous comprenez vite qu'ils sont majoritairement sur la ligne Taché. »

Dans ce gloubiboulga de visions contradictoires et de critiques assassines, une position semble faire l'unanimité : Emmanuel Macron doit parler ! « Le flou n'est plus possible », glisse un ministre venu de la droite. « Ce serait bien pour couper court aux vaines polémiques », assure quant à lui François Patriat, le patron des sénateurs LREM. La majorité attend plus que jamais la parole du chef, au point de croire à toutes les rumeurs de prises de parole présidentielles. Mardi après-midi, le doute s'immisce : en pleine séance de questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, l'ancien ministre de l'Agriculture Stéphane Travert lâche à un groupe de députés dans une boucle Telegram : « Le PR va s'exprimer ce soir sur ce sujet. Normalement. » Ouf, les parlementaires LREM respirent. Eux qui attendent la parole n'hésitent pas une seconde à diffuser l'information hors des murs du Palais-Bourbon. Pourtant, l'Élysée n'a prévu aucune allocution et n'en envisage pas de sitôt, confirme une source au Château. « Contrairement à une rumeur insistante, le président ne s'exprimera pas ce soir – ni le 13 novembre – sur le thème de la laïcité ou de la lutte contre le communautarisme », fait savoir l'entourage du chef de l'État au gouvernement et aux députés. Et une parlementaire LREM de déplorer : « Peut-être qu'il nous laisse faire un tour de manège supplémentaire. »

Article 5

Édouard Philippe écarte l'idée d'une nouvelle loi sur le voile

Le Premier ministre est intervenu après la polémique sur une accompagnante scolaire prise à partie par le conseiller régional RN Julien Odoul.

Source AFP. Publié le 15/10/2019 à 16:51 | Le Point.fr

Édouard Philippe veut « mener sans faiblesse la lutte contre la radicalisation ».

L'option ne semble pas être sur la table pour Édouard Philippe. Après la polémique au conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, et la prise de position du ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer, le Premier ministre a déclaré qu'il ne souhaitait pas « faire une loi sur les accompagnants scolaires ». À la place, il a préféré pointer plutôt « l'enjeu » des « dérives communautaires » et de la « déscolarisation ». « Je ne pense pas pour ma part (...) que l'enjeu aujourd'hui, ce soit de faire une loi sur les accompagnants scolaires », a souligné le Premier ministre à l'Assemblée nationale, en réponse au député (LR) Jean-Louis Masson, qui l'exhortait à « sortir de l'ambiguïté ». « Serez-vous prêt oui ou non à interdire le port du voile lors des sorties scolaires ? » avait lancé l'élu du Var.

« L'enjeu, c'est de combattre efficacement, avec le soutien de l'ensemble de nos concitoyens, les dérives communautaires », a poursuivi Édouard Philippe. « L'enjeu, c'est

d'éviter que les enfants, en raison des convictions religieuses de leurs parents pouvant relever du communautarisme ou de l'islam politique, échappent à l'école », a-t-il insisté, en pointant le « danger de la déscolarisation », « bien plus immense que l'expression d'une liberté permise par la loi ». « Ma ligne, c'est de me battre pour défendre la laïcité », « c'est de mener sans faiblesse la lutte contre la radicalisation », a encore ajouté le Premier ministre.

Désaccords gouvernementaux

La majorité semble divisée sur la question. Si la loi n'interdit pas le port du voile dans cette situation, comme l'a rappelé Édouard Philippe, le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer avait estimé dimanche qu'il n'était « pas souhaitable dans notre société ». À l'inverse, la porte-parole du gouvernement Sibeth Ndiaye a dit ne pas avoir « de difficulté à ce qu'une femme voilée participe à une sortie scolaire ».

Le Sénat va s'emparer du sujet dès la semaine prochaine, avec l'examen en commission d'une proposition de loi LR « tendant à assurer la neutralité religieuse des personnes concourant au service public de l'éducation ». Le texte sera ensuite examiné dans l'hémicycle le 29 octobre, tandis que le député LR Éric Ciotti a annoncé lundi qu'il allait « à nouveau déposer » une proposition de loi à l'Assemblée nationale en ce sens.

Article 6

Femme voilée: 90 personnalités demandent à Macron de condamner une "agression"

AFP

Modifié le 15/10/2019 à 19:02 - Publié le 15/10/2019 à 16:06 | AFP

Femme voilée: 90 personnalités demandent à Macron de condamner une "agression" © GETTY IMAGES NORTH AMERICA/AFP/Archives / Jemal Countess

Un collectif de 90 personnalités, dont l'acteur Omar Sy, demande "urgemment" à Emmanuel Macron de condamner "l'agression" dont a été victime la femme voilée prise à partie par un élu RN alors qu'elle accompagnait une sortie scolaire au conseil régional de Bourgogne-Franche Comté.

"Nous (...) demandons urgemment au gouvernement français et au président de la République, Emmanuel Macron, de condamner publiquement l'agression dont cette femme a été victime devant son propre fils", indique leur tribune publiée dans Le Monde daté de mercredi.

Le collectif, où figurent également la comédienne Marina Foïs et plusieurs chercheurs et sociologues, appelle aussi à "dire, avec force, que les femmes musulmanes, portant le foulard ou non, et les musulmans en général ont toute leur place dans notre

société" et à "refuser que nos concitoyens musulmans soient fichés, stigmatisés, dénoncés pour la simple pratique de leur religion".

Vendredi, Julien Odoul, membre du bureau national du RN, avait demandé à ce qu'une mère d'élève qui accompagnait une sortie au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté retire son voile. Les élus du RN avaient ensuite quitté la salle, avant de dénoncer une "provocation islamiste".

Dans leur tribune, les 90 personnalités dénoncent la "haine" et la "violence inouïes" de cette scène qui a été filmée et abondamment commentée sur les réseaux sociaux.

Elles déplorent également la réaction du ministre de l'Education Jean-Michel Blanquer qui "a certes condamné" mais "a tout de même affirmé +le voile n'est pas souhaitable dans notre société+". "N'est-ce pas ici l'illustration même d'une stigmatisation assumée jusqu'au plus haut niveau ?", s'interroge le collectif.

Ce dernier condamne également les propos du ministre de l'Intérieur Christophe Castaner qui a listé, après l'attentat à la préfecture de police de Paris, "+la pratique régulière et ostentatoire de la prière+, et +la pratique exacerbée de la religion en période de ramadan+ comme autant de +signes de radicalisation+ à signaler, alors qu'il ne s'agit ni plus ni moins que de conduites religieuses tout à fait banales chez les musulmans pratiquants" .

"Jusqu'à quand allons nous accepter que la laïcité, socle de notre République, soit instrumentalisée pour le compte d'une vision ségrégationniste, raciste, xénophobe, mortifère de notre société ?", s'interroge la tribune.

Le collectif rassemble également des réalisateurs dont Céline Sciamma, des journalistes, des sportifs, les membres fondateurs de Zebda (Hakim et Mustapha Amokrane) ou le rappeur Nekfeu.

Article 7

Coignard - Voile islamique : les limites du « en même temps »

CHRONIQUE. La majorité se lézarde sur la question de la laïcité. Emmanuel Macron, longtemps attentiste, ne pourra rester toujours silencieux.

Par Sophie Coignard

Modifié le 15/10/2019 à 14:21 - Publié le 15/10/2019 à 09:40 | Le Point.fr

Emmanuel Macron le 1er octobre 2019.

© Estelle Hoffert / Hans Lucas

En cette rentrée scolaire 1989, le ministre de l'Éducation nationale, Lionel Jospin, se trouve confronté à une situation inédite et inconfortable. À Creil, dans l'Oise, le principal d'un collège a exclu trois élèves qui refusaient de retirer leur foulard islamique

en classe. L'affaire fait grand bruit dans les médias. Le ministre de l'Éducation nationale dans le gouvernement de Michel Rocard est sommé de se prononcer. Il choisit la contorsion verbale, à moins qu'il ne s'agisse de la préfiguration du « en même temps » cher à Emmanuel Macron. Il convient d'une part de respecter « la laïcité d...

Article 8

Voile : la polémique se poursuit, deux plaintes déposées

Il faut « être intraitable avec le communautarisme. Mais ne stigmatisons pas nos concitoyens. Faire bloc, c'est ça la République », a lancé le chef de l'État.

Source AFP

Modifié le 17/10/2019 à 06:27 - Publié le 16/10/2019 à 20:23 | Le Point.fr

Emmanuel Macron a appelé à « être intraitable avec le communautarisme » mais sans stigmatiser « nos concitoyens ».

« Faisons bloc et ne nous divisons pas pour lutter d'abord et avant tout contre la radicalisation dans notre société, œuvrons pour que la République soit partout. » Mercredi 16 octobre, lors d'une conférence de presse à l'issue d'un sommet franco-allemand à Toulouse, Emmanuel Macron a appelé à « être intraitable avec le communautarisme » mais sans stigmatiser « nos concitoyens ». Il a dénoncé le « raccourci fatal » entre lutte contre le terrorisme et islam, en pleine nouvelle polémique sur le voile.

La mise au point a suivi celle du Premier ministre, qui avait tenté de clore le débat, d'abord mardi à l'Assemblée nationale, puis mercredi au Sénat. Attaché à siffler la fin de la récréation, Édouard Philippe a répété devant les chambres parlementaires qu'il ne souhaitait pas « faire une loi sur les accompagnants scolaires », pointant plutôt « l'enjeu » des « dérives communautaires » et de la « déscolarisation ». Le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, qui a affirmé dimanche que « le voile en soi n'est pas souhaitable dans notre société », a lui aussi tenté mercredi d'éteindre l'incendie, en assurant qu'il y avait « des sujets beaucoup plus importants relatifs à la laïcité ».

Plainte

Las. Les deux camps continuent de s'affronter, à fleurets de moins en moins mouchetés, au sein même de la majorité sur un sujet aussi inflammable que récurrent en France, qui a été relancé vendredi lorsqu'un élu du Rassemblement national (RN) a invectivé une mère voilée en pleine séance du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Cette dernière a décidé mercredi de porter plainte à Dijon pour « violences en réunion à caractère racial » et à Paris pour « provocation à la haine raciale », a annoncé le Collectif contre l'islamophobie en France.

« Je considère que le voile islamique n'est pas l'avenir souhaitable de la culture et de la société française », a répété sur Europe 1 le ministre de l'Économie Bruno Le Maire, tout en estimant qu'il n'y avait « pas nécessairement besoin de loi » en la matière.

« Je suis cohérente avec des convictions »

La députée Aurore Bergé, porte-parole de LREM, s'est-elle dite prête à voter une proposition de loi LR sur l'interdiction du voile lors des sorties scolaires. « Je suis cohérente avec des convictions que j'ai toujours eues », a-t-elle déclaré à LCP. Plusieurs députés LREM, dont Coralie Dubost, Cécile Rilhac, Éric Bothorel, Fannette Charvier et Amelia Lakrafi lui ont immédiatement répondu « Not in my name » (« pas en mon nom ») sur Twitter.

Le député du Val-d'Oise Aurélien Taché, dont les critiques envers Jean-Michel Blanquer ont conduit à la saisine du médiateur de LREM, persiste lui aussi. « Notre rôle de responsables politiques, c'est quand même de défendre la loi » qui n'interdit pas le voile pour les sorties scolaires, a-t-il estimé sur RMC.

Pétition

Le Rassemblement national, qui lance une pétition pour l'interdiction du voile lors des sorties scolaires, s'est lui aussi tourné vers M. Macron à qui il a demandé de « faire respecter la volonté des Français » et de « légiférer pour interdire le port de signes religieux ostentatoires lors des sorties scolaires ». Le président du Sénat Gérard Larcher en avait appelé mercredi matin à Emmanuel Macron, qui devait, selon lui, s'exprimer sur la laïcité et la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État. Le vice-président du RN Jordan Bardella avait appelé sur LCI Emmanuel Macron à prendre « des mesures », jugeant « délirant » le discours d'Édouard Philippe « pour dire que tout va bien ».

« Tout le monde est d'accord avec nous », répète-t-on à l'envi au RN en prenant appui sur un sondage Ifop-Fiducial diffusé lundi selon lequel 66 % des Français sont favorables à l'interdiction de signes religieux ostensibles aux parents d'élèves qui accompagnent les sorties scolaires. Le chef de l'État leur a indirectement répondu en début de soirée, en déplorant que « tout (ait) été confondu dans ce débat ». Plus tôt dans la journée, l'Élysée avait déjà fait savoir que le président jugeait « irresponsable et dangereux que certains responsables politiques fassent l'amalgame entre le port du voile et la radicalisation ».

La gauche déplore une « stigmatisation » de la part de l'État. « Nos concitoyens musulmans en ont marre » et « ce n'est pas à l'État de stigmatiser une religion. Cette stigmatisation en réalité, c'est du racisme, disons-le clairement », a accusé sur Sud Radio le député insoumis Éric Coquerel.

Article 9

Besançon: manifestation de soutien à la mère voilée prise à partie au conseil régional

AFP

Publié le 16/10/2019 à 18:29 | AFP

Besançon: manifestation de soutien à la mère voilée prise à partie au conseil régional © AFP / Sébastien BOZON

Quelque 200 personnes ont manifesté mercredi à Besançon en soutien à la mère voilée prise à partie par un élu RN vendredi lors d'une séance du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, une affaire qui a relancé le débat sur le voile, ont constaté des journalistes de l'AFP.

"La laïcité, c'est pas la haine et le rejet, c'est la tolérance et le respect" et "en France, voilée ou non-voilée, chaque femme doit avoir la liberté", pouvait-on lire entre autres slogans sur pancartes et banderoles déployées devant le conseil régional.

"Les instituteurs sont atterrés parce que l'essentiel du travail qu'ils faisaient avec les mamans, pour les intégrer au travail sur la citoyenneté, est mis à mal", a déclaré devant la presse la présidente (PS) de la région Marie-Guite Dufay (PS), soulignant que "la maman est extrêmement choquée".

"Je leur ai dit +regardez, le pays vous protège, la République vous protège, on a des lois qui vous protègent, vous aviez à être là, c'était votre place. Mais aujourd'hui ils n'entendent pas ça, ils n'entendent que la vindicte dont elle a été l'objet", a-t-elle ajouté, évoquant sa rencontre avec la famille de la femme invectivée. 11/09/2022

On est là pour "exprimer notre ras-le-bol face à l'islamophobie rampante dans la société française" a expliqué Hasni, la vingtaine, membre du PCF.

Vendredi, Julien Odoul, membre du bureau national du RN et président du groupe RN à l'assemblée régionale, avait demandé qu'une mère d'élève musulmane qui accompagnait une sortie au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté retire son voile. Les élus du RN avaient ensuite quitté la salle, avant de dénoncer une "provocation islamiste".

Depuis cet épisode, filmé et visionné des centaines de milliers de fois, la polémique n'a cessé d'enfler, malgré la tentative du Premier ministre Edouard Philippe de clore le débat.

Plusieurs voix, du président du Sénat Gérard Larcher, aux membres d'un collectif où figure le comédien Omar Sy, demandent désormais à Emmanuel Macron de s'exprimer sur le sujet.

Edouard Philippe avait déclaré à l'Assemblée qu'il ne souhaitait pas "faire une loi sur les accompagnants scolaires", pointant plutôt "l'enjeu" des "dérives communautaires" et de la "déscolarisation".

Le ministre de l'Education Jean-Michel Blanquer a affirmé dimanche que "le voile en soi n'est pas souhaitable dans notre société".

16/10/2019 18:28:30 - Besançon (AFP) -© 2019 AFP

Article 10

Édouard Philippe écarte l'idée d'une nouvelle loi sur le voile

Modifié le 16/10/2019 à 17:57 - Publié le 16/10/2019 à 15:26 | Le Point.fr

Après la polémique au conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, et la prise de position du ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer le Premier ministre a déclaré qu'il ne souhaitait pas « faire une loi sur les accompagnants scolaires ». À la place, il a préféré pointer plutôt « l'enjeu » des « dérives communautaires » et de la « déscolarisation ». La majorité semble divisée sur la question. Le Sénat va s'emparer du sujet dès la semaine prochaine. Notamment avec l'examen en commission d'une proposition de loi LR « tendant à assurer la neutralité religieuse des personnes concourant au service public de l'éducation ». Le texte sera ensuite examiné dans l'hémicycle le 29 octobre.

Article 11

Voile: la polémique se poursuit, Macron appelle à ne pas "stigmatiser nos concitoyens"

AFP

Modifié le 16/10/2019 à 22:36 - Publié le 16/10/2019 à 12:41 | AFP

Voile: la polémique se poursuit, Macron appelle à ne pas "stigmatiser nos concitoyens" © AFP/Archives / Christophe ARCHAMBAULT

Face à la polémique grandissante sur le port du voile, qui agite aussi la majorité, Emmanuel Macron a appelé mercredi à ne pas "stigmatiser" les musulmans, en dénonçant un "raccourci fatal" entre lutte contre le terrorisme et islam.

"Faisons bloc et ne nous divisons pas pour lutter d'abord et avant tout contre la radicalisation dans notre société, oeuvrons pour que la République soit partout", a ajouté le chef de l'État, lors d'une conférence de presse à l'issue d'un sommet franco-allemand à Toulouse, tout en appelant à "être intraitable avec le communautarisme".

La mise au point a suivi celle du Premier ministre, qui avait tenté de clore le débat, d'abord mardi à l'Assemblée nationale, puis mercredi au Sénat.

Attaché à siffler la fin de la récréation, Édouard Philippe a répété devant les chambres parlementaires qu'il ne souhaitait pas "faire une loi sur les accompagnants

scolaires", pointant plutôt "l'enjeu" des "dérives communautaires" et de la "déscolarisation".

Le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, qui a affirmé dimanche que "le voile en soi n'est pas souhaitable dans notre société", a lui aussi tenté mercredi d'éteindre l'incendie, en assurant qu'il y avait "des sujets beaucoup plus importants relatifs à la laïcité".

Las. Les deux camps continuent de s'affronter, à fleurets de moins en moins mouchetés, au sein même de la majorité sur un sujet aussi inflammable que récurrent en France, qui a été relancé vendredi lorsqu'un élu du Rassemblement national (RN) a invectivé une mère voilée en pleine séance du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Cette dernière a décidé mercredi de porter plainte à Dijon pour "violences en réunion à caractère raciale" et à Paris pour "provocation à la haine raciale", a annoncé le Collectif contre l'islamophobie en France.

"Je considère que le voile islamique n'est pas l'avenir souhaitable de la culture et de la société française", a répété sur Europe 1 le ministre de l'Économie Bruno Le Maire, tout en estimant qu'il n'y avait "pas nécessairement besoin de loi" en la matière.

La députée Aurore Bergé, porte-parole de LREM, s'est elle dite prête à voter une proposition de loi LR sur l'interdiction du voile lors des sorties scolaires. "Je suis cohérente avec des convictions que j'ai toujours eues.", a-t-elle déclaré à LCP.

Plusieurs députés LREM, dont Coralie Dubost, Cécile Rilhac, Eric Bothorel, Fannette Charvier et Amelia Lakrafi lui ont immédiatement répondu "Not in my name" ("pas en mon nom") sur Twitter.

"C'est du racisme"

Le député du Val-d'Oise Aurélien Taché, dont les critiques envers M. Blanquer ont conduit à la saisine du médiateur de LREM, persiste lui aussi. "Notre rôle de responsables politiques, c'est quand même de défendre la loi" qui n'interdit pas le voile pour les sorties scolaires, a-t-il estimé sur RMC.

Le Rassemblement national, qui lance une pétition pour l'interdiction du voile lors des sorties scolaires, s'est lui aussi tourné vers M. Macron à qui il a demandé de "faire respecter la volonté des Français" et de "légiférer pour interdire le port de signes religieux ostentatoires lors des sorties scolaires".

Le président du Sénat Gérard Larcher en avait appelé mercredi matin à Emmanuel Macron, qui devait, selon lui, s'exprimer sur la laïcité et la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État.

Le vice-président du RN Jordan Bardella avait appelé sur LCI Emmanuel Macron à prendre "des mesures", jugeant "délirant" le discours d'Édouard Philippe "pour dire que tout va bien.

"Tout le monde est d'accord avec nous", répète-t-on à l'envi au RN en prenant appui sur un sondage Ifop-Fiducial diffusé lundi selon lequel 66 % des Français sont favorables à l'interdiction de signes religieux ostensibles aux parents d'élèves qui accompagnent les sorties scolaires.

Le chef de l'État leur a indirectement répondu en début de soirée, en déplorant que "tout (ait) été confondu dans ce débat". Plus tôt dans la journée, l'Élysée avait déjà fait savoir que le président jugeait "irresponsable et dangereux que certains responsables politiques fassent l'amalgame entre le port du voile et la radicalisation".

La gauche déplore une "stigmatisation" de la part de l'État. "Nos concitoyens musulmans en ont marre" et "ce n'est pas à l'État de stigmatiser une religion. Cette stigmatisation en réalité, c'est du racisme, disons-le clairement", a accusé sur Sud Radio le député insoumis Éric Coquerel.

16/10/2019 22:34:54 - Paris (AFP) - © 2019 AFP

Article 12

Laïcité : quand la macronie se prend les pieds dans le voile

Modifié le 16/10/2019 à 17:55 - Publié le 16/10/2019 à 12:04 | Le Point.fr

Pour Jean-Michel Blanquer, ce que le voile islamique « dit sur la condition féminine n'est pas conforme à nos valeurs », a-t-il déclaré sur « BFM TV ». Ajoutant ensuite qu'il « n'est pas souhaitable dans notre société » et que le gouvernement ne « souhaite pas encourager le phénomène ». Après cette annonce, le député Aurélien Taché LREM, tenant d'une laïcité ouverte, a chargé dans « Le Point » le ministre en insinuant que ce dernier fait le jeu du Rassemblement national. Excédé par ces attaques, Jean-Michel Blanquer a alors demandé au bureau exécutif de La République en marche que des sanctions soient prises contre l'élu. Une élue proche de la vision de Taché, considère qu'il y a « une base solide d'un côté comme de l'autre d'une cinquantaine de députés, et un ventre du mou qui fluctue au gré du vent ». À gauche du spectre, il y a bien un petit groupe d'une trentaine de parlementaires qui s'entend pour défendre une vision « libérale ». Mais ils sont peu à s'engager publiquement pour défendre le député du Val d'Oise.

Article 13

"Sans mamans voilées, pas de sorties scolaires": le terrain loin du débat politique

AFP

Publié le 16/10/2019 à 09:17 | AFP

Dans certains quartiers, "sans les mamans voilées, il n'y aurait pas de sorties scolaires". Pour ces femmes, ainsi que pour des parents d'élèves et enseignants, le débat politique sur le sujet est "stérile" et "hypocrite".

"Je trouve ce débat pitoyable, pathétique", s'agace la mère d'une petite fille de huit ans, qui porte un hidjab, interrogée devant une école parisienne. "J'ai fait plein de sorties avec ma fille depuis la maternelle, et le fait de porter le voile n'a jamais posé de problème", assure-t-elle.

Depuis plusieurs jours, l'exécutif se divise sur le cas des mères voilées à l'occasion de sorties scolaires, entre ceux pour qui porter le foulard à cette occasion n'est "pas souhaitable" et ceux plaidant pour "l'inclusion" de ces femmes.

En 2013, le Conseil d'Etat a estimé que les mères voilées accompagnant les sorties scolaires ne sont pas soumises aux "exigences de neutralité religieuse".

Le sujet, qui revient sporadiquement dans le débat, a été relancé lorsqu'un élu du Rassemblement national (RN) a pris à partie une mère voilée lors d'une séance du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté vendredi.

Depuis, le ministre de l'Education nationale Jean-Michel Blanquer a notamment rappelé que "la loi n'interdit pas aux femmes voilées d'accompagner les enfants". Et il a ajouté : "le voile en soi n'est pas souhaitable dans notre société".

Sur le terrain, la question ne se pose tout simplement pas : "c'est une réalité", constate Carla Dugault, coprésidente de la FCPE (fédération de parents d'élèves), expliquant que dans certains quartiers, les sorties scolaires seraient juste impossibles sans l'implication de ces femmes.

"C'est absurde, la loi nous oblige à avoir un certain nombre d'accompagnateurs, c'est un service qu'on demande aux parents", explique Alain, professeur des écoles à Paris, dans le XXe arrondissement. "L'école fonctionne aussi grâce à leur bonne volonté".

"Stigmatisation"

"Pas plus tard qu'hier, il me manquait des parents pour une sortie", raconte aussi Laetitia, professeure des écoles dans le nord de Paris. Si une mère voilée, "très impliquée dans la vie de l'école", ne s'était pas portée volontaire, elle aurait été annulée, poursuit-elle.

Pour elle, ce débat, "stérile", risque surtout de les décourager : "cette maman a été un peu choquée par ce qu'elle a entendu, elle l'a vécu comme une stigmatisation", confie-t-elle.

A Argenteuil (Val-d'Oise), Yasmine, qui porte un foulard, participait mardi à un atelier dans la classe de sa fille, organisée pour la "semaine du goût". "Ce que la

maîtresse cherchait ce matin, c'était des bras pour presser des jus de fruits, pas vérifier ce qui était sur notre tête", ironise-t-elle.

Elle juge la polémique actuelle "un peu hypocrite": "on entend que ça dérange mais pas quand on a besoin de nous..."

Parents, profs, enseignants s'accordent à reconnaître que l'école a avant tout besoin de "sérénité", comme le rappelle Francette Popineau, secrétaire générale du Snuipp-FSU (le premier syndicat du primaire). "Si l'enfant voit qu'il y a un lien de confiance entre l'école et la maison, ça joue sur la réussite des apprentissages", assure-t-elle.

Or relancer un débat qui s'était justement "apaisé" ne va pas dans le bon sens, à en croire les acteurs de terrain.

"On parle du climat scolaire, mais quel climat crée-t-on avec ces polémiques ?", s'indigne une directrice d'école en Seine-Saint-Denis, dans un quartier très défavorisé où "80 % des femmes sont voilées".

"On crée un problème là où il n'y en a pas", regrette pour sa part Sabine, également directrice d'école dans le département, à Pantin. "Et on demande aux enseignants de discriminer des familles, c'est extrêmement dangereux au moment où on parle d'+école de la confiance+", s'inquiète-t-elle.

Quant au prosélytisme, agité comme un chiffon rouge dans la classe politique, il ne viendra pas de ces mères voilées, estime-t-elle.

16/10/2019 09:16:23 - Paris (AFP) - © 2019 AFP

Article 14

Laïcité : Camaïeu condamnée pour avoir licencié une salariée voilée

Modifié le 16/10/2019 à 17:54 - Publié le 16/10/2019 à 09:00 | Le Point.fr

En janvier 2015, Narimène, de confession musulmane, part en congé parental. Elle est employée de la société de prêt-à-porter Camaïeu à Toulouse en tant que vendeuse et elle a déjà trois ans d'ancienneté. À son retour du congé parental, la jeune femme porte un voile, qui lui couvre les oreilles, le cou et les cheveux, mais pas son visage. Ses employeurs lui réclament immédiatement d'enlever ce signe religieux qu'elle ne portait pas avant, ce qu'elle refuse de faire. Narimène est licenciée, mesure qui sera validée par le conseil de prud'hommes de Toulouse, lequel estime qu'elle n'a fait l'objet d'aucune intention discriminatoire. Camaïeu assure, en vertu du Code du travail, que l'employeur peut imposer des contraintes vestimentaires « si elles sont justifiées par la nature des tâches à accomplir ». La salariée fait appel et les magistrats ont estimé que la jeune femme a bien fait l'objet d'une « discrimination fondée sur les convictions religieuses ». Camaïeu a été condamné à lui verser la somme de 10 000 euros.

Article 15

Voile et laïcité: Larcher demande à Macron de s'exprimer

AFP

Publié le 16/10/2019 à 08:50 | AFP

Voile et laïcité: Larcher demande à Macron de s'exprimer © AFP/Archives / FRANCOIS LO PRESTI

Le président du Sénat Gérard Larcher a demandé mercredi à Emmanuel Macron de s'exprimer sur la laïcité et la loi de 1905 alors que le débat sur les mères voilées lors de sorties scolaires divise jusqu'au sein du gouvernement.

"Le sujet n'a pas vraiment été tranché par le politique, voilà pourquoi je pense qu'il faut revenir aux fondamentaux de la loi de 1905 et que nous attendons sur ce sujet la parole du président de la République, qui l'a reportée moult fois", a réclamé sur France 2 M. Larcher, en rappelant qu'Emmanuel Macron "a un moment même pensé faire évoluer la loi de 1905".

"C'est un sujet sans doute difficile mais c'est un sujet essentiel, où on attend un président de la République qui rassemble, qui fasse que nos compatriotes de religion ou d'origine musulmane se sentent autant partie de la République que les athées, les catholiques ou les juifs", a-t-il ajouté.

Le chef de l'Etat avait semblé vouloir réviser la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'Etat censée mieux encadrer le culte musulman, avant de stopper le chantier face aux réactions.

"Nous avons un sujet de neutralité à l'école publique, il faut le traiter sans haine, sans faiblesse", a insisté le président du Sénat, en appelant au vote de la proposition de loi LR "tendant à assurer la neutralité religieuse des personnes concourant au service public de l'éducation" qui sera examinée dès la semaine prochaine au Sénat.

Selon lui, "une maman, peut porter le voile, mais quand elle est auxiliaire de l'école, elle doit rentrer dans les règles de l'école, c'est vrai pour une maman voilée comme pour une maman d'une autre confession".

Lors de l'examen du projet de loi "pour une école de la confiance", le Sénat à majorité de droite avait déjà adopté un amendement LR visant à interdire les signes religieux ostentatoires lors des sorties scolaires. La disposition n'avait pas été retenue dans le texte finalement adopté par le Parlement.

Le Premier ministre Edouard Philippe a déclaré mardi qu'il ne souhaitait pas "faire une loi sur les accompagnants scolaires", dans un contexte de polémique sur le port du voile, pointant plutôt "l'enjeu" des "dériveres communautaires" et de la "déscolarisation".

16/10/2019 08:49:34 - Paris (AFP) - © 2019 AFP

Article 16

Julien Odoul : l'opportunisme dévoilé

Passé par le PS et l'UDI, l'élu RN à l'origine de la polémique sur le voile est un habitué des coups d'éclat médiatiques. Le voici chez Cyril Hanouna.

Par Hugo Domenach

Publié le 17/10/2019 à 20:30 | Le Point.fr

Marine Le Pen, ici avec Sophie Montel et Julien Odoul, n'a pas apprécié l'intervention de l'élu contre une mère de famille voilée.

C'est par lui que la polémique sur le voile a recommencé : vendredi 11 octobre, lors d'une séance du conseil régional Bourgogne-Franche-Comté, le président du groupe RN Julien Odoul a pris à partie une accompagnatrice scolaire voilée dans le public. Si Marine Le Pen a confirmé ce matin que son parti était hostile au bout de tissu, « marqueur de radicalité », elle n'en a pas moins condamné la forme « rugueuse » et « maladroite ». Selon les informations du Parisien, elle aurait recadré l'élu par SMS. « Marine Le Pen et moi pensons la même chose sur ce sujet : on peut tout dire à condition d'avoir le vocabulaire pour le faire », lance l'eurodéputé Gilbert Collard. Et d'ajouter : « c'est le problème des politiques d'aujourd'hui : il y a les idées qu'on défend et les ego que l'on caresse ».

Lorsqu'il était député, le proche de Marine Le Pen se souvient avoir utilisé une tout autre méthode dans une situation analogue. Soutenu dans sa démarche par des députés Les Républicains, Collard fait passer un message papier à Claude Bartolone pour lui dire qu'il n'était pas normal qu'une femme voilée soit dans l'hémicycle. L'ancien président de l'Assemblée nationale s'était contenté de lui répondre que « rien ne l'interdit ». Et le désaccord n'avait pas débouché sur une humiliation publique.

« On commence vraiment à en avoir marre de lui »

Issu d'une autre génération avec d'autres codes médiatiques, Julien Odoul utilise d'autres méthodes. Si les programmeurs des émissions de télévision et de radio ne le placent pas en premier sur la liste de leurs invités, le conseiller régional ne se prive pas, depuis longtemps, de les appeler et de les relancer régulièrement pour obtenir son quart d'heure de gloire. « C'est vrai que c'est loin d'être le seul à le faire. Mais on commence vraiment à en avoir marre de lui », confie l'un d'entre eux, excédé. Il est ce jeudi soir l'invité de Cyril Hanouna sur C8.

Et le jeune élu RN n'a pas froid aux yeux quand il s'agit d'être en haut de l'affiche. À 21 ans, il faisait la couverture... du magazine homosexuel Têtu. Trois ans plus tard, il apparaît sur celle du magazine allemand Gab, regard de braise et pectoraux saillants.

« Un vrai opportunisme de la part de Julien Odoul »

Depuis qu'il est entré en politique, Odoul a beaucoup évolué. En 2006, il adhère au PS pour voter pour Laurent Fabius à la primaire interne. Cinq ans plus tard, Odoul rejoint l'UDI, le parti centriste fondé par Jean-Louis Borloo. « Le centre véhicule toutes les valeurs qui sont les miennes », lançait-il alors à [l'Express](#). Il est même devenu secrétaire général du groupe centriste au conseil général de Seine-Saint-Denis. Lorsqu'il rejoint le FN en 2014, il fait partie de ces nouveaux visages, jeunes, souriants, et surtout très ambitieux, censés incarner la dédramatisation. À l'époque, le parti est en pleine ascension électorale et les places sont nombreuses pour ceux qui présentent bien.

"Il y a sûrement un vrai opportunisme de la part de Julien Odoul. Avant, il était à l'UDI (...), à un moment il a plafonné. Il ne se sentait pas forcément à l'aise avec la façon dont était traitée la question européenne : il trouvait cela trop pro-européen", décrypte à [France 3 Région](#) Marie-Pierre Bourgeois, auteure de [Rose Marine](#), une enquête sur le FN. Au RN, Julien Odoul compte tout de même des soutiens sur lesquels s'appuyer. « Le geste de Julien Odoul fait de lui un lanceur d'alerte (sic). Depuis quatre jours, on débat d'une réalité que d'aucuns auraient voulu cacher », assure Jean Messiha, membre du bureau politique et lui aussi coutumier des formules-chocs sur les plateaux de télévision.

Article 17

Voile : les grands malheurs naissent des petites humiliations Jean-Loup Bonnamy TRIBUNE. L'affaire du voile de Dijon est déplorable. L'histoire montre que les humiliations fabriquent de la violence et renforcent la propagande des islamistes.

Par Jean-Loup Bonnamy*

Modifié le 18/10/2019 à 10:53 - Publié le 17/10/2019 à 20:30 | Le Point.fr

Une mère de famille lors d'une manifestation à Montpellier.

Le vendredi 11 octobre, à [Dijon](#), lors d'une réunion au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, [un élu RN a demandé l'exclusion d'une mère de famille voilée](#), qui était dans l'assistance pour accompagner une sortie scolaire. Cela a déclenché une vague d'émoi chez de nombreux musulmans français, y compris dans des familles où l'on ne porte pas le voile. L'élu bourguignon a, quant à lui, argué du principe de laïcité et de la loi de 1905. Mais il semble avoir oublié qu'entre 1945 et 1968, le chanoine Kir, alors maire de Dijon, exerçait ses fonctions sans quitter sa soutane.

Les humiliations sont une machine à fabriquer de la violence

Cet incident déplorable survenu au conseil régional n'est pas sans rappeler un épisode de l'enfance de Barnave, l'un des leaders révolutionnaires de 1789. On avait refusé une loge à sa mère au théâtre de [Grenoble](#), sous prétexte qu'elle n'était pas noble. Dans ses Mémoires, Barnave consacre plusieurs pages à l'événement et conclut : « Ma mère attendit que la foule se fût retirée pour se retirer elle-même. Elle qui marchait

toujours le corps si droit, la tête si haute, je la trainai hors de la salle, courbée, chargée d'humiliation et de honte. » Combien de révolutionnaires le sont devenus pour les humiliations vécues durant leur enfance ?

Les humiliations sont une machine à fabriquer de la violence. Mais en 1789, cette violence fut approuvée par la masse des Français et dirigée contre l'Ancien Régime, un système affaibli et à bout de souffle. Aujourd'hui, les humiliations ne risquent que de déclencher une guerre civile.

C'est d'ailleurs en cela que consiste la stratégie des islamistes pour l'Occident. Très minoritaires au sein d'une communauté musulmane elle-même minoritaire, les islamistes multiplient les provocations et les attentats afin de susciter un rejet de l'islam au sein de la société française. Ce qui entraînera des actes de violence et de brimades contre les musulmans. Humiliés et menacés, les musulmans se radicaliseront et viendront grossir les rangs des islamistes. Et ainsi de suite. Ce cercle vicieux a d'ailleurs été explicitement théorisé par Abou Moussab al-Souri, l'un des idéologues d'Al-Qaïda, dont les idées ont été reprises par Daech.

Deux faces d'une même médaille

Les islamophobes font le jeu des djihadistes. Et réciproquement. En apparence, tout les oppose. Mais en réalité, loin de vouloir se détruire, ils sont les deux faces d'une même médaille. Ils se servent mutuellement, partagent les mêmes buts, mais aussi la même vision de l'islam : pour eux, la religion musulmane serait forcément violente et sa relation avec la société française forcément antagonique. Ce qui est faux.

Notre identité est chrétienne. Mais l'islam peut trouver sa place en France. En témoignent ces millions de Français musulmans qui vivent leur foi paisiblement. Ainsi que les soldats musulmans servant dans notre armée. Et parmi eux, le parachutiste Imad Ibn Ziaten, assassiné par Mohammed Merah et dont la mère – voilée – témoigne dans les écoles pour prévenir la radicalisation. Refusera-t-on à cette femme le droit d'aller dans des écoles ou d'accompagner des sorties scolaires ?

Politique du juste milieu

Une stratégie de l'humiliation ne fait que renforcer la propagande islamiste. Pour vaincre l'islamisme, il faut réussir à tenir une ligne de crête entre une impitoyable répression de l'islamisme et une attitude apaisée envers l'islam et la masse des musulmans. Voilà qui serait un vrai « et en même temps » réussi. Lutter contre l'islamisme, c'est maintenir l'interdiction de la burqa (provocation islamiste destinée à affirmer sa haine de la société française). C'est renforcer les moyens des services de renseignements. C'est neutraliser les prêcheurs radicaux (en expulsant ceux qui sont étrangers et en internant administrativement ceux qui sont français). C'est lutter contre la

diffusion de l'islamisme en prison en plongeant dans un isolement complet ceux qui en sont les vecteurs. C'est prononcer des peines de perpétuité réelle pour les terroristes. C'est renouer avec Bachar el-Assad. C'est refuser le rapatriement des djihadistes français – hommes et femmes – et faire confiance aux juges syriens et irakiens pour nous en débarrasser. Et avoir une attitude apaisée envers l'islam, c'est faire la part des choses et refuser les amalgames. C'est accepter que des mères de famille voilées puissent accompagner des sorties scolaires. C'est accepter qu'une entreprise privée (donc non soumise au principe de laïcité, qui ne concerne que l'État) – comme Decathlon – puisse vendre un voile islamique pour faire du sport.

Cette politique du juste milieu est rendue difficile par le jeu médiatique qui favorise les positions caricaturales et préfère les combinaisons binaires et manichéennes à la nuance. On a l'impression que la France n'aurait le choix qu'entre Edwy Plenel et Alain Finkielkraut, c'est-à-dire entre le laxisme complaisant des islamo-gauchistes et un laïcisme excessif. Or, d'autres voies existent.

Notre histoire est riche en exemples d'une politique du juste milieu : Henri IV mit ainsi fin aux guerres de religion en se convertissant au catholicisme tout en garantissant liberté, égalité et sécurité aux protestants.

Ne pas oublier notre histoire

Un autre exemple nous est donné par la Russie. D'un côté, Vladimir Poutine réaffirme l'identité chrétienne de la Russie et mène une guerre sans répit contre les djihadistes, aussi bien à l'intérieur des frontières russes (dans le Caucase notamment) qu'à l'extérieur (par exemple, en Syrie). Mais, d'un autre côté, il accorde liberté, estime et protection aux 20 millions de musulmans que compte son pays. Recevant régulièrement des athlètes et des artistes russes musulmans, Vladimir Poutine fait construire des mosquées – à commencer par la grande mosquée de Moscou, la plus importante d'Europe, qu'il a lui-même inaugurée – et déclare : « Les traditions de l'islam sont basées sur les valeurs éternelles de bonté, de miséricorde et de justice. Des millions de gens dans notre pays pratiquent cette religion. L'islam doit être respecté et fait aujourd'hui partie intégrante de la société et de la culture russe. »

Si le maître du Kremlin agit ainsi, c'est parce que la Russie est moins oublieuse de son histoire que nous. Comme nous avec Barnave, elle eut sa Révolution avec Lénine. Et elle sait que les grands malheurs naissent des petites humiliations.

*Jean-Loup Bonnamy est normalien, agrégé de philosophie

Article 18

La femme voilée prise à partie est "une militante", selon Marine Le Pen

AFP

Publié le 17/10/2019 à 09:59 | AFP

La femme voilée prise à partie est "une militante", selon Marine Le Pen © AFP/Archives / CLEMENT MAHOUDEAU

Marine Le Pen a estimé jeudi que la mère voilée qui va porter plainte après avoir été prise à partie par un élu RN lors d'une sortie scolaire au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, était "une militante".

"Tout dit qu'elle est une militante en réalité. Parce qu'aucun (...) journaliste n'a réussi à la contacter et que le premier interview qu'elle donne c'est au travers d'une structure (?) très proche des Frères musulmans" et qui "défend une vision radicale de l'islam", a déclaré sur Europe 1 la présidente du Rassemblement national.

La mère voilée prise à partie vendredi par l'élu RN Julien Odoul a décidé de porter plainte à Dijon et à Paris, a annoncé mercredi le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF). "Aujourd'hui, j'ai une opinion négative de ce qu'on appelle la République", avait déclaré cette femme dans un entretien accordé au CCIF, qui entend avec d'autres associations se porter partie civile à ses côtés.

Julien Odoul, membre du bureau national du RN (direction élargie) et président du groupe RN à l'assemblée régionale, avait demandé en séance que cette mère d'élève musulmane retire son voile, en évoquant dans un tweet l'attentat à la préfecture de police de Paris. La polémique n'a cessé depuis d'enfler, provoquant des remous jusqu'au sein de la majorité.

"J'ai trouvé cette interpellation rugueuse et certainement maladroite même si, sur le fond, (M. Odoul) a posé la bonne question", a commenté Marine Le Pen.

La dirigeante d'extrême droite s'est dite "d'accord" avec le ministre de l'Education Jean-Michel Blanquer, qui ne juge "pas souhaitable" le port du voile en sortie scolaire, "marqueur de la radicalité de l'islam" selon elle. Le RN veut étendre la loi de 2004, qui interdit le port de signes religieux à l'école, à "tout l'espace public".

Marine Le Pen a estimé que "personne ne (faisait) les amalgames" évoqués par Emmanuel Macron, qui a appelé mercredi à ne pas "stigmatiser" les musulmans, dénonçant un "raccourci fatal" entre lutte contre le terrorisme et islam.

"Tous ceux qui dénoncent l'islamisme dénoncent, non pas la religion, mais la volonté au travers d'une radicalité de cette religion, d'imposer un agenda politique", a-t-elle fait valoir, en jugeant "inquiétant" que M. Macron ne prenne à cet égard "aucune décision".

17/10/2019 09:58:18 - Paris (AFP) - © 2019 AFP

Article 19

Polémique sur le voile: "Nous devons revenir à la raison", demande Le Gendre

AFP

Publié le 17/10/2019 à 09:47 | AFP

Polémique sur le voile: "Nous devons revenir à la raison", demande Le Gendre © AFP/Archives / LUDOVIC MARIN

Le patron des députés LREM, Gilles Le Gendre, a appelé jeudi la majorité à "revenir à la raison" sur la polémique sur le port du voile, en s'inscrivant dans la "démarche" d'Emmanuel Macron.

"Il ne faut pas traiter ce sujet dans la forme où il a été traité par nos collègues, par le ministre, par l'ensemble de cette polémique qui tout d'un coup a enflammé la majorité. Nous devons revenir à la raison", a exhorté le député de Paris sur Radio Classique.

"Le président de la République nous montre le chemin, il a été extrêmement clair à deux reprises cette semaine, nous allons nous inscrire dans cette démarche", a-t-il ajouté, en précisant que "cela ne veut pas dire que nous refermons le débat, au contraire".

Emmanuel Macron a appelé mercredi à ne pas "stigmatiser" les musulmans, en dénonçant un "raccourci fatal" entre lutte contre le terrorisme et islam. "Faisons bloc et ne nous divisons pas pour lutter d'abord et avant tout contre la radicalisation dans notre société", a ajouté le chef de l'État.

"Ce sujet enflamme la société (...) et il provoque aussi des étincelles au sein de notre groupe qui est le reflet fidèle de cette société", a reconnu M. Le Gendre.

"Nous allons remplacer la polémique par un vrai débat piloté, organisé sur ces questions", a-t-il ajouté.

"Notre responsabilité au groupe, notre responsabilité, dirigeants de l'État ou de la majorité, c'est de faire en sorte que ce sujet cesse d'enflammer la société et qu'on entretienne un débat mais qu'on propose des mesures qui, petit à petit, apaiseront les choses", a-t-il insisté.

La majorité s'écharpe depuis plusieurs jours sur un sujet aussi inflammable que récurrent en France, relancé vendredi lorsqu'un élu du Rassemblement national (RN) a invectivé une mère voilée en pleine séance du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Le patron des députés LREM a exclu de "virer" les députés Aurore Bergé ou Aurélien Taché, deux des protagonistes de la polémique au sein de la majorité, car "c'est pas comme ça qu'on dirige un groupe parlementaire", mais il "a parlé avec eux" et "ils ont compris".

"Concernant l'accompagnement scolaire, nous savons très bien que la loi l'autorise, et nous savons très bien qu'aujourd'hui, ça n'est pas un problème concret", a-t-il estimé. "Le vrai sujet, c'est la lutte que nous menons déjà contre le communautarisme et contre la radicalisation".

17/10/2019 09:46:14 - Paris (AFP) - © 2019 AFP

Article 20

Le voile, éternel sujet de crispation en France

AFP

Publié le 18/10/2019 à 18:22 | AFP

Le voile, éternel sujet de crispation en France © AFP / Sébastien BOZON

De nouveau au coeur d'une polémique, le port du voile creuse depuis trente ans de profondes lignes de fracture qui puisent dans le rapport complexe de la France à la laïcité et à l'islam, selon des chercheurs.

La première controverse surgit en 1989, avec l'affaire de Creil (Oise): trois adolescentes sont exclues d'un collège pour port du voile, tandis que l'opinion se déchire entre défenseurs du droit à la scolarité et tenants d'une stricte laïcité.

"L'affaire de Creil a créé un cycle dont on n'est pas sorti, avec une focalisation sur le foulard", constate Ismaïl Ferhat, maître de conférence à l'Université Picardie, qui a coordonné l'ouvrage "Les foulards de la discorde".

"Toutefois, depuis, la cible s'est beaucoup élargie", ajoute-t-il, énumérant les débats à la crèche (l'affaire Baby-loup), sur le voile intégral, le burkini, les piscines municipales, les vêtements de sport et, tout récemment, sur les mères accompagnatrices de sorties scolaires.

Cette dernière polémique en date a été lancée la semaine dernière quand un élu du Rassemblement national (RN) a invectivé une mère voilée qui accompagnait une sortie scolaire au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Depuis l'affaire de Creil, deux lois ont certes été votées: une en 2004 qui interdit les signes religieux ostensibles à l'école; l'autre en 2010 qui bannit le voile intégral -- quand seuls les yeux sont visibles-- dans l'espace public.

Mais la controverse ressurgit encore régulièrement. Selon M. Ferhat, l'affaire de Creil représentait la première fois qu'on mélangeait "aussi étroitement laïcité et droit des femmes" et a fait naître, chez certains, l'idée que ce vêtement "rendrait la femme inférieure".

Un argument auquel a recours Laurent Bouvet, professeur de sciences politiques et cofondateur controversé du Printemps républicain, partisan d'une ligne ferme en

matière de laïcité: "Couvrir la femme pour ne pas susciter le désir de l'homme... Il y a un côté inégalitaire dans ce port de voile", affirme-t-il.

Selon lui, "depuis 30 ans, le voile est devenu beaucoup plus visible dans la société française et dans certains quartiers".

S'ajoute à cela le fait que "depuis la révolution iranienne (en 1979, NDLR), se développent des formes fondamentalistes de l'islam, pour lesquelles la visibilité de la religion est un élément essentiel". "Ces deux phénomènes ont rendu le foulard plus polémique en soi. Il a acquis une sorte de valeur politique", dit-il.

En 1905, des débats sur la soutane

Le sociologue et philosophe Raphaël Liogier estime, lui, que les significations du voile sont "très diverses selon les âges et selon les décennies". Et dénonce une "vision univoque, fondée sur une conception faussée de la laïcité, consistant à dire que les femmes voilées seraient soit aliénées, soit des terroristes potentielles".

"C'est cet écart entre les deux qui crée la polémique", selon l'auteur de "Manifeste métaphysique", qui défend la thèse qu'il s'agit avant tout d'une expression spirituelle.

L'historien Philippe Portier, de l'Ecole pratique des hautes études, plonge dans l'histoire de la France pour expliquer les polémiques à répétition sur le voile, notamment l'héritage de "la colonisation et la décolonisation" pendant lesquelles s'est installée "l'idée qu'il fallait contrôler le culte musulman".

Plus récemment, depuis la fin des années 1990, "à chaque fois qu'il y a un attentat, la classe politique et, corrélativement, l'opinion publique, connaissent une bouffée de volonté sécuritaire et d'affirmation identitaire", note-t-il.

On observe alors "une montée en puissance de l'usage du thème de la laïcité", utilisé "non pas au sens libéral" mais "comme un instrument de totale marginalisation du religieux".

L'historien de la laïcité Jean Baubérot, auteur de "La loi de 1905 n'aura pas lieu", souligne que l'opposition laïcité libérale/laïcité autoritaire existait déjà au moment des débats préalables à la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat. "La vision libérale d'Aristide Briand et de Jean Jaurès a triomphé".

Il rappelle aussi qu'avant le vote de ce texte emblématique, la question d'inclure l'interdiction du port de vêtements religieux avait été posée. Dans le collimateur à l'époque: la soutane.

Selon M. Baubérot, "les arguments avancés alors en faveur d'une interdiction présentent beaucoup d'analogie avec la période actuelle: +signification plus politique que religieuse+, +acte de prosélytisme+, +signe de soumission à la hiérarchie+". Mais ils n'avaient pas été retenus.

18/10/2019 18:19:30 - Paris (AFP) - © 2019 AFP

Article 21

Voile: Manuel Valls "totalement" d'accord avec Jean-Michel Blanquer

AFP

Publié le 18/10/2019 à 10:57 | AFP

Voile: Manuel Valls "totalement" d'accord avec Jean-Michel Blanquer © AFP/Archives / ERIC FEFERBERG

L'ex-Premier ministre socialiste Manuel Valls s'est dit vendredi "totalement" d'accord avec le ministre de l'Education nationale Jean-Michel Blanquer pour qui le voile n'est "pas souhaitable dans notre société".

"J'ai toujours dit que, en effet, le voile était une manière de couvrir ce que sont les femmes et que ça, ça m'était insupportable comme républicain, comme homme de gauche, comme progressiste", a ajouté M. Valls sur Europe 1.

A présent conseiller municipal de Barcelone, l'ex-Premier ministre, défenseur d'une laïcité stricte, a dit avoir "beaucoup d'affection, d'admiration pour Jean-Michel Blanquer".

"La laïcité, la République, (doivent) être appliquées clairement" dans les sorties scolaires, a-t-il estimé, une semaine après qu'un conseiller régional RN de Bourgogne-Franche-Comté a créé la polémique en demandant l'exclusion d'une femme voilée, accompagnatrice scolaire, d'une séance du conseil régional.

"Peut-être que ce débat en cache un autre, c'est la montée du communautarisme, c'est ce qui met en cause, notamment dans les quartiers populaires, en permanence la République", a ajouté M. Valls.

"L'islam politique amène à l'islamisme, l'islamisme à la radicalisation et la radicalisation peut amener, pas toujours, peut amener au terrorisme", a estimé Manuel Valls.

"Il faut aider tout simplement nos compatriotes musulmans, français, à combattre le mieux possible ce qui fait tant de mal dans l'islam en France, en Europe et dans le monde, donc pour cela il faut être très clair sur les principes", a-t-il précisé.

18/10/2019 10:55:55 - Paris (AFP) - © 2019 AFP

Article 22

Voile: "La loi dit les choses clairement", souligne Cazeneuve

AFP

Publié le 19/10/2019 à 15:47 | AFP

Voile: "La loi dit les choses clairement", souligne Cazeneuve © AFP/Archives / THOMAS SAMSON

L'ancien ministre de l'Intérieur socialiste Bernard Cazeneuve a exhorté samedi à "ne pas instrumentaliser" le sujet du port du voile car "la loi dit les choses clairement", en regrettant "le sentiment de confusion" donné par le débat au sein du gouvernement.

Après plusieurs jours de polémique autour d'une mère accompagnatrice scolaire interpellée par un élu du Rassemblement national dans un conseil régional, il a aussi appelé sur Europe 1 les musulmans "respectueux des principes de la République", et qui sont "dans la honte" de ceux qui "dévoient leur religion", à "faire entendre leur voix".

A l'adresse de l'exécutif, l'ancien ministre en charge des cultes a rappelé la nécessité d'un "dialogue constant" avec les musulmans afin qu'"il n'y ait pas d'ambiguïté de la part de ceux qui sont à la tête de l'Etat sur la stratégie qui est la leur".

Si Emmanuel Macron"a raison" de vouloir que les Français fassent "bloc" contre la radicalisation islamiste, ceci n'est possible que "dès lors qu'il y a clarté sur les valeurs": "il ne faut pas qu'au sein du gouvernement il y ait des débats sur la question de la laïcité qui donnent le sentiment de la confusion", a estimé M. Cazeneuve, alors que le gouvernement s'est montré partagé sur ce sujet ces derniers jours.

Avec les textes de 2004 sur l'interdiction du port du voile à l'école, "là où on apprend", et celui de 2010 sur l'interdiction du port du voile intégral, "la loi dit les choses très clairement; il n'y a pas besoin de faire des polémiques", a aussi estimé M. Cazeneuve, appelant à la mettre en oeuvre "rigoureusement à l'intérieur de la République".

"On ne doit pas instrumentaliser cette question pour en faire un sujet de divisions, parce que la laïcité n'est pas pas un sujet de divisions, c'est une valeur de rassemblement", a-t-il argué, disant se situer "dans le camp de ceux qui sont résolument laïcs et n'entendent pas tourner la laïcité contre une religion en particulier".

Il a appelé à "ne pas avoir la main qui tremble" face à "des représentants notamment de la religion musulmane qui la dévoient". Mais a aussi critiqué "des acteurs politiques (...) qui préemptent le thème de la laïcité pour le tourner contre les musulmans et faire en sorte, sous couvert de dénoncer l'islamisme, que la société française se fracture".

"Si on est résolument républicain et laïc on doit éviter de tomber dans ces pièges", a-t-il conclu.

19/10/2019 15:46:17 - Paris (AFP) - © 2019 AFP

Article 23

Collomb (LREM) favorable à l'éducation plus qu'à une loi sur le voile

AFP

Publié le 20/10/2019 à 12:03 | AFP

Collomb (LREM) favorable à l'éducation plus qu'à une loi sur le voile © AFP/Archives / JEFF PACHOUD

Le maire de Lyon Gérard Collomb s'est déclaré dimanche défavorable à une énième loi sur le voile islamique, prônant plutôt l'éducation et la culture sur le sujet.

"Moi je pense que c'est plus par la pratique, par la connaissance que par la proposition de nouvelles lois, qu'on ne ferait appliquer qu'avec difficulté", a dit ce soutien de la première heure d'Emmanuel Macron sur France Info.

Et pour lui, le problème est surtout la "loi qui est donnée par la cité pour imposer le voile aux femmes, aux jeunes filles". "Ca, ça se combat par la culture, par l'éducation, ça se combat en disant que l'islam est une religion diverse", a-t-il plaidé.

Et l'ex-ministre de l'Intérieur de souligner "une différence fondamentale" pour lui entre la burqa et le "voile des mamies maghrébines" en France.

Par ailleurs, s'agissant des municipales, où Gérard Collomb vient d'être investi par LREM à Lyon et dans sa métropole, il a estimé qu'on ne pouvait pas interdire les listes communautaires mais qu'il fallait tenter de les "dissuader".

La majorité se divise depuis plusieurs jours sur le sujet inflammable du port du voile, et au-delà de la laïcité. Ce débat a été relancé vendredi lorsqu'un élu du Rassemblement national (RN) a pris à partie une mère voilée qui accompagnait une classe, en pleine séance du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

20/10/2019 12:02:22 - Lyon (AFP) - © 2019 AFP

Article 24

Nicolas Cadène, figure controversée de la laïcité

Rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité, il défend dans le climat actuel une interprétation discutée de la loi de 1905. Portrait.

Par Louis Chahuneau

Modifié le 25/10/2019 à 15:24 - Publié le 22/10/2019 à 20:30 | Le Point.fr

Nicolas Cadène, rapporteur du rapport sur la laïcité, dans son bureau au 101 rue de Grenelle à Paris.

© Khanh Renaud Pour Le Point

Il y a les chaînes d'information en continu et il y a le reste. Plutôt que de s'abrutir devant d'interminables débats télévisés sur le voile, certains ont préféré se rencontrer en vrai. Ce jeudi soir, une quarantaine de curieux assistent à une table ronde sur le thème de la laïcité et de l'identité, organisée par la mairie de Paris, au Badaboum (11e arrondissement). Parmi les invités, Nicolas Cadène. Le rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité semble se dédoubler depuis quelques jours. Il a arpenté les plateaux télé, radio, jonglant avec les interviews téléphoniques et les tables rondes. Si

plusieurs ont appelé au boycott de médias, lui reste divisé : « J'ai refusé CNews, mais je ne peux pas boycotter tous les médias. Je préfère y être pour cadrer le débat. » Malgré son emploi du temps de ministre, le grand brun de 38 ans parvient à garder le sourire. « Il a le cuir épais », assure Jean-Louis Bianco, son mentor et directeur à l'Observatoire.

En 1905, le député Aristide Briand avait prévenu les Français : « Il ne faut pas fournir aux adversaires de la République des armes que demain ils pourront retourner contre elle. » Reste que sa loi de 1905 a la vie dure ces dernières semaines : une accompagnatrice voilée sommée de quitter une séance du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, un formulaire destiné à détecter les « signaux faibles de radicalisation » distribué à l'université de Cergy-Pontoise, une proposition de loi déposée au Sénat pour interdire les signes religieux chez les accompagnants scolaires... « C'est vrai que ça pue », admet Nicolas Cadène, un verre de communard (variante du kir) à la main. « Un cap a été franchi. Outre que la parole est très libérée, ce qui m'inquiète, ce sont les propositions de loi qui veulent imposer une police vestimentaire. Certains s'affirment défenseurs de la laïcité, mais défendent une tout autre chose. » Il en veut d'ailleurs aux médias, et aux politiques jugés « irresponsables ». Dernier coup de sang en date, le sondage de l'Ifop qui précise que 62 % des Français souhaitent interdire les signes religieux ostensibles, comme le voile, aux parents d'élèves qui accompagnent les sorties scolaires : « Ce n'est pas rigoureux, on ne peut pas faire ça en pleine crise. Depuis la nuit des temps, on sait qu'il faut distinguer la population intéressée de la population globale. Quel est l'intérêt d'avoir les réponses de quelqu'un qui ne sait pas ce que c'est qu'une sortie scolaire ? »

La laïcité, une histoire de famille

Le débat sur la laïcité n'est pas nouveau. Il était même bien plus virulent au début du XXe siècle, notamment après l'affaire Dreyfus qui avait cristallisé la haine des catholiques dits concordataires, qui souhaitaient à tout prix défendre les privilèges de l'Église catholique : « Les gens oublient qu'il y avait un climat de haine terrible en 1905. Les propos antisémites, anti-protestants, anti-francs-maçons étaient légion à cette époque », rappelle Nicolas Cadène avec son accent nîmois.

Le grand gaillard en sait quelque chose : dans sa famille protestante, la laïcité est érigée en valeur familiale. Le grand-oncle, Raoul Allier, a été l'un des grands défenseurs de la loi de 1905 auprès de son rapporteur, Aristide Briand, et d'autres parlementaires français. Fils d'une orthophoniste et d'un juriste, Nicolas Cadène s'est beaucoup inspiré de ses grands-parents, des pasteurs engagés dans le social. À Nîmes, sa ville d'origine, le jeune homme enchaîne maraudes au Samu social et secourisme à la Croix-Rouge. Après des études de droit à Montpellier et à Lille, il débarque dans la capitale à 22 ans pour

s'engager au Parti socialiste. C'est là-bas qu'il rencontrera son futur mentor, le député Jean-Louis Bianco : « J'étais à la recherche d'un assistant parlementaire et on m'a dit que c'était le meilleur », se rappelle le baron du PS. Après un passage dans l'équipe de campagne de Ségolène Royal en 2007 puis du côté du ministère de l'Environnement sous François Hollande, il prend ses distances avec les partis politiques et entre à l'Observatoire de la laïcité.

Jean-Louis Bianco, figure du PS et directeur de l'Observatoire de la laïcité, est le mentor de Nicolas Cadène.

© Khanh Renaud Pour Le Point

À défaut d'être rapporteur de l'Observatoire, Nicolas Cadène aurait pu être professeur. Après l'écriture de *La Laïcité pour les nuls* (éditions First) en 2016, le rapporteur a été élu à l'académie de Nîmes (l'une des plus anciennes de France) en juin dernier. Sur les réseaux sociaux comme sur les chaînes de télévision, il rappelle inlassablement et cliniquement la définition de la laïcité face à des interlocuteurs souvent peu pointilleux : « Les élus pensent qu'ils connaissent la loi, mais ce n'est pas toujours le cas. Cela aboutit à des volontés de légiférer alors qu'il n'y en a pas besoin », soupire-t-il. Ce n'est pas pour rien que le gouvernement d'Emmanuel Macron a abandonné son projet de réforme de la loi de 1905 : « En théorie, c'est un formidable outil de cohésion nationale. Le problème, c'est qu'il n'est pas appliqué correctement. Par exemple, il faudrait assurer la mixité sociale. C'est très dur de faire vivre la laïcité dans des quartiers entièrement homogènes. On ne peut qu'avoir des replis communautaires et des peurs de part et d'autre. »

Divisions

Créée en 2007 par un décret de Jacques Chirac, l'institution n'a été mise en service qu'en 2013, sous François Hollande. Ses membres sont chargés de promouvoir la laïcité, de former le personnel des administrations publiques (qui sont soumises à la neutralité religieuse, contrairement au reste de la société), ainsi que de sensibiliser les plus jeunes et de rendre un rapport annuel sur l'état de la laïcité en France. Mais le rôle de l'institution a parfois divisé la gauche, entre les tenants d'une laïcité purement juridique et ceux qui plaident pour une laïcité plus « offensive ». Dans *Le Grand Abandon des élites*, paru en 2012, le journaliste Yves Mamou avait d'ailleurs qualifié l'Observatoire d'« abattoir de la laïcité ». Les partisans du Printemps républicain s'en prennent aussi à l'institution et à ses membres. « Nicolas Cadène a été le fer de lance d'une ligne politique à l'Observatoire », estime Patrick Kessel, ancien membre. Jean Glavany, ancien ministre et ancien membre de l'Observatoire, ainsi que Gilles Clavreul délégué interministériel à la

lutte contre le racisme et l'antisémitisme de 2015 à 2017, et cofondateur du Printemps républicain ont refusé de s'exprimer sur le personnage.

Avec Françoise Laborde et Jean Glavany, Patrick Kessel a formé la ligne d'opposition à Bianco et Cadène : « Nous disions qu'il y a de plus en plus de problèmes de laïcité, notamment liés à l'islamisme, et qu'il faut s'en préoccuper », affirme ce dernier. En 2016, après l'attentat de Nice, c'est une tribune contre le terrorisme signée avec le rappeur Médine et le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF) qui provoque de nouveau des remous. Mais l'hostilité atteint son paroxysme en 2016, lorsque Cadène reprend la philosophe Élisabeth Badinter sur Twitter à propos de sa définition de la laïcité.

« J'ai peut-être trop répondu sur les réseaux sociaux, c'est la seule chose que je regrette », estime Nicolas Cadène avec du recul. D'ailleurs, l'Observatoire ne semble plus en proie aux divisions : « Sur la trentaine d'avis et guides rendus au Premier ministre, seuls deux n'ont pas été votés à l'unanimité », rappelle celui que ces vieilles polémiques semblent fatiguer. Le Nîmois lorgne maintenant la mairie de Nîmes, qu'il voudrait conquérir lors des municipales. L'occasion de passer de la parole aux actes et, peut-être, de se rapprocher de ses vignes.

Article 25

Voile : Aurélien Taché s'est excusé auprès de Jean-Michel Blanquer À l'issue d'un arbitrage de Stanislas Guérini, le député LREM a regretté ce que certains avaient perçu comme une attaque contre le ministre de l'Éducation.

Source AFP

Modifié le 24/10/2019 à 11:33 - Publié le 22/10/2019 à 19:46 | Le Point.fr

Aurélien Taché avait dénoncé les responsables politiques « qui s'érigent en théologiens ».

© Thomas Padilla / MAXPPP

Suite et fin de l'affaire du voile au sein de la majorité ? Le 14 octobre dernier, dans une interview au Point, le député LREM Aurélien Taché critiquait le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer, estimant que ses propos étaient récupérés par le Rassemblement national. Une sortie remarquée qui arrivait après l'attaque du conseiller régional RN, Julien Odoul, contre une femme voilée. Ses propos avaient fait réagir et provoqué une polémique dans la majorité. La crise semble avoir été désamorcée, ce mardi, lors d'une rencontre au siège de La République en marche.

Lors de cette réunion tenue à l'initiative du patron du parti Stanislas Guérini, « M. Taché a précisé qu'il avait voulu alerter contre le risque d'instrumentalisation des propos de Jean-Michel Blanquer par des responsables politiques qui ne partagent pas les

valeurs de La République en marche, et en aucun cas le mettre en cause lui » et « qu'il regrette sincèrement que cela ait pu être compris ainsi et s'en excuse auprès du ministre », a indiqué le mouvement présidentiel dans un communiqué transmis à l'Agence France-Presse.

Jean-Michel Blanquer avait considéré que le port du voile n'était « pas souhaitable dans notre société », en plein débat sur le port de signes religieux ostentatoires par les accompagnants lors de sorties scolaires. Le député du Val-d'Oise avait alors estimé que « les propos du ministre amènent de la confusion » et déploré que le Rassemblement national puisse « récupérer les mots de Jean-Michel Blanquer ».

Une cellule médiation

Le propos avait courroucé le ministre, qui s'en était ému lors d'un bureau exécutif de LREM la semaine dernière, conduisant Stanislas Guérini à saisir la « cellule médiation » du mouvement. « La rencontre d'aujourd'hui clôt la médiation et le débat de forme », a indiqué l'entourage du patron de LREM, selon qui « la rencontre s'est très bien passée ».

Issu de l'aile gauche du parti, Aurélien Taché est réputé pour ses prises de position parfois iconoclastes, notamment sur la laïcité. En mars dernier, il avait ainsi provoqué des remous avec des propos controversés, paraissant comparer voile islamique et serre-tête. Le Premier ministre et le président de la République ont toutefois depuis exprimé leur attachement à ne pas modifier la loi qui ne prohibe pas le port d'insignes religieux pour les accompagnants scolaires.

Article 26

Laïcité: Aurélien Taché s'excuse auprès de Jean-Michel Blanquer

AFP

Modifié le 22/10/2019 à 21:34 - Publié le 22/10/2019 à 19:09 | AFP

Laïcité: Aurélien Taché s'excuse auprès de Jean-Michel Blanquer © AFP/Archives / GUILLAUME SOUVANT

Le député LREM Aurélien Taché, qui avait critiqué le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer pour avoir considéré que le voile n'était pas "souhaitable" chez les accompagnantes scolaires, s'est excusé mardi lors d'une rencontre au siège de La République en marche.

Lors de cette réunion tenue à l'initiative du patron du parti Stanislas Guerini, "M. Taché a précisé qu'il avait voulu alerter contre le risque d'instrumentalisation des propos de Jean-Michel Blanquer par des responsables politiques qui ne partagent pas les valeurs de la République en Marche, et en aucun cas le mettre en cause lui" et "qu'il regrette sincèrement que cela ait pu être compris ainsi et s'en excuse auprès du ministre", a indiqué le mouvement présidentiel dans un communiqué transmis à l'AFP.

M. Blanquer avait considéré que le port du voile n'était "pas souhaitable dans notre société", en plein débat sur le port de signes religieux ostentatoires par les accompagnants lors de sorties scolaires.

Le député du Val-d'Oise avait alors estimé que "les propos du ministre amènent de la confusion" et déploré que le Rassemblement national puisse "récupérer les mots de Jean-Michel Blanquer".

Le propos avait courroucé le ministre qui s'en était ému lors d'un bureau exécutif de LREM la semaine dernière, conduisant Stanislas Guerini à saisir la "cellule médiation" du mouvement.

"La rencontre d'aujourd'hui clôt la médiation et le débat de forme", a indiqué l'entourage du patron de LREM, selon qui "la rencontre s'est très bien passée".

Issu de l'aile gauche du parti, M. Taché est réputé pour ses prises de position parfois iconoclastes, notamment sur la laïcité. En mars dernier, il avait ainsi provoqué des remous avec des propos controversés, paraissant comparer voile islamique et serre-tête.

Le Premier ministre et le président de la République ont toutefois depuis exprimé leur attachement à ne pas modifier la loi qui ne prohibe pas le port d'insignes religieux pour les accompagnants scolaires.

22/10/2019 21:32:35 - [Paris](#) (AFP) - © 2019 AFP

Article 27

L'appel de 101 musulman(e)s contre le voile

VIDÉO. Dans une tribune contre le port du voile publiée par

« Marianne », 101 musulman(e)s affirment que « voiler les femmes, c'est stigmatiser leur présence dans l'espace public ».

Par [LePoint.fr](#)

Modifié le 24/10/2019 à 11:36 - Publié le 23/10/2019 à 04:02 | [Le Point.fr](#)

Ils affirment que le voile n'est pas un pilier de l'islam. 101 musulmans et musulmanes ont signé une tribune dans le magazine [Marianne](#), en réponse à la lettre ouverte publiée dans Le Monde par 90 personnalités qui appelaient à stopper la haine contre les musulmans. Dans le magazine, les signataires expliquent que « notre pays se déchire depuis trente ans au sujet du port du voile de certaines Françaises de confession musulmane », estimant que « ces femmes sont de plus en plus nombreuses, tant l'influence des prédicateurs extrémistes est très forte ».

En tant que « Français de culture ou de confession musulmane, humanistes, progressistes et féministes », ces 101 personnes ont décidé « de prendre la parole publiquement ». « Il est grand temps que nos compatriotes sachent que le port du voile ne fait pas l'unanimité, chez "les" musulmans », expliquent-ils, ajoutant que ce dernier

« ne relève pas du culte, contrairement au jeûne du ramadan ou aux cinq prières quotidiennes ».

« Le sexisme et la diabolisation du corps des femmes sont contraires à nos idéaux »

Ils affirment donc « haut et fort » que « le port du voile est le signe ostentatoire d'une compréhension rétrograde, obscurantiste et sexiste du Coran ». « Voiler les femmes, c'est stigmatiser leur présence dans l'espace public. Faire d'elles des citoyennes assignées à la scandaleuse identité de "subordonnées au désir supposé des hommes", ajoutent les signataires. Or, notre beau pays lutte pour aller vers toujours plus d'égalité entre les sexes. Le sexisme et la diabolisation du corps des femmes sont contraires à nos idéaux ».

Dans cette tribune, les signataires ajoutent avoir décidé de faire entendre leur voix, car « les événements [les] obligent à prendre [leurs] responsabilités ». « Nous ne pouvons plus rester spectateurs lointains et désabusés d'un débat qui a tant d'importance », ajoutent-ils, demandant à leurs concitoyens de soutenir « les Françaises et les Français de confession ou de culture musulmane qui se battent contre cette terrible vague néoconservatrice, venue des pays du Golfe arabo-persique, il y a 30 ans ». En conclusion, ils souhaitent que ne soit plus confondus « CES musulmans orthodoxes, qui prônent le sexisme par le port du voile, réflexe bien plus identitaire que religieux, avec tous LES musulmans ».

Article 28

Macron tranche sur le voile dans l'espace public: "Ce n'est pas l'affaire de l'Etat"

AFP

Modifié le 24/10/2019 à 22:26 - Publié le 24/10/2019 à 21:55 | AFP

Macron tranche sur le voile dans l'espace public: "Ce n'est pas l'affaire de l'Etat" © AFP / Richard BOUHET

"Le port du voile dans l'espace public n'est pas l'affaire de l'Etat". Jeudi, Emmanuel Macron a voulu clarifier sa position sur cette polémique qui depuis 15 jours divise au sein même du gouvernement, et dont se sont emparées la droite et l'extrême droite.

En voyage à La Réunion, le chef de l'Etat, que ses opposants comme ses partisans pressaient d'intervenir sur ce sujet sensible, a tranché par une formule lapidaire. "Le port du voile dans l'espace public n'est pas mon affaire. Dans les services publics, à l'école, c'est mon affaire", a-t-il dit.

"Dans les services publics, il y a un devoir de neutralité. Quand on éduque nos enfants, on demande qu'il n'y ait pas de signe religieux ostentatoire. Après, ce qui se

passé dans l'espace public, c'est pas l'affaire de l'Etat ou du président de la République", a-t-il dit sur la chaîne Réunion la 1ère.

Mais il n'a pas directement évoqué le cas des mères voilées accompagnantes de sorties scolaires, que LR et le RN veulent faire interdire.

Relancée par un élu RN qui s'en est pris à une accompagnante voilée dans une réunion publique, la question du voile enflamme les débats et au-delà des sorties scolaires, s'étend à la place du voile dans la société.

Emmanuel Macron a répondu jeudi d'abord à la présidente du RN Marine Le Pen, qui demande l'interdiction du voile et des signes religieux ostentatoires dans "tout l'espace public".

Et aussi à son ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer, qui a jugé que le voile n'était "pas souhaitable dans notre société", car contraire aux valeurs de l'égalité hommes-femmes.

Une prise de position vivement critiquée par des députés macronistes et, indirectement, par la porte-parole du gouvernement Sibeth Ndiaye à qui le voile durant les sorties scolaires ne pose "pas de difficultés".

La majorité est apparue encore plus divisée quand Aurore Bergé, porte-parole LREM, s'est dite prête à voter un texte de l'opposition LR, déclenchant un tollé d'autres élus macronistes.

LR a déposé une proposition de loi pour interdire le voile lors des sorties scolaires, qui sera examinée mardi au Sénat.

Un texte qui risque d'alimenter la polémique alors que mi-octobre, Edouard Philippe avait tenté de siffler la fin de la récréation en précisant qu'il n'était pas question d'une nouvelle loi sur les accompagnants scolaires.

"Faire sécession"

Le chef de l'Etat, qui a appelé à plusieurs reprises à ne pas faire d'amalgame et "stigmatiser" les musulmans, s'en est de nouveau pris jeudi avec virulence au "communautarisme", en allusion à l'islam politique, qu'il a plusieurs fois dénoncé ces dernières semaines.

"Le voile est utilisé dans certaines circonstances, certains quartiers, par certains, comme instrument de revendication et de séparatisme dans la République, qu'on appelle communautarisme", a dit Emmanuel Macron.

Alors qu'il a renoncé jusqu'ici à un grand discours sur la laïcité, Emmanuel Macron a fait de la lutte contre le communautarisme l'un de ses chevaux de bataille, à l'approche d'élections municipales où la majorité comme l'opposition de droite et les Verts craignent l'émergence de listes communautaires.

"Il y a aujourd'hui des femmes et des hommes qui disent +de par ma religion je n'adhère plus aux valeurs de la République, je sors mon enfant de l'école, je refuse qu'il aille se baigner avec d'autres (...) et au nom de ma religion je porte un autre projet politique". "Et ça c'est un problème pour moi, avec une revendication qui devient politique", a insisté le chef de l'Etat.

En avril, il avait déjà dénoncé le "communautarisme qui s'est installé dans certains quartiers de la République" et annoncé qu'il serait "intraitable" face à l'"islam politique qui veut faire sécession avec notre République".

Mais il a plaidé de nouveau contre la stigmatisation d'une seule religion, après avoir ces derniers jours craint une "coagulation" dans les esprits entre communautarisme et islam.

24/10/2019 22:24:52 - Saint-Denis de la Réunion (AFP) - © 2019 AFP

Article 29

Voile dans l'espace public : « pas mon affaire », déclare Macron
VIDÉO. Le chef de l'État a également pointé du doigt le communautarisme en déclarant « avoir un problème avec une revendication qui devient politique ».

Source AFP

Modifié le 25/10/2019 à 10:47 - Publié le 24/10/2019 à 20:28 | Le Point.fr

Depuis La Réunion, le chef de l'État a tranché. « Le port du voile dans l'espace public n'est pas mon affaire. Dans les services publics, à l'école, c'est mon affaire », a-t-il annoncé, intervenant dans une polémique qui divise même au sein de son gouvernement. « Dans les services publics, il y a un devoir de neutralité. Quand on éduque nos enfants, on demande qu'il n'y ait pas de signe religieux ostentatoire. » « Après, ce qui se passe dans l'espace public, ce n'est pas l'affaire de l'État ou du président de la République », a-t-il assuré sur la chaîne Réunion la 1ère.

Le chef de l'État intervient dans les débats qui agitent depuis plusieurs semaines la classe politique sur le port du voile chez les mères accompagnantes de sorties scolaires, et par extension à la question du port du voile dans la société. Il répond à la présidente du RN Marine Le Pen qui demande l'interdiction du voile et des signes religieux ostentatoires dans « tout l'espace public », mais aussi à son ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer, qui avait déclaré que le voile n'était « pas souhaitable dans notre société », car contraire aux valeurs de l'égalité hommes-femmes.

Macron vent debout contre le communautarisme

En revanche, Emmanuel Macron s'en est pris de nouveau au « communautarisme ». « Le voile est utilisé dans certaines circonstances, certains quartiers, par certains, comme instrument de revendication et de séparatisme dans la

République, qu'on appelle communautarisme ». « Il y a aujourd'hui des femmes et des hommes qui disent "de par ma religion, je n'adhère plus aux valeurs de la République". Et ça, c'est un problème pour moi, j'ai un problème avec une revendication qui devient politique. » « Je demande à nos concitoyens de respecter toutes les lois de la République, mais je n'ai rien à dire sur leur vie spirituelle », a-t-il conclu, ajoutant : « C'est ça, la laïcité. » Mais « si on confond les sujets, on ne peut régler le cœur du problème de la République française, qui est le communautarisme », a-t-il répété.

Article 30

Voile: droite et extrême droite reprochent à Macron de ne pas trancher

AFP

Modifié le 25/10/2019 à 12:08 - Publié le 25/10/2019 à 08:44 | AFP

Voile: droite et extrême droite reprochent à Macron de ne pas trancher © AFP/Archives / FRANCOIS LO PRESTI

"Il s'en lave les mains": Marine Le Pen a reproché vendredi à Emmanuel Macron de ne pas répondre à la question du voile, et le chef de file des sénateurs LR Bruno Retailleau l'a accusé de "renoncement".

"Le port du voile dans l'espace public n'est pas mon affaire. Dans les services publics, à l'école, c'est mon affaire", a déclaré le chef de l'Etat aux chaînes Antenne Réunion et Réunion La 1ère, lors d'une visite à La Réunion, en s'en prenant avec virulence au "communautarisme" et au voile lorsqu'il est un "instrument de revendication et de séparatisme" dans "certains quartiers".

Le président Emmanuel Macron, "c'est Ponce Pilate, il répond: +Je m'en lave les mains+", a estimé vendredi matin sur France 2 la présidente du Rassemblement national, qui veut interdire le voile et tous les signes religieux ostentatoires dans tout l'espace public.

M. Macron "n'est pas chef des services publics, il est président de la République. Il est garant de la préservation de la laïcité qui est (?) un trésor français. Et dans le même temps il vient dire: +il y a des quartiers entiers, il y a un islam politique qui, au travers du communautarisme, cherche à faire sécession avec la République+. Et à cela qu'est-ce qu'il apporte comme réponse ? Rien, je m'en lave les mains", a accusé la dirigeante d'extrême droite finaliste de la présidentielle en 2017.

Pour le chef de file des sénateurs LR Bruno Retailleau, la déclaration d'Emmanuel Macron s'apparente à un "renoncement". Son parti a déposé une proposition de loi pour interdire le port du voile lors des sorties scolaires, qui sera examinée mardi au Sénat. M. Retailleau veut aussi supprimer les aides sociales pour les femmes qui portent le voile intégral.

"Il ne sert à rien de déplorer une dérive communautariste si c'est aussitôt pour renoncer à lutter contre l'islam politique et se borner à rappeler des généralités", a déploré dans un communiqué le sénateur de Vendée. "Ce qu'a dit Emmanuel Macron hier, ou plutôt ce qu'il n'a pas dit, est grave car il ne s'agit ni plus ni moins que d'un renoncement à défendre les valeurs françaises dont nous avons pourtant tout lieu d'être fier".

A gauche, le porte-parole des députés PS Boris Vallaud a estimé que le chef de l'Etat avait "pour partie" clos le débat: "il vient de fermer le ban, j'espère que son ministre de l'Education nationale l'entendra", a-t-il dit sur LCI, tout en jugeant "nécessaire" que M. Macron fasse un discours solennel sur la laïcité.

Le président du groupe LREM à l'Assemblée nationale, Gilles Le Gendre, a de son côté souligné, sans plus de précisions, que le groupe parlementaire et LREM sont en train "d'organiser une démarche coordonnée pour clarifier ces notions" de laïcité et de communautarisme, pour "envisager les bonnes réponses".

25/10/2019 12:06:49 - Paris (AFP) - © 2019 AFP

Article 31

Voile dans l'espace public : « pas mon affaire », déclare Macron

Modifié le 28/10/2019 à 10:31 - Publié le 25/10/2019 à 10:56 | Le Point.fr

Depuis La Réunion, le chef de l'État a tranché. Le chef de l'État intervient dans les débats qui agitent depuis plusieurs semaines la classe politique sur le port du voile notamment chez les mères accompagnantes de sorties scolaires, et par extension à la question du port du voile dans la société. Il répond à la présidente du RN Marine Le Pen qui demande l'interdiction du voile et des signes religieux ostentatoires dans « tout l'espace public » mais aussi à son ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer, qui avait déclaré que le voile n'était « pas souhaitable dans notre société », car contraire aux valeurs de l'égalité hommes-femmes.

Article 32

FOG - Communisme, islamisme, antisémitisme : toujours fécond, le ventre de la bête

Dans « Le siècle rouge. 1919-1989 », Jean-Christophe Buisson analyse magistralement cette incroyable hallucination collective que fut le communisme.

Modifié le 25/10/2019 à 14:33 - Publié le 25/10/2019 à 09:01 | Le Point

Avec ses polémiques sur le voile islamique, ses concours de victimisation et ses grèves surprise à la SNCF, la France est tombée dans une grosse crise de régression. Nous aimons tellement notre passé que nous le ressasons jusqu'au dégoût.

On n'attend plus que le grand retour de Georges Marchais. Il y a dans l'air comme un parfum de formol. Notez, c'est normal : la CGT vient de sortir de son bocal pour lancer avec d'autres centrales des journées d'action dans les services publics. Comme disait l'un des grands sociologues du XXe siècle, « les syndicalistes ont tellement l'habitude de ne rien faire que, lorsqu'ils font grève, ils appellent ça une journée d'action » (Coluche).

Le temps a passé et notre regard sur le communisme a changé. Il n'y a rien à en garder, mais certains célèbrent

Cet article est réservé aux **curieux**

Article 33

Voile: droite et extrême droite reprochent à Macron de ne pas trancher

AFP

Modifié le 25/10/2019 à 12:08 - Publié le 25/10/2019 à 08:44 | AFP

Voile: droite et extrême droite reprochent à Macron de ne pas trancher © AFP/Archives / FRANCOIS LO PRESTI

"Il s'en lave les mains": Marine Le Pen a reproché vendredi à Emmanuel Macron de ne pas répondre à la question du voile, et le chef de file des sénateurs LR Bruno Retailleau l'a accusé de "renoncement".

"Le port du voile dans l'espace public n'est pas mon affaire. Dans les services publics, à l'école, c'est mon affaire", a déclaré le chef de l'Etat aux chaînes Antenne Réunion et Réunion La 1ère, lors d'une visite à La Réunion, en s'en prenant avec virulence au "communautarisme" et au voile lorsqu'il est un "instrument de revendication et de séparatisme" dans "certains quartiers".

Le président Emmanuel Macron, "c'est Ponce Pilate, il répond: +Je m'en lave les mains+", a estimé vendredi matin sur France 2 la présidente du Rassemblement national, qui veut interdire le voile et tous les signes religieux ostentatoires dans tout l'espace public.

M. Macron "n'est pas chef des services publics, il est président de la République. Il est garant de la préservation de la laïcité qui est (?) un trésor français. Et dans le même temps il vient dire: +il y a des quartiers entiers, il y a un islam politique qui, au travers du communautarisme, cherche à faire sécession avec la République+. Et à cela qu'est-ce qu'il apporte comme réponse ? Rien, je m'en lave les mains", a accusé la dirigeante d'extrême droite finaliste de la présidentielle en 2017.

Pour le chef de file des sénateurs LR Bruno Retailleau, la déclaration d'Emmanuel Macron s'apparente à un "renoncement". Son parti a déposé une proposition de loi pour interdire le port du voile lors des sorties scolaires, qui sera examinée mardi au Sénat. M.

Retailleau veut aussi supprimer les aides sociales pour les femmes qui portent le voile intégral.

"Il ne sert à rien de déplorer une dérive communautariste si c'est aussitôt pour renoncer à lutter contre l'islam politique et se borner à rappeler des généralités", a déploré dans un communiqué le sénateur de Vendée. "Ce qu'a dit Emmanuel Macron hier, ou plutôt ce qu'il n'a pas dit, est grave car il ne s'agit ni plus ni moins que d'un renoncement à défendre les valeurs françaises dont nous avons pourtant tout lieu d'être fier".

A gauche, le porte-parole des députés PS Boris Vallaud a estimé que le chef de l'Etat avait "pour partie" clos le débat: "il vient de fermer le ban, j'espère que son ministre de l'Education nationale l'entendra", a-t-il dit sur LCI, tout en jugeant "nécessaire" que M. Macron fasse un discours solennel sur la laïcité.

Le président du groupe LREM à l'Assemblée nationale, Gilles Le Gendre, a de son côté souligné, sans plus de précisions, que le groupe parlementaire et LREM sont en train "d'organiser une démarche coordonnée pour clarifier ces notions" de laïcité et de communautarisme, pour "envisager les bonnes réponses".

25/10/2019 12:06:49 - Paris (AFP) - © 2019 AFP

Article 34

Sorties scolaires: la question du port du voile en débat au Sénat

AFP

Modifié le 27/10/2019 à 12:16 - Publié le 27/10/2019 à 10:22 | AFP

Sorties scolaires: la question du port du voile en débat au Sénat © AFP
Photos/Archives / PIERRE ANDRIEU

Faut-il interdire le port du voile islamique aux mères accompagnatrices de sorties scolaires ? La question sera posée mardi aux sénateurs, qui examineront une proposition de loi LR sur le sujet.

La proposition de loi "tendant à assurer la neutralité religieuse des personnes qui participent au service public de l'éducation", déposée dès le 9 juillet et qui vise toutes les religions sans distinction, prend un relief tout particulier alors que le sujet du port du voile agite de nouveau la sphère politique depuis deux semaines.

Selon un sondage Ifop-JDD ce dimanche, trois Français sur quatre (73 %) sont favorables à l'interdiction du port de signes religieux (croix, voile, kippa, ...) pour les accompagnants de sorties scolaires.

Ce que dit la loi aujourd'hui

La loi du 17 mars 2004 interdit les signes religieux ostensibles à l'école publique.

En 2012, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, une circulaire de Luc Chatel, alors ministre de l'Education, demande que les mères accompagnatrices de sorties scolaires ne portent pas de signe religieux ostentatoire.

En 2013, le Conseil d'Etat lui donne tort, estimant que ces mères voilées ne sont pas soumises aux "exigences de neutralité religieuse".

"La loi n'interdit pas aux femmes voilées d'accompagner les enfants mais nous ne souhaitons pas encourager le phénomène", a souligné le ministre de l'Education nationale Jean-Michel Blanquer.

Le texte examiné au Sénat

Il vise à modifier le code de l'éducation pour étendre l'interdiction de la loi de 2004 "aux personnes qui participent, y compris lors des sorties scolaires, aux activités liées à l'enseignement dans ou en dehors des établissements".

Le Sénat à majorité de droite a déjà adopté le 15 mai dernier un amendement similaire de Jacqueline Eustache-Brinio, lors de l'examen en première lecture du projet de loi "pour une école de la confiance". M. Blanquer s'y était opposé.

Vide juridique ?

Pour Mme Eustache-Brinio, auteure de la proposition de loi et pour son rapporteur Max Brisson (LR), il s'agit de combler "un vide juridique" afin d'éviter de laisser aux chefs d'établissements la responsabilité de trancher.

Mais pour la gauche, la décision du Conseil d'Etat en 2013 est claire. Patrick Kanner, chef de file des sénateurs socialistes, dénonce "un texte provocation", soulignant que le sujet n'est pas une préoccupation qui remonte des acteurs de terrain.

Qu'est-ce qu'une sortie scolaire ?

Pour Max Brisson, ancien inspecteur général de l'Education nationale, une sortie scolaire "est une activité obligatoire, dans le temps scolaire". En conséquence de quoi, les règles qui s'appliquent à l'école doivent s'appliquer à la classe "hors les murs".

A gauche, on insiste sur l'importance du lien qu'elles permettent de tisser avec les parents.

Qu'est-ce qu'un parent accompagnateur ?

"Les personnes qui accompagnent les élèves lors des sorties scolaires, comme toutes celles qui concourent au service de l'éducation, deviennent des collaborateurs occasionnels du service public", considère Mme Eustache-Brinio.

A gauche, Sophie Taillé-Polian défend que le parent accompagnateur reste un "parent". "Si on devait considérer que ces parents accompagnateurs sont des agents publics, il faudrait alors s'entourer d'un certain nombre de garanties quant à leurs compétences éducatives".

Des enseignants font aussi prévaloir le principe de réalité: dans certains quartiers, "sans les mamans voilées, il n'y aurait pas de sorties scolaires".

Marie-Noëlle Lienemann préconise "la mise en oeuvre de solutions financées permettant de recourir à des accompagnants autres que les parents", par exemple des personnes titulaires du Bafa.

Un clivage politique

En commission, explique M. Brisson, "deux notions de la laïcité se sont affrontées, une laïcité intransigeante quelles que soient les religions et une laïcité plus accommodante, plus anglo-saxonne, qui tient davantage compte du contexte social que des principes."

Socialistes et communistes voteront contre dans l'hémicycle. "Est-ce qu'une femme qui tient la main d'un enfant pour lui faire traverser un passage piéton, c'est une éducatrice ?", interroge le député Olivier Faure, patron du PS: "Si vous dites que cela a un lien avec l'école, alors il faut aussi empêcher les mamans de rentrer à l'école avec un foulard".

Les centristes sont partagés, tandis que le chef de file du groupe LR, Bruno Retailleau, assume une ligne dure sur la question et accuse le président Emmanuel Macron de "renoncement".

Dans une interview au JDD, le président LR du Sénat, Gérard Larcher, plaide pour "légiférer, de manière apaisée, mais claire et courageuse".

27/10/2019 12:15:41 - Paris (AFP) - © 2019 AFP

Article 35

Sorties scolaires : la question du port du voile en débat au Sénat

Modifié le 28/10/2019 à 10:36 - Publié le 27/10/2019 à 13:05 | Le Point.fr

Faut-il interdire le port du voile islamique aux mères accompagnatrices de sorties scolaires ? La question qui fait polémique depuis une quinzaine de jours sera posée mardi 29 aux sénateurs, qui examineront une proposition de loi LR sur le sujet. La proposition de loi « tendant à assurer la neutralité religieuse des personnes qui participent au service public de l'éducation ». Même si elle entend viser toutes les religions sans distinction, elle prend aujourd'hui un relief tout particulier. Selon un sondage Ifop-JDD, trois Français sur quatre (73 %) sont favorables à l'interdiction du port de signes religieux (croix, voile, kippa ?) pour les accompagnants de sorties scolaires. Le texte proposé au Sénat vise à modifier le Code de l'éducation. Objectif : étendre l'interdiction de la loi de 2004 « aux personnes qui participent, y compris lors des sorties scolaires, aux activités liées à l'enseignement dans ou en dehors des établissements ». En

commission, la proposition de loi a été approuvée par une vingtaine de voix pour, une quinzaine de voix contre et 7 ou 8 abstentions.

Article 36

Loi interdisant le voile lors des sorties scolaires: Blanquer redit son opposition au Sénat (2)

Modifié le 29/10/2019 à 19:57 - Publié le 29/10/2019 à 19:53 | Le Point.fr

Le ministre de l'Education redit au Sénat son opposition à la proposition de loi LR visant à interdire le port de signes religieux aux parents accompagnant des sorties scolaires. Jean-Michel Blanquer répète sa position sur le port du voile : "pas interdit mais pas souhaitable".(COMPLETE VID11LU1K5_FR)

Article 37

Une loi interdisant le voile lors des sorties scolaires "serait contre-productive", selon Blanquer

AFP

Publié le 29/10/2019 à 15:48 | AFP

Une loi interdisant le voile lors des sorties scolaires "serait contre-productive", selon Blanquer © AFP/Archives / Christophe ARCHAMBAULT

Le ministre de l'Education Jean-Michel Blanquer a réaffirmé mardi au Sénat son opposition à la proposition de loi LR visant à interdire le port de signes religieux, dont le voile, aux accompagnants des sorties scolaires, estimant qu'elle serait "contre-productive".

"Je vous le dis d'emblée, ma position n'a pas changé. [...] Je pensais d'ailleurs que nous en resterions là, et je regrette d'avoir aujourd'hui à revenir sur tout cela", a déploré le ministre, dans un contexte tendu après l'attaque la veille contre une mosquée à Bayonne.

"Les lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires, nous avertissait déjà Montesquieu. En allant au-delà du nécessaire, une loi serait aussi contre-productive parce qu'elle enverrait un message brouillé aux familles. En effet, nous voulons rapprocher les familles des écoles et c'est là la meilleure chance d'accomplir le projet républicain", a insisté M. Blanquer, ajoutant qu'il était "impossible de demander à la loi de régler chaque aspect de la vie courante".

"Pour moi, la situation est claire lorsque j'ai dit encore récemment: pas interdit mais pas souhaitable", a réitéré le ministre reprenant les termes qu'il avait utilisés après la polémique lancée par un élu du RN qui avait pris à partie une femme voilée lors d'une réunion publique.

"L'article 1er de notre Constitution indique le chemin (...): la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale parce qu'elle est indivisible, nous

combattons fermement toutes les tentations de repli communautaire", a ajouté le ministre.

Il a ajouté vouloir poursuivre ce cap en "redonnant du sens au mot de laïcité" et "à notre destin collectif", défendant la République pour "l'émancipation de tous et qui nous unit dans notre pays, la France".

Son discours a surtout été applaudi par le groupe LREM, avec quelques rares applaudissements aussi à gauche.

29/10/2019 15:46:18 - Paris (AFP) - © 2019 AFP

Article 38

Port du voile: le Sénat vote l'interdiction pour les parents accompagnant les sorties scolaires

AFP

Modifié le 29/10/2019 à 21:47 - Publié le 29/10/2019 à 04:03 | AFP

Port du voile: le Sénat vote l'interdiction pour les parents accompagnant les sorties scolaires © AFP / DOMINIQUE FAGET

Le Sénat à majorité de droite a adopté mardi, dans un contexte explosif, une proposition de loi LR visant à interdire le port de signes religieux aux parents accompagnant des sorties scolaires, jugée "contre-productive" par le ministre de l'éducation Jean-Michel Blanquer.

A l'issue d'un débat passionné de près de cinq heures, le texte a été voté par 163 voix contre 114 et 40 abstentions. Il a toutefois peu de chances d'être voté par l'Assemblée nationale, dominée par la majorité présidentielle.

L'examen de ce texte controversé a été maintenu malgré les appels à y renoncer de la gauche qui a dénoncé un "climat intolérable" et au sein de la majorité, dans un climat tendu au lendemain de l'attaque contre une mosquée à Bayonne, qui a fait deux blessés graves.

La sénatrice (ex-PS) des Bouches-du-Rhône Samia Ghali a dénoncé un texte qui "stigmatise". Elle a accueilli le même jour au Sénat une trentaine de femmes et enfants des quartiers populaires de Marseille, dont certaines mères voilées.

Le sujet a été relancé par un élu du RN prenant à partie une femme voilée lors d'une réunion publique. La droite ne cesse de presser Emmanuel Macron de s'exprimer de nouveau sur la laïcité.

En écho, le chef de l'Etat a ciblé mardi soir ceux qui "voulant semer la haine et la division" se servent du principe de laïcité "pour mener le combat contre telle ou telle religion". "La laïcité est un principe de fraternité qui doit vivre en chaque Français comme

une boussole", a affirmé M. Macron lors de l'inauguration du Centre européen du judaïsme à Paris.

"Sorcières d'Halloween"

Devant le Sénat, le ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer a d'emblée réaffirmé son opposition à la proposition de loi, mais s'est engagé à être "en soutien des directeurs d'établissements dans les mesures qu'ils souhaitent prendre pour lutter contre le prosélytisme".

"En allant au-delà du nécessaire, une loi serait contre-productive parce qu'elle enverrait un message brouillé aux familles" qu'il faut "rapprocher" de l'école. Le ministre a également défendu son combat pour la laïcité, mais aussi contre le communautarisme et contre la radicalisation.

Le texte vise à modifier le code de l'éducation pour étendre "aux personnes qui participent, y compris lors des sorties scolaires, aux activités liées à l'enseignement dans ou en dehors des établissements" l'interdiction des signes religieux ostensibles posée par la loi de 2004.

Les très nombreuses interventions se sont déroulées dans un climat relativement serein, hormis quelques saillies du sénateur non-inscrit Jean-Louis Masson, qui a notamment comparé les accompagnatrices voilées aux "sorcières d'Halloween".

Pour les auteurs de la proposition de loi, il s'agit de combler "un vide juridique" afin d'éviter de laisser aux chefs d'établissements la responsabilité de trancher.

"La loi doit être claire, la loi ne peut pas être dans le +en même temps+", a appuyé le patron des sénateurs Les Républicains Bruno Retailleau.

"Amalgames simplificateurs"

Toute la question est de savoir si la sortie scolaire est bien un "temps éducatif" et si les parents accompagnateurs doivent être considérés comme des "collaborateurs bénévoles" et donc soumis aux mêmes obligations de neutralité que les enseignants. La droite a défendu cette position, contestée à gauche.

Dans la majorité sénatoriale, Laurent Lafon (centriste) a mis en garde contre "le contexte dans lequel elle intervient, où les amalgames simplificateurs prennent le pas sur les discours raisonnés".

"Ce n'est pas parce que quelques-uns hystérisent le sujet qu'il ne faut pas le traiter", a rétorqué Jérôme Bascher (LR).

Les opposants à l'interdiction ont élargi le débat à ses conséquences: "Elle pourrait éloigner certains enfants de l'école publique" (Antoine Karam, LREM), elle couperait "le seul lien de socialisation pour ces femmes" (Colette Mélot, Indépendants).

Ce débat "est du pain béni pour les islamistes", a lancé Laurence Rossignol (PS) et le texte "nourrit la suspicion" contre certains citoyens, a renchéri Pierre Ouzoulias (CRCE à majorité communiste).

"Les prédateurs qui rejettent notre modèle républicain peuvent se réjouir de l'émergence d'une société de prohibition, d'interdiction, d'exclusion", a renchéri le président du groupe PS Patrick Kanner.

Trois sénateurs LR ont voté contre le texte et 10 autres se sont abstenus. Au PS, 15 élus n'ont pas pris part au vote, la majorité votant contre, comme l'ensemble des groupes CRCE et LREM. Les centristes, comme le RDSE à majorité radicale et les Indépendants, se sont partagés.

29/10/2019 21:45:58 - Paris (AFP) - © 2019 AFP

Article 39

Immigration, laïcité... Emmanuel Macron se dévoile

Dans des confidences à nos confrères de « Valeurs actuelles », le président de la République donne son avis sur l'immigration et le port du voile.

Par Hugo Domenach et Olivier Pérou

Modifié le 30/10/2019 à 17:56 - Publié le 30/10/2019 à 17:18 | Le Point.fr

Pendant cinquante minutes au cours de son retour de Mayotte, Emmanuel Macron s'est confié à « Valeurs actuelles » sur les sujets d'immigration et de laïcité.

Sur la laïcité, Emmanuel Macron voulait « prendre son temps » pour ne pas être « complice d'une confusion collective ». Une confusion collective largement entretenue par le coup d'éclat ô combien médiatique de l' élu du Rassemblement national Julien Odoul sur le port du voile des accompagnatrices scolaires, mais entretenue aussi par la majorité elle-même après l'altercation entre le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer et le député de La République en marche Aurélien Taché. Est-ce donc pour déconcerter ceux qui nourrissent ces débats sans queue ni tête que le président de la République a accepté un entretien – un « tête-à-tête », comme le titre l'hebdomadaire – avec Valeurs actuelles ? Un journal à contretemps de la pensée macronienne sur les sujets d'immigration et de laïcité.

C'est dans le vol retour de son déplacement à Mayotte et à La Réunion que le chef de l'État s'est confié au journal en sirotant un jus de tomate et en mangeant des olives. Cinquante minutes d'échange « à bâtons rompus » pour un recueil de confidences de 11 pages avec lequel Emmanuel Macron entend « sceller véritablement le passage à l'acte II de son quinquennat », selon un de ses proches, et, sans doute aussi, donner le tempo régalien de la prochaine campagne présidentielle. Là où la gauche s'est tuée, la droite gigote encore. Ou plutôt, comme le répète à l'envi le Premier ministre Édouard

Philippe, « la poutre [de droite] travaille encore ». En témoigne le vote ce mardi soir au Sénat d'une loi à l'initiative de la droite interdisant le port du voile lors des sorties scolaires. Avec cet entretien, Emmanuel Macron n'entend, lui, laisser aucun espace à « cette poutre de droite », au risque qu'elle lui tombe dessus. Morceaux choisis.

« Il ne faut pas avoir de fantasmes »

Point de révélations ni de prises de position nouvelles dans cet entretien. Emmanuel Macron se contente de noyer le poisson, de défendre son action et de prendre des positions dans la droite ligne de sa politique mêlant fermeté et humanisme. Pour lui, loin d'être submergée, la France fait face à un volume d'immigrés constant : « Il ne faut pas avoir de fantasmes. La France a toujours eu des gens qui venaient pour des raisons familiales, politiques ou économiques. On a toujours eu 10 à 14 % de la population qui était d'origine étrangère. » En revanche, pour lui, quelque chose s'est cassé à la fin des Trente Glorieuses : « la fabrique de l'200 par le modèle économique ».

« Quand j'arrive, en 2017, les chiffres sont épouvantables »

Sur le sujet, il ne se prive pas de critiquer François Hollande, son prédécesseur : « Quand j'arrive, en 2017, les chiffres sont épouvantables sur l'efficacité des politiques de retour. Il faut aussi regarder en face : au fait migratoire s'additionne le fait religieux. » Et de mettre en garde contre les amalgames : « La peur de l'autre, de l'étranger, dont les pratiques sont différentes, s'est cumulée à la peur du religieux. C'est ça qui peut faire système aujourd'hui. Voilà l'amalgame sur lequel joue Marine Le Pen et auquel je n'adhère pas du tout. C'est un amalgame qui ne va rien régler des problèmes qu'on a depuis trente ans. »

« Cette crise conduit à des formes très dures d'islam politique »

Et le président, qui avait maladroitement déclaré que « le port du voile dans l'espace public n'[était] pas [s]on affaire », accepte de finalement s'étendre sur le sujet : « Vous savez, quand on parle du voile, beaucoup de jeunes femmes qui le portent sont filles ou petites-filles d'immigrés. Elles ne viennent pas d'arriver. C'est l'échec de notre modèle qui se conjugue avec la crise que vit l'islam. » Et de conclure : « Cette crise conduit à des formes très dures d'islam politique. »

« Vous avez des gens qui ne sont pas intégrés, qui sont en sécession de la République »

Macron explique dans Valeurs actuelles cette tendance par « plusieurs phénomènes qui se mélangent », notamment l'échec du modèle d'200 : « Vous avez des gens qui ne sont pas intégrés, qui sont en sécession de la République, qui se moquent de la religion mais l'utilisent pour provoquer la République. Vous avez typiquement, dans certains quartiers, beaucoup de jeunes filles qui mettent des voiles parce que ça embête

le monde. Elles sont petites-filles de l'immigration, mais leurs grands-mères ne portaient pas le voile en arrivant en France. »

Pour le président, de ce point de vue, le chantier prioritaire est l'école : « J'ai une priorité. L'éducation est capitale, et c'est pour ça que j'ai beaucoup utilisé la carte Jean-Michel Blanquer. Les radicaux laissent leurs enfants dans l'école de la République quand elle enseigne bien le calcul, éduque, enseigne les valeurs. Ça rassure les parents et il faut revenir à ce modèle-là. L'école de la République a déjà su enseigner aux petits enfants illettrés de familles catholiques, les avait fait entrer dans la République. » Et de différencier le communautarisme, un « projet politique », de l'islam.

« Mon problème n'est pas la maman qui porte un voile »

Le président revient également sur la question du voile lors des sorties scolaires : « La République doit être intraitable. Mon problème n'est pas la maman qui porte un voile en accompagnant son enfant en sortie scolaire... Celle-là n'est pas perdue : elle a mis son enfant à l'école publique et elle vient faire une sortie scolaire. C'est même par elle qu'on va reconquérir les personnes égarées. »

« Mon principal problème, ce sont les enfants qui sont déscolarisés »

« Le port du voile est-il compatible avec la culture française ? » l'interroge ensuite le journal. Réponse : « Si c'est son choix, c'est son choix. Si c'est le choix de son mari et qu'elle est opprimée, au moins elle se dit que son enfant va pouvoir choisir et pourra être libre. Mais si on l'humilie... » Et d'ajouter : « Mon principal problème, ce sont les enfants qui sont déscolarisés. Mais l'enfant qui est bien intégré, dont les parents sont musulmans, il n'embête personne. Sa mère a un foulard, elle n'embête personne, on ne peut pas lui dire : Vous, vous n'êtes pas la bienvenue. Ça, c'est une énorme erreur. »

« La Puma, c'est beaucoup plus généreux que l'AME ! »

À la fin de l'entretien, Emmanuel Macron insiste sur un sujet qui n'est pas un sujet « droits de l'homme » et qu'il veut « régler vite » : « Ce sont les gens qui viennent avec un visa touristique, qui restent trois mois et ensuite se mettent à l'AME. Personne ne défendra ces cas : ils sont indéfendables. » Emmanuel Macron tient également à préciser son diagnostic au sujet de la prestation universelle maladie, dite Puma : « Ce qui ne va pas, c'est que, quand vous demandez l'asile, vous n'êtes pas à l'AME, vous êtes à la Puma. C'est beaucoup plus généreux que l'AME ! Ce que je veux qu'on fasse, c'est mettre un délai de carence pour réguler cette aide. »

En conclusion, il finit par se justifier sur son long silence lors de la polémique sur le voile : « On a été pendant quinze jours l'otage des deux périls qu'il faut éviter : le communautarisme et le Rassemblement national. Voilà pourquoi je n'ai pas voulu entrer là-dedans. »

Article 40

Le voile n'est pas un "vecteur d'émancipation" pour les femmes déclare Schiappa

AFP

Modifié le 30/10/2019 à 15:29 - Publié le 30/10/2019 à 14:16 | AFP

Le voile n'est pas un "vecteur d'émancipation" pour les femmes déclare Schiappa
© AFP/Archives / ERIC FEFERBERG

Le voile n'est pas un "vecteur d'émancipation" pour les femmes, a déclaré mercredi la secrétaire d'État française chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, assurant toutefois qu'elle n'était pas en faveur de son interdiction lors des sorties scolaires.

"Je pense qu'il n'est pas nécessaire de se prêter à des formes de promotion du voile. Je ne crois pas que le voile soit un vecteur d'émancipation pour les femmes", a dit Marlène Schiappa à un groupe de journalistes, lors de son passage à l'ONU à Genève (Suisse) où elle doit participer à une réunion sur les droits des femmes.

Mais "je ne suis pas favorable à interdire le voile dans les sorties scolaires", a-t-elle ajouté, alors que le Sénat a adopté mardi soir une proposition de loi interdisant le port de signes religieux aux parents accompagnant des sorties scolaires.

Le sujet du port du voile a été récemment relancé par un élu du Rassemblement national (RN) prenant à partie une femme voilée lors d'une réunion publique. La droite ne cesse de presser le président Emmanuel Macron de s'exprimer de nouveau sur la laïcité.

En écho, le chef de l'Etat a ciblé mardi ceux qui, "voulant semer la haine et la division", se servent du principe de laïcité "pour mener le combat contre telle ou telle religion".

A Genève où elle a rencontré la Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme Michelle Bachelet, Mme Schiappa a expliqué qu'elle défendait "fermement" la laïcité, véritable "sujet d'engagement, de passion".

"La France n'est pas une juxtaposition de communautés, la France est une communauté nationale, une République indivisible, sociale, laïque et démocratique. C'est notre identité française la laïcité, ce sont nos fondements et je crois que la laïcité peut être aussi une protection pour les droits des femmes", a-t-elle souligné.

En ce qui concerne le port du voile, "ma position sur le sujet du voile dans l'accompagnement des sorties scolaires a toujours été la même", a-t-elle rappelé, assurant qu'une interdiction "aurait des effets pervers très négatifs, notamment d'exclusion d'un certain nombre de femmes qui portent le voile dans un certain nombre de quartiers".

"Si on les exclut, j'ai peur que l'on exclut une partie des parents d'élèves de l'école de la République. Ce qui est primordial pour moi, c'est de protéger les enfants du fait religieux dans l'école", a-t-elle souligné.

30/10/2019 15:27:36 - Genève (AFP) - © 2019 AFP

Article 41

Les déclarations de Macron sur le voile et l'immigration font toujours des vagues

AFP

Modifié le 31/10/2019 à 11:47 - Publié le 31/10/2019 à 08:58 | AFP

Les déclarations de Macron sur le voile et l'immigration font toujours des vagues

© AFP/Archives / GERARD JULIEN

Les déclarations d'Emmanuel Macron sur le voile et l'immigration dans un entretien à Valeurs Actuelles continuent jeudi de faire des vagues, le RN y voyant une opération de communication d'un "communautariste" quand LFI lui reproche d'alimenter un "climat de guerre civile".

Le porte-parole du Rassemblement national Sébastien Chenu a dénoncé sur France 2 la "communication" du chef de l'Etat, un "communautariste" "fasciné par le modèle anglo-saxon", lui reprochant de "faire un clin d'oeil à la droite pour débiter des propos d'un centriste mou et hystériser la gauche bobo".

"Il peut continuer à déclamer dans Valeurs actuelles, le problème c'est que dans la réalité, il fait l'inverse", déplore le député du Nord, l'invitant à "fermer des mosquées salafistes", à "interdire les Frères musulmans" ou à "ne pas soutenir des élus qui sont liés aux Frères musulmans".

"Je lutte de toutes mes forces contre le communautarisme", a répété dans l'hebdomadaire le chef de l'Etat, tout en refusant de "tomber dans le piège communautarisme = islam".

"Emmanuel Macron, c'est un communautariste, il nous le dit d'ailleurs, il dit : +Moi, je n'ai rien à faire dans l'espace public+, (...) +l'État doit se dispenser d'intervenir dans l'espace public sur ces sujets-là+", accuse M. Chenu. Pour le député RN, "c'est très dangereux" car le président de la République "déconstruit nos repères républicains".

Le chef de l'Etat est, selon lui, "fasciné par le modèle anglo-saxon", "c'est un libéral économique et un communautariste sur le sociétal" pour qui "la société doit elle-même gérer tous ses problèmes", comme les prières de rue ou le burkini, "sans l'intervention de la sphère publique".

Le tollé se poursuit aussi à gauche sur le choix de M. Macron de s'exprimer sur ces sujets dans Valeurs Actuelles. Pour la députée de Paris LFI Danièle Obono, le président "met en oeuvre sa stratégie qu'il a annoncée début septembre qui est de

structurer l'ensemble du débat autour d'un duo avec Marine Le Pen dont il espère que ça lui permettra d'arriver au second tour" de la présidentielle en 2022.

"Qu'est-ce ça apporte à la majorité de nos concitoyens ? Rien si ce n'est de stigmatiser, de créer un climat de tension, de guerre civile", dénonce-t-elle sur RMC, estimant que "M. Macron va à l'encontre de toutes ces valeurs qu'il est censé défendre".

La porte-parole de LREM Aurore Bergé a justifié sur BFMTV le choix de l'hebdomadaire conservateur. "Le président de la République devrait être le président de tous les Français sauf de ceux qui lisent Valeurs actuelles ?", fait-elle mine de s'interroger.

"Assumer face à Valeurs actuelles d'avoir un discours qui est à la fois très combatif sur les questions d'immigration mais qui est très clair sur nos valeurs républicaines, je pense que ça c'est courageux", ajoute-t-elle.

31/10/2019 11:45:28 - Paris (AFP) - © 2019 AFP

TEXTES INTEGRAUX DU JOURNAL LE MONDE

Article 1

Au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, un responsable du RN agresse une femme voilée

Une accompagnatrice scolaire a été prise à partie par des élus du parti d'extrême droite lors d'une assemblée plénière vendredi. La présidente socialiste de la région n'exclut pas de porter plainte.

Par Jean-Pierre Tenoux(Besançon, correspondant) / Publié le 12 octobre 2019 à 09h27 Temps de Lecture 2 min.

Elle s'est installée, toute en discrétion, dans la tribune du public. A son côté était assis son fils, élève de CM2 comme la quinzaine de gamins qu'elle accompagnait avec d'autres parents et des enseignants.

Ce vendredi 11 octobre, en fin d'après-midi, au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté réuni en assemblée plénière à Dijon, ces enfants, tous scolarisés dans une école primaire de Belfort, étaient venus voir le fonctionnement d'une institution démocratique dans le cadre d'une opération civique organisée par une maison de quartier de leur centre-ville, « Ma République et moi ». Ils avaient déjà visité diverses institutions, localement ou à Paris, où ils avaient découvert l'Assemblée nationale. C'était leur dernière étape.

Quand Julien Odoul, président du groupe Rassemblement national (RN) et porte-parole de son parti, a demandé à la présidente (PS) Marie-Guite Dufay, « *au nom de nos principes laïcs* », d'enjoindre à la jeune femme « *de bien vouloir retirer son voile islamique* », personne n'a d'abord compris de quoi il parlait. Le temps de chercher des

yeux l'objet de son ire soudaine, de réaliser la présence de la mère de famille, puis passé le moment de sidération, les autres élus ont réagi.

Le ton est monté, longtemps. La présidente a refusé de faire la moindre remarque à l'intéressée, d'autant que le règlement intérieur de l'assemblée ne le permettait pas, l'incident « *troublant le déroulement des travaux* » n'ayant pas été créé par la mère mais par M. Odoul lui-même. Au terme d'interminables minutes de confusion et d'invectives senties entre conseillers, les élus du RN ont quitté l'hémicycle.

Enfants et accompagnateurs sont ensuite sortis. Le fils de la jeune femme pleurait, visage enfoui dans la robe de sa mère. La scène suivante, c'est une élue de l'Union des démocrates et des écologistes, Jacqueline Ferrari, qui l'a relatée. Elle se rendait aux toilettes au sous-sol du bâtiment, suivie de peu par la jeune musulmane, quand une élue d'extrême droite a vu cette dernière et l'a vigoureusement apostrophée, au point qu'un des membres de la sécurité a dû s'interposer. « *Elle lui disait : "Vous êtes soumise, vous allez voir, quand les Russes vont arriver, vous allez dégager !" C'était très agressif* », a raconté Mme Ferrari, encore sous le choc.

« En référer au ministre »

La présidente, qui se rendra mardi dans l'école primaire des enfants à Belfort, a publié un communiqué précisant qu'elle n'excluait pas un signalement des faits au procureur de la République ou un dépôt de plainte. Et elle a alerté le recteur régional de l'académie de Bourgogne-Franche-Comté, Jean-François Chanet, qui devrait « *en référer au ministre* », a-t-elle dit.

Au fil de cette séance houleuse, le RN avait déjà accusé la fédération de parents FCPE « *de complaisance envers l'islamisme, accusant également les services de la région d'être gangrenés par l'islamisme radical* », a relevé Mme Dufay. Avant d'ajouter, se référant à un Tweet de M. Odoul, que lui et les siens avaient aussi « *fait part de leur dégoût au sujet d'une exposition contre le racisme, au sein du conseil régional, qui mettait à l'honneur Martin Luther King* ».

Article 2

Pour Jean-Michel Blanquer, le voile islamique n' est « pas souhaitable dans la société »

Le ministre de l' éducation nationale a affirmé que ce que le voile « dit sur la condition féminine n' est pas conforme à nos valeurs ».

Publié le 13 octobre 2019 à 17h27 - Mis à jour le 14 octobre 2019 à 07h24 Temps de Lecture 2 min.

Le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, à l'Elysée, le 9 octobre.
BERTRAND GUAY / AFP

Ce que le voile islamique « *dit sur la condition féminine n'est pas conforme à nos valeurs* » : interrogé dimanche 13 octobre sur BFM-TV sur le port du voile par des accompagnatrices de sorties scolaires, le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a marqué sa ferme opposition. Cette dernière va bien au-delà du milieu scolaire : « *Le voile n'est pas souhaitable dans notre société* », a-t-il assuré.

Il a toutefois bien rappelé que la loi autorisait le port du voile dans l'espace public ainsi que lors des sorties scolaires par les femmes accompagnatrices. Mais « *nous ne souhaitons pas encourager le phénomène* », a ajouté le ministre, qui, déjà le mois dernier, avait condamné une affiche de la fédération de parents d'élèves FCPE défendant le droit de mères voilées de faire des sorties scolaires.

Interrogé sur les signes possibles de radicalisation à l'école, Jean-Michel Blanquer a mentionné l'exemple de « *petits garçons qui refusent de tenir la main des petites filles* » : « *Ce n'est évidemment pas acceptable dans l'école de la République. La solution est simple et rapide, mais si cela débouche sur un problème plus grave, on le signale.* »

La porte-parole du gouvernement, Sibeth Ndiaye, a, elle, assuré sur France 3 n'avoir « *pas de difficulté à ce qu'une femme voilée participe à une sortie scolaire* », exprimant sa « *position personnelle* » et en reconnaissant des « *débats au sein du gouvernement* ».

Attitude « choquante » du RN en Bourgogne-Franche-Comté

Tous deux, en revanche, ont unanimement condamné l'attitude de l'élu Rassemblement national (RN) qui avait pris à partie, vendredi une mère voilée, accompagnatrice d'un groupe d'enfants au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Le président du groupe d'extrême droite à l'assemblée régionale, Julien Odoul, a lui-même filmé et publié une vidéo où il demande instamment à ce qu'une femme voilée présente dans le public, accompagnatrice d'un groupe d'enfants venu de Belfort assister à l'assemblée plénière, retire son voile. Les élus du RN ont ensuite quitté la salle, avant de dénoncer dans un communiqué une « *provocation islamiste* ».

Mme Ndiaye a jugé « *choquante* » la réaction de M. Odoul. « *Qui est-il pour stigmatiser une femme qui accompagne les enfants en sortie scolaire ?* », a-t-elle dénoncé. « *C'est évidemment à condamner et c'est idiot d'en arriver à ce type de situation* », a critiqué M. Blanquer. « *La règle était claire, il n'y avait pas d'interdiction de porter le voile dans ce conseil des jeunes, donc il n'y avait pas lieu de faire ça* », a-t-il ajouté.

« *Humilier une maman devant son fils et devant des enfants dans une assemblée où siègent les élus de la République, c'est une honte pour la République* », a condamné Benjamin Griveaux, le candidat LRM (La République en marche) à Paris sur Radio J,

voyant en M. Odoul un « *sinistre personnage* » qui « *considère qu'un bon "coup de com" vaut toutes les politiques* ».

Le Parti communiste a réclamé des sanctions et même le député européen RN Nicolas Bay a pris ses distances avec la « *maladresse d'un jeune élu régional* » et des « *propos malvenus* ». « *C'était inutilement blessant et agressif* », a-t-il reconnu sur Franceinfo-France Inter, tout en restant « *intraitable* » sur le refus de l'islamisme et du « *communautarisme* ».

Article 3

Voile à l' école : Jean-Michel Blanquer demande des sanctions contre le député LRM Aurélien Taché

Le ministre de l' éducation a exigé la saisie de la commission des conflits de La République en marche, après que l' élu du Val-d' Oise a critiqué ses propos sur le port du voile.

Par Alexandre Lemarié / Publié le 14 octobre 2019 à 23h44 - Mis à jour le 15 octobre 2019 à 12h37 Temps de Lecture 5 min.

Le député (LRM) du Val-d'Oise Aurélien Taché, en septembre 2018 à Tours.
GUILLAUME SOUVANT / AFP

La question de l'islam et de la laïcité sème le poison de la division au sein de la majorité. Selon les informations du *Monde*, le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a demandé la saisie de la commission des conflits de La République en marche (LRM), lundi 14 octobre, lors du bureau exécutif du mouvement, pour qu'une sanction soit prononcée à l'encontre du député macroniste du Val-d'Oise Aurélien Taché et numéro deux du pôle « débats d'idées » au sein du parti présidentiel.

Cette requête de M. Blanquer, formulée en son nom par l'intermédiaire d'Ilana Cicurel, déléguée LRM chargée de l'éducation, lors de la réunion de la plus haute instance de LRM, intervient à la suite d'un entretien de M. Taché publié quelques heures plus tôt sur le site du, intitulé : « *Julien Odoul récupère les mots de Jean-Michel Blanquer.* »

« Le sel de nos divisions »

Dans cette interview, cette figure de l'aile gauche du parti critique les propos de M. Blanquer, tenus la veille, lorsque le ministre a jugé « *pas souhaitable* » que des mères puissent être voilées à l'occasion de sorties scolaires, en faisant un parallèle avec Julien Odoul, cet élu Rassemblement national (RN) qui s'en est pris à une femme voilée, accompagnatrice d'une quinzaine d'enfants, vendredi. Inadmissible pour le ministre de l'éducation, qui a été « *blessé* », selon un proche, par les propos du député LRM.

Devant le bureau exécutif du mouvement présidentiel, Ilana Cicurel a expliqué que M. Blanquer avait essayé de tenir « *une position d'équilibre* » lorsqu'il a rappelé dimanche que « *la loi n'interdit pas aux femmes voilées d'accompagner les enfants* ». Avant d'ajouter que « *le voile en soi n'est pas souhaitable dans notre société* ».

Le député (LRM) des Deux-Sèvres Guillaume Chiche, proche de M. Taché, a alors défendu ce dernier, en soulignant qu'il ne pouvait pas exister de « *position d'équilibre* » puisque la loi prévoit que les agents du service public ne peuvent pas porter de voile, mais que cela n'est pas interdit pour les accompagnantes scolaires. Avant de prévenir que les articles de presse pouvant découler de cette requête pourraient devenir « *le sel de nos divisions* ».

Une décision sensible

Dans ce climat très tendu, le patron du parti présidentiel, Stanislas Guerini, a temporisé, en précisant qu'avant la saisie de la commission des conflits, une cellule de médiation pourrait être préalablement mise en place, afin de forcer MM. Blanquer et Taché à s'expliquer.

Mardi, M. Guerini a finalement tranché dans cette direction. « *J'ai saisi la cellule de médiation du mouvement pour permettre à Jean-Michel Blanquer et à Aurélien Taché d'avoir un temps d'explication* », explique le délégué général de LRM, au lendemain de ce bureau exécutif houleux, en précisant que « *cette cellule n'a pas vocation à arbitrer une prise de position sur le fond du débat mais sur la forme* ». « *A l'issue du temps de médiation, le bureau exécutif décidera ou non de saisir la commission des conflits* », conclut M. Guerini.

Une décision sensible, car une telle commission est habilitée à « *prononcer des sanctions proportionnées à la gravité des manquements commis* », allant de l'exclusion du parti à la mise en garde ou au simple rappel à l'ordre. « *Mais généralement, un passage devant la commission des conflits est synonyme d'exclusion* », explique un dirigeant du parti, en rappelant que c'est cette même instance qui avait prononcé l'exclusion de la députée de l'Oise Agnès Thill, en juin, à la suite de ses propos anti-PMA (procréation médicalement assistée).

Interrogé par *Le Monde*, M. Taché, qui n'était pas présent au bureau exécutif lundi soir, interprète comme telle la requête du ministre de l'éducation. « *En gros, Jean-Michel Blanquer a demandé mon exclusion car la commission des conflits existe pour se prononcer sur des enjeux disciplinaires et d'appartenance au mouvement* », regrette-t-il, en assumant « *son désaccord* » avec le ministre sur le sujet du voile pour les accompagnantes scolaires.

« *Moi, la seule chose que je souligne, c'est qu'il faut être extrêmement prudent sur la question de l'islam pour ne pas stigmatiser les musulmans. Et qu'il faut donc, sur un sujet aussi sensible que le voile, s'en tenir à la loi et rien qu'à la loi.* » « *Or, la loi est claire : le voile est interdit pour tout agent public mais est toléré pour les accompagnantes scolaires. Donc pourquoi rouvrir ce débat ?* », demande l'élu du Val-d'Oise.

« *Ce n'est pas moi qui suis minoritaire sur ce point* », tranche-t-il, en estimant avoir le soutien de la majorité des députés LRM sur ce sujet. Référence à un épisode survenu début février à l'Assemblée nationale : sous la pression de plusieurs de ces députés, M. Blanquer avait dû renoncer à reprendre un amendement du très droitier député (Les Républicains) des Alpes-Maritimes Eric Ciotti, visant à interdire le port du voile aux accompagnatrices scolaires. Et si la démarche initiée par M. Blanquer allait jusqu'à son exclusion ? « *J'en serais très surpris et très peiné* », assure M. Taché.

Lignes irréconciliables

Sujet de division chez les intellectuels et au sein de la société française, la question de la laïcité – et plus spécifiquement de la place à accorder à l'islam dans la société – demeure l'un des principaux objets d'oppositions – voire le principal – entre les macronistes. Depuis le début du quinquennat, ils n'hésitent pas à afficher leurs profonds désaccords.

Deux lignes principales se font face : les partisans d'une vision libérale et ouverte de la laïcité, incarnés par les députés Aurélien Taché, Fiona Lazaar (Val-d'Oise) ou Laetitia Avia (Paris) ; et les tenants d'une laïcité plus stricte, représentés par M. Blanquer, la secrétaire d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes Marlène Schiappa ou la députée Aurore Bergé (Yvelines). Le désaccord est profond entre ces approches jugées « *irréconciliables* ». Les premiers accusent les seconds de défendre « *une laïcité rigide* », qui a pour effet de « *stigmatiser les musulmans* » ; les seconds reprochent aux premiers de « *cautionner des replis communautaristes inacceptables dans la République* ».

Cet épisode risque de laisser des traces. Lundi soir, plusieurs responsables de LRM craignaient que l'affrontement entre M. Blanquer et M. Taché entraîne de profondes divisions au sein du groupe à l'Assemblée nationale. « *Si Taché est viré, beaucoup de députés vont se rebeller car la ligne de Blanquer est minoritaire en interne* », prédisait un haut dirigeant du parti. « *Chaque semaine, Taché franchit un nouveau seuil dans l'insulte vis-à-vis de Blanquer. Il est temps que cela cesse* », estime au contraire un soutien du ministre. Constat dépité d'un responsable de la majorité : « *C'est un sujet miné à la veille des élections municipales.* »

Article 4

La loi autorise sans ambiguïté les mères qui portent le voile à accompagner les sorties scolaires

Le patron de LR Christian Jacob a appelé à appliquer la loi concernant les accompagnatrices scolaires voilées, laissant entendre qu' elle ne l' était pas, tout en dénonçant une « ambiguïté » sur la question.

Par Assma Maad

Publié le 14 octobre 2019 à 16h44 - Mis à jour le 19 octobre 2019 à 05h57 Temps de Lecture 3 min.

Le président LR Christian Jacob en conférence de presse à Paris, le 13 octobre. MARTIN BUREAU / AFP

Et une polémique de plus. La vidéo montrant un élu du Rassemblement national (RN) agressant une mère de famille voilée qui accompagnait un groupe d'élèves à une séance du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, vendredi 11 octobre, a provoqué un tollé et a relancé par la même occasion le débat autour des accompagnantes en hidjab lors de sorties scolaires.

Profitant de cette nouvelle actualité, les sénateurs Les Républicains (LR) ont soumis une proposition de loi pour interdire les signes religieux lors des sorties scolaires. Le texte sera examiné en séance publique le 29 octobre.

Cette nouvelle polémique a d'abord été relancée par le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, qui a remis une pièce dans la machine, en déclarant, le 13 octobre, sur BFM-TV :

« Vous avez d'une part ce que dit la loi – elle n'interdit pas aux femmes voilées d'accompagner les enfants – mais, c'est certain, nous n'avons pas envie d'encourager ce phénomène. Heureusement qu'on n'interdit pas tout par la loi. »

Cette déclaration a été largement commentée. Christian Jacob, tout juste élu à la tête de LR, a partagé la position du ministre. Sur France Inter lundi, il a désapprouvé la présence de mamans voilées dans le cadre scolaire et appelé à ce que la loi soit appliquée :

« C'est Jacques Chirac qui avait pris le premier la loi d'interdiction du voile dans les établissements publics (...). Là, c'est en accompagnement si j'ai bien compris. C'est ce que nous avons pris avec une directive prise par Luc Chatel à l'époque, dans laquelle je me retrouvais bien. S'il y a interdiction du voile à l'école, il faut qu'il soit également interdit dans l'accompagnement des voyages scolaires. La loi doit être appliquée. »

M. Jacob affirme aussi que la seule façon de sortir de cette ambiguïté est d'étendre l'interdiction du port du voile sur « *tout le temps scolaire* », c'est-à-dire « *aussi le temps d'une sortie scolaire* ». « *Si on n'est pas clair sur ce sujet du voile, effectivement,*

l'ambiguïté fait qu'on se trouve dans cette situation conflictuelle », conclut le nouveau président de LR.

POURQUOI LA LOI EST APPLIQUÉE

La loi de 2004 ne concerne pas les parents

Christian Jacob veut que *« la loi soit appliquée »* et évoque celle de 2004 sur les signes religieux dans les écoles publiques. Or, cette loi ne concerne que les élèves. Comme le rappelle sur Twitter Nicolas Cadène, rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité, *« la loi de 2004 interdit le port de signes ostensibles aux seuls élèves – parce que mineurs en phase d'acquisition des bases du savoir – et non aux parents. Jacques Chirac et la Commission Stasi à l'origine de la loi ne voulaient justement pas d'une application plus large »*. La loi de 2004 n'a donc jamais étendu l'interdiction du port du voile aux parents accompagnateurs.

Aucune ambiguïté sur la présence de femmes voilées lors de sorties scolaires

Christian Jacob a aussi cité une circulaire de 2012, émanant de Luc Chatel, alors ministre de l'éducation, qui interdisait aux mères d'élèves portant le foulard d'accompagner leurs enfants lors des sorties scolaires.

Mais cette circulaire, bien qu'elle n'ait jamais été officiellement abrogée, n'est plus de mise depuis une étude du Conseil d'Etat de 2013 qui avait dissipé les zones grises que la circulaire Chatel avait notamment apportées. Cette étude fait autorité depuis. Le Conseil d'Etat confirme que les parents accompagnateurs ne sont pas soumis au principe de neutralité. Ils n'exercent pas la mission de service public de l'éducation comme le font les enseignants.

La limite du prosélytisme

Le président de LR affirme aussi que le sujet du voile manque de clarté. Or, le ministère de l'éducation nationale est très clair dans son vade-mecum sur la laïcité. Les parents ne sont pas soumis à la neutralité religieuse, ils ont le droit de s'habiller comme bon leur semble :

« Les parents d'élèves peuvent, lorsqu'ils participent à l'encadrement d'une classe en sortie scolaire, porter un signe ou une tenue par lequel ils manifestent une appartenance religieuse. »

Mais cette liberté a une limite : le prosélytisme. Le ministère rappelle que les chefs d'établissement sont *« chargés de faire respecter l'ordre public »* et peuvent agir *« si le comportement des parents révèle la volonté ou l'intention de développer de la propagande ou du prosélytisme religieux ou politique »*.

Une demande récurrente de LR

LR a tenté à plusieurs reprises d'inscrire dans la loi l'interdiction des signes religieux, et donc le voile, pour les mères accompagnatrices. Le député des Alpes-Maritimes Eric Ciotti avait proposé d'inclure cette interdiction lors des débats à l'Assemblée nationale sur le projet de loi Blanquer en février de cette année. Quelques mois plus tard, lors de l'examen du projet au Sénat, les sénateurs LR avaient proposé la même chose, mais la disposition en question avait finalement été supprimée.

Article 5

Voile islamique : Edouard Philippe ne souhaite pas de loi sur les accompagnants scolaires

La polémique a été relancée, vendredi, lorsqu' un élu RN a pris à partie une mère voilée lors d' une séance du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Le Monde avec AFP et Reuters

Publié le 15 octobre 2019 à 17h55 - Mis à jour le 16 octobre 2019 à 01h48 Temps de Lecture 2 min.

Le premier ministre Edouard Philippe s'est efforcé, mardi 15 octobre, de clore une nouvelle polémique sur le port du voile islamique par les accompagnatrices de sorties scolaires, en réaffirmant la primauté de la loi.

Lors des questions d'actualité à l'Assemblée nationale, il a rappelé que le voile islamique était interdit à l'école mais que la loi n'interdisait pas qu'il puisse être porté par des étudiantes ou des mères accompagnant les sorties scolaires.

« *On peut porter un voile quand on accompagne une sortie scolaire mais on n'a pas le droit de faire du prosélytisme et les autorités peuvent et doivent intervenir si tel est le cas* », a-t-il déclaré, affirmant que la loi n'avait pas besoin d'être changée en la matière. « *Je ne pense pas, pour ma part, que l'enjeu aujourd'hui ce soit de faire une loi sur les accompagnants scolaires* », a-t-il affirmé, en réponse à une proposition de loi en ce sens des parlementaires Les Républicains (LR).

« *L'enjeu, c'est d'éviter que les enfants, en raison des convictions religieuses de leurs parents pouvant relever du communautarisme ou de l'islam politique, échappent à l'école* », a-t-il ajouté, en pointant le « *danger de la déscolarisation* », « *bien plus immense que l'expression d'une liberté permise par la loi* ». « *Ma ligne, c'est de me battre pour défendre la laïcité (...), de mener sans faiblesse la lutte contre la radicalisation* », a ajouté le premier ministre.

Divisions entre le gouvernement et la majorité

La polémique sur le port du voile pour les accompagnatrices scolaires a été relancée, le 11 octobre, lorsqu'un élu du Rassemblement national (RN) a pris à partie une mère voilée lors d'une séance du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Le gouvernement et la majorité se sont divisés ces derniers jours. Si la loi n'interdit pas le port du voile dans cette situation, comme l'a rappelé M. Philippe, le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, avait estimé quant à lui, dimanche, qu'il n'était « *pas souhaitable dans notre société* ».

A l'inverse, la porte-parole du gouvernement, Sibeth Ndiaye, a dit ne pas avoir « *de difficulté à ce qu'une femme voilée participe à une sortie scolaire* ».

Le Sénat va s'emparer du sujet dès la semaine prochaine, avec l'examen en commission d'une proposition de loi LR « *tendant à assurer la neutralité religieuse des personnes concourant au service public de l'éducation* ». Le texte sera ensuite examiné dans l'Hémicycle, le 29 octobre, tandis que le député (LR) des Alpes-Maritimes Eric Ciotti a annoncé, lundi, qu'il allait « *à nouveau déposer* » une proposition de loi à l'Assemblée nationale en ce sens.

Article 6 article non signé

Education : « Sur la question des mères accompagnatrices voilées, islamistes et laïcs radicaux ont partie liée »

Rodrigo Arenas / Coprésident de la Fédération des conseils de parents d'élèves /FCPE

Dans une tribune au « Monde », Rodrigo Arenas, coprésident de la FCPE, dénonce la « vilaine polémique » suscitée par une affiche de cette fédération, et souligne que la loi est là « pour garantir les droits, pas pour stigmatiser une partie de la population ».

Publié le 15 octobre 2019 à 17h29 - Mis à jour le 15 octobre 2019 à 18h16 Temps de Lecture 4 min.

« Pour toutes ces mamans musulmanes, ce qui se joue derrière cette polémique fratricide, c'est leur dignité, aux yeux de la société et aux yeux de leurs enfants »
RAYMOND ROIG / AFP

Tribune. Une affiche de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) a suscité, il y a peu, les foudres des plus laïcistes de la République. Une femme, foulard sur la tête et sourire aux lèvres, aux côtés d'une enfant, proclame son droit à accompagner des sorties scolaires. Un torrent de boue a alors déferlé sur notre fédération, qui serait devenue un suppôt de Satan, ou, plutôt, de Mahomet.

Ainsi, en défendant le droit, parfois bafoué, des mères portant un foulard à accompagner leurs enfants en sortie scolaire, la FCPE aurait foulé aux pieds l'une de ses valeurs cardinales, la laïcité. De caricature en caricature, l'image paisible, très banale et tout à fait légale, de ces mamans investies comme tant d'autres dans l'école de leurs enfants, est dégradée, dénigrée, insultée – juste parce qu'elles sont manifestement musulmanes.

Elles deviennent alors la cible vers laquelle convergent toutes les ignominies nourries par les fantasmes sur les habitants de nos « quartiers » : territoires interdits soumis aux « barbus », aux caïds et aux dealers, selon l’imaginaire simpliste de ceux qui n’y vivent pas. Nantis d’une laïcité à géométrie variable, des médias, des élus, des personnalités plus ou moins qualifiées envahissent l’espace public et mélangent sans vergogne les racines chrétiennes de la France, leur expertise approximative de l’islam, des dénonciations hypocrites du politiquement correct, leurs interprétations catégoriques de la loi de 1905, l’ignorance du droit et, surtout, leur mépris pour des pans entiers de la société française.

Un défi politique d’200

Et dans ce nouvel accès de « panique morale » se noient les mamans, les enfants, et la République. Cette fièvre hexagonale est en fait le symptôme d’une société française malade de ses fractures identitaires. Car cette crispation violente sur la laïcité fait elle-même écho à la revendication identitaire d’une minorité d’activistes de l’islam politique, souvent encouragés par des influences étrangères.

Article 7

Le gouvernement étale ses divisions sur la laïcité

Le débat autour du port du voile, déclenché à la suite d’ un esclandre provoqué par un élu régional RN, fait resurgir les différences idéologiques au sein de la Macronie.

Par Cédric Pietralunga, Alexandre Lemarié et Olivier Faye

Publié le 15 octobre 2019 à 10h42 - Mis à jour le 15 octobre 2019 à 13h49 Temps de Lecture 4 min.

Parler de laïcité au sein du gouvernement, c’est comme conduire une brouette pleine de grenouilles : ça saute dans tous les sens. La journée de dimanche 13 octobre en a offert une nouvelle illustration. Elle s’est focalisée autour d’un serpent de mer du débat public : peut-on accepter, au nom de la laïcité, que des mères de famille voilées accompagnent des enfants dans le cadre de sorties scolaires ?

La question ressurgissait à la faveur d’un esclandre provoqué, deux jours plus tôt, par un élu du Rassemblement national au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté ; il avait bruyamment demandé à une femme voilée accompagnant des écoliers, dont son fils, de quitter l’hémicycle, avant de publier la vidéo de son coup d’éclat sur les réseaux sociaux.

Dimanche midi, donc, Sibeth Ndiaye, porte-parole du gouvernement, s’est indignée contre l’attitude « *choquante* » de l’élu. « *Je n’ai pas de difficultés à ce qu’une femme voilée participe à des sorties scolaires, a-t-elle assumé. L’200 et l’inclusion, c’est*

faire en sorte que des femmes qui sont peut-être enfermées dans leur communauté soient au contact d'autres femmes. » Une « *position personnelle* », a-t-elle précisé.

Car, au même moment, sur l'antenne de BFM-TV, son collègue ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, avait lui aussi une position personnelle à exprimer. Certes, « *la loi n'interdit pas aux femmes voilées d'accompagner les enfants, a-t-il d'abord reconnu. Mais nous ne souhaitons pas encourager le phénomène. Le voile, en soi, n'est pas souhaitable dans notre société* ».

« Jamais cela n'a posé problème »

Quelques heures plus tard, Cédric O, secrétaire d'Etat chargé du numérique et ancien conseiller d'Emmanuel Macron à l'Élysée, convoquait pour sa part ses souvenirs de sorties scolaires, à Villeurbanne (Rhône), en compagnie de « *camarades de classe [qui] venaient de familles musulmanes* ». « *De nombreuses fois, leurs mères nous accompagnaient. Voilées, parfois. Jamais cela n'a posé problème. Jamais je n'ai assisté à un quelconque prosélytisme* », a-t-il assuré sur Twitter. « *Ce n'était pas en réaction aux propos de Jean-Michel Blanquer mais du conseiller régional RN* », jure-t-on dans son entourage.

Article 8

« Jusqu' où laisserons-nous passer la haine des musulmans ?

90 personnalités, parmi lesquelles Omar Sy, Céline Sciamma ou Christine Delphy, demandent à Emmanuel Macron, dans une tribune au « Monde », de condamner l' agression d' une accompagnatrice scolaire voilée.

Publié le 15 octobre 2019 à 10h33 - Mis à jour le 16 octobre 2019 à 15h39 Temps de Lecture 9 min.

L'image a fait le tour des réseaux sociaux : celle d'une femme réconfortant dans ses bras son propre fils, en pleine assemblée plénière du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, à Dijon, après son agression verbale par un élu d'extrême droite. Si l'image nous révolte tant, c'est parce que nous en sommes tous collectivement responsables.

Ce vendredi 11 octobre, Julien Odoul, président du groupe d'extrême droite Rassemblement national, s'en est pris violemment en public à cette dame en s'adressant à la présidente de région, la socialiste Marie-Guite Dufay. « *Madame la Présidente, je vais vous demander, s'il vous plaît, au nom de nos principes laïcs, de bien vouloir demander à l'accompagnatrice qui vient d'entrer dans cette salle de bien vouloir retirer son voile islamique. Nous sommes dans un bâtiment public, nous sommes dans une enceinte démocratique. Madame a tout le loisir de garder son voile chez elle, dans la rue, mais pas ici, pas aujourd'hui. (...) C'est la République, c'est la laïcité. C'est la loi de la*

République, pas de signe ostentatoire. (...) C'est une provocation insupportable, la vigilance citoyenne, c'est aussi ça, madame la Présidente. » Juste avant de quitter l'assemblée comme il avait menacé de le faire, l'élu d'extrême droite a lancé : « *On ne peut pas débiter la session par une minute de silence pour les victimes de la Préfecture de police et accepter ça. »*

Disons-le d'emblée, comme l'a fait savoir, en pleine séance, la présidente du conseil régional : rien, ni dans le règlement ni dans la loi, ne justifiait que cette femme soit poussée vers la sortie de l'assemblée régionale. Elle avait tout à fait le droit d'y être, vêtue de son foulard. Cette scène, ces mots, ce comportement sont d'une violence et d'une haine inouïes. Mais par notre lâcheté, par nos renoncements, nous avons contribué, petit à petit, à les laisser passer, à les accepter.

Ils sont d'une violence et d'une haine inouïes pour tous ces enfants de CM2, âgés d'à peine 10 ans, venus assister à cette assemblée plénière de rentrée du conseil régional dans le cadre de l'opération Ma République et moi. Objectif de la démarche : initier les enfants à la vie publique.

Ils sont d'une violence et d'une haine inouïes pour ces instituteurs, soucieux, dans un souci de transmission du savoir, de donner à voir à leurs élèves l'illustration de l'exercice du débat démocratique. Quel fiasco...

Article 9

Voile islamique : la droite sénatoriale vise les accompagnatrices de sorties scolaires

Une proposition de loi a été déposée pour interdire les signes religieux aux accompagnants d'élèves, et sera examinée en séance publique le 29 octobre.

Par Julie Carriat

Publié le 15 octobre 2019 à 09h42 - Mis à jour le 15 octobre 2019 à 10h52 Temps de Lecture 2 min.

Face à la polémique déclenchée par les récriminations, vendredi 11 octobre, de l'élu du Rassemblement national Julien Odoul contre une femme voilée accompagnant des élèves au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, la droite traditionnelle assure avoir la solution. C'est en effet un projet qu'elle mûrit de longue date dans un débat juridico-politique récurrent : interdire le port de signes religieux pour les accompagnateurs des sorties scolaires. Une proposition de loi en ce sens a été déposée au Sénat, et sera examinée en séance publique le 29 octobre.

En mars 2012, le ministre de l'éducation nationale de Nicolas Sarkozy, Luc Chatel, avait été l'auteur d'une circulaire mettant en œuvre cette prohibition. Saisi par le Défenseur des droits sur l'application du principe de neutralité religieuse dans les services

publics, le Conseil d'Etat avait rendu en décembre 2013 une décision double, validant le principe de liberté de conscience des parents accompagnateurs, mais aussi la possibilité juridique, pour l'éducation nationale, de leur recommander de s'abstenir de manifester une appartenance ou une croyance religieuse.

Forme d'extension de la loi sur les signes religieux dans les écoles publiques de 2004, cette circulaire a été en pratique abolie sous le quinquennat de François Hollande. La ministre Najat Vallaud-Belkacem avait fait valoir que, concernant les mères voilées accompagnatrices, « *l'acceptation de leur présence [devait] être la règle* ».

Amendement abandonné

Sous la législature actuelle, le parti Les Républicains (LR) aimerait faire graver dans le marbre de la loi une telle interdiction. A l'initiative notamment de la sénatrice Jacqueline Eustache-Brinio, la droite sénatoriale a d'abord tenté, en mai, de faire passer un amendement dans le projet de loi sur « l'école de la confiance ». Lors d'une commission mixte paritaire conclusive, l'amendement, non soutenu par le gouvernement, a finalement été abandonné.

Dans la foulée, le 9 juillet, la sénatrice du Val-d'Oise a déposé une proposition de loi, qui sera examinée en séance publique à partir du 29 octobre. Signée par une quarantaine de sénateurs dont le président du groupe LR, Bruno Retailleau, elle propose notamment de modifier l'article L. 141-5-1 du code de l'éducation pour que l'interdiction du port de signes ou tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse soit étendue au temps des sorties scolaires et aux « *personnes concourant au service public de l'éducation* ».

Les Républicains quasi unanimes sur l'interdiction

« *Si ça choque aujourd'hui, demain on n'en entendra plus parler*, estime Mme Eustache-Brinio. *A partir du moment où il y a une loi, les choses sont claires.* » Le rapporteur LR du texte, Max Brisson, assure qu'une interdiction claire est possible, mais invite à éviter des termes minés, à l'heure où le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, estime que le voile n'est « *pas souhaitable dans notre société* ». « *Le prosélytisme religieux, c'est très difficile à appréhender, la neutralité de l'école, c'est extrêmement simple* », dit M. Brisson, sénateur des Pyrénées-Atlantiques. Si le parti Les Républicains regrette parfois, de manière plus ou moins ferme, la forme des provocations de M. Odoul, ses membres sont quasi unanimes pour défendre au fond une interdiction et fustiger la supposée « *confusion* » de l'état du droit actuel, au risque d'alimenter les critiques sur leur porosité avec l'extrême droite. A peine élu, le nouveau président du parti, Christian Jacob, a ajouté sa voix à cette tendance, en déclarant sur France Inter :

« S'il y a interdiction du voile à l'école, il faut qu'il soit également interdit dans l'accompagnement des voyages scolaires. »

Article 10

« Le communautarisme, ce n' est pas le terrorisme » : Macron souligne

« l' irresponsabilité » de certains « commentateurs politiques »

A propos de la polémique des mères voilées accompagnatrices, il a refusé de « donner les bons points et les mauvais points » aux membres de sa majorité.

Par Olivier Faye(Toulouse, envoyé spécial)

Publié le 16 octobre 2019 à 21h48 - Mis à jour le 17 octobre 2019 à 12h16 Temps de Lecture 3 min.

Emmanuel Macron, le 16 octobre, à Toulouse (Haute-Garonne). PASCAL PAVANI / AFP

Lever les ambiguïtés et en même temps fermer le chapitre. C'est ce qu'a essayé de faire Emmanuel Macron, mercredi 16 octobre, au sujet de la laïcité, qui divise son gouvernement et la majorité depuis près d'une semaine.

Le chef de l'Etat a d'abord cherché à faire dévier cette question clivante. Interrogé lors de la conférence de presse qui clôturait le conseil des ministres franco-allemand, à Toulouse, il a notamment pointé du doigt l'« irresponsabilité » de « *certain commentateurs politiques* » qui amalgament dans ce débat des problématiques distinctes. « *Vous voudriez me mettre le singe sur l'épaule, je crois qu'il est sur la vôtre*, a répondu M. Macron à un journaliste. *Tout a été confondu dans le débat et les commentaires.* »

« *Le communautarisme, ce n'est pas le terrorisme, il faut distinguer ces deux notions*, a-t-il encore ajouté. [Le communautarisme], *c'est la volonté de faire sécession dans la République, au nom d'une religion, mais en la dévoyant.* »

Refus de trancher

En rebondissant de la sorte, le président de la République a tenu à rappeler le sens de son discours prononcé dans la cour de la Préfecture de police (PP), à Paris, le 8 octobre. Il avait alors appelé à construire une « *société de vigilance* » face à « *l'hydre islamiste* », cinq jours après l'attentat qui a causé la mort de quatre fonctionnaires de la PP, poignardés par leur collègue Mickaël Harpon, manifestement radicalisé.

« *N'oubliez pas tout ce que j'ai dit : faire bloc. Etre vigilant contre toutes celles et ceux qui se radicalisent dans notre société. Faire bloc, et le faire avec tous nos concitoyens, quelle que soit leur confession. (...) Ne stigmatisons pas nos concitoyens [musulmans].* »

« *Il ne veut pas qu'on mélange l'antiterrorisme, la laïcité, le voile, l'immigration, etc. Tout ça fait un shaker dangereux* », estime un de ses proches. Seulement, aux yeux d'une partie de l'opposition, le *bartender* serait Emmanuel Macron lui-même. « *Je partage l'inquiétude, mais du coup je m'interroge : pourquoi le chef de l'Etat, au moment où les personnels de santé, de l'enseignement, les pompiers, s'inquiètent et sont dans la rue pour réclamer des moyens, nous pose son débat sur l'immigration ?* », a fait remarquer, jeudi 17 octobre, le député européen (Europe Ecologie-Les Verts) Yannick Jadot, fustigeant une attitude de « *pyromane qui se dresse en pompier* ».

Au-delà de cet aspect, le locataire de l'Élysée a refusé de trancher le débat qui oppose, entre autres, le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, et la porte-parole du gouvernement, Sibeth N'Diaye, sur la question des mères voilées accompagnatrices de sorties scolaires. Le premier considère que « *le voile n'est pas souhaitable dans notre société* » alors que la seconde n'a « *pas de difficultés à ce qu'une femme voilée participe à des sorties scolaires* ».

« La synthèse macroniste met du temps à se faire... »

« *Je ne suis pas là pour donner les bons points et les mauvais points*, a évacué M. Macron. *J'ai parlé des dizaines de fois de ces sujets.* » Une manière de renvoyer vers ses précédentes déclarations, du temps où il n'était pas encore président de la République. Mais aussi de souligner, sans le dire, sa position actuelle.

« *Je ne crois pas, pour ma part, qu'il faille (...) aller traquer dans les sorties scolaires celles et ceux qui peuvent avoir des signes religieux* », avait déclaré, le 12 juillet 2016, celui qui était encore ministre de l'économie de François Hollande. Des mots qu'il refuse, pour l'heure, de prononcer de nouveau. Le premier ministre, Edouard Philippe, a rappelé, pour sa part, qu'il n'était pas dans les projets du gouvernement de changer la législation en la matière. La pression reste pourtant forte du côté de la droite sur le sujet, le nouveau président du parti Les Républicains (LR), Christian Jacob, réclamant la fin de l'« *ambiguïté* » et l'interdiction du port du voile dans le cadre des sorties scolaires. « *Comment vous allez expliquer que le voile est autorisé pour accompagner des enfants à la cantine s'ils sortent des murs de l'école, et qu'en revanche dans l'école il n'est pas accepté ?* », s'est-il interrogé jeudi.

Mais l'Élysée ne veut pas agir sous la pression. Pas question de revenir sur ce principe, ni de dessiner la perspective d'un grand discours sur la laïcité, pourtant promis depuis des mois. « *Nous attendons sur ce sujet la parole du président de la République, qui l'a reportée moult fois* », a estimé, mercredi, le président (LR) du Sénat, Gérard Larcher. Un proche d'Emmanuel Macron veut néanmoins croire que les choses viendront

en leur temps, d'« *un pas cadencé* ». Comme le reconnaît un soutien du chef de l'Etat :
« *La synthèse macroniste met du temps à se faire...* »

Article 11 Anonyme

Le Conseil français du culte musulman dénonce des « réactions hystériques » sur le voile

L' instance, interlocutrice privilégiée de l' Etat concernant le culte musulman, s' inquiète du « climat anxieux » des derniers jours, « sous couvert du respect de la laïcité et de lutte contre la radicalisation et le terrorisme ».

Le Monde avec AFP

Publié le 16 octobre 2019 à 17h33 - Mis à jour le 17 octobre 2019 à 07h54 Temps de Lecture 2 min.

Dénonçant une « *rhétorique* » d'extrême droite « *outrageusement banalisée* » et des « *réactions hystériques* » sur la question du voile, le Conseil français du culte musulman (CFCM) s'est dit, mercredi 16 octobre, inquiet des « *récents déferlements* » stigmatisant les musulmans.

« *Le CFCM exprime sa consternation sur les réactions hystériques sur la question du voile des musulmanes, qui le portent sans être en infraction avec la loi républicaine, sans provocation ni prosélytisme* », a écrit dans un communiqué Dalil Boubakeur, président par intérim de cette institution, interlocutrice privilégiée de l'Etat concernant le culte musulman.

La question sur le port du voile pour les accompagnantes scolaires a été relancée une nouvelle fois vendredi lorsqu'un élu du Rassemblement national a pris à partie une mère portant le hidjab lors d'une séance du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Comprendre : La loi autorise les mères voilées en sorties scolaires, contrairement à ce qu'insinue Christian Jacob

« Rhétorique extrême-droitière »

Le CFCM dénonce du doigt un « *climat anxieux* », « *sous couvert du respect de la laïcité et de lutte contre la radicalisation et le terrorisme* ». Selon M. Boubakeur, « *la rhétorique extrême-droitière contre les musulmans de France s'est outrageusement banalisée* » et est aujourd'hui relayée par « *des médias complaisants et des racistes de tout bord, voire par certaines personnalités politiques* ».

Dimanche, le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, avait affirmé que « *le voile en soi n'est pas souhaitable dans notre société* ». Ainsi, le CFCM demande « *instamment* » aux autorités de « *faire respecter les règles de droit, qui s'inscrivent dans le cadre de la loi de 2004 sur les signes ostensibles à l'école et celle de 2010 qui interdit*

de dissimuler son visage dans l'espace public ». Mardi, le premier ministre, Edouard Philippe, a tenté de clore le débat devant l'Assemblée nationale en déclarant qu'il ne souhaitait pas « *faire une loi sur les accompagnants scolaires* », préférant parler de « *l'enjeu* » des « *dérives communautaires* » et de la « *déscolarisation* ».

Manifestation dans le Doubs

La mère voilée prise à partie vendredi a décidé de porter plainte à Dijon et à Paris, a annoncé mercredi le Collectif contre l'islamophobie en France. Une première plainte doit être déposée jeudi « *auprès du parquet de Dijon* » afin de réclamer des poursuites pour « *des violences commises en réunion par personnes dépositaires de l'autorité publique sur mineur et majeur à caractère raciale* », précise le communiqué.

A Besançon, quelque 200 personnes ont par ailleurs manifesté en soutien mercredi. « *La laïcité, c'est pas la haine et le rejet, c'est la tolérance et le respect* » et « *en France, voilée ou non voilée, chaque femme doit avoir la liberté* », pouvait-on lire, entre autres slogans, sur les pancartes et banderoles déployées devant le conseil régional.

« *Les instituteurs sont atterrés parce que l'essentiel du travail qu'ils faisaient avec les mamans, pour les intégrer au travail sur la citoyenneté, est mis à mal* », a déclaré devant la presse la présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté Marie-Guite Dufay (PS), soulignant que « *la maman est extrêmement choquée* ». « *Je leur ai dit "regardez, le pays vous protège, la République vous protège, on a des lois qui vous protègent, vous aviez à être là, c'était votre place". Mais aujourd'hui ils n'entendent pas ça, ils n'entendent que la vindicte dont elle a été l'objet* », a-t-elle ajouté, évoquant sa rencontre avec la famille de la femme invectivée.

Article 12

**Une sortie scolaire annulée à Creil en raison d' une accompagnatrice voilée
Un groupe d' une école maternelle de cette ville de l' Oise a dû rebrousser
chemin après qu' un pompier de la caserne qu' il devait visiter a refusé l' entrée
d' une femme voilée.**

Le Monde avec AFP / Publié le 16 octobre 2019 à 09h40 Temps de Lecture 2 min.

Des pompiers de Creil (Oise) ont refusé lundi 14 octobre l'entrée de deux femmes voilées dans leur caserne, et semblent ainsi avoir annulé de fait l'une des deux sorties scolaires pour lesquelles elles étaient présentes. Mardi, les pompiers du département ont reconnu les faits révélés par et plaident une « *erreur d'interprétation* ».

Des élèves d'une école maternelle de cette ville de l'Oise, qui avait déjà vu naître un premier débat sur le voile à l'école il y a trente ans, devaient visiter la caserne de pompiers. Selon les premiers éléments, il semblerait qu'une première accompagnatrice voilée se soit fait refuser l'accès à la caserne par les pompiers, mais que le groupe qu'elle

accompagnait ait pu mener cette sortie jusqu'à son terme. Elle n'avait pas contesté cette décision.

Plus tard dans la journée de lundi, selon le président du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de l'Oise, Eric de Valroger, un officier, qui « *pensait bien faire* », a refusé l'accès de la caserne à une seconde femme qui portait « *un voile simple, un hijab* », annulant cette fois-ci la visite d'un second groupe d'élèves de maternelle. Cela s'est fait, selon *le Parisien*, après l'aval donné par la directrice de l'école au téléphone. Eric de Valroger a précisé que l'objectif initial de l'officier pompier était « *d'appliquer la loi, de bonne foi* ». « *Je pense que c'est une erreur d'interprétation.* »

L'officier a « *présenté ses excuses* »

La seconde femme, âgée de 36 ans et mère de deux enfants, avait contesté auprès des pompiers leur décision, dont elle s'est dite « *choquée* ». « *Je ne m'y attendais pas, j'étais abasourdie* », a-t-elle raconté, expliquant avoir « *pris sur [son] temps libre* » pour accompagner la sortie, « *à la demande de l'école, qui manquait d'accompagnateurs* ». Outre son voile, elle précise qu'elle était « *en pantalon et veste* ».

La trentenaire a ensuite fait part de sa mésaventure dans un message posté sur un groupe privé, sur Facebook, qui a rapidement circulé sur les réseaux sociaux. « *Je souhaitais dénoncer un dérapage, une injustice, et éviter que ça ne se reproduise. Mais je ne critique pas les sapeurs pompiers, j'ai une haute estime d'eux et de leur travail* ». Elle a tenu à se distinguer des appels au boycott des ventes des calendriers de pompiers qui ont fleuri sur internet.

« *Depuis, il y a eu des discussions entre cette dame et l'officier, qui a présenté ses excuses. Les choses se sont apaisées* », a annoncé Eric de Valroger, président du SDIS et vice-président LR du Conseil départemental de l'Oise. « *Je ne prendrai pas de sanction contre cet officier.* »

Cet incident survient alors que, depuis plusieurs jours, le gouvernement se divise sur le cas des mères voilées accompagnant les sorties scolaires, entre ceux pour qui porter le foulard à cette occasion n'est « *pas souhaitable* » et ceux qui plaident pour « *l'inclusion* » de ces femmes. En 2013, le Conseil d'Etat a estimé que les mères voilées accompagnant les sorties scolaires n'étaient pas soumises aux « *exigences de neutralité religieuse* ».

Article 13

Voile : l' exécutif en quête d' une position d' équilibre

Ces derniers jours, plusieurs membres du gouvernement s' étaient affrontés après qu' un élu RN avait pris à partie une accompagnatrice voilée au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Par Cédric Pietralunga

Publié le 16 octobre 2019 à 06h03 - Mis à jour le 19 octobre 2019 à 10h17 Temps de Lecture 3 min.

Le premier ministre Edouard Philippe à l'Assemblée nationale le 7 octobre. BENOIT TESSIER / REUTERS

« *Le droit est très clair !* » Alors que le gouvernement se déchire sur le port du voile, Edouard Philippe a tenté, mardi 15 octobre, de mettre un coup d'arrêt à la cacophonie. « *On peut porter un voile quand on accompagne une sortie scolaire* », a tranché le premier ministre devant l'Assemblée nationale, rappelant que la législation ne l'interdit que pour les enseignants. « *Je ne pense pas (...) que l'enjeu aujourd'hui soit de faire une loi sur les accompagnants scolaires* », a-t-il ajouté, fermant la porte à une nouvelle proposition de loi des parlementaires Les Républicains (LR) sur le sujet.

Soucieux d'éteindre la polémique, Edouard Philippe a appelé à plutôt lutter contre les « *dérives communautaires* ». « *L'enjeu, c'est d'éviter que les enfants, en raison des convictions religieuses de leurs parents pouvant relever du communautarisme ou de l'islam politique, échappent à l'école* », a-t-il plaidé, révélant que 130 enfants déscolarisés sont aujourd'hui suivis par une cellule de prévention de la radicalisation.

De même, il a pointé le risque de voir se développer les écoles confessionnelles communautaires : trente-deux projets d'écoles hors contrat ont été refusés pour l'année scolaire 2018-2019 et « *une trentaine depuis la rentrée sont en cours de traitement* », assure Matignon.

Ces derniers jours, plusieurs membres du gouvernement s'étaient affrontés par médias interposés sur le sujet du foulard. Le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, et celui de l'économie et des finances, Bruno Le Maire, avaient estimé que le voile n'est « *pas souhaitable dans notre société* ». Des déclarations mal vécues par l'aile gauche de l'exécutif. « *Je n'ai pas de difficulté à ce qu'une femme voilée participe à des sorties scolaires* », avait notamment réagi la porte-parole du gouvernement, Sibeth Ndiaye, soutenue par le secrétaire d'Etat chargé du numérique, Cédric O. « Clarifier »

Article 14 Anonyme

« Ne pas confondre la haine des femmes voilées et la critique du voile ».

Manuel Boucher/ Sociologue, professeur à l' université de Perpignan-Via-Domitia

Les indignations exprimées après l'humiliation d'une mère voilée au conseil régional de Bourgogne-France-Comté ne devraient pas empêcher tout questionnement sur le port du voile, souligne, dans une tribune au « Monde », le sociologue Manuel Boucher.

Publié le 18 octobre 2019 à 17h15 - Mis à jour le 18 octobre 2019 à 18h04 Temps de Lecture 3 min.

« La République doit protéger les individus pour que, dans la pratique, le principe de la laïcité puisse s'appliquer » RAYMOND ROIG / AFP

La prise à partie par Julien Odoul, élu du Rassemblement national, au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, le 11 octobre, d'une mère de famille vêtue d'un voile, a suscité une importante vague de réactions à cette humiliation publique.

Il est tout à fait inacceptable qu'un élu de la République puisse ainsi rabaisser et mépriser une femme devant son jeune fils qui, n'ayant pu que subir l'humiliation de sa mère, a éclaté en sanglots face à cette attaque ad hominem. La stigmatisation de cette femme venue bénévolement accompagner un groupe d'enfants pour découvrir le fonctionnement d'une institution de la République est insupportable.

En outre, l'amalgame fait par cet élu entre cette femme voilée et l'attentat du 3 octobre, à Paris, à la Préfecture de police est indigne. Il est intolérable que ce conseiller régional, et plus largement les membres et sympathisants des partis d'extrême droite, instrumentalisent le principe de la laïcité pour justifier leur rejet et la haine de la religion musulmane et de ses adeptes.

La République doit protéger les individus

En effet, si le principe de la laïcité affirme la séparation des églises et de l'Etat, il affirme aussi la liberté de conscience, c'est-à-dire de croire ou de ne pas croire et la liberté de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public. En ce sens, la République doit protéger les individus pour que, dans la pratique, le principe de la laïcité puisse s'appliquer.

Cette humiliation, pointe extrême d'un climat politique malsain consistant à montrer du doigt les musulmans en général, a été, comme il se devait, condamnée publiquement et de divers horizons. Il reste que le registre des indignations exprimées à cette occasion n'est pas exempt d'ambivalences. D'une part, on a pu observer que certains s'attachent à condamner la forme odieuse de l'interpellation pour mieux laisser entendre que, sur le fond, les motivations du représentant RN ne seraient pas totalement irrecevables.

Article 15

Vider l'abcès du débat sur le voile. Le Monde

Editorial. La polémique née de l'invective d'un élu RN envers une mère voilée, et entretenue par des responsables politiques divisés, a fait dérapier le débat sur la laïcité. Emmanuel Macron et Edouard Philippe ont tenté de le recadrer.

Publié le 19 octobre 2019 à 10h45 - Mis à jour le 20 octobre 2019 à 08h53 Temps de Lecture 2 min.

Editorial du « Monde ». En deux déclarations fermes, l'exécutif a recadré, cette semaine, le débat sur la laïcité, qui commençait à prendre mauvaise tournure. Mardi 15 octobre, lors des questions d'actualité à l'Assemblée nationale, Edouard Philippe a fermement rejeté l'idée d'une nouvelle loi pour interdire le port du voile aux accompagnatrices scolaires. « *On peut porter un voile quand on accompagne une sortie scolaire, mais on n'a pas le droit de faire du prosélytisme, et les autorités peuvent et doivent intervenir si tel est le cas* », a déclaré le premier ministre, dans un rappel bienvenu au texte de 2004 qui fait la part des choses entre pratique culturelle et militantisme religieux.

Le Conseil d'Etat avait, de fait, précisé, en décembre 2013, que les parents accompagnant les enfants lors de sorties scolaires n'étaient pas tenus à la neutralité et pouvaient porter des signes d'appartenance religieuse – à l'inverse des enseignants. Seul bémol : le prosélytisme leur est interdit. Dès lors, pourquoi sortir du cadre ? Deux jours plus tard, Emmanuel Macron, en marge d'un sommet franco-allemand, a dénoncé ceux qui « *stigmatisent* » les musulmans, critiquant vivement ce « *raccourci fatal* » entre lutte contre le terrorisme et islam. Dans le même temps, le chef de l'Etat a rappelé sa volonté d'être « *intraitable avec le communautarisme* ».

Climat nauséabond

Il était temps de crever l'abcès : un climat nauséabond était en train de s'installer. Il y a d'abord eu ce coup d'éclat d'un élu RN invectivant en pleine séance du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté une mère voilée devant son fils. Il y a ensuite eu l'offensive de la droite sénatoriale annonçant le dépôt d'une proposition de loi visant à étendre aux parents d'élèves l'interdiction de porter des signes religieux au motif que le voile serait « *une marque de soumission* » et parfois de « *sécession* ». Il y a eu enfin, dans la majorité, le vif débat entre le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, qui a affirmé que « *le voile en soi n'était pas souhaitable dans notre société* », et le député du Val-d'Oise Aurélien Taché, jugeant que le rôle de la majorité était de défendre la loi existante.

Cet accès de fièvre n'est pas une surprise : l'islam inquiète une partie de la société française, qui y voit une menace pour son identité et sa culture. C'est en jouant sur cette peur que Marine Le Pen prospère depuis des années. C'est en l'instrumentalisant qu'elle a favorisé à droite la cassure entre les défenseurs de l'identité heureuse (Alain Juppé) et les pourfendeurs de l'islam politique (Nicolas Sarkozy, François Fillon). Laisser s'installer cette

surenchère est dangereux pour la concorde nationale – plusieurs millions de musulmans vivent en France et sont régulièrement stigmatisés.

La réponse du chef de l'Etat était ainsi attendue depuis deux ans. Elle apparaît, heureusement, très nette dans sa volonté de mettre fin à la surenchère, mais elle est encore imprécise quant aux moyens concrets de renforcer la lutte contre le communautarisme, qui constitue de fait une menace pour le modèle républicain. Mardi, devant les députés, Edouard Philippe n'a pas masqué certaines « dérives », en soulignant notamment le phénomène de déscolarisation des jeunes filles dans certains quartiers. L'Etat est-il capable d'endiguer ce phénomène ? La réponse tarde, parce qu'elle n'est pas évidente, mais le silence nourrit le fantasme. Il est ainsi indispensable qu'Emmanuel Macron traite le sujet jusqu'au bout.

Article 16

De l' immigration au voile, comment le débat a échappé à Emmanuel Macron Du 16 septembre au 16 octobre, récit d' un mois où les questions d' immigration et d' islam, de terrorisme et de communautarisme se sont mêlées dans une grande confusion, révélant les contradictions de la majorité.

Par Cédric Pietralunga, Alexandre Lemarié, Abel Mestre, Sylvia Zappi, Julie Carriat, Olivier Faye et Solenn de Royer

Publié le 19 octobre 2019 à 10h35 - Mis à jour le 20 octobre 2019 à 16h31 Temps de Lecture 10 min.

Emmanuel Macron lors d'un hommage aux policiers victimes de l'attaque de la Préfecture de police, à Paris, le 8 octobre. JEAN-CLAUDE COUTAUSSE POUR « LE MONDE »

L'été tire à sa fin. Mais il fait doux, ce lundi 16 septembre, dans les jardins de l'hôtel de Rothelin-Charolais, siège du ministère chargé des relations avec le Parlement. Les députés et sénateurs La République en marche (LRM) ont été conviés dans la soirée pour un pot de rentrée autour d'Emmanuel Macron, qui souhaite mobiliser ses troupes pour l'acte II du quinquennat.

Derrière son pupitre « Jupiter », censé évoquer la proue d'un bateau, le chef de l'Etat, en costume bleu sombre, lance l'offensive sur l'immigration, en tête de ses nouvelles priorités. « *Nous n'avons pas le droit de ne pas regarder le sujet en face, assène-t-il. En prétendant être humaniste, on est parfois trop laxiste.* »

Il explique que « *les bourgeois* » n'ont pas de problème avec l'immigration car « *ils ne la croisent pas* ». Ce sont les « *classes populaires* » qui « *vivent avec* ». Il rappelle que le Parlement doit débattre du sujet quinze jours plus tard. Et incite les siens à prendre le sujet « *avec maturité et calme* ».

Le président est rentré de vacances avec une idée fixe : impulser un virage régalien au quinquennat, afin de préparer la présidentielle de 2022. Il ne veut pas reproduire la coupable naïveté de Lionel Jospin, qui se pensait protégé par son bilan économique, avant de trébucher sur la sécurité, en 2002. Il sait aussi que son socle électoral a muté depuis 2017 : il s'est droitisé. Il a en outre besoin de renouer avec les catégories populaires après la crise des « gilets jaunes », considérée par le pouvoir comme un sérieux avertissement.

La veille de son discours devant les élus LRM, Macron a reçu à dîner à l'Élysée les « chapeaux à plume » de la majorité, pour leur expliquer pourquoi il entend remettre l'immigration au cœur du débat public. Il émet même, en des termes parfois crus, son souhait d'augmenter les expulsions d'Albanais sans papiers, selon un participant à ce dîner. *« Il était très remonté, c'était du Sarkozy qui*

Article 17

Port du voile : le débat traverse la communauté éducative

Le débat au sein du gouvernement sur le port du foulard a ravivé, chez les directeurs d'école, des questionnements que certains pensaient « dépassés ».

Par Mattea Battaglia .Publié le 23 octobre 2019 à 12h30 Temps de Lecture 3 min.

Demander aux directrices et aux directeurs d'école s'ils rencontrent des « obstacles » ou des « contestations » lors de l'organisation des sorties scolaires, c'est, invariablement, s'entendre opposer un « non ». Rien, en tout cas, qui ne puisse se régler « en dialoguant », souffle tel enseignant, en poste à Créteil. « Dans l'écoute mutuelle », renchérit tel autre, à Paris.

Il n'empêche : les divisions sur le port du voile qui se sont exprimées au sein du gouvernement et la position de fermeté martelée par le ministre Blanquer ont réveillé des questionnements que beaucoup pensaient « dépassés ».

« Prétendre que les mères voilées sont un problème pour l'école me met hors de moi », souffle Catherine Da Silva, l'une des rares professeures à évoquer le sujet sans réclamer l'anonymat – elle représente, en Seine-Saint-Denis, le syndicat SNUipp-FSU. Alors qu'une proposition de loi « tendant à assurer la neutralité religieuse des personnes concourant au service public de l'éducation » devrait être examinée au Sénat en séance publique à partir du 29 octobre, l'enseignante n'en démord pas : « Heureusement qu'elles sont là, ces mamans. C'est sur elles qu'on peut compter, elles qui font des sandwiches pour les pique-niques et qui tiennent les stands des kermesses... Et oui, elles qui assurent, aussi, qu'on le veuille ou non, la bonne marche des sorties ! »

En vingt ans de direction d'école, Catherine Da Silva assure n'avoir eu vent que d'un seul épisode problématique. Un cas... sur 840 écoles dans le département. « Une

collègue, au moment de la circulaire Chatel [qui, en 2012, a insisté sur la neutralité religieuse des parents en sortie], avait voulu dissuader une maman de participer à une sortie, raconte-t-elle. La hiérarchie était intervenue pour lui rappeler que rien, dans la loi, ne l'interdit [sauf s'il y a perturbation objective au bon fonctionnement de la sortie ou trouble à l'ordre public, a précisé le Conseil d'Etat en 2013]. Ce rappel a suffi à calmer le jeu. »

« Un message qui passe »

Un « *cas un peu limite* » en trente-cinq ans de carrière, c'est aussi ce dont fait état Véronique. « *On trouve, au sein de la communauté éducative comme un peu partout ailleurs, des laïcards chez qui le voile suscite des crispations.* » Elle-même dit avoir croisé la route, à deux reprises, d'inspecteurs « *suggérant* » aux enseignants de se tourner vers d'« *autres* » parents.

Article 18

« Madame, vous ne partirez pas avec votre foulard » en sortie scolaire Plusieurs mères portant le voile racontent leurs relations parfois difficiles avec l' école de leurs enfants.

Par Aurélie Collas

Publié le 23 octobre 2019 à 11h21 - Mis à jour le 07 novembre 2019 à 10h07

Temps de Lecture 5 min.

Fathia (prénom changé), à Besançon le 19 octobre. CLAIRE JACHYMIK POUR « LE MONDE »

« *Cette maman qui serre son fils dans ses bras pour le protéger de la violence de l'hémicycle, ça m'a pris aux tripes.* » Myriam [toutes les personnes citées ont préféré rester anonymes], mère de trois enfants aux Pavillons-sous-Bois, en Seine-Saint-Denis, est encore bouleversée par cette scène d'une femme, venue accompagner une sortie scolaire au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté le 11 octobre, invectivée par un élu d'extrême droite qui lui demande de retirer son foulard. D'un groupe d'enfants, en pleine formation à la citoyenneté, assistant, in fine, à une manifestation d'exclusion et de dévoiement de la laïcité dans une assemblée de la République. Sur Internet, la scène est devenue virale.

L'humiliation, Myriam l'a vécue en 2014. Ce jour-là, la maîtresse de CP dit à sa fille : « *Ta maman ne peut pas nous accompagner parce qu'elle est voilée.* » Effondrée, l'enfant la questionne : « *Pourquoi, tu n'es pas comme les autres mamans ?* » Dans cette école, cette année-là, les mères portant un foulard n'ont plus été autorisées à participer aux sorties scolaires. Pourtant la loi était claire, le Conseil d'Etat ayant levé toute ambiguïté un an plus tôt : les parents accompagnateurs n'étant pas « *agents* » mais

« *usager* » du service public, ils ne sont pas soumis au principe de neutralité comme le sont les fonctionnaires.

Article 19

A quoi joue Jean-Michel Blanquer, après ses propos sur le port du voile ? En durcissant sa position sur le port du voile lors des sorties scolaires, mais aussi dans la société, le ministre de l' éducation adresse des signaux aux enseignants sur un autre terrain que celui du droit.

Par Mattea Battaglia et Camille Stromboni

Publié le 23 octobre 2019 à 10h57 - Mis à jour le 23 octobre 2019 à 12h21 Temps de Lecture 4 min.

Progressivement, le discours est apparu plus sévère. D'une « *position personnelle* » envers les mères voilées, qui ne sauraient être « *encouragées* » à accompagner les sorties scolaires, Jean-Michel Blanquer assume aujourd'hui une position critique envers le foulard islamique tout court. « *La loi n'interdit pas aux femmes voilées d'accompagner les enfants*, a rappelé le ministre de l'éducation, le 13 octobre sur BFM-TV, *mais le voile en soi n'est pas souhaitable dans notre société.* »

En alimentant la polémique, le ministre n'a pas hésité à prendre le risque de diviser la majorité. Une rupture intervenue après qu'un élu du Rassemblement national (RN) a pris à partie, le 11 octobre, une femme voilée qui accompagnait une sortie scolaire au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Tout en condamnant la scène, M. Blanquer a choisi d'aller au-delà de son périmètre – celui de l'école, où le voile est interdit depuis quinze ans aux élèves, mais pas aux parents qui accompagnent les sorties. Et ce malgré les tentatives, faites jusqu'au plus niveau de l'Etat, de clore le débat. « *Je ne pense pas que l'enjeu aujourd'hui ce soit de faire une loi sur les accompagnants scolaires* », a exclu le premier ministre, Edouard Philippe, le 15 octobre.

« Sa position remonte à loin »

Deux propositions de loi, déposées par la droite, seront néanmoins débattues ces prochains jours à ce sujet – la première, mercredi 23 octobre, en commission au Sénat. On peut, sans trop de risque, y voir une nouvelle occasion, pour le ministre de l'éducation, de prendre la parole.

« *Sa position remonte à loin* », font valoir certains de ceux qui ont côtoyé M. Blanquer alors qu'il était encore recteur de Créteil (2007-2009). « *A l'époque, il insistait déjà sur l'extrême vigilance à avoir vis-à-vis des mères voilées, leur accès aux "espaces parents" dans les collèges ou l'accompagnement des sorties* », témoigne une ancienne principale. Quand, en 2012, paraît la circulaire Chatel, qui considère les parents comme participant à une mission de service public et tenus, à ce titre, à l'absence de signes

religieux, M. Blanquer est le numéro deux au ministère de l'éducation. « *Il y a dans ses propos l'expression d'une conviction personnelle sincère, glisse un proche. Sa conception du voile réduit le foulard soit à un instrument de soumission, soit au premier symptôme de l'islamisme.* »

Article 20

**« Le Monde des lecteurs » - Société : A propos des « mamans » voilées
« Dans leur fonction d' accompagnatrices, elles ne sont ni des mères, ni des mamans, mais des femmes responsables, des citoyennes conscientes qui viennent épauler l' Education nationale dans une de ses missions. » déclare Martine Segalen.**

Publié le 24 octobre 2019 à 17h25 Temps de Lecture 1 min.

« Dans leur fonction d'accompagnatrices, elles ne sont ni des mères, ni des mamans, mais des femmes responsables, des citoyennes conscientes qui viennent épauler l'Education nationale dans une de ses missions. » Jacques Loic / Photononstop

Interdire les « mamans » voilées

Entendons-nous : il ne s'agit bien entendu en rien d'interdire l'accompagnement des enfants en sortie scolaire par leurs mères. Il s'agit d'interdire ce vocabulaire totalement inapproprié qui relève de la sphère privée et non publique. Le terme affectueux de « maman » par lequel les enfants, même devenus adultes, désignent leurs mères minimise leur statut et le rôle qu'elles tiennent dans la société.

Dans leur fonction d'accompagnatrices, elles ne sont ni des mères, ni des mamans, mais des femmes responsables, des citoyennes conscientes qui viennent épauler l'Education nationale dans une de ses missions. A ce titre, elles devraient se demander pourquoi le port d'un voile cause tant de controverses. Aucune « haine » (*Le Monde* du 16 octobre 2019) à l'égard de ces femmes engagées, et souvent courageusement, lorsqu'elles luttent au pied des résidences gangrenées par la drogue : au contraire, beaucoup d'admiration souvent. Mais elles savent aussi que, dans la société française, la vision de ces couvre-chefs produit un profond malaise. C'est entre leurs mains de femmes responsables que repose une partie de la solution.

Martine Segalen, Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine)/Professeure émérite Université Paris Nanterre, Auteure de « A qui appartiennent les enfants », Tallandier, 2010 « Sociologie de la famille », Armand Colin (9e édition, avec Agnès Martial), 2019

Article 21

Pourquoi une loi pour « interdire le voile » en France aurait peu de chances d' exister

Marine Le Pen a réaffirmé son souhait d' interdire le voile dans « l' intégralité de l' espace public ». Une telle loi aurait toutes les chances d' être censurée.

Par Adrien Sénecat / Publié le 24 octobre 2019 à 10h44 - Mis à jour le 25 octobre 2019 à 07h07 Temps de Lecture 5 min.

« *Je souhaite que le voile soit interdit dans l'intégralité de l'espace public.* » Marine Le Pen a réaffirmé, dimanche 20 octobre, cette proposition récurrente dans son discours lors du « Grand Jury RTL-LCI-. La mesure viserait aussi les autres signes religieux, comme la kippa, a précisé la présidente du Rassemblement national : « *Nos compatriotes juifs ne posent aucun problème avec la kippa, [mais] je leur demande de faire ce sacrifice.* »

Interrogée sur les incertitudes juridiques que poserait une telle loi, Marine Le Pen a rétorqué en citant l'exemple de « *la loi sur l'interdiction du voile à l'école* » de 2004, qui n'a pas été invalidée. Selon elle, le port du voile dans l'espace public est une « *infraction à la laïcité* » et son interdiction dans tout l'espace public se justifie au nom de ce principe. L'affaire s'annonce pourtant très complexe juridiquement, voire vouée à l'échec.

POURQUOI C'EST FRAGILE JURIDIQUEMENT

1. La liberté religieuse, un droit fondamental

A écouter Marine Le Pen, il serait simple d'écrire une loi pour restreindre le port des signes religieux. En réalité, le sujet est particulièrement épineux sur le plan juridique. La liberté de conscience et de religion est garantie tant par la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) dans son article 9 que par la Constitution française dans son article premier. Or, ces deux textes priment sur de simples lois dans la hiérarchie des normes juridiques.

Cela ne veut pas dire qu'il est interdit de prendre des mesures sur ce plan, mais ces textes fondamentaux posent des garde-fous. Par exemple, on lit dans la CEDH que « *la liberté de manifester sa religion ou ses convictions* » ne peut être restreinte qu'au nom de la « *sécurité publique* », la « *protection de l'ordre* », « *la santé ou la morale publiques* » ou encore « *la protection des droits et libertés d'autrui* ».

Toute loi restreignant la liberté religieuse doit en principe se fonder sur de tels impératifs et de manière proportionnée. Dans le cas contraire, elle s'expose au risque d'être censurée par le Conseil constitutionnel et, donc, de ne jamais entrer en vigueur (comme cela arrive régulièrement sur différents types de mesures). La Cour européenne des droits de l'homme peut, quant à elle, condamner les Etats en cas de non-respect des normes européennes, les incitant fortement à revoir leur copie.

2. Le précédent des arrêtés « antiburkini »

L'exemple des arrêtés « antiburkini », qui se sont multipliés en France à l'été 2016, illustre bien les équilibres qui entrent en compte dans ce sujet. Une trentaine de communes, notamment Villeneuve-Loubet, dans les Alpes-Maritimes, avaient décidé d'interdire le port de tenues « *manifestant de manière ostensible une appartenance religieuse lors de la baignade et sur les plages* ». Ces textes visaient en fait le mal nommé burkini, une tenue de baignade qui couvre le corps et les cheveux, mais pas le visage.

Mais le Conseil d'Etat a suspendu l'arrêté de Villeneuve-Loubet, le 26 août 2016. Selon cette décision, qui a fait jurisprudence, un maire peut bien prendre des mesures pour réglementer l'accès à la plage ou à la baignade dans sa commune. Mais « *les restrictions qu'il apporte aux libertés doivent être justifiées par des risques avérés d'atteinte à l'ordre public* ».

En l'espèce, le Conseil d'Etat a estimé que les tenues de baignade, notamment le fameux burkini, n'ont pas engendré de risques de trouble à l'ordre public dans la commune. L'arrêté pris par le maire de Villeneuve-Loubet ne se fondait par ailleurs pas « *sur des motifs d'hygiène ou de décence* ». Il portait donc « *une atteinte grave et manifestement illégale aux libertés fondamentales que sont la liberté d'aller et venir, la liberté de conscience et la liberté personnelle* ».

Les mêmes réserves pourraient s'appliquer à une loi visant à interdire le port du voile ou, plus largement, de signes religieux « *ostentatoires* » dans l'espace public.

3. Les lois de 2004 et 2010 visaient des situations particulières

Des précédents montrent qu'il reste possible de légiférer, mais que chaque mot compte pour éviter la censure. A commencer par la loi de 2004 sur « *le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse* » dans les établissements scolaires publics.

La rédaction de ce texte a été largement soupesée. Bien qu'on l'évoque régulièrement dans le débat public comme la « *loi sur le voile à l'école* », il ne vise pas directement le voile, mais plus largement « *le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse* ». Et le Conseil d'Etat l'avait jugé conforme à la Constitution.

Autre exemple : la loi de 2010 qui a interdit le port de la burqa ou du niqab dans l'espace public. Cette dernière ne visait pas les signes religieux, mais la dissimulation du visage, présentée comme un potentiel trouble à l'ordre public. Le Conseil constitutionnel a validé le texte du fait des précautions retenues dans sa rédaction, reconnaissant même que le fait pour une femme de dissimuler son visage était assimilable à « *une situation d'exclusion et d'infériorité* ». Par ailleurs, la peine retenue en cas de manquement à la loi

(une contravention de 150 euros) a été estimée « *proportionnée* » à l'équilibre entre liberté et laïcité.

4. Une loi pour « interdire le voile », mais à quel titre ?

Les deux lois citées précédemment s'appliquent à des situations particulières : la première porte sur les établissements scolaires publics au nom de la neutralité religieuse, la seconde vise la dissimulation du visage plutôt que le voile. Au contraire, une éventuelle loi interdisant le port du voile dans l'espace public serait plus générale et viserait, en fait, la pratique religieuse en elle-même.

Il est difficile de se prononcer sur une loi qui n'est pas rédigée, mais l'affaire s'annonce complexe. En 2016, par exemple, l'entourage de Nicolas Sarkozy avait envisagé d'interdire le voile en s'appuyant sur la jurisprudence qui avait amené à interdire les « lanciers de nains », au nom de l'atteinte à la dignité humaine.

Cette piste avait finalement été écartée par l'ancien président de la République. Il faut dire que cette justification avait déjà été jugée fragile par le Conseil d'Etat en 2010. Ce dernier, qui explorait alors le sujet de l'interdiction du voile intégral dans l'espace public, jugeait « *discutable juridiquement* » d'invoquer la notion de dignité humaine « *en particulier dans le cas où le port du voile intégral résulte de la volonté délibérée d'une personne majeure* ». Il serait donc compliqué de reprendre cet argument pour le voile « simple ».

Toutes ces difficultés juridiques n'empêchent pas plusieurs responsables politiques d'afficher leur volonté d'interdire le voile dans tout l'espace public, comme Marine Le Pen le fait depuis au moins 2010, sans détailler son projet. Contactée à ce sujet, la présidente du RN n'a pas donné suite à nos demandes de précisions.

Article 22

Emmanuel Macron : « Le port du voile dans l' espace public n' est pas l' affaire de l' Etat »

Le chef de l' Etat a rappelé le « devoir de neutralité » dans les services publics, mais « ce qui se passe dans l' espace public, ce n' est pas l' affaire du président ».

Le Monde avec AFP

Publié le 25 octobre 2019 à 09h13 - Mis à jour le 25 octobre 2019 à 11h38 Temps de Lecture 3 min.

« *Le port du voile dans l'espace public n'est pas l'affaire de l'Etat.* » Jeudi 24 octobre, Emmanuel Macron a voulu clarifier sa position sur cette polémique qui depuis quinze jours divise au sein même du gouvernement, dont se sont emparées la droite et l'extrême droite.

En visite à La Réunion, le chef de l'Etat, que ses opposants comme ses partisans pressaient d'intervenir sur ce sujet sensible, a tranché, sur la chaîne Réunion La 1ère :

« *Le port du voile dans l'espace public n'est pas mon affaire. Dans les services publics, à l'école, c'est mon affaire. Dans les services publics, il y a un devoir de neutralité. Quand on éduque nos enfants, on demande qu'il n'y ait pas de signe religieux ostentatoire. Après, ce qui se passe dans l'espace public, c'est pas l'affaire de l'Etat ou du président de la République.* »

M. Macron n'a pas directement évoqué le cas des mères voilées accompagnant des sorties scolaires, que les partis Les Républicains (LR) et Rassemblement national (RN) veulent faire interdire. La loi les y autorise sans ambiguïté. Relancée par un élu RN qui s'en est pris à une accompagnatrice voilée dans une réunion publique, la question du voile enflamme les débats, au-delà de la problématique des sorties scolaires, et s'étend à la place du voile dans la société.

Majorité divisée

Emmanuel Macron a répondu jeudi d'abord à la présidente du RN, Marine Le Pen, qui demande l'interdiction du voile et des signes religieux ostentatoires dans « *tout l'espace public* ».

Et aussi à son ministre de l'éducation Jean-Michel Blanquer, qui a jugé que le voile n'était, car contraire aux valeurs de l'égalité hommes-femmes. Une prise de position vivement critiquée par des députés macronistes et, indirectement, par la porte-parole du gouvernement Sibeth Ndiaye à qui le voile durant les sorties scolaires ne pose « *pas de difficultés* ».

La majorité est apparue encore plus divisée quand Aurore Bergé, porte-parole LRM, s'est dite prête à voter un texte de l'opposition LR, déclenchant un tollé d'autres élus macronistes. Le parti de droite a déposé une proposition de loi pour interdire le voile lors des sorties scolaires, qui sera examinée mardi au Sénat. Un texte qui risque d'alimenter la polémique alors qu'à la mi-octobre Edouard Philippe avait tenté de mettre un terme aux débats en précisant qu'il n'était pas question d'une nouvelle loi sur les accompagnateurs scolaires.

Macron s'en prend au « communautarisme »

Emmanuel Macron, qui a appelé à plusieurs reprises à ne pas faire d'amalgame et « *stigmatiser* » les musulmans, s'en est de nouveau pris jeudi avec virulence au « *communautarisme* », en allusion à l'islam politique, qu'il a plusieurs fois dénoncé ces dernières semaines. « *Le voile est utilisé dans certaines circonstances, certains quartiers, par certains, comme instrument de revendication et de séparatisme dans la République, qu'on appelle communautarisme* », a dit Emmanuel Macron.

Alors qu'il a renoncé jusqu'ici à un grand discours sur la laïcité, Emmanuel Macron a fait de la lutte contre le communautarisme l'un de ses chevaux de bataille, à l'approche d'élections municipales où la majorité comme l'opposition de droite et les Verts craignent l'émergence de listes communautaires.

« Il y a aujourd'hui des femmes et des hommes qui disent " de par ma religion je n'adhère plus aux valeurs de la République, je sors mon enfant de l'école, je refuse qu'il aille se baigner avec d'autres (...) et au nom de ma religion je porte un autre projet politique" ». « Et ça, c'est un problème pour moi, avec une revendication qui devient politique », a insisté le chef de l'Etat.

En avril, il avait déjà dénoncé le *« communautarisme qui s'est installé dans certains quartiers de la République »* et annoncé qu'il serait *« intraitable »* face à l'*« islam politique qui veut faire sécession avec notre République »*. Mais il a plaidé de nouveau contre la stigmatisation d'une seule religion, après avoir, ces derniers jours, craint une *« coagulation »* dans les esprits entre communautarisme et islam.

Article 23

Latifa Ibn Ziaten : « Je porte ce foulard depuis le décès de mon fils, en signe de deuil »

Mère de la première victime du djihadiste Mohammed Merah, Latifa Ibn Ziaten réagit à l'incident du 11 octobre au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, lorsque Julien Odoul, élu du RN, a pris à partie une mère, accompagnatrice scolaire voilée.

Par Grégoire Biseau

Publié le 25 octobre 2019 à 10h38 - Mis à jour le 25 octobre 2019 à 15h29 / Temps de Lecture 2 min.

« Quand j'ai vu la vidéo la première fois, j'ai été choquée, comme tout le monde. J'ai immédiatement pensé à cet enfant qui était venu, probablement pour la première fois de sa vie, découvrir un hémicycle d'élus régionaux et faire l'expérience de la République française. J'imagine qu'il était fier que sa maman puisse l'accompagner avec sa classe. Que va-t-il garder de ce moment ? Très probablement une souffrance pour toute sa vie, car on n'humilie pas une mère de famille devant son enfant sans conséquence. Cette scène a eu une résonance particulière pour moi.

Le 8 décembre 2015, j'avais été invitée à parler de laïcité à l'Assemblée nationale devant un groupe de députés. A l'époque, j'étais peut-être encore un peu naïve, mais je n'avais pas du tout imaginé que cela pouvait être un piège. Quelques minutes après avoir pris la parole et m'être présentée, je sens, dans le regard des députés présents dans la salle, que quelque chose ne va pas. Je leur demande si c'est à cause de mon foulard ? Et

là, une moitié répond oui et une autre, non. Je leur explique que je porte ce foulard depuis le décès de mon fils, en signe de deuil, qu'il n'a rien à voir avec un voile islamique. Je suis française, née au Maroc, de religion musulmane, mais je n'ai jamais porté le voile.

« Je voulais lui exprimer ma solidarité et lui rappeler que le comportement de ce Julien Odoul, ce n'est pas la République, ce n'est pas la France. » Latifa Ibn Ziaten

Pourtant au moment de quitter l'Assemblée, deux hommes, dont je ne veux pas révéler l'identité, viennent m'agresser en me criant dessus que je n'avais « *pas le droit de parler de laïcité avec un voile sur la tête* » et que j'étais « *la honte de la France* ». Je m'en souviens comme si c'était hier. Ils avaient quasiment la bave aux lèvres. Sans mon officier de sécurité, je crois qu'ils m'auraient frappée. C'est pourquoi, après l'incident au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, j'ai immédiatement cherché à entrer en contact avec cette mère de famille voilée, par le biais de facebook...

Article 24

Souâd Ayada : « Aujourd' hui, le visible de l' islam en France est saturé par le voile et le djihad »

Tribune / Souâd Ayada

Présidente du Conseil supérieur des programmes (CSP) de l'éducation nationale

Ce qui n'est pas interdit doit néanmoins pouvoir être discuté, estime la philosophe, présidente du Conseil supérieur des programmes, dans une tribune au « Monde ». Pour elle, l'affirmation de Jean-Michel Blanquer selon laquelle le voile n'est « pas souhaitable dans notre société » est « irréfutable ».

Publié le 25 octobre 2019 à 02h08 - Mis à jour le 25 octobre 2019 à 17h34 Temps de Lecture 6 min.

Tribune. En France, tout est politique. La question du voile en est une excellente illustration : depuis trente ans, elle occupe de manière récurrente l'espace public et suscite des débats passionnés où les interlocuteurs ne dialoguent pas mais s'affrontent comme les tenants de camps adverses, où les opinions se crispent en un conflit dont la seule issue, hélas, est de s'intensifier. Nous avons atteint ces derniers jours un pic d'intensification du conflit qui nous fait perdre de vue la forme singulière qu'ont prise la question et la teneur des propos. Rappelons les faits et les mots.

Une affiche rend visible une réalité : les mères voilées peuvent accompagner les élèves lors des sorties scolaires. Cela suscite immédiatement deux débats qui, bien que distincts en droit, se voient de fait étroitement liés, l'un sur la laïcité, l'autre sur l'islam en France. La loi n'interdit pas à des femmes voilées de participer à des activités ayant un caractère scolaire, pourvu qu'elles se tiennent hors de l'espace scolaire entendu comme

un espace physique. Une telle proposition ne peut masquer une certaine confusion ni étouffer les interrogations : peut-on accepter sans examen que les sorties scolaires se soustraient absolument à ce qui régit le cadre scolaire ? Celui-ci se réduit-il à un espace physique que nous pourrions délimiter strictement ? Tout ce que la loi n'interdit pas est-il permis sans limite et inaccessible à la discussion ? Ne pas entendre ces questions, c'est refouler l'embarras profond qu'a suscité l'affiche, c'est refuser de délibérer sur ce que l'on entend par « espace scolaire », c'est réduire la laïcité à la production de lois, et risquer de manquer sa signification.

Ce qui est préférable et ce qui est souhaitable

Un des traits de notre époque, et qui témoigne de son extrême brutalité, est d'avoir congédié cet ordre du discours où, détaché de ce que prescrivent la norme et le droit, de ce qu'autorise ou interdit la loi, l'on envisage ce qui est préférable et ce qui est souhaitable, où l'on formule des propositions qui, habitées par des valeurs et des principes, relèvent de l'examen des mœurs sans pour autant se confondre avec un discours moralisateur. Nos contemporains répugnent, en effet, à cet usage de la parole qui discute et délibère sur ce qui serait le meilleur pour notre société, dans une perspective qui met en jeu la politique, mais en un sens qui ne soit pas le clivage entre des amis et des ennemis.

Article 25

A Paris, un rassemblement pour dire « stop à l' islamophobie »

Pendant quatre heures, dimanche 27 octobre, des intervenants se sont succédé au micro appelant à « protéger la liberté religieuse », à « respecter et à soutenir nos sœurs voilées ».

Par Louise Couvelaire

Publié le 27 octobre 2019 à 20h52 - Mis à jour le 28 octobre 2019 à 20h55 Temps de Lecture 2 min.

Ils étaient près de 2 000 selon certains organisateurs à se rassembler, dimanche 27 octobre, place de la Nation, à Paris, pour dire « Stop à l'islamophobie ». A l'appel de plusieurs associatifs sur les réseaux sociaux, le « Rassemblement du 27 octobre » visait à se « *montrer solidaires et unis* » face à la « *stigmatisation des musulmans* ».

Pendant quatre heures, les intervenants se sont succédé au micro appelant à « *protéger la liberté religieuse* », à « *respecter et à soutenir nos sœurs voilées* ». « *Nous ne sommes pas le problème, nous sommes une partie de la solution*, a plaidé Mohamed Mechmache, fondateur du collectif « Pas sans Nous ». *Cette République, personne ne lui a tourné le dos* ». « *Mon bled, c'est la France !* », a lancé l'humoriste Yassine Belattar.

Depuis l'intervention d'un élu du Rassemblement national qui a pris à partie une mère de famille portant le voile lors d'une séance du Conseil régional de Bourgogne-France-Comté le 11 octobre, le port du foulard est revenu au cœur du débat. « *En tant que féministe, je viens défendre la liberté de choix* », explique Sarah, 33 ans, parisienne originaire de Bretagne venue en famille. Pour la jeune femme, « *cette hystérie* » autour du foulard « *n'est qu'une nouvelle injonction patriarcale* ».

« C'est triste d'être là »

Ma, 47 ans, et ses deux filles âgées de 17 et 15 ans vêtues pour l'occasion de voiles aux couleurs de la République, bleu blanc rouge. Louise Couvelaire / Le Monde

Ma, 47 ans, vendeuse dans un magasin de lingerie, et ses deux filles âgées de 17 et 15 ans sont venues depuis Jouy-le-Moutier (Val d'Oise). Pour l'occasion, elles portent toutes les trois un voile aux couleurs de la République, bleu blanc rouge : « *Nous sommes des citoyennes françaises, et c'est triste d'être là*, souffle Asma. *Je voudrais juste qu'on me respecte et qu'on respecte ma décision de porter un foulard* ». Hier encore, raconte-elle, alors qu'elle était au volant de sa voiture en rentrant du cinéma, un homme lui a lancé « *Rentre chez toi !* ». Ses deux filles avaient elles aussi choisi de porter le voile au quotidien, mais, disent-elles, « *c'est devenu trop compliqué* ». Elles l'ont retiré.

Pour Olivier Klein, maire socialiste de Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), présent dans la foule, « *aujourd'hui, nos concitoyens de confession musulmane sont, à juste titre, inquiet de la façon dont ils sont montrés du doigt. On les fait douter de leur place dans la République* ». Pourtant, rappelle-t-il, « *le voile dans l'espace public n'est pas une question* ». Ni la présence des mères accompagnatrices voilées, dit-il, qui ont « *toute leur place dans la vie de l'école* ».

« *Béni soit le voile qui cache les problèmes de la France* », « *Françaises et voilées, nous appliquons nos devoirs, mais où sont nos droits* », « *Le fascisme est de retour, hier c'était les juifs, aujourd'hui les musulmans* », « *Les médias voilent la crise* »... indiquaient quelques pancartes. Tandis que, dans la foule, certains distribuaient un prospectus « *Stop Zemmour, CNews complice* », appelant à un rassemblement devant le siège de la chaîne de télévision le samedi 2 novembre.

Article 26

Gérard Larcher juge que ne pas traiter le sujet des « relations avec l' islam » est « une faute politique »

Dans un entretien au « JDD », le président du Sénat défend la liberté du port de voile. Il se dit aussi favorable à un éclaircissement de la loi sur les accompagnatrices des sorties scolaires.

Le Monde avec AFP

Publié le 27 octobre 2019 à 01h46 - Mis à jour le 27 octobre 2019 à 11h39 Temps de Lecture 1 min.

Ne pas traiter le sujet des « *relations avec l'islam* » est « *une faute politique* » : Gérard Larcher, président (Les Républicains, LR) du Sénat, exhorte Emmanuel Macron à s'exprimer sur la laïcité, qui a selon lui « *reculé depuis vingt ans* ». « *Tout est notre affaire* », plaide M. Larcher dans un entretien au *Journal du dimanche*, à l'inverse du chef de l'Etat, pour qui « *le port du voile dans l'espace public n'est pas [son] affaire* », comme il l'a déclaré mercredi.

« *Porter une kippa, une soutane, une croix ou un voile dans l'espace public, c'est une liberté que je veux défendre. Pas question d'entrer dans une forme de prohibition* », dit M. Larcher, alors que le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, a jugé récemment que « *le voile n'est pas souhaitable dans la société* ». « *C'est donc mon affaire d'élu et de législateur, tout comme c'est notre affaire à tous, que l'école soit d'une neutralité absolue* », souligne-t-il.

Alors que la société française « *se crispe autour de l'islam* », M. Larcher « *répète sans aucune ambiguïté que l'islam est compatible avec la République, à condition qu'il ne soit ni radical ni politique* ». Mais il y a « *un sujet à régler dans les relations avec cette religion* ». Il faut « *cesser de se dérober (...). Il faut des actes. Il faut aussi que la loi soit strictement appliquée sur l'ensemble du territoire. Et il faut que le président de la République s'exprime* », souhaite-t-il, se disant par ailleurs « *d'accord* » avec lui concernant la « *société de vigilance* » prônée par le chef de l'Etat face à la radicalisation.

Concernant les mères accompagnatrices scolaires voilées, il plaide pour « *légiférer, de manière apaisée, mais claire et courageuse* », alors que le Sénat examinera mardi une proposition de loi LR sur l'application de la « *neutralité religieuse* ». Interrogé pour savoir s'il faut interdire les listes communautaristes, il note que « *le sujet est juridiquement complexe* » mais que « *c'est d'abord un combat politique* » et « *une responsabilité de l'Etat* ».

Article 27

« **Féministes, nous sommes solidaires avec les femmes voilées** »

Depuis l'incident créé par un élu RN au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, des discours honteux assimilant les femmes voilées aux criminels islamistes se multiplient. Un collectif de responsables associatifs féministes s'indigne dans une tribune au « Monde ».

Publié le 28 octobre 2019 à 17h32 - Mis à jour le 30 octobre 2019 à 17h24 Temps de Lecture 5 min.

« Merci, disons-nous au gouvernement, de ne pas instrumentaliser nos luttes pour mieux voiler vos difficultés » (Institut des cultures d'islam, Paris, 2016, exposition "Sacrées Graines". Photos " Produits de Palestine" de Jean Luc Moulène). DANIEL THIERRY / Photononstop / ADAGP

Tribune. Depuis maintenant plusieurs semaines, nous voyons des présentateurs, des chroniqueurs et différents invités se succéder sur les plateaux de télévision pour conspuer dans les termes les plus brutaux les femmes qui portent un voile. Raison pour laquelle nous décidons, en tant que militantes d'associations de défense des droits des femmes, de mettre quelques points sur les i du « féminisme ».

Rappelons d'abord que l'élue d'extrême droite Julien Odoul, qui a voulu chasser une accompagnatrice de sortie d'école voilée de la séance du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, ne s'appuyait sur aucune règle de droit. Un élu est pourtant bien placé pour savoir ce que disent la loi et le règlement du conseil où il siège. A croire qu'il ne l'a fait que pour attirer l'attention médiatique aux dépens d'une femme injustement humiliée.

Violences verbales et symboliques

Non seulement la République doit aujourd'hui s'excuser auprès de cette femme, mais elle doit sanctionner M. Odoul, qui a osé établir, à voix haute, devant l'intéressée un lien inadmissible entre elle et l'attaque de la Préfecture de police le 3 octobre, projetant sur une innocente le sang des victimes du terrorisme.

Cela fait des années que d'incessantes polémiques tombent sur leur tête, justement quand elles souhaitent accéder à des activités émancipatrices, qui vont favoriser leur autonomie ou qui leur confèrent une visibilité nouvelle

Or nous assistons au contraire depuis cet incident à des discours honteux assimilant les femmes voilées aux criminels islamistes ou à ceux qui portaient jadis des uniformes nazis. Nous avons vu M. Odoul invité sur d'innombrables plateaux, et les femmes voilées quasi nulle part. Quitte à réaffirmer l'évidence, ces femmes, nos collègues, nos voisines, nos amies, sont des êtres humains à part entière, douées d'empathie, horrifiées comme chacun par la violence des attentats, et évidemment incapables d'enfoncer un couteau dans la chair de quelqu'un ou même de s'en réjouir.

Nous condamnons l'attitude selon nous irresponsable du ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, qui a invité les équipes enseignantes à décourager localement les femmes voilées d'accompagner les sorties scolaires, en dépit de leur bon droit. Les professeures et professeurs savent à quel point il est difficile d'obtenir une affluence aux réunions parents-profs, et que leurs rares interlocuteurs sont des mamans, parfois voilées, qui ne sont pas là pour prêcher le djihad, mais bien pour s'intéresser aux perspectives de

leurs enfants. C'est souvent à cette occasion qu'on leur propose d'accompagner bénévolement une sortie scolaire, ce que beaucoup acceptent de bon cœur. Tout cela pour être exposées à de telles violences verbales et symboliques.

Article 28

Nilüfer Göle : en trente ans, « le voile a changé de signification » Par Cécile Chambraud

Nilüfer Göle est sociologue et directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales. Elle décrypte les crispations autour du fait musulman dans les sociétés européennes.

Par Cécile Chambraud /Publié le 28 octobre 2019 à 11h11 - Mis à jour le 28 octobre 2019 à 11h29 Temps de Lecture 5 min.

Nilüfer Göle, directrice d'études au Centre d'analyse et d'intervention sociologiques de l'École des hautes études en sciences sociales.

Nilüfer Göle est l'une des premières sociologues à avoir étudié la question du voile. En 2015, la directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) a publié le résultat d'une vaste enquête européenne sur les controverses autour de l'islam dans un livre intitulé *Musulmans au quotidien* (La Découverte). Elle décrypte les crispations autour du fait musulman dans les sociétés européennes.

Les fortes crispations face au voile islamique font-elles de la France un pays à part en Europe ?

Je ne crois pas. La France a des particularités dans sa réponse à la présence musulmane, mais elle n'est plus à part. Il y a même plutôt un effet de contagion. L'interdiction du voile intégral voté en 2004, par exemple, a été suivie dans beaucoup de pays. En Suède, une femme voilée a été élue au Parlement pour la première fois il y a un an. Aujourd'hui, il est question d'y interdire le port du voile. Depuis une décennie, l'exception française, avec le lexique de la laïcité, le modèle du républicanisme laïc que l'on opposait au multiculturalisme, fait en quelque sorte école. En Europe, on va plutôt dans le sens de l'interdit sur la visibilité musulmane dans l'espace public.

Le débat politique reflète-t-il des inquiétudes sociales sur l'islam ou les exagère-t-il ?

J'ai l'impression que cela se recoupe. Le durcissement a lieu au niveau de l'opinion publique, qui influe sur la vie politique. Malheureusement, le débat public n'a pas favorisé, comme l'aurait souhaité le philosophe Jürgen Habermas, la familiarisation avec autrui.

Article 29

Que dit la tradition coranique sur le voile ?

Dans le Coran, les versets cités à l'appui du port du voile se trouvent dans deux sourates, qui n'évoquent pas directement la chevelure.

Par Cécile Chambraud

Publié le 28 octobre 2019 à 11h09 - Mis à jour le 28 octobre 2019 à 11h12 Temps de Lecture 2 min.

Le livre du coran, photographié à l'occasion d'une prière mixte dirigée par deux femmes imams, Anne-Sophie Monsinay and Eva Janadin, à Paris, le 7 septembre 2019. LIONEL BONAVENTURE / AFP

La tradition musulmane fait-elle obligation aux croyantes de se couvrir d'un voile ? A cette question, beaucoup de celles qui le portent répondent oui. Pour elles, seuls les non-musulmans mettent en doute cette interprétation. C'est aussi l'avis de beaucoup d'autorités religieuses. Qu'en disent les textes et la tradition ?

Dans le Coran, les versets cités à l'appui de cette pratique se trouvent dans deux sourates (les 24 et 33). Dans la première, les versets 30 et 31 indiquent : « *Dis aux croyants qu'ils baissent leurs regards et gardent leur chasteté. C'est plus pur pour eux. (...) Et dis aux croyantes qu'elles baissent leurs regards, qu'elles gardent leur chasteté, et qu'elles ne montrent de leurs parures que ce qui en paraît, et qu'elles rabattent leur voile sur leur poitrine ; et qu'elles ne montrent leurs parures qu'à leur mari, ou à leur père (...)* » ou à des familiers énumérés par le texte.

La sourate 33 professe, au verset 59 : « *O Prophète ! Dis à tes épouses, et à tes filles, et aux femmes des croyants de ramener sur elles leurs grands voiles ; elles en seront plus vite reconnues et exemptes de peine.* »

Comment faut-il comprendre ces versets, dont aucun n'évoque la chevelure ? La tradition s'est interrogée sur ce que désignent « *les parures* ». Certains y voient une allusion aux cheveux, d'autres aux mains, au visage ou encore aux bijoux : « *Il y a pléthore de lectures* », explique l'islamologue Rachid Benzine.

« En adéquation avec les règles de la société au VIIe siècle »

Selon lui, « *ces textes sont en adéquation avec les règles qui prévalaient dans cette société au VIIe siècle. Elles n'introduisent pas de nouveauté majeure. La culture légale du Coran est commune avec celle de la Bible hébraïque et des Evangiles.* »

L'islamologue en veut pour preuve la parenté entre ces lignes coraniques et les recommandations d'un texte chrétien du début du IIIe siècle, la *Didascalie des apôtres* : « *Toi qui es chrétienne, (...) si tu veux être fidèle, ne plais qu'à ton mari, et quand tu marches sur la place publique, couvre-toi la tête avec ton habit, afin que le voile cache ta grande beauté, n'orne pas la face de tes yeux, mais baisse les yeux et marche voilée.* »

Pour Rachid Benzine, les indications vestimentaires du Coran ne sont donc pas d'ordre religieux, mais social. Les recommandations faites aux femmes de se couvrir lorsqu'elles sortent ne seraient pas « *un signe de distinction des musulmanes* ». « *Selon les exégètes, explique-t-il, elles s'adresseraient aux femmes de condition libre pour qu'elles ne soient pas confondues avec des esclaves* » et, parmi elles, à celles qui sont en âge de procréer. En effet, le verset 60 de la sourate 24 permet aux femmes ménopausées de « *déposer leurs étoffes, mais pas de se faire voir en parures* ».

Article 30

Histoires de voiles, des femmes témoignent

Cheminement spirituel, acte militant, geste hérité de la tradition, affirmation identitaire ou pression sociale, le port du foulard islamique reste en France un sujet récurrent de polémique. Qu'en disent celles qui le portent ?

Par Cécile Chambraud et Louise Couvelaire

Publié le 28 octobre 2019 à 02h20 - Mis à jour le 28 octobre 2019 à 16h35 Temps de Lecture 13 min.

SERGIO AQUINDO

Maheen en a un tiroir plein. Un jaune, un rose, un blanc, un avec des perles, un à paillettes... Elle a 25 ans, des escarpins noirs à talons hauts aux pieds et un voile sur la tête. Elle ne l'enlève que pour aller travailler. La jeune femme est institutrice dans une école publique, à Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne), où elle est née et habite toujours. Ces derniers temps, elle n'a qu'une peur : que des parents d'élèves la croisent en dehors de l'école avec son foulard. « *Vu le climat, ils pourraient ne pas apprécier et faire en sorte que je sois écartée de l'enseignement.* »

Depuis plusieurs semaines, le voile est une nouvelle fois au cœur des débats : entre l'appel d'Emmanuel Macron pour une « *société de vigilance* », l'injonction d'un élu Rassemblement national (RN) à une mère accompagnatrice de retirer son voile jusqu'aux paroles du ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, estimant que le voile n'était « souhaitable dans la société ».

La preuve d'une 200 ratée

Qu'il s'agisse du fruit d'un cheminement spirituel, d'un acte militant, d'un geste hérité de la tradition, d'une affirmation identitaire et/ou d'une pression sociale, le port du voile est, en France, un sujet polémique récurrent et un signe visible de religiosité que nombre de Français sans lien avec la culture musulmane ont du mal à comprendre. Et à accepter.

Puisqu'il est un instrument d'oppression de la femme dans certains pays, certains y voient l'importation d'un symbole de l'inégalité de l'homme et de la femme, la marque

d'une vision rétrograde, conservatrice, voire dangereuse de la société. Et, surtout, la preuve d'une 200 jugée ratée.

Elles s'appellent Maheen, Latifa, Fati, Nawel, Mina, Asma ou encore Ouatania. Elles ont entre 23 ans et 64 ans, elles sont issues de la bourgeoisie, de la classe moyenne ou d'un quartier populaire.

Article 31

« C' est par l' inclusion des mères voilées que nous lutterons contre le communautarisme »

Tribune / Jean-Rémy Hochmann

Expert en neurosciences cognitives, chargé de recherches au CNRS au sein de l'Institut des sciences cognitives Marc-Jeannerod, à Bron, Rhône

Interdire aux mères voilées l'accompagnement des sorties scolaires aurait pour effet sur les jeunes enfants de renforcer leur tendance spontanée à diviser le monde entre « nous » et « eux », selon Jean-Rémy Hochmann, psychologue du développement, qui s'exprime dans une tribune au « Monde ».

Publié le 29 octobre 2019 à 16h20 - Mis à jour le 29 octobre 2019 à 16h38 Temps de Lecture 3 min.

« Si le voile pose problème, c'est parce qu'il est visible. Les adultes le voient, et ce sont eux qui le montrent aux enfants, faisant ainsi des mères voilées, des musulmans, une catégorie à part. » (Photo : manifestation à Paris.) PASCAL DELOCHE / Godong / Photononstop

Tribune. Depuis qu'un élu du Rassemblement national (ex-Front national) a demandé, le 11 octobre, d'exclure du public du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté une maman voilée accompagnant son fils lors d'une sortie scolaire, la polémique n'est pas retombée.

Au contraire, la droite dite républicaine s'est emparée du sujet pour demander une loi interdisant aux femmes de porter le voile lors de sorties scolaires, et la majorité présidentielle se divise sur le sujet. Les débats envahissent les chaînes d'information en continu, les tribunes et les blogs. Dans tout ce bruit, la maman mise en cause, citée dans un article du *Huffington Post*, pose une question très juste : « *Les enfants étaient venus pour apprendre. Qu'ont-ils appris ?* »

L'indifférence, pas le refus

La réponse est simple. Ils ont appris que les femmes voilées sont différentes. Ils ont appris que pour un certain nombre d'élus, de journalistes et de citoyens, les femmes voilées ne sont pas les bienvenues dans la république et que, par extension, il en va ainsi des musulmans en général. Parmi ceux qui veulent interdire le voile, s'il y a sans aucun

doute un certain nombre de gens qui cèdent à leur penchant raciste, se trouvent également des gens sincères qui cherchent à protéger la laïcité, qu'ils considèrent comme pilier de notre société. La laïcité, bien comprise, est pourtant l'indifférence de l'Etat face aux religions. L'indifférence, pas le refus.

Ainsi, comme l'ont rappelé de nombreux observateurs, rien dans la loi n'interdit à une maman voilée d'accompagner une sortie scolaire. Les défenseurs zélés de la laïcité veulent lutter contre le communautarisme et rappellent que l'Etat français ne reconnaît pas de communautés, mais la seule et unique « catégorie » que forment les citoyens. L'Etat, pas la société.

Car la société française, comme toute société humaine, est divisée en nombre de communautés plus ou moins organisées, plus ou moins fermées, plus ou moins éphémères. Les sociologues et les psychologues ont depuis longtemps étudié les principes selon lesquels les sociétés se divisent. Ils ont montré en particulier qu'il existe chez les jeunes enfants un mécanisme cognitif, universel, qui sert à construire une représentation du groupe d'appartenance.

Très tôt, les enfants divisent la société entre « eux » et « nous », et préfèrent des individus qu'ils reconnaissent comme membres de leur groupe, selon qu'ils parlent la même langue qu'eux, avec le même accent, ont la même couleur de peau, aiment les mêmes choses ou connaissent les mêmes chansons.

Article 32

Cette photo de Yassine Belattar aux côtés de femmes voilées est un photomontage

Une image prise lors d' un rassemblement contre l' islamophobie à Paris a été détournée sur les réseaux sociaux.

Par Les Décodeurs

Publié le 29 octobre 2019 à 11h17 - Mis à jour le 29 octobre 2019 à 11h26 Temps de Lecture 1 min.

Le rassemblement organisé samedi 19 octobre à Paris contre l'islamophobie a donné lieu à plusieurs détournements douteux sur les réseaux sociaux. Une photo, en particulier, a été partagée plusieurs centaines de fois sur Facebook.

On aperçoit Yassine Belattar poser aux côtés de deux jeunes femmes voilées. L'humoriste et une des deux femmes portent chacun une pancarte. La première dit : « *Avec vos lois démocratiques, nous vous coloniserons.* » Sur la seconde, on peut lire : « *Avec nos lois coraniques, nous vous dominerons.* »

La photo de ces pancartes, relayée sur les réseaux sociaux, a été trafiquée./Facebook

POURQUOI C'EST FAUX

Sans grande surprise, il s'agit d'un photomontage. M. Belattar a publié sur son compte Twitter, le 19 octobre, l'image originale, dans laquelle on peut lire ce qui est véritablement écrit sur les deux pancartes. La première, soulevée par l'humoriste, indique : « *Je suis voilée et française. J'ai mes droits !* » La seconde, tenue par la femme vêtue d'un voile clair, dit en anglais « *I'm muslim, don't panic* » (je suis musulmane, ne paniquez pas).

En clair, la photo a été modifiée selon un procédé très commun : seul le texte de la pancarte a été changé.

Un autre cliché d'une femme en hijab pris lors de ce rassemblement parisien a également été détourné par des internautes, dont certains sont proches de la « fachosphère ».

Cette dernière photo a, par ailleurs, alimenté une polémique en marge de cet événement. Sur son compte Facebook, disparu depuis, un employé de la mairie de Meaux a commenté l'image de la jeune femme en appelant à lui « *couper la tête* ». Une enquête pour incitation à la haine raciale a été ouverte depuis.

Article 33

« Le cliché de la femme voilée portant l' agenda caché d' un islam politique » ne correspond pas au réel

Chaïb Benaïssa

Chercheur au Réseau européen de lutte contre le racisme, membre de l'IRIS, unité mixte de recherche associant l'EHESS, l'ENS, le CNRS, l'Inserm et l'université Paris-13

Le port du voile ne répond pas au scénario prévu pour les musulmanes : coupables de s'être voilées alors qu'on avait parié sur leur dévoilement, on les assigne à une identité essentialisée et trompeuse, explique le chercheur Chaïb Benaïssa dans une tribune au « Monde ».

Publié le 29 octobre 2019 à 09h52 - Mis à jour le 29 octobre 2019 à 10h26 Temps de Lecture 5 min.

« Le port du voile comme son incitation à le porter ou, au contraire, à le retirer sont étroitement dépendants des circonstances dans lesquelles ils s'inscrivent » (A Toulouse, en 2011). REMY GABALDA / AFP

Tribune. A en croire un point de vue souvent exprimé ces dernières semaines en France, le voile serait un objet de soumission de la femme et l'instrument d'une idéologie politique liée à l'islam, ce qu'il peut être objectivement dans certaines sociétés actuelles (Iran, Arabie saoudite) ou passées (Egypte de Nasser face à la confrérie des Frères musulmans...).

En Iran comme en Arabie saoudite, le port du voile est une prescription d'Etat. Inversement, le régime socialiste et panarabiste du Raïs égyptien, Gamal Abdel Nasser, avait toujours refusé d'en faire une injonction étatique en récusant les initiatives « fréristes » visant à rendre obligatoire le port du voile dans la société.

Syllogisme

Du point de vue des principales concernées, on constate aujourd'hui qu'un double mouvement est en train de s'opérer : là où il est une obligation, les femmes cherchent à s'en libérer, tandis qu'elles s'opposent à l'entrave qui leur est faite de le porter là où il est leur permis de le faire. Aux prémisses du raisonnement antivoile, il y a le syllogisme suivant : toutes les femmes voilées véhiculent une idéologie liée à l'islam, or le voile est un instrument de soumission à visée politique, donc toutes les femmes portant le voile sont des agents de dissémination d'une idéologie politique qui est l'islamisme.

Ce saut logique ne résiste cependant pas à l'observation et méconnaît les usages différenciés relatifs aux modalités historiques d'appropriation et de désappropriation du voile selon les contextes nationaux, sociaux et politiques. Le port du voile comme les incitations à le porter ou, au contraire, à le retirer sont étroitement dépendants des circonstances dans lesquelles ils s'inscrivent.

Si la norme religieuse visant à l'incitation du port du voile était de tout temps et en tout lieu immuable, nous n'assisterions pas à l'alternance de périodes où les femmes musulmanes, pour certaines raisons et dans des circonstances particulières, ont considéré qu'elles ne porteraient pas le voile, et d'autres périodes, au contraire, où elles ont considéré que c'était pour elles une affirmation de soi que de le porter.

En ce qui concerne la France, le port du voile par une partie significative des femmes musulmanes ne répond pas au scénario qu'on avait prévu pour elles : celui de victimes de l'islam politique. Coupables de s'être voilées alors qu'on avait parié sur leur dévoilement, elles deviennent ainsi, selon leurs détracteurs, complices de l'islamisation politique de la société en un temps où il est attendu qu'elles se désolidarisent de cette part visible de l'islam saturée par les crimes terroristes au nom du djihad.

Article 34

« La pérennité de la querelle identitaire oblige Emmanuel Macron à une riposte sérieuse »

Chronique Françoise Fresso

La difficulté pour le pouvoir central à démontrer que les choses bougent radicalement sur les territoires n'est pas étrangère à la résurgence du débat autour du voile, note, dans sa chronique, Françoise Fresso, éditorialiste au « Monde ».

Publié le 29 octobre 2019 à 03h24 - Mis à jour le 29 octobre 2019 à 06h56 Temps de Lecture 4 min.

Christophe Castaner, Emmanuel Macron et le président par intérim du Conseil français du culte musulman, Dalil Boubakeur, à l'Élysée, le 28 octobre. LUDOVIC MARIN / AFP

Chronique. Comment le président de la République a-t-il pu se laisser piéger par le débat sur le voile ? Le sondage IFOP, paru dans *Le Journal du dimanche* du 27 octobre, fournit tous les ingrédients du drame. A le lire, les Français apparaissent à la fois très concernés et très radicaux : 78 % d'entre eux pensent que le modèle français issu de la loi de 1905 est en danger, 73 % souhaitent l'interdiction des signes religieux pour les parents qui accompagnent leurs enfants dans les sorties scolaires. Il faut agir et vite !

Et pourtant le même sondage relègue la question de la défense de la laïcité au septième rang des priorités du moment, loin derrière la santé, l'emploi, le pouvoir d'achat, la lutte contre la délinquance, la protection de l'environnement... Tempête dans un verre d'eau, mais tempête tout de même qui requiert une parole présidentielle plus consistante que celle de ces derniers jours !

Novembre justement arrive, apportant avec lui son lot d'anniversaires. Le 14 novembre, Emmanuel Macron atteindra le mitan de son mandat. Quelques jours plus tard, les rares « gilets jaunes » encore mobilisés fêteront les un an de leur mouvement. L'occasion de dresser un état du pays et de la situation de celui qui le conduit. En vérité pas si mauvaise que cela, eu égard à l'ampleur et la longueur de la crise sociale traversée. Fortement déstabilisé à la fin 2018, Emmanuel Macron est parvenu, depuis, à reprendre la main. Sa capacité à exercer le mandat présidentiel n'est pas contestée. Mieux, le nombre d'adversaires susceptibles de lui disputer le leadership s'est fortement contracté. Seule surnage, à ce jour : Marine Le Pen.

Décomposition de la gauche et de la droite

Dans le numéro de septembre-octobre de la revue *Le Débat*, le philosophe Marcel Gauchet et l'historien Nicolas Roussellier analysent les raisons qui ont permis au macronisme, construction politique éminemment fragile en début de mandat, de survivre et même de se consolider à mi-quinquennat.

Les institutions, d'abord, ont joué tout leur rôle : malgré son jeunisme et les débats qui traversent, à épisodes réguliers, le mouvement, La République en marche n'a pas fait défaut au président de la République, si bien que la crise sociale ne s'est jamais transformée en une crise politique. Le choix du grand débat, malgré les risques encourus,

s'est révélé payant parce qu'il a permis au président de la République, qui était en train de se couper dangereusement du peuple, d'avoir une franche explication avec lui.

Article 35

« Nulle part le port du voile n' accompagne une vitalité démocratique »

Tribune Didier Leschi directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'200

La défiance à l'égard des femmes voilées exprime moins une montée de l'islamophobie en France que la crainte de voir régresser le droit des femmes, estime, dans une tribune au « Monde », le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'200.

Publié le 29 octobre 2019 à 01h13 - Mis à jour le 29 octobre 2019 à 07h19 Temps de Lecture 4 min.

La brutale interpellation d'une femme voilée, le 11 octobre, au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté n'a pas seulement attesté d'une haine antimusulmane française aussi sidérante qu'heureusement minoritaire, elle a aussi ouvert la boîte aux bêtises.

Passons sur l'ignorance de ceux qui veulent interdire tout port de signe religieux ostensible dans l'espace public. Pour mémoire, Aristide Briand, concepteur de la loi de 1905, avait mis le holà aux tentatives similaires d'interdiction de la soutane dans les rues de nos villes.

Une nouvelle fois, mais de manière décuplée, cet épisode sert aussi de carburant aux défenseurs inconditionnels du voile qui affirment comme une évidence indiscutable que les croyants musulmans seraient victimes d'une « *islamophobie d'Etat* ». La réalité documentée atteste pourtant du contraire. Depuis la première émotion causée par un voile porté dans une enceinte scolaire, en 1989, c'est-à-dire il y a maintenant trente ans, les pouvoirs publics, locaux comme nationaux, n'ont cessé d'œuvrer à l'amélioration de la situation des fidèles musulmans – il est vrai, avec des succès divers. Le Conseil français du culte musulman (CFCM), par exemple, pris en otage par des querelles sans fin, s'étiole. Et aucune tentative de structuration d'une représentation de leur culte n'apparaît à la hauteur de la dignité des fidèles des mosquées.

Les réussites sont ailleurs. D'abord, la construction des mosquées. Depuis Creil, des centaines de lieux de culte de toutes tailles ont émergé dans les paysages urbains. L'aide des collectivités locales, dans le respect de la loi de 1905, servant souvent d'appoint à la faiblesse des dons des fidèles, y est pour beaucoup. S'y ajoutent les villes qui ont financé des centres voulant promouvoir l'islam comme culture, lieux qui parfois imbriquent du cultuel dans des espaces présentés comme laïques. Aucun des différents

soubresauts de la querelle du voile n'a entravé ce dynamisme immobilier, et l'Etat, plein d'abnégation, n'a pas renoncé à mettre en place une Fondation pour l'islam de France.

On peut aussi ajouter, du côté des réussites, la mise en place, depuis 2007, de la seule aumônerie militaire d'un pays non musulman où les imams ne sont pas sous l'autorité d'un chrétien. Cette initiative est vécue avec fierté par les musulmans défendant au péril de leur vie le drapeau français.

Si on compare ces données au traitement discriminatoire réservé aux évangéliques, privés qu'ils sont de baux emphytéotiques [*de longue durée*] et subissant des préemptions abusives dès qu'ils veulent acheter une bâtisse, on mesure le chemin parcouru pour/par les musulmans. Même les salafistes ne connaissent pas autant d'entraves que celles infligées aux Témoins de Jéhovah, empêchés par des manifestations d'ouvrir des « salles du Royaume », soumis pendant des années à des centaines de contrôles fiscaux, ou encore à des licenciements du fait de leur conviction.

Article 36

Immigration, communautarisme, voile : Macron s'explique dans « Valeurs actuelles »

Le président de la République a déclaré auprès de la publication ultraconservatrice ne pas vouloir « tomber dans le piège » de l'amalgame entre communautarisme et islam.

Le Monde avec AFP /Publié le 30 octobre 2019 à 15h57 - Mis à jour le 30 octobre 2019 à 17h53 Temps de Lecture 2 min.

Immigration, communautarisme et voile... L'hebdomadaire ultraconservateur *Valeurs actuelles* publie jeudi 31 octobre un long compte rendu d'une entrevue avec Emmanuel Macron, qui s'est déroulée le 25 octobre, dans l'avion retour de sa visite à La Réunion.

Le président réaffirme lutter « *de toutes ses forces contre le communautarisme* » et dit ne pas vouloir « *tomber dans le piège* » de l'amalgame entre communautarisme et islam. Le chef de l'Etat revendique de ne pas vouloir « *parler de racisme anti-Blanc* », une « *dialectique* » qu'il juge « *mortifère* ».

M. Macron insiste par ailleurs sur la nécessité de mieux lutter contre l'immigration illégale, en réduisant les délais d'instruction des dossiers du droit d'asile ou les abus de l'aide médicale d'Etat (AME), mais il refuse d'avoir « *un discours simplificateur sur l'immigration* ». Il souligne notamment son refus de restreindre le « *droit du sol* » dans l'Hexagone.

Il affirme cependant vouloir « *régler vite* » la question « *des gens qui viennent avec un visa touristique, qui restent trois mois et ensuite se mettent à l'AME* », se défendant « *d'avoir le discours du Rassemblement national [extrême droite, RN]* ».

Ne pas laisser le sujet aux « extrêmes »

L'article reprend sur 12 pages des échanges du chef de l'Etat avec un journaliste du titre, des propos tenus avant l'attaque d'un sympathisant d'extrême droite contre la mosquée de Bayonne. « *L'idée d'échanger avec Valeurs actuelles est la volonté de parler à tous les Français y compris dans les espaces politiques qui ne sont pas forcément les siens* », argue-t-on mercredi à l'Elysée, alors que la prise de parole du chef de l'Etat sur ces sujets dans une publication très conservatrice fait débat.

« *Quand vous êtes président de la République, c'est important de pouvoir vous adresser à tous les Français* », abonde sur Franceinfo le ministre du logement, Julien Denormandie, pour qui c'est un « *devoir de parler aussi d'immigration* », pour ne pas laisser le sujet aux « *extrêmes* ». « *Manifestement il veut s'adresser à cet électorat très particulier de gens de droite, qui ont souvent tendance (...) à élever la température verbale contre l'islam voire plus* », a estimé sur LCI le député de La France insoumise (gauche radicale, LFI) Alexis Corbière, qui avait lui-même accordé un entretien à l'hebdomadaire.

« L'otage de deux périls qu'il faut éviter »

Revenant sur la polémique du voile, relancée par un élu du Rassemblement national, le 11 octobre, et qui a déchiré jusqu'à sa majorité, Emmanuel Macron estime dans l'article que l'on « *a été pendant quinze jours l'otage de deux périls qu'il faut éviter : le communautarisme et le Rassemblement national, voilà pourquoi je n'ai pas voulu rentrer là-dedans* ».

« *Quand on parle du voile, beaucoup de jeunes femmes qui le portent sont filles ou petites-filles d'immigrés, elles ne viennent pas d'arriver* », ajoute-t-il. A ses yeux, « *c'est l'échec de notre modèle [d'200 par l'économie] qui se conjugue avec la crise de l'islam* », qui « *conduit à des formes très dures d'islam politique* ».

Mais pour le président de la République, le problème n'est pas « *la maman qui porte un voile et qui accompagne son enfant en sortie scolaire* », mais « *les enfants qui sont déscolarisés* ».

« *Celle-là n'est pas perdue : elle a mis son enfant à l'école publique et elle vient faire une sortie scolaire. C'est même par elle qu'on va reconquérir les personnes égarées* », défend-il. C'est une « *énorme erreur* » de « *l'humilier* ». Pour mieux intégrer, Emmanuel Macron assume donc « *une priorité* » : l'éducation.

Article 37

« Pour clarifier la situation des accompagnatrices voilées de sorties scolaires, une loi est nécessaire »

Tribune / David Bailleul/ Professeur de droit public à l'université Savoie-Mont-Blanc.

Le statut juridique des parents lors des sorties scolaires n'étant pas clairement établi, cela fait peser sur chaque directrice ou directeur d'école une responsabilité trop lourde, souligne, dans une tribune au « Monde », le juriste David Bailleul.

Publié le 30 octobre 2019 à 14h11 - Mis à jour le 30 octobre 2019 à 14h55 Temps de Lecture 4 min.

« La loi du 15 mars 2004 a finalement réglé une fois pour toutes la question, en interdisant aux élèves le port de signes religieux ostensibles » (Photo : explication du fait religieux et des signes ostentatoires). Godong / Photononstop

Tribune. L'affaire récente du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et la polémique suscitée par les affiches électorales de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) ont ravivé le débat sur le port du voile islamique lors de l'accompagnement de sorties scolaires, débat dans lequel le droit s'est largement invité.

En prélude à chaque discussion publique sur le sujet, il est répété à l'envi que la loi autorise cette pratique. En réalité, l'état du droit sur ce point précis n'est pas issu d'une loi mais d'une simple « étude » du Conseil d'Etat rendue sur saisine du Défenseur des droits le 23 décembre 2013.

Or ce texte, qui se présente comme une étude globale sur la portée de l'exigence de neutralité religieuse dans les services publics, est loin de trancher la question de manière aussi claire et définitive.

En ce qui concerne les sorties scolaires, il tient en substance à ceci : les parents accompagnants sont des usagers du service public, qui, en tant que tels, ne sont pas soumis à l'obligation de neutralité ; toutefois, pour des raisons tenant à l'ordre public ou au bon fonctionnement du service public, l'autorité compétente peut leur interdire de manifester leurs croyances religieuses. Quelles conclusions faut-il en tirer ?

Dans la lignée de sa jurisprudence traditionnelle, le Conseil d'Etat s'efforce de concilier deux principes de valeur équivalente : la neutralité de l'enseignement public et la liberté de manifester ses croyances, laquelle doit prévaloir à l'égard de tout individu qui n'est qu'usager du service public de l'éducation. La qualité d'usager est donc un préalable indispensable à l'exercice de cette liberté, ce qui déjà pose une difficulté.

Notions sujettes à interprétation

S'il n'est pas tout à fait dans la même situation que l'enseignant, le parent qui accompagne une sortie scolaire participe bien le temps de cette mission à l'exercice du service public, en étant notamment chargé de la surveillance des enfants. Or le droit jurisprudentiel, lui-même fixé par le Conseil d'Etat lorsqu'il statue en tant que juridiction,

admet depuis longtemps que le collaborateur occasionnel du service public doit être assimilé, le temps de sa collaboration, à un agent public. Le Haut Conseil à l'200, s'appuyant sur cette jurisprudence, recommandait d'ailleurs, en 2010, « *de faire respecter le principe de laïcité à tous les collaborateurs occasionnels du service public* ».

Dans son étude de 2013, le Conseil d'Etat entend cependant limiter les effets de la qualité de collaborateur occasionnel à la réparation par l'Etat des préjudices qui seraient causés ou subis par les accompagnateurs à l'occasion de la sortie scolaire. Autrement dit, le parent accompagnant est un usager du service public, mais il est traité comme un collaborateur s'il est responsable ou victime d'un dommage.

Article 38

« Il faut qu' on sorte de cette séquence, et vite » : Macron piégé par le débat sur le voile

Dépassé sur sa gauche comme sur sa droite, le chef de l'Etat se retrouve pris en tenaille par les oppositions dans un débat qu'il a lui-même lancé.

Par Cédric Pietralunga, Abel Mestre et Sacha Nelken

Publié le 30 octobre 2019 à 11h06 - Mis à jour le 30 octobre 2019 à 16h50 Temps de Lecture 7 min.

Circonscrire un feu sur lequel de l'huile est jetée tous les jours. C'est le difficile exercice auquel est confronté Emmanuel Macron sur le port du voile islamique, un peu plus de trois semaines après avoir ouvert un débat sur l'immigration qui lui a totalement échappé, et alors que l'attaque à la Préfecture de police de Paris, le 3 octobre, suivie de celle à la mosquée de Bayonne, le 28 octobre, ont mis l'exécutif sous pression. « *Il faut qu'on sorte de cette séquence, et vite* », estime un pilier de la majorité, qui se dit « *confondu* » par la naïveté avec laquelle le pouvoir s'est laissé imposer le sujet.

A l'origine, le calcul de l'exécutif était pourtant simple : occuper le terrain régalien pour ne pas le laisser au seul Rassemblement national (RN), qui s'annonce comme l'unique adversaire d'envergure de La République en marche (LRM) lors des prochaines échéances électorales et notamment la présidentielle de 2022. C'est dans cette optique qu'Emmanuel Macron avait décidé d'organiser un débat sur l'immigration le 7 octobre à l'Assemblée nationale, puis le 12 octobre au Sénat. Aucune mesure n'y a été annoncée, mais c'était voulu : l'objectif était d'envoyer un signal aux électeurs.

Le hic ? Ces débats ont été mal préparés et ont engendré une inhabituelle cacophonie au sein de la majorité, notamment lorsqu'un élu RN s'en est pris à une femme voilée accompagnant une sortie scolaire, le 11 octobre, au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. D'un côté, les partisans d'une laïcité stricte, comme le ministre de l'éducation, Jean-Michel Blanquer, ont fait part de leur hostilité au principe

même du port du voile dans la société. De l'autre, les tenants d'une ligne libérale, emmenés par le député LRM Aurélien Taché, ont appelé à ne pas « *stigmatiser* » les musulmans. Résultat : plus personne n'a compris la position défendue par le pouvoir.

« Humanité » et « fermeté »

Lors de son déplacement à Mayotte et à La Réunion, il y a huit jours, le chef de l'Etat a bien tenté de mettre un terme aux polémiques. « *Le port du voile dans l'espace public n'est pas mon affaire* », a-t-il déclaré, refusant les appels de ceux, y compris dans son camp, qui veulent interdire les signes religieux aux parents accompagnant des sorties scolaires. « *Dans les services publics, il y a un devoir de neutralité. Quand on éduque nos enfants, on demande qu'il n'y ait pas de signes religieux ostentatoires. Après, ce qui se passe dans l'espace public, ce n'est pas l'affaire de l'Etat ou du président* », a-t-il expliqué.

Article 39

Après l' attaque de Bayonne, l' inquiétude des musulmans français

Des voix s'élèvent pour dénoncer un climat politique délétère autour de la question du voile et de l'islam.

Par Louise Couvelaire /Publié le 30 octobre 2019 à 05h35 - Mis à jour le 30 octobre 2019 à 10h34 Temps de Lecture 5 min.

Prière dans une salle municipale mise à disposition de la communauté musulmane après l'attaque de la mosquée de Bayonne, ici le 29 octobre. MEHDI FEDOUACH / AFP

Ils s'y attendaient, disent-ils. Pour les responsables associatifs des quartiers populaires, les représentants de la communauté musulmane et les fidèles, le drame qui a eu lieu lundi 28 octobre à Bayonne (Pyrénées-Atlantiques) – un homme a tenté d'incendier une mosquée et a tiré sur deux hommes, faisant deux blessés, dont un grave, pour « *venger la destruction* » de la cathédrale Notre-Dame de Paris – n'est pas une surprise.

« A force de stigmatiser les musulmans (...), on exalte les plus radicaux. » Nadir Kahia (Banlieue Plus)

« *A force de stigmatiser les musulmans, de les montrer du doigt, de laisser les prêcheurs de haine se répandre sur les plateaux de télévision, d'alimenter les extrêmes, on exalte les plus radicaux qui finissent par passer à l'acte* », se désole Nadir Kahia, 48 ans, président de l'association Banlieue Plus & Nos quartiers, et coorganisateur d'un rassemblement pour dire « *stop à l'islamophobie* », samedi 26 octobre, à Paris.

Entre le discours du polémiste Eric Zemmour lors de la convention de la droite – qui lui vaut d'être poursuivi pour « *injures publiques* » et « *provocation publique à la discrimination, la haine ou la violence* » –, l'injonction d'un élu Rassemblement national

(RN) à une mère accompagnatrice de retirer son voile, et les paroles du ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer – estimant que « *le voile n'était pas souhaitable dans la société* » –, depuis près de trois semaines, la polémique autour du port du foulard et la place des musulmans pratiquants dans la république ne cesse de s'accroître.

Le 8 octobre, l'appel du président de la République, Emmanuel Macron, pour une « *société de vigilance* » après l'attentat de la Préfecture de police avait par ailleurs suscité l'incompréhension.

Lundi matin, à peine rentré de son voyage dans l'océan Indien, Emmanuel Macron a choisi de rencontrer les membres du Conseil français du culte musulman (CFCM), instance chargée de gérer la pratique des fidèles. La représentativité de cette organisation est largement contestée sur le terrain, mais elle reste, à ce jour, l'unique interlocuteur des pouvoirs publics. La réunion avait pour objectif de « *voir comment nos concitoyens dont la religion est l'islam peuvent vivre tranquillement leur religion en respectant absolument toutes les lois de la République* », selon les mots du chef de l'Etat, dans un entretien accordé à RTL.

TEXTES INTEGRAUX DU JOURNAL LE PARISIEN

Article 1

Dijon : un élu RN s' en prend à une femme voilée en pleine séance du conseil régional

Julien Odoul a demandé à la présidente de région de faire partir une maman qui accompagnait un groupe d' enfants venus assister aux débats de l' assemblée.

L'élu régional Julien Odoul interpelle la présidente de l'assemblée concernant la présence d'une maman voilée dans la salle. Capture d'écran Twitter

Par Nicolas Berrod / Le 12 octobre 2019 à 15h52

Grosse tension au conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. Lors de l'assemblée plénière qui s'est tenue vendredi après-midi à Dijon, l'élu Rassemblement national (RN) Julien Odoul s'en est pris verbalement à une femme voilée présente en tant que mère accompagnatrice, lui demandant de retirer son voile, suscitant une interruption et une vive polémique.

A la reprise de la séance, Julien Odoul prend la parole et s'adresse à Marie-Guite Dufay, l'élue socialiste qui préside la région. « Madame la présidente, je vais vous demander, s'il vous plaît, au nom de nos principes laïcs, de bien vouloir demander à l'accompagnatrice qui vient de rentrer dans cette salle de bien vouloir retirer son voile islamique, s'il vous plaît », l'entend-on dire sur une vidéo publiée sur son compte Twitter.

Ni la loi ni le règlement n'interdisent le voile

La séquence a d'ailleurs été soigneusement mise en scène, puisque la personne qui filme, assise derrière l'élu, zoome sur la femme en question au moment où Julien Odoul l'évoque. Cette maman est assise au milieu d'un groupe d'une quinzaine de jeunes enfants, qu'elle accompagnait dans le cadre de « Ma République et moi », une opération organisée par une maison de quartier.

« Madame a tout le loisir et la liberté de garder son voile en dehors, dans la rue en dehors, et pas ici, c'est la loi de la République », poursuit Julien Odoul dans son interpellation.

Pourtant, rien n'interdit, dans la loi, le port du voile dans un tel endroit. Pas plus que le règlement intérieur du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. « Cette personne n'est pas en cause, elle a la liberté de rentrer dans cette salle, je me suis adressé à la présidente de région en lui demandant de bien vouloir demander à cette personne de quitter la salle », argue auprès du Parisien Julien Odoul.

Durant plusieurs secondes, il semble y avoir un flou dans la salle. Les autres élus RN applaudissent, et on entend certains crier, par exemple, « laïcité » ou « la France des Lumières, c'est ça ». Certains clichés montrent le jeune garçon de la maman mise en cause pleurant dans ses bras

La présidente de la région envisage de porter plainte

Marie-Guite Dufay prend ensuite la parole. « Vous êtes calmés ? », commence par demander la présidente de région, sans parvenir à aller au bout de ses phrases dans le brouhaha qui s'installe. Les élus du groupe RN - que préside Julien Odoul - finissent par pas quitter la salle, quelques minutes plus tard. Ce sont ensuite la quinzaine d'enfants et la mère qui partent.

Dans un communiqué, publié peu après sur les réseaux sociaux, Marie-Guite Dufay a vilipendé « des propos et des comportements » d'une « radicalité qui a dépassé toutes les limites ». La présidente de région a ajouté qu'elle envisageait de signaler les faits au procureur de la République, ou de porter plainte.

« C'est en humiliant les mères publiquement devant leurs enfants qu'on crée du communautarisme », l'a soutenue sur Twitter Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Article 2

Qui est Julien Odoul, l' élu RN qui s' en est pris à une mère de famille voilée ?

Le conseiller régional, qui a protesté contre la présence d'une mère accompagnatrice d' un groupe d' enfants et vêtue d' un foulard islamique, était auparavant engagé politiquement au centre.

Julien Odoul est le président du groupe Rassemblement national au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté Capture d'écran Twitter

Par Nicolas Berrod / Le 13 octobre 2019 à 17h14, modifié le 13 octobre 2019 à 18h23

Il a longtemps été présenté comme un visage de la « dédramatisation » du Front national (FN, devenu Rassemblement national en 2017) présidé par Marine Le Pen. Julien Odoul est l'élu qui s'en est pris à une femme voilée, accompagnatrice d'une quinzaine d'enfants, vendredi dernier. Le petit groupe assistait à la séance plénière du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, à Dijon, dans le cadre d'une opération civique menée par une maison de quartier de Belfort. La scène, filmée, a provoqué un tollé.

« Provocation » ou « défense de la République » ?

La femme en question, âgée d'environ 35 ans et qui serait d'origine marocaine, porte un hijab, c'est-à-dire un voile islamique qui ne laisse à voir que le visage. De quoi déclencher la colère de Julien Odoul, qui demande à la présidente de la région de la faire sortir. Ce qui provoque un brouhaha et une suspension de séance. Venir vêtue de cette manière « c'est soit de la profonde naïveté, soit de la provocation. Dans les deux cas, ce n'est pas acceptable », tacle-t-il ce dimanche auprès du Parisien.

« Je ne pense pas que cette femme soit venue avec la volonté de provoquer, ni qu'elle a imaginé ce que ça pourrait déclencher », rétorque Sophie Montel, conseillère régionale non inscrite, exclue du groupe RN en 2017 pour cause de désaccords.

Comme elle, les adversaires politiques de Julien Odoul n'y voient qu'une « provocation ». Mais celui qui préside le groupe des élus RN à la région s'en défend. « Ils font un problème d'interprétation. Ici, on parle de République, et tous les citoyens, quels qu'ils soient, devraient avoir à cœur de défendre la laïcité et les valeurs de la République », tonne-t-il.

C'est d'ailleurs ces arguments que Julien Odoul met en avant pour justifier ce qui peut s'apparenter à un parcours politique sinueux. Car avant d'intégrer en 2014 le Front national, c'est d'abord du côté du parti socialiste que cet historien de formation s'est engagé.

Du PS à au RN, en passant par l'UDI

En 2006, il adhère au PS pour pouvoir voter pour Laurent Fabius à la primaire interne. Cinq ans plus tard, Julien Odoul rejoint l'UDI, le parti centriste fondé par Jean-Louis Borloo. « Le centre véhicule toutes les valeurs qui sont les miennes », disait-il à l'Express à cette époque. « C'est une phrase que je lui ressors souvent », s'amuse aujourd'hui Sophie Montel.

Julien Odoul est recruté comme collaborateur par le député-maire UDI d'Issy-les-Moulineaux, André Santini. Avant de devenir secrétaire général du groupe centriste au conseil départemental de Seine-Saint-Denis.

Séduit par la ligne portée par Marine Le Pen à la tête du FN (elle succède à son père en 2011), Julien Odoul franchit le cap fin 2014 et rejoint le parti situé à l'extrême-droite. « Ça fait pratiquement six ans que je m'en explique, j'ai toujours été patriote et sensible à la défense des valeurs de la République et la laïcité », justifie-t-il aujourd'hui. Il met aussi en avant des positions de l'UDI jugées « trop européennes ».

En octobre 2014, Julien Odoul est embauché par la députée européenne du FN Mylène Troszczynski, pour devenir son collaborateur parlementaire. Ce qui lui vaut d'être cité dans des mails extraits de l'enquête sur les emplois présumés fictifs du Rassemblement national au Parlement européen (PE).

« Serait-il possible que je vienne à Strasbourg demain pour voir comment se déroule une session au PE, rencontrer députés et assistants et faire la connaissance de Mylène Troszczynski à qui je suis rattaché ? », écrit l'assistant à Marine Le Pen en février 2015, soit quatre mois après avoir en théorie pris ses fonctions.

« Il a des dents qui rayent le plancher »

Rejoindre le FN? Ses adversaires et des observateurs reprochent à celui qui n'a jamais été élu sous l'étiquette UDI un choix en partie « opportuniste ». « Il a des dents qui rayent le plancher, mais je pense qu'il a certainement aussi du culot, et qu'il est prêt à tout », assène Sophie Montel, qui se défend de toute « rancœur » contre celui qui l'a remplacée à la tête du groupe des élus RN.

Pour le RN, cette « prise » au sein des centristes est aussi un moyen de lisser son image. Comme signal d'ouverture, Julien Odoul avait aussi posé pour le magazine gay Têtu et pour son équivalent allemand Gab, respectivement en 2006 et en 2009.

Élu conseiller régional en 2015 et aujourd'hui membre du bureau national du RN, Julien Odoul, 34 ans, multiplie les interventions très fermes sur l'immigration, la sécurité, et les thèmes chers au parti fondé par Jean-Marie Le Pen. « Le combat contre l'extrémisme religieux doit être la priorité de notre pays », assène-t-il.

Une cagnotte pour soutenir la maman voilée

Que pense-t-il des propos très violents qu'aurait tenus, selon le Monde, une élue régionale d'extrême-droite à la mère voilée vendredi : « Vous êtes soumise, vous allez voir, quand les Russes vont arriver, vous allez dégager! »? « Je condamne ces propos. Ce n'est pas une élue du RN, on l'a viré de notre groupe car elle avait des positions pas adéquates, comme le montre cet épisode », se défend Julien Odoul.

Il n'empêche : même le député européen RN Nicolas Bay a pris ses distances avec la « maladresse d'un jeune élu régional » et des « propos malvenus ». « C'était inutilement blessant et agressif », a-t-il estimé ce dimanche sur France Inter.

Les ministres Jean-Michel Blanquer et Sibeth Ndiaye ont aussi condamné cet incident. « Qui est-il pour stigmatiser une femme qui accompagne les enfants en sortie scolaire ? », a dénoncé la porte-parole du gouvernement sur France 3.

Article3

«Islam», «nationalité», «voile» : on a vu la première de Zemmour sur CNews

La première de «Face à l'info», présentée par Christine Kelly sur CNews s'est soldée par un échange bruyant et vigoureux entre le polémiste et le journaliste et écrivain Mohamed Sifaoui.

Eric Zemmour a été présenté comme « éditorialiste et écrivain » pour cette nouvelle émission de débats. AFP/Sameer Al-Doumy

Par François Rousseaux/ Le 14 octobre 2019 à 21h56

« Dans un instant, Christine Kelly pour cette nouvelle affaire... euh... émission ». Au moment de passer l'antenne à la nouvelle tranche « Face à l'info », le lapsus de Laurence Ferrari en dit long sur l'arrivée d'Eric Zemmour sur CNews. L'affaire? Malgré une condamnation pour provocation à la haine religieuse, l'ouverture d'une enquête et trois semaines de polémiques, la chaîne info du groupe Canal + a tenu bon : Eric Zemmour est arrivé lundi à 19 heures comme « éditorialiste et écrivain » pour cette nouvelle émission de débats orchestrée par la journaliste Christine Kelly.

Peu avant, une douzaine de responsables associatifs avaient annoncé leur décision de boycotter le plateau de CNews, tout comme l'ex-première dame Valérie Trierweiler. Au menu de cette première ? L'offensive turque contre les Kurdes de Syrie, le match France-Turquie, l'Islam. Avec dès les premières minutes une passe d'armes entre le journaliste maison Eric Revel et Eric Zemmour à propos de Bachar El Assad. « Il n'a pas gazé son peuple », a lâché Zemmour devant son interlocuteur éberlué.

«Vous êtes un parangon de l'extrême droite»

Puis, place au face-à-face annoncé, dans lequel le polémiste affrontera quatre soirs par semaine un contradicteur différent. Ce lundi, le journaliste et écrivain Mohamed Sifaoui, auteur en 2010 du pamphlet « Zemmour, une supercherie française ». L'affiche parfaite pour un buzz convoité. Ce spécialiste de l'Islam a d'emblée attaqué : « Vous êtes un parangon de l'extrême droite [...] j'estime que vous êtes en roue libre, et notamment sur l'islam, un sujet que vous ne maîtrisez quère ». « Je n'ai rien contre personne, ni

contre les musulmans, ni contre les non-musulmans », a martelé Zemmour, avant de qualifier à nouveau l'islam « d'organisation totalitaire ».

Les décibels sont montés, Christine Kelly a tenté sans succès pendant près d'une demi-heure de modérer ce débat où ne manquaient que les gants de boxe. « Si vous nous interrompez toutes les deux minutes, on ne va pas y arriver ! », lui a sèchement lancé Zemmour. « Si ça vous gêne que je vous pose des questions, dites-le tout de suite ! », a-t-elle tenté de recadrer.

Et le duel a repris de plus belle entre un Eric Zemmour passablement agacé et un Mohamed Sifaoui venu pour en découdre, chacun campant sur ses positions. En plateau, on n'entendait plus que les mots « islam », « nationalité », « voile », ou « laissez-moi parler ! ». « La République n'est plus la République », a professé Eric Zemmour à propos de la mère de famille voilée prise à partie vendredi lors d'une sortie scolaire au conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. « Elle a un comportement de colonisateur qui impose son mode de vie aux Français », a-t-il accusé, avant que son contradicteur ne lui jette à travers le plateau un livre sur l'histoire des luttes antiracistes. Le face-à-face, indigeste, s'est achevé par une lecture d'Eric Zemmour de sourates du Coran. Mohamed Sifaoui a promis de revenir pour un acte II du débat.

Article4

Le gouvernement se divise sur le port du voile

Le camp Blanquer d'un côté, la ligne N'Diaye de l'autre. L'affaire de la maman voilée au conseil régional de Bourgogne Franche-Comté a réveillé les lignes de fractures sur cette épineuse question au sein de la majorité présidentielle.

Le voile, sujet clivant pour le ministre de l'Education Jean-Michel Blanquer et la porte-parole du gouvernement Sibeth Ndiaye. AFP

Par Pauline Théveniaud / Le 14 octobre 2019 à 21h47, modifié le 14 octobre 2019 à 22h25

Un sujet clivant, brûlant, surgit. Et les clivages réapparaissent. Certes, les ministres ont condamné d'une seule voix l'attitude de Julien Odoul, élu RN qui a exigé d'une mère voilée accompagnant des enfants (dont son fils) au conseil de Bourgogne Franche-Comté, qu'elle retire son foulard. Mais sur le fond... Cette affaire met en lumière les points de vue divergents qui cohabitent au sein du gouvernement sur le port du voile. Le fait est admis dans les rangs de l'exécutif : « il y a un débat, c'est un sujet sur lequel on n'est pas d'accord ». « Différences de sensibilités », dit-on pudiquement en haut lieu.

D'un côté, ceux pour qui, comme Jean-Michel Blanquer (Education), rejoint par Bruno Le Maire (Economie) et Gérard Darmanin (Comptes publics), le port du foulard n'est « pas souhaitable » lors d'une sortie scolaire. « Le voile en soi n'est pas souhaitable

dans notre société », insiste carrément Blanquer, quand Darmanin, inquiet de l'émergence de listes communautaires aux municipales, propose l'extension du principe de neutralité à tous les élus locaux. De l'autre, les tenants de « l'inclusion », inquiets d'un effet « stigmatisation », comme ces députés de la majorité qui ont alerté le gouvernement après les propos de Blanquer. On y retrouve la porte-parole du gouvernement, Sibeth Ndiaye, qui relate ainsi les « sorties scolaires » auxquelles elle a participé à Saint-Denis : « Cela a été toujours des moments positifs parce que vous faites se rencontrer des femmes [...] qui ne vivent pas forcément dans des univers identiques. » Une ligne partagée par Cédric O (Numérique), Julien Denormandie (Ville), ou Christophe Castaner (Intérieur). La partition droite/gauche est nette. L'effet cacophonique.

La faute à l'absence de ligne claire? « On n'a pas arrêté d'orientation politique sur le sujet », admet un député LREM. Au début du quinquennat, Emmanuel Macron avait semblé vouloir réviser la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat censée mieux encadrer le culte musulman. Mais ce projet apparaît aujourd'hui, de sources concordantes, à l'arrêt. « Je n'y crois pas », lâche un ministre, à qui l'on demande s'il sera prochainement remis sur la table. « Cela ne veut pas dire que c'est abandonné », corrige un proche du président. Un autre : « : « C'est en réflexion, mais pas à l'ordre du jour. » Résultat, déplore un conseiller ministériel, « chacun s'exprime à titre personnel parce qu'il manque une ligne ».

« Il ne faut pas tout mélanger »

Elle est « claire », « tranchée », rétorquent l'Elysée et Matignon, comme pour siffler la fin de la récréation. « La position défendue par la porte-parole du gouvernement, Sibeth Ndiaye, est celle de la majorité », tranche un intime du chef de l'Etat, quand l'entourage du Premier ministre résume : « C'est l'application de la loi, de la laïcité, soit la neutralité de l'Etat vis-à-vis des religions comme garantie de la liberté de croire ou de ne pas croire. Et il n'y a pas à broder davantage. » La présidence, elle, affiche le souci de ne pas « de ne pas stigmatiser la communauté musulmane » : les propos de Blanquer, glisse-t-on comme pour mieux s'en démarquer, « ne font pas jurisprudence ».

A l'heure où l'exécutif, mis sous pression par l'extrême droite, voire une partie de la droite comme Xavier Bertrand, cherche encore sa réponse, l'entourage du président prévient encore : « Il ne faut pas tout mélanger. Le débat sur l'immigration, la lutte contre le radicalisme et le communautarisme, la laïcité... Il serait parfaitement inopportun de solidariser ces thèmes, cela nous conduirait à des amalgames fâcheux. » A bon entendeur.

Article 5

Pourquoi le voile divise toujours Christel Brigaudeau et Pauline Théveniaud

La vidéo d'un élu RN prenant à partie une mère voilée accompagnant une sortie scolaire à Dijon relance, une nouvelle fois, le vif débat sur le port de signes religieux.

Le port du voile reste un objet de crispation politique et intellectuelle régulière. (Illustration) LP/Olivier Arandel

Par Christel Brigaudeau et Pauline Théveniaud / Le 15 octobre 2019 à 21h55, modifié le 16 octobre 2019 à 06h14

Il suffit de réécouter la tentative de Lionel Jospin de clore la polémique qui venait de surgir à Creil, en ce mois d'octobre 1989, pour le constater : en trente ans, le monde politique n'a cessé de s'enfoncer dans le débat sur le port du voile sans jamais en trouver la sortie.

Cette fois, c'est une vidéo de 2 minutes qui a rallumé la mèche, samedi sur les réseaux sociaux. On y voit un élu RN du conseil régional de Bourgogne Franche Comté invectiver une mère voilée qui accompagnait un groupe d'enfants dans l'hémicycle.

Tollé général dans une opinion partagée entre l'indignation, face à cette femme humiliée devant son fils, et la crispation que suscite le port du foulard pour les accompagnatrices de sorties scolaires. 66 % des Français s'y disent hostiles, selon un sondage Ifop publié ce lundi.

Le gouvernement divisé

La droite et l'extrême droite s'engouffrent dans la brèche, durcissent le ton à coups de propositions de loi. Quant à la majorité... elle se divise jusqu'au sein du gouvernement. Le ministre de l'Education, Jean-Michel Blanquer, se démarque par sa raideur. Ses sorties sur le voile qui n'est « en soi pas souhaitable dans notre société » heurtent. « À part du vent dans les voiles du RN, ça ne produit pas grand-chose », s'étouffe un député LREM. Un autre, Aurélien Taché, s'en offusque publiquement dans une interview au Point : « Des gens comme Julien Odoul récupèrent les mots de Jean-Michel Blanquer. » De quoi ulcérer le ministre, qui en a saisi le médiateur du parti. « Il n'a pas supporté ce parallèle avec le RN, on n'est pas arrivés avec une stratégie de pousser le bouchon », défend son entourage.

Ce mardi dans le Monde, 90 personnalités, dont l'acteur Omar Sy, ont demandé à Emmanuel Macron de condamner « l'agression » subie par la maman venue de Belfort. Mais le président reste silencieux. « Pas question à ce stade d'avoir une grand-messe ou une expression du président sur la laïcité », maintient l'Elysée.

Pas de nouvelle loi en vue

Les messages ont tout de même été passés pour tenter de siffler la fin de la partie. La ligne sur la laïcité, c'est le Premier ministre, Édouard Philippe, qui a été chargé

de la délivrer, ce mardi, à l'Assemblée, en réunion de groupe puis dans l'hémicycle. Il a écarté l'idée d'interdire le port de signes religieux aux accompagnants scolaires via une nouvelle loi. Aujourd'hui, seuls les personnels de l'Education nationale et les élèves du public sont soumis à cette obligation de neutralité.

« Ce serait ouvrir la boîte de Pandore, analyse l'historien Ismaïl Ferhat, coauteur d'un ouvrage sur les premiers débats consacrés au port du voile en France, Les foulards de la discorde. Depuis trente ans, le débat s'élargit en cercles concentriques, mais va finir par atteindre sa limite. Jusqu'où interdire le port du voile sans tomber dans la discrimination, et l'atteinte aux droits de l'homme ? »

Reste pour le gouvernement à trouver quelles réponses apporter. Et comment cheminer sur sa ligne de crête : « Ne pas tomber dans la naïveté en disant qu'il n'y a aucun problème de dérive communautaire et de radicalisation, et ne pas tomber dans un excès inverse », décrit Matignon, avec un point de vigilance tout particulier : « ne pas stigmatiser la communauté musulmane ». Ceux qui le feraient, estime Emmanuel Macron, auraient « un comportement irresponsable ».

« Il y a un risque d'alimenter la machine à séparation en discriminant, en clivant », insiste Matignon, où l'on juge que polémiquer sur le port du voile par des mamans lors de sorties scolaires est « un faux problème ».

« Et il y a les vrais problèmes », ajoute-t-on citant en exemple « la déscolarisation des jeunes filles ». L'inspection générale de l'Education nationale travaille d'ailleurs, dans quatre académies, à un rapport sur les atteintes à la laïcité dans le milieu scolaire. Il sera remis mi-novembre et pourrait être suivi, indique un proche du dossier, de mesures.

Article 6

Faut-il une loi sur le port du voile pour les accompagnants scolaires ?

Malgré le vote de la loi sur les signes religieux en 2004, le port du voile ne cesse de faire l'objet de polémiques. Nous avons interrogé Bruno Retailleau (LR) et Laurence Rossignol (PS) pour en débattre.

Le débat sur la visibilité de la pratique de l'islam dans la société, et sa frontière avec le prosélytisme, est loin d'être terminé. (Illustration) LP/Delphine Goldsztejn

Par Christel Brigaudeau et Alexandre Sulzer/ Le 15 octobre 2019 à 20h58, modifié le 15 octobre 2019 à 22h15

Il y a exactement 30 ans, en octobre 1989 à Creil (Oise) éclatait la première « affaire du foulard ». Trois collégiennes réclamaient le droit de venir en classe, tête couverte. Depuis, le voile n'a cessé d'être un objet de crispation politique et intellectuelle régulière.

Si le vote en 2004 de la loi sur le port des signes religieux à l'école a clarifié la règle dans les cours de récré, elle n'a en rien mis un terme au débat plus général, et continu, sur la visibilité de la pratique de l'islam dans la société, et sa frontière avec le prosélytisme.

La foire d'empoigne s'est déplacée, au gré des années, sur les plages, dans les sorties scolaires, les universités, et jusqu'aux rayons des magasins, quand l'enseigne Décathlon, face à un tollé général, a dû renoncer en février à commercialiser son « hijab de sport » en France.

Depuis la rentrée, la polémique est revenue sous les préaux, interrogeant une nouvelle fois le droit des mères voilées à accompagner les sorties scolaires de leurs enfants. Une tension que le rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité, Nicolas Cadène, analyse comme une « polarisation des positions ».

Le signe d'une séparation de plus en plus grande entre une société globalement de moins en moins religieuse, et des croyants qui, en réaction, manifestent plus que par le passé leur identité. « Les derniers attentats créent une tension supplémentaire, relève le spécialiste. Cela génère un climat de crainte vis-à-vis de toute visibilité religieuse, dont le voile est le symbole par excellence. »

Nous avons demandé à Laurence Rossignol, ancienne ministre des Familles, de l'enfance et des droits des femmes, aujourd'hui sénatrice (PS) de l'Oise, ainsi qu'à Bruno Retailleau (LR), cosignataire d'une proposition de loi visant à étendre aux parents d'élèves lors des sorties scolaires l'interdiction de porter des signes religieux ostentatoires, si le voile posait un véritable problème sociétal en France. Le débat.

«Le voile est une marque de soumission»

Bruno Retailleau, président du groupe Les Républicains du Sénat

LP/Jean-Baptiste Quentin

A vos yeux, le port du voile pose-t-il un problème à la société française ?

BRUNO RETAILLEAU. Le voile n'est pas un bout de tissu. Il constitue une marque de soumission et parfois de sécession. Regardons les choses en face : il existe aujourd'hui un islam radical qui est dans une stratégie de revendication et de provocation. On ne peut pas regarder ailleurs ! Notamment sur ce qui se passe à l'école publique. Je suis cosignataire d'une proposition de loi (PPL) qui vise à l'interdire dans le cadre des sorties scolaires. A l'école, on a des élèves qui sont des citoyens en devenir. Il faut protéger l'institution scolaire et cette école « hors les murs » que constituent les sorties scolaires.

Vous rattachez le port du voile à l'islam politique. Pour vous, toutes les femmes qui le portent en sont donc des partisans ?

Il faut ouvrir les yeux : l'islam politique utilise de plus en plus le voile comme un marqueur communautariste, politique mais également sexiste en affirmant une soumission de la femme par rapport à l'homme.

Ne craignez-vous, par vos positions, d'exclure une partie de la société française ?

Pas du tout ! Je pense au contraire que le déni favorise les replis, quels qu'ils soient d'ailleurs, car il entretient la suspicion et les tensions entre les Français. La laïcité, c'est la condition de notre unité.

Votre PPL précède l'incident, vendredi, au conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. Mais est-ce un problème qu'une femme voilée assiste à une séance d'une assemblée d'élus ?

Aujourd'hui, la loi l'autorise. Je pense, pour ma part, que c'est inopportun. Mais ce sont les règlements intérieurs de chaque assemblée, et non la loi, qui doivent déterminer la situation. Par ailleurs, je désapprouve l'attitude de cet élu RN (NDLR : Julien Odoul). On n'élève jamais un débat en abaissant les personnes. D'ailleurs, la fermeté à l'égard de l'islam politique, nous la devons d'abord à tous ces compatriotes musulmans, authentiques républicains, qui refusent l'emprise islamiste. Face à l'islam radical, la République doit être ferme pour le bien de tous.

«La question à régler est celle du prosélytisme»

Laurence Rossignol, sénatrice PS de l'Oise / LP/Stéphanie Forestier

Le voile pose-t-il, selon vous, un problème sociétal ?

LAURENCE ROSSIGNOL. Non, le sujet se pose autrement. La société a un double problème à affronter : la montée du racisme, qui se fixe sur le voile, et l'extension de l'emprise religieuse, qui elle aussi l'instrumentalise pour servir sa propre cause. Les islamistes et les lepénistes se font la courte échelle. Ne tombons pas dans leur piège.

Vous militez pourtant contre le port du voile...

Pour moi, le voilement des femmes est le symbole de la diabolisation de leur corps, et de leur invisibilité dans l'espace public. C'est une manière rigoriste et archaïque de pratiquer l'islam qui n'est pas celle de la majorité des musulmans de France. Il faut le rappeler. Le voilement des femmes est aussi une opinion et un projet politique, que je combats comme tels.

Pourquoi n'êtes-vous pas d'accord, dans ce cas, pour légiférer sur le port du voile, pour les mères accompagnatrices de sorties scolaires ?

Parce que ce n'est pas ainsi qu'on fera reculer l'islamisme. Je fais une différence entre les activistes du burkini, qui veulent faire reculer la neutralité du service public, et les mères voilées qui ne sont sans doute, pour une large majorité, pas dans une

démarche militante. La question n'est pas le voile. C'est le prosélytisme qui n'est pas acceptable auprès des enfants.

Comment faut-il y répondre, selon vous ?

Les enseignants y répondent déjà et il faut donner à la société les moyens d'y travailler davantage, par l'action socio-éducative, l'éducation populaire laïque dans les quartiers défavorisés... Quelle alternative offre-t-on aux Frères musulmans ? Supprimer les emplois aidés, comme l'a fait le gouvernement depuis deux ans, c'est donner les clés des quartiers populaires à ceux qui font du prosélytisme. Les islamistes s'y développent, les évangélistes aussi. Même si leur présence est moins visible, elle est très importante, et on a mesuré leur influence aux Etats-Unis et au Brésil.

Constatez-vous dans votre circonscription une crispation croissante sur les identités religieuses ?

Je vois qu'il existe une inquiétude globale sur l'augmentation du fait religieux et je remarque aussi que l'extrême droite, qui n'est pas dans la défense de la laïcité mais dans la nostalgie d'une France catholique, manipule ce sentiment.

Alors, que préconisez-vous ?

Je plaide pour qu'on appréhende la question du fait religieux de manière globale, en armant mieux le camp laïc pour montrer à tous que la République est émancipatrice. Pour partager la laïcité, on doit pouvoir se dire qu'on n'est pas condamné à rester définitivement au bas de l'échelle. La République doit aussi être sociale, pour être partagée comme une valeur commune.

Article7

Edouard Philippe défavorable à une loi sur le voile pour les accompagnants scolaires

Édouard Philippe a clarifié, devant les députés, la position de l'exécutif sur le port du voile par les femmes accompagnant des élèves en sortie scolaire.

Par /Le 15 octobre 2019 à 20h39

À la tête d'un gouvernement très divisé sur la question, Édouard Philippe a clarifié la position de l'exécutif sur le port du voile par les femmes accompagnant des élèves en sortie scolaire. Mardi, devant les députés, le Premier ministre a déclaré qu'il ne souhaitait pas faire de loi sur le sujet.

La polémique sur le port du voile pour les accompagnantes scolaires a été relancée vendredi dernier lorsque Julien Odoul, un élu du Rassemblement national, a pris à partie une mère voilée lors d'une séance du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté vendredi.

Si la loi n'interdit pas le port du voile dans cette situation, comme l'a rappelé Édouard Philippe, le ministre de l'Education nationale Jean-Michel Blanquer avait estimé dimanche qu'il n'était « pas souhaitable dans notre société ». À l'inverse, la porte-parole du gouvernement Sibeth Ndiaye a dit ne pas avoir « de difficulté à ce qu'une femme voilée participe à une sortie scolaire ».

Article 8

Affaire de la maman voilée : 90 personnalités demandent à Macron de condamner une «agression»

Omar Sy, Marina Foïs, Kev Adams... dénoncent l'épisode du 12 octobre au conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, ainsi que la réaction de plusieurs ministres.

Omar Sy fait partie des signataires de la tribune. LP/Philippe de Poulpiquet

Par A.T. avec AFP/ Le 15 octobre 2019 à 18h55, modifié le 15 octobre 2019 à 19h27

Omar Sy, Marina Foïs, Kev Adams... Un collectif de 90 personnalités signe ce mardi une tribune dans Le Monde, adressée à Emmanuel Macron. Ils lui y demandent de condamner « l'agression dont a été victime la femme voilée prise à partie par un élu RN alors qu'elle accompagnait une sortie scolaire au conseil régional de Bourgogne-Franche Comté.

« Nous demandons urgemment au gouvernement français et au président de la République, Emmanuel Macron, de condamner publiquement l'agression dont cette femme a été victime devant son propre fils », indique le texte.

Ils dénoncent la réaction du gouvernement

Vendredi, Julien Odoul, membre du bureau national du RN, avait demandé à ce qu'une mère d'élève qui accompagnait une sortie au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté retire son voile. Les élus du RN avaient ensuite quitté la salle, avant de dénoncer une « provocation islamiste ».

Dans leur tribune, les 90 personnalités dénoncent la « haine et la violence inouïes » de cette scène, qui a été filmée et abondamment commentée sur les réseaux sociaux. Elles déplorent également la réaction du ministre de l'Education Jean-Michel Blanquer qui « a certes condamné » mais « a tout de même affirmé que le voile n'est pas souhaitable dans notre société. N'est-ce pas ici l'illustration même d'une stigmatisation assumée jusqu'au plus haut niveau ? », s'interroge le collectif.

Une « vision ségrégationniste, raciste, xénophobe »

Ce dernier condamne également les propos du ministre de l'Intérieur Christophe Castaner qui a listé, après l'attentat à la préfecture de police de Paris, « la pratique régulière et ostentatoire de la prière, et la pratique exacerbée de la religion en période

de ramadan comme autant de signes de radicalisation à signaler, alors qu'il ne s'agit ni plus ni moins que de conduites religieuses tout à fait banales chez les musulmans pratiquants ».

« Jusqu'à quand allons nous accepter que la laïcité, socle de notre République, soit instrumentalisée pour le compte d'une vision ségrégationniste, raciste, xénophobe, mortifère de notre société ? », s'interroge encore la tribune.

Le collectif rassemble également des réalisateurs dont Céline Sciamma, des journalistes, des sportifs, les membres fondateurs de Zebda (Hakim et Mustapha Amokrane) ou le rappeur Nekfeu.

Article9

Port du voile islamique : ce que dit la loi sur les signes religieux

De nouveau au cœur du débat politique, le voile divise la majorité sur la nécessité, ou non, de faire évoluer le cadre légal sur le sujet.

Le port du voile, au contraire de la burqa ou du niqab, est autorisé « dans la limite du respect de l'ordre public ». AFP/Miguel Medina

Par R.K./ Le 15 octobre 2019 à 14h31, modifié le 15 octobre 2019 à 20h19

Il estime qu'il n'existe « aucun vide juridique » à combler. Alors que le gouvernement se divise sur la nécessité de faire évoluer la loi de 2004 sur le port du voile, notamment pour les parents d'élèves en sortie scolaire, Me Thierry Vallat, avocat au barreau de Paris, revient sur les dispositions qui encadrent aujourd'hui le port de signes religieux dits « ostentatoires ».

Dans l'espace public. Le port du voile -au contraire de la burqa ou du niqab qui masquent intégralement le visage- est autorisé « dans la limite du respect de l'ordre public ». Une passante portant le voile n'enfreint aucune loi.

Les élèves jusqu'au lycée. De l'école maternelle au lycée, les élèves des établissements publics ont l'interdiction d'aborder des signes religieux ostentatoires. Les signes discrets (typiquement, un pendentif caché sous un t-shirt) sont autorisés. Les lycées privés, y compris sous contrat, fixent leurs propres règles sur la question. Le port du voile est autorisé pour les étudiants de l'enseignement supérieur.

Les professeurs. En tant que fonctionnaires, les enseignants du public doivent se conformer au principe de neutralité qui régit tout le service public. Ce principe exclut logiquement les signes religieux. Dans le privé, le choix est laissé au directeur de l'établissement.

Les accompagnateurs scolaires. Ceux-ci, bénévoles, sont considérés comme des « collaborateurs occasionnels » des établissements, et non comme des agents de service public. Le Conseil d'Etat estime qu'ils ne souffrent donc d'aucune « limitation à la liberté

d'opinion et de croyance, ni à la possibilité de les exprimer », à condition de ne pas verser dans le prosélytisme. Le port du voile est donc autorisé.

En entreprise. Les salariés du privé ont le droit d'arborer des signes religieux ostentatoires. Des règlements intérieurs peuvent limiter le port de ces derniers de manière « proportionnée » dans certaines fonctions, pour des questions de sécurité, d'hygiène ou de contact avec les clients. En cas de refus du salarié, les entreprises ont l'obligation de proposer un autre poste qui ne comporterait pas ces contraintes et de ne procéder à un licenciement qu'en dernier recours.

Pour les professions libérales. Médecin, architecte, vétérinaire... Une personne à son compte peut recevoir sa clientèle en arborant des signes religieux si elle le souhaite. Il existe de rares exceptions. Les avocats, par exemple, ont l'interdiction d'associer leur robe, obligatoire en plaidoirie, à des signes religieux. Le port du voile au tribunal peut mener une avocate à la radiation de l'ordre de la profession.

Article 10

Philippe défavorable à une loi sur le voile pour les accompagnants scolaires Le Premier ministre estime que « l' enjeu aujourd' hui (n' est pas) de faire une loi sur les accompagnants scolaires ».

Par V.G. avec AFP/ Le 15 octobre 2019 à 17h13, modifié le 18 octobre 2019 à 14h55

À la tête d'un gouvernement très divisé sur la question, Édouard Philippe a clarifié la position de l'exécutif sur le port du voile par les femmes accompagnant des élèves en sortie scolaire. Mardi, devant les députés, le Premier ministre a déclaré qu'il ne souhaitait pas faire de loi sur le sujet.

« Je ne pense pas pour ma part [...] que l'enjeu aujourd'hui ce soit de faire une loi sur les accompagnants scolaires », a souligné le Premier ministre à l'Assemblée nationale, en réponse au député LR Jean-Louis Masson, qui l'exhortait à « sortir de l'ambiguïté ». « Serez-vous prêt oui ou non à interdire le port du voile lors des sorties scolaires ? », avait lancé l'élu du Var.

« L'enjeu, c'est de combattre efficacement, avec le soutien de l'ensemble de nos concitoyens, les dérives communautaires », a poursuivi Édouard Philippe. « L'enjeu, c'est d'éviter que les enfants, en raison des convictions religieuses de leurs parents pouvant relever du communautarisme ou de l'islam politique, échappent à l'école », a-t-il insisté, en pointant le « danger de la déscolarisation », « bien plus immense que l'expression d'une liberté permise par la loi ».

« Ma ligne, c'est de me battre pour défendre la laïcité », « c'est de mener sans faiblesse la lutte contre la radicalisation », a encore ajouté le Premier ministre.

Une proposition de loi LR au Sénat

La polémique sur le port du voile pour les accompagnantes scolaires a été relancée vendredi dernier lorsque Julien Odoul, un élu du Rassemblement national, a pris à partie une mère voilée lors d'une séance du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté vendredi.

Si la loi n'interdit pas le port du voile dans cette situation, comme l'a rappelé Édouard Philippe, le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer avait estimé dimanche qu'il n'était « pas souhaitable dans notre société ». À l'inverse, la porte-parole du gouvernement Sibeth Ndiaye a dit ne pas avoir « de difficulté à ce qu'une femme voilée participe à une sortie scolaire ».

Le Sénat va s'emparer du sujet dès la semaine prochaine, avec l'examen en commission d'une proposition de loi LR « tendant à assurer la neutralité religieuse des personnes concourant au service public de l'éducation ». Le texte sera ensuite examiné dans l'hémicycle le 29 octobre, tandis que le député LR Éric Ciotti a annoncé lundi qu'il allait « à nouveau déposer » une proposition de loi à l'Assemblée nationale en ce sens.

Article 11

La femme voilée prise à partie par un élu RN va porter plainte

Elle a annoncé, par le biais de son avocate, porter plainte pour « violences en réunion » et « incitation à la haine raciale », notamment contre Julien Odoul.

Fatima E., qui accompagnait un groupe d'enfants au conseil régional de Bourgogne Franche-Comté vendredi dernier, a dû quitter la salle avec son fils à la suite de l'interpellation de l'élu RN Julien Odoul. LP

Par A.T./ Le 16 octobre 2019 à 22h38, modifié le 16 octobre 2019 à 22h43

La femme voilée prise à partie par un élu Rassemblement national au Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté va porter plainte auprès du parquet de Dijon, a annoncé mercredi son avocate Me Sana Ben Hadj Younes.

Il s'agit d'une plainte « pour des violences commises en réunion par personnes dépositaires de l'autorité publique sur mineur et majeur à caractère racial », précise un communiqué du CCIF (Collectif contre l'islamophobie en France).

Vendredi, Julien Odoul, membre du bureau national du Rassemblement national et président du groupe RN à l'assemblée régionale, avait demandé en séance plénière que cette mère d'élève musulmane retire son voile. Depuis cet épisode, filmé et visionné des centaines de milliers de fois, la polémique n'a cessé d'enfler, provoquant des remous jusqu'au sein de la majorité.

Julien Odoul visé par les deux plaintes

Selon le communiqué, une seconde plainte sera également déposée auprès du parquet de Paris cette fois pour « provocation publique à la haine raciale par des élus ». Cette plainte parallèle vise le tweet de l'élus RN Julien Odoul qui accompagnait la vidéo de l'incident et évoquait l'attentat du 3 octobre à la préfecture de police de Paris: « Après l'assassinat de nos 4 policiers, nous ne pouvons pas tolérer cette provocation communautariste », avait-il écrit.

Ces deux plaintes visent l'élus RN Julien Odoul, ainsi qu'une femme qui l'aurait « poursuivie dans les couloirs » du Conseil régional et lui aurait fait subir des violences verbales « en raison du port de son voile et de son appartenance supposée ou réelle à la religion musulmane ».

« Ma cliente a été humiliée, son image a été diffusée partout, elle est très marquée et son fils voit un psychologue », a déclaré l'avocate, Me Sana Ben Hadj.

Article 12

Port du voile : «Ne stigmatisons pas nos concitoyens», avertit Macron Le président de la République s' est exprimé après plusieurs jours de polémique sur le foulard islamique.

Emmanuel Macron s'est exprimé sur le port du voile mercredi, depuis Toulouse. REUTERS

Par Olivier Beaumont / Le 16 octobre 2019 à 20h01, modifié le 16 octobre 2019 à 21h48

Une clarification, teintée d'une once de colère froide. Pressé de s'exprimer sur la laïcité depuis que le sujet est revenu sur les devants de l'actualité avec l'affaire de la femme voilée au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, Emmanuel Macron a saisi l'occasion mercredi en marge du sommet franco-allemand à Toulouse. Une explication de texte sur les dangers du communautarisme, la lutte contre la radicalisation et la laïcité. Trois thèmes qu'il a refusé de lier, parlant même de « raccourci fatal ». Tout un symbole, dans cette ville confrontée au problème de communautarisme depuis la fermeture de l'école coranique Al-Badr en 2016, et surtout l'attentat terroriste de Mohamed Merah contre l'école Ozar-Hatorah en 2012.

Mercredi soir, le chef de l'Etat s'en est d'abord pris au débat ambiant depuis plusieurs jours, « parfois avec beaucoup d'irresponsabilité » car « tout a été confondu dans les débats et les commentaires », juge-t-il derrière son pupitre, à la fin de la conférence de presse conjointe avec la chancelière Angela Merkel. « Vous voudriez mettre le singe sur l'épaule, je crois

qu'il est sur le vôtre », cingle ainsi le président à l'attention de la presse, qui le questionne notamment sur sa possible responsabilité dans les polémiques et les tensions

en France depuis une semaine à propos du voile, alors qu'il avait appelé la semaine dernière à combattre « l'hydre islamique ».

« Oui, il est très agacé. Car on lui fait dire l'exact inverse des mots qu'il a prononcé lors de l'hommage aux policiers tués à la préfecture de police de Paris », souligne un proche de Macron qui le décrit très remonté contre « l'opposition qui instrumentalise ses propos à des basses fins politiques ». Particulièrement visé, Xavier Bertrand, le président des Hauts-de-France, qui le week-end dernier dans le JDD a estimé qu'« Emmanuel Macron ne mesurait pas à quel point la situation est grave » sur les dangers de l'islamisme.

« Le communautarisme, ce n'est pas le terrorisme »

« Mais de quoi avons-nous parlé lorsque la France a été attaquée ? De la radicalisation, d'un geste terroriste. La lutte contre la radicalisation, le gouvernement y est engagé depuis le premier jour », répond le locataire de l'Élysée, en citant pêle-mêle les mesures faites depuis le début du quinquennat. « Notre deuxième combat, c'est la lutte contre le communautarisme », enchaîne-t-il. « Le communautarisme, ce n'est pas le terrorisme. C'est la volonté de faire sécession dans la République, au nom de la religion mais en la dévoyant. Là aussi le gouvernement y est engagé dès le premier jour et d'autres initiatives seront prises », assure-il, en s'exprimant ensuite sur les religions en France, « dont une religion, l'islam, qui s'inscrit dans un cadre, celui de la République où on doit respecter toutes les règles, de manière absolue ».

Dans son entourage, on qualifie par ailleurs de « nauséabonde » l'interpellation par un élu RN de cette mère de famille portant un voile en sortie scolaire. « Ça ravive les plus bas instincts haineux et c'est jouer avec le risque de fracturer encore plus notre société. C'est peut-être le dessein de Marine Le Pen et du Rassemblement national, mais pas le nôtre », cingle un conseiller du président.

« Il faut être intraitable avec le communautarisme, mais ne stigmatisons pas nos concitoyens », a d'ailleurs rappelé mercredi soir Macron en signe d'apaisement. « Faire bloc, c'est ça la République. On peut le faire tous ensemble en respectant pleinement notre laïcité. Ne nous divisons pas », a-t-il achevé, loin de délivrer le fameux grand discours sur la laïcité maintes fois annoncé depuis le début de son quinquennat. Mais en donnant, tout même là, quelques jalons. Un début.

Article 13

Affaire de la mère voilée : Julien Odoul peut-il être poursuivi pour ses propos ?

L'élu RN s'en est pris à une mère voilée, vendredi dernier en plein conseil régional. Il pourrait être poursuivi.

Julien Odoul est le président du groupe Rassemblement national au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Capture d'écran Twitter

Par Aurélie Sipos / Le 16 octobre 2019 à 17h43, modifié le 16 octobre 2019 à 20h37

Elle était simplement venue accompagner un groupe d'enfants à l'assemblée plénière du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté vendredi dernier. Depuis qu'elle a été prise à partie par Julien Odoul, élu régional FN, qui a réclamé qu'elle enlève son voile, la vie de Fatima E. est « détruite », selon son propre témoignage paru ce mercredi. Et si le responsable politique a justifié son intervention « au nom de nos principes laïcs », elle pourrait aussi lui valoir d'être poursuivi.

Directement visée, Fatima E., assise aux côtés de plusieurs enfants, était venue assister à une session du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté. Comme le rappelle assez rapidement Marie-Guite Dufay, la présidente de la région, il est tout à fait légal de porter un voile dans l'enceinte du conseil. Un peu plus tard, dans un communiqué, elle a également condamné les propos de l'élu et annoncé qu'elle envisageait de rapporter les faits au procureur ou de porter plainte.

« Il faut imaginer le traumatisme pour cette femme »

« On peut estimer que l'infraction d'incitation à la haine est caractérisée, d'autant plus que c'est Julien Odoul qui diffuse la vidéo lui-même sur les réseaux sociaux. Je m'étonne que le parquet ne se soit pas saisi. Il incite à faire l'amalgame avec les attentats de la préfecture de police de Paris (dans son tweet, accompagnant la vidéo, NDLR). Il faut imaginer le traumatisme pour cette femme, son enfant, les autres enfants présents, et toutes les personnes de confession musulmane », assure Segen Guez Guez, avocat niçois du comité contre l'islamophobie (CCIF).

Pour l'avocate Gafsia Nawel, il est plus probable que Julien Odoul soit poursuivi pour incitation à la discrimination en raison d'une appartenance religieuse. « La provocation à la haine raciale est très restrictive », explique-t-elle au Parisien. « Demander à quelqu'un de quitter une réunion publique en raison de sa religion, c'est une discrimination », poursuit-elle.

Comme le rappelle Tom Riou, avocat expert en droit public, les élus, en conseil municipaux ou régionaux, bénéficient d'une quasi-immunité, au regard de la jurisprudence, quand ils s'expriment sur des affaires qui concernent leur territoire. « Les propos de Julien Odoul ne concernent pas les affaires de la Franche-Comté. Il ne peut donc pas, à mon sens, bénéficier de cette liberté d'expression », analyse-t-il auprès du Parisien.

« Au titre de la loi de 1881 sur la liberté de la presse, il pourrait être considéré comme complice si ces propos, tenus en réunion publique, provoquent des actes de discrimination », avance Tom Riou. Comme elle le révèle ce mercredi dans un entretien, quelques minutes après sa sortie de la salle vendredi dernier, Fatima s'est fait agresser par une élue d'extrême droite. « Parfois le visage de cette dame me revient, j'ai des frissons et je tremble », confie-t-elle. « Je n'ai aucun regret d'avoir défendu les valeurs de la République et de la laïcité qui sont au cœur de mon engagement politique », assurait toujours de son côté Julien Odoul, lundi sur Europe 1.

Article14

#NotInMyName : des députés LREM se désolidarisent d' Aurore Bergé sur le voile en sortie scolaire

La porte-parole du parti de la majorité a indiqué qu'elle allait voter une proposition de loi des Républicains interdisant le port du voile aux femmes qui accompagnent des groupes d'élèves.

Aurore Bergé, élue députée LREM en juin 2017, avait auparavant soutenu des candidats de droite. AFP/Christophe Archambault

Par Nicolas Berrod / Le 16 octobre 2019 à 11h09, modifié le 16 octobre 2019 à 12h40.

Il est plutôt rare que les désaccords internes à la République en Marche s'expriment en place publique. D'un simple mot-clé #NotInMyName (« Pas en mon nom »), cinq députés LREM se sont pourtant désolidarisés mardi soir de leur collègue Aurore Bergé, qui souhaite légiférer pour interdire le port du voile islamique aux mères accompagnatrices lors d'une sortie scolaire.

La députée, par ailleurs porte-parole du mouvement, était l'invitée de l'émission « Ça vous regarde », diffusée sur LCP. Interrogée sur la proposition de loi du député Les Républicains (LR) Éric Ciotti qui souhaite interdire le voile aux mères de famille lors des sorties scolaires, Aurore Bergé répond qu'elle soutient et votera ce texte.

« Je suis cohérente avec des convictions que j'ai toujours eues. Je vais assumer la position qui a toujours été la mienne », explique celle qui, avant de rallier Emmanuel Macron en 2017, a soutenu successivement plusieurs leaders de droite : Sarkozy, Fillon, Juppé, etc.

Dans une interview accordée à l'Express mardi après-midi, elle avait également justifié que « dans une République laïque, pour que tout le monde se sente accueilli à égalité, il faut une neutralité de cet accueil. »

« Ce qu'elle dit n'engage pas tout le mouvement »

« Il y a des messages qui participent d'une forme de stigmatisation, et je trouve ça dangereux », réplique auprès du Parisien Éric Bothorel, l'un de ces cinq députés à avoir affiché leur désaccord sur Twitter, et qui se trouvaient « ensemble » à ce moment-là.

L'élu explique que c'est la fonction de porte-parole de la République en Marche d'Aurore Bergé qui les a décidés à réagir de cette façon : « Il ne faut pas laisser penser que ce qu'elle dit engage tout le mouvement ni que ce soit à l'image du groupe parlementaire. »

D'autant que la prise de position « assumée » d'Aurore Bergé va à l'encontre des intentions du gouvernement. Le Premier ministre l'a martelé mardi, à l'Assemblée nationale : il ne souhaite pas interdire le port du voile lors des sorties scolaires. « Je ne pense pas [...] que l'enjeu aujourd'hui ce soit de faire une loi sur les accompagnants scolaires », a-t-il répliqué à un élu Les Républicains qui lui demandait de « sortir de l'ambiguïté ».

C'est justement de voir la sortie médiatique d'Aurore Bergé alors qu'Édouard Philippe s'était exprimé à peine quelques heures plus tôt, qui a poussé les cinq députés LREM à réagir de concert. Leur mot-clé, NotInMyName, avait déjà été utilisé en 2014 par des musulmans de nombreux pays pour se désolidariser des actes commis par les djihadistes de Daech.

Une majorité très divisée

Ces désaccords sont une nouvelle illustration des divisions de la majorité sur le sujet du voile. Dimanche, le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer avait estimé que le voile islamique « n'est pas souhaitable dans la société ». Le député Aurélien Taché avait répliqué, dans une interview au Point, que cette prise de position « renforce » le Rassemblement national.

Aurore Bergé a, de son côté, pris la défense du ministre. « Jean-Michel Blanquer conduit une politique exigeante, républicaine et d'égalité des chances pour l'ensemble des enfants de la République », a-t-elle estimé dans l'Express, se défendant d'être isolée au sein du parti. « Je côtoie beaucoup plus de gens qui ne veulent pas légiférer que l'inverse », estime, lui, Éric Bothorel.

Contactée, Aurore Bergé nous indique ne s'être « jamais exprimée autrement qu'en [son] nom personnel ». La députée dit « regretter l'affrontement sur les réseaux sociaux » et tient à réitérer « sa position, simple : l'école doit être un sanctuaire en dehors de toute influence religieuse. »

Article 15

Femme voilée avec son fils : notre journaliste raconte les coulisses de sa photo «iconique»

Le journaliste Alain Bollery, correspondant du Parisien - Aujourd'hui en France en Bourgogne, a pris en photo le moment où la mère de famille serre son enfant dans ses bras après avoir été visée par un élu du Rassemblement national.

Par Nicolas Berrod / Le 16 octobre 2019 à 12h34

Il est l'auteur de la photo que l'on voit partout depuis vendredi. Le cliché de la femme voilée serrant dans ses bras son fils durant une séance du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, après avoir été ciblée par un élu régional du Rassemblement national (RN), a fait le tour des médias et des réseaux sociaux.

« La photo interpelle forcément les consciences », estime Alain Bollery. Ce journaliste de 57 ans, correspondant du Parisien - Aujourd'hui en France en Bourgogne, était là pour saisir la scène. Il nous raconte les coulisses.

Tout se passe vendredi, en début d'après-midi. Fatima E. accompagne une quinzaine d'enfants qui participent à une sortie scolaire au conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, à Dijon. À une petite trentaine de mètres du groupe, Alain Bollery est installé dans la tribune de presse.

« Je comprends tout de suite que c'est son fils »

Au début de la séance, l'élu du RN Julien Odoul prend la parole pour exhorter la présidente de région à demander à la mère de famille voilée de retirer son foulard ou sinon de quitter la salle, au nom de « nos principes laïcs ».

S'ensuivent un brouhaha et une interruption de séance. « J'ai le sentiment que la mère ne comprend pas trop les choses, et le ton monte », raconte Alain Bollery. Peu après, Julien Odoul et les élus du Rassemblement national quittent la salle pour protester.

« J'attends de voir par où ils vont sortir et je regarde surtout la femme, et là je vois un enfant qui s'approche d'elle et je comprends tout de suite que c'est son fils », poursuit Alain Bollery. Le journaliste sort son appareil photo et prend « deux ou trois clichés, à la volée ». « Tout ça s'est passé en quelques secondes », raconte-t-il.

Dans le train de retour chez lui, en fin d'après-midi, le journaliste choisit les photos avec lesquelles il va illustrer son article pour le site infosdijon.com. « Je décide de ne pas faire un plan serré sur cette femme, car je préférerais un cadre général, avec des gens debout et pour montrer l'agitation », raconte-t-il.

Le cliché mis en ligne est donc une photo de la salle du conseil régional, et contient dans un coin la scène de la mère de famille enlaçant son fils.

Des dessinateurs reproduisent la photo

Peu après, Alain Bollery reçoit un coup de fil de la directrice de l'école des élèves de Belfort qui participaient à la sortie scolaire. « Elle me dit qu'elle préférerait qu'on ne

voie pas les enfants », raconte le reporter. Celui-ci accepte de changer le cliché et en choisit un autre, montrant Julien Odoul en train de quitter la salle.

C'est pendant cet intervalle de temps, « d'environ d'une heure et demie », que la photo est récupérée par des internautes et qu'elle se trouve partagée massivement sur les réseaux sociaux. Plusieurs médias l'utilisent également, sans toujours se demander quelle en est l'origine. « Par principe », Alain Bollery va « envoyer une facture à tous les médias, sites, presse écrite, télévisions » qui ont utilisé son cliché.

« Je ne vais pas chercher à faire payer les internautes, d'autant qu'ils ne savent pas forcément qu'il y a des droits d'auteur sur une photo », ajoute le journaliste expérimenté qui a commencé sa carrière en 1982.

Alain Bollery, qui n'est « pas un adepte des réseaux sociaux » ni « du buzz pour le buzz », ne se dit pas étonné de l'ampleur prise par sa photo. « Elle a un côté icône, à condition de la placer dans son contexte. Car ce n'est pas celle d'un gamin qui tombe dans la rue et qui se serre contre sa mère car il a mal », souligne-t-il.

Outre des médias et des réseaux sociaux, des artistes se sont aussi emparés du cliché pour en faire des dessins. L'un d'eux a notamment été utilisé par le collectif contre l'islamophobie, qui a recueilli sur son site le témoignage de Fatima E.

« Le gamin a pris quelque chose d'hyperviolent », conclut Alain Bollery, déjà reparti sur un nouveau reportage, en milieu industriel cette fois.

Article 16

«Ils ont détruit ma vie» : la mère voilée prise pour cible par un élu RN témoigne

Fatima E., qui accompagnait un groupe d'enfants au conseil régional de Bourgogne Franche-Comté vendredi dernier, a dû quitter la salle avec son fils à la suite de l'interpellation de l'élu RN Julien Odoul.

« Quand j'ai vu mon fils en train de craquer, je leur ai dit que je ne pourrai plus rester », témoigne encore Fatima E. LP/Alain Bollery

Par Nicolas Berrod / Le 16 octobre 2019 à 07h13, modifié le 16 octobre 2019 à 15h18

Elle n'avait pas encore réagi. Fatima E., la mère de famille voilée qui a été prise pour cible par l'élu Rassemblement national Julien Odoul vendredi dernier, a accordé une « interview » au Collectif contre l'islamophobie, qui a relayé ces propos sur son site.

Cette femme âgée d'environ 35 ans, qui porte un voile ne laissant apparaître que son visage, raconte d'abord que sa présence n'était pas prévue à l'origine au conseil régional de Bourgogne Franche-Comté.

Cette sortie scolaire a été organisée par une maison associative du quartier où elle vit avec son fils. Celui-ci « a insisté pour que je vienne, et m'a dit que tous ses copains

attendaient ma venue, car il est vrai que je participe régulièrement aux sorties scolaires », raconte-t-elle.

Arrive le moment, en début de séance, où Julien Odoul, élu régional RN, exhorte la présidente socialiste de région à demander à la mère musulmane de retirer son voile ou sinon de quitter la salle, au « nom de nos principes laïcs ». Ce qui provoque une interruption de séance et un brouhaha dans la salle.

« J'entends quelqu'un dire Au nom de la laïcité, puis j'entends des personnes qui commencent à crier, s'énerver. Franchement, j'étais là sans être là. La seule chose que j'ai vue, c'était la détresse des enfants. Ils étaient vraiment choqués et traumatisés », rapporte Fatima E, qui accompagnait une quinzaine d'élèves.

Agressée verbalement par une élue d'extrême-droite

« Je souriais. Ce n'était pas pour narguer, comme j'ai pu entendre certains le dire. Je souriais d'abord à sa bêtise », poursuit-elle à propos de Julien Odoul.

Dans un premier temps, encouragée par plusieurs élus régionaux, la mère de famille décide de rester dans la salle. C'est à ce moment-là qu'un photographe, correspondant du Parisien/Aujourd'hui dans la région, prend le cliché qui fera le tour des réseaux sociaux, et sur lequel on la voit prendre dans ses bras son enfant. « Quand j'ai vu mon fils en train de craquer, je leur ai dit que je ne pourrai plus rester », témoigne encore Fatima E.

En sortant, elle croise l'élue régionale d'extrême-droite Karine Champy (ex-RN), qui lui aurait dit « « Vous allez voir, on va gagner. Les Russes vont arriver! », comme cela était rapporté dès samedi dernier par Le Monde. « Je vous avoue que je n'ai pas du tout compris pourquoi elle m'a dit ça... Elle gesticulait beaucoup, et était à la limite de me bousculer. En y réfléchissant, je suis sûre qu'elle voulait me provoquer physiquement pour que je réagisse », raconte Fatima E.

Celle-ci dit avoir désormais « peur de tout » : « Parfois le visage de cette dame me revient, j'ai des frissons et je tremble. Sincèrement, ils ont détruit ma vie... »

« J'ai senti un rejet que je n'avais pas senti avant »

Contacté dimanche, Julien Odoul nous disait « condamner ces propos ». « C'est une élue non inscrite et qu'on a virée de notre groupe justement car elle avait des positions pas adéquates », assurait-il.

La mère de famille dit enfin s'inquiéter pour la suite, après cet incident. « J'ai senti un rejet que je n'avais pas senti avant. Et cela va avoir des conséquences », témoigne-t-elle, sans donner plus de précisions.

Et alors que le Premier ministre a rappelé, mardi à l'Assemblée nationale, que le gouvernement n'avait pas l'intention de légiférer pour interdire le port du voile lors des

sorties scolaires, Fatima E. explique aussi « comprendre maintenant pourquoi les autres mamans voilées ne participent pas aux sorties scolaires ».

Dès samedi dernier, Julien Odoul nous expliquait qu'il ne « regrettait pas » son geste, même si plusieurs élus du Rassemblement national l'ont critiqué sur la forme. « Dans le contexte dans lequel nous sommes, personne ne peut venir dans une enceinte démocratique avec un voile islamique. C'est soit de la profonde naïveté, soit de la provocation », arguait-il.

Article 17

Port du voile : Larcher demande à Macron de s'exprimer

« On attend un président de la République qui rassemble », a déclaré ce mercredi le président du Sénat.

Le président du Sénat, Gérard Larcher, le 16 octobre 2019, sur France 2. France 2
Par Le Parisien avec AFP / Le 16 octobre 2019 à 09h58

Le président du Sénat Gérard Larcher a demandé mercredi à Emmanuel Macron de s'exprimer sur la laïcité et la loi de 1905 alors que le débat sur les mères voilées lors de sorties scolaires divise jusqu'au sein du gouvernement.

« Le sujet n'a pas vraiment été tranché par le politique, voilà pourquoi je pense qu'il faut revenir aux fondamentaux de la loi de 1905 et que nous attendons sur ce sujet la parole du président de la République, qui l'a reportée moult fois », a réclamé sur France 2 Gérard Larcher, en rappelant qu'Emmanuel Macron « a un moment même pensé faire évoluer la loi de 1905 ».

« C'est un sujet sans doute difficile mais c'est un sujet essentiel, où on attend un président de la République qui rassemble, qui fasse que nos compatriotes de religion ou d'origine musulmane se sentent autant partie de la République que les athées, les catholiques ou les juifs », a-t-il ajouté.

Traiter le sujet « sans haine, sans faiblesse »

Le chef de l'Etat avait semblé vouloir réviser la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'Etat censée mieux encadrer le culte musulman, avant de stopper le chantier face aux réactions.

« Nous avons un sujet de neutralité à l'école publique, il faut le traiter sans haine, sans faiblesse », a insisté le président du Sénat, en appelant au vote de la proposition de loi LR « tendant à assurer la neutralité religieuse des personnes concourant au service public de l'éducation » qui sera examinée dès la semaine prochaine au Sénat.

Selon lui, « une maman, peut porter le voile, mais quand elle est auxiliaire de l'école, elle doit rentrer dans les règles de l'école, c'est vrai pour une maman voilée comme pour une maman d'une autre confession ».

Une pétition sur Change.org

Lors de l'examen du projet de loi « pour une école de la confiance », le Sénat à majorité de droite avait déjà adopté un amendement LR visant à interdire les signes religieux ostentatoires lors des sorties scolaires. La disposition n'avait pas été retenue dans le texte finalement adopté par le Parlement.

Le Premier ministre Edouard Philippe a déclaré mardi qu'il ne souhaitait pas « faire une loi sur les accompagnants scolaires », dans un contexte de polémique sur le port du voile, pointant plutôt « l'enjeu » des « dérives communautaires » et de la « déscolarisation ».

Sur la plateforme Change.org, en parallèle à leur tribune dans Le Monde publié mardi, 90 personnalités appellent Emmanuel Macron à condamner publiquement « l'agression » subie par une mère accompagnatrice, sommée par l'élu RN Julien Odoul de retirer son voile dans l'enceinte du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Et plus largement d'« exiger solennellement que cessent les discriminations et les amalgames » envers les musulmans de France. Lancée mardi soir, la pétition avait recueilli mercredi matin plus de 13 000 signatures.

Article 18

Pourquoi le voile divise toujours

Par/ Le 16 octobre 2019 à 06h47

Nous sommes le mercredi 16 octobre et nous fêtons les Edwige. A la une, pourquoi le voile divise toujours. Egalement dans l'actualité, le casse-tête des prochaines municipales pour LREM et le pouvoir d'achat des classes moyennes qui devrait augmenter l'an prochain. Côté météo, le temps sera pluvieux au nord-ouest de l'Hexagone et ensoleillé sur le reste du pays.

Article 19

Voile : «Il ne faut pas réduire l'islam à un morceau de tissu»

Alors que la polémique sur le port du voile islamique repart de plus belle, nous sommes allés à la rencontre des habitants de Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine).

Face à la énième polémique sur le voile, Badia appelle à l'apaisement. LP/Olivier Arandel

Par Vincent Mongaillard/ Le 16 octobre 2019 à 06h23

Badia, Franco-Marocaine de 38 ans de Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine) est « une musulmane qui ne porte pas le voile » contrairement à sa mère. À ses yeux, c'est « un style vestimentaire ». « Je n'y vois rien de plus sauf chez certaines jeunes qui l'adoptent parce qu'elles sont un peu perdues entre leur identité française et leur identité

musulmane », décrypte cette ex-employée de bureau qui prépare un master audit et contrôle de gestion.

Face à la énième polémique, elle appelle à l'apaisement et à « ne pas réduire l'islam à un morceau de tissu ». « Moi, je suis pour la paix. Le voile est devenu un problème politique qui crée des fractures », observe cette mère d'une fillette de 4 ans. Pour elle, il ne faudrait surtout pas bannir des sorties scolaires les mamans voilées. « Ça serait les marginaliser », redoute-t-elle.

Dans ce quartier populaire du boulevard Victor-Hugo où l'on croise, entre autres, des aînés faisant leurs courses à l'hypermarché, des cadres sup se retroussant les manches dans des immeubles modernes et des femmes avec une poussette coiffées d'un hijab, les voix sont dissonantes sur ce sujet sensible.

« Pourquoi nous mettre des bâtons dans les roues ? On veut nous exclure de la France. Mais on n'est pas là pour faire du mal », rassure Ibtissam, 36 ans, d'origine tunisienne, qui a opté pour « un voile simple » depuis qu'elle a 19 ans. « C'est une soumission à Dieu. En ce qui me concerne, c'est un choix personnel et religieux », explique-t-elle. « Si on me demandait de le retirer lors d'une sortie scolaire, je ne le ferais pas », prévient-elle. Pour autant, elle n'est pas fermée au débat. « On peut discuter tranquillement », suggère-t-elle.

« Il n'y a pas de question plus urgente à régler ? »

Marie, 21 ans, titulaire d'un BTS, est pleine d'interrogations. « Mais pourquoi tout s'emballer dès qu'on parle de voile dans notre pays ? Il n'y a pas de question plus urgente aujourd'hui à régler, comme les hôpitaux ou les SDF ? », se demande celle qui regrette que l'islam soit « la religion bouc émissaire ».

« Malheureusement, on n'a pas de grandes voix, pas de représentants pour défendre la communauté musulmane ! », regrette Youcef, commerçant de 46 ans, qui voit dans « cette minorité visible » voilée un « élément de nos identités plurielles ».

Geneviève juge, elle, que « ce n'est pas normal de voir autant de femmes voilées dans la rue » qu'elle considère forcément comme des étrangères. « Elles doivent s'intégrer à notre régime comme, nous, on le ferait chez elles. Moi, en vacances en Égypte, j'avais relevé mes manches, eh bien quelqu'un me les a rabaissées », raconte cette retraitée.

« On a l'impression de se faire grignoter l'espace »

Jacques, septuagénaire, est favorable à une « interdiction » du voile lors des sorties scolaires. « On a l'impression de se faire grignoter l'espace, que la religion passe, chez certains musulmans, avant la République. Ils jouent avec les limites pour voir

comment l'Etat laïc va réagir », s'indigne cet électeur « de droite et pas d'extrême droite ».

Devant lui apparaît une femme aux gants noirs vêtue d'un jilbab, cette longue robe prolongée par une sorte de capuche. « Ça, moi, ça me fait peur même s'il n'y a pas de mal en la matière. Quand ils seront un nombre supérieur à nous, je me dis qu'ils vont revendiquer beaucoup plus », imagine-t-il. Cette dame qui l'alarme est une jeune trentenaire convertie. « Ma mère n'aime pas trop que je sorte comme ça parce que parfois, j'ai droit à des remarques méchantes », témoigne-t-elle.

Franck, directeur marketing n'est, lui, pas « gêné » de croiser des femmes la tête couverte d'un foulard, « sauf quand ce sont des gamines qui n'ont pas eu le choix ». « Malheureusement, c'est un jeu politique, à droite comme à gauche, pour diviser, un levier pour aller chercher des voix sur les terres du Rassemblement national, lâche ce quadragénaire. Et à force d'entendre ce bruit de fond, on finit par se poser des questions.»

Article 20

Débat sur le voile : Olivier Galzi rappelé à l'ordre par LCI

Le journaliste a dérapé en comparant l'interdiction éventuelle du voile à celle du port de « l'uniforme SS ».

Olivier Galzi a précisé sur Twitter que ce « raccourci ne correspond ni à ma pensée, ni à mes valeurs, ni à celles de ma chaîne. » LCI/Christophe Chevalin

Par François Rousseaux/ Le 17 octobre 2019 à 20h28, modifié le 17 octobre 2019 à 20h47

Mauvaise passe pour LCI. Mercredi matin, lors d'un débat sur le port du voile, le journaliste Olivier Galzi a dressé un parallèle entre le voile et « l'uniforme SS », après avoir diffusé un extrait du discours d'Emmanuel Macron sur la laïcité.

« Est-ce qu'il n'est pas là, justement, le problème, la difficulté, est-ce qu'il ne faudrait pas le déplacer et dire : c'est pas un signe religieux qu'on veut interdire ou étendre l'interdiction d'un signe religieux. C'est un signal politique, comme on interdit un uniforme SS, tout simplement, voilà. »

Stupéfaction de Rodrigo Arenas, co-président de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) : « comparer les uniformes SS au voile, on atteint un point Godwin quand même » a-t-il riposté en plateau. La séquence a provoqué de nombreuses réactions sur les réseaux sociaux et des plaintes de téléspectateurs auprès du CSA.

Jeudi, la direction de LCI a « rappelé à l'ordre fermement » son présentateur, tandis que celui-ci a précisé sur Twitter que ce « raccourci ne correspond ni à ma pensée, ni à mes valeurs, ni à celles de ma chaîne. »

L'économiste Thomas Porcher, débatteur hebdomadaire dans cette émission, a annoncé la quitter en raison des propos « islamophobes » d'Olivier Galzi.

Cette polémique intervient trois semaines après que la chaîne info du groupe TF1 a regretté avoir diffusé en direct le discours d'Eric Zemmour à la « Convention de la droite ». Et que l'un de ses intervenants, Yves Thréard, directeur adjoint de la rédaction du Figaro, a reconnu s'être « mal exprimé » après avoir lâché lundi à l'antenne : « moi, je déteste la religion musulmane ».

LCI indique en outre qu'elle a « rappelé plus largement à l'ensemble des intervenants à l'antenne leur nécessaire neutralité », précisant « qu'elle ne tolérerait aucun nouveau dérapage ».

Article 21

Affaire de la mère voilée : Julien Odoul n' a pas que des amis au Rassemblement national

Si le RN défend l'interdiction du voile pour les accompagnatrices scolaires, il garde ses distances avec les méthodes de son conseiller régional qui a pris à partie une mère voilée, vendredi 11 octobre.

Julien Odoul, ici le 13 décembre 2018, est président du groupe RN au sein du conseil régional Bourgogne-Franche-Comté. MAXPPP/Jean-Christophe Tardivon

Par Alexandre Sulzer / Le 17 octobre 2019 à 06h42

« 66 % des Français sont favorables à l'interdiction du port du voile en sortie scolaire. [...] Emmanuel Macron doit entendre la volonté des Français! » Mercredi, le Rassemblement national (RN) a lancé une pétition demandant l'interdiction du port du voile pour les accompagnatrices scolaires. Le texte fait référence à un sondage Ifop. Mais pas à la séquence choc par laquelle cette question resurgit actuellement dans le débat public. Lors d'une séance du conseil régional Bourgogne-Franche-Comté vendredi 11 octobre, le président du groupe RN Julien Odoul a pris à partie une accompagnatrice scolaire voilée dans le public. La scène a fait couler beaucoup d'encre, la majorité LREM se divisant même publiquement sur le sujet.

Un « coup » politique dont, logiquement, le RN devrait s'enorgueillir. Les réactions du parti sont pourtant prudentes. Dimanche, l'eurodéputé Nicolas Bay, proche de la ligne identitaire, regrettait ainsi des propos « malvenus ». Le vice-président du parti, Jordan Bardella, déclarait, lui, qu'il ne « partageait pas la méthode » de « prendre à partie les gens ». Selon Libération, Marine Le Pen aurait fait savoir par SMS à Julien Odoul qu'elle n'avait pas non plus apprécié son procédé. Un recadrage qu'aucun des deux n'a voulu commenter auprès du Parisien.

Premières étincelles lors du débat sur la PMA

L'émotion populaire provoquée par cette prise à partie d'une mère de famille en présence de son enfant et qui, de surcroît, n'avait enfreint aucune règle, explique la gêne au RN. « Le parti ne veut pas assumer une position qui paraît excessive », reconnaît une huile du Rassemblement national. Embarras sur la forme mais aucunement sur le fond puisque le parti propose d'« étendre la laïcité », comprendre interdire le voile, dans l'ensemble de l'espace public. « On joue donc une partition dure et une autre plus en retrait », confie le même dirigeant.

Cette double partition s'explique aussi par la personnalité clivante de Julien Odoul, amateur de formules choc, au sein du parti. « Il s'est fait beaucoup d'ennemis lors du débat sur la PMA et maintenant, il le paie », observe un élu. « Il faut comprendre les attentes des familles homosexuelles qui souhaitent avoir un enfant », avait expliqué le conseiller régional, allant même jusqu'à tweeter contre la manifestation contre la PMA à laquelle participaient pourtant certains élus RN. « Ce sujet a été une vraie confrontation en interne. Il s'est fait le porte-voix d'une faction dans le parti », accuse l'un de ses contempteurs.

«Habitué à tirer la couverture à lui»

La soudaine lumière médiatique dont bénéficie le jeune élu agace également. « Il est habitué à tirer la couverture à lui parce qu'il a les dents longues. Mais ce n'est pas le couteau le plus affûté du tiroir », raille une source interne, pointant notamment du doigt son « manque de colonne vertébrale ».

Avant d'entrer au RN en 2014, Julien Odoul est passé par le PS puis l'UDI. Il a notamment été le secrétaire général du groupe centriste au conseil départemental de Seine-Saint-Denis. « Ça ne m'intéresse pas de polémiquer, répond Julien Odoul au Parisien. Ce qui importe, c'est que le débat de fond sur la neutralité religieuse ait été posé et que l'on passe d'un vivre-ensemble délétère à un vivre en France. » Une radicalité à peine voilée.

Article 22

Seine-Saint-Denis : l' arrestation d' une conductrice voilée dégénère, un chien abattu

Les policiers assurent que la conductrice qui roulait à vive allure sur une voie de tramway à l'île Saint-Denis, avait « refusé le contrôle et insulté les policiers ».

Une automobiliste qui roulait à vive allure a été interpellée à l'île Saint-Denis (illustration). Préfecture de police

Par M.Fr. et N.R. / Le 19 octobre 2019 à 17h15, modifié le 20 octobre 2019 à 11h49

Il est 20 h 30, vendredi, quand une Citroën C3 s'engage à vive allure sur le quai de la Marine, à l'Île Saint-Denis. La circulation est dense et la conductrice dépasse la file de voitures en empruntant la voie de tramway, selon le récit des forces de l'ordre. Elle est stoppée par une patrouille de police.

Mais le contrôle dégénère. Et pour cause, elle n'aurait pas voulu montrer ses papiers d'identité ni descendre du véhicule, indique la police. « Elle a refusé le contrôle et a insulté les policiers, elle a proféré des paroles faisant l'apologie du terrorisme, puis incité les passants à l'émeute », indique dans un tweet la préfecture de police de Paris.

Le ton serait monté rapidement. Selon une source proche du dossier, elle aurait pris à témoin des gens dans la rue « en prétendant qu'elle avait été contrôlée parce qu'elle portait un voile ».

Le chien dangereux s'échappe de la voiture

À bord de la C3, sur la banquette arrière se trouve un pitbull, qui à un moment, réussit à s'échapper de l'habitacle. Il se serait montré menaçant et a été abattu par un tir dans le flanc par les forces de police.

Sur une vidéo tournée par un passant et qui comptabilise plus de 500 000 vues, on assiste effectivement à une interpellation agitée. On entend clairement des hurlements de femme, un homme crie : « Lâchez-la, frère ! Wesh tu fais quoi ? ». Les cris continuent de plus belle puis une détonation retentit.

La vidéo est rapidement devenue virale sur les réseaux sociaux, d'autant plus qu'un commentaire indique, en légende, que l'automobiliste avait été arrêtée parce qu'elle était porteuse d'un jilbab, cette tenue longue tenue couvrante laissant apparaître le visage.

Garde à vue prolongée

La conductrice, âgée de 35 ans, « a été placée en garde à vue pour outrages et rébellion ainsi que des menaces envers une personne dépositaire de l'autorité publique », indique le parquet de Bobigny.

En revanche, l'apologie du terrorisme ne figure pas dans les motifs du placement en garde à vue. Ce samedi soir, celle-ci « a été prolongée, le temps d'entendre les témoins de l'interpellation ». La jeune femme n'était jusque-là pas connue de la justice.

Article 23

«J' en ai marre d' avoir peur» : elles portent le voile en France et nous racontent

Elles ont de 19 à 55 ans, habitent aux quatre coins de la France et ne se connaissent pas. Sarah, Zouna, Sabrina, Hind, Safia et Inès ont pour point commun d'assister, souvent lasses, au retour d'un débat qui les concerne mais auquel elles ne sont presque jamais invitées à prendre part.

Aucune femme interrogée n'a accepté d'apparaître en photo, notamment par crainte d'être la cible de campagnes de haine. LP/Tangi Jaillet

Par Robin Korda (@robinkorda) et Robin Korda Cyril Simon (@CyrilSimon_)

Le 19 octobre 2019 à 12h15, modifié le 20 octobre 2019 à 10h19

Aucune n'a vécu pareille « humiliation ». Mais toutes dénoncent le climat qui « pèse » sur elles, notamment depuis les attentats de 2015. Alors que la controverse sur le voile resurgit après l'esclandre d'un élu du Rassemblement national à l'encontre d'une accompagnatrice scolaire, nous avons échangé avec six de ces citoyennes françaises qui assistent, comme souvent, au retour d'un débat qui les concerne mais auquel elles ne sont presque jamais invitées à prendre part.

Les regards dans le métro, les polémiques, les inquiétudes... Sarah, Zouna, Sabrina, Hind, Safia et Inès* ont accepté de raconter leur quotidien. Aucune n'a accepté d'apparaître en photo. D'autres, avant elles, ont refusé de témoigner.

Par « pudeur ». Par crainte de subir des campagnes de haine. Par peur, aussi, de voir leurs mots dévoyés dans des médias auxquels elles n'ont plus toujours confiance. Ces séquences polémiques, au cours desquelles elles ne se sentent pas représentées, y participent. Et rendent, au gré d'un cercle vicieux qui ne dit pas son nom, leur parole encore plus rare.

« À chaque polémique, le voile est plus lourd à porter »

Plus tard, Sarah rêve d'ouvrir son propre cabinet, et glisse qu'elle pourra concilier le port du voile et sa vie professionnelle. A 19 ans, elle est étudiante en licence de psychologie à Nanterre (Hauts-de-Seine). Elle vit à Livry-Gargan (Seine-Saint-Denis).

« J'ai commencé à porter le voile à 14 ans, de moi-même. Ma mère, convertie, porte aussi le voile, tout comme les femmes des familles autour de nous. Je me suis questionnée sur ce que ça signifiait, si je le voulais, etc. Pour moi, c'est un lien avec Dieu, ça fait partie de moi.

Je ne m'attendais pas spécialement à des réactions, je crois que j'étais naïve. Ce qui m'a d'abord frappée, ce sont les regards hostiles dans les transports. En tant que femme, on doit déjà faire preuve de vigilance. Avec le voile, c'est redoublé. Mon père est souvent inquiet, j'essaye de le rassurer. Mais à chaque polémique, le voile est plus lourd à porter.

Le message véhiculé sur le voile n'a rien à voir avec notre réalité. Le pire, c'est que ça finit par influencer l'opinion des gens. On me demande parfois si on m'a imposé le voile ou non, sans mauvaise arrière-pensée, sans réaliser que c'est grave de soupçonner ça. Bien sûr, ce genre de cas existe, surtout à l'étranger, et ça me brise le cœur. Mais

nous, on n'est pas les porte-parole de toutes les musulmanes dans le monde qui portent le voile.

J'ai l'impression que les hommes politiques préfèrent parler du voile plutôt que d'être interrogés sur les vrais problèmes de notre société. Quitte à faire des musulmans des boucs émissaires. C'est cyclique. On accueille ça en se disant : "Ah, encore...". On en rigole parfois. Mais c'est fatigant. Parler de nous à la troisième personne, ça nous déshumanise. Mais je n'ai pas envie de plier, je n'ai rien fait de mal. »

« Il faut se faire discrète »

Zouna, 55 ans, travaille comme agent territorial spécialisé dans une école maternelle à Paris. Cette mère de trois enfants, habitante de Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis), enlève son voile tous les matins en arrivant au travail.

« Je pense que le climat est pire qu'avant. On mélange tout maintenant. On n'y est pour rien, dans les drames qui se sont passés. On a pleuré comme tout le monde ! Aujourd'hui, il y a des regards un peu gênants, parfois même méchants dans le métro. Moi, je ne réponds jamais.

J'essaie de donner l'exemple, notamment avec mes enfants. L'éducation, c'est plus important que porter ou pas porter le voile. Ici, beaucoup pensent qu'une femme voilée n'est pas cultivée, qu'elle n'a aucun diplôme et qu'elle ne fait que s'occuper de ses enfants au foyer.

Je porte le voile (un turban précisément, NDLR) depuis mes 22 ans mais en France, je ne porte plus de djellaba. Comme pour le ramadan et la prière, je pense qu'il faut se faire discrète avec le voile. Cela passe par le fait de faire attention lors des sorties scolaires. Je me souviens de la réaction d'un enfant de trois ans une fois après avoir vu une femme voilée vêtue d'une robe noire. Il a dit que c'était Zorro, il avait vraiment peur...

Certaines jeunes femmes sont parfois trop revendicatives, voire dans la provocation. Avec la burqa (voile intégral notamment porté en Afghanistan et interdit dans l'espace public en France, NDLR), par exemple ».

« J'en ai marre d'avoir peur tout le temps »

Hind, 22 ans, est née à Bordeaux (Gironde). Elle prépare aujourd'hui à Lyon (Rhône) un master de sociologie.

« Mon cheminement spirituel a commencé vers mes 13-14 ans. Ma famille est musulmane. J'ai beaucoup interrogé ma foi, je me suis intéressée à d'autres religions, j'ai lu la Bible, la Torah, des textes bouddhistes ou hindouistes. Parlé avec des croyants et des responsables religieux.

Peu à peu, j'ai commencé à vouloir avoir des pratiques religieuses quotidiennes, avoir un lien avec Dieu plus présent et m'affirmer en tant que musulmane. J'ai commencé à porter le voile, à 16 ans. Ça me permettait aussi d'avoir un contrôle de mon image, de mon corps.

Des personnes de ma famille n'ont pas compris. Une tante a cru que j'étais sous l'emprise de mon père, à qui je n'ai jamais parlé de religion, et m'a même dit que j'allais finir en Syrie ! Il y a toujours ce truc insupportable d'infantiliser les femmes qui portent le voile, forcément manipulées par un homme. En tant que féministe, je déteste ça ! On voit tous les jours des femmes qui portent le voile. Il n'y a pas d'excuse à cette ignorance.

Très vite, en portant le voile, j'ai été confrontée à l'islamophobie. C'est un symbole visible de l'islam. Alors on se demande si on est en sécurité. Si quelqu'un me regarde longtemps, dans les transports par exemple, je me demande tout de suite s'il n'est pas raciste, s'il y a un problème, si je crains quelque chose...

Quand je me promène, j'ai toujours des documents sur mon téléphone sur la loi et sur la laïcité, pour répondre à des gens qui pourraient me dire que mon voile est interdit. Mais j'ai le droit ! À un moment, j'avais même une petite bombe lacrymogène sur moi. J'en ai marre d'avoir peur tout le temps. Mais si je retire mon voile, là je serais vraiment soumise. »

« Je me souviens des grandes exclamations de ma voisine... »

Sabrina, âgée de 54 ans, est originaire d'Algérie. Elle travaille à Paris en tant qu'employée de maison.

« Je porte le voile depuis deux ans seulement. Pendant plus de 50 ans, j'avais les cheveux à l'air libre. Je me faisais des coupes, des colorations châtaines. Je mettais le voile de temps en temps, par exemple lors du ramadan en Algérie. Et puis un jour, j'ai décidé de le garder à mon retour en France.

Je me souviens des grandes exclamations de ma voisine. Moi, je me trouve normale avec. Je trouve ça pratique quand il fait froid, et je l'enlève quand il fait vraiment trop chaud. Pour moi, c'est quelque chose qui marque mon âge, qui impose peut-être du respect. Je me suis rapprochée de mes racines mais je n'y vois pas forcément quelque chose de religieux.

C'est probablement pour ça que les débats autour du voile ne m'intéressent pas beaucoup. Je ne me sens pas vraiment concernée. Évidemment, pour la femme qui a été exclue du conseil régional, j'ai trouvé ça injuste car j'y ai vu un rejet de notre religion. Mais je comprends que certaines pratiques de l'islam puissent poser question. Ma sœur a divorcé d'un homme salafiste qui s'était mis à refuser, du jour au lendemain, de me serrer

la main. Moi, j'aime la liberté : c'est pour elle que ma famille est venue en France il y a 35 ans. »

« Mon mari n'arrivait pas à y croire »

Safia est âgée de 37 ans. Née dans le Val-d'Oise, cette vendeuse habite à Paris avec son mari et ses trois enfants.

« Toutes ces polémiques m'ont peut-être encouragée à porter le voile. Vous savez, souvent, l'interdit attire. Eh bien moi, je me suis dit "Qui va m'interdire de porter le voile ? Qui va faire quoi ?" Je trouve que c'est très courageux d'être face à la société et d'exercer sa liberté. Et puis je n'avais pas spécialement envie qu'on me regarde dans la rue seulement sur mon physique. Je voulais me préserver des pervers dans le métro. Et j'ai remarqué que j'étais davantage respectée quand on m'abordait. On ne me prend pas pour une femme-objet.

Porter le voile, on ne le fait pas pour s'éclater, j'ai des cheveux magnifiques hein (rires). Avant, je mettais même des minijupes, des décolletés. Quand j'ai commencé à porter le voile, mon mari, qui m'avait connue très féminine, n'arrivait pas à y croire. Il était même un peu gêné : dans la rue, il marchait deux trois mètres derrière moi !

Dans mon quotidien, j'ai très peu de soucis à ce propos. Au final, c'est une minorité qui pourrit la France et fout la haine dans le cœur de tout le monde. Moi je travaille pour une personne de confession juive. Je côtoie de la clientèle tous les jours avec mon turban sur la tête. Cela ne m'empêche pas de faire un super chiffre d'affaires. »

« C'est sur les réseaux qu'on sent surtout les discriminations »

Inès, âgée de 21 ans, est née dans le nord de la France d'une famille musulmane pratiquante. Elle est étudiante en L3 d'anglais à Lille (Nord).

« Au quotidien, je n'ai pas vraiment de remarques. C'est sur les réseaux sociaux qu'on sent surtout les discriminations. On voit la montée des radicaux d'extrême droite. Ils ne se cachent plus. Tout le monde clame haut et fort qu'il est raciste et que la femme musulmane est soumise. Ce serait renier notre libre arbitre et nous réduire à l'état de choses...

Il faut insister sur un point : on ne porte pas le voile pour provoquer ! Mais les débats sur Twitter permettent parfois de changer les choses. J'ai le souvenir d'une conversation avec une femme qui attendait qu'on s'excuse pour les attentats terroristes. Je lui ai dit qu'on n'avait pas à s'excuser pour des gens qui salissent notre religion alors qu'on ne leur a rien demandé. On condamne totalement leur action. Eh bien cette dame avait été satisfaite de ma réponse. Ça montre que le dialogue est possible. Mais pas avec tout le monde. »

* Certains prénoms ont été modifiés.

Article 24

Seine-Saint-Denis : la conductrice voilée libérée près de 48 heures après son arrestation polémique

Cette femme dont le chien a été abattu lors de l'interpellation a été relâchée ce dimanche soir. Elle est poursuivie pour outrage, rébellion et menace envers personne dépositaire de l'autorité publique.

Selon les policiers, l'automobiliste aurait emprunté une voie de tramway pour dépasser une file de voiture (illustration). DR

Par O.V. (avec N.V. et M.Fr.)/ Le 20 octobre 2019 à 20h56, modifié le 21 octobre 2019 à 06h23

Après 48 heures de garde à vue au commissariat d'Aubervilliers, la conductrice de la Citroën C3 interpellée vendredi à l'Ile-Saint-Denis et dont le chien a été abattu par les forces de l'ordre a été relâchée, ce dimanche soir.

Cette femme de 35 ans, auxiliaire de vie domiciliée à l'Ile-Saint-Denis, fait l'objet d'une convocation devant le tribunal correctionnel pour outrage, rébellion et menace envers une personne dépositaire de l'autorité publique, a précisé ce dimanche le parquet de Bobigny.

Selon le récit des forces de l'ordre, la conductrice aurait emprunté une voie de tramway pour dépasser une file de voiture, sur le quai de la Marine à l'Ile-Saint-Denis, ce vendredi soir. Il est 20h30 quand elle est arrêtée par une patrouille de police.

Dans un premier temps, elle refuse de présenter ses papiers d'identité et de descendre de son véhicule. À l'arrière de la voiture, son chien est installé sur la banquette, la fenêtre est entrouverte.

Les vidéos vues plusieurs centaines de milliers de fois

La suite a été enregistrée par deux témoins sur des vidéos relayées sur les réseaux sociaux. Sur l'une d'entre elles, vue plus de 945 000 fois, on assiste de loin à une interpellation agitée. Des cris, et une détonation qui retentit. Le chien de la conductrice, qui se serait montré agressif envers les forces, est alors abattu.

Sur les réseaux sociaux, la polémique enflé. Selon certains, c'est à cause de son hijab que la conductrice a été arrêtée. Une version contestée par les forces de l'ordre.

« Ma cliente reconnaît avoir enfreint le Code de la route et opposé une résistance aux forces de l'ordre », explique l'avocat de la conductrice, Me Hosni Maati, qui s'insurge contre la durée de la garde à vue, « du jamais-vu » selon lui au vu des faits. Elle conteste en revanche « toute violence » envers les forces de l'ordre.

Toujours selon lui, le chien présenté par les forces de l'ordre comme un molosse serait en réalité « une chienne, un labrador croisé de sept mois » que sa cliente aurait

recueilli récemment. Selon le parquet de Bobigny, il s'agirait d'un croisement entre un pitbull et un labrador.

Article 25

Seine-Saint-Denis : l' «appel à la raison» du maire après l' interpellation polémique de la conductrice voilée

Après un week-end agité, Mohamed Gnabaly (SE) désire calmer les esprits. La conductrice interpellée, elle, veut porter plainte. Elle affirme que sa chienne a été abattue gratuitement par les policiers.

Illustration. Préfecture de police

Par G.B. et M. Fr./ Le 21 octobre 2019 à 21h04, modifié le 21 octobre 2019 à 21h11

L'affaire du contrôle de police qui a dégénéré ce vendredi soir suscitait toujours l'émoi, ce lundi à l'Île-Saint-Denis.

Samia, l'automobiliste interpellée et poursuivie pour outrage, rébellion et menace envers personne dépositaire de l'autorité publique, a annoncé ce lundi soir son intention de porter plainte dans une interview accordée au média en ligne « le Courrier de l'Atlas ». « Ma chienne a été abattue gratuitement », affirme-t-elle, reconnaissant avoir commis une infraction au code de la route mais démentant avoir tenu des propos « faisant l'apologie du terrorisme ». C'est ce qu'assurait la préfecture de police dans un tweet publié samedi et toujours en ligne ce lundi.

Interrogée à ce sujet, la préfecture de police a refusé de répondre, renvoyant vers le parquet de Bobigny, qui n'a cependant pas retenu « l'apologie de terrorisme » dans les motifs de placement en garde à vue. Celle-ci a été levée ce dimanche en fin de journée.

Selon le récit des forces de l'ordre, la conductrice aurait emprunté une voie de tramway pour dépasser une file de voiture, sur le quai de la Marine à l'Île-Saint-Denis, ce vendredi soir, puis aurait tenu des propos outrageants. Sa chienne se serait par ailleurs montrée menaçante lors du contrôle.

Une version confirmée par certains témoins, qui évoquent « des insultes » et « un chien prêt à attaquer » mais réfutée par d'autres, qui parlent plutôt de « quelques aboiements d'un chien stressé, sans plus ».

«Refuser d'alimenter la peur»

Quoi qu'il en soit, très vite sur les réseaux sociaux, certains en ont été persuadés : la conductrice a été contrôlée parce qu'elle portait le voile.

L'affaire a en tout cas passablement irrité le maire (SE) de la petite commune, Mohamed Gnabaly.

Dans un « appel à la raison » publié ce lundi, l'élu relate d'ailleurs avoir été « interpellé tout le week-end par plusieurs habitants et médias » et regrette les diverses versions qui ont circulé autour de cette interpellation.

« Quel est le rapport entre la nature des faits reprochés à cette citoyenne et le fait qu'elle porte le voile ? » s'interroge-t-il avant d'ajouter : « Je vous laisse imaginer le nombre de versions et d'instrumentalisations possibles sur le sujet, d'un côté comme de l'autre. » Le tout dans un contexte qu'il rappelle en préambule — les multiples débats sur le voile : « Difficile de se sentir Français quand on nous renvoie à nos origines, à notre couleur, ou à notre religion. [...] Nous devons tous être responsables et refuser d'alimenter la peur. »

Article 26

Meaux : enquête ouverte après les menaces d' un agent municipal sur une femme voilée

Les propos de cet employé et les signalements qui ont suivi ont conduit à l'ouverture d'une enquête pour « incitation à la haine raciale ». Le maire (LR) Jean-François Copé condamne ces propos.

Illustration. Les « propos condamnables », selon la police, de l'agent municipal ont été publiés dimanche sur Facebook. LP/Matthieu de Martignac

Par A.A. / Le 21 octobre 2019 à 17h31, modifié le 21 octobre 2019 à 17h46

La polémique était telle qu'elle a conduit Jean-François Copé (LR) à réagir ce lundi après-midi. La veille, un employé de la mairie de Meaux a commenté le cliché d'une femme voilée posté sur Facebook, en appelant à lui « couper la tête ».

Cette photo a resurgi alors que le débat fait rage en France, après qu' un élu du Rassemblement national a demandé, le 11 octobre, lors d'une séance du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, qu'une mère présente dans le public enlève son voile.

Le cliché, qui fait polémique à Meaux, n'est pas daté. On n'en connaît ni le contexte, ni la source, ni l'authenticité. Il semble pris sur la place de la République à Paris. On y voit une femme brandir une pancarte portant l'inscription « Française, musulmane et voilée, si je vous dérange, je vous invite à quitté (sic) mon pays ».

Dimanche matin, un élu municipal de Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine) l'a reprise sur son compte Facebook, qualifiant cette femme d'« islamiste ». C'est cette même photo qu'a commentée un agent municipal meldois, avant de publier un message d'excuse plus tard dans la journée, sur le même réseau social.

Jean-François Copé condamne ces propos

Entre-temps, une internaute a enjoint les personnes choquées par ses propos à contacter la mairie de Meaux pour dénoncer son auteur.

« Il n'est pas dans mes habitudes de commenter les images ou les propos diffusés sur les réseaux sociaux, qui suscitent des polémiques et des tensions aussi inutiles que choquantes, entame Jean-François Copé. Le fait que ces propos intolérables aient été tenus par un employé administratif de la ville de Meaux m'amène à réagir et je les condamne fermement ! »

Selon la mairie, cet agent - il ne s'agit pas d'un élu contrairement à ce que certains internautes ont écrit - est « absent des effectifs depuis plusieurs mois », pour raisons personnelles.

« J'ai demandé à mes services d'étudier la possibilité que des sanctions administratives soient prises à son égard », poursuit le maire de Meaux.

Le commissariat de Meaux a ouvert une enquête pour incitation à la haine raciale, après plusieurs signalements de « propos condamnables diffusés sur les réseaux sociaux ». L'agent en question habitant un autre département que la Seine-et-Marne, l'affaire a été confiée à un service différent.

Article 27

Emmanuel Macron : «Le port du voile dans l' espace public n' est pas mon affaire»

Pour le président, le voile est moins une question que le communautarisme qu'il qualifie de «cœur du problème de la République».

En visite à La Réunion, Emmanuel Macron s'est exprimé sur le port du voile en France. AFP/Richard Bouhet

Par Pauline Théveniaud, envoyée spéciale à Saint-Denis (La Réunion)

Le 24 octobre 2019 à 20h16, modifié le 24 octobre 2019 à 22h21

Une polémique qui, tel un sparadrap, a rattrapé Emmanuel Macron jusqu'à Saint-Denis (la Réunion), où il s'échinait ce jeudi à apporter « des réponses concrètes » en matière de pouvoir d'achat et d'emploi dans cette île en proie à une forte grogne sociale. Lors d'une interview à Réunion Première, le président n'a pas échappé à une question sur le port du voile.

Un dossier qui divise jusqu'à la majorité, au point que le patron de LREM, Stanislas Guerini, a dû jouer les médiateurs entre le ministre de l'Education, Jean-Michel Blanquer — qui avait déclaré que le voile n'était « pas souhaitable dans notre société » — et le député Aurélien Taché. Et se donne trois mois pour arrêter la position du parti sur la laïcité...

Le communautarisme pris pour cible

Emmanuel Macron, lui, a brièvement martelé la sienne ce jeudi : « Le port du voile dans l'espace public n'est pas mon affaire. C'est ça, la laïcité. Le port du voile dans les

services publics, à l'école, quand on éduque nos enfants, c'est mon affaire. C'est ça, la laïcité. » Une stricte lecture des textes en vigueur, qui exclut de facto toute nouvelle loi, alors que Marine Le Pen réclame une interdiction du voile dans « tout l'espace public ». « Rien de nouveau, aucune variation de ligne », évacue l'un de ses proches, soucieux de ne pas remettre « une pièce dans la machine ».

En revanche, Macron a ciblé le communautarisme à l'œuvre, a-t-il dit, dans « certains quartiers » : « Le voile est utilisé dans certaines circonstances, par certains, comme instrument de revendication et de séparatisme dans la République, qu'on appelle communautarisme [...]. J'ai un problème avec une revendication qui devient politique », a-t-il martelé.

Cette polémique sans fin sur le voile a singulièrement pollué la communication de l'exécutif ces dernières semaines. Un proche du président ne décolerait pas en entendant ministres et députés de la majorité se diviser par plateaux télé interposés. « Il faut être politiquement imbécile, à un moment où le chômage baisse, où l'on présente le projet de loi de finances, pour occuper l'espace médiatique avec ces questions. On fait de l'écume, on sert nos adversaires et on passe pour des cons, enrageait cet intime. Il y a des sujets, moins on en parle, mieux on se porte. » Sur ce point, ce n'est pas le président qui le démentira.

Article 28

Port du voile en sortie scolaire : un député LR de Seine-Saint-Denis s'oppose à l'interdiction

Alain Ramadier est l'un des deux seuls députés LR à s'être opposé à cette proposition de loi formulée par son propre parti.

Le député LR d'Aulnay-sous-Bois, Alain Ramadier, est l'un des rares de son parti à être contre l'interdiction du port du voile pour les accompagnatrices en sortie scolaire. DR

Par Thomas Poupeau / Le 29 octobre 2019 à 16h05, modifié le 29 octobre 2019 à 16h50

Ses coups de gueule sont rares. Alain Ramadier, député LR de la 10e circonscription de Seine-Saint-Denis (Aulnay, Bondy, Les Pavillons-sous-Bois) ne s'énerve pas souvent. « Il préfère bosser », rigole un observateur. Mais, alors qu'une nouvelle proposition de loi interdisant le port du voile pour les accompagnatrices scolaires est examinée ce mardi au Sénat, le député tape du poing sur la table... à contre-courant de l'écrasante majorité de son parti.

En mai, déjà, le parlementaire, par ailleurs élu municipal à Aulnay, avait voté contre un projet de loi similaire proposé par le député LR Eric Ciotti. Il était le seul sur cette position dans les rangs LR, avec son homologue de Mayotte.

Ce mardi, la proposition de loi « tendant à assurer la neutralité religieuse des personnes qui participent au service public de l'éducation », portée par une sénatrice LR, entend viser toutes les religions.

Mais elle prend une dimension particulière alors que la question du voile agite le débat politique depuis l'agression verbale, mi-octobre, d'une femme voilée par un élu RN au conseil régional de Bourgogne Franche-Comté.

Pourquoi êtes-vous contre cette proposition de loi ?

Alain Ramadier. Je suis élu au conseil municipal d'Aulnay-sous-Bois depuis 1989. Je suis donc un élu de banlieue, j'essaie d'être pragmatique. Il y a dans nos quartiers beaucoup de familles musulmanes, c'est un fait. Or, dans nos écoles, si on interdit aux mamans d'accompagner les sorties, il n'y aura plus de sortie. Ce sont elles qui s'impliquent dans la vie de l'école. Je parle bien du voile, du foulard, pas d'une burqa !

Par ailleurs, la réalité du quotidien, c'est que le voile ne pose aucun problème. Ni aux enfants, ni aux habitants, ni à la démocratie locale. En la matière, le « vivre-ensemble » est bel et bien là.

Dans l'immédiat, ce projet de loi est discuté au Sénat. Qu'est-ce que cela inspire au député que vous êtes ?

Cela me fatigue ! Ce sujet revient souvent, trop souvent dans le débat politique. Il éclipse les vraies problématiques qui devraient nous occuper, celles qui intéressent les Français : sécurité, impôts, vie quotidienne.

J'ajoute que la loi sur le port des signes religieux dans l'espace public (NDLR : votée en 2004, elle n'interdit pas le voile pour les accompagnatrices, et les tenues dissimulant le visage sont interdites dans l'espace public) existe déjà, appliquons-là! Pas la peine d'en remettre une couche, il n'y a aucun vide juridique.

Pourquoi une telle unanimité contre le voile pour les accompagnatrices scolaires chez LR ?

Peut-être parce qu'il y a de moins en moins de parlementaires LR en banlieue. En Seine-Saint-Denis, je suis le seul député de mon parti, par exemple. Les élus de province n'ont probablement pas la même connexion que nous sur le sujet du voile, ils n'y sont pas confrontés dans sa globalité. Ils l'appréhendent par le prisme de certains médias, qui évoquent trop souvent le prisme négatif. Je constate que sur le terrain, les familles me disent merci de ne pas avoir voté en faveur de ce projet de loi.

Craignez-vous d'être exclu du parti ?

Non. Nous ne sommes pas la République en Marche (LREM), qui a des consignes de vote à respecter sous peine de sanction. Nous avons, chez les Républicains, des sensibilités et des expériences parfois différentes, mais que l'on s'applique à respecter.

« AU LIEU DES PARENTS, SOLLICITONS LES MAIRIES ! »

De son côté, Philippe Dallier, sénateur et ex-maire LR des Pavillons-sous-Bois dénonce une situation « intenable » : « Aujourd'hui, c'est aux enseignants et aux directeurs d'école qu'on demande de décider sur la question des mamans voilées accompagnant les sorties scolaires ! Il aurait fallu régler la question quand la loi sur les signes religieux à l'école a été adoptée ».

Pour lui, la solution est ailleurs. « Au lieu de faire appel aux parents accompagnateurs, qui ne sont là que pour assurer le taux d'encadrement légal des enfants, sollicitons les maires, qui pourraient fournir des agents, ceux du périscolaire, par exemple », avance Philippe Dallier. « Cela éviterait que ce débat prenne aujourd'hui une mauvaise tournure, et de laisser le monde enseignant se débrouiller ! »

Stigmatisation

Quid du coût engendré pour les mairies aux budgets serrés ? « Il est minime et l'Etat pourrait rembourser. »

Qu'en disent les concernées ? Hanane, une mère de famille d'Aulnay-sous-Bois, soupire à l'idée d'évoquer ce sujet. « Sincèrement... cela pose problème à qui, le voile des accompagnatrices ? Il est question de sécurité des enfants, point barre », tonne-t-elle.

Elle-même encadre de temps en temps des sorties scolaires. « Je ne fais aucun prosélytisme, je ne demande pas aux gamins de dire bismillah (NDLR : au nom de Dieu) avant de manger, faut arrêter ! »

Et de tacler le niveau du débat. « J'y vois une très grave stigmatisation à l'égard d'une catégorie de Français. Qui empêche, en plus, de parler des vrais problèmes dans le pays. »

Article 29

Port du voile : le Sénat examine une proposition de loi LR sur les sorties scolaires

Un sujet d'autant plus explosif qu'il intervient au lendemain d'une attaque d'un ancien élu FN contre une mosquée à Bayonne.

L'hémicycle du Sénat au palais du Luxembourg à Paris. AFP/LIONEL BONAVENTURE

Par Le Parisien avec AFP / Le 29 octobre 2019 à 09h05, modifié le 29 octobre 2019 à 09h46

Laïcité, relations avec l'islam... C'est dans un contexte politique explosif sur ces sujets que le Sénat à majorité de droite examine ce mardi une proposition de loi LR

visant à interdire le port de signes religieux aux parents accompagnant des sorties scolaires.

Le sujet est d'autant plus sensible que l'examen du texte intervient au lendemain d'une attaque menée par un ancien candidat du Front national (devenu Rassemblement National), de 84 ans, contre une mosquée qui a fait deux blessés graves.

Dans ce contexte, la sénatrice socialiste a d'ailleurs demandé à la droite de retirer la proposition de loi « pour l'apaisement des esprits ». Une demande refusée par Bruno Retailleau, chef de file du groupe LR au Sénat, pour qui « le débat doit se passer en toute sérénité au Parlement, sinon il aura lieu dans la rue avec le risque de violences que cela comporte ».

La proposition de loi « tendant à assurer la neutralité religieuse des personnes qui participent au service public de l'éducation », a été déposée en juillet, avant que la polémique sur le port du voile soit relancée par un élu du RN, mais elle prend aujourd'hui un relief tout particulier, la droite pressant Emmanuel Macron de s'exprimer sur la laïcité.

Macron promet de ne pas « céder à la précipitation »

Le chef de l'Etat a assuré ne pas vouloir « céder à la précipitation », mais il a reçu lundi les représentants du culte musulman, les exhortant à « combattre » davantage l'islamisme et le communautarisme.

Le texte examiné dans l'hémicycle du Palais du Luxembourg vise à modifier le code de l'éducation pour étendre « aux personnes qui participent, y compris lors des sorties scolaires, aux activités liées à l'enseignement dans ou en dehors des établissements » l'interdiction des signes religieux ostensibles posée par la loi de 2004.

Si la proposition de loi portée par la sénatrice du Val-d'Oise Jacqueline Eustache-Brinio est adoptée en première lecture par le Sénat, elle n'aura aucune incidence légale, tant qu'elle n'aura pas été votée dans les mêmes termes par l'Assemblée nationale, dominée par la majorité présidentielle. Pour Jacqueline Eustache-Brinio, il s'agit de combler « un vide juridique » afin d'éviter de laisser aux chefs d'établissements la responsabilité de trancher.

Un « acteur de service public » ?

« La sortie scolaire est-elle un temps éducatif ? Oui. Celui qui accompagne une classe est donc un acteur de service public et ne peut pas porter de signes distinctifs », soutient le président LR du Sénat Gérard Larcher. « Je veux bien que le collaborateur occasionnel du service public soit tenu par l'ensemble des obligations de l'agent public. Mais dans ce cas, si j'étais collaborateur occasionnel du service public, je demanderais à être payé ! », rétorque un ministre.

« Et après, vous aurez d'autres problèmes. Vous aurez la mère voilée qui vient au conseil de classes. Et on dira quoi ? Que le conseil de classes ce n'est pas une activité scolaire ? C'est moins scolaire que la sortie au cinéma ou à la piscine ? », ajoute-t-il.

Le rapporteur du texte, Max Brisson (LR), souligne que l'interdiction de tenues ou de signes manifestant « de manière ostensible » une appartenance religieuse ne s'appliquerait pas aux parents participant à la fête de l'école, qui n'est pas une activité liée à l'enseignement, ni lorsqu'ils viennent à l'école pour rencontrer les enseignants.

Maman ou éducatrice ?

Socialistes et communistes voteront contre le texte. « Est-ce qu'une femme qui tient la main d'un enfant pour lui faire traverser un passage piéton, c'est une éducatrice ? », interrogeait dimanche le patron du PS Olivier Faure. « Si vous dites que cela a un lien avec l'école, alors il faut aussi empêcher les mamans de rentrer à l'école avec un foulard ».

« Ce sont ceux qui défendent le plus l'école privée catholique qui sont les plus favorables à la neutralité dans l'école publique », a lancé David Assouline (PS) lors de l'examen du texte en commission. Pour le sénateur de Paris, relancer le débat favorise deux forces, le Front national et les islamistes.

Les centristes sont partagés, tandis que le chef de file du groupe LR, Bruno Retailleau, assume une ligne dure sur la question. « Est-ce qu'on veut priver des mamans d'accompagner leurs enfants ? [...] Chaque fois qu'on arrive en période électorale », on réduit « les maux de la France » à « l'islam » et aux « musulmans », a déploré dimanche auprès de l'AFP Abdallah Zekri, délégué général du Conseil français du culte musulman (CFCM) et président de l'Observatoire national contre l'islamophobie.

Article 30

Port du voile : le Sénat vote l' interdiction des signes religieux lors des sorties scolaires

Cette proposition de loi LR devrait rencontrer plus d'opposition à l'Assemblée.

En plein débat, la sénatrice Samia Ghali (ex-PS) a accueilli au Sénat une trentaine de femmes et enfants des quartiers populaires de Marseille, dont certaines mères voilées. AFP/Dominique Faget

Par Christel Brigaudeau / Le 29 octobre 2019 à 19h48, modifié le 29 octobre 2019 à 21h22

Stop ou encore? Dans une ambiance de poudrière, marquée depuis trois semaines par des polémiques sur la place de l'islam dans la société, et au lendemain de l'attaque menée contre la mosquée de Bayonne par un ancien candidat du Front national, qui a fait deux blessés graves, les sénateurs ont voté oui. À une majorité de 163 voix, contre

114, les parlementaires ont adopté une proposition de loi visant à interdire aux mamans voilées d'accompagner les sorties scolaires des écoles.

Les deux articles, portés par le groupe LR, soumettent les parents accompagnateurs de sorties scolaires à la même obligation de neutralité religieuse que les fonctionnaires, au motif qu'ils rempliraient un rôle de « collaborateur occasionnel » du service public.

Le texte alimente une rengaine présente depuis plus de sept ans dans le débat public. Il répond à une question de principes. Le sujet, dans les écoles, n'est « pas le plus important sur le plan pratique », a admis le ministre de l'Education nationale, Jean-Michel Blanquer, mardi soir à la tribune. Et de s'interroger sur « l'utilité d'un point de vue politique » du texte, qui n'a pratiquement aucune chance de passer le cap de l'assemblée nationale.

La majorité LREM, comme le gouvernement, s'oppose en effet à l'idée de légiférer encore sur ce sujet hautement inflammable. Une loi « irait au-delà du nécessaire, estime Blanquer. Nous ne sommes pas démunis pour regarder au cas par cas si le port de signes religieux par les parents d'élèves correspond à un risque de prosélytisme. »

Et pourtant, l'affaire risque fort de ne pas en rester là. Ce mardi, elle a encore soulevé dans l'hémicycle son lot d'outrances, le sénateur (non inscrit) Jean-Louis Masson, allant jusqu'à évoquer « ces femmes voilées qui dévoient les jeunes enfants ».

Troisième tentative en six mois

« La question du port du voile, tout comme celle de l'uniforme, est une arlésienne des débats parlementaires », constate l'historien de l'éducation Claude Lelièvre, qui y voit « une technique d'agitation politique pure », sous-tendue par « l'idée de remettre de l'ordre dans l'école ».

La proposition de loi, votée ce mardi par le Sénat, est la troisième tentative en six mois, pour inscrire dans le marbre l'interdiction du voile lors des sorties scolaires. Le sujet avait déjà fait l'objet de deux amendements, lors de l'examen de la loi sur l'école de la confiance, en février puis en mai. Tous les deux avaient été retoqués.

En réaction, le groupe LR avait remis l'ouvrage sur le métier et redéposé en juillet un texte - voté ce mardi. Il sera bientôt détricoté par l'assemblée ? Qu'à cela ne tienne. Dans les cartons du sénat patiente depuis 18 mois une autre proposition de loi, qui vise cette fois à chasser le voile des bancs des universités. « On pense que ce sujet est important, on y croit, se justifie son auteur, le sénateur (LR) de l'Oise, Jérôme Bascher. Nous voulons séculariser par la loi l'islam de France. »

À gauche, la sénatrice du même département, Laurence Rossignol, dénonce de son côté « une escalade » et appelle à « agir dans le bon ordre ». « Tant qu'un jeune

avec un prénom musulman aura cinq fois moins de chances de trouver un travail qu'un jeune avec un prénom d'origine catholique, ce ne sera pas possible de le convaincre que la République est faite pour lui », a-t-elle estimé ce mardi devant le sénat.

Article 31

Femmes voilées et «sorcières d' Halloween» : le bureau du Sénat saisi sur les propos de Jean-Louis Masson

Le sénateur socialiste David Assouline, vice-président de l'instance, dénonce des paroles « injurieuses » et « racistes ».

Jean-Louis Masson, sénateur de Moselle, est classé à la droite de la droite au sein du palais Bourbon (Capture d'écran). Public Sénat

Par Robin Korda / Le 30 octobre 2019 à 19h19, modifié le 31 octobre 2019 à 09h49

Après avoir créé l'émoi sur les réseaux sociaux, les propos polémiques de Jean-Louis Masson sur les accompagnatrices scolaires voilées vont poursuivre ce sénateur de Moselle classé à la droite de la droite au sein du palais du Luxembourg.

Dans une déclaration transmise en exclusivité au Parisien, le sénateur de Paris David Assouline (PS) annonce porter le sujet au sein de la grande instance de la chambre haute, dont il fait lui-même partie en tant que vice-président, en vue d'éventuelles sanctions.

David Assouline. LP/Olivier Corsan

« Je saisisrai le bureau du Sénat du 6 novembre (NDLR : la prochaine session) à propos des paroles du sénateur Masson [...] que j'estime injurieuses, racistes et incitatrices à la haine, et qui outrepassent la liberté d'expression des parlementaires à laquelle je suis particulièrement attaché », écrit-il.

« On peut aussi sortir des sorcières d'Halloween »

En amont du vote sur l'interdiction du voile lors des sorties scolaires, mardi, Jean-Louis Masson s'était lancé en pleine séance dans une diatribe aux accents particulièrement belliqueux à l'égard des femmes voilées en France.

« On pourrait aussi sortir des sorcières d'Halloween pour accompagner les enfants », s'offusquait-il notamment dans une séquence très relayée. Ce taulier du parlement, soutien de Nicolas Dupont-Aignan en 2012 et 2017, estimait également que la femme prise à partie en plein conseil régional par un élu Rassemblement national, début octobre, « n'avait qu'à ne pas mettre son voile ». Et concluait en enjoignant les « communautaristes » à « retourner d'où ils viennent ».

Ces propos « violents », rapidement taxés de « racisme » par un autre élu de Moselle, le député Ludovic Mendès (LREM), ne lui font encourir aucun risque judiciaire, la

Constitution protégeant les propos émis par les parlementaires dans le cadre de leur fonction.

« L'expression du racisme est un délit »

« L'enceinte parlementaire est un espace de liberté d'expression, concède David Assouline. Mais l'expression du racisme est un délit et non une opinion qui aurait sa place dans un débat parlementaire. »

Interrogée par Le Parisien Me Catherine Cohen-Richelet, avocate au barreau de Paris, confirme que les propos du sénateur pourraient correspondre aux qualifications de « diffamation raciale », d'« incitation à la haine » ou même d'« injure », des délits passibles d'amendes de dizaines de milliers d'euros, voire de prison s'ils avaient été prononcés hors de l'hémicycle.

Le bureau du Sénat, présidé par Gérard Larcher (LR), réunit 26 sénateurs issus de chaque groupe politique. Ceux-ci ont la capacité de prendre des sanctions disciplinaires allant du rappel à l'ordre à l'exclusion temporaire, avec l'aval facultatif du comité de déontologie.

Il prendra peut-être en compte, dans sa décision, les antécédents de Jean-Louis Masson. Cet ancien membre du RPR, qui appelait en 2012 les partis de droite à dialoguer avec le Front national, avait provoqué une bronca au Sénat, trois ans plus tard. Il estimait alors que « l'immigration d'aujourd'hui » était l'équivalent des « terroristes de demain ».

Article 32

Interdiction du voile en sortie scolaire : pour la sénatrice LR d' Aulnay, un coup c' est oui, un coup non

Alors que le Sénat a voté un texte interdisant tout signe religieux pour les accompagnatrices en sortie scolaire, Annie Delmont n'a pas participé au vote. En mai, elle avait pourtant dit oui à un texte similaire.

La sénatrice Annie Delmont-Koropoulis (LR) n'a pas participé au vote sur l'interdiction du port du voile pour les accompagnatrices en sortie scolaire. LP/Maxime François

Par Thomas Poupeau / Le 30 octobre 2019 à 18h43

Annie Delmont-Koropoulis est-elle, oui ou non, opposée à ce que des mamans voilées encadrent des sorties scolaires ? Alors que le Sénat a voté oui, mardi, à un texte en ce sens, la sénatrice LR du 93, élue municipale à Aulnay-sous-Bois, laisse planer le flou sur sa position.

Absente de la séance, elle a, par procuration, refusé de prendre part au vote. Étonnant : en mai, alors qu'un amendement similaire s'était déjà retrouvé au menu des sénateurs, elle avait alors voté oui. Provoquant un tollé à Aulnay, où les associations de

musulmans s'étaient émues de ce choix. Certains avaient même boycotté un Iftar (NDLR : repas de rupture du jeûne durant le Ramadan) auquel étaient conviés le maire (LR) Bruno Beschizza et la sénatrice.

«Rien n'a été dicté à la sénatrice »

Contactée à plusieurs reprises, Annie Delmont-Koropoulis n'a pas répondu à nos sollicitations. Un proche de Bruno Beschizza jure que l'édile « n'a rien dicté à la sénatrice pour des raisons électorales ».

Dans un texte envoyé à un blog pro-majorité, la sénatrice s'étonne de la polémique engendrée par ce flou. Et se dit « atterrée de l'acharnement dont sont victimes nos compatriotes musulmans », indiquant ne pas avoir voulu participer au vote car « il n'y a pas lieu de débattre de cette question, ni au Sénat, ni ailleurs ».

«Si on est contre, on vote contre »

Mais, encore une fois, pourquoi a-t-elle exprimé l'inverse en mai ? « C'était alors un vote en logique de groupe LR », tente-t-on d'expliquer dans l'entourage du maire Bruno Beschizza.

Une explication « pas claire » pour Nassira, une mère de famille musulmane d'Aulnay. « Si on est contre... on vote contre. Là, elle ménage son parti. Mais c'est nous qui votons (aux municipales en mars prochain, NDLR) ! »

Article 33

Macron choisit Valeurs actuelles pour parler immigration, communautarisme et voile

Le président de la République se confie sur 12 pages à l'hebdomadaire ultra-conservateur.

Emmanuel Macron, ici lors d'un déplacement à Francfort (Allemagne), ce lundi 28 octobre. AFP/Boris Roessler

Par Le Parisien avec AFP / Le 30 octobre 2019 à 14h31, modifié le 30 octobre 2019 à 17h17

C'est un échange qui va faire du bruit, non pas forcément pour son contenu mais pour le journal dans lequel il a lieu. Emmanuel Macron a en effet choisi l'hebdomadaire ultra-conservateur Valeurs actuelles pour s'exprimer sur l'immigration, le communautarisme et le voile.

« Je lutte de toutes mes forces contre le communautarisme », répète une nouvelle fois le chef de l'Etat, qui, en revanche, ne veut « pas tomber dans le piège communautarisme = islam », dans cet échange publié jeudi et réalisé le 25 octobre, dans l'avion retour de sa visite à La Réunion.

Tout en condamnant la « sécession » communautariste, Macron revendique de ne pas vouloir « parler de racisme anti-Blanc », de ne pas « rentrer dans cette dialectique » qu'il juge « mortifère ». « Mortifère », un terme qu'il emploie également pour parler d'Eric Zemmour.

« Otage de deux périls, le communautarisme et le RN »

Le chef de l'Etat en profite pour dénoncer « l'humiliation » subie par la mère voilée pointée du doigt par l' élu RN du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Concernant cette polémique sur le voile, il estime qu'« on a été pendant quinze jours l'otage de deux périls qu'il faut éviter : le communautarisme et le Rassemblement national, voilà pourquoi je n'ai pas voulu rentrer là-dedans ».

« Quand on parle du voile, beaucoup de jeunes femmes qui le portent sont filles ou petites-filles d'immigrés, elles ne viennent pas d'arriver », relève-t-il. « C'est l'échec de notre modèle (d'200 par l'économie) qui se conjugue avec la crise de l'islam ». Crise qui « conduit à des formes très dures d'islam politique », analyse-t-il.

Le président de la République insiste aussi sur la nécessité de mieux lutter contre l'immigration illégale, en réduisant les délais d'instruction des dossiers du droit d'asile ou les abus de l'Aide médicale d'Etat (AME), mais refuse d'avoir « un discours simplificateur sur l'immigration ».

« Pouvoir s'adresser à tous les Français »

L'article reprend sur 12 pages des échanges du chef de l'Etat avec un journaliste de l'hebdomadaire, avant donc l'attaque contre la mosquée de Bayonne. Mardi soir, lors de l'inauguration du nouveau Centre européen du judaïsme (CEJ) à Paris, le président a également précisé sa vision de la laïcité rappelant qu'elle « n'est pas un outil de lutte contre les religions ».

« L'idée d'échanger avec Valeurs actuelles est la volonté de parler à tous les Français y compris dans les espaces politiques qui ne sont pas forcément les siens », explique-t-on mercredi à l'Elysée. « Quand vous êtes président de la République, c'est important de pouvoir vous adresser à tous les Français », abonde sur Franceinfo le ministre du Logement Julien Denormandie, pour qui c'est un « devoir de parler aussi d'immigration », pour ne pas laisser le sujet aux « extrêmes ».

« Manifestement il veut s'adresser à cet électorat très particulier de gens de droite, qui ont souvent tendance [...] à élever la température verbale contre l'islam voire plus », a estimé sur LCI le député LFI Alexis Corbière, qui avait lui-même accordé un entretien à l'hebdomadaire.

Loin de vouloir prétendre l'exhaustivité, cette humble recherche, souhaite mettre en avant la pertinence et la complexité de l'approche *métadiscursive* en analyse du discours, prenant en considération conjointement le métalangage en énonciation et le rapport du sujet parlant à sa langue.

Cette étude se focalise, exceptionnellement, sur la question du « *discours autre* », de sa représentation énonciative, à travers l'exposition et l'étude des gloses (*boucles*) réflexives méta-énonciatives. Elle met en relation les boucles réflexives méta-énonciatives dans et à travers le discours politique dans les espaces médiatiques, à savoir la presse écrite numérique, en Occident, plus particulièrement en France.

L'objectif étant d'étudier la (re)construction et la contextualisation du sens en discours, sa manifestation et sa circulation en nous penchant sur l'analyse des modalisations autonomiques avec et sans gloses, en nous plaçant du côté du sujet-énonciateur, l'accent étant mis sur le « *discours sur le langage* » ou la notion de réflexivité langagière.

Nous exposons en tirant au clair, les différents processus mis en œuvre, les enjeux implicites ou explicites ; linguistiques et énonciatifs, de construction idéologique du sens dans et par les discours représentés qualifiés d'identitaire. De surcroît, examiner le vocabulaire mis en circulation à travers ce type de discours, en interrogeant la modalisation autonymique de la « *non-coïncidence des mots avec eux-mêmes* » où des mots sont affectés par d'autres mots ou le sens d'autres mots.

Autrement dit, comment le discours devient par excellence le théâtre d'une construction d'un « *sens commun* », de mise en place d'un « *qui va de soi* » permettant la circulation des discours, charriant un simple sens et allant même jusqu'à véhiculer toute une idéologie. Le discours comme lieu conjuguant des sens à première vue, qui paraissent et apparaissent « neutre », pouvant révéler des contenus explicites et/ou implicites insidieux d'une propagande mystificatrice, suite à une minutieuse analyse des structures discursives, énonciatives mise en place par le sujet-locuteur.

Des discours pouvant véhiculer, cultiver des représentations tels la haine, le racisme, la supériorité de la race, la xénophobie, l'islamophobie, le mépris, le refus d'autrui, etc., sous prétexte d'un communautarisme idéalisé ou même d'une laïcité clivée entre, d'un côté, une France où tout le monde y trouve son compte, de l'autre, une France « autre » où l'assimilation reste la seule alternative proposée. Une situation critique et complexe trouvant son refuge et sa satisfaction dans le vaste champ des médias aux pouvoirs grandioses et illimités